This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Revue de l'Anjou

Digitized by Google

Fr 27.38

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE L'ANJOU

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

TOME CINQUANTE-SIXIÈME

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1908

Digitized by Google

HARVARD COLLEGE LIBRARY
F. C. LOWELL FUND
Sept 20, 1932

Digitized by Google

N° 54

REVUE DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

Geo. H.

57e Année

NOUVELLE SÉRIE

1re et 2e Livraisons — Janvier et Février 1908

TOME LVI

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1908

Digitized by Google

SOMMAIRE

JANVIER-FÉVRIER

Pages

Devis et marchés pour la construction d'une chapelle à Saint-Pierre de Chemillé en 1501. — **Ch. Urseau** 5

Un manuscrit anonyme de la bibliothèque d'Angers restitué à son auteur. — **L. Hogu** 11

Le portefeuille d'un curieux. Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevine : Une laïcisation d'hôpital sous la Révolution ; 1698. La corporation des Marchands de Beaufort; Liste des prêtres angevins déportés en Espagne en 1792 comme réfractaires (suite). — **Joseph Denais** 15

Sur les chemins de Vendée (suite). — **Pierre Gourdon** 35

Chez les étudiants. — **Maurice Robin** 45

Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution (suite). — **P. Armel** 53

Le clergé et le culte en Touraine pendant la Révolution (1789-1801) (suite). — **H. Faye** 101

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle : Institutions de jeunes filles. Institutions civiles autres que les écoles primaires, état dressé pour la ville d'Angers (5 mai 1807) Ecoles primaires subventionnées existant à Angers en 1809. Tableau général des maisons d'instruction existant à Angers au commencement de 1811. (Suite). — **L.-F. La Bessière** 117

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (janvier-février 1908). — **A. Cheux** 133

Chronique 135

Sixième et septième Concerts populaires. — Conférences de M. Yann Morvran-Goblet, à l'École des Hautes-Etudes, sur la Renaissance celtique contemporaine. — Conférence de M. Privat-Deschanel à la Société de Géographie commerciale. — Conférence de M. Lucy au Comité de défense industrielle et commerciale de Maine-et-Loire. — Conférences de l'Université catholique. — Une conférence sur David d'Angers, à Metz. — Rentrée du Tribunal de Commerce d'Angers. — Chronique de l'Association des Etudiants d'Angers. — Trois nouveautés angevines : *La Sentence* de M. le Dr Barot ; *Le Serment* de Mlle Alanic ; *Coq et Charbon* de M. J.-M. Simon. — Résultats du Concours des Amis des Arts d'Angers. — La Société des Artistes angevins et l'Exposition d'Angers. — Les peintures de MM. Achille Cesbron et Le Fournis au Cercle artistique de la rue Volney, à Paris. — Un article de M. Eugène Gilbert sur M. René Bazin. — M. Brassard, directeur de l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers. — M. Guédon, lauréat du concours d'affiches organisé par la Fédération des Patronages de France. — Don d'une collection malacologique au Musée d'Angers. — La Foire aux vins, à Angers. — La Foire aux vins, à Saumur. — Le compte rendu de la *Séance solennelle du Centenaire de l'Ecole de Médecine d'Angers*. — Légion d'honneur. — Palmes académiques. — Nécrologie : M. Alexandre Fairé. — M. le général de Bouligny. — **Z*****.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs
Le fascicule 2 fr. 50

Digitized by Google

DEVIS ET MARCHÉS

POUR

LA CONSTRUCTION D'UNE CHAPELLE

A SAINT-PIERRE DE CHEMILLÉ

EN 1501

A la fin du xve siècle, François de Brie, fils cadet de Gilles de Brie-Serrant et d'Anne Giffard, avait épousé Marie Pierres [1], qui lui avait apporté en dot le château et la terre de La Sorinière, situés sur la paroisse de Saint-Pierre de Chemillé.

C'était l'époque où le seigneur de Serrant [2] faisait élever, dans l'église paroissiale de Saint-Georges-sur-Loire, au-dessus de la tombe de ses ancêtres, des monuments dont la magnificence et la perfection attestèrent, pendant trois siècles, la richesse et le goût artistique de la puissante

[1] Le mariage est antérieur au 27 février 1496, car, à cette date, on trouve une déclaration faite à « noble homme Francoys de Brye, escuyer, seigneur de la Sorinière », époux de Marie Pierres, par Guillaume Cerland, pour une portion de moulin. (Arch. du château de la Sorinière). Cf. aussi Bibl. nat., fr., cabinet des titres, dossiers bleus 135, fol. 8.

[2] Le magnifique château de Serrant appartient aujourd'hui à M. le duc de la Trémoille. Il est situé sur le territoire de la commune de Saint-Georges-sur-Loire, arrondissement d'Angers.

Digitized by Google

famille de Brie [1]. Le nouveau châtelain de La Sorinière n'aurait pu se permettre un luxe aussi coûteux. Il voulut pourtant se préparer une sépulture qui fût digne de son nom et de sa race. En 1501, il fit accoler au transept de l'église Saint-Pierre de Chemillé et ériger sous le vocable de Notre-Dame de Pitié une jolie chapelle, où, jusqu'à la Révolution, furent inhumés les membres de la famille de La Sorinière.

Cette intéressante construction a été rasée, en 1902, quand on a restauré la nef de l'église. Il est regrettable qu'on n'ait pu la conserver, car, sans parler de son mérite, la chapelle de Notre-Dame de Pitié ou de La Sorinière [2] était un des rares édifices du commencement du XVIe siècle dont on connût « l'état civil » complet.

On possède, en effet, le texte d'un devis et de deux marchés conclus, le 5 et le 6 novembre 1501, entre François de Brie, seigneur de La Sorinière, et Étienne Pelletier ou Pellepré, maître maçon, pour la construction des murs et de l'autel de cette chapelle. Les deux marchés sont intacts. Le devis, fortement endommagé par l'humidité, commence à tomber en poussière ; on peut pourtant, sauf en deux endroits, le déchiffrer sans trop de peine.

Les trois documents, qui font partie des archives du château de La Sorinière, sont encore inédits. Ils nous révèlent le nom d'un architecte jusqu'ici inconnu, qui signe : Pelletier, bien que les deux marchés l'appellent Pellepré. Ils nous montrent un riche seigneur et un artiste

[1] Ils ont été reproduits plusieurs fois, notamment pour Gaignières. (Cf. Bouchot, *Catalogue des estampes de la collection Gaignières*, nos 319, 320, 2551, 2553, etc.)

[2] Il ne faut pas confondre cette chapelle avec celle du château de La Sorinière, dont la construction remonte au XVe siècle et qui renferme trois jolies fresques du siècle suivant et une statue très remarquable de Notre-Dame de Pitié. (Cf. *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements*, 30e session, séance du 19 avril 1906, et *Revue de l'Anjou*, t. LIV, 1907, p. 13.)

Digitized by Google

qui, en pleine Renaissance, s'entendent pour élever un édifice « à belle croysée d'ogyve ». Ils nous renseignent sur le prix du travail, sur la nature et le mode de transport des matériaux, sur la forme de la voûte, sur presque tous les détails de la construction. Ils méritent d'être tirés de l'oubli [1].

I

(1501). — *Fragment d'un devis pour la construction d'une chapelle de l'église Saint-Pierre de Chemillé*

.....et de la Sorynière veult faire..... Chemillé et est assavoir une..... lad, chapelle vis à vis de l'autel de..... lad. église et servira la longière [2] de la croisée dud. prieuré et..... pareillement à lad. chapelle.

Item fault faire une..... à la raison de vingt piez loing d'icelle longière, et de la longueur d'icelle longière et de la haulteur.

Item ung pignon entre les deux longières, enlevé à la haulteur des deux longières et le sourplus à l'espiaison [4] de lad. charpenterye ; et en iceluy pygnon fault un vitral de la grandeur et haulteur d'iceluy qui est ou pygnon du prieuré, et y aura deux meyneaulx en iceluy vitral et sur les meyneaulx formayement le plus legier que faire se porra.

[1] J'adresse à M. le comte O Kelly et à Mme la comtesse, née du Verdier de La Sorinière, des remerciements très sincères pour l'extrême bienveillance avec laquelle ils m'ont communiqué ces documents et permis de les publier.

[2] Godefroy (*Dict. de l'ancienne langue française*) prend ce mot pour un terme d'architecture et ne l'explique pas. Je crois qu'il est à peu près synonyme de pan de mur, de muraille. L'expression, d'ailleurs, semble avoir été particulière à nos contrées, car les trois exemples cités par Godefroy sont empruntés à des documents angevins.

[3] Le prieuré de Saint-Pierre de Chemillé dépendait de l'abbaye de Marmoutiers.

[4] C'est-à-dire à la hauteur de l'*épi*.

Digitized by Google

Item et au long d'iceluy pignon et longière devers le vent d'aval.

Item un gros pillyer de six à sept piez en carré et conduyt près ou environ de l'ung des deux de celuy du prieuré, qui servira à equoster lad. voulte.

Item fauldra commancer lad. voulte en manière de lampette en chacun des quatre cornières de lad. chappelle [1], voultée à belle croysées d'ogyves. Et au regart du pygnon dessusd., il sera assis à la ligne de celuy dud. prieuré, c'est à dire qu'il ne sortira point plus hors que enmy le cymetière [2].

Item fauldra faire une arche, pour veoir et passer de lad. chappelle en lad. église à la devise de mond. sieur, et aussi faire un chauffepyé [3] en lad. chappelle en contre le gros pillier, et sera conduyt led. chauffepié avecques le pignon.

Item et fauldra faire une huysserie enmy la longière devers le vent d'aval, pour entrer en lad. chappelle et où bon semblera à mond. sieur.

Item et faire..... elle pour meptre..... eux piez de large et troys piez de hault..... dedans la fenestre plus grant que à l'entrée de la fenestre..... là où bon qu'elle soyt faicte et divisée à la bonne voule [nté] et disposition de mond. sieur.

Item sera faict et assise une table d'aultel en lad. chappelle sur troys pilliers et deux ou troys entrepiez pour asseyer les ymaiges [4], blanchir et enduyre et carreler touchant lad. chappelle.

[1] La voûte s'appuyait, aux quatre angles, sur des culots.

[2] Le cimetière entourait l'église, du côté du nord et du côté de l'ouest. Il est remplacé aujourd'hui par un square planté d'arbres.

[3] La partie inférieure de cette cheminée avait été détruite, mais le tuyau existait encore au-dessus de la voûte.

[4] Il s'agit probablement des « ymaiges » de saint Cosme et de saint Damien. Placées sur l'autel, ces deux statues, qui datent, comme la chapelle de Notre-Dame de Pitié, du commencement du XVIe siècle, avaient été baptisées du nom de saint Aignan (saint Taignant) et de saint Ignace (saint Tignasse). Jusqu'à ces temps derniers, le peuple

Digitized by Google

II

1501, 15 novembre. — *Marché entre François de Brie, seigneur de La Sorinière, et Etienne Pellepré, maçon, pour la construction d'une chapelle de l'église de Saint-Pierre de Chemillé.*

Au jour duy v^e^ jour de novembre mil v et ung, a esté faict marché entre monsieur de Sainct-Ligier [1] et de la Sorynière et Estienne Pellepré, maistre maczon, pour faire la massonnerye cy dessusd. pour le pris et somme de cinquante livres tournois et deux charges de seille et une pipe de vin bon et franc. Présans à ce : monsieur le prieur de Chemillé [2] et monsieur le prieur du cloistre et monsieur d'Espiré [3], frère dud. sieur de la Sorynière. Ainsi signé : P. Dupont, E. Pelletier, M. de Brye ; l'an et jour que dessus.

III

1501, 6 novembre. — *Marché entre François de Brie, seigneur de La Sorinière, et Etienne Pellepré, maçon, pour la fourniture des pierres nécessaires à la construction d'une chapelle de l'église Saint-Pierre de Chemillé.*

Le vi^e^ jour de novembre mil v et ung, a esté faict marché entre monsieur de Sainct-Ligier et Estienne Pellepré, pour la pierre de tuffeau qu'il fault pour faire et édiffier la chappelle cy dessus déclerée et diviser ainsi que le marché se

de Chemillé et des environs les invoquait contre les maladies du cuir chevelu. En 1884, elles ont été déposées au Musée archéologique d'Angers.

[1] Saint-Léger-des-Bois, commune du canton de Saint-Georges-sur-Loire, arrondissement d'Angers.

[2] Pierre Dupont, prieur de Saint-Pierre de Chemillé, de 1476 à 1516, qui signe un peu plus bas.

[3] Épiré forme une section de la commune de Savennières, canton de Saint-Georges-sur-Loire, arrondissement d'Angers.

Digitized by Google

poursuyt et comporte. Et est dit que led. Pellepré fournira led. sieur de Sainct-Ligier de tuffeau pour lad. chappelle et d'une table d'aultel de Ragesse [1] ou de Sainct Aignen [2] et deux ou troys pierres de Ragesse pour faire les pilliers de dessoubz l'autel, pour le pris et somme de trente livres tournois. Et oultre est et accordé entre lesd. partyes que led. Pellepré ne rendra lad. pierre si non jusques au gué des Moriers [3] près Challonne et que led. sieur fournira de charroy, pour faire amener lad. pierre jusques au lieu du bourg Sainct-Pierre, là où sera édiffiée lad. chappelle, et généralement toutes aultres matières pour faire lad. chappelle, tant tuffeaulx que cintres sur led. lieu. Item et est dit que lad. table d'aultel, qui doibt estre de Ragesse ou de Sainct-Aignen, ne aura que cinq ou six piez de long et deux piez et demy de large ou environ. Ainsi signé : Perdriau pour présent et a la requeste de mond. sieur.

Ch. Urseau.

[1] La Rajasse ou Rajace est une localité de la commune de Ligré, canton de Richelieu, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

[2] Saint-Aignan-sur-Cher, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Blois (Loir-et-Cher).

[3] Le gué des Moriers, à la limite des communes de Chalonnes-sur-Loire et de Chaudefonds, sur le ruisseau du Jeu, qui par le Layon, communique avec la Loire.

Digitized by Google

UN MANUSCRIT ANONYME

DE LA

BIBLIOTHÈQUE D'ANGERS

Restitué à son Auteur

La bibliothèque municipale d'Angers possède parmi ses manuscrits, sous le n° 261, deux œuvres morales écrites au XVIe siècle, dont la première est intitulée : *Traicté pour oster la craincte de la mort et la faire desirer à l'homme fidelle* ; l'autre est un *Traité de l'amour que nous debvons porter à noz ennemys*. Tous deux sont réunis en un même volume, petit in-4° carré de 193mm sur 137, recouvert d'une assez jolie reliure en veau à fleurons, du XVIe siècle, aujourd'hui un peu fatiguée. Il contient, en plus de la feuille de garde, quatre-vingt-trois feuillets numérotés, suivis de seize feuillets blancs. Le premier traité occupe les quarante-deux premiers feuillets. Le second traité, d'une écriture un peu différente du premier et sur un autre papier, occupe les feuillets 45-83. La mention manuscrite : *Mnrii SS. Sergii et Bacchi*, 1678, placée près du titre du premier opuscule, montre que le volume appartint jadis à l'abbaye de Saint-Serge.

Digitized by Google

Ni le catalogue Lemarchand [1] ni le catalogue Molinier [2] n'indiquent l'auteur ou les auteurs de ces traités. Nous croyons avoir trouvé celui du premier, qui est peut-être aussi celui du second.

En effet, un bibliographe français, bien connu des historiens du XVIe siècle, Antoine du Verdier, dont la *Bibliothèque françoise* parut en 1585, indique un *Traicté pour oster la crainte de la mort* parmi les ouvrages d'un auteur angevin, Jean de Lespine, ou de Spina, et nous apprend qu'il fut publié à Lyon, par Lertout, in-8° [3], en 1558. Bayle [4], Hauréau [5] et Port [6] ont reproduit docilement l'indication de du Verdier. D'autre part, Barbier, dans le *Dictionnaire des anonymes*, signale une autre édition du même ouvrage, en l'attribuant à notre auteur [7].

La similitude si complète du titre de l'ouvrage imprimé avec celui du manuscrit d'Angers était déjà une forte présomption. Pour la transformer en certitude, il fallait pouvoir comparer les deux textes. Malheureusement, il n'existe à Angers ni à Paris aucune édition séparée du *Traicté pour oster la crainte de la mort.* Nous l'avons cherché en vain à la Bibliothèque nationale, aux bibliothèques de l'Arsenal et Sainte-Geneviève, à la Mazarine, à la Bibliothèque de la Société d'Histoire du Protestantisme. Diverses recherches dans des catalogues particuliers n'ont pas été plus fructueuses.

Mais la Bibliothèque nationale possède, sous la cote d'Inventaire D² 8922, un recueil d'*Opuscules théologiques* de

[1] Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, t. XXXI, 1898, p. 273.

[2] Catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Angers, 1863, p. 65.

[3] Du Verdier, *éd.*, Rigolet de Juvigny, 1772, t. IV, p. 409.

[4] Bayle, *Dictionn.*, art. Spina, note B.

[5] *Hist. litt. du Mans*, t. III, p. 56.

[6] Port, *Dictionn.*, art. Espine (Jean de l')

[7] T. IV, col. 805.

Digitized by Google

Jean de Lespine qui n'avait pas été, croyons-nous, signalé jusqu'à présent [1]. Ce volume contient dix des opuscules de Jean de Lespine, parmi lesquels le *Traicté pour oster la crainte de la mort*. L'examen de ce traité montre que l'on se trouve en présence de l'ouvrage même qui est contenu dans le manuscrit d'Angers. La comparaison minutieuse des deux ouvrages, imprimé et manuscrit, qu'il y a lieu de faire, serait trop longue à exposer ici. Il suffit de dire, après collation sommaire des deux textes, qu'ils sont identiques, à quelques variantes près. La division des paragraphes seule diffère de l'un à l'autre. Il est fort possible, d'ailleurs, que le texte de l'édition de 1558 soit parfaitement conforme à celui du manuscrit.

Ce dernier ne semble pas, d'ailleurs, autographe. Sa calligraphie doit être l'œuvre de quelque moine de Saint-Serge qui, ayant trouvé de son goût le traité de Jean de Lespine, l'avait recopié tout entier. Mais, si Jean de Lespine n'a pas écrit le manuscrit que nous possédons, il est certainement l'auteur du traité.

Il serait superflu d'insister aussi longuement sur une découverte minime et qui n'intéresse guère en soi que la bibliothèque d'Angers, s'il n'y avait lieu d'appeler l'attention sur le personnage dont nous venons de prononcer à plusieurs reprises le nom à peu près ignoré des Angevins. Cet écrivain est, en effet, un des meilleurs et des plus curieux de l'ancienne province d'Anjou. Sa vie est assez singulière. Né à Daon, en 1505, et devenu prieur des Augustins d'Angers, il fut, dit-on, converti au protestantisme en 1557, par

[1] Opuscules [théologiques] de M. Jean de l'Espine [Angevin]. Comprises en deux parties... Imprimé par Jacob Stoer [Genève] MDXCVIII. La seconde partie manque. D'après le bibliographe allemand Draudius, il doit en exister une troisième imprimée par le même en 1607, mais cet auteur ne parle pas des deux premières.

J'ai su trop tard que la riche bibliothèque du Plessis-Villoutreys possédait la première et la deuxième partie des Opuscules.

Digitized by Google

un huguenot que lui-même voulait ramener à la foi catholique. Devenu pasteur, il échappe à la Saint-Barthélemy et mène une existence assez agitée qui se termine probablement en 1597, à Saumur. Entre temps, il écrivit un assez grand nombre d'ouvrages théologiques et moraux, dont plusieurs eurent un grand succès, en particulier les *Excellens Discours pour le repos et contentement de l'esprit*, parus en 1587, souvent réédités et traduits en plusieurs langues. L'œuvre de Jean de Lespine est importante pour l'histoire des idées au XVIe siècle et aussi pour l'histoire de la littérature. Nous essaierons quelque jour de l'étudier en détail.

Quant au *Traité pour oster la crainte de la mort*, dont il a été question dans les pages qui précèdent, son intérêt vient de ce qu'il est le premier en date des ouvrages de notre auteur. Médiocre, en somme, il contient en germe quelques-unes des qualités morales et littéraires qui feront, trente ans plus tard, le succès des *Excellens Discours*. L'auteur l'écrivit avant sa conversion publique, qui eut lieu seulement trois ans plus tard, au Colloque de Poissy. Cependant, il est déjà qualifié « calvinique » par du Verdier, qui s'autorise sans doute d'une censure de la Sorbonne [1].

Aucun témoignage positif ne nous permet actuellement d'attribuer à Jean de Lespine le *Traicté sur l'amour que nous debvons à noz ennemys*, qui figure dans le manuscrit 261. Aucun des ouvrages de Jean de Lespine signalés par les bibliographes ne porte ce titre. Cependant, comme, par la composition, le style et les idées, il ressemble au *Traicté pour oster la crainte de la mort* et que, comme dans celui-ci, l'auteur s'adresse à un « Monseigneur » encore indéterminé, il est fort possible qu'on puisse arriver à restituer à Jean de Lespine les deux traités contenus dans le manuscrit de la bibliothèque d'Angers.

Louis Hogu.

[1] Toutefois Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, ne donne aucune indication à ce sujet.

Digitized by Google

LE PORTEFEUILLE D'UN CURIEUX

Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevines (*suite*)

1698. — *La Corporation des Marchands de Beaufort*

Ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que les membres d'un même métier ont songé à s'unir et à se « syndiquer ». La question des avantages et des inconvénients des anciennes corporations, telles quelles étaient constituées, n'est pas encore résolue, ce qui ne peut surprendre quand on se souvient du *Testament* politique de Colbert, mort en 1683. Il disait déjà à Louis XIV : « La rigueur qu'on tient dans la plupart des grandes villes de votre royaume, pour recevoir un marchand, est un abus que Votre Majesté a intérêt de corriger ; car il empêche que beaucoup de gens ne se jettent dans le commerce où ils réussiraient mieux bien souvent que ceux qui y sont. Quelle nécessité y a-t-il qu'un homme fasse apprentissage ? Cela ne saurait être bon, tout au plus, que pour les ouvriers, afin qu'ils n'entreprennent point un métier qu'ils ne sauraient point ; mais, pour les autres, pourquoi leur faire perdre leur temps ? Et pourquoi aussi empêcher que des gens qui en ont quelquefois plus appris, dans les pays étrangers, qu'il n'en faut pour s'établir, ne le fassent pas parce qu'il leur manque un brevet d'apprentissage ? Est-il juste, s'ils ont l'industrie de gagner leur vie, qu'on les en empêche sous le nom de Votre Majesté, elle qui est le père commun de ses sujets et qui est obligée de les prendre en sa protection ? Je crois donc que quand elle ferait une ordonnance, par laquelle elle supprimerait tous les règlements faits jusqu'ici à cet égard, elle n'en ferait pas plus mal... »

Mais Louis XIV n'écouta guère les derniers conseils de son premier ministre. Et pour des raisons, sans doute différentes,

Digitized by Google

les marchands de Beaufort firent comme Louis XIV. Ils s'assemblèrent pour rédiger des statuts, le 15 mars 1698, et afin d'obtenir l'approbation du roi ils présentèrent au Sénéchal des remontrances pour expliquer leurs ennuis, leurs projets, leurs espérances, et ils lui dirent « que depuis longtemps ils ont remarquez plusieurs abuz et désordres dans leur comerce, qui n'ont point d'autre source que parce qu'il n'y avait point de corps et comunauté formées desd. marchands, jurèz et visiteurs, non plus que des statuts règles et privilèges, ce qui, par l'exposition de toutes sortes de mauvaises marchandises et par l'inexpérience de la plupart de ceux qui font le négoce, qui n'ont fait aucun aprentissage, empesche de fleurir le commerce de cette ville où par sa situation avantageuse il devroit estre aussy considérable que chacune ville de cette province, que ces raisons ont porté les supplians, affin d'establir l'honneur et l'ordonnance dans leur corps, de se transporter dans les villes de Tours, Angers et Saumur, pour y aprendre les règles, statuts et privilèges, et la manière avec laquelle les marchands de ces trois bonnes villes y rendent le comerce si considérable; ce qui leur ayant été comuniqué ils en ont tiré des extraits fidèles, qui ayant esté ensuitte examinez par ceux de cette ville, qui ont le plus de connaissance et d'expériance du fait de la marchandise, en ont composé 21 articles, qui ont esté par eux signé et arrestez et qui contiennent le moyen de rendre avec le temps l'ordre et l'honneur requis pour bien faire le comerce; lesquels articles ils désireroient présenter à Sa Majesté et la supplier très humblement de leur accorder ses lettres, à quoy ils ne peuvent parvenir sans en avoir par iceux votre avis et consentement... »

Le sénéchal de Beaufort, Pierre Gaucher Le Marié, écuyer, conseiller du roi, et Joseph Jameron, le procureur du roi au siège royal, donnèrent le 23 mai suivant, un avis favorable à la requête des marchands beaufortais.

Au mois de juillet, Louis XIV approuvait les statuts proposés, par lettres patentes, que le Parlement n'enregistra pas tout de suite, car il réclama un nouvel avis du sénéchal. Mais cet avis fut aussi favorable que le premier ; J. Le Marié, l'envoya le 26 septembre et le Parlement se décida à enregistrer les lettres royales, le 2 janvier 1699.

Voici le texte des *statuts* de cette corporation tels que nous les avons trouvés dans les archives de Beaufort :

Digitized by Google

Statuts, privilèges et ordonnances pour le corps et communauté des marchands de draps de soye, draperyes, merceries, grosseryes, joilleries et enjolliveries joints et unies de la ville, faubourgs et ressorts de Beaufort en Anjou, pour en jouir à perpétuité, remédier aux fraudes et abus qui se peuvent commettre à l'exposition et vente desd. marchandises, arrestées en leur assemblée sous le bon plaisir de Sa Majesté, conformément aux autres villes du Royaume comme s'ensuit :

Premièrement. — Que dorénavant, aucunes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient ne pourront vendre, débiter, tenir boutique et magazin de marchandises de soyes, draps et laines, merceries, grosseries, joilleryes et enjoliveryes joints et unies, qu'au préalable ils n'ayent fait aprentissage en cette ville de Beaufort et servy, par l'espace de trois ans consécutifs, les maîtres et marchands tenants boutique desdites marchandises en nostre dite ville de Beaufort, et lesquels aprantifs, avant que tenir leurs boutiques, feront aparoir aux gardes dudi estat de leur marché d'aprantissage, qui sera passé devant notaire, avec quittance de leur dit maistre du fidel service qu'ils auront fait, lesquels gardes seront tenus insérer ledit marché et quittance, en un registre à ce destiné.

Deuxiesme. — Deffendons aux forains, estrangers, bourgeois, fripiers, revendeurs, et tous autres qui ne seront receus audit estat desd. marchandises, et qui n'auront lettres de marchands, de vendre et distribuer aucunes marchandises de draps de soyes, laines, merceries, grosseries, joilleries et enjoliveries, en nostre dite ville et faux-bourgs de Beaufort, sinon ès-lieux et temps ordinaires des foires estallées audit Beaufort[1] ; les susdits pourront un

[1] Jusqu'au premier tiers du XIXe siècle, l'arrivée des marchands d'Angers, Tours, Paris, etc., en déballage sous les halles, était tout un petit événement.

Digitized by Google

jour devant lesdites foires, commancer à déplier, sans en vendre ny en gros ny en détail, et, un jour après le jour desdites foires, replier leurs dites marchandises, sans en vendre ny en gros ny en détail, dans ladite ville et faux-bourgs, à peine de confiscation et de vingt livres d'amande, et ne pourront lesdits forins faire aucune esposition ny debit pendant lesdites foires qu'au préalable leurs marchandises n'ayent esté par eux aportées au bureau desdits marchands de Beaufort pour estre visitées.

Troisiesme. — Et seront compris dans la draperie tous draps, serge, ratine, revesches, et, sous la soye, touttes étoffes de soyes meslées, et camelotteries, etc. Sous la mercerie et enjoliverie, sera compris touttes sortes de rubans, galons, passements, bouttons, gance, baudriez[1], chapeaux, cordons, bas de soye et laine, plumets, *toilles* et generallement toutes merceries et enjoliveries; et, sous la grosserie, touttes sortes de joilleries, quincailleryes, ouvrages faits de fer, assier, laiton, airain, tant de fonte que de forge; merceries, tant de soie, laine que fil, et librairie; pourra un seul marchand vendre de touttes les marchandises cy-dessus desnommées.

Quatriesme. — Sera payé par lesdits forains un denier pour chacune livre tournois du prix desd. marchandises auxd. maistres gardes, tant pour la visitation que garde de lad. marchandise, et lesquels deniers seront employez au payement des louages de chambres et bureau de gages des clercs et officiers.

Cinquiesme. — Et, d'autant que pour la nécessité des affaires desdits marchands, il est besoin faire assemblée d'aucun desd. estats, ceux qui auront esté appelez au nombre de 4 ou 5, ou autre tel nombre nécessaire, qui deffaudront à se trouver au jour, lieu et heure désignée,

[1] Pour les épées.

Digitized by Google

seront condamnez à 20 sols d'amande, applicable comme dessus, sinon qu'ils soient légitimement excusez, et outre ce qui sera accordé et ordonné en lad. assemblée, par lesd. gardes et autres dud. nombre assemblez, sera observé par les autres, à peine d'amande arbitraire.

Sixiesme. — Et, affin d'empêcher les larcins et recellement des marchandises, deffenses sont faites à toutes personnes d'acheter, prendre en gage aucune sorte ou espèce de marchandises d'aucuns serviteurs, revendeurs, ou revenderesse inconnues, et enjoint ceux à qui les marchandises sont portées, de les retenir ou avertir les maistres et gardes, sur peine de restitution de lad. marchandise et de 20 livres d'amande, si lesdits serviteurs ou autres personnes n'aportent mandement ou certification du maistre à qui apartiendré ladite marchandise, que les achepteurs ou ceux qui prendront lesdits gages seront tenus de retenir et garder pour décharge.

Septiesme — Et, pour establir lesd. maistres et gardes, il sera fait assemblée par la communauté des marchands de lad. ville, jusqu'au nombre de 4 ou 5 des plus notables, ou tel autre nombre qu'il sera par eux avisé, dud. estat de soye, laine, mercerye, grosserie, joillerie et enjoliverie, compris en un, pour y nommer deux ou trois pour fairē la charge, deux ans consécutifs; desquels à l'avenir en sera chargé tous les ans, un après avoir servy le temps de deux ans, et, au lieu d'iceluy, en sera nommé un autre, auquel deffenses seront faites de ne commettre aucun dol, fraude ny abus en la visitte desd. marchandises; à cette fin en presteront le serment, incontinent après leur réception, devant Monsieur le sénéchal, président dudit lieu, suivant les règlements, privilèges et pratiques des villes de Tours et Saumur.

Huitiesme. — Que les enfants desd. marchands qui se présenteront pour avoir lettres de lad. vacation, qu'ils

Digitized by Google

auront exercée dans la boutique de leur père, payeront seullement la somme de 24 livres. Et ne seront compris en cet article les faiseurs de boutons[1].

Neufviesme. — Les enfans des habitans de la ville et fauxbourgs, qui ne seront du corps desd. marchands compris es dits statuts, comme aussy les enfans des forins, qui auront fait aprantissage et servy, par trois ans, dans la boutique d'un marchand cy-dessus, en cette dite ville, dont ils feront aparoir par marché et quittance notarisée, et deument veriffié, payeront, pour leur réception, la somme de 48 livres.

Dixiesme. — Et pour le droit de leurs lettres d'aprantissage la somme de 6 livres.

Unziesme. — Outre a été conclud que l'élection des gardes se fera tous les ans, au premier jeudy du mois de janvier, sur les deux heures après midy, pour ce, et seront convoquez le jour précédent, par l'ordre des gardes en charge, en conséquence du mandement de Monsieur le sénéchal, tous les marchands qui auront esté en lad. charge de garde, mesme ceux qui auront quitté leur boutique et commencé avec tel autre nombre d'anciens marchands qui sera avisé, dont mémoire sera fait par lesd. gardes.

Douxiesme. — Pareille convocation sera faite, au cours de l'année, par l'ordre desd. gardes, pour donner advis sur les affaires et difficultez, qui se présenteront et qui seront proposées, dans led. bureau, lequel se tiendra tous les jeudis de chacune semaine, à 2 heures après midy, tant pour y donner et y expédier lettres aux marchands et apprantifs, s'ils sont capables, et de la qualité requise, que pour recevoir les avis de chacun, pour y donner ordre selon l'occurrence des affaires, et sil ne se trouve audit

[1] C'est la seule trace que nous ayions trouvée de la fabrication des boutons à Beaufort.

Digitized by Google

bureau que trois desdits gardes, ce qu'ils délibèreront vaudra et tiendra, comme si tous ensemble l'auraient arresté,

Treiziesme. — Se fera visitte généralle, par lesd. gardes, quatre fois l'année, dans la boutique de chacun marchand des marchandises cy dessus exprimées, mesme des *poids et mesures*, affin déviter les abus et fraudes qui se pourraient commettre, et la vente en gros et détail, poids et mesures desd. marchandises ; lesquels gardes se feront assister, lors desd. visittes, par un huissier et le commis de leur bureau, affin de faire procès-verbal et saisir les marchandises, poids et mesures, qui se trouveront abusives, et donner assignation aux marchands qui auront commis abus, par devant mond-sieur le sénéchal, pour l'effect desd. marchandises de soies, draperyes, merceryes, grosseryes, joilleries et enjoliveries jointes et unies, pour voir ordonnance de la confiscation et amande, sans que lesd. visittes puissent estre faites par les gardes jurez des drapiers, drapans, sergers et des autres estats et mestiers, soit dans les maisons desdits marchands, ou que lesd. marchandises fussent en chemin pour y estre amenées, suivant la transaction faite entre les marchands desd. estats et les sergiers de la ville de Saumur, passée devant Michel Budan, notaire aud. Saumur, le 9 novembre 1684, led. acte homologué en conseil, suivant l'arrest rendu le 27 février 1685 ; et sera payé par chacun marchand, pour le droit de visitte, cinq sols ; et seront touttes ces matières en instance traitées sommairement.

Quatorziesme. — En outre feront donner assignation, tant aux marchands, qui auront levé boutique, sans avoir pris lettres desd. gardes auxdit bureau, et aux apprantifs, qui se trouveront en chacune boutique, au jeudy en suivant, ou leurs maistres seront tenus les représenter, avec coppie de leur marché d'aprantissage, au dos duquel sera donné acte de lettre dud. aprantissage et les droits payez et avancez par le maistre dudit aprantif, sauf son recours

Digitized by Google

pour son remboursement, contre les parens et curateurs dudit aprantif ou autres, ainsy quils verront.

Quinziesme. — Ne pourront aucun marchand des marchandises cy dessus mentionnés par lesdits statuts, lever, ny tenir magazin ou boutique qu'ils ne se soyent premièrement pourvus, devant lesdits gardes, pris leurs lettres, payé leurs droits, et presté le serment par-devant Monsieur le Sénéchal ; et en cas qu'aucun se soit immissé d'ouvrir boutique ou magazin et vente desd. marchandises cy-dessus mentionnées, avant que d'avoir pris lesd. lettres, seront assignez à la requête desd. gardes, par devant mondsieur le Sénéchal, pour se voir condamner fermer sa boutique, et en l'amande, pour la contravention, et faire ordonner ce que de raison, sans qu'aucunes lettres puissent estre deslivrées auxdits aprantifs, sinon pour exercer l'estat de négosse ci-dessus dont ils auront fait apprentissage.

Seiziesme. — Comme aussy nous avons deffendu et deffendons auxd. artisans, sergetiers et gens de métiers, faire la fie (?) et exposer en vente aucune marchandise, qui n'ay esté faite et manufacturée par eux, ou leurs serviteurs domestiques, faits en leurs maisons; ils seront tenuz de marquer de leurs marques, affin qu'on puisse connaître de quels ouvriers elles seront proceddés pour, en cas de malfaszon et deffectuosité desd. ouvrages, s'en adresser à eux comme tenus et responsables qu'ils en seront, en quelques mains que soient trouvez lesd. ouvrages deffectueux.

Dix septiesme. — Ne pourront lesd. marchands et leur sera deffendu de faire et contracter association avec aucun, s'il n'est marchand et maistre de lad. vacation, de prester leur noms ou marques, pour l'effect desd. marchandises, à peine de privation de lad. maitrise et d'amande arbitraire, comme aussy lesd marchands ne pourront tenir *hostelleryes* à peine de privation d'iceluy estat et maistrise et

Digitized by Google

d'amande arbitraire; et en cas de contravention à cesd. présents statuts, privilèges, ordonnances et règlements, lesd. gardes se pourvoiront devant mond. sieur le Sénéchal dud. lieu.

Dix huitiesme. — Se fera visite, par lesd. gardes, chez tous les forains estrangers, qui ameneront des marchandises mentionnées par les présents statuts, dans le ressort de Beaufort et là où elles se trouveraient abusives et deffectueuses, en feront la saisie.

Dix neufiesme. — Voulons que l'un des *eschevins* nommés dans lad. ville de Beaufort soit actuellement marchand dud. estat et qu'il jouisse dès à présent et à l'avenir dud. privilège accordé aux marchands et ainsy qu'ils ont accoutumé d'en jouir, dans plusieurs villes, mesme celle d'Angiers, et conformément à nostre règlement rendu au mois d'aoust 1669.

Vingtiesme. — Deffendons, à tous gens de mestiers, qui font présentement commerce desd. marchandises de draps de soye, laine, mercerie, grosseryes, joilleries et enjoliveries, dans lad. ville et fauxbourgs de Beaufort, d'en vendre ny débiter à l'avenir, soit en gros ni détail, ny de tenir boutique ny magazin desd. marchandises, à peine de confiscation d'icelles et de 20 livres d'amande

Vingt et uniesme. — Les frais de l'expédition desquels statuts et règlements, ensemble de nos lettres et tous autres actes nécessaires pour l'établissement d'iceux, sont faits par tous lesd. marchands soussignez et commis, sans que ceux d'entre eux, qui seroient refusans de contribuer auxdits frais, puissent prendre ny aucuns apprentifs, participer à l'effet desd. statuts ny jouir d'aucuns privilèges y contenus.

Tous lesquels articles et ordonnances cy-dessus auront lieu et seront executtez, à l'avenir, pour en jouir, par lesd, marchands de soye, draperie, mercerie, grosserie, joillerie et enjoliverie, joints et unies, supliant humblement Sa

Digitized by Google

Majesté leur en vouloir accorder toutes lettres de création establissement et confirmation à ce nécessaires.

Fait et arresté en l'assemblée des marchands, tenue aud. Beaufort le 15me jour de mars 1698. (Signé :) Le Blanc, Erraud, Jolly, de Beauvais, Cabaret[1].

Le Rapport des Intendants de la Généralité de Tours[2] mentionne à Beaufort deux communautés d'Arts et Métiers, en 1762-1766, celle des Marchands de Draps, — dont nous nous occupons ici, — et celle des Perruquiers, dont nous n'avons pas retrouvé les actes.

Il advint de la Corporation des Marchands de Beaufort ce qu'il adviendra de toute institution humaine; les abus la firent détester et amenèrent sa suppression.

Soixante-dix ans après qu'elle fut constituée, huit ans avant le mémorable édit de Turgot, supprimant les Jurandes et Maîtrises de tout le royaume (février 1776), le roi Louis XV révoquait les statuts des Beaufortais.

On lira, dans la note que nous avons retrouvée dans les Archives Municipales quelques-uns des mêmes motifs exposés plus tard dans l'édit général sur la liberté du travail et du négoce, sur les interminables chicanes suscitées par l'interprétation trop étroite des règlements, sur l'exagération des taxes arbitrairement exigées, enfin — ce qu'on reverra cent cinquante ans après, — cette tyrannie des collectivités qui considèrent comme ennemis tous ceux qui veulent user de la liberté individuelle et refusent de faire partie d'un syndicat.

« Par arrêt de conseil d'Etat du 2 avril 1768, le roi, informé que les marchands de la ville de Beaufort ont abusé à plusieurs égards de leur établissement de jurande pour gêner la liberté du public et de commerce, exigé de différents sujets qui se seraient présentés à l'apprantissage et à la maîtrise, des droits arbitraires et plus forts que ceux portés en leurs statuts; qu'ils auraient d'ailleurs écarté de lad. ville les marchands forains, soit par les

[1] Archives municipales de Beaufort, BB, 3. ff. 131 et suiv.

[2] Manuscrits de Tours et de Châteaugontier.

Digitized by Google

contestations qu'ils leur auraient cherché; soit par les rétributions arbitraires qu'ils en auraient exigé et sous le titre d'abonnement, pour les admettre à commercer; qu'enfin ils auraient prétendu assujettir les habitants de la ville à se faire recevoir de leur corps. — révoque lesd. statuts[1]. »

Liste des prêtres angevins déportés en Espagne en 1792, comme réfractaires

On a donné plusieurs listes des prêtres angevins déportés en 1792, pour refus de serment, après leur emprisonnement au séminaire d'Angers. Ces listes varient. Aucune, croyons-nous, ne donne l'âge des prêtres exilés, et cette seule mention intéresse assez la biographie angevine pour que nous publiions ici, tel qu'il est, le document suivant, écrit par un des déportés.

Les pièces officielles, concernant la déportation des prêtres angevins ont été publiées dans la *Revue de l'Anjou* 1853, pp, 514 à 574, et 1854, pp. 143 à 204[2]. On peut rapprocher notre document de cette publication, qu'il complète sur quelques points.

Liste de MM. les prêtres angevins embarqués pour l'exil sur le vaisseau le *Didon*, dont l'armateur est M. Neaue et le capitaine M. Brée, nantais; lesquels sont partis de la rade de Paimbeuf, le 1er octobre 1792, arrivés à Santander, en Espagne, le 11 octobre de la même année.

Abellard, Pierre, 55 ans, chapelain de Gonnord.

Abellard, Pierre, 21 ans, vicaire de Saint-Germain-de-Bourgueil.

[1] Archives municipales de Beaufort, série BB, 4, fol. 198.

[2] Voir encore : Dom Paul Piolin, *Hist. de l'Église du Mans*, tome II, p. 11-22 ; Cél. Port. : *La Vendée Angevine*, 1888, tome I. p. 428, et tome II. pp. 26, 27, etc. — V. Godard-Faultrier : *Le Champs-des-Martyrs*, 2e éd. pp. 211 à 222.

Digitized by Google

Abrial, Barthélemy, 51 ans, ancien vicaire de Seiches.
Alliot, Louis, 29 ans, vicaire de la Jumellière.
Amirault, Étienne, 46 ans, chapelain de Bourgueil (*regressit in patria*).
Arlouet, Pierre, 53 ans, vicaire de Bauné.
Aubert, Julien, 39 ans, desservant de Rou, près Saumur[1].
Barat, Jacques, 52 ans, curé de Soulaire.
Bacher, André, (?), curé de la Chapelle-sous-Doué.
Bacher, Charles, 55 ans, chapelain de Saint-Denis-de-Doué.
Bâtard, Maurille, 54 ans, vicaire de Saint-Laud d'Angers.
Bauné, François, 43 ans, curé du Vieil-Baugé.
Baudry, Florent, 55 ans, chapelain de Notre-Dame de Nantilly, de Saumur.
Beguyer, Thomas, 36 ans, chanoine de Chemillé.
Bellanger, Jacques, 48 ans, prêtre.
Besnier, Jacques, 42 ans, vicaire de Lasse.
Billard, René, 55 ans, vicaire de Chemellier[2].
Blanchouin, Mathurin, 59 ans, curé de Soucelles (*regressit in patria*).
Blotin, Étienne, 37 ans, vicaire de Jumelles.
Bois, Joseph, 36 ans, vicaire de Benais.
Boisseau, Hamon, 38 ans, vicaire de la Renaudière.
Bouchard, Louis, 33 ans, vicaire de Craon.
Bouchet, Fidèle, 42 ans, aumônier de l'hôpital de Châteaugontier
Bouju, Jean-Baptiste, 51 ans, ancien curé d'Andigné.
Boulloir, Pierre, 52 ans, curé de Rochefort-sur-Loire.
Boussard, Jacques, 51 ans, curé de Brion (*obiit*).
Bouvier, René, 41 ans, curé de Saint-Jean-des-Marais (*obiit*) [des Mauvrets].
Breard, Jean, 40 ans, chapelain de Daumeray.

[1] La liste publiée par V. Godard-Faultrier, dans le *Champ-des-Martyrs*, 2e éd. p. 211, dit « chapelain du Ronceray d'Angers ». — M. Port ne l'indique pas dans sa liste des desservants de Rou.

[2] La liste de V. Godard-Faultrier dit « Chemillé ».

Digitized by Google

Besnard du Perché, Paul, 43 ans, chapelain de Saint-Denis-de-Doué.

Briard, Gilles, 49 ans, chapelain du château d'Ardenne.

Brichet Pierre, 42 ans, curé de la Bruère, près le Lude.

Brisset, Jean, 27 ans, vicaire de Saint-Michel-du-Tertre d'Angers (*regressit*).

Brunsard, Pierre, 48 ans, curé de Chemiré.

Bureau, Antoine, 30 ans, vicaire du Bourg-d'Iré (*regressit in patria*).

Caffin, Jean-Baptiste, 50 ans, chapelain de Saumur.

Chaudet, Joseph, 52 ans, chapelain de la Rochefoulque.

Chassebœuf, Joseph, 55 ans, chapelain de Soucelles, (*regressit in patria*).

Chantrier, Jacques, 39 ans, vicaire de Champigné.

Chiron, Pierre, 39 ans, religieux chartreux (*regressit*).

Chounière, Joseph, 52 ans, chanoine de la Grézille.

Clémot, Michel, 33 ans, vicaire de Cuillé[1] (*obiit a Zafra in Andalusia, septembre 1793*).

Cohord, François, 42 ans, curé de Saint-Pierre de Chemillé.

Couchet, François, 30 ans, vicaire de Baugé[2].

Couraud, François, 41 ans, vicaire de Saint-Saturnin-sur-Loire.

Courtin, Pierre, 55 ans, curé de Charancé.

Couturier, Philippe, 52 ans, ancien curé de Saint-Palais de Saintes.

Cruon, Mathurin, 39 ans, curé du Mesnil-en-Vallée.

Damois, Jean Baptiste, 40 ans, prémontré, prieur du Perray-Neuf.

D'Arzilly, Jean, 58 ans, prieur bénédictin de Chaumont.

Daviau, Mathurin, 33 ans, vicaire de Thouarcé.

Davoine, Arnoul, 49 ans, chanoine de Saint-Laud d'Angers.

Davy, Jean, 39 ans, vicaire de Challonnes.

[1] Écuillé. La liste publiée par V. Godard-Faultrier dit à tort *rentré*.

[2] Ou mieux Couscher.

Digitized by Google

Davy, Pierre, 34 ans, vicaire de Saint-Aubin-de-Luigné.

Debourné, Louis, 54 ans, docteur, curé de la Chapelle-Aubry [1].

Delouche, Jean, 42 ans, vicaire de Marcé.

Deniau, Pierre, 56 ans, chanoine de Beaupréau.

Deschamps, Guillaume, 40 ans, vicaire de Saint-Germain-des-Prés (*remigr.*).

Dion, Joseph, 42 ans, vicaire de Brion (*remigr.*).

Donat, Jean-Baptiste, 66 ans, gardien des capucins d'Angers (*résidence : Obervieder; remigr.*).

Douaigne, Joseph, 57 ans, chapelain de Savennières.

Dron, Jean, 56 ans, curé d'Alençon (*remigr.*).

Drouin, André, 49 ans, curé de Chalain (*remigr.*).

Dumoulin, Henry, 58 ans, curé de Beaulieu (*obiit*).

Dutertre, René, 33 ans, curé de Bourg.

Farraire, François, 46 ans, curé d'Huillé.

Firmin, François, 30 ans, vicaire de Brain-sur-Allonnes.

Follenfant, François, 40 ans, chanoine de Blaison.

Fouassier, Jean-Baptiste, 45 ans, curé d'Andigné (*obiit*).

Fouquet, Jean-Simon, 36 ans, vicaire de Chalonnes-sous-le Lude.

Foullard, René, 42 ans, bénédictin, procureur de Lesvières d'Angers.

Fournier, Urbain, 43 ans, vicaire de Parcé-sur-Sarthe.

Garanger, Mathurin, 33 ans, vicaire du Louroux-Béconnais.

Gâteault, Étienne, 37 ans, chapelain de Saint-Denis de Doué (*obiit*).

Gaugain, Philippe, 51 ans, chapelain du château d'Étiau.

Gendron, Pierre, 34 ans, vicaire de Saint-Georges-Châtelaison.

Genneteau, Jean, 42 ans, chapelain de Saint-Denis de Doué.

Genneteau, Jacques, 36 ans, aumônier de l'abbaye de Nyoiseau.

[1] La liste de V. Godard-Faultrier dit à tort « de Boume » ; il faut lire sans doute « de Bourné ».

Digitized by Google

Godard, Michel, 42 ans, curé de Thouarcé.
Godineau, Jean, 95 ans, aumônier des Pénitentes d'Angers.
Goujon, Edme, 41 ans, desservant de Gouy.
Grellier, Louis, 31 ans, vicaire des Rosiers.
Guillet, Nicolas, 40 ans, curé de Saint-Léger-des-Bois.
Guitter, Laurent, 57 ans, curé de Rigné (*obiit Santander*; *février 1793*) [1].
Guyard, Denis, 49 ans, desservant de la Madeleine de Brigné.
Haye, Étienne, 51 ans, aumônier des religieux des Ponts-de-Cé.
Hayer, Olivier, 28 ans, vicaire de Saint-Michel-de-la-Palud d'Angers [2].
Hébert, Just, 50 ans, prieur, curé de Cellière (*remigr.*).
Houet, Gilles, 39 ans, curé de Saint-Martin-du-Fouilloux.
Houdebine, François, 45 ans, curé de Joué (*remigr.*).
Huault Dupuy, Joseph, 37 ans, prieur-curé de Gée.
Hue, Jacques, 31 ans, vicaire de Pontigné.
Jamin, René, 57 ans, curé de Saint-Martin-de-Parcé.
Jannin, Pierre, 38 ans, vicaire de Saint-Michel d'Angers.
Joullain, Joseph, 58 ans, chanoine de Doué.
Julliot, Louis, 58 ans, bénédictin de Lesvières d'Angers.
Llaneras, Alexandre, 54 ans, chanoine de la Trinité d'Angers.
Lancelot, Pierre, 49 ans, chapelain des Jubeaux-en-Vallée [3].
Launay, Étienne, 43 ans, vicaire de Louvaines.
Lebeurier, Jean, 54 ans, aumônier de l'hôpital de Durtal.
Leblay, Léonard, 43 ans, curé de Créan, près la Flèche.
Lavallay, Thomas, 54 ans, prieur, curé de Chavagnes.
Lebreton, François, 56 ans, curé de Pruillé.
Lebolloch, Robert, 54 ans, chanoine de Saint-Laud d'Angers.
Legeay, Jacques, 32 ans, frère augustin.

[1] La liste de V. Godard-Faultrier, dit : « mort le 2 mai ».
[2] La même liste ne fait pas mention des fonctions de l'abbé Hayer.
[3] Voir : C. Port, *Dictionn. de Maine-et-Loire*, les Jobeaux, p. 408, sur Lancelot.

Digitized by Google

Legueu, Pierre, 31 ans, vicaire de Saint-Augustin-des-Bois.
Lehoreau, Louis, 50 ans, vicaire de Gené.
Lemay, Jean, 38 ans, curé de Saint-Martin-du-Bois.
Leroi, Jean, 49 ans, curé d'Écouflant-les-Angers (*remigr.*).
Leroyer, Pierre, 39 ans, curé d'Argenton.
Letayeux, Mathieu, 53 ans, curé d'Ampoigné.
Levacher, Jean, 36 ans, vicaire de Sainte-Colombe [1].
Levacher, François, 34 ans, vicaire de Chigné.
Lizé, René, 28 ans, vicaire d'Auverse.
Maillard, François, 44 ans, vicaire de Tigné (*obiit*).
Mangein, Louis, 58 ans, curé de Saugé l'Hôpital (*remigr.*).
Marais, Jean, 39 ans, curé de Marigné, près Daon.
Marais, Jean, 30 ans, vicaire de Rochefort-sur-Loire.
Marquet, Jean, 57 ans, chanoine de Doué.
Marquet, René, 49 ans, curé de Forges.
Marquis, Jean, 44 ans, religieux carme.
Martin, Michel, 34 ans, curé de Grézillé.
Mauclerc, Louis, 39 ans, vicaire de Cheffes.
Maumusseau, Louis, 55 ans, ancien curé d'Argenton.
Ménard, Michel, 49 ans, curé de Sainte-Christine.
Ménard, Jean, 44 ans, curé de Saint-Léonard-de-Chemillé.
Ménard, Jean-Baptiste, 32 ans, vicaire de Bazouges.
Meurier, Jean, 27 ans, vicaire de Saint-Lambert-du-Lattay.
Moncrif, Antoine, 43 ans, chanoine régulier d'Angers.
Morigné, François, 43 ans, curé de Saint-Gilles-de-Chemillé.
Morelle, François, 44 ans, vicaire d'Ambillou.
Naquefaire, André, 56 ans, chapelain de Saint-Nicolas de Saumur (*remigr.*).
Nicolle, Michel, 34 ans, vicaire de St-Aubin des Ponts-de-Cé.
Nicolle, Mathurin, 30 ans, vicaire de Juigné-sur-Loire.
Oger, Pierre, 54 ans, curé de la Jaille-Yvon.
Oger, François, 58 ans, curé de Ditré [Distré].

[1] La liste de V. Godard-Faultrier dit *curé*. Il s'agit ici de Sainte Colombe, près La Flèche.

Digitized by Google

Paulu, Gabriel, 44 ans, curé de Saint-Léonard-les-Angers (*remigr.*).
Peccard, Jacques, 36 ans, vic. de Saint-Aubin-de-Pouancé.
Pellé, Henry, 38 ans, desservant de Soops [Sobs, près Brion].
Pelletier, Denis, 42 ans, chanoine à Doué.
Piffard, Pierre. 40 ans, chanoine de Beaupréau.
Poirier, Mathurin, 41 ans, vicaire de Neuillé.
Poisson, Urbain, 44 ans, desservant de Villedieu.
Porquet, Sabien, 25 ans, chantre de la Trinité d'Angers (*remigr.*).
Poulain, Jacques, 52 ans, religieux [Carme d'Angers].
Ponteau, Jacques, 61 ans, chapelain de St-Michel d'Angers.
Provost, André, 47 ans, curé de Bocé.
Prunier, Charles, 56 ans, vicaire de Baugé.
Puissant, Noël, 51 ans, religieux de St-Dominique d'Angers.
Queneau, Louis, 30 ans, vicaire de Grezillé.
Quenion, Charles, 46 ans, curé de Lezigné.
Ragarû, Robert, 45 ans, chanoine de Doué.
Rayneau, Olivier, 53 ans, curé de la Boissière-en-Mauge (*remigr.*).
Rénault, Alexandre, 53 ans, curé de Rochemenié.
Rezé, Pierre, 36 ans, chantre de Saint-Pierre d'Angers.
Ribault, Pierre, 43 ans, curé de Saint-Gemmes-sur-Loire.
Ribay, Jean, 58 ans, chanoine de Saint-Pierre d'Angers.
Richou, François, 38 ans, vicaire de Foudon.
Rideau, Louis, 40 ans, chanoine de Saint-Martin d'Angers.
Robert, Laurent, 49 ans, curé de Combrée (*remigr.*).
Robin, Jean, 30 ans, vic. de la Magdeleine de Pouancé (*rem.*).
Roulleau, Mathurin, 46 ans, chanoine de Chemillé.
Roulleau, Charles, 36 ans, vic. de Vauchrétien (*remigr.*).
Sanlecque, Jean, 49 ans, religieux Cordelier, vicaire de la Chapelle-Aubry[1].

[1] La liste publiée par V. Godard-Faultrier l'appelle : Saulecque et en fait un ex-récollet.

Digitized by Google

Saulou, Michel, 36 ans, chapelain de Miré.
Sellier, Pierre, 58 ans, chapelain de Beaufort[1].
Seillier, Joseph, 48 ans, aumônier de l'hôpital de Beaufort[2].
Sigogne, Louis, 36 ans, vicaire de la Jumellière.
Souvêtre, François, 30 ans, religieux Cordelier.
Tanqueray, Paul, 51 ans, curé de Bauné.
Thomas, Pierre, 29 ans, vicaire de Renazé.
Tonnelet, Jean, 53 ans, chanoine régulier d'Angers.
Tulâne, Pierre, 50 ans, curé de Cuon.
Viau, Claude, 35 ans, bénédictin.
Voileau, Simon, 38 ans, vicaire de Cuon.

Liste de MM. les prêtres embarqués pour l'exil, sur le vaisseau le *Didon*, le 1er octobre 1792, lesquels ne sont pas angevins :

Apvril, Noël, 52 ans, chanoine régulier, curé de N.-D. de Nauray, manceau.
Champion, Jacques, 49 ans, curé de St-Nicolas de Vihiers, poitevin.
Coulommier, Etienne, 54 ans, curé du May, poitevin.
Deschere, François, 58 ans, prieur de la Chartreuse de Moulins, bourbonnais.
De Voudel, Jean, 65 ans, chanoine de Montreuil-Bellay, poitevin.
Franelet, Jean-Baptiste, 34 ans, doyen du Chapitre de Montreuil-Bellay, poitevin.
Fournier, François, 46 ans, chapelain de Valliers, rochelois.
Fournier, Jean-Baptiste, 30 ans, vic. de St-Christophe, rochel.
Guittolin, René, 37 ans, prêtre de chœur de la Cathédrale du Mans.

[1] Pierre Le Sellier de Montplacé, prêtre habitué en 1789.
[2] Joseph Le Sellier de Montplacé, mort à Beaufort.

Digitized by Google

Huault-Dupuy, Jean, 38 ans, prieur, curé de Sainte-Marie-du-Bois, manceau [1].

Houdebine, Marin, 52 ans, curé de Quelesme, manceau.

Lamirault, Jean, chanoine de Montreuil-Bellay, poitevin.

Lemoine, Simon, 36 ans, vic. [du Mans ?], diocèse du Mans.

Lemonnier, Pierre, 34 ans, prêtre, religieux feuillant, parisien.

Lierre, René, 43 ans, curé de Saint-Macaire, poitevin.

Martin, Jean, 55 ans, aumônier de la Tourlandry, poitevin.

Massonneau, Antoine, 52 ans, prêtre habitué de Liré, nantais (*obiit*).

Poupard, Denis, 48 ans, curé de Somloire, rochelois.

Prudhomme, Jacques, 44 ans, curé de St-Hilaire-du-Bois, rochelois.

Rabier, Noël, curé de Coron, rochelois.

Retailleau, Antoine, 48 ans, curé de Cossé, rochelois.

Robin, Marin, 41 ans, prêtre, manceau [2].

Roussellière, Jacques, curé de Saint-Christophle, rochelois.

Teillay, Pierre, chapelain des Bordeaux, manceau.

Vesciau, Joseph, 50 ans, curé de Dizernay, rochelois.

TOTAL : 200.

NOTA. — Incarcerati sumus, Andegavi, die 15 junii 1792, inde profecti sumus bini funibus alligati, die 12 septembris ; et appullimus die 11 octobris ad S. Andream, apud Hispanienses qui nos optime collegerunt [3].

(*A suivre*) Joseph DENAIS.

[1] La liste publiée par V. Godard-Faultrier, dit par erreur, « Saint-Martin-du-Bois », dont le curé était l'abbé Lemay en 1791.

[2] Régent de Sablé, dit la liste publiée par M. Godard-Faultrier.

[3] Cette mention seule suffirait à démontrer que cette liste est écrite par un des exilés : « *Nous fumes*, dit-il, emprisonnés à Angers, le 15 juin 1792, d'où nous sommes partis liés par couple avec des cordes, le 12 septembre, et nous avons débarqué le 11 octobre (et non le 17, comme on le dit habituellement) à Saint-André, chez les Espagnols, qui nous accueillirent très bien. »

Digitized by Google

Digitized by Google

SUR LES CHEMINS DE VENDEE

(suite)

Luçon

Il faut, maintenant, pour suivre l'armée vendéenne, courir à l'autre bout du pays, traverser tout le Bocage, atteindre la plaine et gagner l'endroit où le Marais commence.

Luçon est très loin du centre d'opérations où évoluaient d'ordinaire ceux qui venaient d'être les vainqueurs de Vihiers.

A huit lieues au delà de La Roche-sur-Yon, à dix lieues à peine en deçà de La Rochelle, cette cité épiscopale, à qui le nom de Richelieu vaut quelque célébrité, est un point extrême de la Vendée militaire.

Au milieu d'un pays morne et plat, pointe sans audace la flèche trop grêle de sa cathédrale et, tout autour, au bord des larges rues, ses maisons s'alignent en masses presque égales, que l'on se tourne vers Fontenay, vers La Roche, vers le Marais ou vers Les Sables.

La mer est proche. On le sent au vent plus vif qui souffle sur la plaine, aux arbres déjà rares, aux terres dénudées, gorgées d'eau, qui s'abaissent dans la direction du sud-ouest jusqu'à l'anse de l'Aiguillon.

Le port est lugubre et désert. Le canal qui fuit parmi les marécages n'amène et ne remporte que peu de bateaux.

Digitized by Google

Sauf le jardin public, véritable oasis, dont la grâce un peu mièvre et par trop léchée fait un parc des Buttes-Chaumont en miniature, je ne sais ce qui peut séduire les regards dans l'insignifiance de cette ville, dans la monotonie du pays qui l'entoure.

Cette impression est conforme à de plus anciens et à de plus illustres jugements.

« Saint-Simon nous raconte que, nommé évêque de Luçon sous les derniers Valois, René de Daillon, de la maison bientôt ducale du Lude, fils du gouverneur du Poi-Poitou et du pays d'Aunis, ne voulut point de son évêché sis dans des marécages... Lorsque, sous Henri IV, Richelieu, jeune prêtre et cadet de famille, était arrivé dans sa ville épiscopale de Luçon, son premier cri avait été un cri de détresse : « Je vous puis assurer, écrivait-il à un ami, que « j'ai le plus vilain évêché de France, le plus crotté et le « plus désagréable. » La disgrâce du séjour demeura longtemps légendaire [1]. »

Mais les Vendéens avaient au cœur d'autres soucis que la grâce des paysages ou la splendeur des cités.

Ayant échoué devant Nantes, ils pensaient que Luçon leur donnerait une partie des mêmes avantages et, leur livrant la côte, les mettrait en mesure de se ravitailler et de correspondre avec les royalistes émigrés. D'incessantes attaques, parties de cette frontière du pays, justifiaient aussi leur désir d'y répondre, de conquérir enfin cet avant-poste important, d'en faire comme une sauvegarde de leur territoire chaque jour menacé.

Trois fois ils marchèrent sur Luçon. Trois fois ils en revinrent décimés, meurtris, abattus par l'inutilité persistante de leur effort, et la petite ville lointaine leur fut plus

[1] *Figures vendéennes*, par H. de Lacombe. *Correspondant* du 25 janvier 1908.

Digitized by Google

fatale encore qu'elle n'est triste aux yeux du pèlerin venant y chercher leur souvenir.

C'est la veille même du siège de Nantes que se livra le premier combat.

Jusque-là, dans la Basse-Vendée, il ne s'était fait qu'une guerre d'escarmouches et les soldats de la République y avaient surtout enlevé des troupeaux.

Le 28 juin, « afin de faciliter l'expédition projetée sur Nantes », dit dans ses mémoires Mme de Sapinaud, Royrand, Sapinaud de la Verrie, Baudry d'Asson, Béjarry, réunirent une armée de huit mille hommes et menacèrent Luçon.

Sandoz, un révolutionnaire enthousiaste, qui commandait les troupes républicaines, les rangea en bataille. Mais, dès le premier choc, il se crut perdu, se rejeta en arrière avec son aile gauche et ordonna la retraite. Lecomte, chef du bataillon *le Vengeur*, refusa d'obéir, tint tête aux Vendéens qui pénétraient déjà dans les faubourgs de la ville et parvint à les refouler. En même temps, des soldats du régiment de Provence, que Sapinaud avait accueillis dans les rangs de son armée, passèrent du côté des Bleus et décidèrent la victoire en leur faveur. Les paysans, effrayés de cette défection, se débandèrent. Vainement le brave Sapinaud s'élança seul contre les lignes ennemies pour trouver, dans cette audace, soit une mort glorieuse, soit une dernière chance de victoire. Et comme, découragé, il se retirait à la faveur de la nuit, il rencontra deux cavaliers républicains qui le prirent pour un des leurs.

— Camarade, lui dirent-ils, où sont les Brigands?

Le chef vendéen répliqua en tuant l'un de ces soldats, en obligeant l'autre à lui céder son cheval.

La première bataille de Luçon avait coûté à l'armée de la Basse-Vendée plus de trois cents morts, un canon, un caisson et cent vingt prisonniers.

Il fallait venger cet échec. On y songea quelques semaines

Digitized by Google

plus tard, quand la victoire de Châtillon et celle de Vihiers eurent consolé la Vendée du désastre de Nantes et de la mort de Cathelineau.

L'invasion avait été repoussée au centre, à l'est et au nord du pays.

Lescure s'était avancé jusqu'à Thouars, La Rochejaquelein jusqu'à Loudun.

D'Autichamp, complétant le triomphe de Piron à Vihiers, venait de s'emparer de la butte d'Érigné, le 26 juillet. Les Bleus, que dirigeait le commandant Bourgeois, acculés au sommet de la Roche-de-Mûrs, s'étaient jetés dans le Louet pour n'avoir pas à se rendre.

Le moment était venu de porter secours à la Basse-Vendée, dont les opérations étaient moins brillantes que celles de l'Anjou.

Tuncq, qui succédait à Sandoz dans le commandement de l'armée de Luçon, était entré en campagne. Il surprit les postes vendéens du pont Charron. Puis, après un sanglant combat, où Sapinaud de la Verrie trouva la mort, les Républicains brûlèrent Chantonnay et le château de la Roche-Louherie.

De pareils faits d'armes appelaient des représailles. Royrand demandait de l'aide.

D'Elbée et Lescure n'hésitèrent pas à lui porter secours. Sur l'ordre du nouveau généralissime, La Rochejaquelein, Marigny et Talmont vinrent d'Argenton-Château aux Herbiers. Le 29 juillet, quinze mille paysans y étaient réunis. Le 30, ils atteignaient, vers midi, le bourg de Bessay, à trois lieues de Luçon, et là se divisaient en trois colonnes, l'armée de Royrand occupant le centre, les Angevins de d'Elbée et les Poitevins de Lescure formant les deux ailes, huit cents cavaliers chevauchant en avant-garde.

Tuncq avait une armée cinq fois moins nombreuse; mais habile capitaine, il sut profiter et d'avantageuses positions

Digitized by Google

et de l'inexpérience de ses adversaires à combattre en pays découvert.

Appuyant sa droite au bois de Sainte-Gemme, sa gauche au village de Corps, il offrit à l'ennemi un déploiement de troupes imposant.

La lutte dura plusieurs heures, avec des chances presque égales. Talmont avait tourné la gauche de l'armée républicaine, le centre pliait, le bataillon de Parthenay semblait prêt à fuir, quand plusieurs soldats de l'arrière-garde vendéenne mirent la confusion dans les rangs en pillant quelques maisons isolées. Tuncq le remarqua. Il fit ramener les fuyards et, grâce à l'intrépidité de Sajot, l'un de ses officiers, parvint à charger les Vendéens. Ceux-ci, surpris, se déconcertent, fuient à leur tour en s'écriant qu'ils sont ensorcelés. La cavalerie seule s'arrête et dégage l'armée de Royrand. D'Elbée a son cheval tué sous lui. Lescure, menacé par le sabre d'un hussard, ne doit la vie qu'à la courageuse intervention d'un de ses soldats. Talmont, avec une bravoure et une habileté admirables, sut protéger cette désastreuse retraite et, sous ses ordres, la cavalerie vendéenne fit des prodiges de valeur. Pourtant, après cinq heures de combat, les paysans laissaient sur le terrain un millier d'hommes et deux canons.

« Cette marche de l'armée ne servit donc qu'à recouvrer « le poste important de Chantonnay, dit Mme de La Rocheja- « quelein. Le rassemblement avait été précipité et peu nom- « breux. C'était le moment de la moisson ; les paroisses ne « pouvaient pas fournir autant de monde. Cependant, il est « sûr que l'affaire de Luçon aurait eu une autre issue sans le « désordre auquel deux ou trois officiers participèrent. On « voulut en faire passer les coupables au Conseil de guerre; « mais on craignit de mécontenter les soldats et on ne voulut « pas avoir à faire un exemple sur des officiers d'une classe « inférieure. Il fallait tant de ménagements pour conserver « la bonne volonté de l'armée que la discipline n'était pas

Digitized by Google

« facile à maintenir. Heureusement, les cas où il aurait fallu « punir étaient fort rares. »

Malgré cette seconde défaite, la Vendée demeurait maîtresse de son territoire et les menaces de la Convention l'engageaient à la résistance plutôt qu'à la peur.

C'était l'époque ou Barère s'écriait : « Chaque coup que « vous porterez à la Vendée retentira dans les villes rebelles, « dans les départements fédéralistes et dans les frontières « envahies » ; où un autre orateur, à la séance des Cordeliers, le 4 août, disait à son tour : « Faisons chauffer des boulets « rouges, incendions une quarantaine de villages des départements insurgés. Cette mesure de rigueur est un acte de « justice... »

Et, sur ces instances, la Convention décrétait que vingt-quatre compagnies d'incendiaires seraient envoyées en Vendée avec des matières combustibles de toute espèce, que les forêts, les bois taillis seraient abattus, les genêts brûlés, les récoltes coupées, les bestiaux saisis, les femmes et les enfants conduits à l'intérieur, les biens des royalistes confisqués, enfin que le tocsin serait sonné dans tous les départements environnant la Vendée et qu'une nouvelle levée en masse serait dirigée contre les rebelles.

Les généraux vendéens répondirent à ce sauvage décret en décidant de tenter une troisième attaque contre Luçon.

Malgré l'avis de Bonchamps, de d'Autichamp et de Talmont, qui, sans pouvoir assister au Conseil de guerre, firent savoir leur désir de reprendre avant tout les Ponts-de-Cé et Saumur, Lescure insista pour que Luçon fût, une fois de plus, le but de l'expédition prochaine. La plupart des autres chefs se rangèrent à cette opinion. Tous étaient désireux de racheter les deux défaites éprouvées déjà devant cette ville. Ils pensaient avec raison que Charette seconderait très volontiers leur entreprise.

Digitized by Google

Celui-ci, en effet, promit son concours. Le 12 août, plus de trente mille hommes se trouvaient rassemblés au camp de l'Oie. Tous les généraux, sauf Bonchamps, que sa blessure retenait encore à Jallais, étaient à la tête de leurs troupes.

Le 13, ils arrivent à Sainte-Hermine et, dans un nouveau Conseil de guerre, il est décidé, sur la proposition de Lescure, que l'on marchera à l'ennemi par divisions, en les échelonnant de manière à les appuyer les unes sur les autres.

Les paysans s'avancent avec un confiant enthousiasme, priant tout bas, mais sans chanter comme autrefois leurs hymnes d'église, sans réciter en commun leur chapelet, bien que l'on soit à la veille du jour de l'Assomption. Le matin du 14 août, ils franchissent la Semagne au pont de Minclaye.

Tuncq s'apprêtait à les recevoir. Il avait fait coucher à plat ventre dans la plaine une partie de ses soldats, disposé son artillerie de manière à nourrir un feu meurtrier.

Charette réclame l'honneur de guider l'avant-garde. Comme Lescure et La Rochejaquelein lui demandaient de choisir lui-même sa place dans le combat :

— Le plus près de l'ennemi, Messieurs, répondit-il. Ce poste fut assez longtemps le vôtre.

C'était la première fois que les troupes de Charette allaient combattre avec la grande armée. Jusque-là, elles ne lui avaient apporté que le concours inefficace de leur canonnade lointaine, lors du siège de Nantes. Aujourd'hui, une généreuse émulation régnait parmi les chefs et les soldats qui se préparaient à lutter côte à côte.

Ce sentiment aurait, d'après plusieurs historiens, dégénéré en rivalités funestes.

Rien n'a été plus diversement apprécié que ce combat fameux, terminé pour la Vendée par une humiliante défaite. Les uns ont accusé Charette d'une forfanterie et d'une

Digitized by Google

témérité qui lui eussent fait engager l'attaque sans savoir si elle pourrait être soutenue. Les autres ont reproché à d'Elbée une lenteur fatale à l'intervention du centre qu'il commandait. On est allé jusqu'à dire que La Rochejaquelein était demeuré inactif pour punir Charette de sa jactance.

Ces versions différentes m'apparaissent exagérées ou inexactes. D'Elbée, La Rochejaquelein, Charette étaient des braves. Que quelque jalousie se soit glissée dans leurs rapports mutuels, cela paraît trop vraisemblable à qui connaît le cœur des hommes ; mais qu'ils en soient venus, les uns ou les autres, à manquer sciemment, volontairement à leurs devoirs de chefs, qu'ils aient sacrifié à un misérable amour-propre ou à quelque vague rancune la vie de leurs soldats, le triomphe de leur cause, l'honneur immaculé de leur drapeau, c'est là ce que ne saurait admettre quiconque a suivi pas à pas leur carrière glorieuse où les actes d'abnégation se mêlèrent aux marques d'un intrépide courage, où l'on ne sait ce que l'on doit le plus admirer en eux, du guerrier ou du chrétien.

Charette et Lescure, commandant l'aile gauche, sont partis en avant. Ils ont rejeté dans les bois de Sainte-Gemme la droite de l'ennemi. Ils s'avancent, vainqueurs, se croyant déjà sûrs du triomphe final, quand ils s'aperçoivent que le centre et l'aile droite ne les ont pas suivis.

Y a-t-il eu de leur part trop de précipitation, trop d'indécision dans la troupe de d'Elbée? Celui-ci n'a-t-il pas été simplement retardé par le passage difficile de la Semagne, par l'exiguïté du pont de Minclaye, puis, une fois que les soldats du Bocage se sont vus dans la plaine, n'ont-ils pas été pris d'une terreur invincible en ne retrouvant plus ni les halliers qui d'ordinaire les protègent, ni les chemins creux où ils savent se blottir?

De l'aile droite vient un secours moins effectif encore.

Digitized by Google

Certains historiens prétendent que La Rochejaquelein et Marigny, qui la dirigent, ont défendu à leurs hommes d'avancer, à leurs canonniers de faire feu.

Tout le passé de ces héros, l'avenir trop court qui leur restait encore protestent contre une pareille accusation. Je préfère, comme plus vraisemblable, le récit qui nous montre Henri et son cousin s'égarant dans ce pays pour eux inconnu et n'atteignant leur poste qu'à l'heure où la défaite des autres corps d'armée commence.

Quelle qu'en soit la cause, le désastre est affreux. Lescure et Charette ont dû se replier. Les Angevins de d'Elbée s'enfuient à toutes jambes. L'aile droite se retire sans avoir pu combattre.

Bientôt, la petite vallée de la Semagne offre un spectacle déchirant. Un caisson a versé sur le pont de Minclaye et les paysans, effarés, se jettent à la nage pour passer la rivière, où beaucoup d'entre eux périssent.

— A *mê*, mes amis, à *mê*. Je me *nê* ! criaient désespérément ces laboureurs du Bocage, en cherchant à atteindre la rive qui les y ramènerait.

Plusieurs milliers d'hommes, la moitié de l'artillerie vendéenne restèrent dans la plaine de Luçon.

« Le cours de nos prospérités avait atteint son terme, « écrit avec mélancolie M. Boutillier de Saint-André, et « cette défaite de Luçon, la plus funeste que nous ayons « éprouvée, laissa des traces ineffaçables dans nos rangs. »

J'ai parcouru tristement cette plaine. J'ai franchi le pont de Minclaye, passage étroit encore comme le jour fatal où la hâte de la déroute l'obstrua. J'ai regardé couler la petite rivière, d'aspect inoffensif et qui fit tant de victimes. J'ai gravi la faible colline que couronne le bourg de Bessay. Une tour de la Renaissance, vestige du vieux château, s'y dresse parmi les arbres. Un panorama assez

Digitized by Google

vaste apparaît. Au nord, par delà le vallon du Lay, les terres en pente douce se relèvent jusqu'au Bocage. Au sud, elles s'inclinent vers Luçon, vers le Marais, vers l'Océan. Et il me sembla que la Vendée, en descendant trois fois de ces hauteurs dans cette plaine, courait à la mort, mort dont ce paysage, monotone et sans charme, semble encore porter le deuil.

Pierre GOURDON.

(A suivre.)

Digitized by Google

CHEZ LES ÉTUDIANTS

L'HOPITAL[1]

MESDAMES,
MESSIEURS,

L'hôpital. Quelle crainte ce mot inspire souvent aux malades et combien d'entre eux se sont écriés : « Plutôt mourir sur un grabat, sans pain, sans feu, que d'aller se faire soigner à l'hôpital. » Et pourtant, s'il incarne la souffrance et la misère, n'est-il pas, par contre, l'espérance du pauvre ; et, si la mort y frappe souvent, n'oublions pas que l'on peut y vivre aussi.

Par une chaude après-midi de printemps, lorsque les premiers bourgeons commencent à sortir des écorces rugueuses et que l'air est embaumé du parfum des fleurs écloses d'hier, franchissez le seuil de l'hôpital. Vous verrez les grands arbres qui commencent à revêtir leur frondaison de verdure, vous parcourrez des jardins artistement tracés et dont l'abondante floraison étalera sous vos yeux la plus harmonieuse variété de couleurs ; les oiseaux salueront votre passage de leurs refrains charmants ; parfois, un rire bruyant

[1] Causerie faite à la soirée du 22 janvier 1908, donnée par l'Association des Étudiants d'Angers.

Digitized by Google

descendra d'une fenêtre ; dans les cours, les convalescents joueront comme de grands enfants, sous les chauds rayons du soleil ; des malades eux-mêmes viendront à la porte de leurs salles réclamer à la nature des forces dont elle semble être si prodigue en ce moment.

Tout, en un mot, vous dira que la vie existe à l'hôpital et que, plus qu'ailleurs, si c'est possible, on tient à la conserver.

Construit aux confins de la ville, presque à la campagne, l'hôpital dresse sur le bord de la Maine son architecture régulière. Il a été fondé par Henri II, en 1153, puis reconstruit au siècle dernier, grâce aux libéralités de nombreux bienfaiteurs ; il a été tout récemment augmenté d'une aile et de plusieurs pavillons d'isolement, aménagés d'après les données hygiéniques les plus modernes. Les malades sont soignés dans des salles vastes, propres, claires et bien aérées par de larges fenêtres s'ouvrant sur d'immenses jardins. Quel contraste avec le taudis souvent infect dans lequel les malheureux étaient logés avant leur entrée à l'hôpital ; chambre petite, glaciale ou brûlante, aux murs fumeux, mal éclairée par une étroite ouverture, apportant l'air contaminé d'une cour sombre et humide.

De plus, l'hôpital est dirigé par une Administration active et prévoyante, qui assure aux malades qu'il abrite tout le confort nécessaire tant au point de vue de l'alimentation que de l'hygiène en général.

Je n'ai pas besoin d'insister sur l'opportunité des soins que les malades reçoivent des médecins dans les salles de l'Hôtel-Dieu. Je dirai simplement que, de l'avis de tous, leur science n'est égalée que par le zèle et le désintéressement qu'ils y apportent, car je craindrais de blesser leur modestie, bon nombre d'entre eux m'écoutant en ce moment.

Si jamais la valeur et le dévouement de nos chefs de service n'ont été mis en doute, il n'en est pas de même en ce qui

Digitized by Google

concerne les étudiants en médecine ; aussi je veux essayer, en passant, de plaider en leur faveur ; je serai un avocat bien faible, mais assurément convaincu, car la cause que je veux défendre m'intéresse de façon bien intime.

Que de fois, quand, devant vous, il a été question de l'hôpital, vous vous êtes imaginé un malade couché devant une vingtaine d'étudiants qui le tournent en tous sens, l'examinent sans pudeur et le palpent sans écouter ses plaintes, si ce n'est pour s'en moquer; et alors vous avez voué le mépris le plus profond aux carabins insensibles et cruels.

J'exagère peut-être un peu votre opinion, mais, en toute franchise, avouez que vous n'avez guère confiance en eux et que vous n'aimez pas vous les représenter dans une salle d'hôpital.

Combien vous vous méprenez à leur égard. Ne croyez pas que le malade soit pour l'étudiant un champ d'expérience ou simplement un sujet d'étude : il voit avant tout dans le malheureux étendu devant ses yeux un homme qui souffre et dont il doit étudier le mal pour arriver à soulager la souffrance.

Nous sommes jeunes, c'est vrai ; mais faut-il nous en faire un crime et ne savons-nous pour cela, quand il le faut, comprendre le rôle que nous avons à remplir et nous élever à la hauteur de notre tâche?

Maintes fois, nous n'avons pas, je l'accorde, le sérieux que l'on nous voudrait peut-être. Les farces d'étudiants sont devenues légendaires et nous ont attiré la crainte de toute l'échelle sociale. Tous redoutent cette race tapageuse et indocile, depuis le digne rentier que des appels désespérés viennent, sans pitié, arracher au sommeil à une heure tardive ou plutôt trop matinale et qui, agacé, se décidant à répondre, s'entend souhaiter le bonsoir ou demander des nouvelles de sa santé ; jusqu'au simple conducteur de tramway qui vient de serrer rapidement ses freins sur le geste d'un de ces joyeux escholiers et qui voit le mauvais

Digitized by Google

plaisant se baisser devant la voiture arrêtée pour ramasser..... une épingle.

A l'Internat, nous autres, les aînés, nous ne sommes pas toujours des hôtes bien agréables pour nos paisibles voisins (et, en cela, nous ne faisons que suivre l'exemple de nos illustres devanciers). Nos chambres ont été souvent transformées en véritables piscines ; nos portes conservent les cicatrices de coups qu'elles ont reçus, malgré la cire qu'on a répandue pour les effacer; nos oreillers, traversins, matelas, voire même nos lits, ont pris plus d'une fois le chemin de la fenêtre, venant écraser sans pitié les jardins administratifs, au grand émoi de notre garçon, qui avouait un jour, dans sa simplicité, sa crainte de voir bientôt le même sort lui être réservé.

Mais, que l'on nous appelle auprès d'un malade, notre gaîté disparaît devant la triste réalité qui vient de se redresser devant nous.

Lorsque le veilleur de nuit est venu nous chercher, quand nous cheminons derrière lui et que nous traversons les salles de l'hôpital, qui de nous ne s'est senti la gorge serrée et l'âme profondément triste en contemplant à la lueur bleuâtre d'un gaz baissé ces faces blêmes, ces lèvres et ces paupières décolorées que la vie paraît déjà avoir abandonnées et qui ressemblent, sur ces lits blancs, appartenir à des corps recouverts d'un linceul ; lorsque nous apercevons la figure grimaçante du pauvre hère qui se tord sur son lit de douleur; ah! je vous assure qu'à ce moment, nous ne sommes plus le joyeux carabin, mais l'apprenti-médecin qui comprend toute la grandeur de sa tâche et qui s'efforce de calmer les souffrances d'un pauvre malade ou d'épargner à un moribond une agonie trop atroce.

Notre âge n'est pas sans pitié ; notre jeunesse nous rend, au contraire, plus sensibles à toutes les misères que nous voyons chaque jour autour de nous et nous dit quel effort nous devons pour les soulager.

Digitized by Google

Car ne croyez pas qu'en vivant toujours au milieu des malades la sensibilité s'émousse et que l'on finisse par envisager avec froideur la souffrance des autres. Un philosophe (Dugald-Stewart, je crois) a dit avec raison qu'on ne s'habitue pas à contempler la misère et que, si l'on n'éprouve pas de sympathie pour le malheur d'autrui, c'est qu'on manque d'attention.

Du reste, jamais l'expérience n'a montré que les médecins aient le cœur plus dur que le commun des mortels. Ils font des maris aussi aimants et des pères aussi dévoués, capables souvent d'un grand désintéressement, dont ils ont acquis l'habitude près du lit des malades. Mais je m'arrête, car l'on pourrait croire que je viens faire de la propagande auprès des mères de famille et je craindrais que mon article ne ressemblât à une réclame d'agence matrimoniale.

Dans les soins quotidiens que nous donnons aux malades, nous sommes puissamment aidés par des auxiliaires dont je n'oublierai pas de saluer en passant le zèle et le dévouement infatigables. Je veux parler des religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, dont les gracieuses cornettes jettent une note de gaîté et d'espérance dans nos salles de malades. J'espère que, longtemps encore, on verra ces braves femmes prodiguer leurs soins aux pauvres malheureux et donner au moribond quelques paroles de consolation à l'heure angoissante de la mort.

Si l'on meurt à l'hôpital (et il est, hélas ! trop naturel que la mort frappe souvent dans une agglomération de 1.500 malades et infirmes), on guérit aussi et nombreux sont ceux qui franchissent le seuil des salles de l'Hôtel-Dieu après y avoir recouvré la santé. C'est sur ces derniers que je veux attirer votre attention en terminant.

On ne peut souvent garder les malades aussi longtemps que le nécessiterait leur complet rétablissement, car l'hôpital est trop restreint.

Réorganisé, quand Angers contenait 50.000 habitants, il

Digitized by Google

n'est plus suffisant pour une ville qui en renferme 80.000. Il nous arrive souvent d'être obligés de congédier des pauvres gens qui se présentent à la salle de garde parce que les services sont déjà remplis. A côté des vieux habitués qui tâchent de venir établir à l'hôpital leurs quartiers d'hiver, il en est d'autres vraiment dignes d'être admis, mais que l'on se voit forcé d'éconduire parce que la place fait défaut.

Combien de fois avons-nous vu des malheureux que l'on n'avait pu recevoir, dire, en s'en allant : « Il n'y a donc que les mourants qui peuvent entrer ici? »

Pour être à même d'hospitaliser, tout au moins les cas graves qui se présentent tous les jours à la porte de l'Hôtel-Dieu, il faut souvent renvoyer des malades qui ne sont encore que convalescents.

Que de ménagements, que de soins ont encore besoin beau nombre d'entre eux et combien rares sont ceux qui peuvent se les procurer. Dernièrement, un chef de service donnait quelques conseils à une jeune femme qui devait quitter l'hôpital le jour même, lui recommandant de s'abstenir de tout travail pendant quelque temps, de prendre une nourriture fortifiante, etc. « Mais, répondit cette malheureuse, si je ne travaille pas dès aujourd'hui, qui me donnera du pain pour mon souper; et encore, si j'étais seule! mais l'on va me rendre mes deux petits enfants en sortant d'ici; et qui les nourrira, eux, si je ne gagne pas d'argent! il faudra donc qu'ils meurent de faim! » et deux grosses larmes coulèrent sur ses joues.

En face de tels aveux, il faut être vraiment bien insensible pour ne pas se laisser émouvoir. Et ils sont nombreux, ces pauvres gens qui pourraient faire la même réponse. En effet, quand une malade entre à l'hôpital, on prend en pension ses enfants pendant la durée de la maladie; mais, dès qu'elle peut rentrer chez elle, on lui rend aussitôt ses petits ; alors, vous voyez une mère incomplètement rétablie,

Digitized by Google

sans un sou pour se soigner et nourrir ses enfants : c'est la misère, la souffrance et parfois, faut-il s'en étonner, le désespoir.

Depuis longtemps déjà, il est question d'installer une maison de convalescence où les malades sortant de l'hôpital pourraient rester aussi longtemps que le nécessiterait leur état ; ce n'est, hélas ! encore qu'un projet. Mais rassurons-nous, car, si l'on doit croire le vieux proverbe : « Qui va doucement va sûrement », on peut être certain que l'Administration arrivera à un heureux résultat. Quand? Cruelle énigme.

Aussi, pour venir en aide à ces pauvres gens, l'Association des Étudiants a décidé, l'an dernier, de fonder l' « Œuvre de secours immédiats aux convalescents de l'hôpital ». Je sais bien qu'il existe déjà des œuvres pouvant secourir ces malheureux ; seulement, il faut prendre des renseignements,s'informer si ceux qui réclament des aumônes en sont vraiment dignes ; c'est là, certes, une précaution indispensable, mais ainsi les convalescents sont obligés d'attendre des secours dont ils auraient besoin dès leur sortie de l'Hôtel-Dieu.

A l'hôpital, nous avons, par le personnel et en particulier par l'enquête à laquelle nous nous livrons, tous les renseignements suffisants sur les malades pendant le temps qu'ils passent dans les services ; aussi il n'y a pas lieu de craindre que les fonds qui nous sont confiés soient donnés à des gens qui ne le méritent pas.

Les quelques quêtes que nous avons faites dans ce but, jusqu'ici, nous ont permis de distribuer déjà des secours que nous aurions voulus, hélas ! plus nombreux ; nous adressons nos sincères remerciements aux personnes qui ont contribué au succès de notre œuvre. Mais, en ce moment, notre caisse est vide et nous venons faire appel à votre générosité pour combler ce vide dont la nature a horreur,

Digitized by Google

c'est vrai, mais que redoutent encore bien davantage nos pauvres malades.

Je viens donc vous tendre la main ; je le fais en toute confiance, car je suis convaincu que vous donnerez et que vous donnerez beaucoup pour ces malheureux, deux fois dignes de pitié, puisqu'ils sont pauvres et qu'ils sont malades. Aussi, au nom de ces miséreux, dont vous aurez, par votre offrande, illuminé l'âme d'un rayon d'espérance, je vous dis du fond du cœur : Merci.

Maurice Robin.
Interne à l'Hôtel-Dieu,
Trésorier de l'A. E. A.

Digitized by Google

LES FRANCISCAINS DE MAINE-ET-LOIRE

PENDANT

LA RÉVOLUTION

(suite)

III. CAPUCINS

1. Couvent d'Angers

Établis à Angers en 1589, dans la chapelle du Saint-Esprit, chassés en 1590, « d'autant qu'ils ne vouloient prier pour le roy de Navarre », les Capucins revinrent en 1597 et s'établirent définitivement en Reculée l'année suivante.

Pères

1. Oberrieder (Jean-Baptiste), en religion Donat de Colmar, gardien et définiteur, né le 30 mars 1730, profès à Nevers le 14 juillet 1752, à Angers depuis trente-huit ans. Le 27 avril 1790, il déclare : « être attaché à ses vœux, désire rester en ladite maison et jouir de la pension assignée par les décrets ». Après l'évacuation du couvent, il habite la paroisse de la Trinité, au traitement de 800 livres, refuse le serment constitutionnel et déclare à la municipalité, le 22 février 1792, « qu'il réside en cette ville, rue de Vauvert, maison de M. Trotain, depuis le mois d'avril dernier [1] ». Enfermé au Séminaire, il fut déporté en exécution de la loi du 26 août et partit d'Angers le 12 septembre, avec les prêtres angevins et manceaux condamnés à la déportation. Un prêtre déporté nous a laissé le récit des peines de tout

[1] Arch. municip. Registre des Soumissions. P[1].

Digitized by Google

genre qu'ils eurent à subir de la part de leurs gardiens le long de la route. « Enfin, ajoute-t-il, le 21, nous montâmes à bord [1]. Je ne saurais vous peindre tout ce que j'ai éprouvé en voyant le lieu et l'espace destinés à deux cents personnes; j'en fus frappé au point de répandre des larmes. Représentez-vous cinquante pieds de long, sur dix-huit de large, quatre pieds et demi de hauteur ; point d'air que par deux trappes aux deux extrémités, par lesquelles on descendait dans cet affreux séjour ; voilà le cachot où des commissaires inhumains prétendaient loger trois cent trente personnes. Le capitaine eut beau nous amonceler les uns sur les autres et pratiquer un second rang ou étage dans cette hauteur de quatre pieds et demi, à la faveur de planches disposées comme des cases de vers à soie, il ne put réussir à en loger deux cents ; quarante-cinq sur le nombre furent obligés de coucher toutes les nuits sur le pont, malgré le temps affreux de l'équinoxe. Je ne puis vous donner une idée de cet affreux séjour : un air infect, une chaleur amortissante, l'obscurité continuelle ; non, rien ne ressemble mieux aux plus sombres cachots [2]. » Enfin ils débarquèrent à Santander, le 17 octobre 1792. Des études pleines de faits ignorés ou mal connus ont récemment attiré l'attention sur le séjour des prêtres français déportés en Espagne. « Là comme sur les autres points de l'Europe, les émigrés ecclésiastiques firent concevoir aux étrangers une haute idée de notre clergé d'alors et donnèrent de saints exemples à notre clergé d'aujourd'hui [3]. » Nous n'avons aucun renseignement sur le séjour du P. Donat en Espagne. Au Concordat, il fut nommé, par Mgr Montault, chanoine honoraire, mais

[1] *La Didon*, capitaine Brée.

[2] *Revue de l'Anjou*, 1853, II, 561.

[3] P. Delbrel. *Études religieuses par les Pères de la Compagnie de Jésus*, sept.-oct. et nov. 1891. — Geoffroy de Grandmaison, *Correspondant*, 19 et 25 sept. 1896. — V. Pierre. *Le clergé français déporté en Espagne*, *Revue des questions histor.*, avril 1904.

Digitized by Google

cette nomination ne fut pas maintenue [1]. Il devint aumônier des pénitentes et mourut le 3 mai 1818.

2. Argand de Chevrinville (Émeric), en religion Paul d'Orléans, ex-provincial, né le .... octobre 1722, profès à Bourges le 23 octobre 1738, à Angers depuis vingt-quatre ans. Le 27 avril 1790, il déclare « être attaché à ses vœux, désire rester en ladite maison et profiter de la pension accordée par les décrets de l'Assemblée nationale ». Il resta à Angers, paroisse de la Trinité, au traitement de 1.000 livres, ne prêta pas le serment constitutionnel et le Père gardien vint faire pour lui la déclaration à la municipalité : « Je soussigné certifie que M. Argan Émery Chevrinville, prêtre, ci-devant religieux capucin d'Angers, ne peut se transporter au greffe de la municipalité pour y faire sa soumission, en raison de son infirmité, pour se conformer à l'arrêté du Département du 1er de ce mois. (Signé) : J.-B. Oberrieder. » Le 1er octobre 1792, il prêta le serment de Liberté-Égalité, se fit délivrer des certificats de civisme le 14 octobre 1793 et le 14 nivôse an II. Il mourut dans les premiers jours de mars 1794 (ventôse an II), comme on peut le conclure de la déclaration suivante du registre des pensionnaires qui porte en marge le mot : Mort : « 29 germinal an II. Délivré au citoyen Desprès [2], acquéreur des droits dudit Chevrinville par acte passé devant Legendre, notaire à Angers, le 19 nivôse an II, 136 livres pour un mois dix-neuf jours du deuxième trimestre [3]. »

3. Digneron (François), en religion Fulgence de Saumur, prêtre, né en 1714, profès à Bourges le 18 février 1734,

[1] Uzureau, *le clergé angevin au moment du Concordat*, p. 86.

Probablement Desprès (Erançois), frère Juvenal de Montrichard, frère Loi, capucin d'Angers.

Arch. Dép. L. 984.

Digitized by Google

à Angers depuis seize ans. Il déclare « vouloir sortir de ladite communauté, se retirer dans sa famille et profiter de la pension qui lui sera accordée par l'Assemblée nationale ». On ne le retrouve que sur les listes de pensionnaires du district de Saumur pour 1793.

4. Brunet (André), en religion Martinien de Poitiers, prêtre, né en décembre 1730, profès le 2 mai 1750. Ce religieux, atteint d'aliénation mentale, était au couvent d'Angers en vertu d'un ordre du roi du 12 décembre 1767. Les commissaires constatent son infirmité et les religieux font remarquer « que ledit Père Martinien était à leur charge depuis vingt-trois ans, n'ayant aucune pension du gouvernement, et pourquoi ils supplient Nos Seigneurs de l'Assemblée nationale de lui faire donner la pension qui sera accordée pour lesdits religieux, même plus forte s'il est possible, attendu ses infirmités ». Le 21 mars 1791, le P. Gardien demande au Directoire du Département de faire transporter le P. Martinien dans une autre maison, la communauté étant sur le point de se dissoudre. Le Directoire ordonne de l'envoyer chez les Frères des Écoles chrétiennes, à la Rossignolerie, et lui accorde une pension de 800 livres [1]. Il y reste jusqu'au 2 germinal an III ; on le transfère alors à la maison des Enfermés. Enfin il meurt à l'Hôpital général, le 6 germinal an XIII (27 mars 1805).

5. Dufour (Michel-Joseph), en religion Héliodore d'Issoudun, ex-gardien, né en 1732, profès le 2 juin 1754, à Angers depuis trente-trois ans. Il déclare « être attaché à ses vœux, désire rester en ladite communauté et profiter de la pension qui lui sera accordée par l'Assemblée nationale ». Il mourut vers la fin de 1790 ou au commencement de 1791. Le registre des pensionnaires donne seulement le chiffre de

[1] Arch. dép. L. 69.

Digitized by Google

sa pension, sans aucune indication de paiement, et porte en marge le mot : « Mort. »

6. Perrot (Jean-Antoine), en religion Benoît de Beaujeu (en Franche-Comté), né le 31 janvier 1737, profès le 14 novembre 1757, à Angers depuis vingt-six ans. Il déclare « vouloir sortir de ladite communauté et se retirer dans sa famille et profiter de la pension qui lui sera accordée par l'Assemblée nationale ». Il quitte bientôt le couvent, prête le serment, devient vicaire du Petit-Paris, en Saint-Martin-du-Fouilloux [1]. On l'y trouve en l'an VII, ayant prêté tous les autres serments. Il disparaît avant le Concordat.

7. Garnault (Jean-Baptiste), en religion Athanase de Decize, né le 7 janvier, à Thianges (diocèse de Nevers), profès à Poitiers le 19 août 1766, à Angers depuis deux ans. Il déclare « être attaché à ses vœux et désire rester en ladite maison jusqu'à nouvel ordre et profiter de la pension qui lui sera accordée par l'Assemblée nationale ». En 1791, il est aumônier des renfermés, au traitement de 700 livres, il prête le serment constitutionnel, et le 28 septembre 1792, le serment de Liberté-Égalité. Il se fait délivrer des certificats de civisme le 18 brumaire et, le 19 germinal an III et le 15 frimaire, la municipalité lui donne un certificat de résidence attestant qu'il habite « rue Lionnaise, 110, dans une maison appartenant à la nation [2] ». En l'an VI, il est à Vauchrétien, en l'an VII, à Sceaux et, au Concordat, il est prêtre habitué à La Membrolle, où il meurt le 27 avril 1816 [3].

8. Fausset (François-René), en religion Zacharie d'Angers, né le 17 juin 1749, profès le 16 octobre 1774, à Angers

[1] *Histoire de la Constit. civile du clergé en Anjou*, par l'abbé Gruget, *Anjou historique*, nov. 1902, p. 240.
[2] Arch. municip., 1, 2.
[3] Uzureau, *op. cit.* 102.

Digitized by Google

depuis sept ans. Il déclare « vouloir sortir et se retirer dans sa famille avec la pension ». En 1795, il habite la paroisse de la Trinité, au traitement de 700 livres. Mais il ne prêta pas le serment, car il vint déclarer à la municipalité d'Angers qu'il « continue de résider en cette ville, à l'hôpital Saint-Jean, depuis la suppression de la communauté [1] ». Nous ignorons ce qu'il devint pendant la tourmente révolutionnaire, et nous ne le retrouvons plus qu'au Concordat, curé de Saint-Léger-des-Bois, et, plus tard, de Béhuard. Il mourut à l'hospice des Incurables, le 12 janvier 1807.

Frères

1. Giraudeau (François-Jacques), en religion Louis de Saint-Jean-d'Angély, frère lai, né le 12 octobre 1725, profès à Tours le 8 juin 1750, à Angers depuis environ vingt ans. « Il déclare être attaché à ses vœux et désire rester dans ladite communauté jusqu'à nouvel ordre et profiter de la pension accordée par l'Assemblée nationale. » A la dispersion, il quitta Angers et les listes de pensionnaires le donnent comme habitant Saint-Jean-d'Angély.

2. Desprès (François), en religion Juvenal de Montrichard, frère tertiaire, né le 25 avril 1758, profès à Angoulême le 24 juillet 1780. Il fait la même déclaration que le précédent et reste à Angers, où il habitait encore le 14 germinal an II, avec la pension de 300 livres, rue Lionnaise, chez Trotouin, comme il en fait la déclaration à la municipalité [2]. On l'y retrouve encore en l'an VII, ayant prêté tous les serments, moins le serment constitutionnel.

[1] Arch. municip. P[1].
[2] Arch. municip., 1, 2

Digitized by Google

2. Couvent de Baugé

Le couvent de Baugé, fondé en 1597, se trouvait hors la ville, sur les confins de la paroisse de Saint-Martin d'Arcé. C'est maintenant une propriété privée.

Pères

1. Guegan (Jean-Marie), en religion Jean-François de Saint-Brieuc, gardien, ex-lecteur, né le 21 août 1748. Le 24 avril 1790, il déclare « qu'ayant fait vœu de vivre et mourir dans son ordre, il est dans la ferme intention de ne le jamais quitter et d'en observer la règle jusqu'à sa mort ». Il persiste dans la même déclaration le 28 août 1790. Le 8 juin 1791, ayant déjà prêté le serment constitutionnel, il est nommé à la cure de Chigné, qu'il accepte, se fait installer le 12 et y reste comme curé jusqu'en germinal an II. A cette date, il remet ses lettres de prêtrise et continue d'habiter Chigné, où il est encore le 28 floréal an VII (17 mai 1799), au traitement de 800 livres, ayant fourni la preuve de la prestation de tous les serments. Puis il disparaît.

2. Ruault (Jean-Baptiste), en religion Fidèle de Rennes, vicaire, âgé de 35 ans. Il fait la même déclaration que son Gardien, mais, tandis que celui-ci, au moment de la dispersion, accepte un poste dans le clergé constitutionnel, le P. Fidèle déclare « que, puisqu'il ne peut plus rester dans la communauté, son intention est de se retirer à Rennes, sa patrie, dans la communauté des Capucins de cette ville ». On le retrouve parmi les émigrés de Jersey pendant la Révolution.

Frères

1. Bernier de Launay (René), en religion Jean de Laval, frère lai, né le 2 février 1747. Il déclare « que son

Digitized by Google

intention n'est pas, pour le moment, de sortir de la maison et qu'il réfléchirait sur le parti qu'il a à prendre d'après le décret de l'Assemblée nationale ». Au mois d'août suivant, il persiste « dans la déclaration déjà faite par lui, ne s'étant pas encore décidé sur le parti qu'il prendra dans la suite de rester ou de sortir du cloître ». Enfin, le 8 juin 1791, quand les officiers municipaux eurent notifié aux Capucins du couvent de Baugé « qu'ils eussent à vider de suite et dans ce jour ladite maison, tant de leurs personnes que des effets dont il leur a été fait délivrance », le frère Jean déclare « que son intention est de se retirer à Laval, pour y vivre au sein de sa famille ».

2. Buchet (Jean), en religion Julien de Mayenne, frère lai, né le 20 mai 1746. Il fait les mêmes déclarations que le précédent, mais il dut quitter le couvent avant la dispersion, car il n'est plus question de lui.

3. Couvent de Saumur

L'établissement des Capucins, à Saumur, instamment sollicité par l'abbesse de Fontevrault, fut autorisé le 9 janvier 1608. La première pierre fut posée le 17 mars 1609, l'église fut consacrée le 19 octobre 1619.

Pères

1. Métayer (Jean), en religion Gabriel de Saumur, Gardien, né le 14 janvier 1728. Le 22 avril 1790, il déclare « qu'ayant toujours été attaché à ses vœux et à son ordre, son intention est de finir ses jours dans cette maison si elle est conservée à son ordre ou si elle reste telle qu'elle est; ou que, si elle ne l'est pas, au moyen de son âge, qui ne lui permet pas de se déplacer, il déclare vouloir vivre et rester en cette ville, lieu de sa naissance, ou aux environs, aux condi-

Digitized by Google

tions exprimées par les décrets ». Il persiste dans sa déclaration, refuse le serment constitutionnel et, pour se conformer à l'arrêté du Directoire du département du 1er février 1792 contre les prêtres assermentés, il vient déclarer à la municipalité d'Angers « qu'il réside en cette ville, rue Saint-Laud, chez Mme Réal, depuis le 14 février, et qu'il a résidé à Saumur jusqu'à ce jour. Au 1er mai, il demeurait chez M. Lebiez, horloger, rue Saint-Laud [1] ». Mais ce fut pour bien peu de temps, car, le 17 juin, il était enfermé au Séminaire avec les autres prêtres réfractaires et, plus tard, à la Rossignolerie, où il resta jusqu'en novembre 1793. Avec le P. Laumailler, gardien de la Baumette, il fit partie du convoi des cinquante-huit prêtres dirigé sur Nantes dans les premiers jours de décembre et fut noyé avec eux dans la nuit du 19 au 20 frimaire an II (9-10 décembre 1793).

2. Milsonneau (René), en religion Victorin de Saumur, vicaire du couvent de Saumur, dont il avait été quatre fois gardien, né le 30 septembre 1726. Il déclare « que son intention serait de rester dans cette maison si elle reste composée telle qu'elle est aujourd'hui, mais que, si le nombre des religieux était augmenté, ou s'il survenait des changements qui ne leur fussent pas convenables, il déclare vouloir sortir aux conditions portées par les décrets ». Il sortit, en effet, avant le mois de septembre, se retira à Saint-Martin-de-la-Place, où il devint maire de 1790 à 1794, « animant toute la commune d'une énergie révolutionnaire [2] ». En l'an VII, on le retrouve à Saumur avec le titre d'ex-capucin et ex-curé constitutionnel, au traitement de 1.000 livres, ayant prêté tous les serments. Au premier semestre de l'an VIII, ses héritiers touchent, à Saumur, 29 livres 62 sols

[1] Arch. municip., *Registre des soumissions* P1.
[2] Port, *Dict. de Maine-et-Loire.*

Digitized by Google

comme héritiers d'un ex-capucin [1]. Nous concluons qu'il dut mourir dans les derniers mois de 1799.

3. Millot (Pierre), en religion Raymond, de....., né le 4 février 1722. Il déclare « que son intention serait de rester dans cette maison si elle est conservée à son ordre et si elle reste composée telle qu'elle est. Mais que, dans le cas contraire, au moyen de ce que sa cécité et ses infirmités, causées par une paralysie exigent des soins continuels et ne lui permettent pas de sortir de cette ville, il supplie l'Assemblée nationale et les corps administratifs de prendre en considération sa triste situation, et de lui permettre de finir ses jours dans la maison dépendante de ce monastère, occupée par la demoiselle Hardouin, sœur affiliée, qui lui a donné jusqu'à présent tous les secours dont il a continuellement besoin, et, attendu son âge de 68 ans 2 mois et ses infirmités, il supplie encore l'Assemblée nationale et les corps administratifs de lui accorder la pension de 1.000 livres qui lui serait acquise à l'âge de 70 ans, et a déclaré ne pouvoir signer ». Il resta au couvent jusqu'à la dispersion et, ensuite, on ne le retrouve que sur une liste de pensionnaires du district de Saumur pour les deux premiers trimestres de 1793.

4. Zeltener (Thibault-Antoine), en religion Bernard de Thann, né le 20 février 1728. Il déclare que (quoiqu'il ait toujours été attaché à ses vœux), « son intention est de sortir de cette maison si elle ne reste pas dans l'état où elle est, auquel cas il demande qu'il lui soit accordé le traitement fixé par les décrets ». Il est encore au couvent au mois de septembre, puis il disparaît complètement.

5. Peter (Jean-Jacques), en religion Marin de Colmar, né le 21 juillet 1726. Il déclare « que son intention actuelle

[1] Arch. dép. L. 987.

Digitized by Google

est de rester dans ce monastère aux conditions exprimées par les décrets ». Le 2 septembre suivant, il déclare « persister dans la même déclaration ». Il dut prêter le serment, car on ne le trouve pas parmi les prêtres internés à Angers, devint vicaire à Saint-Lambert-des-Levées, renonça purement et simplement aux fonctions sacerdotales, à Saumur, le 16 pluviôse an II.

6. Berthery (Louis), en religion Saturnin de Saint-Aignan, né le 25 mars 1728. Absent du couvent au moment de l'inventaire, il avait remis au Père gardien la déclaration suivante : « Je certifie à Messieurs de la municipalité que le Père Saturnin de Saint-Aignan, capucin de la province de Touraine, désire très fort demeurer en son particulier et non en communauté. C'est ce que peut vous assurer celui qui est avec un profond respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. — P. Saturnin de Saint-Aignan, âgé de 62 ans passés. Saumur, ce 18 aprilis 1790. » Il confirma plus tard de vive voix cette déclaration et, au mois de septembre, déclara encore y persister. Il dut aussi lui prêter le serment, car il ne vint pas à Angers et on ne le trouve que sur une liste de pensionnaires de l'an VI, au traitement de 1.000 livres, avec le titre d'ex-vicaire de Saumur.

Frères

1. Bornais (André), en religion François-Xavier de Romorantin, frère tertiaire, né le 8 juin 1748. Il déclare « que son intention est de rester dans cette maison si elle est conservée telle qu'elle est ; mais que, s'il y survient des changements, il désire s'attacher au P. Millot, dit Raymond, à raison de ses infirmités, et le suivre dans sa retraite ». Il reste à Saumur jusqu'en germinal an III. En l'an VI, il réside à Neuillé, canton de Brain-sur-Allonnes, où il fournit la preuve de la prestation des serments de Liberté-Égalité et de fructidor an V.

Digitized by Google

2. Grandménil (Pierre), en religion Pacifique de Martigné-Briand, né le 8 juin 1766, frère tertiaire. Il déclare « que son intention est de rester attaché à la maison et à l'ordre et d'y recevoir le traitement fixé par les décrets ». En l'an VII, il est à Saint-Martin-de-la-Place, au traitement de 300 livres, ayant prêté tous les serments, même celui de 1790.

IV. Religieux franciscains venus dans le département de Maine-et-Loire pendant la Révolution

I. Cordeliers

Pères

1. Aubry (Christophe), cordelier du couvent de Nantes, né à Saint-Aubin-du-Pavoil, le 11 mai 1748, profès le 22 juillet 1765, maître des novices, ancien définiteur, ancien gardien, devint d'abord desservant à La Pouèze, en 1791, fut élu curé de Montreuil-sur-Maine en 1792 ; il y resta jusqu'à la cessation du culte, renonça à la prêtrise le 20 frimaire an II et disparut ensuite. On le retrouve en 1803 curé de Forcé, succursale de Parné (Mayenne), où il mourut en 1809 [1].

2. Brossier (Antoine), prêtre, né le 3 septembre 1739, cordelier de..... Le 7 frimaire an VI, on le trouve à Breil, pensionné à 800 livres, sans aucune autre indication.

3. Chanteloup (Louis), prêtre, né le 22 mars 1757, cordelier de..... En l'an VI, il est à Allonnes, pensionné à 700 livres. En l'an VII, il y est encore et, comme

Lallié, II, 8. — P. Flavien, *Statistique des Franciscains*, 8. — Angot, *Dict. de la Mayenne*. — Queruau-Lamerie, le *Clergé du Dép. de Maine-et-Loire, pendant la Révolution*.

Digitized by Google

pièce justificative de son droit à la pension, il a fourni la preuve de la prestation de tous les serments.

4. Despoix (Jacques), né le 2 novembre 1730, cordelier de.....

5. Hayer (Charles-Louis), né le 24 novembre 1746, cordelier du couvent d'Ancenis, affilié de la maison de Laval, originaire de Châteaugontier, devint vicaire constitutionnel de Miré (Maine-et-Loire) et fut nommé curé intrus de Bierné (Mayenne) le 11 septembre 1791. Il livra ses lettres de prêtrise le 12 germinal an II (1er avril 1794). Il se retira dans sa ville natale. Au Concordat, il devint prêtre habitué à Saint-Rémi de Châteaugontier, où il mourut le 15 mai 1813 [1].

6. Lavigne (Jean-Baptiste), prêtre, gardien des Cordeliers de Bourges, né le 24 juin 1738. Pour se conformer à l'arrêté du Directoire du département en date du 1er février 1792, il vint faire la déclaration suivante à la municipalité d'Angers : « Je, J.-B. Lavigne, prêtre, aumônier de la garde nationale de Baugé, déclare que j'ai résidé à Baugé jusqu'à mon arrivée en cette ville, le 10 de ce mois, où je réside chez M. Lebiez, horloger, rue Saint-Laud [2]. » Il n'avait donc pas encore prêté le serment constitutionnel; mais il ne tarda pas à le faire, car on le trouve curé d'Échemiré en 1793. Il remet ses lettres de prêtrise le 8 ventôse an II et on le trouve encore sur les listes de pensionnaires le 27 fructidor an II et le 3 vendémiaire an III.

7. Lebourdais-Durocher (Jean-Baptiste), né à Laval, qualifié de cordelier du couvent des Anges, ne se trouvait pas dans cette maison lors de l'inventaire et n'est pas porté

[1] Queruau-Lamerie, *op. cit.* — Angot, *Dict. de la Mayenne.*
[2] Arch. municip. P[1].

Digitized by Google

sur l'état de situation du 15 septembre 1791. Le 23 septembre 1792, il fut condamné à la déportation et partit pour Jersey. Au Concordat, il fut nommé curé de Ruaudin (Sarthe) et mourut vers 1813 [1].

8. Lesainthomme (Jean-Baptiste), cordelier de....., nommé desservant de Saint-Hilaire-du-Bois, district de Vihiers, en septembre 1791. Il y resta peu de temps, passa dans la Mayenne, où il refusa la cure d'Arquenay, devint vicaire de Saint-Mars-sur-la-Futaie en février 1792, puis curé de Maisoncelles et de Saint-Pierre-des-Landes à la fin de cette année. Le 22 messidor an VI, il se fait délivrer une certificat de prestation de serment à la mairie de Parné [2].

9. Lionnet (Pierre), né le 16 juin 1760, ci-devant cordelier de....., installé curé de Chalonnes-sous-le-Lude le 16 octobre 1791, remet ses lettres de prêtrise le 8 ventôse an II.

10. Mauclair (Mathurin-Étienne), né à Angers, le 16 avril 1756, cordelier de....., refuse le serment. Il s'embarque le 20 juin 1792, aux Sables-d'Olonne, pour l'Espagne [3]. il rentre seulement en 1816. Après un court séjour à Cheffes, chez son frère, curé de cette paroisse, il fut nommé desservant de Saint-Léonard, où il mourut, le 11 février 1833 [4].

11. Ménard (Jean-René), prêtre, âgé de 51 ans, religieux de la ci-devant maison conventuelle des Cordeliers de

[1] Boullier, *Mémoires eccles. concernant la ville de Laval et ses environs, pendant la Révolution*, p. 461. — D.Piolin, *L'Eglise du Mans pendant la Révolution*, II, 588. — Queruau-Lamerie, *op. cit.*

[2] Boullier, *Mémoires*, p. 506. — Queruau-Lamerie, *op. cit.*, p. 196. Angot, *Dict. de la Mayenne.*

[3] Chassin, *La préparation de la guerre de Vendée*, III, 74.

[4] Queruau-Lamerie, *op. cit.*, p. 90.

Digitized by Google

Vendôme, habite Angers, paroisse Saint-Pierre, au traitement de 800 livres, en 1791 et 1792. Il refuse le serment constitutionnel et déclare à la municipalité d'Angers, le 22 février 1792, « qu'il réside en cette ville, rue Cordelle' n° 664 [1] ». Il ne fut pas enfermé au Séminaire, le 17 juin, avec les prêtres insermentés, car son nom ne se trouve pas sur la liste dressée le 23 septembre. On le retrouve sur une liste postérieure, ce qui laisse supposer qu'on réussit à s'emparer de sa personne. Il sortit de prison lors de la prise d'Angers par les Vendéens, le 23 juin 1793, et dut suivre l'armée. Dans l'interrogatoire de Mme Thibault de la Pinière, guillotinée à Angers le 26 janvier 1794, il est question d'un « moine nommé Mesnard, qui a passé quinze jours chez elle », et Mlle Acher du Bois, demoiselle de compagnie de la précédente, interrogée le 6 février et fusillée au Champ-des-Martyrs le 10 février 1794, dit « que sa maîtresse avait logé chez elle Mesnard, ci-devant cordelier, insigne brigand, pendant quinze jours, que ledit Mesnard a dit la messe à l'église paroissiale de Tiffauges, a laquelle sa maîtresse a assisté avec elle [2] ». D'après un manuscrit de la bibliothèque d'Angers, le P. Ménard aurait été fusillé à Montjean, le 16 septembre 1793 [3].

12. Sanlecque, ou de Sanlecque (Jean-Louis), cordelier de....., vicaire à La Chapelle et La Salle-Aubry, né le 13 mai 1744, refusa le serment constitutionnel et vint déclarer à la municipalité d'Angers, le 4 juin 1792, qu'il a résidé à La Salle-Aubry jusqu'à ce jour et qu'il réside en cette ville, rue Saint-Aubin, chez Mme Mordret, épicière, depuis le 2. Le 9 juin, il alla demeurer chez les demoiselles

[1] Arch. municip. P1.

[2] Uzureau, *Histoire du Champ des Martyrs*. Angers 1906, p. 134-135.

[3] Bibl. d'Angers, ms 643, *Liste des ecclésiastiques renfermés à la maison de Force.*

Digitized by Google

Demazières, rue Cordelle [1]. Enfermé au Séminaire le 17 juin, il fut déporté en Espagne, sur la *Didon*, en même temps que le P. Donat, gardien des Capucins d'Angers, et le P. Souvestre, cordelier de la même ville. Il débarqua à Santander le 19 octobre 1792. On le retrouve à Angers en l'an XI. Le 17 nivôse de cette année, il prête serment entre les mains du préfet et est nommé vicaire à Saint-Martin-du-Bois et Montguillon. Il n'occupa ce poste que très peu de temps et quitta le diocèse d'Angers cette même année 1802.

13. Souvestre (François), cordelier de Laval, porté sur les listes de pensionnaires du district de Baugé pour 1791. Il refusa le serment et fit à la municipalité d'Angers, le 14 mars 1792, la déclaration suivante : « Je soussigné, François Souvestre, prêtre, cy-devant religieux cordelier de Laval, déclare que j'ai résidé à Baugé, chez ma mère, depuis le mois de novembre jusqu'au 12 mars dernier et que je fixe mon domicile en cette ville, place de l'Égalité, chez M. Bonsergent, hôte [2] ». Enfermé au Séminaire, il fut embarqué à Nantes, sur la *Didon*, et déporté à Santander le 17 octobre 1792. Au Concordat, il prêta serment le 21 nivôse an XI, en qualité de prêtre habitué à Baugé, et mourut curé de Saint-Martin d'Arcé, le 10 mars 1826 [3].

14. Pineau de la Plaigne, cordelier de.... Le 20 frimaire an V (10 décembre 1797), la municipalité d'Angers prévenue que des prêtres réfractaires disaient la messe à l'auberge de l'Image de Moru (commune des Ponts-de-Cé) y fit une perquisition. On n'y trouva pas de prêtres, mais on y découvrit les objets servant au culte, et tous les gens de la maison furent conduits dans les prisons d'Angers. A la

[1] Arch. municip., *Registre des soumissions* P[1].

[2] Arch. municip., *Reg. des soumissions* P[1].

[3] Uzureau, *Les premières applications du Concordat dans le dioc. d'Angers*, 105.

Digitized by Google

suite de cette perquisition un ex-cordelier réfractaire nommé Pineau de la Plaigne, prié par ses hôtes de s'éloigner de leur toit pour ne pas les compromettre, fut trouvé noyé, crime ou accident, non loin des Ponts-de-Cé. Cette note des *Affiches d'Angers* confirme la tradition du pays, que dit, elle, qu'un prêtre surpris dans les bas de Pouillé et de Cossé, fut massacré sur place[1].

Frères

1. Girault (Thomas-Marie), frère lai, religieux de la ci-devant maison couventuelle de Bodelio, district de Rochefort, département du Morbihan. Il avait opté pour la vie privée et avait quitté son couvent avant le récolement d'inventaire du 17 novembre 1790. Le 16 juillet 1792, il déclare à la municipalité d'Angers « qu'il réside en cette ville depuis le 26 février 1791, chez son frère Girault, relieur, place du Ralliement[2] ». Le 27 septembre suivant, il prête le serment de Liberté-Égalité.

2. Tabourdeau (Pierre), frère lai des Cordeliers de Thouars, né à Sainte-Gemmes-d'Andigné, âgé de 56 ans, se présente à la municipalité d'Angers le 16 mai 1792 et déclare qu'il habite la paroisse de la Madeleine, au traitement de 300 livres. Au mois de juillet suivant, il a quitté le district d'Angers. Le 28 ventôse an II (18 mars 1794), on l'arrête dans le district de Segré, comme « ex-religieux et aristocrate fanatisé[3] », et on l'emprisonne à Angers. Il ne fut interrogé que le 15 germinal suivant (4 avril). Les juges constatent d'abord « qu'il paraît patriote ». En effet, il prouve qu'il a prêté le serment de Liberté-Égalité le 21 oc-

[1] Abbé Bretaudeau. *Histoire des Ponts-de-Cé*, mémoires de la Société d'agric. d'Angers. 1901., p. 189.

[2] Arch. municip., *Reg. des soumissions*, P[1].

[3] Arch. dép., L. 1098, *Tableau des gens suspects arrêtés dans le district de Segré.*

Digitized by Google

tobre 1792, à Sainte-Gemmes-d'Andigné. « A lui demandé s'il aime l'ordre de choses nouveau? — A répondu qu'il le fallait bien. A lui demandé s'il a fait quelque chose pour la République? — A répondu : non. » On lui reproche de n'avoir pas abandonné son couvent et d'y être resté « à fainéantiser et à se repaître de vivres, fruit des labeurs et des sueurs des malheureux cultivateurs », et l'on conclut « qu'il est un vrai fanatique et un scélérat ». Néanmoins, on ne le condamne pas à mort, on se contente de le laisser en prison au château, où il meurt le 29 germinal an II (18 avril 1794).

2. Recollets

Pères

1. Adam ou Adant (Philippe-Joseph), prêtre, recollet de....., né le 25 mai 1746 à Fontaine-l'Évêque, diocèse de Cambrai, d'abord vicaire de Meudon (Seine-et-Oise), était dans la Mayenne en 1793 comme desservant de La Gravelle, puis de Saint-Gault [1]. En l'an VII, on le trouve à Feneu, où il est qualifié d'ex-récollet, ex-curé constitutionnel, ayant fourni la preuve de la prestation de tous les serments [2]. Le registre des pensionnaires porte en marge : « Mort le 29 thermidor an VIII. »

2. Bouchet (Joseph), né à Angers, paroisse Sainte-Croix, le 8 avril 1736, religieux recollet du couvent de Nantes, profès du 28 septembre 1755, en religion Placide, ancien gardien, assermenté, second vicaire de Saint-Jacques du 7 juin 1791, « choisi par le sieur Tiret, curé ». Il prêta le serment de 1792 et celui de fructidor et résidait à Nantes, ayant desservi la trêve de Toussaints. Il mourut à Nantes, paroisse Saint-Jacques, le 29 novembre 1822 [3]. En l'an VII,

[1] Boullier, *Mémoires ecclésiastiques*, p. 503. — Angot, *Dictionn. de la Mayenn.*

[2] Arch. dép. L. 977.

[3] Lallié, *op. cit*, II, 47. — P. Flavien, *op. cit.* p. 11.

Digitized by Google

il était à Chalonnes-sous-le-Lude, pensionné à 1.000 livres, comme ex-recollet et ex-vicaire constitutionnel, et fournit la preuve de la prestation de tous les serments et de sa non rétractation [1].

3. Busson (Ambroise), en religion Joseph, recollet de La Flèche, curé constitutionnel de Contigné en 1791. En l'an III, il est employé aux bureaux du district de Châteauneuf.

4. Cordelin (Julien), prêtre, recollet de....., âgé de 64 ans, pensionné à 800 livres. Il ne toucha aucun quartier de sa pension. Le registre des pensionnaires porte cette note : « On le croit mort. »

5. Gaudineau (Pierre-Paul-René), prêtre, recollet de Saint-Servan, âgé de 48 ans, était à Beaufort le 13 janvier 1791, jour où il prêta serment avec les Pères Coquille et Vinot [2]. On le trouve quelques mois plus tard vicaire à Grézillé, puis il disparaît.

6. Gibert (René), en religion René, définiteur et ancien gardien, né le 24 octobre 1725, paroisse Saint-Martin d'Angers, profès le 12 septembre 1742, habitait, en 1791, la paroisse de Pruniers, où son frère était curé, au traitement de 800 livres. Le 25 août 1791, il fut arrêté avec le P. Laumailler et d'autres prêtres et relâché par ordre du Directoire du département. Il refusa le serment et, le 18 février 1792, il vint déclarer à la municipalité d'Angers « qu'il avait fixé son domicile à Pruniers depuis six mois, maison Châteaubriant [3] ». Enfermé au Séminaire, il fut déporté en Espagne, sur le navire *Le François*, et débarqué à La Corogne. En 1800, les habitants de Pruniers

[1] Arch. dép. L. 977.

[2] *Anjou historique*, 1903, p. 345.

[3] Arch. municip., *Registre des soumissions*, P[1].

Digitized by Google

envoient une pétition au Ministre de la police générale, demandant le retour de Joseph Gibert, curé de Pruniers, et celui de René Gibert, ex-recollet, l'un curé de ladite paroisse et l'autre ayant fait les fonctions de vicaire pour suppléer à son frère, qui était très souvent malade. Ils ont exercé leurs fonctions pendant six ans dans ladite paroisse. Embarqués le 21 septembre, sur le navire *Le François*, conduits à Saint-Jacques-en-Galice, où ils résident actuellement [1]. Le P. Gibert mourut à Nantes, rue Notre-Dame, le 25 floréal an X (17 mai 1802) [2].

7. Hallé (Michel), en religion Cosme, religieux recollet, né le 26 mars 1751, fils d'Eustache Hallé, président du grenier à sel d'Angers, profès à Tours en 1777. On le porte sur les registres de pensionnaires comme étant de « la ci-devant maison couventuelle de la Baumette ». Mais il est certain qu'il n'était pas au couvent lors de l'inventaire, le 30 août 1790, ni au recolement d'inventaire, le 15 août 1791. Au reste, à cette époque, il avait déjà prêté le serment et était payé comme vicaire à Cantenay. Il passe de là à La Meignanne, où il livre ses lettres de prêtrise le 11 nivôse an II. Le 7 frimaire an VI, il est aux Verchers, au traitement de 800 livres, ensuite il disparaît.

8. Hardouin (Jean-Baptiste), né le 24 juin 1731, prêtre, recollet de....., prête serment à Saumur le 30 janvier 1791 et, au mois de mars suivant, est curé de Rou. Il remet ses lettres de prêtrise le 21 pluviôse an II [3] et se retire à Saumur. On le retrouve en l'an X, ayant fait acte de soumission à l'évêque, et il prête serment en 1802, comme prêtre habitué, dans une paroisse que l'on ne nomme pas.

[1] Arch. départ., *Pétition concernant les prêtres déportés.*
[2] Lallié, *op. cit*, II, 147. — P. Flavien, 11.
[3] Arch. dép. L. 1274.

Digitized by Google

9. HAUTBERT. (François-Joseph), né le 17 mars 1735, récollet de..., nommé par le citoyen évêque, vicaire à Baugé, le 1er janvier 1793 et payé comme tel jusqu'au 29 germinal, an II. Il fait la remise de ses lettres de prêtrise, le 7 germinal, an II, et reçoit un secours annuel de 1.000 fr. dont il touche les quartiers le 1er des sans culottides, an II et le 3 vendémiaire, an III.

10. MOULIN (Julien), né le 22 novembre 1748, à Fontevrault, prêtre, recollet de....., infirme, remet ses lettres de prêtrise, à Fontevrault, le 7 frimaire an II. Il y est encore en l'an VII et fournit la preuve de la prestation de tous les serments. Enfin, il y meurt en 1818.

11. PHILIPONEAU (Pierre-François), prêtre, recollet de...., était à Nueil en l'an VII et fut déporté à l'île de Ré [1]. Le 22 germinal an VIII, le ministre de la police générale écrit au préfet de Maine-et-Loire qu'il y a lieu de relever le prêtre Pierre-François Philipponeau de la déportation et de le mettre en liberté, attendu qu'il se trouve compris dans l'une des exceptions portées dans l'arrêté du 8 frimaire [2]. Au Concordat, il devint curé de Nueil, où il mourut, le 21 juillet 1818 [3].

12. PIQUET (Joseph), en religion Philippe, recollet de La Flèche, né le 27 août 1756, prêta serment et refusa la cure de Soulaines, à laquelle il avait été élu, et devint curé intrus de Cherré [4].

[1] V. Pierre, *La déportation ecclésiastique sous le Directoire.*

[2] Arch. Dép., *Pétition concernant les prêtres déportés.*

[3] Uzureau, *op. cit.*, p. 96.

[4] Nous croyons que M. Rabier (René) né en 1762 à Doué-la-Fontaine, de 1819 à 1830, curé du Champ où il mourut le 24 septembre 1836, avait été recollet avant La Révolution, et avait habité les couvents de Beaufort et de Vitré. Nous n'avons pu retrouver son acte de profession.

Digitized by Google

Frères

1. Aubin (Pierre), en religion Aubin, frère lai, recollet, de Nantes, né le 3 octobre 1755, profès le 2 août 1787, fait sa déclaration de sortir du cloître à la municipalité de Nantes le 29 juillet 1790. On le retrouve à Angers, où il touche sa pension de 300 livres, en 1791 et 1792. Le 25 septembre de cette dernière année, il prête, à Angers, le serment de Liberté-Égalité [1]

2. Bonniard (Antoine), frère, recollet de....., fait viser un certificat de civisme à Saumur et réside à Varennes-sous-Montsoreau.

3. Brossais (Jean), en religion Mathurin, frère lai, recollet de Saint-Malo, âgé de 50 ans, habite Saint-Germain-des-Prés et touche sa pension en 1791, jusqu'en juillet 1792.

4. Camus (Jean), frère lai, recollet de La Flèche, fait viser son certificat à Saumur, le 9 brumaire an II.

5. Chassebeuf (Mathurin), frère lai, recollet de Bordeaux, né le 7 août 1723, habite Angers, paroisse Saint-Pierre, à partir de 1792, au traitement de 500 livres. Il y est encore en floréal an VII, ayant prêté tous les serments, et meurt vers cette époque.

7. Gasté (Pierre), en religion Charles, frère tertiaire, du couvent des recollets de Nantes, né à Angers, le 27 avril 1750, profès le 21 juillet 1779. Il fit, au district de Nantes, le 2 décembre 1790, sa déclaration de quitter la maison. Il se retira au Plessis-Grammoire (Maine-et-Loire) [2], avec une pension de 300 livres, dont les mandats lui furent délivrés

[1] Lallié, *op. cit.*, II, 9. — P. Flavien, *op. cit.*, 11.
[2] Lallié, *op. cit.*, I, 415, II, 141. — P. Flavien, *op. cit.*, 11.

Digitized by Google

à Angers jusqu'au mois de novembre 1793, et exerçait la profession de marchand de fil. Arrêté, il fut traduit devant la Commission militaire et condamné à mort. Voici le procès-verbal de la séance :

« Séance publique tenue à Angers, le 2 pluviôse, l'an « second de la République française, une et indivisible, et « le premier de la mort du tyran.

« Sur les questions de savoir si Pierre Gasté, ci-devant « frère recollet de Nantes, et maintenant marchand de fil « au Plessis-Grammoire, est coupable :

« D'avoir eu des intelligences avec les brigands de la « Vendée ;

« D'avoir acheté et fait circuler des proclamations contre-« révolutionnaires au nom d'un prétendu Louis XVII ;

« D'avoir conseillé et contribué à abattre l'arbre de la « Liberté au Plessis-Grammoire ;

« D'avoir voulu contraindre le curé de la commune « d'Andard à chanter : *Domine salvum fac regem*, au lieu « de : *Domine salvam fac gentem ;*

« Enfin, d'avoir provoqué au rétablissement de la « royauté, à la destruction de l'égalité, de la liberté et « conspiré contre la souveraineté du peuple français ;

« Considérant qu'il est prouvé que Pierre Gasté a eu des « intelligences avec les brigands de la Vendée ;

« Considérant qu'il est également prouvé qu'il a acheté et « fait circuler des proclamations contre-révolutionnaires au « nom d'un prétendu Louis XVII ;

« Considérant qu'il est également prouvé qu'il a conseillé « d'abattre l'arbre de la Liberté au Plessis-Grammoire, à la « destruction duquel il a contribué ;

« Considérant, enfin, que, par l'ensemble des délits « commis, il est prouvé évidemment que Pierre Gasté a « provoqué au rétablissement de la royauté et à la destruc-« tion de la République française ;

« La Commission militaire le déclare atteint et convaincu

Digitized by Google

« de conspiration envers la souveraineté du peuple français, « et, en exécution de la loi du 9 avril 1793, la Commission « militaire condamne Pierre Gasté à la peine de mort. Et « sera le présent jugement exécuté dans les vingt-quatre « heures.

« La Commission militaire déclare les biens dudit Gasté « acquis et confisqués au profit de la République. Et « sera le présent jugement imprimé et affiché.

« Ainsi prononcé, d'après les opinions, par Antoine « Félix, président, François Laporte, Jacques Hudoux, « Joseph Roussel, tous membres de la Commission mili- « taire, et Marie Obrumier, suppléant ;

« En séance publique, à Angers, le 2 pluviôse, l'an II de « la République française, et le 1er de la mort du tyran.

« Ce jour 2 pluviôse an II[1] de la République française, « une et indivisible ;

« Nous, présidents et membres composant la Commis- « sion militaire établie près l'armée de l'Ouest par les « représentants du peuple français, sommes transportés « sur la place du Ralliement pour être présents à l'exécu- « tion du jugement à mort rendu contre le nommé Pierre « Gasté, ci-devant frère recollet de Nantes, laquelle exécu- « tion a eu lieu sur les 4 heures de relevée.

« *A Angers, lesdits jours et an que dessus.*

« HUDOUX, LAPORTE, OBRUMIER, FÉLIX.[2]. ».

7. LETURMY (Charles), frère lai, recollet, du couvent de la Baumette, dit le registre des pensionnaires. Mais il est certain qu'il n'habitait pas ce couvent lors de l'inventaire, ni au recolement. Né le 24 août 1738, il habite Angers, paroisse Saint-Laud, au traitement de 400 livres, dont les quartiers lui sont payés jusqu'en floréal an III. Il prête le serment de

[1] 21 janvier 1794.

[2] Greffe de la Cour d'appel d'Angers.

Digitized by Google

Liberté-Égalité le 25 septembre 7792, se fait délivrer des certificats de civisme le 14 octobre 1793, le 14 nivôse an II, le 27 brumaire et le 7 floréal an III. Le 7 germinal an II, il déclare résider faubourg Saint-Laud, n° 7, chez Rabouin, taillandier, depuis plusieurs années, jusqu'à ce jour [1]. En floréal an VII, il est encore à Angers, ayant prêté les autres serments qu'on lui a demandés.

8. Nau (Jean-François), frère lai, recollet, du couvent du Lude, né le 20 avril 1740. Il passe le temps de la Révolution à Chigné et, en l'an VII, il fait, à Baugé, la preuve de la prestation de tous les serments.

9. Phelippau (René), en religion Bonaventure, frère lai, recollet, du couvent de Nantes, né à Doué, le 4 mai 1737, profès à La Flèche le 1er septembre 1757. Il quitte Nantes le 13 mars 1791 et se retire à Doué [2], où il prête tous les serments.

10. Poisson (Pierre), en religion René, frère lai, recollet, du couvent de Nantes, profès à Tours le 27 juillet 1784, retiré à Doué [3].

11. Renard (Antoine), frère lai, recollet, de....., né le 5 septembre 1735, réside au Coudray en l'an VII, ayant prêté tous les serments.

12. Sailland (François), frère lai, recollet, de....., né le 11 juin 1756, habite aussi Le Coudray et prête les serments.

3. Capucins

Pères

1. Bestier (René), né à Angers, le 9 janvier 1758, capucin, de Rochefort, prêta le serment constitutionnel et

[1] Arch. municip., I, 2.
[2] Lallié, *op. cit.*, II, 308. — P. Flavien, *op. cit.*, 11.
[3] Lallié, II, 316. — P. Flavien, p. 11.

Digitized by Google

devint curé de Rochefort-sur-Mer, où il resta jusqu'en brumaire an VI. Le 4 pluviôse de cette même année (23 janvier 1798), il vient à Angers, fournit la preuve de la prestation de tous les serments et est nommé vicaire à la Trinité, où son érudition, son éloquence et surtout sa verve patriotique attiraient la foule à ses sermons. Il a signé, avec Ferré, Dufour et Caillaud, intrus comme lui, la *Conclusion des prêtres catholiques qui, dans les églises paroissiales de Saint-Samson et de la Trinité d'Angers, ont combattu publiquement un catéchisme anonyme où se trouvent les plus grosses erreurs* (in-8 de 8 pages, Jahyer, 13 fructidor an IX), et l'*Avertissement des prêtres composant le presbytère d'Angers aux prêtres soumis aux lois* (*ibid.*). Il y reconnaissait l'Église de Rome pour centre de l'unité catholique, le pape pour primat d'honneur et de juridiction, mais en acceptant les actes du Concile nationale de 1797. Le 25 frimaire an XI (16 décembre 1802), il prête serment entre les mains du préfet comme desservant de Vivy, démissionne le lendemain et est nommé desservant de Baracé, où son entêtement à célébrer les fêtes supprimées par le Concordat avait entretenu de rudes animosités contre le maire. Il y mourut le 9 septembre 1808 [1].

2. Marat (Jacques), prêtre, capucin de Tours, résidant à Trèves (Maine-et-Loire), âgé de 72 ans, touche sa pension à Saumur en janvier et avril 1793. Le 16 pluviôse an II (4 février 1794), « il renonce pour toujours à toute fonction sacerdotale ».

Frères

1. Camus (Pierre), frère tertiaire de la ci-devant maison des Capucins de Rochefort, âgé de 32 ans, né à Corné [2] réside à Angers, paroisse Saint-Pierre, avec une pension de

[1] Port, *Dictionn. de Maine-et-Loire.* — Tresvaux, *op. cit.*, II, 514. — Uzureau, *op. cit.*, 89.

[2] Arch. dép. L. 1274.

Digitized by Google

300 livres. Le 27 février 1792, « il déclare à la municipalité qu'il réside en cette ville, au Pilori, chez M. Lair, vitrier, depuis le 17 courant et qu'il a résidé à Rochefort jusqu'au 17 dudit [1]. » On le retrouve sur les listes des pensionnaires jusqu'en janvier 1793. Le 12 janvier 1799, il fut enfermé dans la citadelle de Saint-Martin de Ré, en vertu de la loi du 19 fructidor an V (5 septembre 1797), et libéré le 4 août 1800 [2].

2. Froger (Pierre), frère lai, capucin de....., né le 16 janvier 1720, est pensionné à Saumur en l'an VI et en l'an VII et fournit la preuve de la prestation de tous les serments.

3. Larique (Claude), né le 16 juin 1755, ex-frère lai, capucin, des ville et district de Dieuse (Meurthe), infirmier à l'hôpital militaire d'Angers, touche sa pension dans cette ville jusqu'au 29 frimaire an III.

V. AUTRES MOMS DONNÉS PAR LE MANUSCRIT 642

1. Jupin, dit François, recollet, à Angers. Ce religieux n'était pas à Angers en 1790. C'est Jupin (François), en religion François, aumônier des vaisseaux du roi, missionnaire apostolique, né le 5 juillet 1744, profès le 14 mai 1761 qui était, en 1789 et les années suivantes, au couvent de La Ferté-Bernard [2].

2. Lusson, dit Léandre, recollet, à Angers. Il n'était certainement pas à Angers en 1790; nous ignorons où l'on a pris ce nom.

[1] Arch. municip., *Registre des soumissions*, P[1].

Manceau, *Les prêtres et religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente-Inférieure*, II, 232.

[2] Arch. dép. de la Sarthe, *État du 21 octobre 1789, certifié encore exact en 1791.*

Digitized by Google

VI. RELIGIEUSES FRANCISCAINES

1. Cordelières des Ponts-de-Cé

Le couvent fut fondé en 1622, par René de Raye, sieur de la Morinière, receveur des traites, qui en fit don aux Cordelières de Cholet. C'est l'hospice actuel.

Le 30 août 1790, les officiers de la municipalité des Ponts-de Cé se présentent à la communauté pour faire l'inventaire et recevoir les déclarations des religieuses. A la suite de la supérieure, toutes déclarent « vouloir persister dans leur première intention et vouloir vivre et mourir dans l'état de religieuses ».

A cette date, il n'y avait dans le couvent que les religieuses dont les noms suivent :

Dames de chœur

1. Rabouin (Perrine), supérieure de la communauté depuis trente ans, fille d'un médecin ou notaire de Passavant, née le 26 novembre 1722. Après la dispersion, elle se retire sur la paroisse de Sainte-Gemmes-sur-Loire, avec Anne Rabouin et Marie Girault de la Houssaudière, où elles touchent les quartiers de leur pension, fixée pour chacune à 316 livres 4 sols 3 deniers, jusqu'au 15 nivôse an III. Le 21 germinal an II, elles déclarent résider au Frémureau, en Saint-Laud, chez Rabouin, depuis dix-huit mois [1]. Le 28 nivôse an II, elles prêtent le serment de Liberté-Égalité et obtiennent des certificats de civisme le 6 pluviôse an II et le 3 nivôse an III. A la fin de la guerre de Vendée, elle se retira dans son pays [2].

[1] Arch. mun., *Certif. de résid.*, P[1].

[2] *Hist. des Ponts-de-Cé*, par l'abbé Bretaudeau. *Mém. de la Société d'agricult. d'Angers*, VI, p. 395.

Digitized by Google

2. Follenfant (Catherine), 77 ans, fait savoir à la municipalité d'Angers, le 23 octobre 1792, qu'elle habite depuis le 29 septembre chez le citoyen Follenfant, son frère, rue du Cornet, paroisse Saint-Pierre. On la trouve sur les listes des pensionnaires jusqu'en juillet 1793.

3. Pinson (Marie-Anne), née le 15 janvier 1721, se retire à Sainte-Gemmes-sur-Loire. « Un arrêté du Directoire du département du 6 floréal an VI autorise le citoyen Charrier à toucher la pension de ladite citoyenne Pinson, laquelle ne peut faire ses affaires, en raison de l'état de démence où elle se trouve [1] ».

4. Maunoir (Placidie), née le 6 octobre 1732, touche ses quartiers de pension jusqu'au 8 nivôse an III. Le 19 germinal an II, elle déclare à la municipalité qu'elle réside rue Marat, 4, chez le citoyen Filoche, depuis plus de six mois. Le 24 nivôse an II, elle prête le serment de Liberté-Égalité et se fait délivrer un certificat de civisme le 6 pluviôse.

5. Girault de la Houssaudière (Marie), 58 ans, habite avec la supérieure le Frémureau, en Saint-Laud. Le 6 pluviôse an II, elle obtient un certificat de civisme et touche sa pension jusqu'au 15 nivôse an III.

6. Bourneuf (Perrine), 54 ans. On trouve son nom sur les listes des pensionnaires jusqu'au 15 nivôse an III (4 janvier 1795). Mais, dès les premiers jours de mars de l'année précédente, elle était internée au Calvaire, pour refus de serment. Le 2 germinal an II (22 mars 1794), elle est interrogée dans sa prison par les membres de la Commission militaire. « Perrine Bourgneuf, ex-religieuse des Ponts-« de-Cé, née à Angers, âgée de 58 aus, arrêtée il y a un mois, « n'ayant pas prêté le serment prescrit par la loi, a déclaré

[1] L. 977.

Digitized by Google

« que le gouvernement républicain ne lui convenait pas, « qu'elle n'avait pas prêté serment, crainte de compromettre « sa conscience, est une fanatique très aristocrate [1]. » Condamnée à mort, son interrogatoire porte en marge la lettre F. Elle échappa au supplice et se vit condamner, le 2 floréal (21 avril), à la déportation perpétuelle. Le 6 messidor (24 juin), elle quittait Angers, en exécution de cette sentence, avec quatre-vingt-quinze autres religieuses. Le 18 messidor (6 juillet), après un pénible voyage, elles arrivèrent à Lorient, où elles furent emprisonnées dans le port militaire jusqu'au 5 ventôse an III (23 février 1795) et remises en liberté le mois suivant.

7. Duchesne (Perrine), née le 14 septembre 1734, déclare, le 23 octobre 1792, « résider depuis le 29 septembre dernier chez le citoyen Garnier, rue du Cornet, n° 475 [2] ». Elle prêta le serment de Liberté-Égalité le 24 nivôse an II (14 janvier 1794) et toucha sa pension jusqu'à sa mort, le 14 messidor an XIII (3 juillet 1805) [3].

8. Bérard (Marie) habite la paroisse de la Trinité. Le 24 nivôse an II, elle prête le serment de Liberté-Égalité et on la retrouve encore sur les listes de pensionnaires de l'an VI. Elle mourut à l'âge de 75 ans et demi, rue des Pénitentes, le 10 avril 1806 [4].

9. Besson (Jeanne), 52 ans, prête serment le même jour que les précédentes et obtient un certificat de civisme le 6 pluviôse an II.

10. Rabouin (Anne), née le 30 novembre 1732. La première liste des pensionnaires la donne comme morte.

[1] Arch. de greffe de la Cour d'appel.

[2] Arch. municip., I, 2.

[3] *Affiches d'Angers*. Le journal lui donne le nom de Claireau Du Chesne.

[4] *Affiches d'Angers*.

Digitized by Google

Mais, le 21 germinal an II, elle déclare habiter au Frémureau, en Saint-Laud, chez Rabouin; le 28 nivôse, elle prête le serment de Liberté-Égalité et se fait délivrer des certificats de civisme le 6 pluviôse an II et le 3 nivôse an III.

11. Persac (Louise), 55 ans, de Villebernier, fut enfermée au Calvaire pour refus du serment de Liberté-Égalité. Interrogée dans sa prison, elle fut reconnue coupable « d'avoir été plusieurs fois à la messe des prêtres brigands ». Condamnée à mort, elle demande à prêter le serment exigé. On lui répondit qu'il était trop tard. Malade et infirme, elle fut jetée sur une charrette et conduite au Champ-des-Martyrs, où elle fut fusillée le 1er février 1794.

12. Pelletier (Marguerite), née le 8 juillet 1732, prête le serment de Liberté-Égalité le 25 nivôse an II. On la trouve encore sur les listes de pensionnaires l'année suivante.

13. Lebreton (Jeanne), 53 ans. Les registres des pensions la portent comme morte en juillet 1792, mais c'est une erreur, car, en novembre 1793, on la trouve à Cholet, traduite devant le Comité de surveillance, avec d'autres cordelières de cette ville.

14. De Bolvry (Jeanne), née le 22 octobre 1753, était hors du district en 1792. Le 14 pluviôse an II, elle prête le serment de Liberté-Égalité, à Angers, où elle est encore en l'an VII et en l'an VIII.

15. Gohier (Suzanne), née le 7 août 1748. Le 13 germinal an II, elle déclare résider en Saint-Laud depuis dix-huit mois. Elle touche encore un des quartiers de sa pension le 8 nivôse an III.

16. Thierry (Renée), née le 29 septembre 1741. On la dit morte en 1792 [1]. Mais, le 15 germinal an II (4 avril 1794),

[1] Arch. dép. L. 984.

Digitized by Google

elle déclare à la municipalité résider à la Madeleine. Le 7 pluviôse an II, elle prête serment et on la voit encore parmi les pensionnaires au 7 frimaire an VI (28 novembre 1797).

17. Mauxion (Renée), 36 ans, morte le 11 février 1791.

18. De Colombet de Landoz (Marie), 32 ans, hors du district en 1792.

19. De Boucherolles (Jeanne), 35 ans, prêta serment en l'an II et obtint un certificat de civisme en l'an III.

20. Robert (Angélique), 28 ans, était hors district en avril 1792. Elle prête serment le 14 pluviôse an II, à Angers, où elle est encore en l'an VII.

21. Rochard (Louise), sœur converse, née le 22 novembre 1733. Elle prête serment en l'an II et touche encore, l'année suivante, sa pension, fixée à 138 livres 2 sols 1 denier.

Religieuses pensionnaires

1. De Braconnière (Jeanne), 79 ans, religieuse, bénédictine de l'abbaye royale de Gériy (Seine-et-Marne), déclare vouloir profiter des bienfaits de l'Assemblée nationale et vivre dans telle maison de son ordre que bon lui semblera. Elle est encore à Angers le 15 nivôse an IV (6 novembre 1795).

2. Van Vorn (Louise), urbaniste de l'ordre mitigé de Sainte-Claire, déclare vouloir profiter des bienfaits de l'Assemblée nationale. Elle réside à Brissac en l'an VI.

3. Dert (Marie-Anne), 56 ans, religieuse de l'ordre de Sainte-Claire, urbaniste, fait la même déclaration que la précédente [1].

[1] M. l'abbé Bretaudeau, *Histoire des Ponts-de-Cé*, la nomme d'Aire de la Cour (Marie-Anne) et la dit de la communauté de La Guiche, expulsée au mois de février précédent.

Digitized by Google

2. Cordelières de Saint-Florent-le-Vieil

Vers 1641 s'établit en ville une maison de religieuses cordelières du Tiers-Ordre, « sous le titre de Sainte-Élisabeth, ayant église, cloîtres, dortoirs et revenus à suffisance ». C'est aujourd'hui la maison des Sœurs de Saint-Charles.

1. Gautreau (Renée), supérieure, 70 ans, déclare, le 26 août 1790, qu'elle a toujours exercé les obligations de la vie religieuse avec plaisir et qu'elle ne désire que la satisfaction de pouvoir les exercer dans la maison.

2. Baudouin (Marguerite), sous-prieure, 77 ans, désire continuer la vie religieuse de son ordre dans sa maison et, dans le cas où elle fût supprimée, a déclaré ne pouvoir et ne vouloir aller dans une autre communauté.

3. Brydon (Marguerite), 63 ans, désire continuer la vie religieuse et vivre dans le cloître. Le 9 fructidor an III, on la retrouve à Nantes, réclamant le paiement de sa pension [1].

4. Tournus des Gouets (Marie-Laurence), 59 ans, fait la même déclaration que la précédente. En janvier 1792, elle touche sa pension à Angers, puis quitte le district.

5. Lefebvre la Brulaire (Marie-Ausite), née à Varades, fille de J. B. Paul Lefebvre Brulaire, chevalier, seigneur dudit lieu, conseiller au Parlement de Bretagne, et de Dame Osithe de Chevigné du-Bois de Cholet, née le 15 septembre 1733, prêta le serment de Liberté-Égalité à Saint-Florent, en 1792, et réside à Chouzé (Indre-et-Loire) en l'an IX [2]. Déclare ne vouloir profiter de la liberté de sortir qu'après la connaissance qu'elle aura du traitement qui sera accordé aux religieuses.

[1] Arch. dép. de la Loire-Inférieure, distr. de Nantes, *Réclamation de paiement.*

[2] Arch. dép. d'Indre-et-Loire. L. 98 et 109.

Digitized by Google

6. Thoinet (Madeleine-Thérèse), 40 ans, désire continuer la vie religieuse et vivre dans son ordre dans le cas où on la conserve dans cette communauté, sauf à se décider autrement en le cas où on la transférerait dans une autre.

7. Chevallier (Marie-Anne), née le 26 février 1738 à Gohier, prête serment en 1792 à Saint-Florent et réside aussi à Chouzé en l'an IX. Déclare ne vouloir profiter de la liberté de sortir accordée par lesdits décrets qu'après la connaissance qu'elle aura du traitement qui sera fixé aux religieuses.

8. Hernaut de Montiron (Catherine-Charlotte), née à Chouzé, de Jean Charles Heraut, sieur de Montiron et de Dame Marie-Aimée Duverdier de la Sorinière, le 2 janvier 1751, désire sortir du cloître lorsque la pension sera fixée et assignée. Le 21 août 1793, elle déclare à la municipalité d'Angers qu'elle habite cette ville, rue de la Censerie. Au mois d'octobre suivant, elle obtient un certificat de civisme, prête le serment de Liberté-Égalité le 26 nivôse an II (15 janvier 1794) et, le 2 frimaire an III (22 novembre 1794), elle fait savoir qu'elle se retire au district de Langies (Indre-et-Loire). Mariée en thermidor an VI à un nommé Brun.

9. Buffebrau du Coudray (Marie-Madeleine), 33 ans, déclare vouloir continuer la vie religieuse et vivre dans le cloître tant que la communauté existera, sauf à se décider autrement si elle est supprimée, ou lorsque les pensions seront fixées.

10. Sohier (Marguerite), 31 ans, désire sortir du cloître lorsqu'on lui aura fixé sa pension et payé le premier terme.

11. Du Rocher (Marie-Joseph), 26 ans, même déclaration que la précédente.

12. Bureau (Marie), sœur converse, 60 ans, déclare vouloir vivre dans le cloître tant que sa maison sera conser-

Digitized by Google

vée, sauf à se décider autrement si elle est supprimée et a déclaré ne savoir signer, de ce requise.

13. Monnier (Marie), 49 ans, sœur converse, a déclaré désirer sortir du cloître, sauf à se décider autrement lorsque la pension sera fixée, et a déclaré ne savoir signer, de ce requise. Elle se retire à Saumur, où on la trouve encore en l'an VII.

3. Cordelières de Vezins

Une communauté du Tiers-Ordre de Saint-François, ou Cordelières, sous le titre de Sainte-Élisabeth, s'établit dans le bourg vers le milieu du XVIIe siècle. Elles avaient un pensionnat et une école de charité.

Le 30 août 1790, toutes les religieuses cordelières de Vezins déclarent aux administrateurs du district de Cholet qu'elles veulent vivre et mourir dans le cloître [1].

Religieuses de chœur

1. Modeste la Morandière, supérieure, 66 ans.
2. Marie Jahan, sous-prieure, 51 ans.
3. Julienne Gobbé, infirmière, 61 ans.
4. Marie du Breuil, maîtresse des novices, 53 ans.
5. Marie Coudray, dépositaire, 59 ans.
6. Françoise Gautronneau, portière, 61 ans.
7. Marie Cerqueux, maîtresse de chœur, 55 ans.

[1] Par suite de la disparition des registres des pensionnaires des deux districts de Cholet et de Montglonne (Saint-Florent), il nous est à peu près impossible de connaître le sort des religieuses de Vezins et de Cholet pendant la Révolution. Les renseignements que nous donnons sont extraits de la brochure de M. Loyer, *Les Congrégations choletaises de* 1789 à 1802, Cholet 1903, et complétées par quelques notes des Archives départementales. L. 202.

Digitized by Google

8. Marie HULLIN DE LA SELLE, maîtresse d'école de charité, 55 ans.

9. Françoise GUSTEAU, maîtresse des pensionnaires, 50 ans.

10. Marie ÉSCOUROUX, portière, 42 ans.

11. Catherine PRUDHOMME, sacriste, 37 ans.

12. Jeanne GAUTRONNEAU-MACTIÈRE, infirmière, 38 ans.

13. Marie-Vincent PRUDHOMME, sacriste, 35 ans.

14. Marie GUICHET, maîtresse d'école de charité, 35 ans.

15. Jeanne CHAMPION, maîtresse des pensionnaires, 35 ans.

16. Anne GUÉNIVEAU, seconde dépositaire, 34 ans.

17. Véronique LAMBERT, réfectorière, 29 ans.

Sœurs converses

1. Louise CHAILLOU, dépensière, 63 ans.

2. Marie PELTIER, à la boulangerie, 48 ans.

3. Jeanne PELTIER, à la couture, 36 ans.

Nous ignorons le sort de ces religieuses pendant la tourmente révolutionnaire. Il n'est question, dans les Archives de la Cour d'appel, que de Julienne Gobbé, dont on trouve le nom dans l'interrogatoire du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794). Elle avait d'abord été l'objet d'un sursis, mais son nom est alors marqué d'un G. Elle mourut emprisonnée au château d'Angers, le 28 pluviôse an II (16 février 1794).

D'après Guillon [1], Dom Chamard [2] et Bourgain [3],

[1] *Les Martyrs de la foi pendant la Révolution française*, I.

[2] *Vie des saints personnages de l'Anjou*, III, 513.

[3] *L'Église d'Angers pendant la Révolution*, 9e *Conf. L'héroïsme des religieuses*, *Revue de l'Anjou*, XXXV, 92.

Digitized by Google

Modeste la Morandière, Marie Jahan et Françoise Gautronneau seraient mortes également de misère au château d'Angers[1].

4. Cordelières de Cholet

Le couvent des Cordelières fut fondé à la même époque que celui des Cordeliers, en 1406, et par la même bienfaitrice, Marie de Montalais, dame de Cholet. Les bâtiments actuels portent la date de 1642.

Religieuses de chœur

1. Marie Aubin, supérieure, 39 ans.
2. Henriette Marot, mère vicaire, 80 ans.
3. Pélagie Chesneau, discrète, 52 ans.
4. Jeanne Mercier, discrète, 61 ans.
5. Marguerite Le Boux, 43 ans.
6. Angélique Morillon, 55 ans.
7. Marie Arnaudeau, 66 ans.
8. Marie Jobard, 35 ans.
9. Madeleine Grenouilleau, 42 ans.
10. Marie-Anne Hérault, 41 ans.
11. Louise Merlet, 43 ans.
12. Élisabeth Hérault, 43 ans.
13. Marguerite Hérault, 37 ans.

[1] Les mêmes auteurs donnent encore les noms de trois autres cordelières de Vezins qui, arrêtées par les colonnes républicaines en Vendée, furent condamnées comme tant d'autres, sans forme de procès, et marchèrent au supplice en chantant le cantique du B. P. de Montfort : « Avancez mon trépas, Jésus ma douce vie. » Nous ignorons à quel couvent appartenaient ces religieuses, nous ne savons même pas si elles étaient Cordelières. Il est certain qu'elles n'étaient pas au Couvent de Vezins en 1790, lors de l'inventaire, comme on peut s'en convaincre par la liste du personnel que nous avons donnée.

Digitized by Google

14. Jeanne SIMON, 37 ans.
15. Marie HÉRAULT, 38 ans.
16. Jeanne GRENOUILLEAU, 23 ans.
17. Louise MEUNIER, 27 ans.

Sœurs converses

1. Julie BERTRAND, 46 ans.
2. Marie ROUSSEAU, 46 ans.
3. Angélique GILBERT, 46 ans.
4. Élisabeth ROUSSEAU, 37 ans.

Toutes déclarent, le 2 juillet 1790, « vouloir rester religieuses, vivre et mourir dans leur maison, ce qu'elles demandent pour grâce spéciale à l'Assemblée nationale ». Le 9 septembre suivant, toutes déclarent de nouveau vouloir vivre et mourir dans le cloître.

On les y laissa encore quelque temps. Au reste, la loi du 13 février 1790, qui dépouillait les communautés d'hommes et les chassait de leurs maisons, disait formellement :

« Les religieuses pourront rester dans les maisons où « elles sont aujourd'hui, l'Assemblée les exceptant expressé- « ment des dispositions sur les ordres monastiques dont « elle ordonne la réunion en un petit nombre de maisons. »

Mais, bientôt, parut le décret du 27 novembre 1790 prescrivant le serment à la Constitution civile du clergé, que devaient prêter tous les ecclésiastiques exerçant publiquement le culte. Il fut promulgué à Cholet, le 23 janvier 1791, et l'aumônier des Cordelières refusa de prêter ce serment schismatique. Il n'en fallut pas davantage pour déchaîner contre lui et les religieuses qu'il dirigeait toutes les colères des amis de la Révolution.

Les Cordelières furent particulièrement en butte aux menaces des révolutionnaires, à tel point qu'elles s'adres-

Digitized by Google

sèrent par voie de pétition à l'Assemblée nationale. Celle-ci renvoya la pétition au Ministre de l'Intérieur, lequel la fit passer au Directoire du département :

« *Paris*, 17 *mai* 1791.

« *Le Ministre de l'Intérieur, Delessart, au Directoire de Maine-et-Loire*

« Le Comité ecclésiastique m'a fait passer comme relative à mon administration la lettre ci-jointe, qui avait été adressée à l'Assemblée nationale par les religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François de la ville de Cholet.

« Ces religieuses demandent à être conservées dans la jouissance de la maison qu'elles habitent, ainsi que les lois sur la Constitution civile du clergé leur en laissent la liberté ; elles se plaignent des menaces qu'on leur fait chaque jour de les expulser de cette maison et elles réclament contre la vente qui a été faite du logement de leur aumônier, qui faisait partie de leur clôture.

« Je vous prie, Messieurs, de vous procurer le plus promptement possible, par le Directoire du district de Cholet, tous les éclaircissements nécessaires sur les plaintes et réclamations des religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François et de vouloir bien me les faire parvenir ensuite, avec vos observations et vos avis, pour que je sois à portée de prendre les ordres de Sa Majesté, s'il y a lieu. »

En conséquence,le 27 mai, le Procureur général syndic de Maine-et-Loire écrivit au district de Cholet :

« Je vous fais passer la pétition des Cordelières de votre ville à l'Assemblée nationale. Vous reconnaîtrez l'instigateur de ces pièces cénobites et sa charité pour le corps administratif. Vous voudrez bien me faire passer cette lettre avec vos observations. »

Le même écrivit, le 5 juin 1791, la lettre suivante à Mme la Supérieure des Cordelières de Cholet :

Digitized by Google

« Nous avons reçu, Madame, la lettre de M. Delessart et nous lui avons répondu. Nous avons vu avec surprise l'inexactitude de l'exposé que vous avez fait à l'Assemblée nationale. L'original de votre pétition est entre les mains du district de Cholet. Cette Administration, inculpée par vous, doit se disculper. Lisez les décrets avant d'accuser les corps administratifs. Soyez soumise à la loi. La municipalité se plaint de la conduite que vous avez tenue le lundi des Rogations. »

Nous n'avons pas retrouvé aux Archives la pétition des Cordelières, mais nous pouvons donner quelques détails sur cette affaire des Rogations.

Les curés constitutionnels, qui, dans un très grand nombre de paroisses, n'avaient pu se faire installer que sous la protection de la force armée, ne voyaient à leurs offices qu'un petit groupe de fidèles, composés de fonctionnaires et de partisans des idées nouvelles. La masse des habitants et les religieuses encore dans leur couvent évitaient tout contact avec les schismatiques.

Or, le lundi 30 mai 1791, de Crolle, curé intrus de Notre-Dame de Cholet, voulut entrer dans l'église du monastère pour la station des Rogations. Les Cordelières ne voulant pas communiquer avec le curé constitutionnel, s'abstinrent de prendre part à la cérémonie, encouragées par leur aumônier, qui avait refusé de prêter serment. C'était un crime aux yeux des partisans du schisme. Aussi, le Directoire du département avait pris un moyen radical pour éviter, à l'avenir, de pareils incidents. Par un arrêté du 24 mai, il enjoignait aux ecclésiastiques « dont la présence donnait lieu à la fermentation de sortir de leurs paroisses et de se retirer au chef-lieu du département, où ils seront sous la surveillance des corps administratifs, dans les trois jours, sous peine d'être conduits hors du département par les gardes et les gendarmes nationaux... »

Mais une question se posait. Cet arrêté concernait-il le

Digitized by Google

aumôniers de religieuses? La municipalité de Cholet, dans l'embarras, consulta le Département, ce qui motiva un échange de correspondance.

Angers, le 15 *juin* 1791.

« *Le Procureur général syndic au Maire de Cholet*

« Vous observez : 1° que l'aumônier de l'hôpital de Cholet n'a pas prêté le serment civique ; 2° que l'aumônier des religieuses Cordelières de votre ville est dans le même cas. Vous craignez que l'arrêté du Département qui ordonne aux prêtres réfractaires et perturbateurs de l'ordre public de se rendre à Angers, et dénomme précisément les deux aumôniers, ne laisse les malades de l'hôpital et les religieuses Cordelières sans prêtres.

« Je crois que cette difficulté peut être prise en considération. Le sieur Rousseau, aumônier de l'hôpital, vu l'impossibilité de le remplacer, peut continuer ces fonctions jusqu'à remplacement, mais nul étranger à l'hôpital ne peut assister à sa messe et autres cérémonies religieuses par lui faites dans l'hôpital.

« Le sieur Pailla, aumônier des Cordelières, est bien dans le cas de la prestation du serment. Cette maison religieuse tient pensionnat ; mais, tant que vous ne pourrez pas trouver un prêtre assermenté en remplacement, je crois que vous pourrez laisser cet ecclésiastique continuer ses fonctions, mais il ne peut dire sa messe qu'en se conformant à l'arrêt du Département du 17 avril. Cependant, si ces deux prêtres troublent l'ordre public par leurs prédications et une conduite incendiaire, vous suivrez le dernier arrêté du Département relatif aux prêtres réfractaires de Cholet. »

Le 27 juin, le Procureur général syndic écrivit encore au Procureur syndic de Cholet dans le même sens et lui confirma que les deux aumôniers sont exceptés de l'application des arrêtés :

Digitized by Google

« Sous les restrictions suivantes :

« 1° Qu'il n'y aura aucune pensionnaire chez les religieuses Cordelières ;

2° Que les chapelles de l'hôpital et des religieuses ne seront pas ouvertes au public ;

« 3° Que ces deux ecclésiastiques ne troubleront pas l'ordre public. »

Ces essais timides de modération de la part des autorités administratives ne pouvaient ni contenir, ni maîtriser les passions révolutionnaires des gardes nationaux. Les Cordelières et les sœurs de l'hôpital continuèrent d'être l'objet de leur animosité et de leurs persécutions. La supérieure de l'hôpital se plaignit encore au Procureur général syndic, qui écrivit de nouveau au Directoire du district de Cholet, le chargeant « d'assurer la tranquillité de cette maison ».

Les Cordelières durent faire les mêmes démarches, car le Directoire du département écrit, le 22 mars 1792, au District de Cholet pour faire rester l'aumônier des religieuses tant qu'il se conduira bien, et que les religieuses tiendront constamment la conduite qu'elles ont tenue jusqu'à ce moment ; qu'elles ne recevront personne du dehors dans leur église ; que leur messe ne se dira point à heure fixe, etc. Il engage le District à communiquer la lettre à la municipalité, afin que cet aumônier ne soit pas inquiété mal à propos.

Ces recommandations ne servirent à peu près de rien. Le moment arriva où les Cordelières durent quitter leur maison. Les administrateurs du Directoire du district de Cholet écrivirent, sur la demande des religieuses, au Directoire du département :

« Citoyens et Confrères,

« Nos dames religieuses, officiellement informées que, d'après la loi, elles doivent sortir de leur communauté, au plus tard le 1er octobre prochain, nous demandent, lorsqu'elles seront dehors, combien elles pourront se réunir

Digitized by Google

pour vivre et passer le reste de leur vie ensemble, sans courir le risque d'être inquiétées. Cette même loi n'ayant rien dit à ce sujet, nous leur avons répondu que nous allions de suite vous en informer et demander en même temps votre décision et que nous la leur ferions connaître sitôt qu'elle nous serait parvenue, afin qu'elles s'y conforment. Nous vous prions donc, Messieurs, de vouloir bien prononcer et d'avoir égard au peu de temps qui leur reste pour vous faire parvenir votre opinion.

« *Les Administrateurs du Directoire du district de Cholet*,

« MINGUET, TETREAU aîné.

« Cholet, 15 septembre 1792, l'an IV de la liberté. »

Le Procureur général syndic répondit aux administrateurs du district, le 1er octobre : « Malgré que la loi n'ait rien prononcé sur cet objet, il est cependant prudent, pour éviter les désagréments qui pourraient en résulter, d'observer à ces dames qu'elles ne doivent pas demeurer plus de trois ensemble. Je crois qu'il est de leur intérêt de suivre ce conseil, afin de ne faire aucunement suspecter leur conduite. »

La tradition s'est conservée de la façon dont les Cordelières sortirent de leur couvent ; elle a été recueillie et donnée par M. Charles Boutillier de Saint-André [1].

« Les religieuses étaient aimées, respectées et jouissaient de l'estime et de la confiance générale. On en eut la preuve lorsqu'il s'est agi de les dissoudre et de séculariser leur maison ; aucune de ces dames ne voulait la quitter et l'autorité répugnait à employer la force pour les y contraindre, craignant un mouvement populaire. Après de nombreux pourparlers, ces dames consentirent à céder à la violence et tout fut convenu et arrêté avec elles.

« Lorsque l'autorité et les militaires armés entrèrent

[1] *Coup d'œil sur l'ancien Cholet*, suite d'articles parus dans l'*Intérêt public de Cholet* en 1873.

Digitized by Google

par la porte principale, elles défilèrent processionnellement sous le cloître et sortirent par la grande porte cochère de la basse-cour, revêtues de leurs habits de chœur et du manteau, accompagnées de l'aumônier et des choristes avec la croix. Elles chantaient des psaumes et des cantiques ; la foule, émue, les suivit au loin, au-delà du pont. La séparation entre elles et le public fut longue et douloureuse ; enfin, elles se quittèrent pour rentrer dans leurs familles ou vivre chez des amis. »

Un an plus tard, au mois de novembre 1793, un Comité révolutionnaire de surveillance fut créé à Cholet et huit religieuses, parmi lesquelles quatre cordelières de Cholet, furent au nombre des premières personnes suspectes qu'il fit emprisonner. Voici leurs noms :

Marie AUBIN, deux des sœurs Hérault et Madeleine GRENOUILLEAU, ci-devant religieuses de Cholet ;

Jeanne CHAMPION et Véronique LAMBERT, ci-devant religieuses à Vezins ;

Jeanne LEBRETON, ci-devant religieuse aux Ponts-de-Cé;

Marie-Anne ROMAND, ci-devant religieuse à Clisson.

Elles furent du premier convoi de prisonnières que le Comité envoya à la Commission militaire, le 23 brumaire an II (13 novembre 1773) et furent dirigées sur Saumur et de là en diverses prisons.

Quelques mois plus tard, d'autre cordelières de Cholet furent mises à mort dans les circonstances que raconte M. l'abbé Bossard [1] : « Le grand massacre de La Gaubretière [2] eut lieu le 27 février 1794 et surtout dans les bois de *Drillay*, où les victimes furent égorgées par centaines. Ce

Questions vendéennes. Un nouveau chapitre des actes des martyrs de la Vendée, d'après les registres de Saint-Pierre de Cholet et les chroniques de la Gaubretière, Angers 1898, et *Revue des Facultés Catholiques d'Angers*, 7e année, 1897, p. 79.

[2] Canton de Mortagne-sur-Sèvre (Vendée).

Digitized by Google

jour-là, plusieurs colonnes infernales entourèrent la Gaubretière. Les habitants s'étaient enfuis à leur approche, se cachaient partout, dans les bois, les grands genêts, les ravins. Les soldats de Huchet, l'impitoyable et féroce boucher, mirent le feu partout et l'on n'entendit bientôt plus dans tous les alentours que les cris des mourants mêlés aux affreuses clameurs des soldats. D'immenses incendies éclairaient ces scènes de carnage; l'église, le bourg, les fermes étaient en feu, d'immenses tourbillons de flammes obscurcissaient le ciel sur une vaste étendue, chassant devant eux les fugitifs épouvantés. Six religieuses de Cholet, dont je trouve les noms dans les registres de Boinaud [1] excitèrent particulièrement, ce jour-là, leur sauvage cruauté. Les *Mémoires d'un Père* [2] nous fournissent quelques détails sur leur passion : « Les bourreaux les muti-« lèrent horriblement en leur coupant une à une les pha-« langes des doigts. » C'étaient : une pauvre vieille de 84 ans, Henriette MAROT [3], Marie ARNAUDEAU, âgée de 70 ans, Marie JOBART, Louise MERLET, Julie BATREAU [4] et Renée ROUSSEAU, d'environ 40 ans. »

[1] Curé non assermenté de la paroisse de Saint-Pierre de Cholet en 1791.

[2] Mémoires d'un père à ses enfants. *Une famille vendéenne pendant la grande guerre* (1793-1795), avec introduction, notes, notices et pièces justificatives, par l'abbé Bossard, Paris. Plon.

[3] Née à la Gaubretière; entrée au couvent le 16 janvier 1735, elle était supérieure à Cholet en 1774 et y reçut Marie Jobard, née à La Rousselière, paroisse de la Gaubretière.

[4] Ce nom et le suivant ne se trouvent pas sur la liste que nous avons donnée et qui fut dressée au moment de l'inventaire, en juillet et septembre 1790. Il y a bien Marie Rousseau, mais on la retrouve en 1796. Sur les registres du curé Boinaud, elle est dite « religieuse de Cholet », comme les autres, et nous serions portés à croire qu'elle dut venir à Cholet d'un autre couvent de Cordelières comme l'avaient fait d'autres religieuses, ainsi que l'on a pu le voir lors de l'emprisonnement de la Supérieure. Nous faisons la même remarque au sujet de Julie Batreau, à moins qu'on ne veuille l'identifier avec Julie Bertrand, sœur converse du couvent de Cholet en 1790.

Digitized by Google

Une autre colonne républicaine surprit, le 28 mars 1794, au Bordage Marc, de Cholet, une troupe de cinquante à soixante personnes qui s'y étaient cachées et les massacra presque toutes ; parmi les victimes se trouva Louise MEUNIER, Cordelière de Cholet.

Quand la guerre civile eut pris fin et que la pacification eut ramené un peu de calme aux environs de Cholet, l'ancienne supérieure, Marie AUBIN, y revint. Elle sortait des prisons de Bourges, où elle avait été envoyée.

Elle rassembla autour d'elle quelques survivantes de la communauté et s'installa dans une maison de la Porte-Baron, où elles essayèrent de vivre dans la pratique de la vie religieuse. Elles s'occupaient de bonnes œuvres, soignaient les malades et faisaient l'école aux petits enfants.

En 1802, les demoiselles HÉRAULT, anciennes cordelières de Cholet, demandèrent à l'Administration de l'hospice de leur louer un local convenable pour établir une école gratuite. L'Administration, craignant qu'elles ne voulussent rentrer dans leur ancien couvent, qui servait d'hôpital, et se le faire restituer, n'accueillit pas leur demande. Elles se retirèrent à Cugand (Vendée), où elles moururent.

Sous la Restauration, l'ancienne supérieure, Marie AUBIN, retirée avec quelques-unes de ses religieuses à La Bernardière (Vendée), fit de nouvelles démarches pour rentrer dans son couvent et adressa un rapport au roi sur cette question. Ses démarches n'aboutirent pas et l'ancien couvent des Cordelières sert encore d'hôpital à la ville de Cholet.

VII. CORDELIÈRES ÉTRANGÈRES AU DÉPARTEMENT

LE PÉRE DE LA BUTTE (Marie-Marthe-Camille), ancienne supérieure de la maison des Cordelières de Sainte-Élisabeth de Nantes et religieuse professe de la maison de Saint-François-d'Auray, déclare, à Nantes, le 25 mai 1790, lors

Digitized by Google

de l'inventaire, que son intention est d'habiter une maison régulière de son ordre, telle qu'elle la pourra choisir aussitôt que les circonstances le permettront, qu'en attendant elle désire rester en celle-ci autant qu'elle pourra et qu'elle est âgée de 49 ans[1]. Elle vient aux Ponts-de-Cé, touche à Angers sa pension de 300 livres, jusqu'au mois d'avril 1792, et quitte le district à cette époque.

Le Comte de Biévre (Louise-Marie-Joseph), 47 ans, ancienne supérieure d'Auray et religieuse professe de la maison de Saint-François-de-Savenay. Le 25 mai 1790, elle déclare, au couvent des Cordelières de Nantes, où elle était pensionnaire, vouloir continuer la vie religieuse et attendre à se décider sur le choix de la maison où elle pourra habiter aussitôt la connaissance qu'elle aura de celle où le prix de la pension sera la plus modique[1]. On la trouve à Angers, pensionnée à 300 livres, jusqu'en avril 1792, date à laquelle elle quitte le district.

Josset (Jeanne), née le 25 avril 1738, cordelière dite des Ponts-de-Cé, mais n'y était pas en 1790. Le 11 avril 1793, elle déclare à la municipalité qu'elle réside rue du Bœuf-gorgé, n° 1976, depuis le 13 septembre 1792. Plus tard, elle se retira à Sainte-Catherine d'Angers et on la trouve sur les les listes des pensionnaires jusqu'en l'an VII.

De la Barberie (Charlotte), religieuse de la ci-devant communauté de la Madeleine, de La Flèche, ordre de Saint-François, âgée de 60 ans, pensionnaire au Bon-Pasteur d'Angers, y touche sa pension de 418 livres 9 sols jusqu'au 21 messidor an III. A cette date, elle déclare se retirer à La Flèche.

Godineau (Françoise), née le 30 juillet 1758, et Leroy (Perrine), née le 3 novembre 1749, sont portées comme

[1] Arch. de la Loire-Infér.
[1] Arch. de la Loire-Infér.

Digitized by Google

cordelières des Ponts-de-Cé, mais n'y étaient pas en 1790. Elles appartenaient, croyons-nous, à la communauté de La Flèche. Elles habitent ensemble à Angers, rue de la Tannerie, 12, « depuis plusieurs années », ainsi qu'elles le déclarent à la municipalité le 5 germinal an II, et on les trouve encore sur les listes des pensionnaires l'année suivante.

LEMASLE (Anne), cordelière de....., habite la paroisse Saint-Aubin des Ponts-de-Cé et émarge jusqu'au 29 nivôse an II.

MONNIER (Marie), ex-cordelière de....., est sur la listes de pensionnaires de Saumur en l'an VII.

TURPIN (Madeleine), sœur converse, cordelière du Buron de Châteaugontier, née le 16 septembre 1716, fait savoir à la municipalité d'Angers, le 23 octobre 1792, « qu'elle a fixé sa résidence rue du Temple, n° 1798, chez le nommé Ferron, depuis le 15 octobre dernier ». Elle figure sur les listes de pensionnaires jusqu'au 7 frimaire an VI.

ALLAIRE (Perrine), cordelière du Buron, née à Louvaines. « Fanatique prononcée, a refusé la prestation du serment et aime mieux courir la campagne pour avoir du pain [1]. » Internée au Grand-Séminaire, elle fut condamnée à mort dans sa prison le 22 germinal an II (11 avril 1793). Le 2 floréal suivant, la Commission militaire la condamne à la déportation perpétuelle et elle fut envoyée à Lorient, avec d'autres religieuses.

P. ARMEL, d'Etel,
Cap.

[1] Arch. du greffe de la Cour d'appel, *Interrogatoires.*

Digitized by Google

LE CLERGÉ ET LE CULTE EN TOURAINE

PENDANT

LA RÉVOLUTION

(1789-1801)

(*Suite*)

VIII

Tandis que le clergé catholique, persécuté et traqué de toutes parts, prend ainsi le chemin de la prison ou de l'exil, le clergé constitutionnel, dégagé de toute entrave, soutenu par les pouvoirs publics, triomphe bruyamment. Pendant toute l'année 1792, les prêtres schismatiques apportent aux administrateurs et aux politiciens le concours de leurs pratiques religieuses et en reçoivent en échange les subsides et les honneurs.

Toutes les cérémonies civiques sont rehaussées par l'éclat des offices religieux célébrés par le clergé constitutionnel, soumis et fonctionnarisé. Les assemblées électorales (septembre 1791), les installations des corps élus (2 janvier 1792) sont précédées d'une messe solennelle dite par l'évêque *Suzor*. Les élections sont suivies d'un *Te Deum*. Les drapeaux des régiments et de la garde nationale sont bénis par les prêtres assermentés (4 février 1792). Des prières publiques sont ordonnées par *Suzor* pour le succès de nos armes (21 mai 1792) et, plus tard, pour la patrie en danger (30 juillet 1792). Le clergé et l'évêque prennent part avec

Digitized by Google

les autorités constituées à la fête de la Fédération (14 juillet 1792) et bénissent les drapeaux des volontaires à l'église Saint-Gatien (30 août 1792).

De leur côté, les corps administratifs assistent aux grandes fêtes religieuses, et cette coutume se continue jusqu'au 30 mai 1793, date à laquelle nous voyons encore le Conseil municipal de Tours prendre part avec la garde nationale à la procession du Saint-Sacrement. L'année 1792 semble l'âge d'or du clergé schismatique et de la Constitution civile. L'évêque *Suzor* est administrateur du département. Son vicaire supérieur, *Ysabeau*, est élu député à la Convention (septembre 1792). Les prêtres constitutionnels sont presque partout les représentants les plus autorisés du gouvernement républicain qui vient de se fonder et les meneurs les plus influents des sociétés populaires qui répandent l'idée révolutionnaire. Le troupeau suit ces mauvais bergers, et le menu peuple qui est resté chrétien, sans bien comprendre en quoi il a cessé d'être catholique, voyant dans beaucoup de paroisses les mêmes prêtres officier dans les mêmes églises, se laisse mener inconsciemment à l'hérésie. L'erreur est d'autant plus excusable que la fièvre patriotique règne dans toute la France, que le sol de la patrie est envahi, que la Vendée s'agite et se soulève, et que la Convention oppose aux prêtres réfractaires, considérés comme ennemis de l'État, les assermentés, c'est-à-dire ceux qui, s'étant soumis aux lois, ont seuls le monopole du patriotisme.

Mais ce triomphe du clergé officiel est de courte durée. Dès le 25 juillet 1792, le Palais de l'Évêché est mis en vente ; le 15 août, la procession du vœu de Louis XIII est interdite ; le 26 août, les cloches de Saint-Martin et de Saint-Gatien sont fondues ; le 15 mars 1793, l'évêque *Suzor* quitte l'Évêché, qui est converti en musée. Bientôt des mouvements d'opinion inquiétants se font sentir. Le schisme précède l'apostasie et prépare la déchristianisation.

Digitized by Google

Dans le clergé de Touraine, il s'est formé, au lendemain même du vote de la Constitution civile, un groupe de prêtres révoltés contre toute discipline, impatients de tout joug, à qui le fardeau du célibat paraît trop lourd et qui mènent une énergique campagne en faveur du mariage des prêtres. L'idée est en marche depuis 1790. Grâce au concours de la presse, des clubs et des parlementaires, elle a fait de rapides progrès et l'Assemblée nationale y est nettement favorable. Le décret du 20 septembre 1792 sur l'état civil, voté par la Législative, la veille de sa dissolution, donne aux prêtres toute facilité pour contracter un mariage qui, n'étant plus soumis qu'à la déclaration faite devant l'officier public, échappe, quant à ses effets civils, aux règles du droit canon.

Le principal leader du mouvement réformiste en faveur du mariage des prêtres est, dans le département d'Indre-et-Loire, l'abbé *Bruslon*, curé constitutionnel de Faye-la-Vineuse et desservant de la paroisse de Marnai, dans le canton de Richelieu. *Bruslon*, ancien vicaire de Langeais, chevalier de l'ordre de Saint-Jean-de-Latran, ancien protonotaire apostolique, avait, en 1792, dépassé la quarantaine. C'était un homme renommé pour l'ardeur avec laquelle il s'était jeté dans le parti libéral dès l'année 1789. En janvier 1791, il avait prononcé, en qualité de chanoine du chapitre de Langeais, un discours en faveur du serment civique. Le 14 juillet 1792, il avait pris la parole à la Fédération de Loudun et, le 22 juillet, à celle de Chinon, et, dans ces deux circonstances, il avait hautement témoigné de ses préférences pour la forme républicaine.

Dès la promulgation de la loi du 20 septembre 1792, autorisant le mariage des prêtres, *Bruslon* fait publier ses bans avec Marie-Anne Jacquel, fille d'un ancien huissier de Langeais, et ce malgré l'opposition de l'évêque *Suzor*, qui le menace d'interdit. *Bruslon* passe outre et, le 24 octobre, il contracte mariage devant l'officier de l'état-civil de la commune de Langeais. Bien plus, il émet la prétention

Digitized by Google

d'obliger le curé de Langeais, l'abbé *Mousset*, à lui donner la bénédiction nuptiale, et ce malgré la défense de l'évêque, qui a opposé son veto à cette union. Le scandale est tel que l'évêque *Suzor* se voit dans la nécessité de publier, à la date du 2 novembre 1792, un mandement contre la loi du 20 septembre précédent, autorisant le divorce et le mariage des prêtres. Mais le mal est sans remède, car l'exemple part de haut. *Ysabeau*, le nouveau conventionnel, vient de contracter mariage [1] ; un autre prêtre, *Desplanques*, ancien curé de Saint-Cyr-sur-Loire, s'est également marié à la même époque et vient joindre ses efforts à ceux de *Bruslon* pour opposer au mandement de leur évêque des libelles injurieux et menaçants. La sympathie des pouvoirs publics va, d'ailleurs, aux prêtres de mœurs relâchées, qui sont soutenus et encouragés. Tout d'abord, la loi du 7 août 1792 dispose que les prêtres mariés conserveront leur traitement. Bientôt, ils profitent d'une situation privilégiée. Lors de la levée en masse, le décret du 24 février 1793 exempte de la réquisition pour le contingent armé les prêtres, curés et vicaires mariés et y soumet, au contraire, les prêtres non mariés, qui devront partir pour la Vendée avec les autres réquisitionnaires. C'est pour le clergé constitutionnel une invitation non dissimulée à se relâcher de la contrainte du célibat. Et, comme les encouragements ne suffisent pas, la Convention a recours aux menaces.

Le 21 mars 1793, *Bruslon* présente « sa jeune épouse » au représentant *Tallien*, en mission dans le département d'Indre-et-Loire, et, au cours de l'entrevue, il prononce un discours dans lequel il demande une loi contre ceux qui s'opposent au mariage des prêtres. Il y a lieu de supposer que la pétition de *Bruslon* ne resta pas isolée et qu'un mou-

[1] Nous ignorons la date exacte du mariage d'Ysabeau ; mais ce dut être vers juin 1792, car un fils naquit à Rouen, en mars 1793. (Welver, *Lendemains révolutionnaires.*)

Digitized by Google

vement d'opinion analogue se produisit à cette époque dans le clergé constitutionnel de toute la France, car la Convention, par son décret du 19 juillet 1793, punit de la déportation les évêques qui s'opposent au mariage des prêtres et la loi du 12 août 1793 étend cette pénalité à tous les ecclésiastiques qui s'y montreraient hostiles. *Bruslon* triomphe. Le 11 septembre 1793, il obtient du tribunal de Bourgueil un jugement condamnant le curé de Langeais, *Mousset*, à lui donner la bénédiction nuptiale à l'église « et à consacrer son union par les cérémonies du culte catholique, à peine d'être poursuivi comme persistant dans un moyen d'opposition indirecte au mariage des prêtres ».

Bruslon a, d'ailleurs, quitté Faye-la-Vineuse, où il ne peut plus exercer son ministère religieux, par suite de l'hostilité de la population. Mais un décret de la Convention du 17 septembre 1793 dispose que tout prêtre marié qui sera inquiété à ce sujet par les habitants de la commune de la résidence pourra se retirer dans tel lieu qu'il jugera convenable, et que son traitement lui sera payé aux frais de la commune qui l'aura persécuté. Bruslon vient donc se fixer avec sa femme à *Vouvray-sur-Loire*, où il vit de son traitement de prêtre sans en exercer les fonctions.

Et ce n'est pas tout. L'évêque *Suzor* est dénoncé au Département comme tombant sous le coup de la loi pénale. Le Conseil du département, prenant en considération que la lettre de *Suzor* à l'abbé *Mousset* pour lui interdire de marier *Bruslon* est antérieure à la promulgation de la loi, arrête qu'il n'y a pas lieu de suivre contre lui. Mais, à partir de ce jour, *Suzor* perd toute autorité dans le parti républicain. On lui sait mauvais gré d'avoir voulu maintenir dans la nouvelle Église un semblant de discipline. Son livre, intitulé : *Discipline de l'Église sur le mariage des prêtres*, est vivement pris à parti par *Bruslon*, qui, dans un *Mandement pastoral* daté du 4 octobre 1793, oppose son autorité de curé à celle de son évêque. Le libellé s'attaque avec violence au Conseil

Digitized by Google

épiscopal de l'évêque, composé d'auciens moines : *Le Cuisnier*, cordelier, *Besle*, capucin ; *Labaume*, lazariste ; *Marchandeau*, minime ; *Angevin* et *Boret*, bénédictins ; tous y, est-il dit, hommes sans moralité et sans valeur. Le malheureux évêque, renié par les catholiques romains, trahi par une partie des prêtres constitutionnels, n'est plus, aux yeux de tous, qu'un intrus, un imposteur et un suspect.

IX

Le caractère antichrétien de la Révolution se révèle chaque jour par des indices nouveaux. Dès le 14 décembre 1792, *Jacob Dupont*, député d'Indre-et-Loire, a fait à la tribune de la Convention une profession d'athéisme que l'Assemblée a soulignée par ses applaudissements répétés. Il est visible que ce n'est pas seulement le clergé insermenté qui est visé, mais le christianisme même qu'il faut atteindre. Par décret des 18-22 mars 1793, la Convention dispose que les prêtres qui sont dans le cas d'être déportés seront traités comme émigrés, jugés par un jury militaire et punis de mort dans les vingt-quatre heures.

Bientôt, le clergé constitutionnel lui aussi est menacé. Le 23 avril 1793, la Convention rend un décret aux termes duquel la peine de la déportation est confirmée contre tous les ecclésiastiques qui n'ont pas prêté, avant le 23 mars 1793, le serment de maintenir la liberté et l'égalité, prescrit par la loi du 14 août 1792 ; ceux âgés de plus de 60 ans seront soumis à la détention dans une maison particulière du chef-lieu du département ; quant aux déportés qui rentreraient sur le territoire de la République, ils seront punis de mort dans les vingt-quatre heures. Mais le serment, même prêté avant le 23 mars, ne met pas les ecclésiastiques à l'abri de toute persécution. Par le même décret, la Convention soumet également à la peine de la déportation à la Guyanne

Digitized by Google

tout prêtre, même assermenté, qui sera dénoncé pour cause d'incivisme par six citoyens du canton. La dénonciation sera jugée par le Directoire du département, sur l'avis du District. Le décret du 21 octobre 1793 (30 vendémiaire an II) aggrave encore les pénalités monstrueuses édictées contre tous les ecclésiastiques. Aux termes de ce décret, il suffit qu'un prêtre, même constitutionnel, même ayant adhéré à la Constitution civile du clergé et prêté le serment de liberté et d'égalité, soit suspect à six jacobins du canton et dénoncé pour incivisme ; il sera, si la dénonciation est admise, puni de la déportation (article 12 du décret). Si le prêtre suspect a pu se cacher et échapper ainsi à la déportation, il devra se livrer lui-même dans la décade. Passé ce délai, s'il est trouvé sur le territoire de la République, la peine qu'il encourt est la mort (article 14). S'il se déporte volontairement et avec passeport, il est réputé émigré (article 17). La déportation, la réclusion et la peine de mort prononcées contre lui emporteront, comme l'émigration, confiscation de ses biens (article 16). Enfin, tout citoyen est tenu de dénoncer le prêtre qu'il saura être dans le cas de la déportation et le dénonciateur recevra cent livres de récompense (article 18).

Sous le coup de dénonciations intéressées, menacés de spoliation et des peines afflictives les plus graves, les ecclésiastiques n'ont plus qu'une ressource pour se soustraire au danger : abdiquer leur ministère et donner ainsi satisfaction à la folie antireligieuse qui sévit. Ceux qui redoutent le martyre ou qui n'ont pas des âmes d'apôtres (ils sont beaucoup dans le clergé constitutionnel) se laissent dominer par la faiblesse de leur caractère ou entraîner par la violence de leur ambition. Et les défections se produisent en grand nombre parmi les assermentés.

La poussée est, d'ailleurs, irrésistible. Le 7 novembre 1793 (17 brumaire an II), dans une séance mémorable, la Convention a reçu l'abdication solennelle de l'évêque de

Digitized by Google

Paris, *Gobel*; de l'évêque de l'Eure, *Thomas Lindet*; de l'évêque de la Haute-Vienne, *Gay-Vernon*, et de nombreux ecclésiastiques, membres de l'Assemblée. Dans les séances suivantes, le mouvement de déchristianisation continue ; après l'évêque *Lalande* et l'abbé *Siéyès*, une vingtaine d'évêques non députés et une foule de curés abdiquent.

A Tours, l'exemple est contagieux et, dès le 11 novembre (21 brumaire), à la séance de la Société populaire, plusieurs prêtres, ne se contentant pas d'abdiquer le ministère, déclarent apostasier publiquement. *Lannuier*[1], vicaire épiscopal ; *Maréchal*, principal du collège de Tours ; *Caillault*, sénéchal de Saint-Martin, et *Delatre*, bénédictin, déposent leurs lettres de prêtrise pour être brûlées. *Bouzée*, prêtre, présente à la Société sa nouvelle épouse, à laquelle le représentaut *Guimberteau*, en mission dans le département, donne l'accolade fraternelle. Le lendemain, *Desplanques*, prêtre marié, envoie également ses lettres de prêtrise à la Société populaire. Bien d'autres « déprêtrisations », pour employer le langage du temps, se produisent avec moins d'éclat [2] et l'on peut dire qu'en quelques semaines le clergé constitutionnel se purge de tous les sujets dont la foi chancelante est incapable de résister à la pression des pouvoirs publics. Au surplus, tout prêtre constitutionnel resté fidèle à son ministère est présumé suspect. « Tout prêtre qui n'abdiquera pas ses fonctions — proclame la Société populaire des sans-culottes républicains d'Amboise — conserve à coup sûr des intentions mauvaises. C'est pour la messe que l'on a créé la dîme. N'est-il pas à craindre, tant qu'il y aura des messes, qu'on ne voie le retour de la dîme? »

[1] *Lannuier*, devenu président du District de Tours, épouse le 19 janvier 1794, la citoyenne Catherine Estival.

[2] On connaît encore *Bretonneau*, curé de Saint-Patrice, ami de *Bruslon*.

Digitized by Google

Pendant que les jacobins désorganisent ainsi par la crainte le personnel du clergé assermenté, le culte constitutionnel est menacé et entravé. Le 4 novembre 1793, la Convention a décrété que tous les meubles et immeubles affectés aux fabriques sont déclarés propriété nationale et qu'ils seront régis, administrés ou vendus comme tous les autres domaines ou meubles nationaux.

En conformité de ce décret, le Département ordonne, le le 19 novembre, que tous les vases, objets précieux ou autres servant au culte seront envoyés aux receveurs des districts pour être aliénés ou fondus ; ils pourront être remplacés par des objets en bois ou en verre ; seront également fondues toutes les cloches, à l'exception d'une par église. Enfin, l'église elle-même peut être mise en vente à première réquisition.

En attendant l'aliénation, de nombreux édifices du culte sont désaffectés. La cathédrale de Tours est convertie en temple de la Raison dès le 4 décembre. Le 10 décembre, à l'instar de ce qui s'est passé le 10 novembre à Notre-Dame de Paris, une cérémonie solennelle est célébrée pour fêter l'ouverture du nouveau Temple et toutes les autorités y assistent. L'autel est remplacé par une montagne ; les bustes de Lepelletier, Brutus, Rousseau, Franklin, Voltaire et Marat prennent la place des statues des saints ; les hymnes pieux sont remplacés par des chants révolutionnaires, des danses et des carmagnoles [1].

Les autres églises paroissiales de la ville de Tours restèrent encore pour quelques jours affectées au culte constitutionnel, mais au prix de quelles angoisses ! Le 24 décembre,

[1] *Le culte de la Raison et le culte de l'Être suprême*, F. A. Aulard, 1892. Il faut lire l'hymne d'Athanase Veau, député suppléant à la Convention, où saint Pierre et saint Denis sont sacrifiés à Rousseau et à Voltaire.

La fête de la Raison à Tours, qui devait avoir lieu le 30 novembre, fut retardée jusqu'au 10 décembre à cause des craintes suscitées par l'invasion des Vendéens qui menaçaient la ville.

Digitized by Google

pendant la nuit de Noël, au moment où tout était prêt pour la messe de minuit, les sans-culottes tombent inopinément dans les trois églises paroissiales et font un autodafé de toutes les reliques. La foule chante des hymnes patriotiques et danse la carmagnole devant les fidèles consternés [1].

Au surplus, les autorités apportent leur concours à l'œuvre des perturbateurs, car, le 3 janvier 1794, les reliques de saint Gatien, découvertes dans un paquet déposé à l'église la Riche, sont livrées aux flammes par ordre de la municipalité. Le curé assermenté de la Riche, *Dubault*, qui n'a pu cacher son indignation en apprenant l'inauguration du culte de la Raison et qui a été arrêté comme ayant tenu en chaire des propos contre-révolutionnaires, est relâché le 12 décembre 1793, la dénonciation ayant été reconnue fausse, mais son église est désaffectée et transformée le 11 février 1794 en atelier de salpêtre. Peu à peu, tous les édifices du culte se ferment, soit par mesure administrative, soit par pénurie de fidèles ou de ministres.

La persistance de la foi chrétienne est devenue un véritable acte d'héroïsme, même pour ceux qui, ayant adhéré à la Constitution civile du clergé et suivant les offices des prêtres assermentés, croyaient être à l'abri de toute critique. Le culte constitutionnel est aussi suspect aux jacobins que l'était le culte réfractaire. La religion officielle est maintenant l'athéïsme et quiconque n'agit pas en athée est taxé de sentiments contre-révolutionnaires.

Le décret du 5 octobre 1793 substituant le calendrier républicain au calendrier chrétien sert, en outre, d'instrument de tyrannie aux sectaires novateurs. La substitution de la décade à la semaine, entraînant la suppression du jour dominical, avait fourni aux ennemis de la religion un procédé de vexation et d'intimidation qu'ils s'empressèrent

[1] Correspondance des représentants en mission.

Digitized by Google

d'utiliser. Le 10 mars 1794 (26 ventôse an II), le Conseil général de la commune, statuant sur une dénonciation de la Société populaire, interdit aux marchands de fermer leurs boutiques le dimanche, sous peine d'être poursuivis comme accapareurs.

C'est en mars 1794 que commence la grande Terreur, qui ne doit prendre fin qu'après la chute de Robespierre. Bien que le décret du 21 décembre 1793 ait solennellement affirmé le principe de la liberté des cultes et prohibé toutes violences contre elle, les plus odieuses vexations frappent chaque jour les ministres du culte constitutionnel, les seuls qui osent encore exercer un simulacre de culte dans ce qui leur reste d'édifices religieux. Il n'y a, pour ainsi dire, plus une seule église ouverte en Indre-et-Loire au mois de juillet 1794. Celles qui ne sont pas vendues, dévastées ou affectées à des usages profanes, servent de temples au nouveau culte de l'Etre suprême, institué le 7 mai 1794 (18 floréal an II), sur l'initiative de Robespierre.

Les dernières résistances du clergé constitutionnel sont vaincues. Le 1er mars 1794 (11 ventôse an II), *Claude Suzor*, neveu de l'évêque, ci-devant vicaire de la cathédrale, a, lui aussi, remis ses lettres de prêtrise à la Commune. Combien imitèrent son exemple pour échapper à la suspicion qui atteint tout ecclésiastique, il est permis de le supposer. Combien abdiquèrent leur ministère par peur, combien prirent femme pour se soustraire à la persécution, on peut le penser. Grégoire, l'évêque constitutionnel de Blois, estime que, sur l'ensemble des 2.000 prêtres qui se marièrent pendant la Révolution, 1.750 le firent pour éviter la guillotine [1]. A Tours et dans le département d'Indre-et-Loire, les seuls prêtres assermentés qui, malgré l'erreur originelle du serment prêté à la Constitution civile, restent persévérants

[1] Grégoire, *Histoire du mariage des prêtres.*

Digitized by Google

dans la foi chrétienne, se groupent autour de leur évêque, *Pierre Suzor*, dont la dignité de vie et la force de caractère demeurent dignes du plus grand respect.

Que faire, dans cette époque effroyable, pendant l'éclipse de toutes les vertus, dans cette nuit troublée par la rage des persécuteurs ? Se taire et se cacher, donner l'exemple de la constance et attendre anxieusement l'heure marquée par la Providence ! C'est ce qu'ils firent et nul ne peut leur tenir rigueur de n'avoir pas osé davantage.

X

A cette époque, les jacobins sont fondés à croire qu'ils ont « tranché la tête de l'hydre sacerdotale », que « le fanatisme est mort à jamais » et « que la caste impure des prêtres a disparu ». De fait, tout prêtre catholique qui n'est pas déporté, émigré ou reclus fait le mort ou se cache au péril de sa vie. Le 30 juin 1793, la Commission militaire, présidée par Sénart [1], condamne à mort Jean-Thomas *Rétrif*, âgé de 32 ans, prêtre réfractaire, arrêté à Saint-Antoine-du-Rocher, lequel, quoique muni d'un passeport pour Jersey, n'a pas satisfait à la loi de la déportation. Dès le lendemain 1er juillet, la tête de *Rétrif* tombe sur l'échafaud. Le même jour, un autre prêtre, *Gabriel Tourmeau*, âgé de 38 ans, ancien aumônier de l'Hôtel-Dieu de Luynes, comparaît devant la Commission militaire ; il échappe à la peine de mort qui ne peut l'atteindre, les fonctions qu'il exerçait à l'hôpital de Luynes n'étant pas considérées comme des fonctions publiques visées par la loi du 18 mars 1793; mais la Commission ordonne sa déportation à la Guyane. Les prêtres même qui n'ont pas été frappés de la peine de la

[1] Les registres de la commission Sénart sont conservés au greffe de la Cour d'appel d'Angers.

Digitized by Google

déportation et qui, par suite, n'étaient pas compris dans le convoi expédié le 22 avril à Bordeaux, ceux qui, à raison de leurs infirmités ou de leur âge, ont été renvoyés à Tours, y sont l'objet de mesures arbitraires de réclusion. Le Comité de surveillance révolutionnaire de Tours les fait arrêter le 3 décembre 1793 et enfermer à la maison dite du ci-devant gouvernement, par mesure de sûreté générale. La liste du Comité de surveillance révolutionnaire conservée aux archives municipales de Tours [1] comprend trente-sept noms d'ecclésiastiques. En la comparant à la liste des cent quarante-huit prêtres dénoncés le 4 avril précédent, il est facile de s'assurer que ce sont les prêtres dispensés de la déportation, comme ayant prêté serment ou comme sexagénaires, que l'on soumet ainsi à la détention, en vertu du décret de la Convention sur les suspects.

Il en est de même pour les religieuses chassées de leurs couvents, dispersées par la violence, et qui, à défaut d'avoir prêté le serment prescrit par le décret du 14 août 1792, sont privées de leurs pensions et traitements (6 mars 1794). Quelques-unes le prêtent, mais la grande majorité s'y refuse. Le Comité révolutionnaire les fait toutes reclure comme suspectes, tant la présence de ces malheureuses filles offre de dangers pour la République. Elles sont au nombre de cent quatre-vingt-douze dans la seule ville de Tours : vingt-trois Visitandines, dix-neuf Ursulines, vingt-sept Dames de la Riche, dix-neuf Carmélites, dix-neuf Capucines, six Hospitalières de Luynes, une Cordelière de La Guerche, deux sœurs de la Charité de Montoire, six Visitandines de Loudun, deux Hospitalières de l'Isle-Bouchard, deux du Refuge, quatre Ursulines de l'Isle-Bouchard, neuf Calvairiennes de Chinon, deux Hospitalières de la même ville, une Dame de l'Union chrétienne, vingt-et-une Visitandines

[1] Archives municipales. V° *Guerres*. Liasse 261.

Digitized by Google

de Beaulieu, quatorze Hospitalières de Loches, une dame de Beaumont-lès-Tours et quatorze chanoinesses de Luynes[1]. Sans ressources et sans moyens d'existence, puisque tout travail rémunérateur leur est interdit dans la maison de réclusion, elles mourraient de faim si les administrations publiques ne leur distribuaient de temps à autre quelques maigres secours en subsistances ou en deniers.

Chaque jour amène une aggravation dans les mesures de rigueur contre le clergé catholique. Le décret des 11-16 mai 1794 (22-27 floréal an II) dispose que tous ecclésiastiques infirmes ou sexagénaires trouvés hors des maisons de réclusion devront, dans le délai de deux décades, se transporter au chef-lieu du département pour être reclus. Passé ce délai, ils seront punis des peines édictées par le décret du 21 octobre 1793, c'est-à-dire frappés de la peine capitale et exécutés dans les vingt-quatre heures. Le 23 mai 1794, l'abbé *Le Suire*, ancien chanoine de la Sanite-Chapelle de Champigny-sur-Veude, est arrêté près de Chinon. Le malheureux prêtre avait été, en 1790, victime des violences exercées sur sa personne par les patriotes de Champigny et, à la suite d'une émeute dirigée contre lui, était tombé frappé d'une trentaine de blessures. Depuis lors, il était resté estropié, atteint d'une grave maladie nerveuse, et sa santé l'avait mis dans l'impossibilité de satisfaire au décret du 16 mai 1794 et aux lois qui l'ont précédé. Malgré ces circonstances exceptionnelles qui excluaient toute intention délictueuse de sa part, l'abbé *Le Suire* est transféré à Tours le 30 mai 1794 et, dès le 2 juin, le Tribunal criminel militaire de l'armée de l'Ouest, qui vient de se former à Tours, le 24 mai, prononce contre lui la peine de mort. Le 3 juin, la sentence est exécutée. Deux mois plus tard, même après la révolution du 9 thermidor (27 juillet) et la chute de

[1] Archives départementales. L. 103.

Digitized by Google

Robespierre, une autre condamnation à mort est prononcée le 9 août par le même tribunal contre l'abbé *de Noyelles*, ancien bénédictin de l'abbaye de Marmoutier, coupable de n'avoir pas quitté la France dans le délai prescrit par la loi de 1792. Le 10 août, il monte sur l'échafaud, au milieu de la stupeur et de l'indignation générales. L'opinion publique, encore frappée d'un reste d'effroi, mais rassurée par la mort du tyran, commence à se révolter contre les violences des jacobins et les crimes des terroristes. L'heure est proche où les citoyens et les administrateurs eux-mêmes vont exiger la suppression de « l'instrument à décapiter ». La clémence est à l'ordre du jour et la réaction se prépare

H. Faye.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

ÉCOLES LIBRES LAIQUES A ANGERS

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

(Suite)

Institutions de Jeunes Filles

L'organisation de l'Université impériale visant surtout l'instruction des garçons n'atteignit point les établissements destinés aux jeunes filles. Ceux-ci fonctionnent librement, exempts de toute entrave administrative et surtout du fisc universitaire. Aussi présentent-ils, en général, plus de durée [1].

Les maîtresses se recrutent parmi les membres des Congrégations dispersées, parmi les familles riches, que la Révolution a ruinées et dont les mères ou filles ont reçu une instruction en rapport avec leur haute position.

Aucune nomination officielle ne paraît indispensable, l'agrément des parents et de l'autorité diocésaine suffit, ainsi que le démontre une circulaire du grand maître M. de Fontanes, priant les évêques de se faire envoyer « par MM. les Curés du diocèse des notes détaillées sur les maîtres d'école de leur paroisse... 1808. »

[1] Il est un établissement, le seul à la vérité, qui, établi en 1813, par Mlle Dimey (Mme Adville) existe toujours : c'est l'institution dirigée aujourd'hui par Mlle Poineau. Cette maison s'est maintenue sans interruption aucune, avec le même esprit de direction, gage de sa solidité et de son bon renom.

Digitized by Google

Une ordonnance du 29 février 1816 comble cette lacune, en conférant aux recteurs la nomination des Instituteurs, sur la présentation du Comité de canton chargé de la surveillance de ces écoles. Les Comités ne peuvent présenter que des maîtres qui ont obtenu du Recteur un brevet de capacité.

En 1810, le Préfet de Maine-et-Loire demande aux maires du département un état général des maisons d'éducation établies dans leur commission. Le maire d'Angers fournit pour les jeunes filles les documents suivants qui indiquent que les écoles d'enseignement élémentaire, pour anisi dire supérieur, sont au nombre d'une vingtaine. Dans ce chiffre ne sont pas comprises les petites écoles, dites de quartier, où les très jeunes enfants des deux sexes apprenaient l'A B C.

N'oublions point qu'à ce moment la population de la ville n'excédait guère trente mille âmes.

Institutions civiles autres que les Écoles primaires
État dressé pour la Ville d'Angers — 5 mai 1807

1° Demoiselle CAILLET, Victoire, enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique et la grammaire. Elle réunit 16 externes.

2° Demoiselle DAVID, Michelle, et DUVAL, Marie, enseignent la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire et la géographie à 9 pensionnaires et 30 externes.

3° Mesdemoiselles LESCUREUIL DES VIGNEAUX, Marie, Françoise et Agathe, enseignent la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la géographie et l'histoire à 11 pensionnaires et 29 externes.

Digitized by Google

4° Dame MARLIN enseigne la lecture, l'écriture et le calcul à 2 pensionnaires et 24 externes [1].

5° Demoiselle TRIMOREAU, Marie, enseigne la lecture, l'écriture et le calcul à 5 pensionnaires et à 45 externes.

6° Mme veuve CADE, Mme veuve COUPPÉ et Mlle MARTIN, Victoire, enseignent la lecture, l'écriture, la géographie, la grammaire française, l'histoire, le calcul nouveau et ancien, le dessin, la musique, la danse, la broderie et le raccommodage des dentelles, etc. Le pensionnat réunit 25 internes et 29 externes.

7° Mlle AUBERT, Jacquine, enseigne la grammaire et la géographie [2].

8° Demoiselle VILNEAU, Anne-Marie, enseigne la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire et la géographie, etc.

9° Dame CELLIER, Marie, veuve AUBIN, enseigne la lecture, l'écriture, etc., etc.

10° Demoiselle KELLER, Marie, enseigne la lecture, l'écriture et le calcul nouveau. Elle a 23 externes.

11° Dame BELEU, Marie, veuve BIGEON, enseigne la lecture, l'écriture et le calcul. Elle réunit 5 pensionnaires et 28 externes.

12° Demoiselle SERVILLE, Marie, enseigne la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire, la géographie et l'histoire. Réunit 14 pensionnaires et 20 externes.

13° Demoiselle DUVIVIER, Françoise, enseigne la lecture, l'écriture et le calcul à 26 externes.

14° Demoiselle SAVARY, Marie-Julie, enseigne la lecture, l'écriture et le calcul à 25 élèves externes .

[1] Son mari tient école de garçons, faubourg Bressigny Voir le tableau dressé en 1810.

[2] Les éléments primaires sont sous-entendus.

Digitized by Google

15e Les demoiselles NEVEU enseignent la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire, la géographie, l'histoire, etc. Elles ont 40 pensionnaires et pas d'externes.

16o Dame JALLET, Anne, veuve PICAULT, Louise, enseigne la lecture, l'écriture et le calcul.

17o Demoiselle DESJARDIN, Renée-Louise, enseigne la lecture, l'écriture et le calcul.

18o Demoiselle LIÉNARD, Jeanne, enseigne la lecture, l'écriture et le calcul [1].

Le tableau est signé : Joûbert-Bonnaire, maire.

Écoles primaires subventionnées existant à Angers en 1809 [2]

Mademoiselle DROUIN, Renée-Jacquine, âgée de 52 ans (rue de la Fidélité, no 5), a 45 élèves.

2o Madame veuve DEHAIL, Jeanne-Madeleine, âgée de 58 ans (rue de l'Oisellerie), a 34 élèves.

3o Mademoiselle HÉZARD, Marie-Françoise, âgée de 51 ans (rue Beaurepaire no 112), a 36 élèves.

Une subvention de 400 francs est accordée par la ville à chacune de ces maîtresses à titre d'indemnité de logement.

Le tableau dressé le 24 avril 1809 est signé : de la Besnardière, maire.

Tableau général des Maisons d'Instruction existant à Angers au commencement de 1811

1o « Mesdames LANÖE, Perrine, âgée de 70 ans, ayant 39 ans de fonctions, supérieure à l'Hospice de Saint-Charles ; BOUSSINOT, Denise, âgée de 50 ans, 25 ans de fonctions,

[1] Aucune de ces écoles n'est subventionnée. L'état ne comporte pas d'autres renseignements.

[2] Les données qui concernent ces trois institutrices avaient déjà été identiquement fournies en l'an XIII.

Digitized by Google

sœur ; GUITTIÈRE, Marie, âgée de 24 ans, 3 années de fonctions, sœur ; FARION, Marie, âgée de 23 ans, 2 années de fonctions, sœur ; réunissant 80 externes.

Enseignement : lecture, écriture et calcul.

Local : deux corps de bâtiments et grande cour.

Institution religieuse où les élèves sont enseignées gratuitement ; ce sont enfants d'indigents. A cet hospice, les malades pauvres sont soignées ; la pharmacie est enseignée à des filles pour soulager les habitants des campagnes.

2° Demoiselles DU VIGNEAU, Marie, âgée de 48 ans, ayant 7 années de fonctions ; DU VIGNEAU Françoise, âgée de 44 ans, 7 années de service ; DU VIGNEAU, Agathe, âgée de 37 ans, 7 années de service. Toutes les trois dites anciennes rentières ; elles réunissent 18 pensionnaires au prix de 450 francs l'une et 22 externes payant chacune 225 francs.

Enseignement : lecture, écriture, calcul, grammaire, géographie, histoire et mythologie. On enseigne aussi à broder, tricoter, etc., etc.

Nourriture : soupe grasse, bouilli, une entrée et rôti à dîner ; soupe maigre et légumes à souper (point de vin).

Local : deux maisons composées de douze appartements et de deux cours.

Observations. — Les externes sont à demi-pension. Plusieurs professeurs vont y donner des leçons.

3° Demoiselle MARTIN, Victoire, âgée de 29 ans, 9 années de fonctions, réunit 6 pensionnaires payant chacune 450 fr. et 24 externes à 10 francs l'une par mois.

Enseignement : le même qu'au pensionnat précédent.

Nourriture : Même régime que chez les demoiselles du Vigneau. En outre, plusieurs demi-verres de vin à chaque repas.

Local : maison composée de sept appartements, d'une grande cour et d'une terrasse.

Plusieurs professeurs vont y donner des leçons.

Digitized by Google

4° Demoiselle DROUIN, Renée, âgée de 54 ans ; 15 années d'exercice comme institutrice primaire ; ancienne couturière ; réunit 42 externes payant chacune 5 fr. 607 par mois.

Enseignement : le même qu'au pensionnat des demoiselles du Vigneau.

Local. — Maison composée de sept appartements et une cour.

Observations. — Douze des quarante-deux élèves sont placées par la mairie qui paie 400 francs. Deux professeurs y donnent des leçons.

5° Demoiselle REGEREAU, Perrine, âgée de 37 ans, ayant douze années d'exercice, ancienne ravaudeuse, réunit 20 externes des deux sexes payant chacun 1 franc ou 1 fr. 50 par mois ; elle leur enseigne les premiers éléments de lecture, d'écriture et de calcul. Occupe une chambre.

6° Demoiselle BORDEAU, Rose, âgée de 16 ans, deux années de service, lingère, réunit sept élèves des deux sexes, payant chacun 75 centimes par mois. Enseigne la lecture. Occupe une chambre.

7° Demoiselle JUIN, Marie, âgée de 37 ans, 12 années d'exercice, lingère, célibataire, réunit cinquante enfants des deux sexes payant chacun 1 ou 2 francs par mois. Enseigne la lecture, l'écriture et le calcul. Occupe une chambre.

Demoiselle CAILLÉ, Victoire, âgée de 22 ans, 8 années de fonctions ; réunit 11 externes payant chacun 1 fr. 50, 2 francs ou 3 francs par mois. Enseigne la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire et la géographie. Occupe une chambre.

9° Dame GERMOND Angélique, veuve LANOIRAYE, âgée de 42 ans, 12 années de fonctions, réunit 12 externes payant chacun une rétribution mensuelle de 3 ou de 6 francs. Enseignement (le tableau n'indique que la lecture ; il y a

Digitized by Google

évidemment une lacune ; le programme doit être celui des institutions où ce prix est appliqué). Occupe trois chambres.

10° Dame GANSON, N..., veuve, âgée de 47 ans, ayant 4 années d'exercice, lingère, réunit 14 enfants payant chacun 1 franc ou 1 fr. 25 par mois ; enseigne la lecture, l'écriture et le calcul ; occupe une chambre.

11° Dame LEROYER, âgée de 66 ans, 20 années dans la carrière, réunit 12 élèves des deux sexes payant chacun 75 centimes par mois ; enseigne la lecture ; occupe une chambre.

12° Demoiselle HÉLIE, Marie, âgée de 31 ans, ayant 13 années de fonctions, réunit 40 élèves auxquelles elle apprend à lire, à écrire et à calculer moyennant 0 fr. 75 ou 1 franc par mois. Occupe une chambre.

13° Dame DIARD,, N..., veuve, âgée de 70 ans, ne comptant qu'une année de fonctions, ancienne lingère, réunit dix enfants des deux sexes, payant 0 fr. 50 par mois; enseigne la lecture et occupe une chambre.

14° Demoiselle SEURÉ, Perrine, âgée de 70 ans ; exerçant depuis 14 années, ancienne domestique ; réunit 15 élèves des deux sexes, exige 0 fr. 60 par mois ; enseigne la lecture ; occupe une chambre.

15° Demoiselle PANNIER, Louise, âgée de 57 ans, en fonctions depuis huit années, ancienne fileuse ; réunit 20 enfants des deux sexes payant chacun 0 fr. 60; enseigne la lecture ; occupe une chambre.

Dame PLURDEAU, N..., veuve, âgée de 59 ans, exerce depuis 10 années ; réunit 15 élèves, au prix de 1 franc ou 1 fr. 50 par mois; enseigne la lecture et l'écriture; occupe une chambre.

17° Dame CHEVALIER, Denis, veuve, âgée de 65 ans ; 10 années dans la carrière ; ancienne fileuse, réunit 20 enfants

Digitized by Google

payant chacun 0 fr. 75 par mois; enseigne la lecture; occupe une chambre.

18° Dame MARLIN, Georges, âgée de 52 ans ; en fonctions depuis 25 années, rentière ; réunit 15 élèves au prix de 2 ou 3 francs l'une par mois ; enseigne la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire et la géographie ; occupe une maison composée de 4 chambres, une petite cour et un petit jardin.

19° Demoiselle MORIGNÉ, Madeleine, âgée de 39 ans, 15 années d'exercice, tricoteuse ; réunit 15 enfants des deux sexes auxquels elle enseigne gratuitement la lecture ; occup une chambre.

20° Demoiselle BRIANTAIS, Marie, âgée de 48 ans, deux années de fonctions, ancienne fileuse, réunit 15 élèves des deux sexes, moyennant le prix pour chacun de 0 fr. 50 par mois ; enseigne simplement la lecture et occupe une chambre.

21° Demoiselle AUBERT, Jacquine, âgée de 74 ans, exerce depuis 14 années, rentière ; réunit 45 enfants des deux sexes auxquels elle prend 2 francs par mois; enseigne lecture, écriture, calcul, grammaire et géographie; occupe une maison composée de 4 chambres, avec une cour et un petit jardin.

22° Demoiselle GUILLY, Jacquine-Marie, âgée de 45 ans, en fonctions depuis un an, brodeuse, a deux pensionnaires à 400 francs l'un et leur enseigne la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire et la géographie. La nourriture est distribuée comme aux autres pensionnats, le local se compose de neuf [1] appartements et deux cours.

23° Dame CHAUMINEAU, Hélène, veuve LANGLOIS, âgée de 53 ans, exerçant depuis 4 années, rentière de l'Etat; a 4 pensionnaires au prix de 450 francs l'une; puis 10 demi-pensionnaires à 225 francs l'une et 33 externes payant chacune 6, 8 ou 9 francs par mois.

C'est un bien grand logement pour 2 pensionnaires seulement?

Digitized by Google

Enseignement : tous les cours pratiqués dans les plus importants pensionnats de jeunes filles.

Nourriture : régime ordinaire des meilleures maisons d'éducation.

Local : maison composée de neuf appartements et d'une cour.

24° Dame BIGEON, N..., veuve, âgée de 50 ans, exerce depuis 17 années, rentière ; a 9 pensionnaires au prix de 350 francs chacune et 25 externes à 3 francs l'une par mois L'enseignement comprend la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire et la géographie.

Nourriture : dîner : soupe, bouilli et un plat de légumes ; au souper : un rôti et une salade.

Local : maison composée de 4 chambres avec cour et jardin.

25° Demoiselle CHERRUAU, Marie, âgée de 48 ans, ayant 20 années de fonctions, titrée d'institutrice, réunit 28 élèves des deux sexes payant chacun 1 franc par mois ; enseigne la lecture ; occupe deux chambres.

26° Demoiselle KELLER, Marie, âgée de 41 ans, exerce ses fonctions depuis 22 années avec le titre d'institutrice ; réunit 13 élèves des deux sexes payant chacun 1 fr. 25 par mois ; leur enseigne la lecture, l'écriture et le calcul ; occupe une chambre.

27° Dame CADE, Marie, veuve, âgée de 40 ans, en fonctions depuis 6 années ; réunit 33 pensionnaires au prix de 450 fr. pour chacune et 22 demi-pensionnaires payant 225 francs l'une.

Enseignement : lecture, écriture, calcul, grammaire, histoire, géographie et ouvrages de tous genres.

Nourriture : au dîner : soupe, bouilli et deux entrées ; au souper : rôti, salade et vin.

Local : maison très aérée et composée d'un dortoir conte-

Digitized by Google

nant 18 lits et deux autres de 8 lits chacun ; deux grandes classes, un réfectoire et trois cours.

Collaboratrices : Dame veuve COUPPÉ, âgée de 35 ans, 6 années de fonctions, et demoiselle AUTOURY, Sébastienne, âgée de 40 ans, 3 années de fonction, rentière.

Plusieurs professeurs du dehors viennent en outre faire des cours au pensionnat.

28° Demoiselle TRIMOREAU, Marie, âgée de 56 ans, ayant passé 20 années dans la carrière avec le titre d'institutrice ; réunit 35 élèves payant chacune 2 francs par mois ; enseigne la lecture, l'écriture et le calcul.

Local : Deux chambres et une cour commune.

29° Dame AUBIN, Marie, veuve, âgée de 55 ans, professant depuis dix années, réunit dix élèves payant 6 francs par mois. Enseignement de la lecture par le quadrille des enfants par Berthault ; puis l'écriture et le calcul. Un professeur du dehors y fait un cours. Les élèves sont tous garçons. Occupe deux chambres et une cour.

30° Demoiselle AUBIN, Marie, âgée de 20 ans ; en fonctions depuis trois années. Réunit dix enfants payant chacun six francs par mois. Instruction (même méthode et même enseignement que la maîtresse précédente). Un professeur du dehors y fait un cours.

Local, deux chambres.

31° Demoiselle LEROY, Perrine-Angélique, âgée de 61 ans, en fonctions depuis 16 ans, ex-religieuse, réunit 10 élèves, payant chacun 2 francs et 1 fr. 50 par mois. Les enfants apprennent à lire et à travailler. Occupe deux chambres.

32° Demoiselle BESNARD, Françoise, âgée de 48 ans, ayant 15 années d'exercice, ex-religieuse, réunit 30 élèves, payant chacune 2 francs par mois ; enseigne la lecture, l'écriture et le calcul ; a pour adjointe demoiselle DELUGRÉ,

Digitized by Google

Marie, âgée de 46 ans ; 15 années dans la carrière ; le local comprend 4 chambres, une cour et un petit jardin.

33° Dame DEHŒIL, N..., veuve, âgée de 60 ans ; ayant 20 années d'exercice comme institutrice en titre, ancienne marchande ; réunit 42 enfants payant 2 ou 3 francs chacun par mois ; enseigne la lecture, l'écriture et le calcul. Douze de ces élèves sont instruits aux frais de la mairie qui alloue à la maîtresse, à cet effet, une somme de 400 francs par an. Local : deux chambres.

34° Demoiselle SAVARY, Marie-Julie, âgée de 45 ans, exerçant sa profession depuis 26 années. Ancienne gouvernante à l'Hôpital général ; réunit 32 enfants des deux sexes payant chacun 1 franc par mois. L'enseignement comprend la lecture, l'écriture et le calcul. Les garçons occupent une chambre séparée.

Local : quatre appartements.

35° Demoiselle GAUDIN, Marie, âgée de 60 ans, exerçant depuis 4 années, ex-sœur de la Visitation ; son institution renferme 5 pensionnaires payant chacune 250 francs et 178 externes, à la rétribution mensuelle de 4 francs par mois.

Sur ce nombre, cent-dix enfants sont instruites gratuitement comme école de charité entretenue par M. Grugé, curé de la Trinité.

L'enseignement comprend la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire et la géographie.

Nourriture : au dîner : soupe, bouilli et une entrée ; au souper : rôti, salade et légumes.

Collaboratrices. — Demoiselle DUVIVIER, Françoise, âgée de 38 ans, comptant 16 années de carrière, ancienne élève des Filles de la Charité ; demoiselle HOILEUX, Marie, âgée de 60 ans, 5 années d'exercice, ex-sœur du Bon-Pasteur ; demoiselle CHENON, Françoise, âgée de 40 ans, ayant

Digitized by Google

5 années d'exercice, rentière ; et demoiselle LECHANTEUR, Françoise, âgée de 24 ans, exerçant depuis un an, ancienne couturière.

Local : la maison de la Croix [1], composée de treize chambres, une cour et un grand jardin.

36° Demoiselle VILMERA, Anne-Marie, âgée de 40 ans et exerçant depuis 20 années avec le titre d'institutrice ; réunit 10 externes, payant chacune 3 francs par mois ; enseigne la lecture, l'écriture, le calcul et la grammaire ; occupe deux chambres.

37° Dame RIFFARD, N..., âgée de 60 ans, exerçant ses fonctions depuis 30 années avec le titre d'institutrice ; réunit 10 élèves au prix de 1 franc par mois ; enseigne simplement à lire ; occupe deux chambres.

38° Demoiselle HÉZARD, Marie-Françoise, âgée de 53 ans, exerçant depuis 15 ans, à titre d'institutrice primaire ; réunit 33 élèves au prix de 3 francs par mois pour chacune ; sur ce nombre, 12 enfants sont placés par la mairie qui alloue, à cet effet, à la maîtresse, une somme de 400 fr.

L'enseignement comprend la lecture, l'écriture, le calcul et la grammaire. Occupe deux chambres.

39° Dame HENRION, N..., veuve, âgée de 61 ans, exerce depuis 10 années ses fonctions d'institutrice, réunit 22 élèves payant chacun 1 franc par mois ; enseigne la lecture, l'écriture et le calcul ; occupe deux chambres.

40° Dame PICAULT, N..., veuve, âgée de 57 ans, exerce les fonctions d'institutrice depuis 43 années ; réunit 18 élèves payant chacun 1 franc par mois. Elle leur enseigne la lecture, l'écriture et le calcul. Occupe une chambre.

41° Demoiselle MISSE, Aimée-Sophie, âgée de 26 ans ; en fonctions depuis 2 années ; brocheuse ; a 18 élèves payant

[1] Dans la Doutre, enclos compris entre les rues du Mouton et du Tambourin, sur la rue Lionnaise.

Digitized by Google

chacune 1 franc par mois ; enseigne la lecture et l'écriture. Occupe une chambre.

42° Les dames NEVEU, Marie-Jacquine, âgée de 54 ans ; NEVEU, Marie-Françoise, âgée de 52 ans ; NEVEU, Françoise-Jacquine, âgée de 46 ans ; toutes les trois ex-religieuses exerçant leurs fonctions depuis dix années. Elles ont 28 pensionnaires payant chacune 450 fr. ; leur enseignant la lecture, l'écriture, le calcul, la grammaire et la géographie.

Nourriture : au dîner : soupe, bouilli et entrée ; au souper : soupe, rôti et salade.

Local : Maison composée de quinze appartements avec un grand jardin.

Arrêté à la mairie d'Angers, le 12 avril 1811, signé :

A. PAPIAU, adjoint.

Madame KELLER, Marie

Mme Keller est l'institutrice en titre de la paroisse de Saint-Maurille des Ponts-de-Cé. Cette maîtresse trouve sa place ici, parce que, aux premières années du siècle, les trois paroisses des Ponts-de-Cé font partie intégrante de la commune d'Angers.

Parmi toutes les maîtresses d'école de la ville, Mme Keller est celle qui présente alors les plus longs services dans l'enseignement. Suivant l'état des maisons d'éducation à Angers, dressé le 12 avril 1811, Mme Keller comptait déjà vingt-deux années de fonctions ; elle avait débuté à l'âge de 19 ans.

Mme Keller joignait à son école un pensionnat de jeunes filles qui fut longtemps en vogue dans la contrée.

Vers 1822, le nom de Mme Keller disparaît parmi ceux des institutrices et, d'un autre côté, la ville des Ponts-de-Cé ne fait, depuis un certain nombre d'années, plus partie de la commune d'Angers [1].

[1] Voir plus loin le nom de Mlle Fossereau.

Digitized by Google

Madame veuve Lanoiraye

Mme veuve Lanoiraye, née Angélique Germond, a tenu un pensionnat de jeunes filles rue du Grand-Talon [1]. La maison, ouverte vers 1799, exista jusqu'à l'avènement de la Restauration. L'annuaire départemnetal de 1814 ne cite plus l'établissement de Mme Lanoiraye [2].

Les dames Neveu

Anciennes religieuses bénédictines, dites du Calvaire, que les circonstances politiques ont obligées à afficher des dehors laïques, les dames Neveu, au nombre de trois, Marie-Jacquine, Marie-Françoise et Françoise-Jacquine, profitant des décrets rendus sous le Consulat, relèvent leur maison d'éducation dans les bâtiments mêmes de l'ancien Calvaire, près la Porte-Lionnaise [3].

La noblesse angevine et celle des environs continue comme autrefois à envoyer de préférence leurs enfants dans cette institution.

L'annuaire départemental de 1824 contient l'avis suivant: « La communauté des dames religieuses bénédictines du Calvaire, près la Porte-Lionnaise, renferme un pensionnat pour les Dames et un autre pour les jeunes demoiselles qui reçoivent des leçons de différents maîtres, tant pour les sciences que pour les arts utiles et agréables. »

L'annuaire de 1832 ne cite plus au nombre des maisons d'éducation celle des dames Neveu.

Madame Josset

Le pensionnat de jeunes filles tenu par Mme Josset était situé rue du Volier, no 8, « à la Cité », dès les premières

[1] La rue du Grand-Talon a été englobée par la partie haute de la rue Plantagenet.

[2] Voir l'état des écoles dressé en 1811.

[3] Voir les états des écoles établis en 1807 et en 1811.

Digitized by Google

années du XIXe siècle. Les annuaires du département ne le mentionnent plus à partir de 1808, ce qui explique l'absence de cette institution sur l'état des écoles en 1807.

Mademoiselle FAVROT

On lit ce qui suit dans le *Bulletin historique*, année 1868, p. 9, publié par M. Aimé de Soland :

« Ce fut dans la rue Cordelle que l'on ouvrit, à Angers, après la Révolution, la première école de jeunes filles. Elle était tenue par une demoiselle Favrot, qui avait formé un pensionnat destiné aux jeunes filles de condition dont les familles persécutées et proscrites n'avaient pu jusqu'alors faire donner à leurs enfants les bienfaits de l'éducation. »

Je n'ai pas recueilli d'autres renseignements sur cette institution.

Madame veuve LANGLOIS

L'institution dirigée par Mme veuve Langlois, née Hélène Chaumineau, était située rue des Filles-Dieu, « à la Cité » ainsi que l'imprimaient les annuaires de l'époque. Cette publication pour l'année 1812 signale le pensionnat rue Saint-Évroult.

L'état des maisons d'éducation dressé au commencement d'avril 1811 indique que celle-ci remonte à l'année 1808. Il n'en est plus fait mention dans l'annuaire de 1817.

Les demoiselles DES VIGNEAUX

Le pensionnat des demoiselles LESCURAIL DES VIGNEAUX, établi rue du Cornet, remontait à l'année 1803 [1]. Sa prospérité paraît démontrée jusqu'au moment de la création d'une maison similaire, même rue, par les demoiselles Dismey (1813).

[1] Voir les états des maisons d'éducation dressés en 1807 et en 1811.

Digitized by Google

L'annuaire départemental, pour 1817, signale l'institution des demoiselles des Vigneaux, placée rue des Jacobins. La même publication pour 1819 oublie de citer le pensionnat, qui, probablement, aurait bien pu à nouveau perdre de son importance par suite de la création, après une « mission » en 1816, d'une maison dite de la « Providence », organisée Cul-de-sac des Jacobins et soutenue par une association de dames patronnesses.

Aux environs de 1830, il est encore fait mention d'une institutrice nommée Lescural ou Lescurail, brevetée du 1er degré. C'est sans doute la plus jeune des trois sœurs indiquées ci-dessus.

L.-F. La Bessière.

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Janvier 1908

Moyenne barométrique : 764^{mm},29; minimum le 8, à 1 h. du matin, 745^{mm},38; maximum le 26, à 10 h. du matin, 775^{mm},60; écart extrême, 30^{mm},22.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), — 0°,66; des minima (sans abri), — 1°,29; des minima (sur le sol gazonné), — 1°,54; des maxima (sous l'abri), 5°,30; des maxima (sans abri), 5°,99; des maxima (boule noire, sans abri), 7°,96; des maxima (sur le sol gazonné), 5°,99; d'une eau de source, 4°,99; du mois, 2°,62.

Minimum absolu (sous l'abri), le 11, — 6°,7; minimum absolu (sans abri), le 11, — 7°,9; minimum absolu (sur le sol gazonné) le 11, — 8°,0; maximum absolu (sous l'abri), le 16, 13°,6; maximum absolu (sans abri), le 16, 14°,1; maximum absolu (boule noire, sans abri), le 16, 17,5; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 16, 15°,0.

Humidité relative moyenne du mois, 83; minimum, 46, le 11, à 4 h. du soir; maximum, 100, les 16, 18, 19, 20, 24, 25, 26, à 7 h., 10 h. du matin, 1 h., 4 h., 7 h. du soir.

Nébulosité moyenne du mois, 6,18; moyenne diurne la plus faible, 0,0, les 22, 23; la plus forte, 10,0, les 1, 2, 9, 18, 19, 20, 21, 24, 27. Nombre de jours de soleil, 18; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 80 h. 20^{m} environ; fraction d'insolation, 0,29.

Pluie totale du mois, 3^{mm},2, en 3 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 1^{mm},7, le 7. Evaporation, 25^{mm},00 en 19 jours.

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N; 1 jour du N N-E; 4 jours du N-E; 6 jours de l'E N-E; 8 jours de l'E S E; 2 jours du S S-W; 3 jours du S-W; 1 jour de l'W S-W; 2 jours de l'W; 1 jour de l'W N-W; 1 jour du N N-W

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6^{m},1. Vitesse maximum du vent le 8, à 12 h. 2^{m} du soir, 20^{m},0, par seconde (vent de l'W).

Gelée, les 2, 3, 4, 5, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 25, 26; gelée blanche, les 3, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 22, 23, 24; rosée, le 17; brouillards, les 16, 18, 19, 20, 24, 25, 26 toute la journée; halo solaire, le 12; halos lunaires, les 15, 16; grésil, le 30; verglas, le 4; givre épaix sur les arbres, le 25, (poids d'une plante 0$^{gr.}$ 4$^{décigr.}$, poids du givre sur la plante 2$^{gr.}$ 5$^{décigr.}$); éclairs, le 8, à 5 h. 35^{m} du matin au N et N N-W; lueurs crépus-

Digitized by Google

culaires vives, les 20, 26, à 5 h, 20^{m} du soir; plusieurs cygnes sauvages sur la Maine, le 10. La Maine charrie des glaçons le 31.

Février 1908

Moyenne barométrique : 765^{mm},04; minimum le 29, à 6 h. du matin, 744^{mm},48; maximum le 7, à 10 heures du matin, 779^{mm},02; écart extrême, 34^{mm},54.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 3°,51; des minima (sans abri), 3°,11; des minima (sur le sol gazonné), 2°,73; des maxima (sous l'abri), 9°,01; des maxima (sans abri), 10°,02; des maxima (boule noire, sans abri), 11°,66; des maxima (sur le sol gazonné), 10°,62; d'une eau de source, 6°,45; du mois, 6°,44.

Minimum absolu (sous l'abri), le 12, — 2°,1; minimum absolu (sans abri), le 12, — 3°,2; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 12, — 4°,2; maximum absolu (sous l'abri), le 13, 12°,5; maximum absolu (sans abri), le 13, 15°,4; maximum absolu (boule noire sans abri), le 12, 19°,8; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 14, 15°,9.

Humidité relative moyenne du mois, 79; minimum, 40, le 12 à 4 h du soir; maximum, 100, les 11, 14, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 7,53; moyenne diurne la plus faible, 0,6, le 12; la plus forte, 10,0 les 7, 8, 9. Nombre de jours de soleil, 21; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 63 h. 55 environ; fraction d'insolation, 0,21.

Pluie totale du mois, 30^{mm},7, en 15 jours appréciable au pluviomètre et 4 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte 7^{mm},4, le 17. Evaporation, 58^{mm},40.

Nombre de jours que le vent a été : 4 jours du N; 4 jours du N-E; 2 jours de l'E S-E; 1 jour du S; 1 jour du SS-W; 1 jour du S-W; 4 jours de l'W S-W; 6 jours de l'W; 3 jours de l'W N-W; 2 jours du N-W; 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 7^{m},2. Vitesse maximum du vent le 28, à 2 h. 7 m. du soir, 22^{m},8, par seconde (vent de l'W S-W).

Gelée les 2, 3, 11, 12, 13; gelée blanche les 2, 3, 4, 12, 13, 15; rosée les 1, 22; brouillards le matin, les 11, 14; neige les 3 (quelques flocons), 29; lueurs crépusculaires les 2, 11; halo solaire le 15; halos lunaire le 22; arc-en-ciel lunaire très blanc et très vif le 17, de 8 heures à 8 h. 27 m. du soir (je dois cette observation à l'obligeance de M. Michel, conservateur du Musée d'Archéologie d'Angers).

Apparition du papillon Khodocera rhamné le 11.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sixième Concert populaire (12 janvier 1908).

Avec le concours de M. Ph. Gaubert, flutiste.

Prélude de *Lohengrin* (R. Wagner). Concerto pour flûte et orchestre (Mozart). *Pénombre* (Claude Guillon). *Impressions d'Italie* (Charpentier). Deux pièces pour flûte et orchestre (Ph. Gaubert). Fragments d'*Antar* (Rimsky-Korsakoff).

La flûte ne figure plus guère aux programmes des Concerts.

Les virtuoses de cet instrument sont rares ; le public n'a plus le goût de l'idylle et des sentiments simples. Les oreilles que le bruit n'effraye plus n'entendent plus assez la petite chanson triste ou joyeuse, mais toujours un peu monotone et haletante, que le dieu Pan apprit aux hommes, dit-on, dans les temps sacrés. La virtuosité de la note, de la roulade et du trille n'intéresse même plus les auditeurs qu'on a détournés de la ligne mélodique continue et tout concourt à noyer dans les utilités de l'harmonie le roseau où le premier des musiciens soufflait ses soupirs rythmés.

Une fois de plus, nous avons appris, avec M. Gaubert, qu'il n'est rien d'absolu ici-bas, même en musique, et que la flûte, sous certaines lèvres, pouvait charmer et émouvoir.

Dans le concerto de Mozart et dans les deux pièces écrites par lui, M. Gaubert nous a offert la même expression d'un talent très souple et très réservé, une sonorité discrète et comme veloutée, un goût sûr et délicat. Ainsi comprise et maniée ainsi, la flûte convient merveilleusement à dire la phrase unie, paisible et sereine d'un larghetto de Mozart.

Il est un peu dommage que notre excellent orchestre ait négligé aujourd'hui l'exécution du concerto. Soit insouciance d'un accompagnement jugé futile, soit défaut de répétition, le concerto a été quelque peu gâté par un flottement des parties d'orchestre qu'une main plus énergique que celle de M. d'Ollone, pour ne pas dire plus brutale, n'aurait pas toléré. Et, pour en finir d'un coup avec la critique, il est regrettable que les violon-

Digitized by Google

celles n'aient pas suffisamment étudié l'unisson de la sérénade de G. Charpentier. Un trait de cette nature est toujours délicat à dire, mais il ne devrait jamais, chez nous, tourner à la débandade inharmonique que l'on vient de nous offrir.

La suite d'orchestre de M. Charpentier, malgré cette tache, a beaucoup plu. M. d'Ollone a conduit avec une visible tendresse cette musique chatoyante, lumineuse, où se peint une Italie jeune, joyeuse, ardente, dont la rêverie ne s'attarde guère aux immatérielles sentimentalités. M. Bailly a dit la réplique de la sérénade avec un style superbe et M. Becker a racheté vaillamment, dans la dernière partie, la défaillance passagère de son pupître.

M. Claude Guillon dirigeait lui-même un court poème symphonique. Le soin qu'il a pris de le nommer *Pénombre* nous dit assez que c'est avec intention qu'il a bâti son œuvre dans la vague et dans l'obscur. Nous ne pouvons que regretter, une fois de plus, cette recherche de l'impossible qui nous paraît un égarement de l'esprit, cette dépense de force et de talent à la poursuite de nous ne savons quelle équation philosophique que la musique ne résoudra jamais.

Il n'est rien de plus musical, rien qui chante mieux dans le monde sonore que ce délicieux prélude de Lohengrin. Cette œuvre est devenue une joie pour le public de nos concerts ; elle est goûtée des savants et des simples et c'est un criterium qui rend inutile toute discussion d'école. Devant cette musique nous sommes tous wagnériens.

Mais, malgré qu'on ait pris le soin, peut-être inutile, de nous redonner aujourd'hui deux fragments d'Antar, nous ne sommes pas ralliés encore aux enthousiastes de Kimsky-Korsakoff. Les *Délices du pouvoir* nous ont paru aussi vains, aussi vides, aussi dénués de la vraie grandeur qu'on leur prête et nous persistons à ne pas voir les *Délices de l'amour* dans un thème vulgaire que n'idéalise pas un persistant grupetto. Le public laisserait vite tomber dans l'indifférence une œuvre qui ne se tiendrait pas seule sur les hauts sommets où l'enthousiasme de quelques-uns veut la porter.

Septième Concert populaire (26 janvier 1908).

Avec le concours de M. Léon Delafosse, pianiste.

Neuvième symphonie (les trois premières parties) (Beethoven). *Concertstück* pour piano et orchestre (L. Delafosse). Pré-

Digitized by Google

lude d'*Eloa* (Ch. Lefebvre). *La mort de Wallenstein* (Vincent d'Indy). Morceaux de piano (Chopin, Rubinstein, Schumann, Tchaïkowsky). *Napoli* (G. Charpentier).

Le sixième Concert n'avait pas été exempt de défaillances; le septième n'a peut-être pas tenu toutes les promesses de son programme. Il est ainsi dans la vie des Sociétés, comme dans la vie des hommes, des heures d'inexplicable dépression sur lesquelles pèse le *nescio quid flebile* du poète, la part de la fatalité qui trouble les meilleures intentions et les plus valeureux efforts.

La neuvième Symphonie, que nous désirions tous, que la Société des Concerts nous devait d'exécuter, ne nous a pas laissé l'impression de grandeur souveraine que nous étions en droit d'en attendre, ou plutôt l'exécution de cette œuvre colossale n'a pas répondu à l'idée de respectueuse admiration qui nous animait tous, à coup sûr, à l'orchestre et dans la salle. Nous sommes très mal au courant des études qui préparent nos auditions musicales et, sans doute, n'est-il pas possible de demander à nos excellents artistes plus de répétitions qu'ils n'en donnent ; mais il arrive qu'on se prend à le regretter.

L'exécution de la neuvième Symphonie ne s'improvise pas ; elle est de technique périlleuse et l'interprétation qu'on en doit faire mérite d'être éclairée par quelques méditations en commun. Il ne suffit pas, ici, que le chef ait compris, il faut que chaque soldat, pénétré de son rôle, marche vers un idéal qu'on lui a montré, qu'il a vu et pour lequel il donne tous ses efforts conscients. Aujourd'hui, nous ne sentions pas cette communion des âmes, cette unité de pensée qui fait la sécurité de l'auditeur et que nous avons si souvent l'occasion de louer chez nous.

A l'orchestre froid, distrait, flottant et sans conviction, répondait une salle inattentive, distraite et désintéressée. En sorte que cette exécution de la neuvième Symphonie, qui aurait dû prendre des allures de solennité, s'est donnée dans une atmosphère de quasi indifférence. Nous avons tous à nous en accuser, sans doute; mais le premier coupable est l'orchestre, qui n'a pas su nous imposer l'émotion nécessaire. On ne peut guère demander que l'on nous donne deux fois de suite la neuvième Symphonie, mais il conviendrait, quand on la donne, de la répéter une fois de plus, une fois de trop.

La *Mort de Wallenstein*, sans valoir, toutefois, l'*Episode du camp*, est une belle page de M. Vincent d'Indy, déjà pleine de la terrible science du maître, mais suffisamment éclairée pour que

Digitized by Google

nos sens de barbares puissent la comprendre et en jouir. M. d'Ollone nous l'a, d'ailleurs, très bien présentée et l'orchestre y semblait plus à l'aise que dans le suave adagio de la neuvième.

Et puis, nous sommes tombés sous le redoutable talent de M. L. Delafosse. La salle, restée jusque-là comme engourdie, s'est réveillée aux accents du Concertstüch et a fait ovation à l'artiste après ses morceaux de piano seul. Succès mérité, s'il s'adresse à la virtuosité pure, au mécanisme, à l'habileté professionnelle, à ces dons et à ces qualités qui font le mérite d'un exercice bien réussi dans les divers modes de travaux humains. Mais quel bruit inutile et quel empoisonnement du goût public que cette parade musicale, pailletante et vide, où tous les effets sont soulignés, où tous les gestes, les gestes nécessaires et les autres, tendent à la plus grande gloire de l'exécutant, sans souci de la musique, prétexte et support de cette manifestation.

Pendant que la salle rappelait l'heureux et habile M. Delafosse, nous songions à M. Ricardo Vinès, un musicien simplement.

Entre temps, nous avons écouté avec intérêt le prélude d'*Eloa*, de M. Ch. Lefebvre, court, sans prétention, et très agréable.

Et ce concert, très discutable, a pris fin sur le *Napoli* de M. Charpentier, exécuté avec la grâce et la conviction que M. d'Ollone apporte aux œuvres qui lui plaisent.

Huitième Concert populaire (9 février 1908).

Avec le concours de M. Plamondon.

Symphonie en *sol* mineur (Mozart). *L'Enfance du Christ* ; *Le repos de la Sainte-Famille* (Berlioz). *Adagio* pour instruments à cordes (Max d'Ollone). Ouverture de *Tannhauser* (R. Wagner). Air d'*Iphygénie en Tauride* (Gluck). *Dans les steppes de l'Asie centrale* (Borodine). Ouverture d'*Obéron* (Weber).

M. Plamondon est un charmeur ; sa voix, très pure et comme ailée, plane très haut dans le calme imperturbable des régions éthérées ; elle semble faite pour interpréter les effusions lyriques des immortels, ou, tout au moins, des demi-dieux. Lointaine, immatérielle, elle descend sur nous comme un appel des cieux à la terre et ces accents séraphiques n'ont pas peu contribué aux succès de l'artiste dans les concerts parisiens. Ce don, ou cette manière, un style très sûr, un goût musical très averti, une simplicité d'attitude très savante, ont fait de M. Plamondon l'inter-

Digitized by Google

prête acclamé de la musique ancienne ou moderne traitée en oratorio, avec le respect de la voix humaine, que les maîtres du jour perdent de vue trop souvent.

Il a enchanté la salle qu'un heureux intérêt avait remplie ; il a été fêté, rappelé et il a répondu à notre reconnaissante insistance avec une bonne grâce qui a redoublé notre gratitude. Il a bissé l'air de Berlioz et, accompagné par M. d'Ollone, il a ajouté au programme un *Nocturne* de César Franck et la *Phydile* de Duparc, et nous ne nous lassions pas plus de l'entendre qu'il ne semblait se fatiguer de chanter.

Le repos de la Sainte-Famille, cette vision naïve et merveilleuse digne d'un Fra-Angelico, convient admirablement au talent de M. Plamondon. Il est impossible de donner avec moins de moyens un tel effet de douceur, de tendresse et d'onction.

Après l'air de Gluck, qui s'accommoderait peut-être d'un parti pris rythmique plus franc, M. Plamondon nous a donné une idéale interprétation de la sublime *Invocation à la nuit* de C. Franck.

L'orchestre et M. d'Ollone ont pris aujourd'hui, avec la symphonie de Mozart, une revanche éclatante des quelques défaillances passées. On ne peut pas mieux comprendre ni mieux dire cette musique que l'on n'entend jamais assez, que l'on découvre tous les jours et à laquelle on pourrait appliquer le mot de Pascal : « Un peu de science en éloigne, beaucoup de science y ramène. » On nous a donné là une des bonnes exécutions de l'année, avec la symphonie de Schumann et la symphonie inachevée de Schubert. Peut-être en pourrait-on tirer un aperçu sur le caractère artistique de notre chef et sur son talent fait de finesse, de délicatesse et de discrète réserve. L'adagio pour instruments à cordes qu'il nous a présenté est fait de cette simplicité aisée qui paraît naturelle et qu'on n'atteint pas sans art ; la phrase, longue et souple, est émouvante. Sans recherche de complication, elle grandit et prend une ampleur qu'on n'attendrait pas de l'emploi des cordes seules.

L'ouverture de *Tannhauser* et l'ouverture d'*Obéron*, deux numéros familiers de nos programmes, ont été écoutées avec un plaisir sûr qui n'attend plus de surprise et pourtant, dans la première, on a senti passer quelques intonations douteuses qui ne sont pas hardiesses de l'auteur et la seconde ne nous a pas paru dans un aplomb parfait.

Le tableau de Borodine, *Dans les steppes*, donne une vision très

Digitized by Google

précise du sujet qu'il nous présente. Les bruits du désert, les chants de la caravane qui passe dans le cadre d'un horizon lointain qu'enferme une ligne d'harmoniques persistantes, tout cela est exact, précis et amusant.

Neuvième Concert populaire (23 février 1908).

Avec le concours de Mme Jane Bathory et de M. Charles Kœchlin.

Symphonie en *ré* majeur (Beethoven). *Nox* (Ch. Kœchlin). *Au temps des fées* (Ch. Kœchlin). *Au loin* (Ch. Kœchlin). *La jeunesse d'Hercule* (Saint-Saëns). Mélodies de Debussy et de Richard Strauss, chantées par Mme J. Bathory. *Retour de fête* (H. Bogé). *Espana* (Chabrier).

La deuxième Symphonie est une des rares œuvres de Beethoven qui soient tout entières empreintes de la gaîté qu'engendre la sérénité de l'esprit. Les thèmes très francs se développent suivant des lignes heureuses, sans chûte, sans ces retours amers qui troublent presque toujours le cœur du maître de la détresse humaine. Autant que la *Pastorale*, elle nous paraît inspirée de la paix, de la douce paix que la nature enseigne à qui sait y lire, la paix confiante dans l'infini recommencement, où les choses et les êtres s'abandonnent à l'éternelle vie qui marche sans hâte et sans inquiétude sur l'éternel chemin.

La joie de l'allegro évoque les libres courses sous les cieux grands ouverts ; l'andante ému et recueilli rappelle les futaies profondes où l'ombre dort loin des bruits humains, où le souffle du vent qui passe semble un soupir de la terre heureuse.

L'exécution a été parfaite.

Après la *Jeunesse d'Hercule*, qui nous a reporté au radieux festival Saint-Saëns, nous sommes entrés dans un programme fait d'œuvres nouvelles, conçues, suivant les formes de la nouvelle école. Ces productions que nous nous devons à nous-mêmes de favoriser et d'encourager à tous risques, ne sont pas toujours, devons-nous le redire, dans l'aire de nos idées musicales, mais, aujourd'hui, il n'y a vraiment rien à regretter.

M. Kœchlin s'est imposé par sa conviction, sa conscience et par son talent. Le prélude symphonique *Au loin*, est d'une belle inspiration et, si la musique écrite sur les vers de Leconte de l'Isle ne nous a pas touchés profondément, la délicate petite pièce : *Au temps des fées*, merveilleusement dite par Mme J.

Digitized by Google

Bathory, a soulevé l'enthousiasme du public, qui a rappelé l'auteur et l'interprète.

Mme J. Bathory nous a, par ailleurs, prodigué le charme de sa voix dans des mélodies de caractères divers (M. d'Ollone l'a accompagnée au piano avec une habileté qui mérite d'autant mieux d'être signalée qu'elle est plus discrète) : deux chansons de M. Debussy, qui dit si bien quand il n'est pas obsédé du souci de ne rien dire ; l'une, au moins, le *Paysage belge*, spirituelle et amusante ; et une sérénade de R. Strauss, que Mme J. Bathory a dû redire et qu'on ne se lassait pas d'entendre.

Nous avons moins aimé le *Retour de fête* de M. H. Bogé. Les deux thèmes de bruit et de caresse qui s'y mêlent sont habilement traités, mais d'une vulgarité voulue et trop appuyée, que nous n'arrivons pas à trouver intéressante, même en musique.

Et nous sommes parties avec l'*Espana* de Chabrier, ce feu d'artifice symphonique qui s'accompagne toujours des bruits de sortie. M. d'Ollone nous en a donné une bonne exécution, meilleure que nous ne l'attendions de sa nature, que nous sentons rebelle au bruit.

A propos de bruit, nous sommes obligés de revenir patiemment, sans espoir d'être entendu, sur celui qui se fait dans la salle et autour de la salle au moment de l'exécution des morceaux. Notre chef d'orchestre en est visiblement incommodé et il n'est pas très brave de profiter de ce que M. d'Ollone est plus discret qu'un autre pour retarder les exécutions par des bavardages et des mouvements au moins inutiles. Nos concerts ont au dehors une réputation de tenue qu'il dépend de nous de leur conserver, mais il serait bon que l'exemple vînt d'en-haut.

***

Notre compatriote, annonce l'*Angevin de Paris*, M. Yann Morvran-Goblet, qui est en même temps qu'un angevin très attaché à son pays, un celtisant très éminent, a donné, à partir du samedi 18 janvier, à l'École des Hautes-Études sociales, 16, rue de la Sorbonne, une série de conférences sur la Renaissance celtique contemporaine.

Voici le programme :

18 janvier. — *Le monde celtique au XXe siècle.*

25 janvier. — *La Renaissance celtique.*

Digitized by Google

1er février. — *La langue des ancêtres.*
8 février. — *Littérature celtique moderne.*
15 février. — *Les arts néo-celtiques.*
22 février. — *Le mouvement économique social.*
29 février, — *La vie nouvelle des cinq nations.*
7 mars. — *Les Celtes d'Amérique ; le Panceltisme.*

***

Le 26 février la Société de Géographie donnait, à la Mairie, sa dix-huitième assemblée générale.

Disons, tout de suite, que ce fut un succès. La salle des fêtes était, à la lettre, plus que pleine et beaucoup ne purent y prendre place ; la soirée fut prodigieusement intéressante.

M. le Dr Motais, président de la Société, qu'entouraient M. Joxé et M. Rémond, inspecteur d'Académie, donna d'abord lecture d'un travail remarquable sur les moyens pratiques pour les jeunes gens, de se créer, à l'étranger, une carrière commerciale.

Nous publierons incessamment cet exposé, dont l'importance et l'utilité pratique ne doivent échapper à personne.

M. Privat-Deschanel prit ensuite la parole.

Le sujet annoncé était : *La Nouvelle-Zélande*, et M. Privat-Deschanel nous en dit, avec infiniment d'esprit, les choses les plus intéressantes.

Il nous exposa que la Nouvelle-Zélande découverte par le hollandais Tasman, en 1642, perdue, puis retrouvée par l'anglais Cook, en 1769, enfin occupée par les Anglais, en 1840, est formée de deux îles, aussi vastes que l'Italie et la Sicile réunies et situées dans le Pacifique austral, presque exactement aux antipodes de la France. Le climat rappelle le climat méditerranéen et la plus admirable végétation s'y épanouit. La faune y est tout à fait originale. On n'y trouve plus les gigantesques autruches de jadis, dont la voracité, nous fut-il dit, atteint presque celle des « liquidateurs », mais on y rencontre encore par milliers des perroquets, le *Kea* qui se nourrit de la chair des moutons qu'il attaque, le *Kiwi*, oiseau sans ailes et poilu. Tout dans ce pays est étrange au regard d'un européen.

L'île du Sud est une terre alpestre. Les Alpes néo-zélandaises atteignent presque 4.000 mètres, de grands lacs solitaires dorment à l'ombre des montagnes, des *Sounds*, analogues aux *fjords* de Norvège, entaillent les côtes, de vastes glaciers ser-

Digitized by Google

pentent à l'ombre de la végétation tropicale. C'est la Suisse sous le ciel d'Italie.

L'île du Nord est volcanique et renferme plusieurs volcans actifs, comme le Tnogariro et le Tarawera, dominant l'écumeux lac Taupo.

Dans le *district des lacs* abondent les cratères fumants, les solfatares, les fumerolles, les lacs d'eau bouillante, ainsi que les merveilleux *geysers*, volcans d'eau bouillante.

La Nouvelle-Zélande extrait la houille et l'or et élève le gros bétail et les moutons. Elle exporte en Angleterre la laine, la viande congelée, le beurre, le lait et même les œufs frigorifiés : on les vend *frais* à Londres après un voyage de 43 jours. L'industrie la plus originale est l'élevage de l'autruche.

La population compte 888.000 habitants, les uns colons dans les villages de bois et de zinc de l'intérieur, les autres répartis dans quatre grandes villes : Auckland, le grand port du Pacifique, Wellington, la capitale, Christchurch et Dunedin.

Il y a encore 42.000 indigènes Maoris, appartenant à cette belle et séduisante race polynésienne chantée par Pierre Loti. Leurs mœurs sont extrêmement pittoresques et souvent même piquantes. L'anthropophagie a disparu ; mais le tatouage, avec ses singulières pratiques, existe encore.

La société anglo-coloniale n'est, dans son genre, pas moins pittoresque. C'est une société tout à fait démocratique et égalitaire. Les mœurs américaines y dominent, avec moins de retenue encore qu'en Amérique. Ce qui la caractérise surtout, c'est l'effet entrepris pour résoudre les problèmes sociaux, ce qui n'est pas sans amener souvent de singulières situations. Le maximum de travail, le minimum de salaire, l'arbitrage obligatoire, l'impôt progressif, les retraites ouvrières, la limitation de la propriété, l'assurance d'État, le placement par l'État, le chômage passionné, le féminisme caractérisent ce grand *laboratoire social* qu'est la Nouvelle-Zélande. Ces lois sont surtout l'œuvre de Richard John Leddon, type tout à fait représentatif et pittoresque de l'homme d'État colonial.

La France doit suivre de près la politique néo-zélandaise comme la politique australienne. Car l'impérialisme agressif a conquis ces pays et menace nos colonies océaniennes.

Mais ceci n'est qu'un résumé et ne donne en aucune façon l'idée du talent très particulier que nous eûmes à applaudir.

Le sujet pouvait sembler, sinon aride, du moins d'un sérieux

Digitized by Google

un peu scolaire. Mais je vous assure que les élèves de M. Privat-Deschanel, qui professe, si je ne me trompe, au lycée Condorcet, ne doivent guère s'ennuyer.

A la troisième phrase il avait conquis son auditoire et les bravos ont littéralement, et pendant deux heures, haché sa conférence.

Il a su mêler, dans ce simple exposé géographique, à beaucoup d'érudition une fantaisie pittoresque infiniment amusante. Et je n'ai jamais entendu enfin un conférencier de tant d'humour — ou, pour parler français et puisque M. Privat-Deschanel n'aime pas les Anglais — de tant d'esprit.

Cela est rare, et le succès, nous l'avons déjà dit, fut considérable ; tout le mérite en revient à M. Privat-Deschanel, mais nous ne saurions oublier d'en félitcier pourtant la Société de géographie commerciale.

Je n'ai pas parlé des projections; qu'on me le pardonne. M. Privat-Deschanel me les avait fait oublier. Elles furent très réussies et surtout délicieusement commentées par le conférencier.

* *

Le 12 février, a eu lieu la conférence organisée par le Comité de défense industrielle et commerciale de Maine-et-Loire.

Avant cette conférence, un banquet intime a réuni, dans les salons Jahan, un grand nombre de commerçants de notre ville. Ce banquet était présidé par M. Ponsolle, président du Comité de défense, ayant à sa droite M. Lucy, vice-président de la Fédération des Commerçants de France, remplaçant M. Georges Maus, président, retenu auprès de son père très gravement malade et M. Garreau, secrétaire général de la même Fédération. En face de M. Ponsolle était M. Forget, vice-président, ayant à sa droite M. Paul Bouvet, des Classes Laborieuses, et à sa gauche M. Édouard Cointreau.

Le repas à été excellemment servi par M. Jahan, dont l'éloge n'est plus à faire.

Au dessert, M. Ponsolle a pris la parole et a d'abord présenté les excuses de M. Siraudeau, l'un des vice-présidents, empêché, et de M. Morin, avocat-conseil du Comité, obligé de garder la chambre. Puis M. Ponsolle a souhaité la bienvenue à MM. Lucy et Garreau, qui ont accompli un véritable devoir en venant à Angers. Il les remercie de leur dévouement et il boit à ces pion-

Digitized by Google

niers et à ces apôtres de la Défense commerciale et industrielle.

Après quelques mots aimables à l'adresse de la Presse présente au banquet, M. Ponsolle remercie de sa présence M. Édouard Cointreau, qui préside lui-même un syndicat commercial, qu'il espère voir fusionner avec le Comité de Défense. Après avoir fait l'éloge de M. Cahen, secrétaire, et de M. Forget, vice-président, il remercie enfin tous les convives et boit à la prospérité de l'œuvre entreprise par le Comité de Défense et à la prospérité de la Fédération des Commerçants si dignement représentée à ce banquet.

M. Garreau, secrétaire général de la Fédération, succède à M. Ponsolle. Il excuse M. Georges Maus qui l'a chargé de présenter ses vifs regrets de ne pouvoir assister à cette réunion, ainsi que ses sentiments cordiaux pour les membres du Comité angevin de Défense commerciale et industrielle et le sympathique intérêt qu'il porte à l'œuvre entreprise.

Après avoir remercié M. Ponsolle pour ses aimables paroles à son adresse et à celle de M. Lucy, il indique que le but poursuivi par la Fédération des commerçants est la prospérité du commerce et de l'industrie. Il fait ressortir l'importance prise par les questions économiques et démontre la nécessité d'entreprendre une campagne active si l'on veut éviter la disparition du petit commerce, disparition qui serait néfaste pour la France.

M. Garreau indique ensuite les causes de l'infériorité commerciale en France, qui résident surtout dans les charges de plus en plus lourdes qui pèsent sur les contribuables en général et sur le commerce en particulier. Ces charges, dit M. Garreau, arrivent à dépasser nos facultés contributives.

M. Garreau indique, comme remède à cette situation, l'association de tous les commerçants. Il importe de fortifier le mouvement syndical sur le terrain de l'intérêt général. Il faut que les commerçants français s'unissent pour reconquérir la position qu'ils doivent avoir dans le monde et que la concurrence étrangère leur a enlevée. Les commerçants doivent ressaisir et coordonner leurs énergies par l'unité et par la discipline.

M. Garreau termine en buvant à M. Ponsolle, à l'union des commerçants et à la prospérité de la ville d'Angers.

M. Lucy, vice-président des Commerçants, remercie en quelques mots le Comité d'Angers. Puis M. Édouard Cointreau, après avoir remercié M. Ponsolle, dit que l'initiative du Comité de Défense commerciale et industrielle doit être encouragé. Le

Digitized by Google

petit commerce est, en effet, le cœur de la France. Mais le gros commerce mérite, lui aussi, d'être défendu et soutenu.

M. Cointreau constate à son tour les charges écrasantes qui pèsent sur le commerce et l'industrie auxquels les pouvoirs publics ne donnent pas une sécurité suffisante. Mais la France n'en reste pas moins à la tête de toutes les idées généreuses dont s'inspirent les autres nations. Il faut aller toujours de l'avant. M. Cointreau termine en exprimant l'espoir que les débris de l'ancien syndicat dont il est le président revivront avec le Comité de Défense commerciale et industrielle.

En quelques mots, M. Cahen clot la série des toasts en remerciant M. Ponsolle de son concours et de son dévouement et en buvant à sa santé et à celle des convives.

Au début du banquet, un télégramme de sympathie avait été adressé à M. Georges Maus.

A l'issue du banquet, une conférence a eu lieu au Cirque-Théâtre. Cette conférence a été faite par M. Lucy, vice-président de la Fédération des Commerçants de France, remplaçant M. Maus, président, retenu par un deuil de famille.

La séance était présidée par M. Ponsolle, président du Comité de Défense Commerciale et Industrielle de Maine-et-Loire. M. Joxé, maire d'Angers, assistait à la conférence.

Sur l'estrade nous remarquons encore : MM. Fournier, conseiller municipal ; Bally, Cahen, secrétaires du Comité ; Joubert, Orain, Lorioux, Cointreau père et fils, etc.

En ouvrant la séance, M. Ponsolle lit une lettre de M. le Président de la Chambre de Commerce félicitant les membres du Comité de Défense de leur initiative et s'excusant de ne pouvoir assister à la conférence.

Puis M. Ponsolle remercie les notabilités présentes, auxquelles il souhaite la bienvenue. Il dit sa confiance dans le jeune groupement et remercie les assistants d'avoir bien voulu répondre si nombreux à l'appel du Comité.

Après avoir excusé M. Maus, président de la Fédération des Commerçants de France, qui devait faire la conférence, il présente pour le remplacer, M. Lucy, vice-président de ladite Fédération, et lui donne la parole.

M. Lucy se défend d'abord d'être un conférencier et dit qu'il ne fera qu'une simple causerie.

De tous côtés on constate que le commerce fuit vers Paris. Il

Digitized by Google

est temps, dit-il, de remédier à cet état de choses qui lèse gravement les intérêts du petit et du moyen commerce.

Commerçant lui-même, le conférencier aura la bonne foi et la volonté absolue d'arriver à un résultat pratique.

M. Lucy constate avec amertume que le commerçant est réfractaire à toute idée de groupement. Pourtant le groupement est nécessaire pour défendre les intérêts des commerçants.

La question du repos hebdomadaire, si mouvementée, a été très préjudiciable au commerce. Mais, d'un autre côté, cette question fut salutaire parce qu'elle donna à la Fédération une force qu'elle ignorait jusqu'alors en lui amenant de nombreux mécontents.

Les commerçants sont réfractaires à toute idée d'association parce qu'ils ne voient dans leurs voisins que des concurrents. Ceci dit pour le petit et le moyen commerce. Mais une union plus solide des petits commerçants est nécessaire.

Ne serait-ce qu'au point de vue professionnel, cette union est encore nécessaire parce qu'elle permet au petit commerçant de trouver, même chez un concurrent, l'article qui lui manque et qu'il sera obligé de faire venir de Paris, ce qui lui occasionnera une perte de temps.

L'orateur s'élève contre les procédés qui consistent à donner en primes, à des prix dérisoires, des objets que le petit commerce ne trouve plus le moyen de vendre par le fait de cette concurrence.

Pour combattre ces procédés, l'association est nécessaire.

Les ouvriers et employés ont bénéficié des lois d'association. Les commerçants n'ont rien demandé ; on ne leur a rien donné, et ils le regrettent.

Les syndicats ouvriers ont tâtonné au début ; mais, après 24 ans d'existence, ils obtiennent par la pression syndicale des lois exclusives qui sont dirigées contre les patrons.

M. Lucy fait ensuite le procès de la loi sur le repos hebdomadaire qui, dit-il, a été mal faite, parce qu'elle a eu pour auteurs des gens incompétents. Tout le petit et le moyen commerce surtout ont souffert ; mais personne n'a réclamé et les législateurs ont cru que les commerçants étaient satisfaits.

Maintenant, heureusement, la nouvelle organisation de la Fédération se fortifie. Elle compte, actuellement, 350.000 membres et grossit de jour en jour. Les revendications seront écoutées parce qu'elles ne visent que l'intérêt général.

Digitized by Google

Le petit commerce fait vivre l'ouvrier. C'est là seulement que l'ouvrier conserve l'émulation qui lui est nécessaire pour sortir de sa modeste condition. Il peut devenir patron lui-même. Dans les grandes maisons, cela lui est impossible.

M. Lucy met les acheteurs et acheteuses en garde contre les procédés employés pour écouler les marchandises qui ne se vendent pas. Il adjure aussi les petits commerçants de ne pas devenir actionnaires des grandes administrations qui les anéantiront ainsi sans douleur.

Une collection de lois en préparation seront très préjudiciables au petit commerce si l'on n'y met bon ordre. Ce sont les lois sur la réglementation du travail, sur la grève obligatoire, sur l'arbitrage obligatoire, etc.

Bientôt on réglementera l'heure de nos repas et de nos promenades.

En terminant, M. Lucy fait appel aux personnes présentes pour qu'elles se groupent de plus en plus nombreuses dans une association amicale pour la défense des commerçants et des particuliers.

M. Garreau, sercétaire général de la Fédération des Commerçants, lit ensuite un très long et très documenté rapport sur le projet de loi relatif à la réglementation du travail.

Puis M. Ponsolle remercie les auditeurs et fait un appel pressant en faveur du groupement des commerçants angevins en vue des intérêts du commerce local.

La conférence achevée, les membres du Comité et leurs invités se sont rendus à la salle du premier étage du café Gasnault où un vin d'honneur a été servi, auquel avait été convié M. Joxé, maire d'Angers, et les membres de la presse.

Prenant à nouveau la parole, M. Ponsolle a remercié MM. Lucy et Garreau, ainsi que la presse et l'aimable propriétaire du café, M. Detton, pour son empressement à mettre la salle à la disposition du Comité pour ses réunions.

***

Le 19 janvier, s'ouvrait, au Palais universitaire, la série des conférences publiques qui s'y renouvellent à chaque saison d'hiver. Le nombreux auditoire qui se pressait dans la grande salle disait assez que, pour avoir été différée, cette reprise n'en était que plus vivement désirée. Ajoutons tout de suite que, chaque vendredi, les conférenciers ont fait salle comble. Eh ! peut-il

Digitized by Google

en être autrement quand au talent de la parole s'ajoutent la variété et l'intérêt des sujets traités? Pour un esprit en quête de plaisirs délicats, conçoit-on passe-temps plus attrayant et plus instructif?

Angers il y a cent ans ! Tel était le thème bien tentant peut-être mais fort périlleux qu'avait choisi M. G. de la Villebiot. Il aura fait ce miracle de traiter ce sujet à la fois en historien et en délicat causeur : Voilant sous mille détails amusants une érudition très sûre, il a su présenter une physionomie singulièrement vivante du vieil Angers d'il y a cent ans. Elle fut donc intéressante la reconstitution historique de cette période et elle nous donna l'illusion de la réalité : la topographie de la vieille cité qui, de haut et de loin, présente la forme « d'un immense oiseau mythologique aux ailes déployées », sa vie commerciale mondaine, artistique et littéraire, le passage de Napoléon qui fut le grand événement de l'année, alimentèrent cette spirituelle et piquante chronique. Il suffit d'avoir entendu M. G. de la Villebiot pour aimer davantage le cher pays d'Anjou, « La France et mon Anjou dont le désir me poingt », comme disait le tendre poète de notre « douceur angevine ».

Le vendredi, 17 janvier, M. P. Gourdon, de Chemillé, nous raconta la navrante histoire de la *Pètite Église*. Le nom de M. Gourdon n'est pas un inconnu à l'Université, ni ailleurs. Son dernier livre « Vers la Haine », son récent discours au Congrès catholique, en même temps qu'ils révélaient le lettré délicat, l'orateur de marque, dénonçaient l'homme au courant des questions sociales, le défenseur intrépide de l'Eglise. Il se peut faire que la réputation dont arrive précédé le conférencier ait quelque peu nui aux précautions oratoires dont il croit devoir user. En dépit de sa modestie, M. Gourdon ne s'est point borné à nous émouvoir et à nous apitoyer sur une société qui s'éteint avec le Concordat qui l'a vue naître. Après l'enquête faite par lui à la Plénelière, où la « Petite Église » a établi son quartier général, nous savons que la secte dissidente qui, il y a trois ans, y comprenait la moitié de la population, subit actuellement sa crise. Pendant que certains de ses membres se rattachent d'autant plus à leur culte que le nombre des fidèles se fait plus petit, d'autres se sont mis à la remorque du *bloc* pour mieux combattre l'Église et les prêtres. Ici ou là, la

Digitized by Google

Petite Eglise compte quelques groupements : à Mont-Saint-Jean, sur les confins de la Mayenne et de la Sarthe ; à Fougères, les *Louisettes* ; à Lyon, dans le quartier de la Croix-Rousse, les *Enfarinés* à qui le cardinal Coullié, dans sa mansuétude et sa sollicitude pour les âmes, prodigue les marques de son apostolique bonté.

Tous ceux qui ont entendu M. Gourdon et qui ont savouré le régal de sa phrase harmonieuse et joui de son impeccable diction, ratifiaient le vœu qu'il exprimait en terminant : « Souhaitons que l'Eglise de France, au milieu des amertumes dont elle est abreuvée, goûte la douceur de voir revenir en son sein des fils égarés, les descendants de ces héros et de ces martyrs qui sacrifièrent leur vie pour affirmer leur foi. »

Vendredi 24 janvier. *L'Éthiopie et la question éthiopienne*, conférence par M. G. Porquier.

Quel est l'homme sur lequel l'attrait des voyages n'exerce sa séduction? Elle devient irrésistible quand l'occasion s'offre de se mettre en route sous la conduite d'un guide sûr et expérimenté avec lequel les ennuis et les mécomptes seront épargnés.

Il ne saurait y avoir que jouissance et profit à entendre M. Porquier discourir sur l'*Éthiopie*. Le long et fructueux séjour qu'il y a fait en 1904-1905 ; la caravane de 45 hommes qu'il a organisée pour contourner la falaise éthiopienne, traverser le désert et passer le fleuve Aouache, la vie menée pendant sept mois à Addis-Ababa et pendant cinq mois dans la brousse, l'exploration des régions vierges du Nil-Bleu et du pays d'Ankobor lui ont permis des observations de toutes sortes ; les photographies d'un extraordinaire intérêt et d'une remarquable finesse rapportées par le voyageur, en même temps qu'elles illustrent la conférence, font juger ce climat où le printemps sans fin fait éclore une végétation d'une exubérance folle et sans cesse renouvelée.

Preuves en main, M. Porquier nous démontre que le sort de notre colonie de Djibouti est lié à la sauvegarde de l'Éthiopie. Si notre prépondérance subsiste encore là-bas, nous le devons à des hommes tels que M. Porquier dont tous les efforts convergent vers ce but : faire connaître la France et la faire aimer. « A moins d'une maladresse insigne de nos dirigeants, disait le conférencier, notre situation en Éthiopie est bien établie. N'avons-nous point à redouter ce genre de déceptions? Est-il chimérique le retour de cette politique de faiblesse etd'incurie

Digitized by Google

qui nous a fait perdre l'Inde de Dupleix? Est-elle donc si éloignée l'époque où nos hésitations ont créé l'Égypte anglaise? Si nous laissons *internationaliser* nos droits sur la voie ferrée de Djibouti-Nil-blanc, nous biffons d'un trait de plume les avantages résultant de l'acte de concession de 1894.

En terminant, le conférencier rend un hommage chaleureusement applaudi à nos missionnaires Franciscains qui luttent, travaillent et meurent en Abyssinie pour la France. Triomphant de toutes les haines, ils forcent l'estime et l'admiration ; ils font chérir notre pays. La règle de vie de ces héroïques religieux qui bravent la mort en soignant des lépreux semble s'inspirer uniquement de cette devise : Religion et Patrie !

C'est encore une relation de voyage qui, le vendredi 31 janvier, attirait une assistance choisie à la salle de conférence. Retraçant une visite de quelques jours qu'il faisait récemment à une *hacienda* mexicaine, M. Gabriel Crétaux, de Nantes, lui aussi, initie ses auditeurs aux mœurs étranges de ce peuple, à la vie mi-féodale, mi-patriarcale, que mènent ces sortes de gentils-hommes fermiers.

Nulle part au monde le peuple n'est aussi poli; du reste, l'hospitalité mexicaine est légendaire. Les Indiens sont de mœurs douces, poètes par tempérament, voleurs aussi, et tout cela compose un ensemble assez complexe et assez attirant.

Le fatalisme et la passion, voilà le fonds de ces âmes primitives que la civilisation a marquées de quelques-uns de ses traits sans leur enlever rien de leurs caractères essentiels.

On retrouve cette opposition jusque dans la vie pratique où certains raffinements du plus moderne confort s'allient à une excessive simplicité.

M. G. Crétaux nous a révélé tout cela en nous faisant vivre la vie d'une *hacienda* moyenne.

Une telle causerie, on le comprend, devait être pleine d'intérêt. Le conférencier y met quelque chose de plus : le charme d'une grande poésie. Nous entendîmes autre chose qu'une simple relation de voyage, et de ce récit se dégageait comme un subtil parfum d'exotisme.

Vendredi 14 février. *Barbey-d'Aurévilly* : conférence par M. André Pavie.

Au lendemain du centenaire de Barbey d'Aurévilly, c'était

Digitized by Google

une double joie d'entendre parler de cet écrivain catholique, trop peu connu, très admiré, par cet autre écrivain catholique d'aussi sympathique talent.

M. Pavie analyse deux romans de Barbey : le *Prêtre marié* et l'*Ensorcelée*, qui lui semblent caractéristiques du talent de l'auteur. Une idée d'expiation y domine ; une puissance occulte y règne qui n'est ni le hasard, ni le destin, ni la fatalité, ni l'anannké antique, mais simplement la Providence. Oser cela, n'était-ce pas une lutte hardie ?

On connaît les idées littéraires de l'auteur , les *Diaboliques* : « Hugo ! Grand et magnifique poète creux. » « About ! Ses œuvres sont de vieux jeux de cartes battus et rebattus. » Mais c'est contre le théâtre qu'il exerce sa verve cinglante : « Le théâtre ! art mendiant, repaire d'infamie et d'ignominie ! »

Après le théâtre, ce que Barbey méprisa le plus ce fut l'abominable bataillon des bas-bleus dont le grand chef est Georges Sand, « cette démocrate, mal mariée et bohême » . Ce portrait peu flatté ne pouvait que servir de repoussoir à « la suave figure » d'Eugénie de Guérin et à celle de son frère Maurice, « ce rêveur chaste, triste et doux, qui mourut du mal de l'idéal ».

Pour terminer, M. Pavie cite les amitiés que s'était conciliées Barbey : Armand Sylvestre, Maurice Bouchor, Coppée, Paul Bourget, Rollinat, Huysmans, Baudelaire, le visitaient et l'aimaient pour son âme robuste et saine.

Si M. Pavie ne pouvait mieux parler de l'écrivain qu'il ne le fit, pourquoi a-t-il cru devoir glisser rapidement sur l'*homme* et que n'a-t-il exalté le *converti* ? Le retour à Dieu de cette âme fougueuse n'eût pas manqué d'émouvoir. Il n'est guère de drame plus beau que celui de cette conversion, ni de figure plus pure que celle de cette Eugénie de Guérin qui en fut l'inspiratrice, à telles enseignes qu'il est impossible de prononcer le nom d'Eugénie de Guérin sans invoquer le souvenir de Barbey d'Aurévilly.

Vendredi 21 février. *Son Éminence, Mgr Luçon* : conférence par M. le chanoine Crosnier.

La très respectueuse sympathie et la légitime fierté qu'inspire aux catholiques de l'Anjou cette glorieuse figure angevine devaient trouver une saveur exquise au récit que, avec sa bonne grâce habituelle, leur présenta M. le chanoine Crosnier.

Digitized by Google

Nous ne pouvons que reproduire à grands traits, les différentes phases de la vie de Mgr Luçon. Le conférencier parcourut ces étapes en s'attachant à montrer en l'archevêque de Reims, l'*élu* ou plutôt le *captif* de la Providence. A Maulévrier où il naquit, le 28 octobre 1842, Ludovic Luçon put comprendre, dans une atmosphère de privations et de piété, ce dont il parlera si bien plus tard, « le vrai sens de la vie ». Au collège municipal de Cholet où il entre en 1852 ; à Mongazon, où il vient chercher le couronnement de ses études, Ludovic, le plus jeune, le plus faible, le plus petit de ses condisciples, se voit entouré, de la part de ses grands frères, d'une affection où se mêlait « une forte nuance de compassion » à cause de son état de langueur maladive. Si la souffrance paralysa son travail d'écolier, elle n'eut aucune prise sur son cœur. Ludovic, avec son âme profondément affectueuse, aima toujours Mongazon comme une seconde patrie.

Au Grand Séminaire, le jeune lévite trouva dans M. Ruchaud le guide éclairé et ferme qu'il nommera plus tard « son sauveur ». Comprenant tout ce que récélait cette âme d'élite, M. Ruchaud la « secoua » pour la tirer de la torpeur où elle languissait, et ce fut le commencement de succès qui allèrent toujours s'accentuant. Arrivé au faîte des honneurs, Mgr Luçon garde toujours pour son « cher Père » les sentiments d'un fils, et c'est à son vénéré Directeur que Son Éminence adressera sa première lettre datée de Rome.

Après quelques années de vicariat à Saint-Lambert-du-Lattay, Mgr Luçon était, à la demande de Mgr Freppel, nommé chapelain de Saint-Louis-des-Français, à Rome. Pourvu de ses diplômes *in utroque jure*, le jeune docteur, à son retour en Anjou, voyait son nom inscrit des premiers parmi les professeurs de l'Université naissante, puis, par un virement subit, apprenait sa nomination à la cure de La Jubaudière. Elles s'écoulèrent trop vite au gré du pasteur et du troupeau, les années de travail et d'enchantement passées dans la petite paroisse des Mauges ! Appelé par Mgr Freppel à prendre la direction de l'importante cure de Notre-Dame de Cholet, l'abbé Luçon prit contact avec les différentes classes de son peuple et sut se faire aimer de toutes. Le 8 février 1888, l'abbé Luçon était promu à l'évêché de Belley. Il faudrait ici rappeler la lutte que soutint contre son évêque le *candidat malgré lui* à l'épiscopat. Il multiplia les démarches auprès du Supérieur de Saint-Sulpice, de Mgr Richard et du Nonce,

Digitized by Google

à Paris : il ne fut pas écouté. Rien de plus significatif que son entrevue avec le Ministre ; rien qui donne mieux l'idée de son désintéressement que ses déclarations si nettes à M. Spuller : « Excellence, je n'ai pas désiré l'épiscopat... Si je suis nommé évêque, je souhaite en bon Français contenter l'Eglise et l'Etat, mais je dois vous dire que, s'il y a conflit entre les deux pouvoirs, je maintiendrai les droits de l'Église, *inflexible comme une barre de fer* ». Peu habitué à une si grande simplicité de cœur, déconcerté par cette belle franchise, le Ministre fut sur le point de retirer la nomination. Heureusement les anges des églises de Belley et de Reims veillaient pour détourner le malheur ! Pour qu'il ne fût pas dit qu'un petit curé angevin a triomphé d'un ministre de la République, M. Spuller nomma l'abbé Luçon évêque pour se venger de lui !

Disons à la louange de Mgr Luçon que, pendant ces vingt années de son épiscopat il ne reparut pas une seule fois au ministère des cultes.

Nommé par Pie X à l'archevêché de Reims, il était créé cardinal de la sainte Église romaine, dans le consistoire du 18 décembre 1907.

Après l'avoir suivi dans son admirable carrière, M. Crosnier dégagea les traits les plus saillants de l'attachante figure du Prélat. Ce qui nous frappe d'abord en lui, c'est la *douceur*. Mgr Luçon possède la douceur naïve et céleste des saints, d'un François d'Assise et d'un François de Sales.

Ce doux est aussi d'une indicible *humilité*. Il a fui les honneurs comme nous fuirions les coups ou les insultes. Lui-même a déclaré « Le bon Dieu me crucifie par les honneurs... Les clous sont d'or, mais ils sont quand même des clous. »

Il fut enfin un *laborieux*. Descartes a dit qu'il ne suffit pas d'avoir l'esprit bon, « que le principal est de l'appliquer bien ». Mgr Luçon sut pratiquer ce principal » et donna à l'étude des sciences sacrées tous les loisirs que lui laissaient les occupations de son ministère. Sa vie d'évêque ressemble à celle de tous les évêques. Il remplit ses devoirs de sa charge avec une tendresse, un scrupule, une bonté admirable, une foi éclairée et informée des *besoins de l'âme contemporaine*.

Érudit qu'un bénédictin pourrait jalouser, *apologiste* ardent, *écrivain expressif*, il est surtout un *orateur populaire* et parfois un grand orateur. Pour qui veut s'en convaincre, il suffit de lire le discours que le prélat prononça le 13 octobre 1896 pour l'inau-

Digitized by Google

guration du monument de Cathelineau, « le saint d'Anjou », et plus récemment, à l'occasion de l'anniversaire de Sedan, le discours tout vibrant de patriotisme qui rappelle les plus belles pages de Bossuet.

M. Crosnier n'a voulu tirer qu'une conclusion du récit de cette élévation aux honneurs suprêmes de ce fils du peuple né dans un coin de notre diocèse : c'est *l'intervention de la Providence* dans la vie d'un homme. Le doigt de Dieu est partout visible dans cette vie : c'est peut-être le curé d'Ars qui, du haut du ciel, a fait jeter par le pape la pourpre cardinalice sur les épaules de l'humble et doux évêque.

Si Mgr Luçon était là, dit en terminant le conférencier, nous aurions le droit de lui dire : L'Université d'Angers vous devait bien cet hommage public. Vous avez fait, en dehors de nous, plus de bien que vous n'en auriez fait chez nous. Mais si nous sommes fiers de vous appeler quand même un de nos professeurs *honoraires*, il est juste et doux de vous donner un autre titre que vos origines, votre foi, votre amour du sol natal vous confèrent et d'acclamer en vous le *bon Cardinal vendéen.*

Vendredi 28 février. *Le Maroc*, conférence par M. le comte Henri de Castries.

Le Maroc ! C'est bien là, à coup sûr, un sujet tout d'actualité, et aussi un terrain politique brûlant ! C'est le double motif pour lequel le conférencier a tout d'abord hésité à l'aborder. Si, en dernière analyse, il a passé outre à ses scrupules, c'est pour ne pas opposer un refus à la vieille et si honorable amitié de Mgr le Recteur ; son excuse aussi, M. le comte de Castries la trouve dans le souvenir du glorieux fondateur de cette Université, Mgr Freppel. Notre grand évêque et notre député patriote aurait eu une opinion personnelle sur la question, et c'est pourquoi tout bon Français ne saurait y demeurer étranger.

C'est une cause patriotique que plaide l'orateur : « Il est impossible à la France de forfaire à la mission *providentielle* qui lui incombe en pays musulman ».

Le Maroc est le complément de notre empire africain : de là son importance capitale. De l'Algérie, on peut dire qu'elle est un édifice incomplet, terminé par des « pierres d'attente ». En occupant la Tunisie en 1881, nous avons bâti une aile, et nous hésiterions à parachever notre œuvre ! Le Maroc possède pour nous ce qu'en termes d'affaires on nomme une *valeur de convenance.*

Digitized by Google

Dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, M. Paul Leroy-Beaulieu déclarait récemment qu'il « faut éviter non seulement la conquête, mais encore tout projet d'hégémonie ». Il n'est pas jusqu'à la conquête de l'Algérie avec les prétendus sacrifices qu'elle nous a coûtés qui ne serve à nos timides politiciens d'épouvantail et ne fasse reculer sans fin la conquête du Maroc

Mais à ce sujet il faudrait s'entendre. Le Maroc et l'Algérie peuvent-ils être identifiés? Nullement. Le Maroc est mieux partagé que l'Algérie pour l'abondance et la régularité des plaines : c'est « une Algérie où il pleut », c'est-à-dire une Algérie cultivable. Quant aux indigènes, ils sont sédentaires, ou du moins à demi nomades et, dans tous les cas, de mœurs pacifiques. Les tribus algériennes, au contraire, et surtout celles des Hauts-Plateaux sont nomades, cavalières et guerrières.

Réussirait-on à identifier le Maroc et l'Algérie, il n'en resterait pas moins vrai que le problème de la conquête se pose différemment pour l'un et pour l'autre. Tout d'abord la stratégie ne serait plus la même : nous avions, lors de la conquête algérienne, une seule *base*, celle de la Méditerranée : nous en aurons deux cette fois, la frontière algéro-marocaine et l'Atlantique.

Le perfectionnement de notre armement actuel est incontestable sur celui de 1841-48, et combien supérieur à celui des guerriers marocains.

Objecte-t-on les dépenses de la conquête? L'orateur démontre qu'elles seraient amplement compensées, dans un temps plus ou moins proche, par des impôts réguliers et par les tarifs douaniers.

On discute sur la meilleure méthode de conquête. Faudrait-il marcher de l'avant? « Certes, déclare M. de Castries, mon ami Liautey se chargerait d'entrer à Fez presque sans coup férir »; mais il faut compter avec les incidents diplomatiques toujours possibles, et c'est une meilleure politique que de débarquer à Casablanca, d'abord pour châtier les rebelles, mais aussi pour montrer que notre frontière ne limite pas nos droits.

Ne jugeons pas avec trop de sévérité, conclut l'orateur, la première phase de la campagne : le général Drude n'a peut-être pas eu toute sa liberté d'action et, quant au « Livre jaune », ne nous y fions pas outre mesure.

Ce n'est pas d'ailleurs le gouvernement qui doit assumer toutes les responsabilités : c'est *l'opinion publique* qui est nettement défavorable à l'idée de conquête. Les tristes doctrines de l'antimilitarisme ne sont pas étrangères à cet état d'esprit.

Digitized by Google

Après avoir salué respectueusement les morts sublimes du lieutenant Ricard, du chasseur de Kergorlay et de tant d'autres qui ont fait vibrer nos cœurs d'enthousiasme, M. de Castries termine en adressant l'hommage de notre admiration aux infirmières de la Croix-Rouge, particulièrement à celles de notre petite patrie angevine, qui sont allées porter là-bas à nos petits pioupious de France le trésor de leur charité.

Chacune de ces conférences, de forme si soignée, pleine d'idées, mériterait d'être reproduite *in extenso*. Ceux qui ont eu la bonne fortune de les entendre à l'Université retrouveraient, à la lecture de ces pages, la diction élégante qui les avait charmés dans l'orateur ; pour les autres, l'article inédit offrirait la saveur appréciée d'une exquise primeur.

***

M. Alfred Dumont, maire de Dunkerque, conseiller général du Nord, a fait récemment, à Metz, devant un public attentif et charmé, une conférence sur l'*Œuvre de David d'Angers*. Cette causerie, pleine d'esprit et de saillies spirituelles, a obtenu le plus vif succès. Elle était accompagnée de projections représentant les principales œuvres du célèbre sculpteur.

C'est grâce à M. Robert David d'Angers, qui a consacré sa vie à mettre en relief la mémoire de son père, que M. Alfred Dumont a pu donner à son auditoire une foule de renseignements inédits sur l'Œuvre de David d'Angers.

***

Le 25 janvier, a eu lieu, au Tribunal de Commerce d'Angers, en audience solennelle, l'installation de M. Georges Cormeray, élu président, de MM. Huttemin et Fourré, élus juges titulaires, et de MM. Gazeau et Lireux, élus juges suppléants, en présence du barreau et de MM. les Juges complémentaires invités, conformément à l'usage.

Au début de l'audience, lecture est donnée du procès-verbal de prestation des nouveaux élus. M. Jagot, juge sortant, prononce alors les paroles suivantes :

« Je devrais maintenant vous convier, Messieurs, à prendre les places qui vous sont désignées, mais vraiment je ne le puis encore. Tout à l'heure, si j'en crois l'usage, nous allons entendre notre président adresser quelques paroles aimables à nos collègues pourvus d'un nouveau mandat ; quelques mots de bienvenue aux juges élus pour la première fois ; peut-être même

Digitized by Google

poussera-t-il le respect de la tradition jusqu'à saluer d'un adieu indulgent celui des juges qui va sortir de charge. Il ne serait ainsi rien dit de celui qui, je crois pouvoir l'affirmer sans blesser aucun de mes collègues, mérite beaucoup plus que nous tous de n'être pas oublié.

« Je dois combler cette lacune. Qu'il me soit donc permis, Monsieur le Président, de rappeler la somme de travail et d'intelligence dépensée par vous chaque jour dans l'exercice de vos délicates fonctions. Comment ne pas mentionner surtout ces jugements que vous apportez ici chaque semaine avec une ponctualité inlassable ; jugements dans lesquels aucun point n'est jamais laissé dans l'ombre, où tous les arguments des parties sont examinés avec un soin scrupuleux, discutés avec une impartialité absolue.

« Laissez-moi vous remercier enfin, au nom du Tribunal, d'avoir bien voulu accepter un nouveau mandat, d'avoir consenti à continuer encore pendant deux années vos difficiles travaux, et cela, malgré les nombreux soucis inhérents à votre profession, malgré le légitime désir que vous pourriez éprouver de consacrer vos courts loisirs à des occupations moins absorbantes.

« Vous adresser ces quelques paroles, c'était, pour le plus ancien juge, accomplir un devoir agréable en même temps que faire un acte de toute justice.

« Nous savons combien vous aimez la juste mesure, aussi bien dans la pensée que dans les termes; aussi, soyez bien convaincu, que ce qui vient d'être dit à votre sujet, ce ne sont point de vaines paroles ; c'est l'expression sincère et vraie de tout le bien que le tribunal pense de son président, des sentiments qui l'animent envers lui et qu'il est heureux d'avoir l'occasion de lui témoigner en cette audience solennelle. »

Les nouveaux élus installés, M. le président Cormeray donne la parole à M. le Greffier pour le compte rendu des travaux de l'année écoulée.

M. le Président prononce ensuite le discours suivant :

« Messieurs,

« La tâche que je viens d'assumer pour deux années encore n'est pas sans intérêt, ni sans honneur; mais elle n'en reste pas moins lourde pour moi qui n'ai que de rares loisirs et dont les occupations journalières sont particulièerement absorbantes.

Digitized by Google

« Je vous demande à tous, Messieurs, de me faciliter, comme par le passé, par la bienveillance de votre sympathie, l'accomplissement de mon mandat ; votre présence à cette audience d'installation est un premier encouragement dont j'apprécie la valeur.

« La composition du Tribunal a été modifiée normalement par les dernières élections.

« Les fonctions de M. le premier Juge Jagot expirent aujourd'hui ; c'est avec un vif regret que nous allons nous séparer de lui ; par la finesse, l'originalité de son esprit, la cordialité de ses relations, il s'était acquis parmi nous une place particulière. Je sais, mon cher collègue, que vous n'oublierez pas le Tribunal ; nous avons encore ici (ne le disons pas trop haut) quelques archives intéressantes ; j'espère bien que le hasard des recherches archéologiques, auxquelles vous allez désormais consacrer vos loisirs, vous ramènera de temps en temps parmi nous.

« MM. Huttemin comme juge et Gazeau comme juge suppléant ont vu leur mandat renouvelé.

« M. Fourré, après avoir accompli ses quatre années de suppléance, a été nommé juge ; son excellente collaboration va devenir de plus en plus effective.

« Le vide produit par le départ de M. Jagot a été comblé par l'élection de M. Lireux. Je lui souhaite la bienvenue en l'assurant qu'il trouvera parmi nous l'accueil que méritent sa courtoisie, son honorabilité, son titre de vice-président du syndicat des négociants en mercerie de France.

« Messieurs,

« La conférence des Présidents des Tribunaux de Commerce a étudié cette année, comme d'habitude, quelques-unes des questions qui intéressent notre législation commerciale ; je voudrais, en quelques mots, vous indiquer les solutions adoptées :

« Tout le monde est d'accord pour reconnaître que la loi du 4 mars 1889 sur la liquidation judiciaire n'a pas atteint le but que ses auteurs avaient en vue et qu'elle donne lieu parfois à de regrettables abus.

« Un régime nouveau a été propose ; en voici l'économie. Aussitôt le bilan déposé, le Tribunal ouvrirait la liquidation, mais il attendrait pour décider si le liquidé mérite la faveur de la liquidation judiciaire ou la faillite, jusqu'au jour du concordat.

« Ce jour venu, le liquidateur ferait aux créanciers un rapport

Digitized by Google

circonstancié sur les résultats de sa gestion et les véritables causes de la liquidation ; il serait alors procédé à des votes distincts sur les propositions du liquidé et son excusabilité. En cas de rejet, soit du concordat en bloc, soit de l'excusabilité, la faillite serait prononcée ; au contraire, si le débiteur obtenait de ses créanciers un vote favorable sur l'ensemble de ses propositions ou seulement sur l'excusabilité, il pourrait, si le Tribunal le décidait ainsi, être admis au bénéfice de la liquidation judiciaire.

(Rapport de M. Coville, président de Pontoise et Girard, président de Toulouse).

« Une proposition de loi conçue dans cet esprit a été déposée à la Chambre par M. Dormoy, le 23 octobre 1903. L'assemblée des présidents des Tribunaux de Commerce à émis le vœu qu'elle fût reprise et adoptée.

« La conférence s'est occupée également de la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de modifier l'art. 427 du Code de procédure civile, concernant les vérifications d'écritures et aux termes duquel les Tribunaux de Commerce doivent, si une pièce produite est méconnue, déniée ou arguée de faux, renvoyer devant les Tribunaux civils et surseoir au jugement de la demande principale.

« La question n'est pas neuve. Lors de la discussion du Code de procédure civile devant le Conseil d'État en 1806, le dessaisissement du Tribunal de Commerce fut critiqué ; les Cours d'appel, consultées, émirent des avis différents ; celle de Caen réclamait pour la juridiction consulaire la vérification des écritures et signatures ; la Cour de Paris fut d'une opinion opposée. Les auteurs, et entre autres MM. Carré et Chauveau, Garsonnet, Lyon-Caen et Renault sont, en général, favorables à la modification de l'art. 427 dans le sens de l'attribution de compétence au Tribunal de Commerce en matière de vérification d'écritures, mais à l'exclusion du cas où la pièce est arguée de faux.

« La conférence s'est ralliée à cette opinion ; estimant que les Juges consulaires sont aptes à apprécier la valeur probante d'un écrit méconnu ou dénié par son auteur, mais qu'ils ne peuvent juger les questions de faux qui touchent au droit pénal, elle propose que le Tribunal soit dessaisi seulement dans le cas où la pièce est arguée de faux, mais qu'il soit autorisé à statuer dans tous les autres cas.

« Depuis la loi du 12 juillet 1905 sur la compétence des Juges

Digitized by Google

de Paix, on s'est demandé si celle des Tribunaux de Commerce en ce qui concerne les contestations relatives aux retards ou pertes de bagages dans les transports par terre et par eau, se trouvait modifiée. La conférence s'est prononcée en ce sens que la loi de 1905 n'a rien innové au point de vue de la compétence *ratione materiæ* des Juges de Paix. Le droit commun doit continuer d'être appliqué ; la compétence du Tribunal de Commerce est obligatoire lorsque le litige est lié entre commerçants, facultative quand le contrat de transport n'est pas commercial pour l'une des parties.

« Vous seriez surpris, Messieurs, si je terminais cet exposé sans vous parler des nantissements de fonds de commerce. L'assemblée des Présidents a donné son approbation unanime à la proposition de loi de M. Cordelet, qui a été adoptée en première délibération.

« Ce projet donne satisfaction aux réclamations suggérées par l'expérience de la loi de 1898, si obscure, si incomplète. Me sera-t-il permis de constater qu'il consacre les idées qui ont inspiré les jugements du Tribunal de Commerce d'Angers sur cette matière, et tout particulièrement en ce qui concerne les éléments composant le fonds de commerce. La loi Cordelet décide, ainsi que nous avons été des premiers à le soutenir, que si le matériel peut être compris dans l'universalité juridique qui constitue le fonds de commerce, les marchandises en doivent être exclues.

« Enfin le projet comble une grave lacune de la loi de 1898 ; il prévoit la radiation du nantissement et organise la forme dans laquelle elle pourra être opérée.

« Messieurs les Avocats,

« Je disais au commencement que je comptais sur le concours de tous pour mener à bien jusqu'à la fin de mon mandat la tâche qui m'incombe. Je sais, Messieurs, que le vôtre nous est acquis.

« Grâce à la déférence que vous témoignez au Tribunal, à la loyauté, à l'amabilité de vos relations, c'est avec plaisir que nous voyons arriver, chaque vendredi, l'heure de l'audience, et la fatigue des délibérés et de la rédaction des jugements nous est en partie épargnée par le soin et le talent avec lesquels vos conclusions sont préparées et développées à la barre. Je vous en remercie au nom de mes collègues et au mien.

Digitized by Google

« Messieurs les Syndics,
« Monsieur le Greffier,
« Messieurs les Huissiers,

« Votre collaboration nous est également précieuse; je suis heureux de constater, comme tous les ans, votre zèle et votre exactitude.

« A vous Monsieur le Greffier, je m'adresse particulièrement pour vous assurer de la sympathie du Tribunal et vous féliciter de ce qu'un lien nouveau va prochainement et d'une façon définitive vous attacher à l'Anjou. »

***

Dans ce numéro de la *Revue de l'Anjou*, nous sommes heureux de pouvoir publier la chronique de la jeune Association des Étudiants d'Angers, transférée, le 1er novembre 1907, du boulevard de Saumur au nº 16 de la rue Voltaire. Depuis ce jour, l'Association n'a cessé de prospérer recueillant, tant par sa gaieté que par ses fêtes, toutes les sympathies de la population angevine.

Les premiers jours du mois de novembre furent consacrés à l'installation du cercle dans le nouveau local. Chacun agit de son mieux. Nous ne pouvons que louer les membres du bureau de leurs efforts et de leur succès.

A la fin de novembre eut lieu une réunion générale en vue d'élire le nouveau bureau. M. Jourdin, interne à l'Hôtel-Dieu, fut réélu président ; M. Robin, également interne à l'Hôtel-Dieu, trésorier ; M. Moutet, étudiant en droit, fut choisi comme vice-président, en remplacement de M. Durand, parti d'Angers ; M. Buffard, étudiant en pharmacie, réélu secrétaire. Les deux autres membres du bureau sont M. Bizien, étudiant en pharmatie et M. Foyer, étudiant en droit. Il fut ensuite procédé à l'élection d'un Comité sportif, devant organiser des fêtes sportives dans le courant de l'année. M. Queruau-Lamerie, étudiant en médecine, fut nommé président du Comité ; avec lui M. Mâreau, étudiant en mdéecine et M. Ducellier, étudiant en droit.

Dès ce jour, les gais étudiants promirent de se réunir pour fêter leur nouvelle installation. C'est ce qui eut lieu le 11 décembre. Presque tous les membres de l'A. E. A. étaient présents, et aussi heureux d'accueillir parmi eux les représentants de la presse angevine qui n'a jamais cessé de marquer sa sympathie à

Digitized by Google

la jeune association. Un vin d'honneur fut offert et M. Jourdin, président de l'A. E. A., prononça une allocution spirituelle où il montra la satisfaction générale des étudiants d'avoir enfin un « Home ». Il termina en portant un toast à la presse angevine et à ses représentants, et un toast à l'A. E. A. La soirée se termina par des monologues et des chansons joyeuses, parmi lesquelles la *Marche de l'A. E. A.*, composée en vue de cette soirée par M. Robin.

Ce jour du 11 décembre est une date pour l'Histoire de l'Association générale des Étudiants. Il semble, en effet, que, depuis lors, la grande camaraderie qui régnait les années précédentes entre les étudiants s'est encore accrue. Le local est aussi plus fréquenté et nombre d'adhésions ont été reçues depuis ce jour. L'association compte en ce moment-ci 107 membres ; au 11 décembre elle n'en comptait que 81.

A partir de ce jour, le bureau s'occupa des fêtes à donner dans le courant de l'année 1908. Il décida de faire, comme par le passé, des causeries-concerts au profit de l'œuvre des secours immédiats pour les convalescents sortant sans ressources de l'Hôtel-Dieu (Œuvre fondée par l'A. E. A.).

La première causerie-concert eut lieu, le 28 janvier 1908, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville. C'est au milieu d'une salle pleine d'un public aimable et choisi que M. Robin, interne de l'Hôtel-Dieu, trésorier de l'A. E. A. parla de l'*Hôpital*. Dans cette conférence, il montra la crainte de beaucoup de gens pour l'Hôpital. Puis, après un court historique de l'Hôtel-Dieu, il parla des médecins et surtout des étudiants qui, devant la souffrance des malades, ne sont plus les gais étudiants, mais des hommes ayant hâte de secourir leurs semblables. Il termine en appuyant sur le but et la nécessité de l'œuvre de l'A. E. A. Le succès de M. Robin fut très vif. Une quête faite par MM^mes^ Launay et Kieffer le montra encore mieux que les applaudissements chaleureux du public. Le concert qui suivit cette conférence eut un aussi grand succès. Il nous faut en féliciter les étudiants, en même temps que quelques-uns de leurs amis qui avaient bien voulu leur prêter leur concours pour cette fête de charité.

Les Étudiants ne voulurent pas s'en tenir cette année à ces charmantes soirées que sont ces Causeries-Concerts. Ils résolurent de faire une plus grande fête pour augmenter la caisse de l'œuvre. Le 29 janvier, dans les salles de l'Hôtel de Ville, fut donné un grand bal qui fut exceptionnellement brillant. Les

Digitized by Google

honneurs étaient faits par MM. les Membres du bureau et quelques autres membres de l'A. E. A. L'Association, en ce jour, fut largement récompensée de tous ses efforts par un aussi vif succès.

Après le bal, et avant de donner d'autres soirées, une réunion générale eut lieu pour parler du budget qui, au bonheur de tous, est bien équilibré et, pour parler aussi des fêtes que l'A. E. A. devra organiser dans le courant de l'année : fêtes sportives dont la première ne put avoir lieu en février à cause du mauvais temps, de promenades, de nouveaux concerts, etc. — La soirée fut très gaie, comme à l'habitude, et les étudiants promirent de se retrouver le vendredi 22 février à la nouvelle Causerie-Concert.

A cette soirée, comme à l'habitude, la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville était remplie par un public sympathique. La causerie fut faite par M. Ducellier, licencié ès sciences, étudiant en droit, membre de l'A. E. A. Le sujet, *Les foules féminines*, fut traité d'une manière très approfondie. Le conférencier nous montre l'âme féminine, susceptible par sa très grande sensibilité de se laisser entraîner ou même d'entraîner. Il insiste surtout sur ce côté de l'âme féminine et montre, par des exemples choisis soit dans l'Histoire, soit dans les œuvres de nos grands romanciers, la facilité avec laquelle une femme peut entraîner une foule. Cette étude sérieuse et approfondie de l'âme féminine a été très applaudie, surtout du public féminin. — Une quête fructueuse fut faite par Mme Gaugain et Mlle Jane Lebreton, après la conférence. La soirée se termine par des monologues, des tours de prestidigitation et un grand concert où les étudiants et leurs amis surent se faire apprécier du public.

Il nous reste à remercier et à féliciter le bureau de l'Association et l'Association tout entière des charmantes soirées qu'ils nous ont données jusqu'ici. Nous sommes heureux, d'ailleurs, d'annoncer une nouvelle Causerie-Concert pour la fin de mars. Nous souhaitons, enfin, à la jeune Association succès et prospérité.

H. L.

***

Le théâtre d'Angers a, cette année, eu la primeur de comédies, œuvres de trois de nos compatriotes. Nous empruntons les comptes rendus de ces créations à notre estimé confrère l'*Éventail*, dont la compétence en la matière n'est mise en doute par personne.

La Sentence, par M. le Dr Barot.

M. le Dr Barot a très habilement choisi, a magistralement traduit une émouvante page de l'histoire contemporaine de la

Digitized by Google

Russie, qu'il a ensoleillée d'un style et d'une observation qui lui font le plus grand honneur. La plume d'élite de l'auteur, alternativement abreuvée de poésie touchante, que fit si bien goûter Mme Bray, de fiel à l'encontre du représentant de l'autocratie, représentée par M. Dulac, de sang qui fit voir rouge aux justiciers que sont MM. Paulin et Marnay, a le grand talent d'être trempée dans le meilleur alliage d'une littérature solide, pondérée, exempte de fioritures inutiles et riche d'une remarquable dialectique.

M. le Dr Barot va droit au but indiqué par sa pensée ; il alla aussi ce soir-là, droit au succès qui, dès les premières scènes, s'annonçait en pleine évidence, et *La Sentence* fut plus un éclatant triomphe qu'une belle victoire.

Maintenant, esquissons une analyse de cet épisode éminemment dramatique, dont l'habile « charpente » fut très appréciée :

On est chez le gouverneur du district de Kirschinoff, Yvan Stokosa (M. Dulac). Des plis anonymes émanant des terroristes le menacent de mort et le désignent comme 43e victime. Le chef de la police (M. Bartet) reçoit ses ordres et fera tout pour découvrir les coupables. On fait maison nette, tous les serviteurs fidèles du gouverneur sont licenciés et la garde du palais est remise à un policier, Danilo Koveleck (M. Paulin). La fille du gouverneur, Catherine (Mme Bray), gémit sur les sévices exercés contre le peuple, partageant les sentiments de douceur et la pitié de sa mère, trop tôt enlevée à son affection. Elle fait son confident de son frère de lait, le pope Serge (M. Marnay), qui soutient et partage ses sentiments et laisse tomber de ses lèvres de sages maximes contre la colère et à l'exaltation de l'égalité. Serge a perdu toutes ses croyances, toutes ses illusions, il est à ses yeux deux soleils créateurs qui doivent éclairer le monde : la conscience et la liberté ; il fait ses adieux à Catherine, s'apprêtant à partir, et la fille du gouverneur, qui partage absolument ses théories, veut qu'il ne quitte le palais que dans la nuit et tous deux se retirent. Une femme du peuple est amenée devant le gouverneur, c'est Sophie Mikaïlitch (Mme Arnal) dont le fils est soupçonné. Il faut qu'elle dise où il se cache. On la met à la torture des poucettes que lui inflige le policier Koveleck, aux ordres du gouverneur lui-même, qui commande le supplice. La vieille femme, succombant à la douleur, tombe évanouie Demeuré seul en sa présence, Koveleck la ranime et lui dit que s'il a serré si fort c'était pour que, perdant connaissance, elle ne pût, subjuguée, dénoncer son enfant. Survient Catherine qui,

Digitized by Google

prise de commisération, conduit la pauvre Sophie dans ses appartements, pendant que son père est allé se jeter bravement dans la mêlée, en dépit des menaces et de la nouvelle d'un attentat pour le soir même.

Nous sommes au second acte : Une sonnerie annonce le retour du gouverneur, anxieusement attendu par sa fille qui pressent le danger imminent. Le pope est là qui avance une théorie sur le prétendu courage des chefs d'armées, qui n'est qu'une exagération de sentiments d'amour-propre. Au dehors, le crépuscule est rouge comme un voile de sang. Le policier Koveleck a un entretien avec le pope qu'il reconnaît ; il l'a vu au premier rang des terroristes. Le gouverneur arrive et Catherine le conjure de prendre sa retraite pour qu'il ne soit plus le point de mire des révoltés et qu'il ne trempe pas plus longtemps ses mains dans le sang du peuple. Elle a soif pour lui d'une vie tranquille.

Le gouverneur veut voir le pope Serge qu'il interroge, le sachant soupçonné par le chef de la police, mais répondant de lui qu'il connaît depuis vingt ans et qu'il sait sur le point de partir pour aller se réfugier dans un couvent, au mont Athos. Le pope, en présence du gouverneur, le surprend étrangement par l'exposé de sa doctrine révolutionnaire qu'il manifeste en toute franchise. « J'ai vu l'iniquité, lui dit-il, à la place de l'équité. N'oubliez pas que tous les hommes sont frères. Mon maître à moi, c'est ma conscience. » Mais auparavant, le policier Koveleck, demeuré seul, a cloué les volets, coupé les fils téléphoniques, ravi le poignard et déchargé de ses balles le revolver que le gouverneur a laissé sur la table, car ce Koveleck, faux policier, est affilié aux terroristes et désigné par le Comité exécutif pour donner la mort au gouverneur, 43e victime désignée. Le gouverneur, furieux, est au paroxysme de la colère. Le policier lui annonce que le poste central a été assailli et que le chef de la police a été tué. Rage du gouverneur qui veut s'élancer dans la mêlée ; il va se saisir de son sabre, mais le pope s'en empare et le contemple, se demandant s'il doit frapper lui-même avec cette arme qui tant de fois fut rouge de sang du peuple affamé de justice et de liberté. Le gouverneur va appeler à l'aide et se précipite sur son revolver ; il s'aperçoit de la trahison quand Koveleck se présente un poignard à la main ; mais, angoissé, congestionné par l'épouvante, Yvan Stokosa tombe foudroyé aux pieds du pope, alors que celui-ci prononce : « La sentence des hommes a été devancée par l'insaisissable sentence des choses. »

Digitized by Google

Catherine, attirée par le bruit, se précipite, en larmes, sur le cadavre de son père.

Et ce fut un tonnerre d'applaudissements, et l'appel chaleureux de l'auteur qui vint saluer les spectateurs enthousiastes qui l'acclamaient, au milieu de ses interprètes près desquels il se voulait effacer. Quelques instants plus tard, entraîné par des amis au foyer du public, M. le Dr Barot fut l'objet d'une manifestation toute spontanée, et ce fut une touchante démonstration sympathique, sous les yeux des siens qui partageaient la joie de son triomphe.

Le Serment, par Mlle Mathilde Alanic. — La mise en lumière d'une telle délicatesse de touche, d'une telle sensibilité dans les caractères, d'une telle poésie indique, en toute évidence, comme source le cœur d'une femme, et cette jeune femme, qui tant de fois caressa sur la toile, de son beau talent, les fleurs dont la nature lui livrait le secret, a, depuis, dans des pages exquises, avec un art parfait, dépeint des personnages qu'elle a fait parler sa langue, et les romans de Mlle Alanic, nombreux déjà, sont autant de tranches taillées en pleine vie, avec le rejet très systématique des âpretés, des heurts trop violents, des passions trop exaspérées; tel *Norbert Dys* que l'auteur vient si heureusement de mettre à la scène.

Mlle Mathilde Alanic n'a point voulu d'efforts d'imagination et d'attention, pour que le public puisse suivre les différentes scènes dans leur enchaînement, non ; on suit dans une belle limpidité le courant de l'intrigue et l'on goûte avec un grand plaisir les situations intéressantes. Tout le monde que fait mouvoir l'auteur est bien à sa place, a parfaitement sa raison d'être et les caractères y sont savamment définis, tout cela rehaussé par un style aisé, simple avec art, avec des échappées très appréciées dans des horizons de haute littérature et de belle philosophie.

On a dit souvent, et très justement, qu'un romancier pouvait être parfait dans ses livres et pâle à la scène, pour cette raison que tel qui dépense avec succès son intelligence pour être élu peut ne pas savoir se faire entendre interpréter par des artistes, même excellents. Tel n'est pas le cas de Mlle Alanic, romancière d'élite et qui vient de se tirer tout à son avantage de la belle représentation scénique d'un de ses premiers romans : *Norbert Dys*, devenu le *Serment*.

Digitized by Google

Il est bien, de ci de là, quelques semblants de longueur dans les dialogues les plus importants des premier et quatrième actes, un peu d'âpreté, de tragique rendu trop angoissant à la belle scène du serment, mais dans la première gerbe de fleurs que dresse une bouquetière, avec un art qui ne lui a pas encore livré tous ses secrets, la surcharge de brindilles ou quelques outrances n'éclipsent pas l'éclat ravissant des lis et des roses.

Et maintenant, l'analyse :

Tout est en joie au presbytère de Ruillé — le plus petit village du Maine. Le vieux pasteur, désolé de la décadence de son antique église et qui s'était mis en devoir de restaurer lui-même ses autels décrépits et ses saints mutilés, vient de trouver le secours providentiel d'un fier compagnon, un ouvrier parisien, venu dans le pays pour flâner et pêcher. Gai, franc, hardi au travail, ce M. Robert a rapidement conquis toutes les sympathies. C'est ce qu'apprend Mlle Olympe Taccart — la meilleure âme de Ruillé et même du monde — en revenant de la ville d'où elle ramène son cousin Farguet, le grand sculpteur religieux du diocèse, auquel le médecin prescrit le repos de la campagne.

Mais Farguet, malade, irrité, aigri par l'insuccès, la malchance, s'insurge contre l'ordonnance du médecin et ne veut pas entendre parler de repos. A Ruillé même, il continuera de travailler au projet de la statue de La Monneraye, destinée au concours de Bar-en-Bretagne, et il expose sa maquette comme un modèle d'art noble au jeune ouvrier parisien, auquel il prêche ses propres théories esthétiques et l'exécration de l'art moderne et des artistes contemporains..., tous hérésiarques, saltimbanques et déments... tels que ce Norbert Dys, un garçon originaire du Maine, à qui le jury du salon de sculpture vient d'accorder la médaille d'honneur. Madeleine, la fille du vieux sculpteur, vient d'en lire la nouvelle dans le journal, et Farguet, à ce propos, éclate en ironies amères.

Douce et tendre, Madeleine essaie vainement d'apaiser l'excitation fébrile de son père. Elle soupçonne que les espérances qu'il fonde sur le concours peuvent amener une déception redoutable. Anxieuse, mise en confiance par la physionomie et les façons loyales de M. Robert, elle interroge le jeune homme et lui demande franchement son avis sur la maquette. Celui-ci, apitoyé, la rassure et essaie de l'égayer. Mais le sourire de Madeleine s'efface vite. La pitié de Robert s'accroît en devinant les mélan-

Digitized by Google

colies de cette jeune fille, rudoyée par ce père aigri, comprimée par la despotique Mlle Leferle, chez laquelle elle exerce les fonctions d'institutrice. Une camaraderie très douce va s'établir entre les jeunes gens, mais un coup de théâtre se produit ; une panne d'automobile jette dans le presbytère une société élégante : M. Marsolles, le sénateur, sa fille, Mme Huguette de Wrantz, sa nièce, Mme de la Hamelière. Et à la vue de Robert, un cri de stupeur retentit : — Norbert Dys !... Oui, Norbert Dys qui, étreint de la tristesse qui suit un succès, a fui la capitale pour se revivifier dans l'air natal. — Norbert Dys ! répètent le curé et Mlle Olympe en extase — Norbert Dys ! s'exclame Farguet, vert de rage, il s'est fichu de moi !...

Dès lors il veut partir, laisser la place à ce glorieux qu'il jalouse. Mais il avait permis, avant de connaître l'identité du sculpteur, que Madeleine posât pour la sainte Catherine du retable destiné au maître-autel. Il tient à contre-cœur sa promesse et demeure quelques jours encoléré de voir la sympathie grandissante de ses propres amis pour l'artiste parisien. Le curé et Mlle Olympe caressent un espoir que Madeleine refuse de partager. Norbert Dys, célèbre et heureux, peut-il prêter quelque attention à une pauvre institutrice, alors qu'une grande dame le recherche visiblement, sa brillante élève, la belle veuve Mme de Wrantz? La jeune fille, pénétrée de cette idée, veut chasser de son cœur l'amour naissant, alors que Norbert essaie vainement de rétablir entre eux la confiance du premier jour. A bout de forces, Madeleine va laisser échapper son secret, mais la bande élégante du premier acte envahit la sacristie où travaille Norbert. Madeleine s'éclipse, Mme de Wrantz se ménage un tête-à-tête avec l'artiste et use de toutes ses séductions pour le conquérir. Mais Norbert reste sourd à ses avances. Une averse d'orage ramène tout le monde à la sacristie. Madeleine subit de nouvelles humiliations qui achèvent d'exaspérer Norbert. Il laisse comprendre son idnignation à Mme de Wrantz, qui sort furieuse. Seul, avec Madeleine, il avance sa tendresse, il réclame de la jeune fille le droit de la protéger. Qu'elle consente à être sa femme !...

Délicate et sensible, éperdue, Madeleine s'exagère le devoir filial qui la lie à son père moribond et n'ose répondre... Cette espérance d'amour ne l'amènerait-elle pas à souhaiter l'achèvement de sa tâche?... Et, comme Norbert insiste et supplie, la voix de Farguet s'élève, impérieuse et dure appelant : Made-

Digitized by Google

leine !... Ramenée à la réalité, la jeune fille s'éloigne, mais sur le seuil elle laisse échapper l'aveu tremblant que sollicitait Norbert.

Le troisième acte nous montre l'atelier du vieux sculpteur, presque mourant mais toujours haineux contre Norbert et inflexible dans sa haine. Norbert cependant a songé à lui donner une dernière joie ; il a préparé en secret une maquette de La Monneraye, pleine de vie et de belle allure, que Madeleine enverra au concours de Bar-en-Bretagne, à la place de l'œuvre de son père, afin d'assurer la victoire au vieil artiste. La jeune fille vient d'opérer la substitution, quand Farguet sort de sa chambre, chancelant, ramené à l'atelier par son idée fixe : l'envoi de sa maquette. Il veut absolument revoir son œuvre, juger comment elle est emballée : il ouvre la caisse et reste saisi d'horreur devant la maquette inconnue. Madeleine épouvantée avoue le stratagème en implorant le pardon de son père. Alors, furieux, délirant, il exhale avec véhémence sa haine contre ce Norbert maudit qui jouit de tout ce qui lui a manqué : génie, succès, fortune, amour... Mais du moins, lui Farguet, peut lui refuser le bonheur : Norbert n'aura pas sa fille ... Dans la mort même il les éloignera l'un de l'autre. Il veut que Madeleine jure de ne pas épouser l'artiste... Menaçant, moribond, effrayant, il conjure, il exige ; il finit par arracher à la jeune fille, brisée, à demi-folle, l'abominable serment.

Au quatrième acte, nous sommes ramenés au presbytère. Madeleine n'a pas voulu revoir Norbert après la mort de Farguet. Elle languit depuis lors, rongée par le désespoir. Ses amies, Olympe et Mme Vergeau connaissent son secret et se lamentent, désorientées par l'absence du curé. Comment peut-il demeurer si longtemps hors de Ruillé quand la vie de Madeleine même est en jeu !... L'abbé Vergeau, essoufflé, animé, les interrompt. Il ne revient pas seul, il ramène Norbert qui l'a décidé à tenter une explication suprême. Norbert reste caché dans la sacristie pendant que le bon pasteur, exalté par l'émotion, démontre à la jeune fille la démence, l'horrible cruauté du serment qui lui fut arraché presque par violence. Haletante, déchirée par la lutte, elle hésite, n'osant se soustraire à la terrible obligation et encourir la colère du mort... « Va prier, mon enfant, conseille le bon pasteur, Dieu t'inspirera... Il te dirigera lui-même. Si tu vas vers le cimetière, c'est la mort qui te commande et t'impose le sacrifice ; si tu vas vers l'église c'est l'amour qui t'attire, l'amour

Digitized by Google

bienfaisant et revivifiant... » Madeleine hésite un instant, puis c'est vers l'église qu'elle se dirige lentement, et, sur le seuil, Norbert lui apparaît, lui tendant les bras. Elle tombe contre son cœur, incapable de résister davantage à l'appel de l'amour. Dieu a parlé !

Et le succès du *Serment* fut considérable, devant une salle qui rappelait les plus solennelles soirées de gala à notre Grand-Théâtre ; ce succès est dû au talent de l'auteur, à la bonne volonté et aux belles qualités de ses interprètes qui se sont montrés remarquables; citons en toute première ligne Mme Bray, MM. Bartet, Marnay, Paulin, Mmes Costa et Arnal, sans oublier dans les petits rôles Mme Bannerot, MM. de Beer, Stufkens, M^mel^ Réa, Brûlé et Picot. Et souvent de chaleureux applaudissements prouvèrent la satisfaction générale.

L'auteur fut acclamé, après que M. Marnay fut venu, obéissant à la tradition, rendre public son nom, et Mlle Mathilde Alanic, dominant une émotion très justifiée, vint au milieu de ses interprètes, qui partageaient la joie de son triomphe, saluer de façon charmante le public qui l'ovationna.

Bravo, nous plaît-il de répéter à Mlle Alanic, et du fond du cœur, en ami sincère, et nous sommes heureux de savoir partagée par des indifférents même notre manière de voir quant au *Serment*, quand nous disons que c'est là une très belle œuvre ; au cours de ses quatre actes le charme fut puissant et constant. Le *Serment* est une perle à l'écrin du théâtre, c'est un ouvrage sain, moralisateur, à la gloire des belles lettres, au grand honneur d'une dialectique savante, d'une psychologie remarquable, d'une riche élévation de sentiments et dont le dernier mot est un simple mais touchant acte de foi.

Nos meilleurs compliments aussi à M. Chabance, si heureux dans cette seconde tentative de décentralisation ; la mise en scène, très spéciale, fort soignée, lui mérite des éloges que nous lui adressons avec un grand plaisir en souhaitant bonne et longue vie au *Serment* qui en est digne à tous égards. Si Paris est une « grande coquette » qui veut des prémices, cette capricieuse peut puiser parfois en province des fards littéraires qui peuvent concourir très largement à son artistique beauté et nous devons être fiers, à Angers, de lui souhaiter du même coup l'attrait de la *Sentence* de M. le Dr Barot et du *Serment* de Mlle Mathilde Alanic.

Digitized by Google

Coq... et Charbon, par M. J. Simon. — Jérôme est un charbonnier qui, venant faire une livraison à Lina, demi-mondaine, est tout surpris de lui taper dans l'œil. C'est que celle-ci aime le changement et souffre de la pingrerie de son amant, M. de Casteljardy, et le noirot allume la flamme en son cœur. Lina invite Jérôme à passer dans sa chambre et alors survient de Casteljardy qui, se voyant trompé, jette à la porte Lina et le charbonnier. Trouvant l'occasion bonne, la jeune servante, Jeanne, fait des avances à de Casteljardy « pour remplacer Madame » et sa proposition est acceptée.....

M. J.-M. Simon, dans une heure de gaieté gauloise, a sans prétention, à la hâte, ayant une idée folichonne, mis en scène quatre personnages avec lesquels il s'est amusé. Nous surprendrions désagréablement l'auteur en l'accablant d'éloges que d'autres œuvres vraiment littéraires lui valurent très justement ; il a voulu rire en nous faisant rire, il y a bien réussi jeudi. Bref, d'un *Coq* très gaulois, d'un *Charbonnier* très noir qui déteint sur le frais minois d'une jolie fille, d'un amant ridicule et d'une soubrette incandescente, il a fait une pochade, de la charge, assaisonnée de gros poivre, avec des situations grotesques, et cela constitue un petit lever de rideau qui eût gagné à être donné à sa vraie place, au début du spectacle, le public étant toujours las une fois que les coups de minuit ont été frappés.

Des fleurs furent offertes à Mmes Réa et Géraud, après que M. Paulin fut venu rendre public — un secret de Polichinelle en la circonstance — le nom de l'auteur de *Coq... et Charbon*.

***

Le jury du Concours artistique organisé par la Société des Amis des Arts d'Angers, s'est réuni le jeudi 6 février, à 4 heures du soir, à l'Hôtel de Chemellier, et a procédé au classement et attribution des prix suivants :

1er prix et 60 francs :

Projet portant l'exergue : « Trèfle à quatre feuilles », M. Charles Tranchant, architecte et peintre, rue Bressigny, à Angers ;

2e prix et quarante francs :

Projet portant l'exergue : « *Alea jacta est* », MM. Gaston Goupil, architecte, rue de Verneuil, 20, Paris ; Louis Hœllard, sculpteur, rue Franklin, 73, Angers.

Digitized by Google

Mentions :

Projet portant l'exergue : « *Finis coronat opus* », M. Raymond Chevalier, élève architecte, rue de Tournon, 4, Paris.

Projet portant l'exergue : « *In studio homo* », M. Joseph Girardin, élève architecte, rue Saint-Laud, 49, Angers.

***

De l'*Angevin de Paris :*

« La Société des Artistes angevins s'est réunie le 13 janvier, au Café de l'Univers, place du Théâtre Français. Près de quarante membres assistaient à cette séance où d'importantes décisions ont été prises.

» La question des deux expositions projetées pour février, à Paris, et avril à Angers, a été longuement discutée. L'assemblée a estimé qu'il était préférable, au lieu de disperser ses efforts, de les concentrer tous sur la manifestation d'Angers, et elle a décidé de ne pas donner suite au projet d'exposition de Paris. Une seule exposition — celle d'Angers — aura donc lieu à une date qui sera prochainement fixée, celle du 15 avril n'ayant pas été maintenue en raison de la proximité du Salon de Paris.

« A propos de l'Exposition d'Angers, M. le Président a donné connaissance à l'assemblée d'une lettre qu'il venait de recevoir de M. le Maire d'Angers, en réponse à la demande qui lui avait été adressée pour solliciter de la municipalité d'Angers l'affectation du Foyer du théâtre à l'exposition projetée.

« Dans cette lettre, M. le Maire d'Angers expose au président les motifs pour lesquels il est impossible à la municipalité d'affecter le Foyer du théâtre à une exposition de peinture, mais il informe la Société des Artistes angevins d'une démarche faite par lui, près de la Société des Amis des Arts d'Angers, pour obtenir d'elle la libre disposition de la salle de l'Hôtel de Chemellier, et du succès de cette démarche. A sa lettre est joint le texte de la délibération conforme prise par la Société des Amis des Arts d'Angers et de laquelle il résulte que la salle de l'Hôtel de Chemellier pourra être mise gratuitement par la Municipalité d'Angers à la disposition de la Société des Artistes angevins pour son exposition, sous la seule réserve d'un prélèvement fait par la Société des Amis des Arts sur les ventes qui seraient effectuées au cours de ladite exposition.

« La Société décide d'accepter cette proposition et prie le Président de notifier à qui de droit son acceptation.

Digitized by Google

« Le Président invite les artistes présents à se préparer dès maintenant en vue de la manifestation décidée, afin qu'elle soit aussi éclatante que possible. Pour faciliter cette préparation, des réunions supplémentaires apparaissent à tous indispensables. Il est, en conséquence, décidé que la prochaine aura lieu le mercredi 22 janvier, au Café de l'Univers, place du Théâtre-Français, à 9 heures du soir.

« Des fiches seront adressées à chaque sociétaire pour qu'il puisse indiquer au plus tôt les œuvres qu'il compte envoyer à l'Exposition, leur dimension, leurs poids approximatifs, etc...

« Une autre question est alors mise à l'examen de l'assemblée. Il s'agit du concours organisé par la Société des Amis des Arts d'Angers en vue de l'exécution d'un monument commémoratif de la guerre de 1870-1871 qui doit être élevé à Angers, au coin du quai Ligny et du boulevard du Château. Le règlement de ce concours a été adressé aux artistes angevins qui, à l'unanimité, déclarent inacceptables les conditions de ce concours et décident d'envoyer à M. le Maire d'Angers et à chacun des Conseillers municipaux une protestation dont le texte sera publié dans le prochain numéro.

« La séance est levée sur l'invitation pressante du Président aux membres de la Société de ne pas manquer à la réunion très importante du 22. »

***

Parmi les toiles du Cercle artistique et littéraire de la rue Volney, il nous faut signaler, dit l'*Angevin de Paris*, les deux lumineuses toiles du maître Achille Cesbron : « *Pavots au Soleil*, où les capucines aurore répondent au carmin des pavots déchiquetés, et *Fleurs bleues et Fleurs blanches*, où le bleu mauve des iris se marie à l'outremer des jacinthes, au cobalt pâle du myosotis.

M. Achille Cesbron nous a habitués à ces symphonies colorées qui ne nous surprennent plus, mais nous charment toujours.

Un autre Angevin, M. Le Fournis, sous ce titre : *Au Vieux cimetière*, nous montre deux bretonnes dans un mélancolique cimetière de côte.

***

D'un article de M. Eugène Gilbert : *Dix années de roman contemporain*, publié dans le numéro du 1er mars de la *Revue des Deux-Mondes*, nous extrayons la page suivante concernant M. René Bazin :

Digitized by Google

M. René Bazin pourrait se rattacher aux romanciers sociaux puisqu'il analysa avec une émotion ennoblie de pitié et colorée de réalisme la condition si attachante des ouvriers de la Mode dans *De toute son âme* ; la rude et humble destinée des nourrices « déracinées » dans *Donatienne* ; la grave question, toujours actuelle, de la ruine agraire par l'exode du paysan vers la ville dans *La Terre qui meurt*. D'autre part, en écrivant l'*Isolée*, il a fixé un épisode douloureux et tragique de la persécution religieuse, dans les *Oberlé*, où le problème de l'annexion alsacienne est traité de façon si patriotique, M. Bazin s'est attaché à composer une sorte de roman national où l'Histoire, le patriotisme et la philosophie sociale même se prêtent un mutuel concours artistique, délicat et sensitif assuré d'une influence durable parce que la puissance de son art n'est point violente, — ni même toujours très apparente, — mais qu'elle tient à une observation profonde de l'âme humaine et aux mouvements du cœur. M. René Bazin est le traducteur le plus exact de la mentalité et de la vie provinciales.

La *Sarcelle bleue*, les *Noëllet*, *Ma tante Giron*, *Une tache d'encre*, *Madame Corentine* reflètent avec ferveur et avec une précision pittoresque cette déformation spéciale, tantôt heureuse et noble, tantôt piquante et amusante, que l'existence de province imprime aux idées et aux habitudes morales dans les romans qui caractérisent sa seconde manière et que j'ai énumérées plus haut.

M. René Bazin, en même temps qu'il élargissait sa vision, éclairait son œuvre à la lumière, à une philosophie plus grave, envisageait la vie avec plus de hardiesse et s'attachait à mettre le roman social à la portée du peuple. C'est là certainement un des bienfaits les plus précieux que lui devra la littérature contemporaine.

Nul ne s'est mieux exprimé sur ce sujet que lui-même, nul n'a mieux expliqué pourquoi le roman populaire s'intéressant à la psychologie des travailleurs devra forcément s'élever jusqu'au concept d'une sorte de roman social, s'il veut échapper à la grossièreté du roman-feuilleton...

Je ne puis, dans des pages rapides, porter de jugement analytique sur chacun des romans de M. René Bazin qui ont fait sortir des limbes la figure du travailleur ainsi comprise.

Les personnes qui les ont lus, depuis *La Terre qui meurt* jusqu'à *Donatienne* et au *Blé qui lève*, savent quelle émotion et quel sou-

Digitized by Google

venir charmé elles en ont gardé. Elles savent aussi de quelle parure M. Bazin excelle à embellir cette œuvre simple et bonne qui s'est mesurée avec la vie et qui en a étudié les vicissitudes dans les âmes les plus humbles.

Elles ont senti que ces âmes-là, l'auteur les aime ; au risque d'être incompris de quelques-uns, il n'a pas craint de se montrer tendre, spontané, ni même de redire l'éternel. Obligé de souligner le mal, de le peindre, de s'en servir comme d'un élément, suivant son but quand même et conformant son œuvre au secret idéal qu'il porte en son imagination de poète, il a fait du grand art, et, sans pose ni artifice, de l'art fier et réconfortant.

***

Par décision du ministre du commerce, M. Brassard, sous-directeur de l'École d'Arts et Métiers d'Angers, vient d'être nommé directeur de la même école, en remplacement de M. Richard, décédé.

Par même décision, M. Bazard, professeur à l'École de Cluny, vient d'être nommé sous-directeur de l'École d'Angers.

***

Nous apprenons, avec un vif plaisir, que notre ami et confrère M. Joseph Guédon, de Château-Gontier, le sympathique directeur au *Mercure Segréen*, vient d'obtenir, au concours d'affiches organisé par la « Fédération gymnastique et sportive des Patronages de France », le premier prix et une médaille d'argent.

Parmi les concurrents nous relevons les noms de nombreux dessinateurs connus, de Paris et de province.

Tous nos compliments.

***

A l'une des dernières séances du Conseil municipal, M. le Maire a fait connaître, d'après un intéressant rapport de M. Bouvet, directeur du Musée, que M. Letourneux, chef de bataillon en retraite, à Nantes, avait offert à la ville d'Angers, une magnifique collection malacologique.

Cette collection comprend 2.617 espèces de coquillages, dont 1.817 espèces marines et 800 terrestres et fluviales ; elle représente environ 15.000 échantillons, sans compter les doubles et les espèces encore indéterminées.

Digitized by Google

Le Conseil a voté des remerciements bien mérités au généreux donateur.

Tous les échantillons de la collection Letourneux ont été étiquetés et mis en ordre par les soins de MM. Surault et Couffon, au Logis-Barraut.

***

Le samedi 11 janvier, a eu lieu l'inauguration officielle de la foire aux vins d'Anjou. Dès la veille les exposants travaillaient activement à leurs installations et tout portait à croire que la Foire de 1908 n'aurait pas un moindre succès que ses aînées.

En l'absence de M. Bordeaux-Montrieux, empêché, M. de Livonnière présidait, ayant à ses côtés MM. Joxé, maire d'Angers ; Massignon, Bodinier, sénateur ; Ferdinand Bougère, de Grandmaison, Gauvin, députés ; Dr Sigaud, de la Noue, Joseph Joûbert, conseillers municipaux d'Angers ; Dr Motais, président du Syndicat d'initiative de l'Anjou ; Dr Maisonneuve, Rayer, président des liquoristes et marchands de vins; Denis, directeur des contributions indirectes.

Dans l'assistance, très nombreuse, nous apercevons : Messieurs Gilles-Deperrière et Bain, conseillers d'arrondissement ; Mme de Cumont, Fournier, conseiller municipal d'Angers ; Courtin de Douvres, Hacault, Boivin, Bernard, Dr Tesson, G. Fournier, Roinard, Sallé, Place, etc. etc., les membres du Conseil d'administration de l'Union, les commissaires, la plupart des exposants.

M. le comte de Livonnière ouvre la réunion et prononce un charmant discours très applaudi.

M. Massignon succède à M. de Livonnière.

Les applaudissements terminés, on déguste un excellent vin d'Anjou et la promenade commence autour de l'exposition, promenade qui ne s'est terminée qu'à la nuit.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE LIVONNIÈRE, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET AGRICOLE

« MESSIEURS,

« M. Bordeaux-Montrieux, président de la Société Industrielle et Agricole, devait prendre aujourd'hui la parole à l'inauguration de la 8e foire des vins d'Anjou.

« Un empêchement imprévu ne lui a pas permis de venir, à notre grand regret, présider cette réunion.

Digitized by Google

« Vous auriez entendu un de ces discours dont il a le secret, un de ces discours dans lesquels il sait allier au charme de la parole les idées les plus utiles, les plus pratiques et je dirai les plus fécondantes et les plus fortifiantes.

« Il est, en effet, de ceux qui ont confiance dans la terre, dans *la terre qui vit* quand on sait l'étudier dans son essence, quand on sait développer ses produits et en tirer parti.

« C'est, Messieurs, l'*industrie appliquée à la terre.*

« N'est-ce pas là l'avenir en face de cette lutte pour la vie, lutte chaque jour plus ardente et plus vive?

« L'Union des Viticulteurs, une filiale de la Société Industrielle et Agricole, filiale depuis longtemps sortie de ses langes sous l'habile et active direction de son président M. Massignon, avec l'aide de son secrétaire général, qu'on trouve toujours au premier rang quand il s'agit de se dévouer et de travailler, M. le Dr Sigaud, dont la devise semble être *Laboremus*, l'Union, dis-je, marche dans cette voie.

« M. Massignon, car je ne voudrais pas empiéter sur ses attributions, vous dira mieux que personne ce qu'a fait l'Union des Viticulteurs, les résultats qu'elle a obtenus, ses projets d'avenir pour le bien de notre viticulture angevine.

« Les viticulteurs angevins peuvent beaucoup; les coteaux ensoleillés de l'Anjou produisent, en effet, la série la plus complète des meilleurs des vins.

« A côté des grands crus de Saumur, Champigny, Brézé, la Coulée de Serrant, Saint-Barthélemy, le Layon — j'en passe et des meilleurs — n'avons-nous pas d'excellents ordinaires et des rougets qui valent bien les fameux vins gris de Lorraine.

« Mais on peut se demander pourquoi le vin de l'Anjou n'est pas plus répandu et pourquoi nos vins ne sont pas la plupart du temps consommés sous leur nom véritable, leur nom d'Anjou.

« L'Union des Viticulteurs, par son incessante activité, ne tardera pas à faire cesser cette anomalie et le nom de l'Anjou sera béni par tous ceux qui aiment à voir pétiller dans leurs verres le vin délicieux et inimitable qui donne la gaieté, la gaieté de bon aloi et le charme que les Angevins et surtout les Angevines possèdent à un si haut degré.

« Une autre filiale de la Société Industrielle et Agricole est la Station œnologique.

« La station œnologique a le privilège d'avoir à sa tête un

Digitized by Google

savant aimable et actif, M. Moreau. Elle se développe chaque jour et est de plus en plus appréciée.

« Elle sera à l'Anjou ce qu'est à cette Bourgogne si enviée la Station œnologique de Beaune, où j'ai, l'an dernier, passé quinze jours et dont j'ai pu comprendre et reconnaître la véritable valeur.

« Je ne saurais terminer, Messieurs, sans adresser nos remerciements au Conseil général — qu'on trouve toujours au premier rang lorsqu'il s'agit d'encourager l'agriculture et l'industrie — à la ville d'Angers et à la Chambre de Commerce d'Angers pour leurs généreuses subventions.

« Nous remercions également les hautes personnalités qui nous entourent : M. le Maire d'Angers qui ne manque jamais à témoigner son intérêt aux questions agricoles et viticoles, MM. les Sénateurs et Députés, les Membres de la presse toujours bienveillante, MM. les Conseillers d'arrondissement, les Membres du Conseil municipal d'Angers, le Président du Syndicat d'initiative de l'Anjou, les Commissaires généraux et tous ceux qui ont su si bien organiser cette Foire des Vins de l'Anjou.

DISCOURS DE M. MASSIGNON

« Vous allez, dans quelques instants, déguster les produits de l'année 1907.

« Je suis certain que vous constaterez ce fait :

« Nos vins sont bien supérieurs à leur réputation.

« Sans doute les ventes n'ont pas cette activité fiévreuse qui souriait tant aux viticulteurs, il y a quelques années; mais soyez bien persuadés que la qualité des vins est bien moins la cause de cette mollesse que la *crise*.

« Je ne veux pas encore traiter une fois devant vous cette question. Cependant il me faut dire que les remèdes réclamés par la viticulture, accordés par le Parlement, ne semblent pas nous avoir guéris de ce marasme des ventes.

« Cela tient probablement à ce que les causes de cette mévente sont si nombreuses et si diverses que lois et règlements sont impuissants à les faire disparaître.

« Devons-nous nous soumettre sans combattre?

« Non.

Digitized by Google

« Mais au lieu de nous tourner vers nos députés et sénateurs pour leur demander encore une nouvelle loi sur les boissons, disons-nous que toutes les industries, tous les commerces ont eu à souffrir de crises semblables à celles que nous traversons. Cherchons à passer de notre mieux ce temps des vaches maigres.

« L'Anjou est dans les meilleures conditions possibles pour combattre et pour vaincre, parce qu'elle produit des vins de toute qualité et surtout de grandes qualités.

« Notre sol se prête admirablement à la culture de ce chenin blanc, père de vins si fins et si délicats.

« Profitons-en toujours pour produire de meilleur en meilleur.

« Améliorons, par les engrais chimiques, par la taille, par les soins de toutes sortes dont nous devons entourer nos vignes et nos vins.

« Abaissons notre prix de revient, non par la diminution des salaires de nos ouvriers, mais par l'emploi de machines perfectionnées telles que celles exposées ici.

« Produisant du bon vin à bon marché, nous serons en bonne posture pour nous présenter sur le marché des vins.

« Mais est-il toujours facile de trouver des acheteurs?

« Hélas, non. La propriété étant très morcellée en Anjou, les petits celliers très nombreux souffrent encore plus de la mévente que les grands dans lesquels le commerce trouve facilement à s'approvisionner.

« C'est justement pour remédier à cet état de choses que l'Union des viticulteurs de Maine-et-Loire a été fondée.

« Elle a sans doute d'autres buts et rend de nombreux services qu'il serait trop long d'énumérer en ce moment.

« Mais notre Société a toujours en vue le rapprochement du producteur et de l'acheteur.

« Il est absolument regrettable qu'un trop grand nombre de viticulteurs ne voient pas tout le parti qu'ils pourraient tirer de leur affiliation à l'Union.

« Jamais nous ne serons trop nombreux pour mener à bien cette lourde charge : le placement de tous nos vins.

« Je souhaite de tous cœurs, Messieurs, de vous voir répondre en foule à mon appel.

« Comme président de l'Union des Viticulteurs de Maine-et-Loire, je tiens à remercier : le Conseil général, la ville d'Angers, la Chambre de Commerce qui, pleins de sollicitude pour les

Digitized by Google

viticulteurs de l'Anjou, nous accordent chaque année leur concours financier.

« Je remercie encore ceux de mes collègues qui m'ont aidé dans l'organisation de cette Foire : MM. Bordier, Dr Sigaud, Edouard Lafarge, membres du Conseil d'administration de l'Union ; les commissaires : MM. de Boissard, André Deperrière, André Huau, Lepage, Georges Prieur, Sigaud fils, et nos agents : MM. Ancelot et Salonne. Merci encore à la presse, à toute la presse qui nous aide si puissamment, si gracieusement. »

A 8 heures, dans la grande salle du Grand-Hôtel, a eu lieu le banquet auquel prenaient part une soixantaine de convives.

M. le comte de Livonnière, vice-président de la Société Industrielle et Conseiller général, préside, ayant à sa droite M. de Grandmaison, député de Saumur, et à sa gauche M. le Dr Motais, président du Syndicat d'Initiative de l'Anjou ; en face de lui, M. Massignon, président de l'Union des Viticulteurs, ayant à sa droite M. Joxé, maire d'Angers, et à sa gauche M. Denis, directeur des contributions indirectes ; puis MM. Gilles-Deperrière, conseiller d'arrondissement ; Dr Sigaud, Edouard Lafarge, Durouchoux, Léon Bourcier, Cointreau fils ; Heurtault, Maisonneuve, Béry-Auger, de Tours ; Lothion, Betton-Allard, Hacault, Topart, Leboucher, André Huau, Pottier, Deperrière fils, Sigaud fils, commandant Ancelot ; Chéreau, Alfred Grille, Chataignier, Bacon, Moreau, Grau, Vivet, Fourmont fils, Georges Prieur, Lorin, les représentants de la presse, etc., etc.

Le menu était exquis, les vins naturellement des meilleurs crus, et le service très bien fait.

Au champagne, M. Massignon prend le premier la parole. Il s'exprime ainsi :

« Mes chers Collègues,

« Je vous invite à remercier avec moi toutes les hautes personnalités qui ont bien voulu accepter notre invitation : M. le Maire d'Angers, toujours bon, toujours aimable, toujours serviable ; MM. les Députés et notamment M. de Grandmaison, et MM. les Sénateurs que nous fatiguons souvent de nos doléances sans pouvoir mettre à bout leur patience ; M. le Directeur des contributions indirectes qui m'assurait ce tantôt de toute sa

Digitized by Google

bienveillance envers les viticulteurs honnêtes ; M. le Dr Motais, président du Syndicat qui ne manque pas d'initiative ; MM. Durouchoux et Cointreau, représentant, l'un le commerce des vins de Paris, l'autre celui d'Angers ; leur présence est une preuve de la cordialité de nos rapports ; nos amis de Touraine, MM. Heurtault, Béry-Auger et Chataigner qui nous font, tous les ans, un accueil si gracieux à Tours.

« Remercions encore tous ceux de nos collègues dont j'ai cité les noms ce matin et qui se sont prodigués pour l'installation de la Foire.

« Enfin, à la Presse je dis encore une fois combien nous sommes reconnaissants de l'appui qu'elle nous prête et je lui demande de continuer à nous aider de toute sa puissance.

« Mes chers collègues ,je vous invite à boire à la santé, au bonheur de nos hôtes, et moi je bois à votre prospérité à tous. »

M. de Livonnière prononce ensuite l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Permettez-moi de renouveler les mêmes regrets qu'au moment de l'inauguration de la Foire aux vins et de redire combien nous manque ici notre très distingué et dévoué président, M. Bordeaux-Montrieux.

« Il est de cœur avec nous, mais les préparatifs d'un heureux et prochain événement de famille le retiennent loin de nous.

« Avec son esprit élevé, industrieux et pratique, il aurait tiré des résultats de la première journée de la troisième foire aux vins des conclusions précieuses.

« Il aurait dit que ces manifestations sont utiles, qu'elles sont indispensables. Grâce à ces réunions, les viticulteurs se voient, se connaissent, s'apprécient, se sentent les coudes et s'unissent pour la défense de leurs intérêts. Dans la conversation, on passe en revue les méthodes de culture, les pratiques d'œnologie, les moyens les meilleurs pour diminuer les frais généraux, qui risqueraient d'absorber tous les bénéfices, si l'on n'y mettait bon ordre, et on rentre chez soi avec des connaissances nouvelles qui ne sont pas sans profit.

« Malgré l'inclémence du temps, la gourmandise de la cochylis et les méfaits des cryptogames, la foire au vin a eu lieu dans

Digitized by Google

d'excellentes conditions et véritablement les produits présentés, s'ils ne valent pas les grandes années, sont cependant très acceptables.

« On ne dira pas qu'ils manquent d'acidité, et, partant, leur conservation est assurée; mais je crains bien qu'ils ne restent dans les chaix ou dans les celliers, car la demande est active.

« Ne nous en plaignons pas trop ; nous ferons une autre année des vins de garde, des vins de derrière les fagots; en tous cas, malgré la dernière récolte, l'espérance renaît.

« Nous ne saurions apporter trop de soins à nos excellents vins d'Anjou. N'est-ce pas un peu de grâce à eux que les Angevins ont acquis et conservent cette réputation d'amabilité, d'entrain et de gaieté qu'ils méritent si bien.

Vous ne trouverez pas ce charmant caractère dans les pays du Nord, où le cidre et la bière remplacent le vin, et ce n'est pas l'usage exclusif des eaux minérales qui nous le donneront; mais ce qui doit nous donner confiance dans l'avenir, c'est que la plupart de nos savants docteurs, pour conformer leurs ordonnances à leurs actes, loin de proscrire l'usage du vin, ne tarderont pas, sans doute, à le recommander à leurs malades.

« Ne sont-ils pas presque tous viticulteurs émérites et passés maîtres dans l'art de produire d'excellents vins. Et, comme je crois fermement à leur conscience, nous pouvons dire que l'expérience leur a appris que le vin doré et pétillant de nos riants coteaux d'Anjou avait le don précieux de rajeunir les caractères, de conserver la santé et d'éloigner la neurasthénie.

« Grâce à lui, les hommes sont gais et spirituels et les femmes aimables et gracieuses.

« Aussi je vous demanderai de lever nos verres et de boire au succès de la 8e foire aux vins et à la viticulture angevine.

« En terminant, Messieurs, je vous propose de renouveler nos remerciements à M. le Maire d'Angers, à MM. les Sénateurs et Députés de Maine-et-Loire ; aux membres de la Presse angevine et parisienne ; à nos aimables collègues de la Touraine, pour le grand plaisir qu'ils nous ont fait en assistant à ce banquet.

« En leur honneur, levons tous nos verres. »

M. le Dr Sigaud donne lecture d'une très intéressante lettre de M. Henry Coutant, directeur de l'*Angevin de Paris*.

Voici cette lettre :

Digitized by Google

« Monsieur le Secrétaire général,
« Cher Monsieur,

« Une circonstance douloureuse m'empêche de répondre à l'aimable invitation de l'Union des Viticulteurs et je vous en exprime, à vous et à vos collègues, mes très vifs regrets. Il m'eût été particulièrement agréable d'assister, cette année, à votre banquet. J'aurais même sollicité de votre très distingué président la faveur d'y prendre la parole pour apporter à l'Union des Viticulteurs le témoignage de ma sympathie personnelle et l'assurance du concours dévoué que l'*Angevin de Paris* ne cessera d'accorder à la cause de la viticulture angevine dont les représentants les plus autorisés se sont réunis ce soir autour de vous.

« Ce concours s'est affirmé par la publication d'un numéro spécial que tous vos collègues auront lu, je pense — laissez-moi au moins cette illusion — lorsque cette lettre vous parviendra. Il se continuera par la collaboration étroite et permanente du journal et de ses amis à la réalisation d'un projet dont j'ai entretenu mes lecteurs dans l'article de ce numéro et qui ne tend à rien moins qu'à la création, à Paris, d'un centre de vente et de dégustation des produits angevins et, en premier lieu, des Vins d'Anjou, avec, comme corollaire, une tentative énergique en faveur du classement de nos vins dans les grands restaurants, à côté des grands crus des autres régions viticoles.

« Des pourparlers sont d'ores et déjà engagés à l'heure actuelle avec un homme qui, dans le domaine commercial, est susceptible de faire aboutir ce projet dont vous ne méconnaissez pas, je le sais, le très sérieux intérêt.

« Voilà de quoi j'aurais voulu, en deux mots, entretenir ceux de nos compatriotes qui, plus heureux que moi, peuvent assister à votre banquet. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir les en informer à ma place, afin que ce rapide exposé d'un plan, à coup sûr très vaste et d'une exécution laborieuse, puisse être, de leur part, l'objet d'un examen sérieux.

« Dans cet espoir, je vous prie, Monsieur le Secrétaire général et cher Monsieur, d'agréer, avec mes remerciements, l'assurance de mes sentiments très distingués et dévoués.

« Henry Coutant,
« Directeur de l'*Angevin de Paris.* »

Digitized by Google

M. Massignon donne son adhésion aux idées exprimées dans cette lettre et prie M. le Dr Sigaud d'adresser à son auteur les remerciements de tous.

M. de Grandmaiosn prononce à son tour une très spirituelle allocution.

Il se dit très touché de l'accueil qui lui est fait, se déclare prêt à soutenir les intérêts des viticulteurs, puis aborde la question de la vente des vins.

Le député de Saumur constate que de grands efforts sont tentés en France pour répandre le bon et légitime renom des vins de nos régions. Il est persuadé que d'excellents résultats pourront être obtenus pour l'écoulement des produits de nos vignobles, du côté de l'étranger. Il cite l'Allemagne en exemple. Là-bas, il ne faut pas espérer vendre de grandes quantités dans les hôtels; c'est surtout auprès des marchands en gros et des grandes épiceries qu'il y aurait à porter tout l'effort. Dans certaines villes, notamment à Hambourg, de nombreux représentants sont décidés et prêts à placer les vins d'Anjou, pourvu qu'on les leur adresse en tonneaux, avec des certificats d'origine. Alors ils les mettraient en bouteilles. M. de Grandmaison signale la nécessité de l'étiquetage qui est « à la bouteille ce que la toilette est aux femmes ». Puis, en une péroraison remplie de charme, il boit aux succès des Foires angevines et « aux atours de demain de nos fillettes de vin d'Anjou ».

M. Cointreau fils parle au nom du Syndicat des négociants en vins et spiritueux. « Tout d'abord, dit-il, je vous prie de vouloir bien excuser notre président, le sympathique M. Rayer, légèrement souffrant. S'il eût été là, il nous aurait certainement dit que les légers nuages qui, un moment, étaient venus obscurcir l'horizon des viticulteurs et des commerçants, avaient fui à grande vitesse, puisque l'année 1908 s'annonçait sous de meilleurs présages pour sceller à nouveau, tout comme à Londres, grâce à l'exposition de mai prochain, l'entente cordiale.

« Je crois personnellement, ajoute M. Cointreau, que la qualité de la récolte sera aussi pour quelque chose et je termine en souhaitant du soleil pour la future vendange et en levant mon verre à l'union, malgré tout, de la viticulture et du commerce. »

M. le Dr Motais, au nom du Syndicat d'initiative de l'Anjou remercie à son tour ; il constate que la grande majorité des médecins trouve que le vin est une excellente chose ; il assure les viticulteurs du concours du Syndicat d'initiative pour les aider

Digitized by Google

à développer leurs relations commerciales. Il termine en portant un toast fraternel à l'Union des Viticulteurs de Maine-et-Loire, à leur avenir, à leurs succès.

M. J.-M. Simon porte un toast au nom des journalistes présents.

Tous ces discours ont été très applaudis.

***

Le 18 janvier s'est ouverte la huitième Foire aux Vins de Saumur, au Marché-Couvert.

Le nombre des exposants était plus réduit que de coutume, en raison de la pénurie de la récolte et aussi de la qualité plutôt médiocre des vins de 1907.

A la mairie, où la municipalité de Saumur avait convié à se réunir les organisateurs de la Foire aux Vins, ainsi que les représentants des différents corps élus, M. Peton, maire, a annoncé l'ouverture de la huitième Foire aux Vins de Saumur.

Le maire engage les viticulteurs à assister à une conférence que M. Grizard, président du syndicat des débitants et liquoristes de Paris, fera, le lendemain dimanche, sur les moyens, la nécessité d'établir des relations directes entre le producteur et le consommateur.

Il y avait à la mairie, outre M. Peton et les deux adjoints, presque tous les membres du Conseil municipal de Saumur, ainsi que M. de Grandmaison, député, M. Milon, conseiller général, MM. Mayaud et Bury, conseillers d'arrondissement, M. Bacon, professeur d'agriculture, M. Richard, secrétaire du Comice agricole, M. Moreau, directeur de la station œnologique de Maine et-Loire, M. Vinet, ingénieur agronome, préparateur de la Station œnologique, plusieurs maires de l'arrondissement et quelques-uns de nos grands viticulteurs.

Au Marché-Couvert, M. le professeur Bacon fait l'historique de l'année, qui donnait de belles espérances, mais dont plusieurs semaines, précédant les vendanges, détruisirent ces prévisions par des pluies continuelles. Il s'ensuivit une récolte inférieure en quantité et qualité, par suite de l'invasion de maladies cryptogamiques. On fit un vin n'ayant pas un puissant degré alcoolique ; mais, par contre, possédant une acidité qui lui assure au moins la conservation.

M. Bacon invite les viticulteurs à se prémunir des atteintes des maladies de la vigne ; il préconise, contre les parasites se

Digitized by Google

logeant sur la souche, un badigeonnage de chaux et de soufre (sulfure de calcium), les traitements au sulfate de fer, puis ceux au sulfate de cuivre.

L'orateur indique ensuite un moyen qu'on lui a enseigné et qu'il vient d'expérimenter chez M. Perrault, de Meigné, moyen consistant à obtenir des vins doux sans addition de sucre. Ce procédé, dont il va faire déguster tout à l'heure les résultats, consiste simplement en des soutirages successifs avant fermentation et en aérant l'endroit où l'on opère, afin que l'oxygène se mêle le plus possible au liquide. Le vin obtenu reste, en effet, doux ; mais il ne sera plus pétillant et manquera un peu de ce bouquet particulier qu'on aime à reconnaître dans nos vins.

On procède ainsi depuis longtemps chez divers propriétaires de Saint-Lambert-du-Lattay et autres de la côte du Layon.

M. de Grandmaison, député de Saumur, engage les producteurs à prendre part à l'Exposition viticole prochaine qui aura lieu en Angleterre. A ce sujet il invite une fois de plus les exposants éventuels à ne pas négliger l'ornementation des bouteilles. Nous sommes trop modestes, en France, et redoutons, semble-t-il, d'attirer l'attention sur nos produits. Au contraire, nous devons désormais flatter l'œil par de belles étiquettes, de rutilantes capsules, comme le font certains pour des produits douteux ; puis, quand le dégustateur constatera que le contenu de la bouteille répond, cette fois, à son élégance extérieure, il reviendra vers le nom qui figure sur l'étiquette ; car il ne faut pas craindre d'imprimer bien clairement le nom du propriétaire du vignoble à côté de celui dudit vignoble.

Notre député espère ainsi que nos vins d'Anjou et du Saumurois en particulier arriveront à se faire mieux connaître et que des relations suivies s'étendront de plus en plus, en n'offrant toutefois à la consommation que nos bons vins de bouteille dont on devra, du reste, s'appliquer à étendre et à soigner la production.

***

La librairie Germain et G. Grassin vient de publier une brochure très artistique intitulée : *Séance solennelle du Centenaire*, qui contient le récit de la cérémonie du 10 décembre 1907 du Centenaire de l'École de Médecine, les divers discours qui y furent prononcés.

***

Digitized by Google

Ont été nommés :

Officier de la Légion d'Honneur :
M. le commandant Barbier, du 1er hussards.
Chevaliers de la Légion d'Honneur :
MM. les capitaines Bigot et de Nonneville, du 135e d'infanterie.
MM. les capitaines Hippert et Perray, du 25e dragons.
M. le sous-lieutenant Meyer, du 71e territorial d'infanterie.

Ont été promus officiers de l'Instruction publique :

M. Deschamps, président de la Société des Fourneaux des Ecoles laïques d'Angers.
M. le Dr Évrard, à Vernantes.
M. Foucault, inspecteur des Postes et Télégraphes, à Angers.
M. le Dr Mailhetard, à Forges.
M. Sachet, archiviste, à Angers.

Ont été nommés officiers d'académie :

M. Basty, lieutenant au 135e de ligne, à Angers.
M. Boussin, président du Dispensaire, à Angers.
M. le Dr Breton, au Plessis-Grammoire.
M. Bunas, délégué cantonal à Segré.
M. Bury, conseiller municipal de Distré.
M. Falet, secrétaire de la sous-préfecture de Baugé.
M. Ferré, conseiller municipal de Cholet.
M. Gastyne, à Saint-Georges-sur-Loire.
M. Jouannaud, adjoint au maire de Brissac.
M. Perrault, délégué cantonal à Brézé.
M. le Dr Prépin, à Durtal.
M. Prevost, ancien conseiller municipal, à Baugé.
M. Sevré, professeur de musique à Clefs.

***

Le 8 février, à dix heures, ont eu lieu, en l'église Notre-Dame, les obsèques de M. Alexandre Fairé, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, ancien député.

Digitized by Google

Les cordons du poêle étaient tenus par Me Beucher, ancien bâtonnier, MM. Merlet, sénateur ; A. Bigot, ancien président de Chambre, ancien député ; Deperrière, conseiller d'arrondissement ; Follenfant, avocat ; René Lelong, avoué.

Le deuil était conduit par MM. Paul et Joseph Fairé, fils du défunt ; Naud, lieutenant d'artillerie, son petit-fils, et par M. Sémery, bâtonnier.

Derrière suivaient le Conseil de l'Ordre et les avocats en robe ; MM. Dominique Delahaye, sénateur ; Laurent et Ferdinand Bougère, députés.

M. Bodinier était retenu loin d'Angers par uu deuil de famille.

On remarquait ensuite dans la très nombreuse assistance : MM. Girard, premier président de la Cour d'appel ; Lefèvre, Augier, Colin, Cabanon, Rigaud, Allain, conseillers, Landry, avocat général ; Zambeaux, substitut ; Jousseaume, président du Tribunal civil ; Pichard, Trombert, juges ; Plédy, procureur de la République ; Millet, substitut ; Chauveau, juge d'instruction ; Ragot ;

Les avoués : MM. Joseph Lelong, Lenfantin, Bigot, Cordier, Griffaton, Pousset, Lancelin, Boulineau.

MM. Grignon, président du Conseil général ; Jac, ancien premier président ; vicomte de Rochebouët et Desnoës, conseillers généraux ; Joxé, maire d'Angers ; Charles Bouhier, Colas de la Noue et Fournier, conseillers municipaux ; Planchenault, Huault-Dupuy, Le Gris de la Pommeraye, E. Marchand, Bizard, Brichet, conseillers d'arrondissement ; D. Métivier, Faligan, Frayssineau, anciens magistrats ; Segris, de Kergos, colonel Couilleau, Bordeaux-Montrieux, Pousset, Georges Bougère, de la Massellière, Soudée, Cormeray, Frogé, Thiénot, Denais, Laffarge, Gavouyère, Lasséré, Moizard, Féry, Le Bailly, Cherière, Gazeau, Blanchet, Dr Gripat, Dr Jamin, Bigeard, de la Vergne, Fraquet, Ribalet, Mercier, vicomte A. de Blois, Berthelot, Huau, Sicot, Heurteaux-Varsavaux, Fourmond, Bardy, etc.

L'absoute a été donnée par Mgr Pessard, remplaçant Mgr l'Évêque d'Angers.

A la porte de l'église, M. Sémery, bâtonnier de l'ordre des avocats, et M. Merlet, sénateur, ont prononcé des discours dans lesquels ils ont retracé la brillante carrière de M. Alexandre Fairé.

Puis le corps a été emmené, en voiture, à Cheviré-le-Rouge.

Digitized by Google

Discours de Me Sémery, batonnier

« De notre cher et regretté Gain frappé sur la brèche, dans tout l'éclat de son talent, notre Barreau portait encore le deuil. Et voici qu'un autre vient de nous atteindre, dont l'étendue peut être mesurée, par ceux-là seuls qui ont vu à l'œuvre, dans toute l'ampleur de sa vie professionnelle, le grand avocat qu'était maître Alexandre Fairé.

« Les témoins de ces débats de la Cour d'appel où, pendant un demi-siècle, Fairé imposa à tous son incomparable maîtrise, se font moins nombreux.

« Dominé par les impressions que j'y ai naguère recueillies et qui sont demeurées ineffaçables, je vais essayer de dire ce que fut l'illustre confrère auquel nous venons adresser notre hommage et notre adieu.

« Né à Laval, le 1er mars 1824, Fairé se fit inscrire au stage d'abord à Paris, le 9 janvier 1847 ; puis, son doctorat terminé, à Angers en 1848.

« Désormais il allait être des nôtres, et pendant plus de soixante années.

« Ses succès furent rapides, en constante progression, et ses confrères, dix ans à peine écoulés, le faisaient entrer au Conseil, puis trois ans plus tard le plaçaient — à trente-sept ans — à la tête de notre ordre.

« Le jour même de son élection, invité par le Barreau de Paris à représenter le nôtre au cinquantenaire de Berryer, il était délégué à la réunion des Bâtonniers qui devaient se grouper autour du grand orateur. Il fut le plus jeune de tous.

« Pareille marche dans la voie des honneurs professionnels vous semblera déjà bien la consécration du plus rare talent.

« Voyez pourtant en quels termes touchants, tant ils témoignent de modestie, contraint, bien longtemps après, de parler lui-même, il entendait évoquer ces souvenirs et répondait simplement :

« Ce qui a suivi ces temps lointains ne mérite pas d'être rappelé.

« C'est le développement naturel que suit, le plus souvent, la carrière de ceux qui se donnent tout entiers à leur profession, qui pendant de longues années en font le principal objet de leur travail et que les circonstances favorisent. »

Digitized by Google

« Oui, la circonstance favorable, ce fut le patronage de Segris dont la situation était alors considérable et que la politique allait prendre et garder.

« Mais le reste mérite d'être rappelé, c'est-à-dire : l'existence admirable de ce travailleur obstiné, de volonté inlassable, et qui vraiment a fait sa vie.

« Et cette existence était celle-ci :

« A chacune des audiences civiles à la Cour, il était rare qu'on ne l'aperçût à la barre, sur laquelle se profilait le relief de cette tête si fine et tout à la fois si puissante.

« En face de lui prenait le plus souvent place alors un avocat d'un talent autre, mais cependant un adversaire, j'ai nommé Guitton aîné.

« Entre eux, c'était une lutte qui, toutes les semaines, ou presque, se renouvelait.

« Dans les tribunaux du ressort, dans les ressorts voisins, Fairé rayonnait ensuite, appelé, réclamé par une clientèle qui ne voulait connaître que lui et ne confier ses intérêts qu'à lui.

« Aussi que de fois on a cité, même au loin, tant sa réputation s'était affirmée, le nom de « Fairé d'Angers ».

« Labeur sans trêve, que lui permettait seul de soutenir un ensemble des plus extraordinaires facultés.

« Elles apparaissent tout d'abord, dans la direction et dans la préparation des affaires, et rien n'y manquait de tout ce qui pouvait être prévu.

« Si une surprise se produisait d'ailleurs, croyez bien qu'à l'audience sa maîtrise de lui-même ne fut jamais prise en défaut.

« Là il était dans son élément préféré.

« Il exposait l'affaire et, comme on l'a si bien dit, le procès exposé par lui était déjà un procès discuté ; tant les éléments s'en liaient dans un ordre voulu, combiné, mais pour l'adversaire singulièrement difficile à saisir et à combattre.

« Pour le juge, Fairé réservait les incomparables clartés de son esprit, se mettait dès les premiers mots en communication intime avec lui, soutenant son attention, scrutant son regard et dirigeant en quelque sorte sa pensée même vers un but qu'il ne cessait de viser.

« Oh ! ce chemin qu'il traçait pour l'atteindre, comme il savait le rendre facile, et, avec une prestigieuse habileté en écartant les obstacles dressés devant lui et qu'on avait crus infranchissables.

Digitized by Google

« Devant ce tacticien d'audience hors de pair, combien furent tenus en échec, même des plus célèbres dont nos annales mentionnent les noms, les Nicollet, les Allou, les Jules Favre.

« Et si j'ajoute que son langage, impeccable à défier le sténographe, était nerveux et précis, mais élégant et souple ; que, si ce n'était plus le discours et la période, c'était — nouveauté peut-être en son temps audacieuse — la plaidoirie, simplement, mais véritable modèle d'éloquence judiciaire ; j'aurai mieux encore justifié cette constatation faite à notre barre, par qui avait plus que tout autre qualité pour la faire : que « Me Fairé était une « des gloires du Barreau français ! »

« Au premier rang du Barreau, il ne pouvait échapper aux charges et aux honneurs de la vie publique.

« Dans quelques instants, avec l'autorité nécessaire, on vous parlera de son rôle politique.

« Premier adjoint de notre municipalité, il fut aussi député de la première circonscription d'Angers.

« Il ne cessa de nous appartenir. Mais à la tribune quand il y voulut monter, il s'imposa de suite et se montra, notamment dans les questions économiques, qui n'avaient pas de secret pour lui, orateur parlementaire de premier ordre.

« Aussi, fut-ce avec un sentiment d'affectueuse fierté que nous fêtâmes le cinquantième anniversaire de sa prestation de serment.

« A côté d'Affichard, en face de Bellanger, notre doyen d'alors, tous deux ses amis, près de son gendre et de ses deux fils, dont l'aîné, digne héritier de son talent, allait devenir quelques mois plus tard notre bâtonnier, il répondit aux félicitations du doyen par une allocution — dont je vous ai cité quelques lignes — chef-d'œuvre de délicatesse et d'émotion contenue.

« Cette émotion, Fairé ne la prodiguait pas, mais son cœur était généreux et bon ; sa bienveillance discrète, mais d'autant plus précieuse.

« Il fut toujours fidèle à ses amitiés. Les miens l'ont su, et je le retrouve moi-même dans son fils, mon confrère et mon ami de si longtemps.

« Il fut enfin, avec la fermeté réfléchie qui était en lui, l'homme même, fidèle à sa foi religieuse qui a dirigé sa vie et l'a préparé à la suprême épreuve. Il eut la joie, l'une des plus hautes qui se puissent ressentir, de la transmettre aux siens, auxquels elle donne à l'heure actuelle la consolation et l'espérance.

Digitized by Google

« Nous leur demandons de nous unir à leur douleur, dans un dernier et respectueux hommage à la mémoire de celui qui, en illustrant notre profession, nous laisse de si grands exemples, d'impérissables souvenirs.

Discours de M. Merlet, sénateur

« Messieurs,

« Nous venons ici rendre les derniers honneurs, les suprêmes hommages à un homme éminent, qui a occupé la plus grande place dans notre Anjou, et dont le nom, franchissant nos limites, a retenti longtemps avec éclat dans les départements voisins.

« La voix la plus éloquente, la plus autorisée vous a dit quel fut l'avocat écouté, disert, admiré de tous, sachant, avec un rare talent, conquérir ses juges et faire triompher devant eux le bon droit de ses clients.

« Ma tâche est différente; et, puisqu'on m'a confié le périlleux honneur de porter la parole, vous me permettrez, en témoin du passé, bien douloureusement attristé aujourd'hui, de rappeler, en quelques mots, le rôle considérable que Fairé a joué dans nos affaires publiques. Je revivrai avec un grand nombre d'entre vous, ces heures où, après nos désastres, la France et tous les espoirs renaissaient, où Fairé brillait de l'éclat de son dévouement aux idées libérales et conservatrices. Homme de devoir avant tout, fidèle à ses convictions, toujours prêt à les soutenir de sa parole et de sa haute expérience, il concourut, comme premier adjoint, dans des jours particulièrement difficiles, à l'administration de M. Achille Joûbert, auquel le maréchal de Mac-Mahon avait confié la mairie d'Angers.

« Ce grand acte de dévouement, le souvenir des services qu'il rendit dans l'accomplissement de ce mandat, demeurèrent dans la fidèle mémoire du pays.

« Quand il quitta la mairie, Fairé était le candidat tout désigné aux suffrages des électeurs. L'événement ne trompa pas les espérances, la confiance de ses amis. Nommé par deux fois député en 1876, il triompha malgré d'injustes invalidations qui violentèrent la volonté des électeurs, mais n'atteignirent pas sa grande personnalité : loin de là, elles lui donnèrent une plus grande faveur.

« Et quand, en 1885, le scrutin de liste rendit au pays la liberté et l'indépendance du vote, quand notre Anjou put mani-

Digitized by Google

fester son attachement aux idées conservatrices et flétrir les violences faites à ses volontés en 1876 et 1877, Fairé rentra au Parlement, porté aux honneurs par 72.879 voix ; bien juste et bien sévère leçon pour ses adversaires.

« Le nouveau réélu reprit à la Chambre des députés la place que lui avaient donnée ses anciens collègues, dans leur confiance et leur estime.

« Jamais parole ne fut plus écoutée, plus applaudie, et, grâce aux soins que Fairé mit à aborder en maître les plus graves questions d'affaires, ses collègues et ses amis, toujours sous le charme de sa parole, n'exprimaient qu'un désir, de le voir plus souvent encore aborder la tribune.

« Malgré ces succès, Fairé cependant abandonna la politique pour reprendre au barreau la robe qu'il avait illustrée pendant tant d'années. Ses proches savaient le secret de ses préférences. Peut-être faut-il le chercher dans les regrets que la politique nouvelle lui inspirait, dans les douloureuses constatations qu'il faisait chaque jour des attaques portées à ses plus chères croyances politiques et religieuses, dans la ruine de tout ce qui lui semblait nécessaire à la paix, à la gloire, à la richesse de la France.

« Après une si belle vie consacrée à ce travail opiniâtre qui triomphe de tous les obstacles, Fairé entre aujourd'hui dans l'éternité escorté des regrets de tous ceux qui l'ont connu, de tous ceux qu'il a obligés, qu'il a soutenus de sa parole et de ses conseils.

« Pour moi qui ai combattu près de lui pour la patrie, pour moi qui le suivais de près dans la vie, je lui adresse mes plus affectueux et mes plus douloureux souvenirs en lui disant : au revoir

« Je prie sa famille si cruellement frappée, ses fils qui suivent si noblement l'exemple qu'il leur a donné, d'agréer mes plus respectueuses condoléances.

Samedi soir, à quatre heures, l'inhumation a eu lieu à Cheviré-le-Rouge.

A l'église, avant de partir au cimetière, M. le Curé de Cheviré a, en quelques paroles émues, exprimé les regrets unanimes et la reconnaissance de la population qui avait, pendant de longues années, trouvé en Me Fairé père un conseil aussi dévoué que désintéressé.

Digitized by Google

L'affluence énorme qui a accompagné le cercueil jusqu'au cimetière et les nombreux maires ou adjoints des communes voisines qui s'étaient joints au cortège sont venus confirmer les regrets qui venaient d'être si bien exprimés.

Nous renouvelons à MM. Fairé fils, à Mme Sicot et à toute la famille, l'assurance de nos sentiments de profonde condoléance.

***

Nous apprenons la mort, à Saumur, de M. le général de Bouligny, officier de la Légion d'Honneur.

Le général de Bouligny qui prit, comme colonel d'un régiment de cuirassiers, une part glorieuse aux combats les plus sanglants de l'année terrible, avait été capitaine instructeur à l'École de cavalerie.

Originaire de Meurthe-et-Moselle, le général de Bouligny était âgé de 80 ans.

Z...

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 692-8

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

57e Année

NOUVELLE SÉRIE

3e et 4e Livraisons — Mars et Avril 1908

TOME LVI

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1908

Digitized by Google

SOMMAIRE

MARS-AVRIL

Pages

Le Duc de Plaisance, Louis de Maillé de la Tour Landry (1860-1907). — **René de Fougerolle** 197

Au boulevard Carnot : Causerie avec le 28me Maire d'Angers. — **Eug. Gasté** 223

Le Poète des Vieilles Choses : Francis Jammes. — **Théodore Cotelle.** 241

Au Musée d'Angers : Un envoi d'œuvre d'art. — **Henry Jouin** 267

Nouvelles Bluettes (inédites). — **Charles Brunetière** 293

Des carrières commerciales pour les jeunes français en Angleterre et dans les pays Anglo-Saxons. — **M. Motais** 299

Sur les chemins de Vendée *(suite)*. — **Pierre Gourdon** 311

Chez les Étudiants : Les foules féminines. — **A. Ducellier** 319

Le refus de l'impôt et l'anarchie financière pendant la Révolution. — **H. Faye** 333

Écoles libres laïques à Angers Pendant le XIXe siècle *(suite)* : Les Dames de Montgremier ; Madame Léger-Duval ; Mesdames Malinas ; Madame Le Hardelay ; Madame Prin. — **L.-F. Labessière** 341

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Mars-Avril 1908). — **A. Cheux** 347

Chronique 351

Les Angevins aux deux Salons de Paris — Conférence de M. Gazel sur le poème de Mireille. — Aux Concerts populaires d'Angers : Deuxième concert extraordinaire ; Dixième concert populaire. — Concert de l'Association professionnelle des Artistes Musiciens. — La musique de chambre aux Amis des Arts. — Le cinquantenaire de la Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de la Flèche. — M. Joseph Denais et son rapport à l'Assemblée générale des journalistes Parisiens. — Communication de M. le chanoine Urseau à la dernière réunion du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, sur les peintures murales de la Baumette. — Un portrait d'abbesse de Fontevraud au musée de Saint-Germain-en-Laye. — Épitaphe d'un journaliste angevin. — *Avril angevin* de M. Dupouy. — Les aveugles et la géographie. — A propos de l'ascension du ballon « l'Ouest N° 1 » : les Angevins et l'aérostation. — Un nouveau champignon découvert en Anjou. — Le ténor Jourdain officier d'Académie. — Le dîner du vin d'Anjou à Paris. — Nécrologie : Mgr Dénécheau, évêque de Tulle. — **Z*****

GRAVURE : Ancien Hôtel de Ville d'Angers (de 1529 à 1823), construit sous le mairat de Jean Cadu (1529). (Dessin de G. Gobô.)

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs
Le fascicule 2 fr. 50

Digitized by Google

LE DUC DE PLAISANCE

LOUIS DE MAILLÉ DE LA TOUR LANDRY

1860-1907

I

Le 27 juin 1860 naquit, à Paris, Louis-Armand-Joseph-Jules de Maillé, fils d'Armand-Urbain-Louis comte de Maillé de la Tour-Landry et d'Anne-Élisabeth-Adèle-Jeanne Le Brun de Plaisance.

Que d'espérances conçues autour de ce berceau, sur lequel la Providence s'était plu à répandre si généreusement les dons de la naissance et de la fortune !

Un sang très noble, bien français, coulait dans les veines de cet enfant, et le nom de Maillé qu'il allait porter rappelait des souvenirs glorieux et de longs services rendus aux grandes causes de la religion, de la charité et de la France.

Nous savons, par une charte de 1034, que Ganzbert de Maillé fit, dès cette époque reculée, une donation aux religieux de Marmoutier, et depuis lors des centaines d'autres chartes authentiques ont conservé le souvenir des dons généreux consacrés aux œuvres pieuses dans toutes les parties de la Touraine et de l'Anjou par cette maison de Maillé, qui donna à l'Église de France, outre la bienheureuse Jeanne-Marie de Maillé, deux évêques, quatorze prêtres, neuf abbesses, dix-sept religieuses.

Voilà pour la religion et la charité.

Digitized by Google

Ses représentants ne se montrèrent pas moins prodigues de leur sang au service de la France, et je crois bien qu'on peut dire sans exagération qu'il ne se livra pas, au cours des siècles, une de ces grandes batailles qui ont assuré ou défendu l'intégrité de la patrie, sans qu'un Maillé s'y soit trouvé présent, au risque de sa vie. Beaucoup y rencontrèrent une mort glorieuse, à commencer par Jacquelin de Maillé, l'héroïque maréchal du Temple, le 3 juillet 1187, à la bataille de Tibériade ; Azincourt, Verneuil, Cambrai, Coutras, Orbitello, Landrecies, Senef, autant de combats dans l'histoire de France, pour ne citer que ceux-là, autant de dates qui marquèrent dans leur généalogie la mort d'un Maillé. Et, si le premier duc de Maillé, le bisaïeul de Louis, n'a pas été tué, lui aussi, à la guerre, ce ne fut vraiment pas sa faute : chevalier de Saint-Louis à 25 ans, pour avoir eu un bras fracassé par un boulet, le 23 juin 1758, à la bataille de Crevelt, à la tête de son régiment de Condé-Infanterie, il fut de nouveau, et moins d'un an après, grièvement blessé à la bataille de Todenhausen, en août 1759, et fut nommé lieutenant-général le 1er janvier 1784, en récompense de ses brillants services.

Du côté maternel, parmi les grands dignitaires du premier Empire, Louis de Maillé pouvait se glorifier également de beaux états de services militaires rendus par les siens. Son arrière-grand-père, Alexandre Le Brun de Plaisance, le second fils du troisième Consul, avait été tué à la bataille de Lepel, et un autre de ses ancêtres, le maréchal Berthier, prince de Neufchâtel et de Wagram, n'avait pas cessé de combattre et de prendre part à toutes les expéditions militaires françaises, depuis la guerre d'Amérique, en 1778, jusqu'à la campagne de Russie.

C'étaient là de beaux exemples ! Nous dirons tout à l'heure comment Louis de Maillé en comprit la leçon. Dès sa jeunesse, on pouvait à bon droit, on devait attendre beaucoup de cet enfant, sous la direction d'une pieuse mère et

Digitized by Google

d'un père dont le caractère s'était affirmé si chevaleresque et si loyal, à mesure surtout qu'apparurent, dès les premières années, et se développèrent les mérites et les qualités qui fixèrent pour sa vie tout entière la direction de Louis de Maillé : la vivacité de l'intelligence, la droiture, l'ordre, la persévérance dans le travail, la préoccupation du devoir à remplir, sans que rien ni personne puisse le faire dévier du chemin qu'il s'était tracé, après réflexion faite, pour y parvenir.

Il avait 10 ans lors de la déclaration de la guerre de 1870, presque aussitôt suivie de l'invasion. Ce fut un de ces événements dont le souvenir ne quitte pas la mémoire de ceux qui en ont été témoins et mettent aux intelligences, même très jeunes, une empreinte ineffaçable.

Le rôle qu'y joua son père devait chez Louis de Maillé rendre cette impression très profonde, et l'enfant, qui, pendant les longs mois de cette lutte désespérée, connut à son foyer tour à tour les angoisses de l'inquiétude et la légitime fierté du renom de son père, reçut de cet exemple une magnifique leçon de choses, qui, mieux que les plus savantes définitions, grava dans son cœur tout ce que désignent les mots de patrie et de devoir social. Il put mesurer l'importance de ce devoir au sacrifice que son père venait de lui faire.

Héroïquement, mais très simplement, j'oserai dire, sans y prétendre, le comte de Maillé venait d'ajouter un nouveau lustre à ce nom de Maillé, déjà bien glorieux, et, la guerre terminée, durant cette période de la réorganisation de la France meurtrie, période si intéressante de notre histoire nationale et si pleine d'espérances malheureusement déçues, son fils grandissant sera témoin d'une nouvelle leçon de choses, qui ne restera pas non plus stérile pour lui : au récit, par les mobilisés, de la conduite héroïque du comte de Maillé, les électeurs ont mis en lui leur confiance, et tous les mandats lui seront décernés avec une fidélité inviolable

Digitized by Google

jusqu'à sa mort. Il sera tout ce que l'on peut être électoralement : maire de La Jumellière, conseiller général du canton de Chemillé, député de Cholet, sénateur, président du Conseil général.

Louis de Maillé avait vu tout cela; il avait été témoin de cette popularité qui s'étendait bien au-delà des limites de l'Anjou; il avait constaté le dévouement de son père à ceux qui avaient mis en lui leur confiance; il avait suivi sa politique loyale, large, tolérante, mais fidèlement attachée aux grandes causes de la religion et de la monarchie; il avait été pénétré de ses sentiments généreux, demeurés chez le comte de Maillé, jusqu'à l'extrême vieillesse, jeunes, entraînants, communicatifs, et il avait pu peser et comparer les causes et les effets de cette situation exceptionnelle.

La chose lui était d'autant plus facile qu'il était naturellement réfléchi, observateur, cachant une très vive sensibilité sous une extrême réserve et très disposé à un examen attentif des événements.

C'est ainsi que sa voie lui fut indiquée par ses origines, son éducation, l'exemple de son foyer. Sans s'attarder beaucoup à étudier l'histoire de sa famille, dont il connaissait, je dois dire, assez peu les détails, sans penser, dans sa très grande simplicité, à s'enorgueillir de l'illustration de son nom, dont il connaissait cependant la valeur, il en retint surtout les obligations morales.

Il ne s'attachera pas à préférer et à copier, dans un sentiment sans doute très noble, mais qui n'eût pas été tout à fait exempt d'une pointe d'orgueil, tel de ses ancêtres dont le rôle était capable de le séduire ; mais, lorsqu'on l'aura vu à l'œuvre, on pourra dire que son atavisme a recueilli toutes les vertus principales, tous les héroïsmes des siens, pour en présenter une magnifique synthèse dans l'accomplissement de son devoir, sous les trois formes principalement du devoir religieux, du devoir patriotique, du devoir social. Si bien qu'après avoir dit, en commençant, qu'un sang bien fran-

Digitized by Google

çais coulait dans ses veines, je puis ajouter que son cœur était plus français encore que son sang.

C'est dans ces dispositions que Louis de Maillé, à la suite de très bonnes études, comme élève externe au lycée Fontanes, après avoir conquis facilement ses diplômes de bachelier et de licencié en droit, sortit de l'adolescence pour aborder la vie d'homme.

Très bien doué sous le rapport des exercices du corps, alerte, bon cavalier, bon tireur, aimant les sports, y réussissant, il sut pourtant éviter l'entraînement qui dégénère en abus, au détriment d'études plus sérieuses et d'occupations plus utiles.

Son esprit très ordonné eut vite fait de mettre chaque occupation à sa place et la régularité de sa vie fut à tous égards irréprochable.

A 25 ans, Louis de Maillé prit le titre de duc de Plaisance. Ce titre, accordé par décret de Napoléon Ier, en date du 19 mas 1808, et par lettres patentes du 24 avril suivant au prince Le Brun, architrésorier de l'Empire, avait été transmis par un décret du 27 avril 1857 aux enfants mâles, nés ou à naître de Mme Anne-Élisabeth-Adèle-Jeanne Le Brun de Plaisance, mariée au comte de Maillé, et il avait été attribué à Louis de Maillé par un nouveau décret du 13 juin 1872.

Le 30 décembre 1886, le duc de Plaisance épousait Hélène-Thérèse-Philippine-Marie de La Rochefoucauld, fille du duc d'Estissac et de la duchesse, née Juliette de Ségur.

Ce ne devait pas être seulement un grand mariage aux yeux du monde, l'alliance de deux des plus beaux noms de France et la réunion des plus brillants avantages que de jeunes époux puissent rêver. C'était encore plus l'union de deux cœurs bien faits pour se comprendre : mêmes pensées, mêmes convictions, même désir de consacrer leur vie au bien et partage mutuel des peines comme des joies.

On ne dira jamais assez les éminents services qu'une

Digitized by Google

femme rend à son mari quand elle devient le conseiller intime et discret de sa carrière, l'associée, si je puis dire, de ses labeurs et de ses bonnes œuvres, s'intéressant à tout ce qu'il entreprend, lui apportant ce grand bienfait du courage et du soutien dans la vie.

Les femmes ont une large part dans les œuvres de charité Elles y sont reines, a dit quelque part un de nos meilleurs écrivains. Elles y apportent une discrétion et une délicatesse qui en décuplent la valeur, aux yeux surtout des déshérités de la fortune, et, lorsque ces œuvres se font en collaboration avec leur mari, ce dernier y gagne encore un accroissement de sympathie.

Voilà ce que le duc de Plaisance trouva au plus haut point dans son mariage.

Ce foyer, fondé sous de si heureux auspices, se trouva complet lorsque furent nés trois enfants, appelés à devenir la joie de leurs parents pendant les années de bonheur, la consolation de leur mère durant les jours de deuil et de tristesse : Jeanne-Marie, née le 11 février 1888, Simone, née le 20 mars 1889, Armand, né le 25 février 1892.

II

C'est vers l'âge de 30 ans que Louis de Maillé commença à faire passer de la théorie à la pratique les idées qu'il s'était faites du devoir social et qu'il prit position. Placé dans un pays essentiellement agricole, c'est vers la terre qu'il dirigea ses études et aux cultivateurs qu'il consacra tout de suite son dévouement.

Dans la magnifique étable de La Jumellière, il étudie la science si intéressante de l'élevage de la race bovine et, dès 1891, il crée dans le parc même qui entoure le château, des champs d'expérience pour la culture du blé ; puis il porte à la connaissance des agriculteurs du canton de Chemillé le résultat de ses expériences dans des circulaires où se distinguent le travail consciencieux et persévérant dans les

Digitized by Google

essais, la prudence et la modestie dans l'affirmation des résultats obtenus : « Je crois qu'il faut agir avec la plus grande précaution, écrivait-il dans une circulaire de 1893, chaque fois que l'on conseille de modifier votre manière de cultiver. Vos coutumes, qui vous ont été transmises par vos devanciers, ont toutes en général leur raison d'être et ont été rendues nécessaires par le genre d'exploitation, par la nature du sol et par le climat de notre pays... »

Il est tout prêt à incliner son opinion personnelle devant une expérience plus probante : « J'attendais avec impatience, écrit-il plus loin, la publication d'évaluations du même genre pour corriger ou contrôler les miennes... »

Il considérait que les Syndicats agricoles sont le meilleur champ d'études de pareilles questions et la plus efficace protection des intérêts agricoles, ce qui est particulièrement exact pour le Syndicat agricole d'Anjou, fondé dans ce but en 1887 par le comte de la Bouillerie, et dont toute l'organisation tend à une union plus intime de toutes les classes, afin d'assurer plus complètement la protection et la défense de l'agriculture. Cette organisation comporte à la tête de l'œuvre une Chambre syndicale, un Bureau et des Commissions techniques chargées d'étudier les différentes questions agricoles, l'agronomie, l'élevage, la viticulture, la législation ; sur tout le territoire dans l'étendue duquel s'exerce son action, des sections cantonales ou communales forment comme autant de petits Syndicats ayant une vie propre, tout en demeurant reliées au siège social ; ces sections assurent le contact entre les syndiqués d'une même section ou de sections voisines et entretiennent les relations entre tous les adhérents d'un bout à l'autre du Syndicat.

Cette organisation devait plaire au duc de Plaisance. Il devint bientôt l'un des membres les plus actifs du Syndicat d'Anjou, son vice-président et le président à la fois de la section cantonale de Chemillé et de la section communale de La Jumellière.

Digitized by Google

Lorsqu'il eut été choisi, en 1898, comme président d'une nouvelle Commission créée au Syndicat d'Anjou, celle d'études des institutions économiques, cette Commission prit, sous sa direction, une activité incroyable. Les questions les plus importantes à l'heure actuelle pour l'avenir de l'agriculture y furent successivement traitées : l'impôt sur le revenu notamment, les caisses rurales, les retraites agraires, la loi sur les accidents du travail, les Sociétés d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail, les Sociétés de secours mutuels, la mutualité scolaire, etc., et ceux qui suivirent les travaux de la Commission pendant sa période d'activité, de 1898 à 1901, admirèrent la façon dont son président dirigea ses travaux et ses discussions, avec une connaissance approfondie de tous les sujets traités.

Entre temps, en juillet 1895, les électeurs du canton de Chemillé avaient donné au duc de Plaisance le mandat de les représenter au Conseil d'arrondissement, en même temps que le comte de Maillé, son père, était leur conseiller général et leur député.

Cette période de la vie de Louis de Maillé, dans un rôle de second plan, modeste et recueilli, fut peut-être la plus féconde en résultats et celle dans laquelle il donna une somme incroyable de travail. Il entendait être prêt pour toute éventualité à remplir son devoir social et il considérait qu'il ne remplirait complètement ce devoir qu'en possédant à fond la connaissance des intérêts qui pourraient lui être confiés. Je dis bien qu'il voulait être prêt ; car il était décidé à ne jamais refuser son concours chaque fois qu'il serait fait appel à son dévouement, à ne jamais compter pour cela avec le travail, les fatigues ou les traverses ; mais il était également décidé à ne jamais s'imposer.

Dans le premier cas, une fois bien étudiée une affaire, il en abordait l'exécution, les risques et les responsabilités, avec une assurance et une confiance extrêmes, qu'il devait à la droiture de son caractère. Dans le second cas, il se retirait

Digitized by Google

simplement, sans témoigner aucun mécontentement, alors même qu'il avait lieu d'en éprouver un légitime regret. Il en souffrit parfois, mais ne le dit jamais et n'en conserva jamais de ressentiment ; car sa réserve apparente cachait une excessive sensibilité.

En 1896, l'Administration du fisc tenta un essai dans le département de Maine-et-Loire et voulut se faire la main pour les spoliations plus importantes de l'avenir. Il s'agissait de récupérer une somme modique pour droit d'accroissement sur les pauvres religieuses trappistines des Gardes, dans le canton de Chemillé ; un bœuf de l'exploitation agricole annexée au couvent fut saisi par voie d'huissier et conduit en fourrière, avec la protection de la gendarmerie, mais sous les huées et les cris de protestation des habitants indignés des Gardes.

Ce premier acte de persécution contre les couvents indigna Louis de Maillé ; une souscription à 0 fr. 10 fut ouverte par ses soins et, le 8 décembre 1897, il montait aux Gardes, à côté de son père, le comte de Maillé, à la tête de dix mille personnes, hommes et femmes, qui ramenaient aux Trappistines un bœuf, acheté avec le produit des souscriptions.

De loin, on a pu sourire de ce cortège triomphal chargé d'escorter le beau durham-manceau enguirlandé de fleurs, mais, de près, aucun des témoins de la grandiose manifestation n'eut envie de rire de la forme choisie pour protester ; l'émotion était trop intense au spectacle d'un pays se levant tout entier contre les spoliateurs et frémissant d'indignation. En quelques paroles très courtes, très vibrantes et très énergiques adressées à la foule, le duc de Plaisance se fit l'éloquent interprète des sentiments que chacun ressentait.

Le duc de Plaisance était tout dévoué à l'œuvre de pénitence des bonnes sœurs des Gardes et au pèlerinage dont elles avaient la garde sur le point culminant de la colline qui domine le canton de Chemillé et une grande partie du département de Maine-et-Loire. Incapables, devant la

Digitized by Google

rigueur des lois d'accroissement et d'abonnement, de se procurer les ressources nécessaires aux travaux de restauration du sanctuaire vénéré, qui tombait en ruines, elles s'adressèrent au Père abbé de la Trappe de Bellefontaine et au duc de Plaisance, qui constituèrent aussitôt un Comité dont la mission fut d'organiser la propagande en faveur de l'œuvre, de préparer un plan de reconstruction de la chapelle et d'en surveiller l'exécution.

Le Comité, dont le duc de Plaisance présida et dirigea les travaux avec cette activité et cette précision qu'il apportait dans tous ses actes, fonctionna du mois de mai 1897 aux premiers mois de 1899 et remit, à cette époque, aux religieuses trappistines une assez forte somme recueillie pour l'exécution du beau plan dressé par M. l'architecte Tessié.

La persécution religieuse malheureusement s'accentua, les fonds furent épuisés et l'on dut laisser inachevée l'église, dont le chœur, le transept et la partie réservée aux religieuses donnent bien l'impression de ce qu'aurait été le monument achevé.

Ce fut vers la même époque, en 1898, que le duc de Plaisance, d'accord avec M. l'abbé Vétillart, jeta les bases d'une école supérieure d'agriculture à Angers. L'idée en était belle et répondait pleinement à sa conception du devoir social des propriétaires terriens. Le but était d'assurer aux fils de ces propriétaires, avec toutes les garanties morales et religieuses que l'on peut désirer à la sortie du collège, la formation scientifique et technique dont on a besoin pour tirer le meilleur parti de l'exploitation de ses terres.

Mais il ne s'agissait pas seulement de faire des agriculteurs expérimentés : « On peut toujours, écrivait à cette époque le duc de Plaisance, acquérir une influence, quand on veut s'en donner la peine » ; et il considérait comme un devoir strict de s'en donner la peine et de mettre en pratique cette belle et profonde parole de saint Thomas : « Quiconque

Digitized by Google

a reçu une plus grande abondance de biens les a reçus dans le but de les faire servir au soulagement des autres. »

Pour former une élite d'hommes jeunes, actifs, instruits, expérimentés, capables, en séjournant dans la campagne, par leur seule action personnelle, de faire pénétrer leurs idées dans l'esprit des gens qui les entourent, l'enseignement donné à l'école devait comprendre toutes les branches susceptibles de faire atteindre aux élèves un but aussi important, l'agronomie, la chimie, la microbiologie, la mécanique, l'économie rurale, le droit administratif, le droit rural, la géographie commerciale, les institutions sociales agricoles, etc.

Des professeurs d'une haute valeur scientifique furent choisis avec soin et placés à la tête de chacun des différents cours, une ferme expérimentale fut annexée à l'école, pour la partie pratique, sous la surveillance du savant M. Lavallée, directeur de l'école, et le duc de Plaisance présida, avec son activité accoutumée, un Conseil d'administration, composé des hommes les plus dévoués aux œuvres agricoles. Le plus difficile fut de faire face à toutes les dépenses d'une pareille organisation, avec un très maigre budget, dont les ressources, au début surtout, durent être demandées principalement à la charité.

A l'École d'Agriculture d'Angers, le département de Maine-et-Loire allait devoir la création de deux nouveaux et importants services publics, confiés à la direction de l'un des professeurs les plus distingués de l'école, M. Moreau, un laboratoire agricole annexé à l'école même, pour les analyses chimiques et les essais de semences, et une station libre d'œnologie et d'ampélographie, fondée en 1902, sous les auspices de la Société Industrielle et Agricole d'Angers.

Le Conseil général de Maine-et-Loire comprit toute l'utilité de ces services pour le département en les subventionnant généreusement ; et, si je mentionne ici ces deux créa-

Digitized by Google

tions si intéressantes et si remarquées en haut lieu dans les milieux agricoles et viticoles, c'est que le duc de Plaisance y prit une part active, prépondérante avec le comte de Blois, sénateur.

Il ne faudrait pas croire, toutefois, que Louis de Maillé s'absorbât dans les études et les travaux nécessaires pour mettre sur pied de pareilles œuvres et se contentât, en demeurant sur les hauteurs, d'une direction plus théorique que pratique. Il savait descendre à la pratique agricole, comme je l'ai fait observer déjà à propos de ses essais de culture à La Jumellière et de ses rapports avec les syndiqués du canton de Chemillé ; il aimait à voir de près les cultivateurs, à se mêler à leurs joies comme à leurs peines, à s'intéresser à leurs besoins, à leur venir en aide, et avec quelle simplicité et quelle délicatesse !

Mais l'horizon politique se montrait de plus en plus sombre, la crise sociale dont nous souffrons s'accentuait et les événements nous précipitaient plus rapidement vers la persécution religieuse. Plus la situation s'aggravait et plus Louis de Maillé faisait de généreux efforts pour conjurer le mal ; et, à mesure que les œuvre religieuses et sociales attaquées exigeaient plus de soutien et plus de protection, il leur donnait davantage de son temps.

Il ne le pouvait faire, et il ne le fit, en effet, qu'en sacrifiant progressivement tous les plaisirs et tous les exercices qu'il aimait le plus, la chasse, les sports. Nous verrons bientôt qu'il donna à ces œuvres plus que le temps de ses loisirs, lorsque nous constaterons qu'en succombant à la peine il leur avait sacrifié sa santé et sa vie.

Il comprenait toute l'importance de l'enseignement libre et chrétien et, lorsque, en 1902, les écoles libres de l'Anjou, dont on venait de chasser illégalement les maîtres et les maîtresses congréganistes, furent reconstituées avec les mêmes maîtres et maîtresses, qui n'hésitèrent pas à sacrifier leur vocation à l'âme des enfants confiés à leurs soins, le duc

Digitized by Google

de Plaisance fut de ceux qui s'efforcèrent par tous les moyens d'alléger leur sacrifice dans la mesure du possible.

C'est à lui, notamment, que furent dues l'étude et la rédaction des statuts d'une caisse de retraite et d'une Société de secours mutuels de l'enseignement et de la charité privés, destinées tout spécialement au personnel des écoles libres, et ces statuts furent rédigés avec une telle compétence qu'ils firent l'admiration des jurisconsultes les plus experts et furent adoptés comme modèles types dans d'autres départements.

III

C'est au milieu de ces innombrables travaux, et ainsi préparé à passer du second au premier rang, que le trouva la mort de son père, le comte de Maillé, le 10 juin 1903.

Mais notons bien que le mot rang n'est pas synonyme du mot ordre, car on n'est jamais un homme de second ordre quand on fait son devoir n'importe où.

Les électeurs de la première circonscription de Cholet ont prouvé combien ils comptaient sur le duc de Plaisance et combien ils étaient décidés à l'appuyer de leurs suffrages. Car il fut successivement, dans des élections partielles, élu conseiller municipal, puis maire de La Jumellière, conseiller général du canton de Chemillé et député de la première circonscription de Cholet, et renommé, dans les élections générales suivantes, conseiller municipal, maire et conseiller général, soit sept élections en moins d'une année, de juillet 1983 à juillet 1904.

Combien était ardent l'espoir de ses électeurs et combien ses amis escomptaient le résultat de ses belles qualités et d'une aussi laborieuse préparation! Ces sentiments s'étaient fait jour dans un vibrant discours du capitaine Pineau, des mobilisés de Maine-et-Loire, aux obsèques du comte de Maillé : « Mon cher Commandant, disait le brave capitaine,

Digitized by Google

il nous reste une grande consolation dans votre dévoué fils, le duc de Plaisance. Déjà, il vous remplace comme maire de cette brave commune de La Jumellière, il vous remplace au Conseil général, et bientôt nous l'enverrons à la Chambre des députés prendre la place que vous avez si dignement remplie pendant vingt-cinq ans. »

Combien fut grande l'ardeur du duc de Plaisance, en arrivant à la Chambre des députés, et son désir de faire servir ses nouvelles fonctions à un plus grand bien ! Nul plus que lui n'est assidu aux séances de la Chambre : « Mercredi, nous avons siégé de 2 heures du matin à 7 heures, et de 9 heures du soir à 4 heures du matin », écrivait-il le 25 mars 1904.

Il s'agissait, à cette date, de la discussion de la loi contre l'enseignement congréganiste, et Louis de Maillé brûlait du désir de prendre la parole en faveur de la défense de ses plus chères convictions.

Ce fut le 28 mars 1904 qu'il aborda la tribune, pour proposer et défendre un article additionnel à la loi proposée ; cet article faisait à l'inspecteur d'Académie une obligation de déplacer l'instituteur ou l'institutrice public, lorsque leur changement était demandé par la majorité absolue des pères des enfants fréquentant l'école, et lorsque cette demande était en même temps appuyée par un vote motivé du Conseil municipal.

C'était demander la reconnaissance de la liberté des pères de famille dans une certaine mesure et sous le contrôle des élus de la commune ; ce n'était pas là ce qu'entendait accorder la majorité ministérielle de 1904.

Louis de Maillé développa d'abord en fort bons termes les raisons à l'appui de sa proposition, qui était motivée par la disparition prochaine et complète de l'enseignement congréganiste.

L'extrême-gauche attaqua furieusement l'orateur. MM. Paul Constans principalement, Albert Vazeille,

Digitized by Google

Zévaès, Bepmale et Jules Coutant crurent pouvoir facilement dérouter un débutant par de vives interruptions, que ne pouvait modérer le Président, malgré tous ses efforts. Ce fut l'effet opposé qui se produisit : « Je n'étais pas sans émotion avant de monter à la tribune, écrivait Louis de Maillé à l'un de ses amis, au lendemain de cette première escarmouche ; elle s'est vite dissipée lorsque j'ai vu que mes paroles portaient. » Et tous les témoins, en effet, s'accordent à dire que l'orateur, dominant la tribune de sa haute taille et excité par les interruptions qui s'entrecroisaient et le faisaient sortir de son habituelle réserve, se retournait magnifique en face de ses interrupteurs, leur répliquant avec une absolue maîtrise de la question et de ses paroles, sans reculer d'un pas et sans qu'il fût possible de l'empêcher, malgré tous les efforts, de citer à l'appui de son opinion des faits et les écrits de républicains très qualifiés.

« C'est une mesure de liberté que je réclame, maintenait le duc de Plaisance, car elle donne une garantie à une liberté qui serait compromise sans elle. C'est une mesure d'égalité, car elle rend accessible à tous le droit à la liberté d'enseignement, qui, à son défaut, serait le privilège de quelques-uns. (*Très bien ! très bien ! à droite.*) C'est une mesure de fraternité (*exclamations ironiques à gauche*), parce que, au régime de vexations dont je viens de vous donner des exemples, elle substitue le régime des concessions mutuelles qui, seul, peut ramener dans la commune l'union nécessaire entre ces trois forces sociales que vous divisez à plaisir : la famille, l'autorité municipale, l'autorité enseignante. (*Applaudissements à droite.*) »

Et, comme M. Zévaès, croyant le démonter par cette digression, lui demandait : « Voulez-vous nous dire comment vous voulez établir les retraites ouvrières » ? le duc de Plaisance lui répliqua : « Quand vous voudrez établir les retraites ouvrières, vous me trouverez toujours avec vous pour tout ce qui sera raisonnable. » — « Voulez-vous nous

Digitized by Google

indiquer sur quelle base vous les comprenez? » insista M. Zévaès. — « Je suis tout prêt à vous répondre, riposta le duc de Plaisance, si M. le Président le permet. »

Ce n'était pas là une parole de forfanterie, Louis de Maillé était capable, au pied levé, de traiter cette question, qu'il possédait dans ses moindres détails, comme toutes les questions sociales, qui sont d'un intérêt angoissant pour l'avenir du pays.

Le Ministre de lInstruction publique — c'était alors M. Bienvenu-Martin — répondit avec hauteur, se dispensant de fournir des arguments, mais avec le désir visible de détourner la question. Il accusa le duc de Plaisance d'avoir essayé de diriger contre le corps des instituteurs des attaques injustes et passionnées et couvrit de fleurs ces mêmes instituteurs, qui enseignent, disait-il, « l'amour de la République et, grâce à eux, cet amour poussera dans le cœur des enfants de telles racines que toutes vos protestations et tous vos efforts (s'adressant à la droite) seront impuissants à l'arracher ».

Louis de Maillé monta de nouveau à la tribune pour répondre au Ministre : « M. le Ministre de l'Instruction publique, dit-il, était, sans doute, tellement troublé par les faits que j'ai signalés qu'il n'a pas entendu l'hommage que j'ai rendu aux instituteurs qui le méritaient. Je renouvelle l'expression de mon estime pour eux. Je ne suis venu blâmer ici que ceux qui méritent de l'être.

« La théorie de M. le Ministre de l'Instruction publique, ses paroles reviennent à dire que, dans le corps enseignant public, dans l'ordre primaire, il n'y a pas de brebis galeuses.

« Monsieur le Ministre, si vous maintenez cette théorie, nous pourrons dire que l'enseignement des enfants, que leur moralité sont sacrifiés au corps enseignant, et qu'on veut couvrir systématiquement les fautes de quelques-uns d'entre eux. »

On peut se demander vraiment quelle somme de connais-

Digitized by Google

sances et de services aurait donnée un travail aussi infatigable et une énergie toujours prête à s'opposer au mal, si la Providence avait accordé au duc de Plaisance une santé assez robuste pour résister longtemps encore à de pareilles fatigues. Il portait son activité sur tous les terrains où il la jugeait utile ; elle se traduisait presque toujours par des actes, quelquefois par des allocutions, dont la forme ne manquait pas d'élégance, mais dont le fond surtout était bourré d'arguments et de documents. Elle se traduisit très rarement par des écrits, si ce n'est par des rapports ou des circulaires destinés à exposer le fonctionnement des œuvres auxquelles il collaborait, ou encore par les lettres d'une très exacte correspondance.

C'est ainsi qu'il avait publié, dans le *Journal de Maine-et-Loire*, en mai 1898, une étude très documentée sur la tuberculose bovine. Telles furent encore ses circulaires aux syndiqués du canton de Chemillé sur les résultats de ses expériences agricoles. Tels encore ses rapports au Conseil général. Placé dans la quatrième Commission, qui comprend dans son ressort les rivières et les voies de communication, les travaux intéressants et étudiés de cette Commission convenaient particulièrement à son caractère et ses rapports étaient préparés avec le soin qu'il apportait à toutes choses. De façon générale, ses qualités remarquables de travail étaient appréciables et très appréciées par des hommes aussi soucieux que le sont les conseillers généraux de Maine-et-Loire de remplir leur devoir d'administrateurs, sans négliger aucune étude concernant les intérêts dont ils sont chargés.

Aussi quelle assiduité était celle du duc de Plaisance aux séances du Conseil général et de ses Commissions, alors même qu'il était déjà souffrant, et combien furent vifs ses regrets lorsque la maladie, pendant une ou deux sessions, l'empêcha positivement de prendre part à ses travaux !

En dehors des lettres, des circulaires et des rapports,

Digitized by Google

je crois qu'on trouverait peu de productions littéraires de la plume du duc de Plaisance, quatre ou cinq tout au plus, parmi lesquelles un article très court publié dans la *Revue Angevine* du 1er mai 1896, sur la situation agricole du pays choletais, article dans lequel l'auteur préconise très judicieusement le métayage, à la condition qu'il soit exercé avec une très grande légèreté de main de la part du propriétaire ; il le considérait comme un des meilleurs moyens d'entente et d'union entre les différentes classes.

Je citerai encore un article paru dans le *Journal de Maine-et-Loire*, le 23 mai 1903, pour rappeler les services « des bonnes sœurs » persécutées, et enfin une lettre ouverte, publiée dans le même journal, le 21 octobre 1905, adressée à M. Bienvenu-Martin, ministre de l'Instruction publique, cri vibrant de protestation contre les paroles d'un discours prononcé à Angers, dans un Congrès d'instituteurs.

J'ai parlé de l'exactitude de la correspondance du duc de Plaisance ; jamais une lettre reçue par lui ne restait sans une réponse très prompte et très précise, malgré les occupations qui absorbaient tous ses instants. Il ne pouvait y suffire qu'en prenant sur ses nuits. Il n'y sacrifiait guère aux phrases fleuries, mais inutiles ; ses lettres étaient généralement courtes, mais très précises, d'un très bon style, d'une écriture belle, large, soignée ; elles ne s'allongeaient que dans les occasions où il s'agissait de développer le fonctionnement d'une œuvre ou de défendre une cause qui lui était chère. C'est dans ces lettres principalement qu'il faut chercher la délicatesse de ses sentiments, la droiture de ses opinions, l'ardeur de ses convictions et l'expression de son chagrin, mêlé de tant de résignation, lorsqu'il constata que la diminution de ses forces l'empêchait de faire tout le bien qu'il aurait voulu.

Nous connaissons les convictions religieuses du duc de Plaisance par ses œuvres marquées au coin d'une foi réfléchie et inébranlable

Digitized by Google

En politique, il était demeuré royaliste, avec des sentiments très modérés, je dirais libéraux, si ce qualificatif ne prêtait pas à l'équivoque, après l'abus qu'on en a fait. C'était, chez lui, une conviction puisée tout autant dans ses traditions que dans ses réflexions personnelles. Rappelons-nous que le comte de Maillé, son père, tout en demeurant légitimiste, était entré à Saint-Cyr, en 1835, pour mettre son épée au service de la France, sous un gouvernement qui n'était pas celui de son choix, et que sa grand-mère, la duchesse de Maillé, s'était fait remarquer à la cour de Charles X par une indépendance de jugement et de critique qui ne diminuait en rien son attachement et sa fidélité à ses souverains.

Je crois bien qu'en politique le père et le fils, à la différence près d'une génération, se laissèrent guider par des considérations analogues, pour suivre la même ligne de conduite. Le duc de Plaisance considérait que les gouvernements et les classes dirigeantes ont été, dans les desseins de la Providence, établis pour les peuples, et non pas les peuples pour les gouvernements et les classes dirigeantes. Homme d'action avant tout, il était surtout préoccupé de ne pas se dérober au devoir social et de ne pas se séparer des hommes de son pays et de son temps, tant qu'il croyait possible d'exercer sur eux une utile influence. Son esprit très indépendant, l'absence presque absolue de ses préjugés, son extrême droiture d'intention l'empêchaient même parfois de soupçonner chez les autres une duplicité qui n'existait jamais chez lui, et il était naturellement attiré vers les hommes d'action et de travail, sans s'inquiéter beaucoup de leurs origines, dès qu'il s'agissait de soulager des misères ou de rendre justice aux faibles

Voilà les principaux motifs de son libéralisme.

Mais en même temps, d'esprit très réfléchi, très sage, il voyait surtout, en politique, l'œuvre de la monarchie et les résultats de la République. S'il n'eût pas été de parti pris

Digitized by Google

réfractaire à la théorie du ralliement, c'était à la condition qu'il pût assurer à la France un gouvernement conservateur; il entendait que la preuve en fût faite tout d'abord ; il ne comprenait le ralliement qu'à cette condition, suivant ce résultat, au lieu de le précéder, et il regrettait l'illusion de beaucoup de catholiques qui croyaient l'entente possible avec les républicains modérés.

Ce qu'il eût voulu, c'était l'entente des catholiques avec l'union conservatrice largement constituée dans la France entière, comme elle l'a été dans le département de Maine-et-Loire, assurant des résultats si profonds et si durables. Le comte de Blois avait été, avec le comte de Maillé, l'un des partisans les plus convaincus de cette union conservatrice, son agent, si je puis employer ce mot, le plus éloquent et le plus persuasif pour rapprocher les hommes et les différentes classes de la société, et le duc de Plaisance ne pouvait se consoler de sa mort prématurée, qu'il considérait comme une perte irréparable pour le département de Maine-et-Loire.

Lorsque Louis de Maillé entra à la Chambre des députés, il fut séduit par le groupement dans le Parlement de l'action libérale, la seule force organisée, considérait-il, du côté conservateur. Il prit part à ses travaux. Ce devait être, avec les dispositions de son esprit. Non pas qu'il eût pour toutes ses tendances une tendresse exagérée ; mais c'est encore en elle qu'il avait trouvé à la Chambre l'organisation la plus large du travail et de la lutte contre la désorganisation sociale, et il se serait fait scrupule de ne pas lui apporter l'appoint de son travail, tout en conservant sa liberté de pensée et d'action.

Ce que Louis de Maillé détestait surtout, c'était le double jeu des arrivistes, s'appuyant à l'occasion sur les hommes de la droite, quitte à les désavouer lorsqu'ils le jugent utile à leur intérêt. Il était, au contraire, fidèle à ses amitiés, sans abandonner jamais, devant les responsabilités compro-

Digitized by Google

mettantes, ceux qui avaient combattu à ses côtés. C'était avant tout un indépendant, loyal et courageux, qui savait blâmer en face ceux des siens qui le méritaient et ne pas leur ménager la vérité.

Avec cette délicatesse de sentiments, que j'aurais voulu rappeler comme elle le méritait, avec cette loyauté et cette franchise d'allure, il n'est pas étonnant que Louis de Maillé se soit indigné de l'attitude de tant de députés en présence de la proposition relative à l'augmentation de leur traitement, cette mesure dont il pressentit, dès le premier moment, toute l'impopularité. Il s'y opposa de toutes ses forces, et sa consolation d'avoir été battu au vote fut précisément la pensée que cette faute peserait lourdement sur la majorité qui l'avait votée.

IV

Les amis du duc de Plaisance pouvaient très justement escompter à l'avance les longs et éminents services qu'un homme de ce caractère, ainsi préparé et armé, allait pouvoir rendre à son pays en arrivant, à l'âge de la pleine maturité, à 43 ans, au Conseil général et à la Chambre des députés. Il semblait que la Providence l'eût destiné tout exprès aux temps difficiles que nous traversons, dans lesquels il est aux dirigeants besoin de tant d'énergie et de tant de dévouement.

Mais les desseins de la Providence sont insondables. Au moment où Louis de Maillé fut, dans cette année 1903, sept fois acclamé par le suffrage populaire, il était déjà frappé à mort.

En apprenant la mort du duc de Bourgogne, Fénelon écrivait au duc de Chevreuse une lettre citée par le comte d'Haussonville, dans son beau livre sur la *Duchesse de Bourgogne*, lettre dans laquelle le grand évêque exprimait éloquemment sa douleur de voir disparaître en pleine jeunesse son royal élève : « Hélas ! mon bon duc, disait Fénelon.

Digitized by Google

Dieu nous a ôté toute notre espérance pour l'Église et pour l'État. Il a formé ce jeune prince ; il l'a armé ; il l'a préparé pour les plus grands biens ; il l'a montré au monde, et aussitôt il l'a détruit. »

Toutes proportions gardées, et sur le théâtre plus restreint où la Providence avait placé Louis de Maillé, ne peut-on pas lui appliquer les paroles de Fénelon?

C'est le dimanche 13 mai 1904 que le duc de Plaisance ressentit les premières atteintes de sa maladie, sans en soupçonner alors la gravité : venu de Paris à La Jumellière pour les élections municipales, il avait été ce jour-là même réélu maire. Dans la soirée, il commença à être mal en train, une fièvre très forte ne le quitta pas de toute la nuit.

Ce qui semblait n'être, cette fois, qu'une simple indisposition, était, en réalité, le premier indice d'une santé ébranlée par le surmenage.

Il éprouvera des améliorations temporaires, mais, après chaque nouvelle crise, son état général demeurera moins bon, les crises se renouvelleront plus fréquentes et plus graves, et les siens et ses amis assisteront à cette longue lutte de trois années contre la maladie, lutte dans laquelle leurs sentiments seront partagés entre les angoisses d'une inquiétude qui va toujours en augmentant et l'admiration pour une patience et une énergie qui ne se démentiront jamais.

Au mois d'août, les douleurs sont devenues plus vives et ont mis le duc de Plaisance dans l'impossibilité de se rendre au Conseil général. Comme elles continuent en septembre et dans les mois suivants, il en éprouve un gros chagrin de ne pouvoir plus remplir toutes ses obligations et un commencement d'inquiétude pour l'avenir. « Je dois me priver, cette année, écrivait-il le 23 septembre 1904, de tout ce qui m'est agréable et aussi d'une grande partie de ce que j'aurais l'obligation de faire. Je suis condamné à la chose qui me coûte le plus : c'est de me reposer. Je vais beaucoup mieux

Digitized by Google

aujourd'hui. Le présent ne me préoccupe pas, mais l'avenir un peu. Je crains d'être obligé de négliger une foule de devoirs, et c'est cela qui me préoccupe. »

Mêmes préoccupations en octobre : « Je mène une vie de convalescent. Je ne dois avoir qu'une préoccupation, celle de me reposer. Vous comprenez comme cela me va, et combien cela m'est pénible de négliger une foule d'obligations. Car, jusqu'à présent, je vais mieux à condition de ne rien faire. »

« Rien n'est plus pénible moralement, écrivait-il à la date du 25 décembre 1904, que d'être, comme je le suis, réduit à l'inaction, quand on aime l'action et qu'on s'en fait un devoir. C'est une dure épreuve ; je la prends comme telle et tâche de la subir du mieux possible. »

Telles étaient les pensées intimes et les dispositions du duc de Plaisance au début de la maladie qui devait l'emporter. Ses sentiments ne varieront pas ; mais une explication est peut-être ici nécessaire, pour mieux en faire saisir toute la portée à ceux qui n'ont pas été témoins de ses souffrances et de la grandeur d'âme avec laquelle il les a supportées.

La cause première de la maladie du duc de Plaisance était un surmenage que sa constitution, pourtant bonne, n'avait pas encore été assez robuste pour supporter. Les médecins l'en avaient prévenu, en lui donnant l'assurance qu'une vie reposée, exempte de travail et de tracas, pouvait rétablir sa santé ébranlée, une vie telle, précisément, qu'il ne croyait pas pouvoir la concilier avec ses obligations et ses devoirs.

Il prit alors une résolution héroïque, qu'il ne dit pas, mais qu'il accomplit sans un seul moment de faiblesse : retrancher tous les travaux, toutes les fatigues, tous les voyages qui correspondaient aux occupations du pur agrément ou, du moins, ne concernaient pas un devoir important, pour consacrer ses forces défaillantes aux actes d'obligation stricte. De cette façon, il pensa concilier l'ordonnance des médecins et les obligations de sa santé avec les devoirs de

Digitized by Google

ses charges, et il réussit, en effet, à remplir ces derniers de façon étonnante pendant les deux années qui lui restaient à vivre.

Il en conserva le secret avec cette énergie et en même temps cette réserve qui étaient le propre de son caractère ; de même qu'il ne laissa jamais voir aux siens, jusqu'aux derniers moments, l'inquiétude qui, depuis de longs mois déjà, ne l'éclairait que trop sur les dangers de son état.

L'année 1905 se passa entre des mieux de plus en plus courts et des crises de plus en plus inquiétantes.

Au commencement de 1906, il eut une crise terrible, dont il se releva, mais qui le laissa profondément affaibli, anéanti. et, il est obligé de l'avouer lui-même, un peu découragé, Il est vrai qu'il ajoute aussitôt, ce sont ses propres paroles : « Les épreuves de la vie peuvent toujours être salutaires, et je veux que celle-ci le soit pour moi. »

Grâce aux soins dont il était entouré, grâce aussi à sa résolution de supprimer toutes les occupations qui n'étaient pas de devoir strict, Louis de Maillé jouit d'un repos relatif, qui prolongea sa vie de quelques mois et lui permit d'ajouter bien des bonnes œuvres et bien des services à ceux dont il avait déjà le mérite. Pas une seule des affaires qui lui étaient confiées, et Dieu sait si elles furent nombreuses, ne demeura en souffrance.

L'année 1906 étant une année d'élection législative, le duc de Plaisance parcourut une dernière fois la première circonscription de Cholet et accomplit sa tournée de candidat. Hélas ! ce fut une tournée d'adieux à ses fidèles électeurs, qui l'acclamèrent, le 6 mai, par 11.780 suffrages. C'était un chiffre qu'il n'avait pas encore atteint et qui dépassait de plus de treize cents voix celui de 1903. Le canton de Chemillé lui donnait 3.243 voix, celui de Cholet 5.062 voix, dans lesquelles la ville seule de Cholet comptait pour 2.216.

Digitized by Google

Au mois d'août, il put prendre part aux travaux du Conseil général, sans en manquer une seule séance, sans négliger un seul rapport. Seulement, comme il suivait strictement un régime nécessaire, chaque soir, son automobile le ramenait dîner à La Jumellière.

Au mois de janvier 1907, rentré à Paris, il montrait la même assiduité aux séances de la Chambre, lorsqu'une dernière crise l'obligea à s'arrêter.

Cette fois, il sentit qu'il n'y avait plus d'illusion, je ne dirai pas à se faire, car il y avait longtemps qu'il ne s'en faisait plus, mais à entretenir chez les siens, en leur laissant croire qu'il s'en faisait. Il s'en ouvrit à sa fille aînée, avec la certitude que ses derniers moments étaient proches.

Et, en effet, dans la journée du 5 février, les médecins, après avoir fait espérer une amélioration, s'aperçurent tout à coup qu'au contraire les derniers moments approchaient avec une effrayante rapidité et durent prévenir Mme la duchesse de Plaisance que son cher malade n'avait plus que quelques instants à vivre.

M. le Curé de la Madeleine, averti en toute hâte, accourut auprès du mourant, qui comprit aussitôt la gravité de son état, accepta le sacrifice de sa vie avec la plus douce et la plus admirable résignation et témoigna toute sa satisfaction de recevoir les derniers sacrements. Il le fit avec la piété la plus édifiante, répondant lui-même aux prières. Puis, tout préparé alors à paraître devant Dieu, il pensa à ceux qu'il allait laisser sur la terre ; ce fut là son plus profond chagrin. Il fit à Mme la duchesse de Plaisance, à ses trois enfants, ses suprêmes recommandations, retenant longtemps auprès de lui son fils Armand, pour lui citer l'exemple de son grand-père comme un héritage de gloire et de devoir qu'il devait recueillir. Il n'ajouta pas combien lui-même avait grossi cet héritage.

Il fit ses adieux à sa mère, à ses sœurs, à son frère François,

Digitized by Google

accouru auprès de lui ; et alors se passa, dans ce moment suprême, une scène singulièrement émouvante et d'une si incomparable grandeur que je ne puis pas la passer sous silence, malgré son caractère d'intimité : entre ces deux frères, qui s'étaient toujours si tendrement aimés, il y eut spontanément, simplement et rapidement, car le temps pressait, l'engagement donné et reçu qu'en l'absence de l'aîné le second fils le remplacerait auprès de ses enfants et continuerait, à La Jumellière, l'œuvre sociale commencée par l'aïeul, poursuivie par le père, de telle sorte qu'elle fût, dans l'avenir, sans interruption, transmise comme un dépôt sacré à ceux qui porteront le glorieux nom de Maillé.

Peu après, le duc de Plaisance sembla s'assoupir. Les forces décroissaient rapidement et l'on pouvait se demander s'il vivait encore. La comtesse François de Maillé, sa belle-sœur, lui prit alors la main, en lui disant doucement à l'oreille : « C'est moi, Louis, qui viens vous dire bonsoir. » — « Ma chère Aleth, lui répondit distinctement le duc de Plaisance, c'est plus qu'un bonsoir, c'est un au revoir. Il y a des moments bien durs dans la vie, mais il y a des appuis si doux ! »

Ces paroles de douceur, de résignation et d'espérance furent ses dernières paroles. Peu d'instants après, vers 7 heures, le duc de Plaisance expirait doucement, sans douleur, et sa belle âme paraissait devant Dieu, avec sa moisson abondante de belles œuvres et de mérites, laissant aux siens, à ses amis et à ceux si nombreux qu'il avait servis, défendus, obligés, avec des regrets bien douloureux, l'exemple du caractère le plus beau, le plus droit, et de la vie la plus utilement remplie qu'il soit possible de méditer.

René DE FOUGEROLLE.

Janvier 1908.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dessin de G. Gobé.

Ancien Hôtel de Ville d'Angers (1529 à 1823), construit sous le mairat de Jean Cadu (1529)

Digitized by Google

AU BOULEVARD CARNOT

Causerie avec le 28me Maire d'Angers

Alerte! *Exsurge*, respectable homme, Jean Cadu, sieur de La Touche!

Depuis le troisième jour d'août de l'an 1539, après une vie de travail, de luttes et de dévouement, tu reposes en la paix du Seigneur, et confiant dans la mémoire respectueuse qu'à tous égards et en bonne justice, tu devais attendre des futures générations angevines. Et voici qu'après moins de quatre siècles écoulés, au vif chagrin de bon nombre d'entre nous, notre dernier échevinage, indifférent ou dédaigneux à l'égard du grand ancêtre que tu es, a résolu de voiler les derniers vestiges de ton œuvre matérielle; il a éprouvé un irrésistible besoin de plaquer, coûteusement d'ailleurs, une bâtisse moderne sur ce qui reste, visible au dehors, de cet Hôtel de Ville dont tu as posé la première pierre en ton cinquième mairat de 1529 et où ont été débattus gravement, délibérés utilement, les intérêts de notre cité pendant trois cents ans...

Je ne me flatte pas d'être grand clerc en archéologie, et c'est par ce motif, sans doute, que je ne professe point, pour les maçonneries de nos aïeux, un culte intransigeant;

Digitized by Google

je n'ai nullement le fétichisme des antiques pierres, bois ou métaux, qui ne possèdent d'autres qualités et mérites que la date de leur emploi ; je suis absolument réfractaire à la contagion des mentalités qui proclament intangibles, déclarent « *tabous* » tous actes et choses du passé, même les ouvrages ne se recommandant à notre admiration que par la patine des siècles, les rouilles de la vétusté, les effritements de la ruine.

Nos devanciers avaient leurs besoins et leurs goûts; nous avons les nôtres, qui s'en écartent : à ce point de vue, la succession des parents n'est jamais acceptée par les enfants, que sous bénéfice et condition d'inventaire, c'est-à-dire de conformité de conceptions et de tendances, personnelles ou d'ambiance.

Ainsi nous ne gîterions plus volontiers, comme au seizième siècle, en rues si étroites que le soleil n'y séchait jamais les pavés, et sinueuses à ce point que les vents n'en renouvelaient guère l'oxygène atmosphérique, dans ces maisons de torchis retenu par des croisillements de poutrelles de bois peint, ventrues ou bossues, avec leurs encorbellements destinés à priver le rez-de-chaussée de la lumière et de l'air du bon Dieu. Oh ! je sais bien ; en ton temps, Jean Cadu, les alertes étaient presque incessantes, le péril commun toujours redouté, et la population, anxieuse, se resserrait, pour se soutenir par une étreinte mutuelle, sous la protection de ses murs et tours de défense.

Et ce sont ces maisons de boue et de bois, plusieurs se présentant avec une réelle grâce artistique, que les guides, en toutes villes, signalent admirativement au snobisme des touristes; elles sont plus agréables à regarder qu'à occuper. A vrai dire, il est heureux qu'il en subsiste quelques-unes, comme témoignages de la vie gênée et angoissée de nos aïeux, qui nous fait trouver la nôtre préférable, peut-être par amour-propre et sous l'illusion

Digitized by Google

du prime abord. L'humanité, comme toute la nature, évolue par remplacements, superpositions et expansions ; mais, au fond, est-elle meilleure et plus heureuse? La vie, qui, partout, se proportionne aux cadres et se moule aux accoutumances, plaît comme et où elle est. Est-ce que l'esquimau et le marocain demandent leur place sous notre doux soleil et dans les sensualités de notre confort ! Est-ce que Jenny l'ouvrière n'aime pas autant, sinon plus, sa branche d'aubépine, que la grande dame, blasée sur les sensations du luxe, son bouquet d'orchidées? Est-ce que toi-même, Jean Cadu, tu souffrais de ne pouvoir, et pour cause majeure, déguster une tasse de café ou « griller » une cigarette? Nous sommes faits, pour grande part, de nos habitudes et, que notre champ soit restreint ou étendu, notre âme y fait cueillette de fleurs mélangées d'épines, sans connaître, ni conséquemment jalouser les joies relatives qui se rencontrent ou pourront survenir au-delà de son horizon. Les braves gens de ton époque « inconfortable » ne jouissaient-ils pas d'une gaieté plus vraie que la nôtre? Ils subissaient, de temps en temps, la désolante visite de la peste ; mais étaient-ils affligés de notre permanente épidémie de neurasthénie, qui assombrit, désespère, stérilise et détraque, peut-être par excès de bonheur, tant de nos français nouveaux, si heureux, à ce qu'on nous affirme ?

Mais, excuse-moi, je dérive : ce n'est pas en fantaisie d' « aristotéliser » avec toi que je t'ai jeté un cri d'alarme.

Je résiste à l'aimantation injustifiée des pierres qui n'ont pour elles que d'être vieillies ; toutefois, par contre, j'abhorre l'iconoclastie, surtout quand, par surcroît de vilenie, elle est tarée d'une ingratitude indécente. De l'utilitarisme, d'accord ; mais l'on a bien osé dire, même de la vertu, que « pas trop n'en faut », et je n'aime en rien l'outrance. Je ne suis pas de ceux qui rêvent de transformer, « pour le bien du peuple », nos promenades et jardins

Digitized by Google

publics en cultures de pommes de terre. L'homme n'est pas seulement un tube digestif: ses yeux, son esprit et son cœur ont besoin de pâturager, çà et là, des joies délicates et affinées ; il a droit à des régals dignes de sa supériorité cérébrale, si toutefois il s'estime valoir mieux qu'une simple bête, velue ou emplumée. Il est, en effet, dans notre société un peu faisandée, des citoyens pour qui l'idéal du *progrès* est une *régression* : ils préconisent le retour à la primitive sauvagerie et envisagent avec envie l'état des brutes : « ils aspirent à descendre », et reconnaissons loyalement qu'il en est qui y réussissent.

Sursum corda ! Que ce qu'il y a en nous de meilleur se hausse vers ce qui est beau et bon, tente de s'en approcher, de le comprendre, de le sentir ! Puis, Dieu veuille (s'il est encore permis d'employer cette expression, démodée pour le moment) que les villes n'oublient point qu'elles ont des devoirs de coquetterie et que, pour elles, en certains cas, le luxe est le nécessaire; que les souvenirs historiques, documentés par des monuments de curieux aspect sont leurs parures et que, sous prétexte d'utilisation de terrain, elles n'ont pas le droit de les cacher sous un rideau de moellons tout neufs.

Or, cependant, voilà que nos échevins, par courtisanerie électorale, ont entrepris de dérober à nos regards — en quête de coins pittoresques et de rattachements de l'esprit à la vie publique ou privée de nos vieux concitoyens — ce qui reste encore debout et visible de l'ancien Hôtel de Ville. En vérité, leur piété filiale n'est pas démonstrative, et il apparaît que leur sens psychique est ou inexistant ou émoussé: ils mettront, sur un gracieux et suggestif tableau, la chromolithographie d'un bâtiment banal, si talentueux qu'en soit l'architecte. Adieu à la réplique du passé aux prétentions du présent ; adieu aux vagabondages de la

Digitized by Google

rêverie dans le pays de nos aïeux ; adieu à la libre fantaisie d'une antique construction, reflétant des coutumes disparues; adieu au régal d'autre chose que les habituelles et froides façades de la moderne architecture ; adieu au poème et vive la prosaïque uniformité utilitaire: comme si le beau n'était pas indispensable aux yeux de l'âme ainsi que du corps, comme si ce qui secoue la pensée, la dilate et la fait rayonner, était chose indifférente ; comme si n'étaient pas savoureuses à l'âme ces sensations d'une excursion, par le regard et l'esprit, dans les temps passés, si différents des nôtres; comme si le contraste entre eux, d'après les manifestations en pierre, remémoratrices de besoins, habitudes et mœurs, n'était pas saisissant, instructif et quelque peu émouvant, — en perspective de ce qui nous rappellera, nous et nos œuvres, à nos lointains petits-fils, dans seulement quatre siècles, — distance en avant qui nous sépare en arrière de toi, Jean Cadu !

Depuis qu'est connu le projet parricide de la nouvelle Mairie, à l'encontre de l'ancienne, il y a protestation et lamentation générales : les Angevins sont subitement tombés amoureux de ce qu'ils vont perdre. Il semble qu'ils viennent de découvrir un petit vieux monde dont ils n'ont guère apprécié la vision charmante qu'à l'heure où ils le sentent en péril; il est donc vrai qu'il faut être mort, ou tout au moins moribond, pour bénéficier des sympathies et obtenir d'élogieux regrets.

Donc, on les voit, et nombreux, qui, comme en pèlerinage, cheminent sur le boulevard, vers la butte Saint-Michel. Elle a été, au commencement du siècle dernier, abaissée, déblayée et viabilisée; il n'en reste, vers l'Ouest, qu'un escarpement taillé à vif, jusqu'au fond du fossé qui gardait l'enceinte de défense : le boulevard a été mis au niveau du radier. A mi-chemin de la déclivité, ils s'arrêtent et regardent à gauche, pensifs, recueillis.

Digitized by Google

Dressé à pic sur le rocher schisteux, et comme partie intégrante du mur de Ville, s'étend un corps de logis, flanqué d'une tour crénelée que coiffe une toiture conique. Cela est un fragment de notre histoire locale et un tableau pittoresque.

Le logis, si haut planté, est troué, au hasard des appropriations intérieures, de cinq fenêtres inégales, sans asservissement de distances et de grandeurs, aux sacrosaints principes nouveaux de la symétrie architecturale; dans la tour s'ouvrent, aussi fantaisistement, deux croisées et plusieurs meurtrières. Tu y avais accolé, Jean Cadu, une seconde tour intérieure, dont on ne voit, du dehors, que la pointe en réplique de celle du rempart. Au-dessous du logis extérieur, sur un haut piédestal en maçonnerie, déborde une terrasse en manière de large balcon; les vents y ont porté des graines d'où sont sortis arbrisseaux et plantes folles, dont les très légères frondaisons l'égaient gentiment, divergentes et retombantes, comme appelant, plus bas, sur le sol encore libre, la création d'un jardinet public. Tout cet ensemble, qui accroche et retient le regard, dégage une curieuse impression d'harmonie, de force et de grâce.

Je ne veux pas connaître exactement l'intrinsèque mérite archéologique de ces choses: il n'est pas impossible, peut-être, qu'à froid, esthétiquement, la valeur en soit affirmée négligeable; mais il n'importe à moi et à mes concitoyens que certaines gens du métier estiment que ce très intéressant sujet d'aquarelles ne soit bon qu'à appuyer une grande bâtisse en pierres neuves et blanches, ornée des armoiries de la ville et de sculptures sages, régulières et économiques.

Nous autres, qui n'avons que des yeux ordinaires, avec un peu d'imagination et de cœur, nous ne nous enquêtons pas pour savoir si nos sensations et sentiments sont, oui

Digitized by Google

ou non, en contravention aux règles et principes conventionnels de l'heure présente ; notre *beau* et notre *vrai*, c'est ce qui nous charme, nous remue et nous fait penser.

A toutes objections des « positifs » et « utilitaires » contre l'objet de nos attirances et de notre attachement, nous opposerions la simple et touchante réponse de l'Agnès, de Molière : « Je l'aime! » et c'est une réponse triomphante.

Puis il nous semble qu'il y a quelque inconvenance et sûrement de l'outrecuidance, à des « conseillers de Ville », qui ne sont que des passants au pouvoir, à soustraire aux yeux de tous, irrémédiablement, par affirmation téméraire de leur infaillibilité, un très intéressant morceau du vieil Angers; à décider, dans la nouvelle Mairie, du haut de leurs fauteuils d'édiles temporaires, qu'il y a intérêt à payer une somme de deux cent soixante deux mille et quarante francs pour cacher, à tout jamais, l'ancienne, que tu as éditiée, toi, Jean Cadu, leur grand aïeul, ce qui n'est pas un acte exemplaire de révérence filiale.

Aussi ai-je poussé, au risque de te troubler, là où tu es, la clameur de *haro* : « A l'aide, mon prince!... »

J'ai eu quelque difficulté à te retrouver, car, et je suis chagriné de t'en faire le cruel aveu, ton nom même est oublié. Si je l'avais demandé aux milliers et milliers de tes concitoyens de ce temps — pourtant si éclairés qu'on leur confie à tous, indistinctement, la délicate mission de choisir nos échevins — il ne m'eût été répondu, sauf en m'adressant à une demi-douzaine de fureteurs d'archives, truffés d'érudition locale, que par un regard vague et un négatif hochement de tête : *sic transit gloria mundi!*

Plus malchanceux que celui de chacun de nos derniers maires, ton nom n'étiquette aucune de nos places, rues ou ruelles. A présent, dès que l'un d'eux a quitté son écharpe pour émigrer dans « l'au-delà », son successeur, après une superbe et laïque oraison funèbre d'une douzaine de feuil-

Digitized by Google

lets, lue sur sa tombe, lui confère l'immortalité, espérant bien que cette bonne tradition sera suivie. Donc, on débaptise ou crée une voie publique et, aux issues, on cloue un écriteau portant le nom et les titres du grand homme qui vient de quitter pour toujours le fauteuil de la présidence du Conseil de Ville. Ainsi le voilà entré dans la gloire, rayonnant sur toute la cité; et, de même qu'autrefois les régiments portaient le nom de leur colonel, les habitants d'une rue sont classés, rangés et numérotés sous le pavillon du maire d'hier ou d'avant hier. Par exemple, nous avons été favorisés, il n'y a pas bien longtemps encore, d'un bel et jovial échevin, gourmandement amoureux de la popularité et grand étalagiste de sa personnalité; eh bien, naturellement, il a sa rue. Mais si, dans quatre ou cinq cents ans, un curieux s'enquête du saint qui la patronne, les savants d'alors, les plus tenaces aux fouilles, éprouveront quelque embarras à découvrir les miracles qui l'ont imposé à notre culte public. Comme il était médecin et que sa rue avoisine un menu passage qui porte le nom de « *Pasteur* », un de ses confrères contemporains, qui a fait, au profit de l'humanité tout entière, une révolution dans la science médicale, ils s'étonneront : — « Nos archives, penseront-ils, ont une lacune inconcevable : on n'y retrouve nulle trace d'insigne dévouement, ni de pur héroïsme, ni de découvertes bienfaisantes... Et cependant, il a dû marquer une supériorité incontestable sur Pasteur, car il honore une rue, alors que Pasteur n'a qu'un passage, en domaine privé, — et que, d'autre part, Jean Cadu, l'un des plus grands maires d'Angers, n'a pas même une passerelle..... »

Et pourtant!... Veux-tu que je parle un peu de toi? La modestie n'est point une vertu pour ceux qui ne sont plus de ce monde et il importe que je note la taille de ton âme et le poids de tes actes.

Digitized by Google

Par charte, en date de février 1475, Louis XI, alors en leur château, octroyait aux Angevins « congé d'avoir Maison de Ville » pour la gestion de leurs intérêts communs, avec un maire élu, dix-huit échevins et trente-huit conseillers, dotés d'avantages divers et, en particulier, d'un privilège de noblesse. A présent, les conseillers de notre ville, ainsi que leurs chefs, demeurent le lendemain ce qu'ils étaient la veille, c'est-à-dire non « décrassés » de roture. Hélas! plus de « noblesse d'échevinage! » Nous vivons en un temps bien malheureux !

Mais Louis XI était de ces hommes qui « donnent et retiennent » ; il imposa la nomination du maire, son trop dévoué Cerizay. Les maires imposés sont rarement populaires et, dès que son protecteur se fut éloigné du château, son féal Cerizay se heurta à des résistances violentes et sans trêve, avec tels mécontentements, dissensions, troubles et clameurs, qu'après la mort du malin roi, son fils et successeur dut débattre avec les bourgeois de la ville et leur consentir, le 12 juin 1484, une nouvelle charte ; il leur accordait, cette fois, l'élection *annuelle* du maire, mais réduisait à vingt-quatre le nombre des échevins et conseillers, — eux nommés *à vie*, ce qui les exonérait des préoccupations de la réélection et des soucis de la rédaction de nouvelles professions de foi. Oui, Jean Cadu, ton époque avait du bon, et je crois bien que nos derniers édiles, les moins entachés de royalisme, ne seraient pas fâchés de posséder à la mairie un fauteuil viager.

Guillaume de Lépine fut le premier maire librement élu ; puis vingt-six passèrent successivement, chacun une année, au mairat, dont tu fus honoré enfin le 1er mai *1513*. De tous ceux qui t'avaient précédé et de tous ceux qui t'ont suivi, tu es le seul — et tu as bénéficié ainsi d'une marque exceptionnelle de confiance et d'attachement — qui ait vu son mandat renouvelé six fois (1514, 1525, 1526, 1529, 1530 et 1531.)

Digitized by Google

En ces années troublées, tes concitoyens avaient besoin de toi : l'honneur du titre et de la fonction subissait des charges terribles et des responsabilités décourageantes pour les âmes vulgaires : on recourait à toi parce qu'on te savait le cœur ferme et vaillant.

Tu étais un homme d'action, toi ; tu n'avais ni temps ni goût pour les paroles oiseuses et enflées ; tu ne paradais ni ne plastronnais ; tu ne te dépensais pas, à toute occasion, en fumées de rhétorique pour faire reluire ton propre mérite, non plus pour exalter le bonheur dont le roi faisait jouir ses sujets, ou la valeur incomparable de ses gouverneurs et lieutenants ; tu n'étais pas « nouveau jeu » du tout, il faut bien l'avouer.

Au fait, tu n'as guère connu ton roi que par les effrayantes tâches qui te sont venues de lui : te les rappelles-tu ? Un jour, on se chuchotte que François Ier s'était aventuré en Italie et qu'il avait eu avec Charles-Quint, le 24 février 1525, une grande bataille, qui avait été un désastre pour lui... Les nouvelles alors, même les mauvaises, n'allaient pas vite et ne se répandaient que par ondulations, de zones en zones, de pays à pays. Toutefois, les bruits grandissent et se précisent : l'armée du roi a été entièrement détruite, lui-même est compris dans le butin de l'Espagnol et sûrement il sera emmené captif par-delà les Pyrénées: c'est donc le royaume à l'abandon ; rien n'y est plus, que les mauvais instincts lâchés sans crainte ni contrainte. Quelle stupeur et quelles inquiétudes dans les populations ! Comme elles ne concevaient ni ordre ni frein en dehors de l'autorité royale, l'affre était générale, profonde, désespérée : le berger n'était pas des meilleurs sans doute, tondant trop ras les moutons, mais, quand même, il avait son bâton et ses chiens. Plus de bâton-sceptre, et tous les chiens ont été massacrés à Pavie ! sauve qui peut : nul n'arrêtera les loups... Se sauver, où !... L'imagination du peuple s'affole ;

Digitized by Google

dans son ignorance des distances, il a des alarmes et des paniques paralysantes : on se murmure que les espagnols victorieux sont en marche pour prendre, l'une après l'autre, toutes les villes de France; on assure avoir vu des cavaliers d'avant-garde sur la rive gauche de la Loire ; puis on envisage — péril moins lointain et plus certain — les pires excès des bandes de malandrins et de pillards, qui demain, ce soir peut-être, seront les maîtres du pays et de la cité. Et tous tes concitoyens, Jean Cadu, se tournent vers toi, leur maire, leur guide, leur providence, implorant protection... Quel affreux moment pour toi ! Par fortune, tu étais, selon l'expression des chroniques, « homme de cœur » : tu te montras digne, à tous égards, de la confiance publique : tu sus relever habilement les courages abattus ; tu fis fourbir les armes et remettre en état de défense les fortifications de l'enceinte ; tu veillas avec soin à approvisionner la ville contre toute surprise et, après avoir passé en revue les habitants, tu leur assignas leurs postes de travail ou de combat. Ainsi fut par toi revivifiée l'âme angevine en détresse, ainsi furent tenues en échec les hordes de loups humains qui avaient cru trouver la ville ouverte et résignée aux pires atrocités...

Voilà ce que tu as fait, Jean Cadu, dont le nom s'est perdu sous l'épaisseur de quatre siècles superposés.

De nos jours, nous avons un ordre de chevalerie appelé « la Légion d'honneur ». Ses membres se distinguent par un bout de ruban rouge attaché au pourpoint moderne, à hauteur du sein gauche. Si tu vivais encore, tu aurais peut-être des titres pour entrer dans cette haute confrérie : ne s'y trouvent, je t'assure, que des hommes éminents, qui ont honoré la patrie par un génie éclatant, ou des actes d'héroïsme absolument indiscutables. Il suffirait de former ta demande et de la faire appuyer par d'importants députés du peuple. Toutefois, je ne voudrais pas te garantir le succès, parce que tu pourrais bien être dénoncé

Digitized by Google

pour avoir, en ton jeune temps, accepté un roi à une seule tête, quand la mode est, à présent, d'être assujetti à un roi de 881 têtes, toutes, à vrai dire, meilleures les unes que les autres : et ce serait, pour toi, une tare indétachable. Il serait trop long de t'expliquer pourquoi, et tu ne me comprendrais peut-être pas bien complètement, ceci étant compliqué; au surplus, je n'aime pas plus que toi, qui ne t'empêtrais point de théories et de sophismes, parler politique.

Ah! ton roi « à une seule tête » (car il ne serait pas convenable de rapprocher de la sienne celles de ses égéries brunes ou blondes), il t'a donné de la peine encore !

Le voilà donc prisonnier à Madrid, où il s'ennuie et s'énerve, loin de sa cour, de ses chasses, de ses fêtes et de ses belles amoureuses; mais Charles-Quint n'entend point le relâcher sans obtenir de lui, outre des millions d'écus d'or, la cession de Naples, de la Flandre, du Charolais et même de toute la Bourgogne. Le captif se cabre devant ces exigences et résiste, objectant qu'il ne pouvait donner ce qui appartenait à la France et non à lui; mais le temps passe, et sa solitude, derrière murs épais, était si triste, alors surtout que n'était pas venue se mettre sous mêmes verrous, pour le consoler, la dame de ses pensées du moment — Anne d'Heilly, qu'il avait faite duchesse d'Étampes — qu'enfin il céda, et signa tout...

Il rentre en France, tout imbibé de joie, gaillard et piaffant, mais avec l'arrière-pensée d'éluder la stricte exécution du traité signé à Madrid, et pour la garantie de laquelle il avait laissé, en arrière de lui, comme otages, ses deux fils. Il commença, naturellement, par se désankyloser, en Saintonge, durant trois mois de divertissements, réjouissances et plaisirs de tous genres. Après — on ne peut guère toujours rire, n'est-ce pas, — il s'en va, à Paris, exposer au Parlement sa situation, délicate au point de

Digitized by Google

vue de la foi jurée, proposant, avec une émotion touchante, de retourner en Espagne, si l'on juge cette résolution plus correcte, pour dégager sa parole et ses fils, en reprenant sa captivité personnelle.

— « Si mes sujets ont eu du mal, ajoute le roi-chevalier, j'en ai eu avec eux... »

Le Parlement, auquel on avait adjoint les princes du sang et tous les grands dignitaires du royaume, déclara solennellement, le 16 décembre 1527, que « le roi n'était « obligé, ni de retourner à Madrid, ni d'exécuter un traité « consenti sous pression et contrainte, et qu'il pouvait, « *saintement et justement*, lever sur ses sujets deux « millions d'écus d'or pour la rançon de ses fils. »

Cette contribution forcée, dont le chiffre fut maintenu, pour le rachat des fils de France, dans le traité de Cambrai (*la Paix des Dames*), que négocièrent ultérieurement la mère du roi, Louise de Savoie, d'une part, et, d'autre part, la tante de Charles-Quint, Marguerite d'Autriche, ce fut toi, maire Jean Cadu, qui dus, pour la lourde portion attribuée à la ville d'Angers, en répartir la charge entre tes concitoyens — souffrant au cœur cruellement de la pressuration de leur misère. Sans violence, sans susciter nuls contre-coups de colères ou de troubles, grâce à ton autorité si grande et que l'on savait juste, toute paternelle, des milliers et des milliers d'écus d'or angevins s'acheminèrent vers l'escarcelle du roi d'Espagne pour la rançon des petits princes.

Je n'ai point à suivre ici l'histoire générale de ton temps et je reviens de Madrid à Angers, pour retrouver ta mairie.

Après la charte de Louis XI, le maire et le conseil, avaient loué, provisoirement, une chambre au-dessus du porche et entre les tours de la Porte-Chapelière; puis, bientôt, ils s'étaient établis, encore à loyer, dans la maison de la « Godeline », domaine appartenant à l'évêque de

Digitized by Google

Nantes: là fut, pendant près de cinquante années, l'Hôtel de Ville.

Déjà, dans tes premiers mairats, tout n'y était pas au mieux : vous étiez peut-être un peu envahissants dans la propriété de l'évêque de Nantes; puis. comme tous locataires, vous réclamiez sans doute des appropriations et améliorations que nécessitaient les besoins grandissants des services de la Maison commune; enfin se produisirent des conflits, sinon avec le vénérable propriétaire, tout au moins, avec les administrateurs de ses intérêts temporels. Tu aimais, toi, les situations nettes et libres; d'ailleurs, tu pensais que la Ville était une « duchesse » qui devait avoir un logis à elle, ne fût-ce que par dignité ; qu'au surplus, ses services de tous ordres prenaient une importance progressive et qu'il était prudent de prévoir les extensions de l'avenir. Avec ton ordinaire esprit de décision, tu fais dresser un plan et, au cours de février 1527, tu traites avec les maîtres-maçons Boisrémy et René Michot pour l'édification d'une mairie, près de l'église et de la porte Saint-Michel, faisant front aux halles et au tribunal, dominant par arrière le mur d'enceinte et la campagne. Le Conseil, avec toi son maire, s'y transporta vers juillet 1429 — malgré l'inachèvement du monument, qui, même sous ton dernier mairat de 1531, avait encore des lacunes : ménager des minces ressources de la ville en ces temps de détresse, tu avais, comme nous disons à présent, sérié ou échelonné les dépenses.

Hélas! cette année 1531 a été pour toi, entre toutes, lamentablement désolante : famine et peste ravagèrent la ville... Je ne veux point reporter ta pensée sur ces calamités navrantes, et je n'y touche légèrement que pour signaler une création de toi. En tous temps et en toutes contrées il est des êtres immondes qui tirent profit des fléaux : ce sont les vautours humains, braves de la faiblesse et du découragement des populations terrassées, et qui se ruent, arme

Digitized by Google

en main, contre elles, tuant et volant sans nuls risques... Angers avait été envahi par ce qu'on y appelait « les méchants garçons ». Tu outilles bravement contre eux une défense : tu institues une milice de guet, à laquelle tu donnes un capitaine ; tu enrôles tous les hommes valides ; les uns gardent les portes, d'autres font, nuit et jour, des rondes et fouillent les logis suspects ; tu montres toi-même l'exemple de la vaillance. Et j'ai lieu de penser que, quand vous aviez pris un « méchant garçon », vous ne lui donniez pas les douceurs de notre prison de Fresne, vous ne le soumettiez pas à l'examen psychologique d'un médecin, vous n'étudiiez pas anxieusement et amicalement son « état d'âme ».

Nous aussi, nous sommes encombrés, dans notre société nouvelle, enfiévrée et un peu détraquée, de « méchants garçons », mais nous les appelons des « apaches ». Ils sont très sympathiques, on publie leurs portraits et l'on chante leurs exploits ; on les traite par la douceur et par des conférences melliflues, dans lesquelles on leur seringue philosophiquement et théoriquement toutes les vertus : leur âme, dit-on, est seulement ennuagée et il doit suffire de dissiper les vapeurs qui la ouatent. De fait, cette méthode a des résultats encourageants : la colonie des « méchants garçons », qui tuent et qu'il est interdit de tuer, auxquels on ne touche qu'avec des fleurs, s'accroît sans relâche, à la sotte joie des grandes dames névrosées et des humanitaires ultra-sensibles. L'un deux, en un gros livre de philosophie transcendantale, écrit : « Il viendra un temps où l'humanité, régénérée, n'appréciera plus, sous le même angle qu'aujourd'hui, le vol et l'assassinat ; elle les considérera comme des facteurs nécessaires du progrès des conceptions du droit et de la liberté ! »

Tu ne comprends pas bien ce pathos, Jean Cadu ; tu es arriéré, vois-tu ? Eh bien, il existe, et en nombre honorable, de jeunes troubadours, dotés de gros tas de rentes, qui se

Digitized by Google

pâment devant ces choses mirifiques ou affectent de se pâmer : ils se montrent ainsi très profonds et en avance sur nous autres, moins « intellectuels »... *Quos vult perdere Jupiter dementat !*

Après cette effroyable année 1531, brisé dans ton âme et dans ton corps, tu as quitté la gestion des biens de la ville pour rentrer au tribunal, en qualité de lieutenant général du roi; avant ton premier mandat, tu y avais siégé comme juge.

Singulier rapprochement des destinées des hommes et des choses : tu as quitté le Conseil de Ville pour l'administration de la justice; la mairie, que tu avais construite, après avoir rempli sa destinée pendant trois siècles, a été cédée, lors de son transfert dans sa nouvelle maison du Collège d'Anjou, à la même administration de la justice, pour les besoins d'une Cour d'Appel.

Du tribunal où tu as fini ta carrière il ne reste plus une pierre, et la Cour d'Appel elle-même a cessé d'être l'occupante de la « grande maison » de la place des Halles, qui n'a plus de halles, malgré son nom conservé — en attendant qu'un de nos modernes maires l'honore du sien...

Ton Hôtel de Ville, tu aurais peine à le reconnaître, Jean Cadu: la Justice l'a accru, notamment, d'une aile entière, en inharmonie complète avec la construction de tes maîtres-maçons Boisrémy et Michot; et, pour le service du Parquet de la Cour, elle a déshonoré l'aspect extérieur, qui nous intéresse, par une verrue blanchâtre, qui s'est allongée, en saillie, de bas en haut, au long de la tour dont elle fausse honteusement le relief. Il y a là une impardonnable faute d'orthographe architecturale, un péché mortel de mauvais goût, et nous demandons que l'on mette le pic dans cette superfétation lépreuse. Mais respect au reste d'alentour !

Digitized by Google

En souvenir de toi et de ton temps, brave Jean Cadu, aussi pour la joie de nos yeux, pour le renom artistique d'Angers, nous supplions le jeune Conseil de Ville de nous conserver, intact et libre, le pittoresque mur extérieur de notre ancienne mairie — portant la tour et le logis, sur leur haute base de rocher, et leur jardin suspendu — ravissant et très spécial paysage, animé de suggestifs souvenirs et qui ne saurait être refait ou remplacé, avec son caractère, même au prix des 262.000 livres que doit coûter le linceul de tuffeaux dans lequel on prétend l'ensevelir.

Le nouveau maire, ses échevins et conseillers, élus en ce présent mois de mai, se refuseront à confirmer la sentence de disparition prononcée par leurs devanciers immédiats, *mortellement* oublieux du précepte : « Tes ancêtres honoreras, afin de vivre longuement... »

Sans faire échec à l'excellente œuvre de la Mutualité, ils sauront lui trouver, pour l'abri et les convenances de ses réunions, un emplacement moins dommageable, c'est-à-dire moins éclipsant que l'ensemble du projet adopté, et dont on ne puisse dire : « Ceci a tué cela !... »

Ainsi, ils ne priveront pas les générations présente et futures de la vue de ce qui fut autrefois, qui nous parle encore et reporte la pensée rétrospectivement derrière ces murailles, dans la grand'salle de Ville, où ont siégé et peiné tant de maires de haute marque : les *Henry*, *Jean* et *Christofle de Pincé* (*1537*, *1538 et 1539*), les *Jean* et *Pierre Ayrault* (*1578 et 1615*), *Jean Cupif* (*1602*), *Jean Bodin* (*1613*), *Gabriel Dupineau* (*1632*), *Jean Gilles* (*1642*) et tous autres, — et toi-même, Cadu, le bâtisseur de leur maison, déjà pour eux un aïeul de haut exemple et une gloire de la cité.

Ils ne toucheront point à la vieille et colossale relique, que quatre siècles ont laissée debout, qui appartient privativement à la Ville et non à ses tuteurs : ils ont pouvoir

Digitized by Google

seulement d'en assurer la conservation et régler l'usage, mais non, par abus de mandat, d'en disposer jusqu'à destruction : « *Jus uti, non abuti.* »

Ils ne suivront pas François Ier dans son inconscience à l'égard de l'Artois et de la Bourgogne : ils n'eussent point, comme lui, sous des envisagements personnels ou suggestionnés par des pressions et contraintes, cédé des morceaux de la France aux Espagnols de Charles-Quint — et ils nous laisseront inentamée notre propriété angevine.

Ainsi soit-il ! n'est-ce pas, Jean Cadu, sieur de la Touche?

Eug. GASTÉ.

P. S. (Au moment du tirage de la Revue). — Il nous est sérieusement confirmé que la décision de la municipalité dernière est plus néfaste encore que l'auteur de l'article n'avait cru pouvoir le supposer.

Le plan adopté ne comporterait pas seulement le « voilement » de la partie extérieure du vieil Hôtel-de-Ville, mais bien son entière démolition : rasement du rocher et de tout ce qui le surmonte ; de plus la « Maison de la Mutualité », devant pénétrer et s'étendre jusqu'à l'intérieur de l'ancien édifice, entraînerait la destruction de l'aile qui fait face au jardin et à la place des Halles...

Or, les mutualistes ne paraissent point enthousiastes d'un projet qui ne fait de leur « palais » qu'une sorte de « rallonge » au bâtiment de la « Bourse du Travail » avec une commune entrée par l'escalier du portique antérieur ; ils eussent préféré se trouver plus complètement chez eux, en un hôtel isolé et indépendant, dont le coût, partout ailleurs, eût été moindre d'un tiers, par l'économie des surcharges de frais qui doivent grever le rocheux emplacement choisi.

Donc, sans réelle satisfaction pour personne, abus de dépenses, désastre archéologique, et confiscation du bien historique de la ville.

Nous nous refusons à croire à la possibilité de conceptions et résolutions aussi... extraordinaires : il est des aberrations si énormes que l'on n'a pas le droit, honnêtement, de les présumer — tant qu'elles ne se sont pas accusées et tangibilisées par des actes réels d'exécution.

E. G.

Digitized by Google

LE POÈTE DES VIEILLES CHOSES

FRANCIS JAMMES

L'on entend dire de tous côtés : la science a tué la poésie. Ceux qui parlent ainsi sont quelques bourgeois philosophes, grands joueurs de billard et respectueux du progrès. Vous en avez rencontré plus d'un, j'en suis sûr, et vous en avez souri. L'ironie valait ici mieux que la colère, car ceux qui tiennent ces propos n'ont jamais songé que la science est sœur de la poésie. Peut-être aussi n'ont-ils pas lu les meilleures de nos œuvres poétiques et ne savent-ils pas que les développements bienfaisants de la médecine ou de l'astronomie, loin d'entraver la pensée du poète, l'ont servie merveilleusement dans l'expression de ses plus belles images. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire les poèmes de Sully-Prudhomme, encore que dans la prose le génie d'un Descartes, un Pascal ou un Claude Bernard, n'ait point été gêné pour traduire les vérités mathématiques ou physiologiques de la façon la plus brillante et la plus adéquate à la fois.

Laissons donc ces esprits chagrins pour qui tout idéal est mort. Nous savons fort bien, au contraire, que les poètes vivent encore et nous n'avons pour cela qu'à lever les yeux. Non seulement les récentes découvertes scientifiques ont servi les idées les plus poétiques, mais, dans le réveil

Digitized by Google

des provinces auquel nous assistons à l'heure présente, des voix sont montées du vieux sol gaulois, comme des chants légers d'alouette planant au-dessus des sillons dans un air plus pur et plus clair.

Parmi ces paisibles chanteurs, Francis Jammes a donné sa note sincère. Des laboureurs l'entendirent les premiers. Ils la trouvèrent si neuve qu'ils s'arrêtèrent éperdus. Le bruit se répandit par les campagnes et les villes qu'un bon poète avait paru. Ce poète était jeune et vivait loin de Paris. Il habitait dans les Pyrénées C'était un adolescent, presque un enfant, tant ses chansons avaient un air doux et naïf. Il était poète, à la façon d'un simple ou d'un sage — les deux vont de pair. — C'est qu'il faisait très mal les vers ou qu'il les écrivait sans s'occuper des règles anciennes. Toutes ses œuvres semblaient nouvelles. Deux maîtres incontestés, Theuriet et Coppée, retrouvaient dans ces syllabes mineures une fraîcheur d'accent qui les charmait. Le succès vint à Francis Jammes, comme il arrive toujours à ceux qui ne l'ont point cherché.

Il plut, dès son premier livre, et s'il parvint à plaire ainsi ce fut en déroutant les amoureux de prosodie parnassienne. Mais il avait pour lui, dès l'abord, tous ceux qui cherchent au fond d'un livre une légère excitation sensuelle. Les écrivains d'autrefois s'efforçaient de contenter l'esprit et le cœur. Ceux d'aujourd'hui se mettent à la torture pour procurer une vraie jouissance à leur lecteur. Ce qu'ils ambitionnent n'est plus la joie parfaite d'une belle phrase pure, où tous les mots soient justes et bien assemblés. C'est seulement le plaisir de l'œil, l'énervement causé aux papilles nerveuses par un assemblage assez neuf de mots fortement colorés. Avec eux triomphe l'impressionnisme, l'étalage du clinquant. La nature malsaine de cet art plaît à la foule. Ellle semble rare et les meilleures y sacrifient. Ceux qui parlent purement sont délaissés. Jammes a tenu la gageure de conquérir ce

Digitized by Google

public énervé, rien qu'en évoquant en des vers simples et d'allure franche des choses anciennes et démodées.

Il a plu aussi parce qu'il a su dire des choses originales ou chanter les plus vieilles choses en une langue qui parût n'avoir jamais servi. Certes, il serait aisé de retrouver chez lui quelques-uns des traits généraux qui rassemblent les poètes et les font tels. Mais ces analogies dont je vais, au moins, essayer de découvrir une ou deux, n'ont rien qui ressemble à l'imitation. Rien ne surprend à les rencontrer chez les esprits les plus indépendants. Les sentiments qu'elles éveillent sont éternels et les ménétriers ont moins de peine à les éprouver que les beaux esprits affinés qui, par snobisme, se livrent aux muses.

Il a souffert et dit ses amours, mais il l'a fait avec une telle sincérité qu'il nous a forcé d'oublier les amoureux qui le précédèrent en littérature. Il est vrai qu'il a pris soin de ne point faire sentir l'auteur. Je n'irai point jusqu'à dire avec M. Beaunier que ses *Élégies* sont admirables. Je concéderai seulement qu'elles sont neuves avec « quelque chose d'enfantin, qui touche ». Ce n'est pas que les aventures qui les suscitèrent aient un caractère nouveau. Celles de Lamartine ou d'Alfred de Musset sont plus intéressantes et plus douloureuses. Vous y trouverez un écho que vous chercheriez en vain dans les poèmes de Jammes. Ceux-ci sont frustes comme le chant d'un petit pâtre de montagne. La philosophie profonde qui jaillit d'une grande détresse et les enseignements contenus dans la souffrance se dégagent avec plus de force des *Nuits* que du Deuil des *Primevères*. Mais, si les angoisses de Musset dépassent un peu la mesure habituelle de nos pauvres petites douleurs, celles de Francis Jammes ont un accent plus intime et plus pauvre aussi. La souffrance vient vite aux hommes et c'est un bonheur pour eux qu'il en soit ainsi, car elle les transfigure et leur permet un instant d'entrevoir la lumière divine. Nous devrions bénir

Digitized by Google

les tourments qu'elle nous cause, de nous révéler tant de vérités précieuses dont nous n'aurons jamais assez. Nous nous révoltons contre elle et nous avons tort. L'homme n'est grand que parce qu'il souffre. Ceux qui l'ont fait souffrir n'ont pas perdu leur temps. Pendant ses douleurs il maudit la vie. Mais la douleur vienne à disparaître, où sera pour lui la consolation ? C'est alors qu'il s'interroge et se souvient. Dans ces instants de songerie muette, le poète appelle son enfance et sa jeunesse. Sa poésie qui, tout à l'heure était chaude et voluptueuse, a perdu ses frémissements de sensualité. Voici qu'elle se fait douce. Elle demande l'âme pure et sourit au printemps.

Il ira donc à l'amie d'enfance et ne lui mendiera qu'un sourire. Il ne lui dira rien, certain de l'en aimer plus. Son bonheur sera complet. Ce sera comme un rêve.

Je viens de résumer ainsi les *Élégies* de Jammes et je n'ai pas tout dit. Le caractère de ses poèmes est de ne pouvoir être analysés. La sympathie la plus large les anime. Ils sont pleins de pitié Vous vous rappelez les propos du Gringoire de Banville : « Ce qui fait le poète le voici : toutes ces douleurs des autres il les souffre, toutes ces plaintes si faibles, tous ces sanglots qu'on ne pouvait entendre, passant par sa voix, se mêlent à son chant... » Éminemment impressionnable, Francis Jammes souffrit de l'atmosphère de sa petite ville où sa jeunesse s'écoulait. Son âme de poète supportait mal les mesquineries et les hypocrisies des milieux étroits. Ses nerfs s'aiguisaient à ce contact de la mort et de la vie, du présent et du passé. La laideur de certains vivants le rejetait vers ceux qui vécurent autrefois dans les grands villages des Pyrénées. Tout est plein de souvenirs au fond de ces chambres moisies dormant à l'ombre des vieux arbres frais. L'on dirait que l'odeur d'autrefois mélancolise un peu les horizons qui n'ont pas changé, comme aussi les hommes qui font toujours les mêmes tâches. Ce sont de pauvres

Digitized by Google

cordonniers, des gardiens de troupeaux, des moissonneurs ou tresseurs d'osier. « Le poète a pitié d'eux tant ils s'appliquent à leur humble besogne. Il a pitié de leur souffrance secrète et de leur obscure destinée tout entière confinée dans les masures étroites qu'on voit, avec tristesse, en traversant les villages... Le poète a pitié de tous, et des animaux même, il s'afflige de l'infinité muette et résignée de leur douleur, il compatit à la misère des ânes trop chargés..., à celle des chats abandonnés qui miaulent de détresse et grelottent dans la boue, à celle des chiens effarés que des enfants poursuivent...[1] » Ce qui, dans cette pitié nous paraît assez nouveau, c'est la façon dont elle nous gagne. Tous les poètes ont éprouvé la grandeur de leur sympathie pour la souffrance des bêtes. Mais qu'ils sont peu nombreux ceux qui ressentent vivement la plainte des choses. Pour compatir à de pareilles misères, il ne faudrait pas vieillir, « car la certitude de l'animation des choses existe chez des enfants, des animaux et des simples. J'ai vu des enfants prêter à un morceau de bois brut, ou à une pierre, les fonctions d'un être vivant, leur porter une poignée d'herbe et ne point douter qu'ils ne l'eussent mangée, lorsque, sans être aperçu d'eux, je l'avais enlevée[2] ».

Les choses vieillissent comme les êtres. Quand nous en avons tiré tout notre profit, nous les rejetons, brisées ou mortes. Pourquoi ne pas les conserver ainsi que de vieux serviteurs? Elles sauraient bien, dira le poète, nous garder leur reconnaissance. « Elles sont prêtes à nous remettre leur âme, dès que nous la rafraîchissons. Elles sont pareilles à ces roses des sables qui s'épanouissent indéfiniment, dès qu'un peu d'eau leur rappelle l'azur des citernes perdues[3]. »

[1] André Beaunier, *La Poésie nouvelle*, p. 343.
[2] F. Jammes, *Des Choses*, v. *Le Roman du Lièvre*, p. 218.
[3] F. Jammes, *Des Choses*, v. *Le Roman du Lièvre*, p. 22.

Digitized by Google

Mais, à certaines heures, elles excitent mieux notre sympathie, parce que leurs « secrets accords » sont plus marqués. Sachons profiter de ces instants qui passent vite et ne se retrouvent plus. Sans cet accord, notre sympathie serait puérile. et rien n'est plus glissant que le terrain sur lequel Francis Jammes promène sa pensée. Nous ne savons jamais, en effet, quand la sincérité s'achève et lorsque la fantaisie commence. Toutes ces élégies frôlent assez près la rhétorique.

Chez les meilleurs poètes, cette sensibilité s'accompagne souvent de fatuité, servant elle-même à prolonger le développement exagéré d'une conscience élargie jusqu'à vouloir se faire le centre de l'univers. Francis Jammes est orgueilleux, mais sans tirer vanité de son orgueil. Il s'est cru seul au monde à souffrir ainsi de la souffrance des autres. Je ne sais quelle félicité s'est alors épanouie chez lui sur ce grand fonds de pessimisme farouche et, comme il allait conclure, de sa misère et de la vue même de la souffrance, au mal total de l'humanité, il s'est arrêté juste à temps. La forme d'orgueil par quoi se trahit d'ordinaire la maladie morale des poètes s'est révélée en lui d'une façon bien originale, où l'on sent l'accord un peu forcé de ses pensées habituelles. Je ne voudrais pas empiéter sur les pages suivantes, mais quand on aura vu de quoi s'est tissée sa conception du monde, on comprendra que Jammes ait laissé la place à la joie sur la terre et se soit efforcé de « considérer son aventure personnelle comme une exception, qui lui est pénible, assurément, quant à lui, mais sans importance dans l'économie générale du Cosmos ».

Peut-être verrait-on, dans cette habitude à se croire exceptionnel, une marque inéluctable d'orgueil, et, par là, rien moins qu'un signe évident d'originalité. L'auteur encouragerait lui-même cette manière de voir, et l'aveu que renferme à cet égard sa treizième Prière serait assez significatif ; mais il faudrait oublier aussi qu'il a voulu

Digitized by Google

souffrir pour permettre à Dieu de donner à d'autres le bonheur qu'il n'eut pas. Ces deux sentiments d'orgueil et d'humilité se mêlent bien plutôt étroitement. Il en résulte une poésie exquise, un peu à part dans la production poétique de notre époque, et qu'on ne goûte pas au premier aspect, mais après une lente pénétration. Ce caractère composite et fondu à grand'peine dans un perpétuel acte de foi gêne assez la compréhension générale de l'œuvre de Jammes. On n'y a pas fait assez attention et l'on est sorti d'une lecture de ces poèmes si gauches avec une impression fausse de jeux enfantins et subtils à la fois. La belle jeunesse et l'ardente sincérité qui s'y trouvaient valaient bien pourtant qu'on les aimât, en ce temps de scepticisme, et tous ceux qui les connaissent ne me démentiront pas sur ce point. Il y règne une fraîcheur d'accent qui, je le veux bien, semble encore étrange. Mais faut-il donc rejeter cette bonne grâce, alors surtout qu'elle vient à nous sans apprêt, dans sa beauté franche et naïve de belle paysanne que les villes n'ont pas corrompue ?

Naïveté de pensée, naïveté de forme, les deux sont chez Jammes et dominent son œuvre. Les poètes nous avaient mal accoutumés à une aussi bonne simplicité. Quand les grands écrivains voulaient être simples, ils exprimaient les pensées les plus élevées dans le style de la société, et cette simplicité ne les empêchait pas de dire seulement les choses qui leur paraissaient assez nobles et d'un ton parfait. Une partie de la vie restait ainsi à l'écart, tout n'étant pas bon à exprimer dans un salon choisi. C'était une opinion raisonnable à laquelle la raison pouvait ne point se rallier, s'il est vrai que tout se dit en français pourvu qu'on s'y prenne adroitement. D'excellents écrivains s'étaient chargés d'écrire en une langue très simple et de célébrer la simplicité, mais en usant encore des mots rares, empruntés au vocabulaire le plus pur. Les poètes avaient perçu très vite la difficulté qu'il y avait à parler souvent de la vie simple.

Digitized by Google

Sachant que rien n'est plus malaisé à faire avec un langage où demeure la sincérité des choses simples, ils compliquaient leurs histoires et les faussaient. L'on sentait aussi qu'ils cherchaient des effets de style plutôt qu'ils ne traduisaient leurs impressions. Leur art était savant. Ce n'est pas que les règles de leur métrique fussent trop étroites. Elles étaient si diverses qu'ils en tiraient les effets les plus variés et les plus hautains. On ne pouvait mieux avouer qu'elles se seraient alliées aussi bien à l'amour sincère de la simplicité que de la naïveté. Mais il fallait, pour y arriver, que le poète se fît une âme d'enfant ou une âme d'humble, toute neuve, ouverte aux mille spectacles du monde, sans lecture, et n'ayant fait jamais que regarder le ciel et la terre. Oh! alors, les mots qu'il eût employés, dans son vocabulaire un peu fruste, eussent convenu seuls à la traduction des sensations et des sentiments. Ceux-ci pouvaient être, en effet, très riches et développés. L'insuffisance de l'expression n'exclut pas l'intensité de l'impression. L'on voit même souvent les mots les plus ternes se rencontrer chez l'intellectuel habitué, par métier, à trouver aussitôt un vocable, au moindre éveil de l'idée. L'homme naïf ou l'enfant se serviront, au contraire, non plus de cette monnaie usée que l'on se passe de main en main, connue de tous et qui n'a plus d'éclat pour avoir servi, mais de ces locutions fortement expressives, neuves et riches et d'autant plus belles en leur candeur. C'est cet air simple et jeune qui fait le charme de ce joli livre : « *De l'Angelus de l'aube à l'Angelus du soir* ». « Mon Dieu, dit Jammes, en guise de Préface, vous m'avez appelé parmi les hommes, me voici... J'ai écrit avec les mots que vous avez enseignés à ma mère et à mon père, qui me les ont transmis. » Rien n'est plus exact. Cette manière n'est qu'une conséquence, chez l'auteur, du dégoût de l'artificiel. Elle donne l'explication de l'œuvre. Tout s'y rapporte comme à son centre. Que ce soit dans le choix des sujets, que

Digitized by Google

ce soit dans les conclusions que Jammes en tire ou dans sa façon de les exprimer, vous retrouvez partout la simplicité.

La matière de tous ces poèmes naïfs semble, au premier coup d'œil, la matière même des réalistes. Comme eux, notre poète cherche autour de lui son ouvrage. Tout ce qu'il voit lui semble bon à mettre en vers, et le goût va nous faire toucher du doigt, si j'ose dire, le défaut le plus grand de son œuvre. La difficulté de l'art réside à peu près en entier dans le choix des matériaux. Savoir quoi dire et le bien dire, telle fut, de tout temps, la préoccupation constante des écrivains. Les romantiques eux-mêmes savaient, en leurs excès, les limites précises de l'art. Ils choisissaient encore dans le champ du réel. Les Parnassiens vinrent ensuite, qui s'efforcèrent de tout exprimer. Mais avec eux les détails les plus vulgaires ne choquent pas. Ils les ont encadrés de telle façon que la vulgarité n'en paraît plus.

Francis Jammes les fait passer, au contraire, dans leur nudité, j'allais dire en leur grossièreté. Leur apparition choque et déroute le lecteur habituel de poésie.

C'est surtout dans le long dialogue en vers libres, intitulé *Existences*, que se révèle au long ce penchant de l'auteur pour les descriptions totales et les mots brutaux chers aux naturalistes. La lecture attentive de l'œuvre en persuadera sans peine les admirateurs de Francis Jammes. Comme l'écrivait M. Beaunier, c'est « un roman réaliste, poussé au noir, où s'accumulent les atrocités ». Toute une ville de province y défile en tableaux qui veulent être vrais. Cela n'est point amusant ni curieux, ainsi qu'on a voulu le dire. Un pareil kaléidoscope n'a rien de poétique, et les poètes eux-mêmes ont en cette cité les mots les plus grossiers à la bouche. Le facteur rural ne les emploie pas. Si toutes les petites villes étaient pareilles à celle-ci, les Parisiens auraient beau jeu dans leur critique maligne de la

Digitized by Google

province et les anciennes railleries de vaudeville trouveraient un regain de modernité.

Laissons plutôt de côté cette « œuvre inharmonieuse ». La pensée de Jammes y paraît faussée par je ne sais quelle désespérance et quel dédain des milieux provinciaux. Certains défauts en germe dans les deux cuvrages précédents s'y trouvent développés à l'excès et aux dépens des qualités propres aux autres et qui dénotent vraiment le caractère de Jammes. Je ne crois pas que celui-ci persiste dans une manière aussi brutale. Elle convient mal à la nature de son talent. L'essai qu'il en a fait dans *Existences* lui doit suffire. Il ne fut point créé pour continuer en vers l'œuvre de Zola. Comme le maître des Rougon-Macquart, il voit et décrit bien son entourage. Il se place en face des objets, nous l'allons voir à l'instant, mais il se distingue de tous ceux dont c'est le métier de décrire par la façon dont il regarde les choses avant de les évoquer. Tous nos descriptifs ne leur trouvaient aucun caractère nouveau. Ils s'efforçaient étrangement à les décrire avec sécheresse. Ils y mettaient beaucoup de mots, d'ordinaire leur cerveau souffrait la torture en cherchant à rejeter bien loin tout ce qui pouvait rappeler un peu la vision d'un civilisé, d'un passionné de raffinements. Leur vocabulaire le plus simple était néanmoins trop riche. Jammes comprit, au contraire, que le miracle d'une œuvre d'art serait de faire tenir en deux mots très jeunes toute une vision de nature.

Lisez ces vers d'une de ses plus jolies pièces :

Et je passais devant des portails vermoulus,
Des jardins abandonnés où, par les grosses grilles,
On voyait, près des maisons sans plus de familles,
Des roses trémières roses dans l'herbe bleue,
Près des portes fermées par la vieille poussière
Comme les portes des cercueils des cimetières [1].

[1] Fr. Jammes, *De l'Angelus de l'aube à l'Angelus du soir*, p. 81.

Digitized by Google

Les traducteurs de la vie la travestissent toujours quelque peu, soit qu'ils mêlent à leurs traductions plus d'eux-mêmes qu'il n'importerait, soit qu'ils se souviennent trop des lectures passées, ce qui revient à dire qu'ils mêlent à leurs traductions plus qu'il n'importerait de l'âme d'autrui. Pareil danger n'est point arrivé à Francis Jammes. Il a pris un plaisir visible à oublier tout ce qu'il avait lu. Se faisant une âme d'enfant, très douce et très humble, il a vu les objets qui l'entouraient comme s'il les remarquait pour la première fois. « Je contemple, dit-il, sans désir d'intelligence, et c'est ainsi que Dieu se révèle à moi[1]. » Rien n'est plus difficile à l'artiste que de voir les choses d'une façon qui puisse intéresser ses lecteurs, ses frères, car il est bien rare qu'à l'âge où le démon d'écrire le poursuit il ait conservé la fraîcheur immaculée des yeux d'enfant, perpétuellement amusés. Que de trésors nous réserveraient les lettres si les lettrés pouvaient retrouver exactement l'eutendement riche en sa fragilité des cerveaux enfantins, que tout émeut. Les plus grands poètes ont gardé quelques parcelles divines de cet état d'âme. Tous les rapports, toutes les antithèses, qu'ils ont exprimés dans leurs vers, les enfants les avaient trouvés avant eux; quelquefois même ils avaient fait des découvertes plus brillantes et plus neuves.

Nous rencontrons heureusement ces qualités précieuses en l'œuvre de Jammes. mais nous manquerions à la justice en disant que nous ne l'aurions pas découverte chez des poètes plus doux ou plus éloquents.

Victor Hugo n'est si grand que parce qu'il sait trouver les images les plus fortes et les plus inattendues. Mais, ce que nous ne saurions découvrir qu'à peine chez tous ces poètes, c'est la façon de faire sensation pour l'œil. Des écrivains remarquables ont assurément excité les sensa-

[1] Fr. Jammes, *Le Roman du Lièvre*, p. 216.

Digitized by Google

tions par la manière aiguë dont ils reconstituaient les objets mêmes de leur peinture. La Nature revivait sous leur plume. Et cependant la nature ainsi vivante n'était pas celle que nos yeux contemplent habituellement. C'est la nature lointaine, fertile en étonnements, que nous révéleront Bernardin de Saint-Pierre, Chateaubriand, Gautier, Fromentin. Quand Pierre Loti veut éveiller chez lui, d'abord, chez ses lecteurs ensuite, des sensations simples, franches et totales, il s'enfuit aux extrémités du globe, sachant qu'aux Indes ou au Japon ses impressions n'auront subi aucune altération. Francis Jammes eût pu rafraîchir aussi les siennes par l'exotisme littéraire. Il l'a fait dans ses *Notes sur des Oasis et sur Alger*, mais de s'arrêter aux portes du désert, à Biskra ou à Tuggurth, son originalité ne se fût pas distinguée peut-être de celle des grands exotiques. Elle n'eût même jamais égalé l'originalité passionnée de l'auteur de Madame Chrysanthème.

Le prodige fut ici d'égaler tous ces grands chercheurs d'images lointaines en contemplant la nature la plus prochaine avec la simplicité sincère d'un modeste et pur enfant de chœur. Avec lui c'est tout un coin de la France qui revit, toute cette région des Pyrénées, non point seulement dans l'éclat majestueux des grandes cimes neigeuses, mais dans la douceur des vallées et des villages, l'intimité des petits jardins, le calme des églises,

> Où quand il y a
> Des journées de chaleur, on sent une odeur fade
> Et fraiche et un si grand silence
> Qu'on dirait qu'une chaise a grincé dans le froid [1].

Ce qu'il chante est la tristesse des vieilles maisons perdues dans la campagne, « où viennent les anciens parents », l'odeur un peu moisie, faite de vieux bois et de parfum

[1] Fr. Jammes, *De l'Angelus de l'aube à l'Angelus du soir*, p. 40.

Digitized by Google

desséché qui s'échappe des salons aux parquets affaissés, les dimanches chauds avec leur calme triste et blanc tombant sur le jardin d'été, « près des tomates écarlates et des roses »

Un jour il s'en était allé
Dans la grande froideur
Des vieux chemins où les feuilles s'endorment,
Puis il avait longé un mur long et usé.
C'était un parc où étaient de grands arbres,
Et je sentis une odeur du passé.
Dans les grands arbres et dans les roses blanches.
Personne ne devait l'habiter plus...
Dans ce grand parc, sans doute, on avait lu...
Et maintenant, comme s'il avait plu,
Les ébéniers luisaient au soleil cru[1].

Tout cela c'est la province et la vieille, celle qui ne ment pas. Nous avons tous suivi dans un coin de notre France ces chemins « très obscurs », pleins de feuillages frais et qui n'ont pas de fin[2]. Qui ne s'est arrêté par un beau jour d'été devant ces vieux murs usés, bordés de ronces. Des chênes ou des tilleuls laissaient tomber leurs branches au-dessus des pierres disjointes. Ils donnaient beaucoup d'ombre. Nous pensions alors aux rires qui montaient autrefois des charmilles. Nous peuplions ces bois et la mélancolie qui n'est jamais bien loin s'éveillait doucement.

Ce sont tous ces souvenirs que le poète de l'*Angelus* évoque à nos yeux. Son premier livre est plein d'odeurs de campagne. Lisez-le, vous y verrez passer le vol des nuages et des hirondelles; vous y retrouverez les sources claires et les fougères noires du pays basque, les pâturages au bord des eaux, les coteaux, mais par-dessus tout le « ciel doux, simple et beau ». Suivez le poète. Il vous fera

[1] Fr. Jammes, *op. cit.*, p. 65.
[2] Fr. Jammes, *op. cit.*, p. 91.

Digitized by Google

pénétrer le charme des « quartiers blancs et neufs, à la fin d'une journée bleue, tiède et claire ».

Les vignes-vierges, comme des cordes de piments rouges, rampaient dans le vent, triste comme une flûte, qui soufflait doucement dans le crépuscule, à cette heure où, comme les cœurs, les feuilles bougent[1]. Suivez avec lui les grands murs blancs qui ont des lèvres de roses. Laissez-vous bercer par le charme de cette heure indécise où les « premièrs lumières » éclairent la buée des vitres. Aimez-vous mieux l'automne? On ne saurait chanter plus sincèrement que Jammes la tristesse des feuilles mortes. Ce ne sont plus ici les variations que nous avions coutume d'entendre sur ce thème depuis Millevoye. C'est la notation franche et directe de la nature à l'arrière-saison. Mais jamais rien de lourd. Jammes n'appuie pas. Sa palette n'est pas épaissie par des couleurs violentes. Il est pastelliste souvent exquis et toujours juste. Je le dis après avoir relu *Poésie* que les amis du poète eux-mêmes ont trouvée « violente et inharmonieuse. Les petites descriptions en quelques lignes du poème intitulé *Jean de Noarrieu* sont achevées. Ainsi que le dit M. André Beaunier[2], les couleurs en sont « douces, joliment nuancées, les lignes ont toute la justesse et toute la précision souhaitables ». Nos meilleurs stylistes n'ont pas décrit plus exactement la Fête-Dieu.

Mais, comme il arrive souvent chez les vrais amoureux de la Nature, cet amour n'est fondé que sur un sentiment très respectueux de la Tradition. Ce n'est pas, en effet, pour le vain plaisir de ressusciter brillamment quelques tableaux du passé que Jammes a parlé du temps de Clara d'Ellébeuse. Il aime la campagne parce qu'elle lui représente une chose très animée, très vivante et très ancienne

[1] Fr. Jammes, *op. cit.*, p. 258.
[2] A. Baunier, *op. cit.*

Digitized by Google

aussi[1]. Il se sent uni et relié à ses ancêtres et c'est ici que l'on pourrait rechercher ses origines littéraires. Beaucoup s'amuseraient, en effet, à retrouver dans ses goûts, sa manière d'être, sa nature d'esprit le reflet des Antilles et le souvenir toujours vivant des vieux parents qui vécurent à la Guadeloupe. Vous savez que Jammes est issu de ce joli pays vers lequel et si souvent sa plume nous ramène avec prédilection. Son grand-père était docteur en médecine à la Guadeloupe et y mourut ruiné. Le père du poète naquit à la Pointe-à-Pitre. Il serait donc possible de retrouver quelques gouttes de ce sang créole dans les œuvres de Francis Jammes. En poussant un peu cette étude, on les y découvrirait peut-être, mais sans grand profit, je crois, car ils ne nous apprendraient rien que nous ne sussions déjà, et n'est-ce pas une entreprise curieuse que cette recherche, mais trop difficile aussi pour être assuré du succès, et sait-on jamais si ce que l'on croit être une survivance, un air de famille, n'est pas au contraire un don spontané et qui se fût rencontré chez un esprit surgi d'une race entièrement différente? Notons ces traits pour faire plaisir aux amateurs et constatons plus sûrement ce sens exquis des choses anciennes où se complaît notre poète. « Combien j'ai rêvé parfois, dit-il, de ressusciter ce passé. Combien il serait beau que Dieu nous donnât, une fois par an, cette fête de voir revenir ces chers disparus... Il me semble que ce revoir serait si naturel, si peu macabre, si peu conte de fée... Et tous écouteraient et il serait beau, la mort étant éternelle, de revoir chacun à cet âge seulement que nous prêtons, avec une singulière obstination, aux chers disparus. » L'on ne saurait analyser plus fidèlement la faculté commune à tous les esprits imaginatifs de

[1] Je veux m'agenouiller sur la terre natale,
Je veux mourir d'amour en la reconnaissant
(V. *Le Deuil des Primevères*, p. 51).

Digitized by Google

choisir pour « situer » nos ancêtres l'âge auquel nous les imaginons plus complètement, le décor et le costume avec lesquels nous croyons les juger avec le plus de vraisemblance. La vue d'une petite fleur, l'odeur d'une vieille boîte, un fichu, n'ont-ils pas suffi parfois à susciter aussitôt toute une lignée de « chers disparus. » « Lorsque je me rends à ma petite métairie, dit-il, je me dis qu'ils y furent. » Une vieille parente du poète lui avait écrit au sujet de Clara d'Ellébeuse. Il la trouva « dans le salon solennel, appuyée sur sa canne ». — « Voyez-vous ce tableau, dit-elle. Ce sont de vos parents du côté maternel... Les dames étaient Martiniquaises. »

« J'ai regardé, avec émotion, cette toile datée de 1833, dont un arbre luisant, d'un vert aquatique, l'arbre d'un parc de rêve, forme le fond du premier plan, assise sur un banc de pierre, une jeune dame en robe de mousseline; debout, auprès d'elle, une adolescente aux cheveux bouclés...

« Maintenant, où reposent-elles? Et qu'est devenu le parc de ce tableau où l'on sent peser la torpeur dorée de la mort ?[1] »

Cette aptitude à dépasser la réalité pour songer immédiatement à ce qui n'est plus, cette facilité du poète à relier le présent au passé prêtent un sens à ces courtes descriptions jaillies spontanément de sa pensée, les éclairent et les fortifient. « L'image des vieux parents défunts qui dorment aux cimetières Martiniquais, sous la splendeur de la nuit coloniale, se sanctifie d'être mêlée à de si prodigieuses visions et, à cause de toute la nostalgie qu'elle suscite, elle est tourmentante et troublante[2]. »

Chez un poète tel que Jammes, ce sens inné de la tradition se mêle intimement au regret mélancolique de n'avoir

[1] Fr. Jammes, *Le Roman du Lièvre*, pp. 331-332.

[2] A. Beaunier, *op, cit.* p. 342.

Digitized by Google

pas connu l'époque élue par l'imagination. « Dans ce château d'A***, ruiné et abandonné, sur le perron duquel j'ai déjeuné hier, j'aurais vécu il y a soixante ans. Le long des allées j'eusse traîné l'existence de ceux qui mouraient jeunes. On m'eût vu, au crépuscule, vêtu d'un carrik, grelotter [1]. » Sa mémoire est assez forte pour ressuciter à merveille la vie des générations mortes. Elle n'en évoque pas le déroulement successif en des fresques précises. Victor Hugo n'eut pas trop de l'humanité tout entière. Un demi-siècle suffit à Jammes, mais le souvenir en est si précis qu'il va parfois jusqu'à l'hallucination. C'est qu'entre ce temps et son âme, l'auteur de *Clara d'Ellébeuse* eût perçu bientôt les affinités les plus secrètes. On le comprend aussi bien vite en songeant que ce fut le temps de Jean-Jacques Rousseau, des idylles exquises de Bernardin de Saint-Pierre, des rêveries ossianiques et, plus tard, après l'épopée, des soupirs élégiaques sur les bancs verts, au fond des bois. Tantôt sa pensée revient à ceux qui vécurent à la fin du XVIIIe siècle, au milieu des Antilles, tantôt elle s'arrête au pied des Pyrénées, mais avec une prédilection marquée pour les vieux costumes et les sentiments désuets.

Tous les amis des lettres ont lu ce conte exquis, *Clara d'Ellébeuse ou l'histoire d'une ancienne jeune fille*. Les critiques les plus sévères en ont loué le mérite original. Je crois bien aussi que Francis Jammes n'a jamais écrit rien de plus achevé dans sa simplicicité ni rien qui fût plus significatif. Ce petit livre a su plaire à nos contemporains épris de modernité par son air vieillot et démodé. Il reporte à des temps peu reculés mais lointains pour nous, maintenant que tout change en dix ans, les mœurs et les idées. Jammes y conte en termes naïfs l'histoire d'une petite pensionnaire de 1830 qui s'empoisonne au milieu des fleurs, en un cimetière de campagne, pour avoir

[1] Fr. Jammes, *Le Roman du Lièvre*, p. 343.

Digitized by Google

été troublée par la découverte d'une correspondance et l'obsession d'un remords mal fondé. C'est aussi, pour qui devine la pensée de l'auteur, l'histoire très vraie d'un état sentimental que l'on a peine à se représenter aujourd'hui. Lisez Clara d'Ellébeuse et vous y devinez quel fut l'idéal de nos arrière-grand'mères. La sentimentalité fut assez particulière pour qu'on s'y intéresse. Elle n'est point synonyme de sentiment puisqu'elle en est, au contraire, la déformation ou l'exagération. Toutes les époques ne l'ont pas connue. Sa durée fut assez brève, s'il est vrai qu'elle naquit avec la Pompadour et s'éteignit au Second Empire. Pour en emporter une idée claire, il faudrait ouvrir ces romans endormis au fond des greniers. Les vieilles gravures l'ont consacré. C'était un état d'inconscience vague, de rêverie perdue, que les femmes ou les hommes d'alors ne cherchaient ni à définir ni à diriger en un sens précis.

L'éducation conventuelle en excitait le développement. Point de mots nets pour exprimer les choses. La jeune fille avait une pudeur ingénue qui déconcertait parfois. Les réalités de la vie lui restaient impénétrables. On s'efforçait d'abord de l'en écarter comme d'une vision malsaine et l'on ne prenait pas garde à la folie des contemplations imaginaires qui montait au cerveau jusqu'à l'étouffer. La langueur maladive était à la mode. Vous la retrouverez dans le conte de Jammes. C'est l'ignorance naïve de l'amour qui fait mourir Clara d'Ellébeuse. Cette âme si pure meurt victime de ses scrupules, de la peur du péché. Dans un tiroir, elle a surpris les lettres d'amour de son grand-oncle et quelques mots incompris l'ont troublée. Le roman de Joachim d'Ellébeuse et de Laura Lopez l'a fait rêver. Puis, un jour, à la campagne, son cousin, Roger Fauchereuse, un poète, lui donne un baiser bien chaste et bien doux. Hélas! dans son innocence toute blanche de petite pensionnaire, elle calcule déjà les conséquences de la faute qu'elle

Digitized by Google

croit avoir commise. Elle étouffe. Ce sont comme « des douleurs aiguës qui la prennent au long des côtes, à l'échine, à la gorge, à la nuque Elle serre les dents et ne dit rien de son mal, soit qu'être plainte l'exaspère, soit qu'une épouvantable idée ait germé dans son cerveau déséquilibré ». Elle agonise et « rien ne l'instruit de son erreur ». « La morne enfant dépérit. Sa pensée se concentre sur l'enfant que nourrit son ignorance douloureuse... Et chaque nuit est une nouvelle mort; non, pas même une mort, mais quelque chose de plus affreux que la vie ». Enfin « par une sereine matinée de mars » elle se tue, à l'âge de 17 ans. Et le poète ajoute : Priez pour elle.

Mais j'ai tort de vous parler de ce petit roman. Lisez-le si vous ne l'avez déjà lu. Il est léger, « brillant comme une fleur, tiède comme une larme et mélancolique et touchant comme un bracelet en gourmettes et à petit boulet d'or qu'on portait en 1850 et que nous avons tous vu au poignet de nos mères [1] ».

Vous retrouvez encore exprimée dans *Almaïde d'Etremont* l'une des idées chères aux esprits romantiques et que Victor Hugo glorifia de façon bruyante en sa *Lucrèce Borgia*, je veux dire l'idée purificatrice de la maternité. Jammes fait tenir à l'un de ses héros, M. d'Astin, le langage que Victor Hugo prêtait aux siens. Almaïde a commis une faute. Elle va devenir mère. C'est bien, s'écrie M. d'Astin. Du moment où, pour fuir la solitude, elle a aimé d'une façon libre et désintéressée, son amour n'est pas vil. En insistant ainsi, Jammes ne s'est-il pas imbu plus sûrement encore des idées flottantes à l'heure actuelle, qui viennent du Nord et dont tant d'écrivains se sont proclamés défenseurs éloquents sur la scène ou dans le roman? Quoi qu'il en soit de cette question, l'œuvre est bien celle d'un romanesque, disciple attendri de Rousseau, pour qui « le besoin

[1] Jean Lorrain, *Poussières de Paris*, p. 118.

Digitized by Google

de donner son amour » est la grande affaire et qui voit en la solitude la sauvegarde de l'hypocrisie, cette fleur vénéneuse des civilisations.

Faut-il parler maintenant du vêtement dont Francis Jammes a couvert sa pensée? Cela n'est point nécessaire et l'on méconnaîtrait plutôt le caractère essentiel de cette œuvre en essayant de la juger à la façon des autres œuvres. Comme de toutes les choses simples, le plus bel éloge qu'on en puisse faire est de noter simplement l'identité de la forme et du fond, l'absence de toute parure vaine. Mais saura-t-on jamais si l'art le plus savant n'est pas celui qui se rit de tout ornement? La simplicité dans les lettres a coûté souvent plus de veilles à l'écrivain que les tournures les plus rares. Il y faut beaucoup de science, un effort constant mais caché, l'application la mieux dissimulée.

Si « l'écriture » modeste est une marque de raffinement, Jammes a conquis la première place parmi les écrivains savants. Il a dédaigné les termes riches, bons tout au plus à déguiser la pensée. L'originalité de ses vers ne tient pas, on a pu s'en convaincre, à quelque locution bizarre ou fardée. De ces mots adroitement assemblés il serait bien près d'écrire avec Eugène Fromentin qu'ils sont « un luxe inutile dont le langage humain peut se passer sans y perdre rien [1] ». Mais ce n'est pas tout de n'employer que les vocables simples. L'écrivain doit les mêler de telle façon qu'on en sente aussi bien la perfection que l'humilité d'origine. Pris dans le fonds commun, sortis du vocabulaire le plus réduit, ils concourent alors à l'effet le plus exquis. Mais il y faut encore un grand art, et celui de Jammes est trop hésitant, trop simple et trop fruste. L'esthétique du poète est insuffisante ou mal comprise. Pour avoir cherché les impressions fortes et neuves et s'être efforcé de décalquer fidèlement les choses, il a fait passer en son style toute la

[1] Eugène Fromentin, *Un été dans le Sahel*, p. 7.

Digitized by Google

gaucherie des aèdes primitifs. Plus de règles ni de mesure en ses vers. Comme il le dit quelque part (Préface de vers) il entend qu'ils soient faux : « ...Mon style balbutie, mais j'ai dit ma vérité... Je ne veux blâmer ni prôner ma façon de faire ; mais ce que j'affirme, c'est ma haine des écoles, ma tolérance, mon amour de la vérité et ma pitié de ce lieu commun qui est le cœur de l'homme. Pour être vrai, mon cœur a parlé comme un enfant. »

Rien n'est plus exact, car aucune école ne saurait l'asseoir parmi ses adeptes. Il fait bande à part en s'amusant à jouer avec ses émotions, puis à les chanter librement, sans forme et sans métrique. Ce sont chansons d'enfant, mais d'enfant qui s'est élevé dans la grande nature au bon souffle de l'air et qui a grandi puis souffert, mais dont le cœur est resté très jeune, presque enfantin. Ce sont chansons de pâtre, incorrectes et moulées, dirait-on, sur les battements d'une âme passionnée, tantôt refoulées, rapides, haletantes, tantôt pleines et lentes et prolongées comme un écho de voix perdu dans la campagne. Ses vers ont souvent treize pieds, parfois il leur en manque un pour être alexandrins. Ce second défaut se rencontre même assez fréquemment dans les premiers poèmes. Joignez-y de violents hiatus et, défaut plus grave encore, des rimes insuffisantes, quand parfois elles ne sont pas absentes, vous aurez l'ouvrage luminaire de Jammes.

Si l'auteur nous disait qu'il n'a choisi le vers libre qu'afin d'exprimer plus sincèrement sa pensée tout entière et sa vision des choses, nous verrions là, n'est-il pas vrai, la marque de faiblesse. L'instrument dont s'étaient servi les Romantiques et les Parnassiens se prêtait aux modulations les plus savantes et les plus naïves, les plus constantes et les plus variées. Victor Hugo l'avait disloqué. Par lui l'alexandrin s'était amolli, se prêtant à l'expression des idées les plus nuancées, des choses les plus inconsistantes. Il savait tout dire en effet. Peinture et musique, il était à la

Digitized by Google

fois l'une et l'autre. Il évoquait les objets, et par la grâce des rythmes et des rimes il les dépassait. Comparez, pour voir, les vers de Jammes à ceux des grands descriptifs, Leconte de Lisle ou Hérédia. Vous sentirez ce qui sépare l'insuffisance du métier de la technique la plus parfaite. Pourquoi fallait-il donc, sous couleur de réforme, saccager d'un seul coup la prosodie française ?

Les poèmes de Jammes ont heureusement une allure naïve qui manque aux meilleurs de ceux que je viens de citer. Ceux-ci sont trop ouvragés. L'artifice de la phrase a masqué la nature. Ceux-là sont sans apprêt. La musique en est absente plus qu'il ne convient à la poésie. Ce n'est point une musique, en effet, qui jaillit de ces vers informes et très doux. L'impression qui s'en dégage a quelque chose d'indéfinissable. Toutes les harmonies célestes y sont tombées. L'arbre et la pierre ont pu dire : « Le poète, c'est moi. » Le ruisseau, la fougère, l'ont dit aussi, comme les joncs et les ronces. Mais le Ciel a bercé la Terre au sein de l'Infini. Le Ciel a dit à la Terre : « Je suis l'âme du Poète ». C'est alors que tous deux se sont écriés : « Nous sommes l'âme du poète qui est née maintenant. »

La poésie de Jammes est ainsi une sorte de vague symphonie. Si la symphonie vous blesse, dédaignez-la. N'écoutez plus que les détails. Il en est d'exquis. Rien qu'en un mot le poète évoque un paysage. Les comparaisons sont toujours vraies, puisqu'elles sont tirées de la nature même.

Le *Deuil des Primevères*, qui parut ensuite « est d'une forme et d'une pensée calmes » auxquelles, la critique ne s'est pas trompée. Les vers de ce recueil sont plus réguliers. Ils sont surtout plus musicaux. Ceux du premier l'étaient trop peu. L'amour de la simplicité s'était payé chèrement. La mélodie reprend ici ses droits, peut-être aux dépens de l'émotion totale, mais non pas, à coup sûr, au détriment des rythmes et de la beauté générale de l'œuvre. La césure est

Digitized by Google

cependant toujours mobile, la règle de l'*e* muet n'est pas bien respectée et le poète s'amuse à rimer faiblement. Plus rien pour l'œil, comme au temps des Parnassiens. Tout pour l'oreille, à condition que l'auditeur ne montre pas grande exigence. Les rimes féminines chauvauchent les masculines. Lorsqu'elles ont même son, tout est sauf. Il n'est pas rare de recontrer quatre rimes assonancées pareillement (années, fanés, bercer, pensées). D'autres fois, le poète fait rimer deux syllabes différentes (moi et noir, adolescence et printemps). Mais, en dépit de ces critiques, les Élégies, la jeune fille nue, le poète et l'oiseau, les quatorze Prières étaient encore de jolies choses où les vers ne boîtaient pas trop. De belles images assez neuves s'y rencontraient. Des comparaisons naïves jaillissaient à chaque instant, tirées de la nature même, et « toujours, des mots légers comme une grappe de bruyère [1] ».

Lisez *Jean de Noarrieu*, rien n'est plus vivant, ni plus plein de réalisme poétique. Comme le dit M. Beaunier [2], « l'exécution de cet ouvrage est parfaitement harmonieuse ». Mais les vers n'ont plus aucune régularité. Ce sont des sixains réunis en quatre chants et par moment, à cause de cette gaucherie dont ils témoignent, on leur préférerait la prose. C'est alors qu'on en vient à douter de la sincérité du poète et de la valeur de son esthétique. On ne sait parfois si c'est par inexpérience ou par excès de raffinement qu'il répète les mêmes mots comme dans « *Un jour* » (Une chienne allongée, allongée, allongée). Le dédain de l'ornement n'est-il pas exagéré quand il conduit Jammes à répéter la même rime, comme dans les deux vers suivants :

> En puisant au vieux puits, la cruche s'est cassé,
> Parce que la vieille servante elle aussi est cassée.

[1] Fr. Jammes, V° *La jeune fille nue*, p. 98.
[2] A. Beaunier, *op. cit.* p. 351.

Digitized by Google

ou dans ceux-ci :

> Au jardin bleu,
> Ils ont semé les choux qui dorment dans l'air bleu [1].

Quand on feuillette ensuite *Existences*, on est complètement dégoûté de cette simplicité débordante et l'on oublie totalement l'idée du poète pour ne songer plus qu'à la pauvreté de ses moyens techniques.

Fallait-il donc écrire en vers pour exprimer des onomatopées. On emporte alors de l'auteur cette impression d'un personnage de son récit dialogué, voyant passer un poète :

> Ce jeune homme là-bas, celui qui est poète
> Me paraît assez poseur et original.
> . . . . . Je n'ai pas lu grand'chose
> De lui, mais ça me paraît être de la pose.
>
> LARRIBEAU.

Et l'on ne sait jamais si c'est vers ou c'est prose [2]. On se demande si Jammes fait en sorte d'écrire incorrectement, lorsqu'il dit : « On n'entendrait que la chaleur du soleil », il trouverait « le goût des guêpes [3] », lorsqu'il parle « d'un bruit d'azur [4]. »

Je n'ai point envisagé jusqu'ici la qualité de sa prose. Elle est analogue à celle des vers. *Clara d'Ellébeuze*, est l'un des plus délicieux romans parus de longtemps. Le style en est doux et fort; mais, comme il arrive toujours au cours des récits de Jammes, le lecteur s'arrête devant une comparaison triviale, un mot trop naïf. Il s'amuse de la phrase suivante : « La chaumière de Dieu a fraîchi comme une cruche [5]. »

[1] Fr. Jammes, *Un jour*. V° de *l'Angelus de l'aube à l'Angelus du soir*, p. 302-303.

[2] id., *Le Triomphe de la Vie*, p. 95.

[3] id., *De l'Angelus de l'Aube à l'Angelus du Soir*, p. 10.

[4] id., *De l'Angelus de l'Aube à l'Angelus du Soir*, p. 16.
id., *Clara d'Ellébeuze* (V. *Le Roman du Lièvre*) p. 73.

Digitized by Google

Mais ce style offre quand même un grand charme. Il fait voir et penser. Ces petites prépositions menues et limpides comme l'eau des torrents sont d'un bon peintre. Elles peignent, en effet, les choses les plus subtiles et les nuances fugitives. L'on oublie avec elles que l'on est en présence de choses écrites et, pour un peu, l'on se croirait au milieu du réel évoqué par ses phrases. Cela tient du prodige. L'heure qu'il est, le temps qu'il fait, tout y est, sans longueur, et le lecteur n'a pas à craindre, en approchant de Jammes, cet assemblage de mots colorés, ces longues énumérations fastidieuses qui font ressembler tant de livres à des « tapisseries de déménagement ». La plénitude de la vie passe en cette prose. Ne dirait-on pas l'argile où les doigts du sculpteur ont imprimé tout leur rêve. Quand son cerveau s'est empli jusqu'à l'éclatement, quand ses yeux n'ont pu retenir leurs larmes, quand ses oreilles ont résonné de tous les sons de la terre et des cieux, quand son cœur a débordé d'amour ainsi qu'une urne trop pleine, l'œuvre est faite. La Nature et la Vie triomphent. Une fraîcheur inespérée tombe de ces pages insuffisantes à tant d'égards. Toutes les odeurs des champs et des prés les ont embaumées. Ce sont parfums de jonquilles, de lilas et de roses ; mais comme le poète les délaisserait toutes pour la petite fleur de primevère!

Jean-Jacques Rousseau, dont il a si bien parlé, sentit l'éveil de son génie devant une pervenche. Je ne crois point faire tort à Francis Jammes en lui disant qu'il a découvert une nouvelle fleur de poésie. Qu'il en découvre d'autres. La province en est pleine. C'est elle qui forma le talent du poète; elle seule le fit original. Puisse-t-elle, à présent, mûrir une pensée jeune et, sans rien lui ravir de la ferveur de ses émotions, lui donner plus d'ampleur en la conservant pieusement comme une plante sauvage, au pied des Pyrénées.

Théodore COTELLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

AU MUSÉE D'ANGERS

UN ENVOI D'ŒUVRES D'ART

Les collections municipales du Logis Barrault se sont enrichies, récemment, de 82 œuvres d'art, peinture, sculpture, dessins, aquarelles, miniature, estampes, médailles et intailles. C'est à l'initiative de notre compatriote, M. Henry Jouin, ancien secrétaire de l'École des Beaux-Arts à Paris, qu'est dû ce nouvel envoi. M. Jouin met à profit ses relations dans le monde des arts pour obtenir que des peintres ou des sculpteurs se dessaisissent de quelques-unes de leurs œuvres en faveur du Musée d'Angers. Il agit de même auprès des collectionneurs ou des amateurs afin de les amener à se séparer de quelque pièce de leur cabinet au profit de notre ville.

On trouvera plus loin la description minutieuse des œuvres récemment entrées au Musée. Mais il n'est pas superflu de faire remarquer que notre compatriote s'est préoccupé, dans le choix de ces œuvres, non pas seulement d'accoître la richesse de nos galeries, mais de combler des lacunes ou d'augmenter le nombre des ouvrages qui, par le sujet traité, revêtent un intérêt particulier pour notre province.

C'est ainsi que s'explique le choix de dessins de Le Brun, de Le Sueur et de Poussin, les trois maîtres par excellence

Digitized by Google

du dix-septième siècle, dont aucune œuvre n'existait à Angers.

M. Jouin a fait parvenir au Musée six dessins de Ramey fils, membre de l'Institut. Ces dessins sont autant d'études de la décoration sculpturale de l'Arc de triomphe de Marseille. Quel rapport, pensera le lecteur, peut exister entre cet édifice et notre ville? Le rapport est étroit. C'est David d'Angers qui reçut la mission de sculpter l'une des faces de l'Arc de triomphe de Marseille. Ramey fut chargé de l'autre face. Or, grâce à la libéralité de Mme Leferme, née David d'Angers, un moulage des sculptures exécutées par son père à Marseille est entré au Logis Barrault. Voici, maintenant, que la collection des études de Ramey se juxtapose, pour ainsi dire, aux moulages de la décoration exécutée par David. Le Musée d'Angers, par une bonne fortune inattendue, contient donc, à l'heure actuelle, le décor entier d'un monument érigé à l'extrémité de la France. Ce rapprochement a son prix.

Il y a quarante ans et plus, M. Dauban faisait acquérir par la ville le modèle de la dernière œuvre du sculpteur De Bay, *le berger Faustulus*. Nous recevons aujourd'hui l'esquisse initiale de cet ouvrage. Cette esquisse a son intérêt.

L'iconographie angevine s'augmente d'une estampe représentant David d'Angers, d'après le profil du maître, modelé par lui-même, dans le bas-relief des *Funérailles du Général Foy*. Nous avons le portrait d'Eugène Chevreul, gravé par Champollion; celui de Chevreul fils par Burney; ceux du Père Jouin, Frère Prêcheur, et de M. Delahaye-Bougère, également par Burney.

Le cyclone de 1905 a détruit le délicat portrait de Geneviève Bouliard, peint par elle-même. Une eau-forte d'Hanriot, d'après ce portrait, eau-forte rendue possible par un dessin de M. Brunclair exécuté en 1891, entre au Musée. Cette estampe ne saurait remplacer à nos yeux la

Digitized by Google

peinture détruite, mais elle en est un rappel pour nos compatriotes.

Nous pourrions prolonger ces réflexions. A quoi bon? Les œuvres qui nous occupent sont réunies sur un même point, à l'extrémité de la galerie de peinture, dans le petit salon que décore le chef-d'œuvre de M. Louis-Noël, le marbre attachant et sévère de *La Muse d'André Chénier*. C'est là que l'on se rendra compte, en les examinant à loisir, du mérite esthétique des ouvrages gracieusement offerts à la ville d'Angers.

Au surplus, nous en donnons ici une description raisonnée qui retrouvera sa place dans les livrets de notre Musée, dont la refonte est devenue nécessaire en raison du temps écoulé depuis la mise au jour de la dernière édition.

V. R.

PEINTURE

FLANDRIN (Paul-Hippolyte). *Un Poète.* — Toile: h. 2m,50; l. 3m,10.

Debout, de profil à gauche, un poète, en costume du treizième siècle, récite une composition devant quatre jeunes femmes et un enfant réunis dans une *loggia* de Florence.

Signé dans l'angle de droite : P.-H. FLANDRIN.

Salon de 1895 (n° 741).

Envoi de l'auteur.

DESSINS

FLANDRIN (Jean-Hippolyte). *Apôtres.* — Dessin à la mine de plomb, sur papier de calque : h. 0 m,45; l. 0m,40.

En marche, de droite à gauche, cinq apôtres, en pied, drapés, font partie d'un cortège. Deux d'entre eux portent des palmes.

Étude pour l'*Entrée du Christ à Jérusalem*, peinture du sanctuaire de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

Envoi de M. Paul-Hippolyte Flandrin.

Digitized by Google

FLANDRIN (Jean-Hippolyte). *Un Ange.* — Sanguine. De forme ronde : diam. 1m,30

A mi-corps, de face, largement drapé, l'ange tient un sceptre de la main gauche et, dans l'autre main, le Globe.

Carton de l'une des figures de la voûte de l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

Envoi de M. Paul-Hippolyte Flandrin.

MOISAND (Emmanuel-Marcel). *La Rochetto.* — Aquarelle: h. 0m,23 ; l. 0m,30.

Au premier plan, une passerelle sur laquelle est un homme debout, faisant face au spectateur ; à gauche, au second plan, une église ; au centre et à droite, fabriques.

Dans l'angle inférieur, à gauche, est écrit de la main de l'artiste: LA ROCHETTO, AOUT 99. M. MOISAND.

Acquis à l'exposition organisée par les élèves de l'atelier auquel appartenait MOISAND à l'École des Beaux-Arts [1].

DELAUNAY (Jules-Élie). *Étude de femme.* — Croquis à lapierre noire : h. 0m,19 ; l. 0m,31.

Jeune femme projetée à terre, de droite à gauche, le bras droit rampant le long du corps, la main gauche tombant inerte.

ESBAECHER (André). *Fontaine de la Justice, à Berne.* — Aquarelle : h. 0m,50 ; l. 0m,33.

En pied, debout, vêtue d'une tunique très ornée, la Justice, un bandeau sur les yeux, tient dans sa main droite une épée nue, la pointe en l'air, et dans sa main gauche de longues balances. A ses pieds, deux personnages, assis et couronnés.

Ces figures surmontent le chapiteau d'une haute colonne cannelée décorée de guirlandes.

Sur la base de la colonne, un masque d'où l'eau s'échappe.

Signé à droite : A. ESBAECHER.

Envoi de l'auteur.

ESBAECHER (André). *Fontaine de l'Ogre, à Berne.* — Aquarelle : h. 0m,28 ; l. 0m,23.

En pied, assis sur une haute colonne, l'Ogre, coiffé d'un bonnet fantastique, tient dans sa main droite un enfant qu'il est en train

[1] Les œuvres dont la provenance n'est pas indiquée ont été offertes par M. Jouin.

Digitized by Google

de dévorer. D'autres enfants émergent d'un large sac suspendu à la ceinture du monstre.

La colonne, cannelée, très ornée sur le chapiteau et sur le fût, est décorée à sa base d'une ronde de fauves qui se tiennent debout sur leurs pattes de derrière.

Signé à gauche : ANDRÉ ESBAECHER.

Envoi de l'auteur.

ESBAECHER (André). *La Fontaine du Joueur de cornemuse, à Berne.* — Aquarelle : h. 0m,28 ; l. 0m,23.

Un paysan, en pied, debout, posé sur le chapiteau d'une colonne, joue de la cornemuse. Auprès de lui, une oie.

La colonne est ornée, à sa base, d'une ronde d'enfants et d'oiseaux ; sur son fût, d'attributs divers soutenus par des guirlandes ; sur son chapiteau, de dragons.

Signé à gauche : ANDRÉ ESBAECHER.

Envoi de l'auteur.

FORT (Jean-Antoine-Siméon). *Maison rustique.* — Dessin à la mine de plomb : h. 0m,22 ; l. 0m,30.

A gauche, une construction délabrée dans laquelle on ne peut avoir accès que par une échelle. Hautes herbes. A droite, bouquet d'arbres.

Envoi de Mlle Adèle Fort.

INGRES (Jean-Dominique-Auguste). *Étude de draperie.* — Dessin à la mine de plomb : h. 0m,23 ; l. 0m,21.

Femme debout, de face, à mi-jambes, la tête légèrement tournée vers l'épaule gauche, les bras tombants et écartés.

La tête et les bras sont seulement esquissés ; seule, la tunique est très poussée.

Étude pour les vitraux de la chapelle Saint-Ferdinand, à Neuilly.

Envoi de M. Louis-Noël.

INGRES (Jean-Dominique-Auguste). *Étude de draperie.* — Dessin à la mine de plomb : h. 0m,21 ; l. 0m,16.

Femme debout, à mi-corps, de face, la tête dirigée vers l'épaule droite ; elle tient dans la main droite, levée à la hauteur de l'épaule, un calice surmonté de l'hostie, La main gauche pose sur le cœur.

La tête et les bras ne sont qu'esquissés. Seule, la robe du personnage est dessinée avec soin.

Étude pour les vitraux de la chapelle Saint-Ferdinand, à Neuilly.

Envoi de M. Louis-Noël.

Digitized by Google

INGRES (Jean-Dominique-Auguste). *Étude de draperie.* — Dessin à la pierre noire : h. 0m.21 ; l. 0m21.

Femme debout, à mi-jambes, de face, la tête légèrement portée vers l'épaule gauche, les bras pliés et les mains ouvertes à droite et à gauche.

La tête, le corps, les bras et les mains sont indiqués ; seule, la draperie, soutenue par les deux bras, et qui tombe en plis abondants, est très cherchée.

Étude pour les vitraux de la chapelle Saint-Ferdinand à Neuilly.

Envoi de M. Louis-Noël.

LE BRUN (Charles). *Jupiter porté par l'aigle* — Dessin à la pierre noire, rehaussé de blanc : h. 0m,30 ; l. 0m,26.

Jupiter, nu, en pied, demi-couché de droite à gauche, tient le foudre de sa main droite levée.

Étude de la jeunesse de LE BRUN, dans le goût de SIMON VOUET.

Acquis à la vente du cabinet du marquis de Chennevières. (Avril 1900.)

LEMOT (François-Frédéric, baron). *Saint Louis présentant à la France le duc de Bordeaux.* — Dessin à la plume : h. 0m,32 ; l. 0m,23.

En pied, debout, à gauche, saint Louis présente un enfant nu à la France, debout à droite, qui lève les bras au ciel. Entre les deux personnages, le trône royal, la couronne, le sceptre et l'épée.

Ce sujet est enfermé dans un motif d'architecture surmonté d'un tympan.

Au-dessous de la composition, de la main de l'artiste est écrit

St LOUIS PRÉSENTANT LE DUC DE BORDEAUX A LA FRANCE.

Au-dessus du dessin, également de la main de l'artiste :

BAS-RELIEF QUI DOIT DÉCORER LA FAÇADE PRINCIPALE DE L'HOTEL-DE-VILLE DE LYON.

Ce projet date de 1821. Il fut soumis au baron Rambaud, maire de Lyon, qui, le 5 janvier 1822, écrivit à LEMOT qu'il était autorisé à passer avec lui un marché concernant l'exécution du bas-relief. La commande s'élevait à 10.000 francs. Toutefois quelques critiques de détail étaient soumises à l'artiste par le maire de Lyon. LEMOT se rallia aux observations motivées qui lui étaient présentées. Il en informa le baron Rambaud par lettre du 12 janvier. A quelles causes faut-il attribuer la non exécution de la commande? Ce fut LEGENDRE-HÉRAL, sculpteur lyonnais, qui décora la façade de l'Hôtel-de-Ville. Le bas-relief de LEGENDRE-HÉRAL représenta *Henri IV à cheval.*

Digitized by Google

On trouvera dans notre ouvrage *Lettres d'artistes français du XIXe siècle* (p. 74-77) la correspondance échangée entre le maire de Lyon et LEMOT au sujet de la composition dont nous parlons ici.

LE SUEUR (Eustache). *Étude d'homme.* — Dessin à la pierre noire, rehaussé de blanc : h. 0m,18 ; l, 0m, 23.

Homme nu, à mi-jambes, la tête de profil à gauche, les mains baissées. Derrière le personnage, deux études de femmes, esquissées.

Acquis à la vente du cabinet du marquis de Chennevières (Avril 1900).

MEURET (François). *Mademoiselle A. F... enfant.* — Miniature : h. 0m,08 ; l. 0m,07.

A mi-corps, le buste de trois quarts à gauche, la tête de face, en cheveux. Le buste est couvert d'une chemisette plissée. Les bras sont baissés ; ceinture bleue. Fond de ciel et de paysage.

Signé, derrière le personnage, au-dessus d'un buisson : MEURET.

Envoi de Mlle Adèle Fort.

POUSSIN (Nicolas). *Paysage.* — Croquis à la plume : h. 0m,11 ; l. 0m,36.

Indication de terrain, de cours d'eau et de touffes d'arbres vers la droite. Des inscriptions notées en abrégé sur le croquis devaient guider l'artiste lorsqu'il userait de ce document.

Au verso est écrit, de la main du marquis de Chennevières :

« Croquis de paysage de la main du POUSSIN. M'a été donné par Fréd. Reiset. Il faisait partie d'un cahier de croquis pareils très légers, mais très intéressants, sortes de notes que le grand homme prenait dans ses promenades aux environs de Rome.

« M. Reiset m'en a donné quelques-uns. Il n'y manque que quelques touches de son beau lavis de bistre pour en faire des dessins superbes. »

Acquis à la vente du cabinet du marquis de Chennevières (Avril 1900).

POUSSIN (Nicolas). *Paysage.* — Croquis à la plume, lavé de bistre : h. 0m,12 ; l. 0m,36.

Une rivière, serpentant entre deux coteaux escarpés, vient, au premier plan, tomber en nappe Indication, à gauche et à droite, de tours fortifiées. Çà et là, sur le croquis, le mot « *aqua* ».

Au verso est écrit de la main du marquis de Chennevières :

CROQUIS DE PAYSAGE, DE LA MAIN DU POUSSIN. INDICATIONS DE TERRAINS: M'A ÉTÉ DONNÉ PAR M. REISET. — PH. DE CH.

Acquis à la vente du cabinet du marquis de Chennevières (Avril 1900).

Digitized by Google

PRADIER (James). *La Comédie légère.* — Croquis à la mine de plomb : h. 0m,20 ; l. 0m,13.

Demi-nue, en pied, accoudée du bras droit, le cartouche dans la main droite.

La tête est reprise quatre fois, à la gauche du personnage.

Étude pour l'une des figures de la Fontaine Molière, à Paris.

Envoi de M. Fernand Le Quesne.

PRADIER (JAMES). *La Comédie légère.* — Croquis à la mine de plomb : h. 0m,20 ; l. 0m,13.

Debout, drapée, la tunique parsemée d'étoiles, accoudée du bras droit, elle lève la tête qui se présente de profil à gauche. Elle tient de la main droite un long cartouche destiné à recevoir une inscription.

Étude pour l'une des figures de la Fontaine Molière, à Paris.

Envoi de M. Fernand Le Quesne.

RAMEY Fils (Étienne-Jules). *Marengo* (14 *juin* 1800). — Dessin à la plume : h. 0m,26 ; l. 0m,26.

A droite, Desaix, blessé, assis à terre et soutenu par un soldat, agenouillé derrière lui. Au centre, un général avec un trophée de drapeaux dont il paraît faire hommage au mourant. Témoins attristés, parmi lesquels est un général.

Étude pour la décoration de l'arc de triomphe de Marseille.

Acquis à la vente du cabinet du marquis de Chennevières (Avril 1900).

RAMEY Fils (Étienne-Jules). *Austerlitz* (2 *X*re 1805). — Dessin à la plume : h. 0m,26 ; l. 0m,26.

Au centre, un général est vu debout, résolu, la tête de profil à droite, le bras droit tendu vers la gauche et indiquant l'ennemi. Le général semble stimuler du geste et de la voix l'élan des troupes placées sous ses ordres.

Étude pour la décoration de l'arc de triomphe de Marseille.

Acquis à la vente du cabinet du marquis de Chennevières (Avril 1900).

RAMEY Fils (Étienne-Jules). *Trophée d'armes.* — Dessin à la plume : h. 0m,34 ; l. 0m,29.

Armes disposées autour d'une colonne : lances, fusils, obusiers, etc. Au premier plan, une Renommée, debout, de profil à gauche, les jambes et le torse nus, tient dans la main droite, levée, des

Digitized by Google

couronnes. Au sommet de la colonne, l'inscription : AUSTERLITZ, 2 xre 1805.

Étude pour la décoration de l'arc de triomphe de Marseille.

Acquis à la vente du cabinet du marquis de Chennevières. (Avril 1900).

RAMEY Fils (Étienne-Jules). *Les Vertus militaires.* — Dessin à la plume : h. 0m,28 ; l. 0m,12.

Quatre statues.

1° Une femme, casquée, en tunique courte, les épaules et les bras nus, tient une palme dans la main droite.

2° Coiffée d'un casque ailé, une femme. costumée à l'antique, tient dans la main droite un glaive nu, la pointe levée. A ses pieds, un aigle.

3° Une femme, la tête couverte d'un casque, le torse nu, le corps couvert d'une tunique flottante, tient dans la main droite, baissée, un objet de forme indistincte.

4° Une femme, la tête laurée, vêtue d'une cotte de mailles, remet l'épée au fourreau. A ses pieds, un bélier antique.

Études pour la décoration de l'arc de triomphe de Marseille.

Acquis à la vente du cabinet du marquis de Chennevières. (Avril 1900).

RAMEY Fils (Étienne-Jules). *Renommée.* — Dessin à la plume : h. 0m, 31 ; l. 0m 27.

La tête de profil à gauche, le torse et les jambes nus, elle tient de ses deux mains un étendard sur lequel sont tracés les mots VALMY, JEMMAPES, FLEURUS, MAREN...

Étude pour la décoration de l'arc de triomphe de Marseille.

Acquis à la vente du cabinet du marquis de Chennevières. (Avril 1900).

RAMEY Fils (Étienne-Jules). *Renommée.* — Dessin à la plume : h. 0m,31 ; l. 0m,27.

Le torse et les jambes nus, la Renommée, vue de profil à droite, tient dans ses mains un étendard sur les plis duquel sont inscrits les mots WA... ULM, S. JEAN D...

Étude pour la décoration de l'arc de triomphe de Marseille.

Acquis à la vente du cabinet du marquis de Chennevières. (Avril 1900).

ESTAMPES (ÉCOLE FRANÇAISE)

BURNEY (François-Eugène). *Pierre Corneille, poète dramatique, né à Rouen en* 1606, *mort à Paris en* 1684,

Digitized by Google

d'après Charles Le Brun. — Gravure au burin : h. 0m,42 ; l. 0m.28.

En buste, de trois quarts à droite; moustaches; longue perruque; calotte; drapé d'un ample manteau; petit collet blanc.

Épreuve d'artiste, avant la lettre, sur papier da Chine.

Signé, de la main de l'artiste, au-dessous de la composition : E. Burney, 1889.

La peinture originale fait partie de la collection d'Osmoy.

Salon de 1889 (n° 5357)

Envoi de l'auteur.

Burney (François-Eugène). *Charles Le Brun, peintre d'histoire et de portraits, né à Paris en* 1619, *mort dans la même ville en* 1690, *d'après le buste du maître, par Coyzevox.* — Gravure au burin : h. 0m,32 ; l. 0m,25.

En buste, de trois quarts à gauche; longue perruque; drapé d'un ample manteau.

Épreuve d'artiste avant la lettre, sur papier de Chine.

Signé à la droite du personnage : E. Burney, 1889.

Salon de 1890 (n° 4909).

Envoi de l'auteur.

Burney (François Eugène) *S. E. Louis-Marie-Joseph-Eusèbe Caverot, cardinal, archevêque de Lyon, né à Joinville (Haute-Marne) en* 1806, *mort à Lyon en* 1887. — Gravure au burin : h. 0m,37 ; l. 0m,25.

En buste, de trois quarts à droite; la tête coiffée d'une calotte; mèches de cheveux très fournies sur les oreilles; croix pectorale.

Épreuve d'artiste, avant la lettre, sur papier de Chine.

Signé à la droite du personnage : Burney, 1887.

Salon de 1888 (n° 5076).

Envoi de l'auteur.

Burney (François-Eugène). *Le R. P. Augustin Jouin, des Frères Prêcheurs, ancien aumônier militaire* (1870 1871), *né à Angers en* 1835, *mort à Cannes en* 1889. — Gravure au burin : h. 0m,50 ; l. 0m,30.

A mi-corps, vu de trois quarts à droite, la main droite relevée à la hauteur du menton, la tête coiffée du capuce; le personnage semble prêter attention à la parole d'un interlocuteur; le bras gauche tombant; costume dominicain; croix de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Épreuve avant la lettre, sur papier du Japon.
Signé, à la droite du personnage : EUG. BURNEY.
A la gauche du personnage, fac-similé de la signature du religieux : A. JOUIN DES F F P.
Salon de 1890 (n° 4089).
Envoi de l'auteur.

BURNEY (François-Eugène). *Dominique Delahaye-Bougère, industriel, né à Écouflant en* 1819, *mort à Angers en* 1888. — Gravure au burin : h. 0m,40 ; l. 0m,28.

En buste, de trois quarts à droite ; tête nue ; chevelure abondante ; favoris sur les joues ; indication de vêtement ouvert.
Épreuve d'artiste, sur papier de Chine.
Signé, à la gauche du personnage : E. BURNEY.
Une seconde signature a été apposée à l'encre par l'artiste, au-dessous de la composition.
Envoi de l'auteur.

BURNEY (François-Eugène) *Henri Chevreul, magistrat et écrivain, né à Paris en* 1819, *mort à Paris en* 1889. — Gravure au burin : h. 0m,33 ; l. 0m.35.

En buste, tête de face, front chauve, barbe entière, indication de redingote, de gilet ouvert et de cravate ; une décoration étrangère à la boutonnière
Épreuve avant la lettre, sur papier du Japon.
Signé, à la gauche du personnage : BURNEY, 1889.
Salon de 1890 (n° 4909).
Envoi de l'auteur.

CHAMPOLLION (Eugène-André). *Michel-Eugène Chevreul, chimiste, membre de l'Institut, né à Angers en* 1786, *mort à Paris en* 1889. — Gravure au burin et à l'eau-forte : h. 0m, 24 ; l. 0m,14.

Tête nue, de face, front dénudé, cheveux abondants sur les tempes. Indication de vêtement, chemise à col droit, cravate.
Épreuve d'artiste.
Signé à la droite du personnage : CHAMPOLLION, SC. 1887.
Au-dessous du portrait, en fac-similé de signature : E. CHEVREUL.

CROSBIE (Émile). *Tête d'Apôtre, d'après Rembrandt* (Musée de Cassel). — Gravure sur bois : h. 0m,50 ; l. 0m,40.

Tête de trois quarts à gauche, front chauve, barbe entière.

Digitized by Google

Signé, au-dessous de la composition, de la main de l'artiste : ÉMILE CROSBIE.

Salon de 1895 (n° 1124).

Épreuve d'artiste, avant la lettre, sur papier de Chine.

Envoi de l'auteur.

CROSBIE (Émile). *P.-J. David-d'Angers.* — Gravure sur bois : h. 0m,10; l. 0m,08.

Tête de profil à droite; chevelure abondante; barbe en collier; indication de l'épaule gauche.

Ce profil est pris sur le bas-relief des *Funérailles du général Foy*, dans le monument du général au cimetière du Père-Lachaise à Paris (28e division).

Épreuve d'artiste, avant la lettre, sur papier de Chine.

Envoi de l'auteur.

CROSBIE (Émile). *Jean-François Gigoux, peintre d'histoire et de portraits, né à Besançon en 1808, mort à Paris en 1894.* — Gravure sur bois : h. 0m,30; l. 0m23.

Tête de trois quarts à gauche; cheveux très fournis; longues moustaches tombantes; indication de vêtement; gilet ouvert; cravate; rosette de la Légion d'honneur à la boutonnière.

Gravure exécutée d'après le buste de GIGOUX, par M. LOUIS-NOEL, exposé au Salon de 1882 (n° 4609).

Épreuve d'artiste, avant la lettre, sur papier de Chine.

Signé, de la main de l'artiste, au-dessous de la composition : Émile CROSBIE.

Envoi de l'auteur.

CROSBIE (Émile). *Pierre-Victor Galland, peintre et décorateur, né à Genève en 1822, mort à Paris en 1892.* — Gravure sur bois, de forme ronde : diam. 0m,05.

Tête de profil à gauche; coiffée d'une toque; barbe entière; indication de vêtement.

Épreuve d'artiste, avant la lettre, sur papier de Chine.

Signé, à droite, de la main de l'artiste : Émile CROSBIE.

Envoi de l'auteur.

JOURNOT (Louis-Isidore). *La Vierge couronnée par les anges*, dite « *le Magnificat* », *d'après Sandro Botticelli* (Galerie des *Uffizi*, à Florence). — Gravure au burin, de forme ronde : diam. 0m,31.

Digitized by Google

La Vierge, à mi-corps, assise vers la droite, de profil à gauche, tient sur ses genoux l'Enfant nu qui lève les bras au ciel. La Vierge a les yeux baissés vers un livre qu'un ange, placé à sa droite, tient ouvert; elle vient d'achever d'écrire sur le livre les paroles du *Magnificat*. Un autre ange tient un encrier à la portée de la main de la Vierge. Un troisième est attentif à la scène; enfin deux autres, debout aux extrémités latérales de la composition, tiennent au-dessus de la tête de la Vierge une couronne de diamants.

Épreuve d'artiste, avant la lettre, sur papier de Chine.

Signé vers la droite, de la main de l'artiste : Louis JOURNOT, 1905.

Salon de 1905 (n° 4464).

Le *Magnificat* de la galerie de Florence est plus riche, plus complet que la même composition, également de BOTTICELLI, conservée au Musée du Louvre.

Envoi de l'auteur.

JOURNOT. *Homme taillant une plume, d'après A. Brauwer* (Musée du Louvre, collection La Caze). — Gravure au burin et à l'eau-forte : h. 0m,46; l. 0m,31.

A mi-jambes, assis, de profil à droite, vêtu d'une robe de travail, le coude gauche appuyé sur un pupitre, il tient dans ses mains très rapprochées de ses yeux un canif et une plume d'oie qu'il taille avec la plus grande attention.

Épreuve d'artiste, avant la lettre, sur papier de Chine.

Signé, à droite, de la main de l'artiste : Louis JOURNOT, 1902.

Le tableau d'A. BRAUWER porte le n° 43 de la collection La Caze.

Envoi de l'auteur.

JOURNOT. *Bonaparte. Entrée au Caire, d'après J.-L. Gérome.* — Gravure au burin et à l'eau-forte : h. 0m,42; l. 0m,32.

Le général Bonaparte en grand uniforme, avec un manteau sur les épaules, est à cheval et en marche. Il tient son chapeau de la main droite.

Épreuve d'artiste, avant la lettre, sur papier de Chine.

La statue de GÉROME a été exposée au Salon de 1897 (n° 2987).

Signé, vers la droite, de la main de l'artiste : Louis JOURNOT, 1902.

Envoi de l'auteur.

LAMOTTE (Alphonse). *La leçon de musique.* — Gravure au burin : h. 0m,55; l. 0m,72.

Un musicien assis à gauche; au centre, une jeune fille debout,

Digitized by Google

chantant et ayant une partition ouverte dans la main gauche baissée; à droite une femme assise. Fond de paysage.

Épreuve d'artiste, avant la lettre, sur papier de Chine.

Signé, à droite, au-dessous de la composition, de la main de l'artiste : Alphonse LAMOTTE.

Envoi de l'auteur.

MARCENAY DE GHUY (Antoine de). *L'Amour fixé, d'après Charles Le Brun.* — Gravure au burin : h. 0m,35; l. 0m,30.

Une femme, assise à gauche, couronnée de roses, tient captif, demi-couché sur ses genoux, l'Amour dont elle coupe les ailes. Pendant ce temps, Minerve, déesse de la Sagesse, lie les bras de l'Amour. Derrière le groupe principal, un jeune garçon debout, tient un flambeau allumé. Vers la droite un autel sur lequel la flamme consume un carquois, des flèches et un arc. Sur le sol à gauche une pomme de Pâris avec la devise « A la plus belle ». Fond de paysage limité à gauche par une draperie.

Au-dessous du tableau est gravé à gauche : CHARLE LE BRUN P^t^.

A droite est gravé : DE MARCENAY DE GHUY P^bat^ ET SC^bat^ 1763.

La peinture de LE BRUN, exécutée pour Vaux-le-Vicomte, rappelle, sous une forme allégorique, une réconciliation du surintendant Fouquet avec sa femme, née Marye-Magdeleine Jeannin de Castille.

MELLAN (Claude). *Tête de Christ dite « La Sainte-Face ».* — Gravure au burin, exécutée d'un seul trait : h. 0m,43; l. 0m,32.

Tête de Jésus-Christ, vue de face, couronnée d'épines, les cheveux tombants et le front ensanglanté. Les moustaches et la barbe sont courtes. La composition se détache sur un linge dit : « Voile de Véronique ».

Au-dessous de la tête est gravé : FORMATVR VNICVS VNA NON ALTER, *et dans l'angle inférieur, à gauche :* C. MELLAN G. P. ET F. 1649. IN AEDIBUS REG.

Mariette s'exprime en ces termes sur la curieuse tentative du graveur :

« Son sujet étant déterminé, MELLAN pose la pointe de son burin au centre de sa planche et, partant de là, il lui fait décrire une ligne spirale, qui circule et continue sans interruption ses révolutions parallèles jusqu'à ce qu'elle ait entièrement couvert toute la surface du cuivre. Quand il le faut, il fait doucement serpenter ce trait circulaire et lui fait prendre des ondulations insensibles; il le nourrit et le fortifie, il le diminue d'épaisseur et l'affaiblit selon que l'exige la rencontre des ombres, des demi-teintes et des clairs, et par cette ingénieuse marche il parvient à lui faire dessiner, avec

Digitized by Google

beaucoup d'expression et de précision toutes les parties du visage de son Christ, et généralement tout ce qu'il veut mettre dans son estampe. Le nez, les yeux, la bouche, les cheveux, la couronne d'épines, des gouttes de sang, le linge même sur lequel la Sainte-Face est imprimée, tout cela naît et part du même trait. Ce trait exprime jusqu'au nom du graveur et jusqu'à cette inscription : *Formatur unicus, non alter.* C'est-à-dire : celui qui est unique est formé par un trait unique. et l'opération ne se répétera plus. L'événement a vérifié la prédiction, car les graveurs THOURNEYSEN, THIBOUT et quelques autres, qui furent assez téméraires pour entreprendre d'en faire autant, y échouèrent tous. » Voy. *Abecedario de P.-J. Mariette*, publié et annoté par MM. Ph. de Chennevières et A. de Montaiglon. Paris, 1851-1860, 6 vol. in-8° (t. III, p. 357-358).

Cette planche ne fut tirée qu'à 250 exemplaires. Elle est devenue rare et sa singularité éveille l'intérêt.

SULPIS (Émile-Jean). *Albert-Alexandre Lenoir, architecte et écrivain, membre de l'Institut, secrétaire de l'École des Beaux-Arts, né à Paris en* 1801, *mort dans la même ville en* 1891. — Gravure au burin : h. 0m,55; l. 0m,35.

En buste, de trois quarts à droite; tête nue; collier de barbe; redingote, gilet ouvert, cravate à bouts tombants; la rosette de la Légion d'honneur à la boutonnière.

Épreuve, avant la lettre, sur papier de Chine.

Signé, à la main, par l'artiste, à la droite du personnage : Émile SULPIS.

Envoi de l'auteur.

SULPIS (Émile-Jean). *Louis Wilfrid Hue, administrateur judiciaire, né à Brezolles, en* 1838, *mort à Paris en* 1892. — Gravure au burin : h. 0m,32; l. 0m,24.

En buste, tête nue, de trois quarts à gauche; favoris sur les joues; indication de vêtement fermé; chemise à col droit; cravate.

Épreuve d'artiste, avant la lettre, sur papier de Chine.

Signé sous le parement de l'habit, à gauche : E. SULPIS.

Envoi de l'auteur.

SULPIS (Émile-Jean) *Paul Le Vayer, conservateur du Musée Carnavalet.* — Gravure au burin : h. 0m,17; l. 0m,13.

Digitized by Google

En buste, de face; moustache, barbiche; indication de vêtement.
Épreuve d'artiste, sur papier de Chine.
Non signé.
Envoi de l'auteur.

SULPIS (Émile-Jean). *Sacre de l'empereur Napoléon et couronnement de l'impératrice Joséphine* (2 *décembre* 1804), *d'après Jacques-Louis David* (Musée du Louvre). — Gravure au burin : h. 0m,43; l. 0m,63.

La scène se passe à Notre-Dame. Au centre, l'Empereur, debout sur une des marches de l'autel, vêtu d'une longue tunique et d'un ample manteau semé d'abeilles, a les bras élevés et tient la couronne qu'il s'apprête à poser sur la tête de l'Impératrice. Celle-ci est à genoux sur un carreau de velours; son manteau, semé d'abeilles comme celui de l'Empereur, est soutenu par Mmes de La Rochefoucauld et de La Valette. Derrière l'Empereur est Pie VII, assis; à sa droite est le cardinal-légat Caprara; à côté de lui est le cardinal Braschi, debout, la mitre en tête; près de lui, un évêque grec et un prêtre tenant une crosse. Du côté de l'évêque grec, l'amiral Gravina, l'ambassadeur des États-Unis, M. de Marescalchi, l'ambassadeur de la Porte; devant lui, l'ambassadeur d'Autriche, M. de Cobentzel. A la gauche du Pape, l'architrésorier Lebrun et l'archichancelier Cambacérès; derrière celui-ci, M. de Neufchâtel, portant, sur un coussin, un globe surmonté d'une croix. Sur la même ligne sont le prince de Bénévent, le grand écuyer Caulaincourt, le prince de Ponte-Corvo, le cardinal Fesch. Vers le centre, auprès d'un évêque qui porte la croix, sont le grand-duc de Berg, les maréchaux Sérurier, Moncey, Bessières, le grand-maître des cérémonies, le sénateur d'Harville, etc. L'archevêque de Paris, le cardinal de Belloi, est assis. Derrière lui, Junot, la reine de Naples, la reine de Hollande, les princesses Bacciochi et Borghèse, la grande-duchesse de Berg, les rois de Naples et de Hollande, les maréchaux Lefebvre, Kellermann, Pérignon et les chambellans. Plus haut que la reine de Naples, le grand maréchal du palais, Duroc. Au centre de la composition sont disposées trois tribunes. Dans la première sont représentées Mme Mère, la maréchale Soult, Mmes de Fontanges, MM. de Cossé-Brissac, de Beaumont et DAVID lui-même prenant des croquis.

Épreuve d'artiste, avant la lettre, sur parchemin.
Signé de la main de l'artiste : Émile SULPIS.
Le tableau de DAVID parut au Salon de 1808 (n° 144).
La gravure d'Émile SULPIS a été exposée au Salon de 1897 (n° 4282). Elle a reparu à l'Exposition Universelle de 1900 (n° 453) et a valu à son auteur un grand-prix.
Envoi de l'auteur.

Digitized by Google

CORABEUF (Jean-Alexandre). *Le Bain turc, d'après Jean-Auguste-Dominique Ingres.* — Gravure au burin. De forme ronde : diam. 0m,15.

Une odalisque, nue, assise, vue de dos, joue de la mandoline; autour d'elle, dans les poses les plus diverses, vingt autres odalisques s'apprêtent à prendre leur bain ou se reposent autour d'une piscine.

La peinture originale fait partie de la collection du prince Amédée de Broglie.

La gravure a paru au Salon de 1906 (n° 4100).

Remarque : les têtes de Paolo et de Francesca, tirées du tableau d'INGRES conservé à Angers dans la collection Turpin de Crissé.

Envoi de l'auteur.

DELTEIL (Loys). *Adrien Dauzats, peintre et dessinateur né à Bordeaux en 1804, mort à Paris en 1868, d'après Claude-Marie Dubufe père.* Eau-forte : h. 0m,22 ; l. 0m,17.

En buste, la tête légèrement tournée vers l'épaule droite; fortes moustaches; coiffure de fashionable oriental, avec cordelières et touffes, tunique flottante et bariolée. La main gauche pose sur la poitrine.

La peinture est la propriété de M. Dauzats, neveu du peintre à Bordeaux.

HANRIOT (Jules). *Marie-Geneviève Bouliard, peintre de portraits, née à Paris en 1770, morte dans la même ville en 1819, d'après son portrait par elle-même.* Eau-forte : h. 0m,22 ; l. 0m,17.

En buste, la tête de face, légèrement penchée sur l'épaule droite; corsage ouvert

La peinture originale, offerte en 1844 par M. DONAS, a été exposée au Musée d'Angers jusqu'en 1905, date à laquelle elle fut détruite par le cyclone qui causa de si regrettables dégâts dans les collections du Logis Barrault.

Cette eau-forte a été exécutée en 1891 d'après un dessin de M. J. BRUNCLAIR.

NORMAND (Charles-Victor). *Joachim Lebreton, premier secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, né à Saint-Méen de Gaël en* 1760, *mort à Rio-de-Janeiro*

Digitized by Google

en 1819, *d'après François Gérard.* Eau-forte : h. 0m,22; l. 0m,17.

En buste, tête nue, de face ; le corps de trois quarts à droite ; visage imberbe ; les bras croisés ; costume de l'époque.

Ouvré (Achille). *Jean-Jacques Caffiéri, sculpteur, membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture, né à Paris en* 1725, *mort dans la même ville en* 1792, *d'après Louis-Jean-François Lagrenée.* Eau-forte : h. 0m,22 ; l. 0m,17.

En buste, le corps de face, la tête de trois quarts, dirigée vers l'épaule droite; habit fermé; le bras gauche replié, la main cachée dans le vêtement

Ce portrait, exécuté à Rome en 1753, a paru à l'Exposition Universelle de 1878, section des portraits nationaux (n° 674). Il est aujourd'hui la propriété de M. Henri Rauline, architecte à Paris.

Envoi de M. H. Rauline (1907).

SCULPTURE

ÉCOLE FRANÇAISE

De Bay père (Jean-Baptiste). *Faustulus.* Statuette. Terre cuite : h. 0m,15.

Cette statuette est l'esquisse du modèle du *Fautulus* décrit dans l'*Inventaire* de 1885 (p. 80).

MÉDAILLES

ÉCOLE FRANÇAISE

Baudichon (René). *Noces d'argent.* Plaquette. Bronze. Sommet cintré : h. 0m,065 ; l. 0m,07.

Face : Un homme, en costume de travail, tête nue, de profil à gauche, est assis sur un banc rustique. Il a près de lui sa femme dont il entoure la taille de son bras gauche. Dans sa main droite est un long bâton, à forme de houlette. L'épouse a les mains croisées sur ses genoux. Elle est également vue de profil à gauche. Un arbre abrite le couple. Fond de campagne.

Au sommet, à gauche, est gravé : Post xxv annos.

Au-dessous de la composition, sur une base simulée : Immutabilis amor.

Digitized by Google

Signé dans l'angle inférieur à droite : RENÉ BAUDICHON.

REVERS : Un enfant nu, vu de dos et de profil à droite, est debout ; de ses mains levées il atteint un fruit qu'il détache d'une branche d'arbre. Fond de buissons.

Signé en monogramme à gauche : R. B.

Envoi de l'auteur.

BOURGEOIS (Maximilien). *Charles Baudouin, enfant.* Médaille. Argent : diam. 0m,055.

De profil à gauche ; indication de vêtement.

Derrière la tête est gravé verticalement : CHARLES.

Vers la gauche, dans la partie inférieure : BEUZEVILLE, 1883.

Signé à droite : MAX. BOURGEOIS.

Envoi de M. Louis-Noël.

BOURGEOIS (Maximilien). *Jacques Baudouin, enfant.* Médaille. Argent : diam. 0m,055.

De profil à droite ; indication de vêtement.

Derrière la tête est gravé verticalement : JACQUES.

Signé à gauche, dans la partie inférieure : MAX. BOURGEOIS.

A la section de l'épaule, est gravé : BEUZEVILLE, 1883.

Envoi de M. Louis-Noël.

BOURGEOIS (Maximilien). *Madame Émile T***.* Médaille. Argent : diam. 0m,055.

Tête nue, de profil à droite. Indication de col brodé.

Signé, à la section de l'épaule : MAX. BOURGEOIS.

Envoi de M. Louis-Noël.

BRANDT (Henri-François) *Guillaume Guillon-Lethière, peintre d'histoire.* Médaille. Bronze : diam. 0m,045.

FACE : Tête nue, de profil à droite ; légers favoris.

En exergue est gravé : G. GUILLON LETHIÈRE, DIREC. DE L'ACAD. ROY. DE FRANCE A ROME.

Signé, à la section du cou : BRANDT. MDCCCXV.

REVERS : Façade du palais de l'Académie de France.

En exergue est gravé : ACAD. DES BEAUX-ARTS DE FRANCE A ROME.

Au-dessous de la composition est gravé : VILLA MÉDICIS, BRANDT F.

Le peintre LETHIÈRE a été directeur de l'Académie de France de 1808 à 1817. BRANDT était pensionnaire à cette époque.

BRANDT (Henri-François). *Mariage du duc d'Orléans.* Médaille. Bronze : diam. 0m,04.

Digitized by Google

FACE : Têtes accolées, de profil à gauche, du duc et de la duchesse d'Orléans. Le duc porte de légers favoris et la moustache ; la duchesse porte un collier de perles et, sur les cheveux, un cercle très fin.

En exergue est gravé : FERD. PH. L. C. H. JOS. DUX AURELIANI. HELENA LOD. ELIS. PRINC. MEGALOPOL. SUERIN.

Signé à la section du cou du duc d'Orléans :

BRANDT F. ANC. PENSre D. L'AC. D. FRAN. A ROM.

REVERS : Deux guirlandes entrelacées, au centre desquelles est gravé : JUNCTI 30 MAI 1837.

BRANDT, graveur prussien, avait été sujet français à la suite du traité de Lunéville (9 février 1801). En cette qualité, le concours de Rome lui était ouvert et il remporta le grand prix en 1813 sur le sujet : *Thésée relève la pierre sous laquelle son père avait caché ses armes*. BRANDT ne l'a pas oublié en 1837.

CAQUÉ (Armand-Augustin). *Henri-Benjamin Constant de Rebecque.* (1767-1830) *publiciste* — Médaille. — Bronze. Diam. 0m,05.

Interprétation, par CAQUÉ, du médaillon de DAVID D'ANGERS décrit dans l'*Inventaire* de 1885 (p. 135).

En exergue est gravé : BENJAMIN CONSTANT.

Signé à la section du cou : DAVID ET CAQUÉ F.

CHAPLAIN (Jules-Clément). *Gustave Larroumet, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.* — Plaquette. — Bronze. — H. 0m,07 ; l. 0m,06.

En buste, de profil à gauche ; tête nue ; barbe entière ; indication de vêtement ; rosette à la boutonnière.

Au-dessous est gravé : 1852. GUSTAVE LARROUMET, 1903.

Signé, de bas en haut, à gauche : J.-C. CHAPLAIN 1904.

Envoi de l'auteur.

DANTZELL (Joseph). *Achille-François-René Le Clère, architecte, membre de l'Institut.* — Médaille. — Bronze. — Diam. 0m,07.

Interprétation, par DANTZELL, du médaillon de LE CLÈRE par DAVID D'ANGERS décrit dans l'*Inventaire* de 1885 (p. 348).

DÉCHIN (Jules). *La Ville d'Arras couronnant un gymnaste.* — Plaquette. — Argent. — Partie supérieure cintrée. — H. 0m,06 ; l. 0m,045.

Digitized by Google

La Ville d'Arras, personnifiée par une jeune femme en pied, assise de profil à droite, pose, de la main gauche, une couronne sur la tête d'un jeune gymnaste, debout devant elle et tenant le drapeau. La main droite de la Ville couvre les armoiries de la cité. Au fond, le beffroi.

Sur le champ, à droite, est gravé : XXXe FÊTE FÉDÉRALE DE GYMNASTIQUE.

A gauche, au milieu d'un vol de colombes : ARRAS 1904.

Signé dans la partie inférieure à gauche : DÉCHIN.

Envoi de l'auteur.

LOUIS-NOËL (Hubert). *Le marquis Philippe de Chennevières.* — Plaquette. — Bronze. — H. 0m,07; l. 0m05.

En buste, tête nue de profil à gauche; indication de vêtement; cravate à bouts flottants; rosette d'officier à la boutonnière.

Au-dessous du personnage est gravé : PH. DE CHENNEVIÈRES.

Signé, à droite, verticalement : LOUIS-NOËL.

Envoi de l'auteur.

PETIT (Louis-Michel). *Dominique-Jean, baron Larrey, chirurgien militaire.* — Médaille. — Bronze. — Diam. 0m,05.

Interprétation par PETIT du médaillon de Larrey par DAVID D'ANGERS, décrit dans l'*Inventaire* de 1885 (p. 144).

PONCET (Henri-François). *La République Française.* — Médaille. — Argent. — Diam. 0m,04.

Tête laurée, de profil à gauche ; indication de l'épaule ; sur l'épaule, le coq gaulois debout jetant son cri.

En exergue est gravé : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Signé à la section de l'épaule : PONCET.

Envoi de l'auteur.

PONCET (Henri-François). *Le Site des Évettes.* — Plaquette. — Argent. — H. 0m,047; l. 0m,067.

Le paysage des Évettes, dans les Alpes ; au premier plan une cabane, dont la façade est percée de deux fenêtres et de deux lucarnes ; en arrière, à gauche, pics en profondeur ; à droite, les hauts sommets.

Plaquette exécutée à l'occasion de la « Fête alpine internationale des Évettes », 15 août 1907.

Signé dans l'angle inférieur à droite : PONCET.

Envoi de l'auteur.

Digitized by Google

ROGAT (Émile). *Louis-Marie de La Haye, vicomte de Cormenin, publiciste.* — Médaille. — Bronze. — Diam. 0m.05.

Interprétation par ROGAT du médaillon de Cormenin par DAVID D'ANGERS, décrit dans l'*Inventaire* de 1885 (p. 169).

ROGAT. — *Vincent-Ferrare-François-Antony Thouret, publiciste et romancier.* — Médaillon — Bronze. — Diam. 0m,06.

Tête nue, de profil à gauche ; moustaches ; barbiche.

En exergue est gravé : ANTONY THOURET REPRÉSENTANT DU PEUPLE.

Signé à la section du cou : ÉMILE ROGAT, DIRIGÉ PAR J.-P. DAVID D'ANGERS.

ROGAT. *Charles-Guillaume Étienne, écrivain dramatique et homme politique.* — Médaille. — Bronze. — Diam. 0m,045.

Tête nue, de profil à gauche ; chevelure abondante et bouclée ; favoris sur la joue.

En exergue est gravé : C. GUILLAUME ÉTIENNE.

Signé à la section du cou : ÉMILE ROGAT, 1835.

TIOLIER (Pierre-Nicolas). *Girodet de Roucy Trioson, peintre d'histoire.* — Médaille. — Bronze. — Diam. 0m,04.

FACE : Tête nue, de profil à droite ; favoris ; sans indication de vêtement.

En exergue est gravé : A. L. GIRODET-TRIOSON, PEINTRE D'HISTOIRE.

Signé à la section du cou : N. TIOLIER.

REVERS : *Sur le champ est gravé en huit lignes* : NÉ A MONTARGIS LE XXIX JANVIER MDCCLVII, MORT A PARIS LE IX DÉCEMBRE MDCCCXXIV.

TIOLIER. *Achille Michallon peintre de paysage.* — Médaille. — Bronze. — Diam. 0m.05.

FACE : En buste, de profil à gauche ; tête nue ; chevelure abondante et bouclée ; légers favoris ; indication de vêtement ; cravate à bouts flottants.

En exergue est gravé : A. E MICHALLON EX-PENSre DE L'ACAD. DE FRANCE A ROME NÉ EN 1797, mort en 1822.

Digitized by Google

Signé à la section de l'épaule : N. P. TIOLIER F.

REVERS : La Peinture, en pied, drapée à l'antique, debout, de profil, à droite, se penche, éplorée sur une urne funéraire surmontant un cippe. Sur la face du cippe est gravé MICHALLON. Un portefeuille est posé verticalement au pied du cippe. Deux estampes débordent du portefeuille. Elles portent inscrits à leur marge inférieure : CLAUDE. POUSSIN.

En exergue est gravé : A MICHALLON. SES AMIS.

Au-dessous de la composition est gravé : 1823.

Signé vers la droite : N. TIOLIER.

L'inscription en exergue sur la face est fautive : MICHALLON est né en 1796.

INTAILLES

ÉCOLE FRANÇAISE

LAMBERT (Gustave). *Danse guerrière.* — Intaille. — Argent. — De forme oblongue. — H. 0m,045 ; l. 0m,035.

Trois guerriers antiques, nus, debout, ayant sur les épaules une légère draperie, sont armés d'épées et de boucliers ; ils exécutent une danse en frappant leurs boucliers de leurs épées.

Signé sous la composition : G. LAMBERT.

Envoi de l'auteur.

LAMBERT. *Credo.* — Intaille. — Argent. — H. 0m,025 ; l. 0m,035.

Jeune fille, en buste, la tête de face, les mains jointes. Indication de balustrade.

Signé au-dessous de la composition : G. LAMBERT.

Envoi de l'auteur.

LAMBERT. *Aurore.* — Intaille. — Argent. — De forme ovale. — H. 0m,06 ; l. 0m,045.

Une jeune femme, nue, debout, de face, rejette derrière elle, de ses deux mains levées, le voile qui lui servait de vêtement. A sa droite, le soleil qui se lève.

Signé, sous les pieds du personnage : G. LAMBERT.

Envoi de l'auteur.

LAMBERT. *Baigneuse.* — Intaille. — Argent. — De forme ovale. — H. 0m,05 ; l. 0m,035.

Digitized by Google

Une jeune femme, nue, en pied de profil à droite, se tient, de la main droite, à une branche d'arbre et plonge le pied droit dans une nappe d'eau.

Signé à gauche, derrière le tronc d'arbre : G. LAMBERT.

Envoi de l'auteur.

LAMBERT. *La Source et le Ruisseau.* — Intaille. — Argent. — De forme ovale. — H. 0m,055; l. 0m,045.

Ronde de six enfants nus, dansant autour d'une jeune femme, le torse nu, les hanches drapées, qui danse elle-même en chantant.

Signé sous la composition : G. LAMBERT, 1901.

Envoi de l'auteur.

LAMBERT. *Le Livre.* — Intaille. — Argent. — De forme ovale. — H. 0m,055; l. 0m,045.

En pied, assise, de profil à gauche, une jeune femme drapée a devant elle un enfant nu, debout, attentif à lire des feuillets ouverts que la jeune femme tient sur ses genoux.

Signé à droite verticalement : G. LAMBERT.

Envoi de l'auteur.

LAMBERT. *Le marquis de Chennevières.* — Intaille. — Argent. — Diam. 0m,025.

Tête nue, de trois quarts à gauche ; indication de vêtement.

Derrière la tête est gravée verticalement : Mis PH. DE CHENNEVIÈRES. DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS.

Signé sur l'épaule du personnage, à droite : G. LAMBERT.

Envoi de l'auteur.

LAMBERT. *Eugène Guillaume.* — Intaille. — Argent. — Diam. 0m,025.

Tête nue, de profil à gauche ; barbe entière.

Derrière la tête est gravé verticalement : EUGÈNE GUILLAUME DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS ET DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Signé à la section du cou : G. LAMBERT.

Envoi de l'auteur.

LAMBERT. *Rêverie.* — Intaille. — Argent. — De forme ovale. — H. 0m,035; l. 0m,025.

Une jeune femme, nue, debout, adossée à un socle que surmonte un buste de faune, cueille nonchalamment une fleur à la branche d'un arbuste.

Digitized by Google

Signé à droite verticalement : G. LAMBERT.
Envoi de l'auteur.

LAMBERT. *Pluie de fleurs.* — Intaille. — Argent. — De forme ovale. — H. 0m,025; l. 0m,02.

Une jeune femme, nue, debout, de trois quarts à droite, soutient, de sa main droite levée, une légère draperie qui flotte derrière elle. De la main droite, également levée, elle laisse tomber des fleurs. A sa gauche, une abeille et un Amour volant.
Signé au-dessous de la composition : G. LAMBERT.
Envoi de l'auteur.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOUVELLES BLUETTES

(Inédites)

I

Sérénade

Du doux printemps qui vient de naître
N'attends plus d'autre messager.
Pour arriver à ta fenêtre,
On m'a vu longtemps voyager,
Franchir la mer à tire d'aile
Comme un point noir dans le ciel bleu ;
Mais j'espérais, pauvre hirondelle,
Car je volais sous l'œil de Dieu.

Dans ma course sans fin ni trêve,
Loin de la terre et près des cieux,
Errant et las, j'ai fait un rêve
Que j'ai toujours devant les yeux ;
Et si, ce soir, ô jeune fille,
Tu ne crains pas de m'écouter,
A cette heure où la lune brille,
Je m'en vais te le raconter.

Digitized by Google

J'avais, enfin, gagné la France
Et notre Anjou, ce cher pays ;
J'avais oublié ma souffrance
En retrouvant de vieux amis :
La Tour romane où je suis née,
La cathédrale, le château
Et la rivière fortunée
Qui serpente au pied du coteau.

J'allais, libre d'inquiétude,
Au sein de l'éther azuré,
Quand, soudain, de la solitude
Je sentis le trait acéré,
Je me mis alors en campagne,
Le cœur rempli d'un vif émoi,
Pour rechercher une compagne
Qui voulût bien vivre avec moi.

J'eus beau de ma voix la plus tendre
Moduler des chants amoureux,
Nul écho ne se fit entendre,
Chacun resta sourd à mes vœux.
Mettant le comble à mon supplice,
Les jours succédèrent aux jours,
Sans que jamais le ciel propice
Daignât sourire à mes amours.

Par bonheur, dans le voisinage,
Je consultai sur mon destin
L'hirondelle la moins volage
Qui fût au pays angevin.
Elle dit, vérité féconde :
« Au lieu de chants, pousse des cris,
« Puisque c'est encore, en ce monde,
« Le vrai moyen d'être compris.

Digitized by Google

« Tu n'es rossignol ni fauvette,
« Mais hirondelle, pauvre oiseau :
« Ainsi que nous, fais la navette,
« Et n'invente rien de nouveau.
« Tiens-toi donc paisible, si l'homme,
« Dont le sort au tien est pareil,
« Consent à t'accorder, en somme,
« Un peu de place à son soleil.

« Ces couples qui te font envie,
« Comme toi, forçats du devoir,
« N'en passeront pas moins leur vie
« A crier du matin au soir,
« Et leurs petits, race adorable,
« Pris pour le vivre et le couvert
« D'un appétit insatiable,
« Joindront leur note à ce concert. »

— « Ne parle plus, savoir funeste
« Qui cherche à me désenchanter !
« Pitié pour l'espoir qui me reste
« Du seul bien que je veux goûter :
« L'amour qui prête au cri lui-même
« Je ne sais quel charme vainqueur,
« Pour peu qu'il dise « Je vous aime »,
« Tant ce mot-là touche le cœur ! »

En y mettant toute mon âme,
A peine avais-je dit cela,
Que du soleil la vive flamme
A mes regards étincela ;
J'étais au terme du voyage,
Mon célibat allait finir,
Tout me disait : reprends courage,
Ne perds pas foi dans l'avenir.

Digitized by Google

II

Pan, Paon!

A nos futures doctoresses.

On dit partout, Mesdemoiselles,
Que vous avez étrangement
Abusé de l'enseignement
Qui sied à de simples oiselles.

Ainsi, vous allez vers l'orgueil,
Qui toujours enlaidit les belles,
Vers les luttes et les querelles
Du bonheur trop fréquent écueil.

Des mœurs et des modes nouvelles
Parviendront à vous décevoir
Et le présomptueux savoir
A tout frein vous rendra rebelles.

Pan[1] et le Paon sont deux oiseaux
Qui portent guigne aux jouvencelles;
Des bas-bleus et des péronnelles
Ce sont les symboles nouveaux.

L'un à déformer les cervelles
Emploie un programme indiscret,
Et l'autre, qu'on voudrait muet,
Nous assomme de ritournelles.

Sa voix bête nous rend nerveux,
Du dindon ayant les crecelles ;
Pourtant sa queue et vos dentelles
Bien souvent ont charmé nos yeux.

[1] C'est par pure plaisanterie que l'auteur de cette pièce fait de Pan un oiseau ; il sait que cette divinité païenne était habile à jouer de la flûte et gardait les troupeaux ; mais Pan est pris ici pour le Grand Pan, c'est-à-dire le Panthéisme scientifique dont nos générations ne sont malheureusement que trop imprégnées.

Digitized by Google

III

Le baiser de l'aïeul

A ma petite fille

Que ne suis-je aujourd'hui tout près de toi mignonne ?
Mon cœur serait rempli d'un bonheur sans pareil
Et je voudrais, guettant l'heure de ton réveil,
Mettre un baiser sur ton front, ô Simone !

Ce baiser-là, quelqu'un, déjà, te l'a donné :
Un fils, qu'au moment même où survint sa naissance,
Aussi moi j'embrassai, bien douce souvenance,
Comme un vrai père embrasse un premier-né.

Le tout petit d'alors est maintenant un homme,
Que j'aime, je l'avoue, avec quelque fierté,
Puisque, pour le talent et pour la probité,
Il est de ceux qu'à bon droit on renomme.

Que maman t'initie à l'esprit de famille,
Au respect souverain envers les grands-parents,
Aux solides vertus, aux nobles dévouements
Pour ébaucher en toi la jeune fille !

Sur ce frêle berceau veillez, anges des cieux,
Écartant tout péril, dissipant les alarmes
Et que, du moins, mon Dieu, d'inconsolables larmes
Ne viennent plus jamais rougir nos yeux.

Ton père a ses baisers, ta mère ses caresses
Pour apaiser tes pleurs lorsque tu souffriras,
Et ton aïeul, sitôt que tu lui souriras,
Sera payé de toutes ses tendresses.

Charles BRUNETIÈRE
Auteur des *Bluettes Angevines*.

19 avril 1908.

Digitized by Google

Digitized by Google

DES CARRIÈRES COMMERCIALES

POUR

LES JEUNES FRANÇAIS

EN ANGLETERRE

et dans les Pays Anglo-Saxons[1]

Sauf pour quelques rares privilégiés, il est extrêmement difficile aux familles qui désirent connaître les moyens pratiques de créer à leurs jeunes gens une carrière commerciale à l'étranger d'obtenir des renseignements précis.

Cependant, étant donné, d'une part, la pléthore qui règne en ce moment dans la métropole sur toutes les professions et, d'autre part, le nombre et la valeur des débouchés qui existeraient pour nous à l'étranger s'ils étaient mieux connus et appréciés, cette question offre un très grand intérêt et la section de Géographie commerciale d'Angers a tenu à honneur de remplir sa tâche en s'en préoccupant.

A propos d'un article du journal l'*Entente Cordiale*, qui signalait comme remédiant à cet état de choses la création à Liverpool, par l' « Institut commercial de Paris », d'une École pour la préparation des jeunes Français à la représentation commerciale dans les pays anglo-saxons et de la haute approbation donnée à cette École par notre ancien ambassadeur à Londres, M. Paul Cambon, j'ai cru devoir demander à l'un de nos compatriotes,

[1] Mémoire présenté à la XVIIIe Assemblée générale de la Société de Géographie commerciale d'Angers, par M. le Dr Motais, président.

Digitized by Google

M. le comte de Manneville, premier secrétaire à l'ambassade de Londres, des renseignements plus complets à ce sujet.

M. le comte de Manneville me répondit avec une bonne grâce dont je suis heureux de le remercier ici et me mit en rapport avec M. Perier, attaché commercial à l'ambassade.

M. Perier me donna communication de ses deux rapports commerciaux de 1906 et 1907, extrêmement intéressants à tous les points de vue.

La Chambre de Commerce française de Londres voulut bien m'envoyer ses « conseils aux jeunes Français désireux de chercher de l'emploi en Angleterre ».

De plus, je reçus de l'obligeance de M. Klein, directeur de l'Institut commercial de Paris, plusieurs brochures sur les programmes de l'École de Liverpool et une circulaire des plus remarquables de notre ambassadeur à Londres.

C'est de ces documents et de quelques autres que j'extrais, sous la forme la plus brève et la plus condensée, l'exposé qui va suivre.

Tout d'abord, je vous donnerai lecture d'une partie de la circulaire de M. Cambon que je vous signalais tout à l'heure. Elle pose très nettement la question.

« Plus j'étudie la situation de notre commerce à l'étranger, plus je me persuade que les progrès de certains de nos concurrents, malheureusement plus rapides que les nôtres, ont pour cause principale ce fait qu'ils ont, pour développer leurs affaires à l'étranger, des représentants choisis, non parmi les gens du pays, mais parmi leurs propres compatriotes. *C'est une erreur absolue de croire qu'une maison de commerce française doit se faire représenter en Angleterre par des Anglais.* Ceux-ci peuvent être de fort honnêtes gens et servir très fidèlement les intérêts qui leur sont confiés ; jamais, cependant, leur action n'a l'efficacité de celle d'un représentant de commerce français, surtout si celui-ci appartient à la région où sont établies les maisons dont il est l'agent. L'Allemagne envoie en Angleterre, comme partout dans le monde, d'innombrables voyageurs et représentants de commerce qui sont tous des Allemands ; rien, à mon avis, ne contribue plus puissamment au prodigieux essor de ses exportations. Si nous pouvions imiter cet exemple, nous obtiendrions des résultats analogues. Il faut, bien entendu, que le représentant de commerce, pour être en état de rendre de tels services connaisse à fond la langue et les mœurs de sa clientèle, qu'il se

Digitized by Google

spécialise pour une contrée déterminée, qu'il s'y instruise, qu'il y vive, qu'il devienne à demi étranger sans cesser d'être Français. Si nous voulons voir grandir nos exportations de marchandises, *il faut d'abord exporter des hommes.*

« Nous ne possédons pas ou, du moins, nous n'avons que très peu de représentants de commerce de ce genre. Aussi ne voyons-nous pas nos affaires se développer à l'étranger comme le mériteraient l'excellence de nos produits et l'habileté de nos ouvriers. On ne peut nier, cependant, qu'il n'y ait des progrès à cet égard, mais c'est à peine un début et il nous est impossible de nous déclarer satisfaits tant que nous pourrons compter dix agents commerciaux allemands là où l'on a peine à trouver un seul Français.

« Les progrès de l'instruction ont multiplié chez nous, de façon presque inquiétante, le nombre des jeunes gens intelligents, instruits, souvent pleins de bonne volonté, qui cherchent un emploi à leur activité. On signale de tous côtés l'encombrement des carrières et la difficulté de se faire une place dans le commerce ou dans l'industrie ; nos jeunes gens français trouveront à l'étranger, pour le plus grand profit des intérêts du pays, les débouchés qui leur manquent.

« L'Institut commercial de Liverpool se propose de former ces jeunes gens à la vie dans les pays de langue anglaise. Il est placé au centre des régions où l'industrie est la plus active, dans une ville qui possède le plus grand port du Royaume-Uni et qui, par ses relations si fréquentes avec les États-Unis et le Canada, appartient déjà presque à ce nouveau monde dont la place dans le commerce universel devient de plus en plus considérable. On s'y sent en contact avec l'Amérique, l'Australie, l'Afrique occidentale, l'Extrême-Orient, en même temps qu'avec l'Allemagne et la France. On est là comme au centre commercial du monde et l'on peut s'y former pour la pratique des affaires dans tous les pays où l'anglais est la langue du commerce. »

L'École de Liverpool que préconise, avec l'autorité qui lui appartient, notre ancien ambassadeur à Londres, à laquelle M. le Ministre du Commerce donnait, le 5 février dernier, le plus éclatant témoignage de sympathie, est admirablement organisée en vue du but proposé.

Il serait trop long d'énumérer toutes les matières de son programme qui vise tout ce qui peut intéresser le commerce, dans ses notions les plus pratiques et les plus modernes.

Digitized by Google

On initie les élèves non seulement à la technique, mais à l'esprit des affaires, aux mœurs, aux coutumes, aux préférences de l'étranger ; à ce que M. Perier appelle pittoresquement la Géographie humaine.

« Par un enseignement intensif, les jeunes gens ignorants de la langue anglaise sont rapidément amenés à pouvoir entendre et suivre les classes ; ils arrivent, dans un temps relativement court, à comprendre, à s'assimiler en anglais : l'arithmétique commerciale, la comptabilité, la géographie économique, l'histoire du commerce de l'Angleterre et de ses colonies, l'économie politique, des notions de droit commercial ; ils y suivent aussi des cours de langue allemande et espagnole, de tarifs de douanes, de chemins de fer, etc... Ils fréquentent les bibliothèques et les clubs d'étudiants ; ils visitent les docks, les steamers, les usines et les fabriques, les établissements industriels et commerciaux. Astreints à rendre compte, en anglais, de ces visites par des causeries et des rapports écrits, ils s'accoutument à observer, à penser par eux-mêmes, à s'exprimer correctement et couramment en anglais.

« Ils s'habituent au climat, à l'alimentation, aux amusements et, en peu de temps, peuvent se convaincre que ces divers éléments, pour ne pas être les mêmes qu'en France, ne sont pas pour cela nuisibles à leur santé. Ils reconnaissent que, différant des Français par la mentalité, le caractère, les idées générales, les Anglais n'en possèdent pas moins des qualités de premier ordre, qu'ils ont intérêt à leur emprunter et à s'assimiler.

« Participant à la vie anglaise sous toutes ses formes, les jeunes gens se créent des relations amicales et il est inutile d'énumérer ici ce qu'au contact de jeunes Anglais du même âge ils peuvent puiser ainsi d'initiative, de hardiesse, de prudence et de savoir-faire. »

Dans un cycle de trois années, les élèves de Liverpool sont devenus des sujets d'élite qui trouvent immédiatement à se placer dans les meilleures maisons anglaises pour accomplir un stage pratique, d'ailleurs très court et de suite appointé.

Des études supérieures, et d'un ordre plus général, sont encore poursuivies à l'École de Liverpool pendant deux années par quelques jeunes gens. En outre d'une culture exceptionnelle, elle donne à ces privilégiés accès aux postes commerciaux les plus importants, aux associations avec les maisons de production, enfin aux fonctions d'attachés commerciaux près des ambas-

Digitized by Google

sades, dont le Ministre du Commerce annonçait la création prochaine dans sa visite à l'Institut commercial de Paris, le 5 février.

Le seul inconvénient de l'École de Liverpool est le tarif assez élevé de la pension : 3.000 francs.

Pour les jeunes Français qui se contenteront des trois premières années d'études — et ce sera sans doute la grande majorité — la dépense s'élèvera donc, au maximum, à 10.000 francs. Ce chiffre ne serait pas pour effrayer des familles qui consacrent une vingtaine de mille francs et plus aux études de leurs fils en vue d'une profession libérale.

Mais il se rencontre fréquemment des jeunes gens de ressources très modiques et qui font preuve d'un esprit entreprenant et actif. Il est d'observation que ces qualités se font jour surtout chez ceux qui en ont vraiment besoin, c'est-à-dire sur les sujets sans fortune. Or — je cite encore M. Cambon :

« Il serait déplorable que le bénéfice de l'enseignement que donne l'Institut commercial fût exclusivement réservé aux enfants de parents riches, souvent moins disposés que d'autres à prolonger ensuite leur résidence à l'étranger. Pour que l'Institut de Liverpool pût remplir toute sa mission, pour qu'il fût, ce qu'il devrait être, l'École normale de nos représentants de commerce à l'étranger, il faudrait que quelques jeunes Français sans grandes ressources personnelles y fussent admis chaque année, et ce résultat ne peut être obtenu que par l'institution d'un certain nombre de bourses. »

La section de Géographie commerciale d'Angers ne peut que s'associer à ces sages et patriotiques propositions. Elle a l'honneur de demander, avec M. l'Ambassadeur de France, la création de bourses aux Administrations préfectorale et municipale, au Conseil général, aux Chambres de Commerce du département, au jeune Comité de défense du commerce angevin, enfin à toutes les personnes qui s'intéressent à l'avenir de la jeunesse angevine et à la prospérité de notre pays tout entier.

En sortant d'une École comme celle de Liverpool, nos jeunes gens sont donc assurés, pour peu qu'ils le veuillent, d'un brillant avenir.

Mais, quoiqu'on fasse, il ne sera pas permis à tous d'aller à Liverpool.

Existe-t-il d'autres voies, moins régulières et moins faciles, sans doute, mais très accessibles à des hommes d'énergie, pour arriver au même résultat?

Digitized by Google

M. le Directeur de l'Institut commerical de Paris et de l'École de Liverpool dit non.

Nous ne pouvons lui reprocher de plaider la cause de son excellente institution. Mais, en réalité, grâce à certains appuis que nous signalerons bientôt, tout jeune Français, intelligent et énergique, peut se créer une belle carrière de représentation commerciale dans les pays anglo-saxons.

Tel est l'avis formellement exprimé par M. Perier, attaché commercial à l'ambassade, avec nombreux exemples à l'appui. Je le cite textuellement :

« Rien ne vaut, pour les futurs représentants de commerce, que de venir jeunes en Angleterre : à 16, 17, 18 ans au plus tard, de façon à disposer au moins de trois ans avant le départ pour le régiment. A cet âge, l'on accepte de bon cœur une situation de début que l'on refuserait à 23 ans ; l'on apprend beaucoup plus aisément une langue étrangère, car la mémoire est plus souple, et l'on se plie facilement aux mœurs du milieu nouveau où l'on est appelé à vivre. Aux jeunes gens qui viennent en Angleterre dans ces conditions, nous conseillons d'utiliser de la manière suivante les quelques années qu'ils ont devant eux avant l'accomplissement de leur devoir militaire :

« 1° Suivant qu'ils possèdent ou ne possèdent pas déjà des rudiments d'anglais, il leur faudra trois, six ou douze mois, pour être complètement débrouillés dans cette langue. Afin de hâter leur progrès à cet effet, il ne suffit pas qu'ils prennent pension dans une famille anglaise. Il est, de plus, nécessaire qu'ils suivent des cours de conversation, tels que ceux, par exemple, de « Pistman's Schools ». Dans cette excellente institution, ils peuvent, en même temps, apprendre la dactylo-sténographie (ce qui les aidera beaucoup ensuite à trouver un emploi) ; ils ont, en outre, la faculté, dont ils ne sauraient trop profiter, de passer l'examen permettant d'obtenir le « Pistman's Certificate », qui, pour un étranger, est la meilleure des recommandations auprès des maisons anglaises. Durant cette première période, les jeunes gens doivent pouvoir compter sur les subsides de leurs parents, car il est extrêmement rare qu'ils obtiennent une situation rétribuée tant qu'ils n'ont pas acquis une certaine connaissance de l'anglais et, d'autre part, les institutions d'enseignement où les familles consentant à les prendre « au pair » sont presque introuvables. Aussi les dépenses d'entretien des jeunes gens seront-elles, au minimum, de 150 à 200 francs par mois (y

Digitized by Google

compris l'argent de poche) et, au bas mot, de 250 francs si l'on y fait entrer le prix des cours dans une école telle que « Pistman's Schools » ;

« 2° Au bout de trois ou six mois, d'un an au plus, les jeunes gens sont alors en mesure de chercher et de trouver un emploi, modeste sans doute, mais cependant rétribué. Pour y parvenir plus aisément, ils feront bien, plusieurs mois à l'avance, de se faire connaître du Consulat général, de la Chambre de Commerce française, de la Section de Londres, de l'Union des Associations des anciens Élèves des Écoles supérieures du Commerce (s'ils ont passé par l'une de ces écoles) et de nous ; ils auront aussi intérêt à s'inscrire à la Chambre de Commerce anglaise de Londres.

« Pendant deux ou trois ans, ils travailleront avec zèle comme employé, tout en observant beaucoup, en recueillant le plus de renseignements possible dans le but qui doit être leur idée fixe : s'établir comme représentant de commerce à leur retour du service militaire. Parfois même, on l'a déjà vu, il est des jeunes gens spécialement bien doués qui atteignent ce résultat avant leur départ pour le régiment. Toujours est-il qu'un jeune homme, intelligent et actif, ayant passé par cet apprentissage doit être en mesure, vers 23 ou 24 ans, d'obtenir une ou plusieurs représentations, surtout s'il a, en plus, la chance d'avoir, par sa famille ou ses amis, des relations en France dans le monde des affaires. Il pourra, d'ailleurs, désormais, être, à cet égard, singulièrement aidé par une Société telle que celle des « Groupes d'expansion commerciale » ; en effet, s'il réunit les qualités requises, il obtiendra de celle-ci, et en quelque sorte automatiquement, tout un portefeuille de représentations. Répétons aussi que nous nous faisons toujours un plaisir de communiquer à nos jeunes compatriotes, présentant les garanties désirables d'honorabilité et de compétence, les nombreuses demandes que nous adressent les producteurs français en vue d'entrer en relations avec un agent. »

Pour ce faire, une haute culture classique est-elle nécessaire? Écoutez M. Perier ; son opinion est assez intéressante à connaître :

« Ainsi que nous l'avons déjà dit, ce qui peut le mieux assurer le succès d'un futur représentant de commerce et lui donner une véritable supériorité est le fait pour celui-ci d'avoir *un esprit chercheur*, pas surchargé de culture classique, très ouvert aux

Digitized by Google

réalités et idées générales de notre temps. Qu'on nous permette d'insister quelque peu sur ce point si important. Certes, nous ne méconnaissons pas les avantages de la culture classique, tout au moins pour ceux qui se préparent à certaines carrières spéciales. Mais des observations multipliées nous obligent à dire que cette culture est plus nuisible qu'utile aux jeunes Français qui se destinent à la vie active, en particulier au commerce d'exportation. Elle développe en eux une forme d'imagination qui les incline vers la rêverie plus que vers l'action, qui les tourne vers le passé plus que vers le présent. »

Je résume cette page du rapport officiel de M. l'Attaché commercial de l'ambassade, dont l'importance ne vous échappera pas :

Un jeune homme arrive à Londres, suit pendant un an au plus la Pistman's Schools, travaille par lui-même à apprendre l'anglais, se crée les relations voulues. Pendant cette année, il vit exclusivement aux dépens de ses parents : maximum, 3.000 francs. La Chambre de Commerce française de Londres se charge de trouver des logements dans les familles ou les pensions pour 30 francs par semaine

Pendant deux ans, il se place dans une maison de commerce anglaise — petite ou moyenne, de préférence aux grandes maisons, où les divers emplois sont trop spécialisés. Il vit déjà de ses appointements, modestes, mais, en général, suffisants.

Il revient en France pour ses deux ans de service militaire.

A son retour en Angleterre, il trouve une ou deux représentations. Il a le pied dans l'étrier. Désormais, s'il sait s'employer, d'autres représentations s'ajoutent aux premières, les affaires s'étendent et la voie de la fortune est ouverte.

Telle est la marche régulière des choses.

Il est un point sur lequel il est bon de revenir, bien qu'il en ait été question en passant.

Sur qui s'appuiera ce jeune homme qui arrive isolé, dans la grande cité de Londres?

Voici la liste des institutions et sociétés créées dans ce but :

Pour la France. — Je cite encore le rapport officiel :

« D'excellentes Institutions ou Associations, avec lesquelles nous sommes en fréquents rapports et dont nous avons pu assister les protégés, vont accélérer, par leurs si louables efforts, le recrutement des futurs représentants de commerce français en Angleterre. Citons, à cet égard : la « Société d'encouragement

Digitized by Google

pour le commerce français d'exportation [1] »; la « Société d'échange international des enfants et des jeunes gens [2] » ; la si intéressante fondation de M. Toni-Mathieu, dont le président est M. Pierre Baudin ; l' « École des Roches [3] », création de M. E. Demolins, le sociologue bien connu ; l' « Association pour favoriser le placement gratuit des Français à l'étranger [4] », fondée par M. Poujol, instituteur de la ville de Paris, et présidée par MM. d'Estournelles de Constans et Foncin ; l'« Union des Associations des anciens élèves des Écoles supérieures de commerce reconnues par l'État [5] », présidée par M. J. Siegfried ; la « Chambre de Commerce de Bordeaux », qui, chaque année, envoie en Angleterre deux ou trois boursiers. »

Pour l'Angleterre. — Je cite toujours :

« Au bout de trois ou six mois, d'un an au plus, les jeunes gens sont alors en mesure de chercher et de trouver un emploi modeste sans doute, mais cependant rétribué. Pour y parvenir plus aisément, ils feront bien, plusieurs mois à l'avance, de se faire connaître du Consulat général, du groupe d'expansion commerciale, de la Chambre de Commerce française, de la section de Londres, de l'Union des Associations des anciens élèves des Écoles supérieures de commerce (s'ils ont passé par l'une de ces écoles) et de moi ; ils auront aussi intérêt à s'inscrire à la Chambre de Commerce anglaise de Londres. Tout ceci gratuitement. »

Dans cette liste, M. Périer ne se désigne lui-même que d'un mot, par une modestie que je serais tenté de lui reprocher, dans l'intérêt de la cause qu'il défend si bien. On doit savoir, en effet, que notre attaché commercial à Londres ne néglige jamais ni son temps, ni sa peine, avec une activité et une bienveillance inépuisables, pour venir en aide à tous les jeunes Français qui font preuve des qualités voulues, soit en se mettant en quête de placements dans les maisons anglaises, soit en leur obtenant des représentations des maisons françaises. J'ajouterai encore — la lettre que j'ai sous les yeux me le permet — que les jeunes gens angevins seront particulièrement bien accueillis à l'ambassade

[1] 1, 3, rue Feydau, Paris.
[2] 2, 36, boulevard Magenta, Paris.
[3] 3, près Verneuil (Eure).
[4] 4, 13, boulevard Arago, Paris.
[5] 5, 15, rue Auber, Paris.

Digitized by Google

de Londres par notre éminent compatriote, M. le comte de Manneville, toujours fidèle à son beau pays d'Anjou.

Permettez-moi de terminer par quelques brèves considérations.

Vous savez trop, et l'ambassadeur de France vous l'a signalé lui-même, quel est l'encombrement, en France, dans toutes les professions et combien, par conséquent, l'étude que nous vous présentons vient à son heure.

J'insiste, en particulier, sur le regrettable engouement des familles pour les professions libérales. Il est temps, grand temps d'y mettre ordre.

Je ne sais si les amateurs de chicane se prêtent complaisamment à l'augmentation du nombre des avocats, mais, pour les médecins, les malades n'y peuvent suffire. Je m'appuie encore à ce sujet sur une autorité incontestable, celle de M. Debove, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, qui vient de le déclarer publiquement.

Ne craignez donc pas d'orienter quelques-uns de vos fils vers un bel avenir dans les représentations du commerce français à l'étranger.

Je dis : *quelques-uns de vos fils*, mais pas tous. Aux jeunes gens indolents, qui croient que les alouettes doivent leur tomber toutes rôties, qui prennent pour axiome : beaucoup de résultats avec très peu d'efforts, nous dirons : restez chez vous ; vous êtes à votre place sous la sollicitude très indulgente de papa et sous la jupe de maman.

Voici, du reste, résumées, les conditions recommandées par M. Périer lui-même et qu'on ne saurait trop répéter pour éviter de regrettables déceptions :

« Pour réussir dans la carrière qui vous est offerte, jeunes gens, il faut :

« 1° Etre dans la nécessité de réussir par soi-même et en avoir le ferme désir ;

« 2° Disposer, pendant un maximum d'une année, d'une somme mensuelle de 150 à 250 francs, soit, au maximum, 3.000 francs pour l'année entière ;

« 3° Avoir une vigoureuse santé ;

« 4° Avoir de la ténacité et de l'esprit de suite ;

« 5° Etre de tenue très correcte ;

« 6° En principe, ne pas être âgé de plus de 18 ans ;

« 7° Avoir un esprit pas rêveur, pas surchargé de culture clas-

Digitized by Google

sique, mais très ouvert aux réalités et aux idées générales de notre temps. »

Le principal obstacle à notre expansion à l'étranger, est et sera probablement encore pendant un certain temps, notre répugnance à nous éloigner de notre patrie. Certes, l'attraction de notre beau pays de France s'explique d'elle-même, mais il est des nécessités qu'il faut savoir subir.

D'ailleurs, comme le fait remarquer M. l'Attaché commercial à Londres, les seuls audacieux, précurseurs d'un mouvement qui ne tardera pas à s'accentuer, s'en iront au loin — au Canada, en Australie, etc. — donner libre cours à leur initiative. Mais il existe un assez grand nombre de situations à prendre en Angleterre même, à Londres et dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni. Avec les moyens de locomotion actuelle, l'un de nos jeunes gens fixé à Londres, à Liverpool, à Manchester, etc., n'est pas plus éloigné de sa famille habitant le centre de la France que s'il était lui-même à Lille ou à Marseille.

Je reçois, au dernier moment, de M. Bonnet, professeur d'anglais au Lycée David d'Angers, le dévoué président de l'Association des anciens élèves de ce lycée, une note des plus intéressantes.

D'après la statistique présentée au Congrès de Belfort (1907), trente-neuf Associations d'anciens élèves de Lycées ont créé des bourses de voyages à l'étranger. Quarante-huit bourses avaient été délivrées en juillet 1907 par ces trente-neuf Associations.

En ce qui concerne le Lycée d'Angers en particulier, l'Association a créé en 1907 deux bourses, l'une pour l'Angleterre, l'autre pour l'Allemagne. Les deux boursiers de 1907 ont retiré le meilleur profit de leur voyage.

Nous noterons avec le plus grand intérêt le passage suivant du règlement de l'Association d'Angers :

« En créant ces bourses, l'Association a pour but :

« 1° Encourager l'étude des langues vivantes ;

« 2° Donner aux jeunes gens que leur tendance pousse vers le commerce et l'industrie les moyens soit de s'y frayer un chemin plus aisément, soit d'être mieux à même, dans l'avenir, de créer des débouchés aux produits français. »

Les Associations des anciens élèves qui créent des bourses de voyage à l'étranger sont donc d'ores et déjà nos meilleurs auxi-

Digitized by Google

liaires. Nous souhaitons vivement que leur exemple devienne contagieux.

Nous signalons tout particulièrement à la bienveillance de l'ambassade de Londres, des Chambres de Commerce française et anglaise et des Institutions que nous avons mentionnées les boursiers des Associations, jeunes gens de mérite, choisis après un examen approfondi des qualités des candidats.

D'autres initiatives de ce genre existent sans doute. Nous serions reconnaissants qu'on voulût bien nous les signaler.

Dans la très courte étude que je viens de vous présenter, j'ai dû négliger beaucoup de choses importantes :

Tel que l'intérêt pressant, vital pour la France de développer sa représentation en Angleterre et dans les pays anglo-saxons pour lutter contre l'invasion formidable des Allemands au point de vue agricole ;

L'intérêt particulier de notre Anjou qui exporte à peu près pour 8 millions par an en Angleterre et qui devrait exporter beaucoup plus, etc., etc.

J'ai tenu seulement à vous faire connaître qu'il existe, pour ceux de nos jeunes gens qui sont énergiques et, passez-moi le mot, débrouillards, de nouveaux et importants débouchés et à mettre à leur portée les moyens pratiques d'y atteindre.

Ce faisant, la section de Géographie commerciale d'Angers a cru rendre service à ses concitoyens.

Si vous nous encouragez dans cette initiative, la même étude vous sera présentée pour l'Allemagne, l'Autriche, la Russie et pour l'Amérique du Sud, où les Français, choyés, adulés, ne répondent, jusqu'ici, à ces avances que par une déplorable indifférence.

Digitized by Google

SUR LES CHEMINS DE VENDÉE

(suite)

Coron et le Pont-Barré

Nous arrivons à une heure décisive. Écrasée à Luçon, l'armée vendéenne est-elle prête à périr? Non. Elle veut vivre encore. Elle veut étonner le monde par de nouveaux exploits. Elle veut, surtout, verser jusqu'à la dernière goutte le sang de ses chefs et de ses soldats pour la cause sacrée qui la fit surgir.

Dès le 4 septembre, la victoire de Chantonnay réparait en partie les défaites successives de Luçon.

D'Autichamp et Talmont, à la butte d'Érigné, La Rochejaquelein à Martigné-Briand, Lescure à Thouars, remportaient presque en même temps des succès partiels qui tenaient en échec leurs ennemis.

Mais, fidèles à notre programme de dégager les faits les plus marquants, nous porterons tout de suite nos regards vers les trois grands triomphes, sorte de défi suprême jeté aux menaces de la Convention.

Pour la quatrième fois, des forces imposantes enserraient la Vendée. Rossignol commandait, à Saumur, *l'armée des côtes de La Rochelle*. Canclaux commandait, à Nantes, *l'armée des côtes de Brest*, et, fiers de leur prestige, tout enivrés encore de leurs récentes victoires, les Mayençais accouraient à marches forcées.

Digitized by Google

Certains historiens évaluent à plus de deux cent mille hommes l'effectif total des troupes républicaines.

Leur nombre n'était pas le plus grand danger. Les soldats aguerris qui arrivaient de Mayence, de Valenciennes et de Condé, étaient des adversaires plus redoutables que les masses poltronnes levées en toute hâte dans les départements de l'Ouest. Haxo, Beaupuy, Kléber, Aubert-Dubayet, étaient d'autres chefs que Rossignol ou que Santerre. Les paysans vendéens allaient enfin se mesurer à des troupes régulières, ardentes, disciplinées, sachant le métier des armes et froidement résolues à vaincre ou à mourir.

Les Mayençais atteignirent Nantes par la rive droite de la Loire. Le 7 septembre, Canclaux les passait en revue, dans la prairie de Mauves et, le lendemain, après une série de réjouissances et de banquets offerts en leur honneur, ils se mettaient en campagne.

Charette, à leur approche, se repliait avec une souveraine habileté. De Légé, il gagnait Montaigu et, tout en se protégeant par quelques escarmouches d'arrière-garde, courait rejoindre la grande armée.

Celle-ci, forte de quarante mille hommes, se rassemblait à Cholet et se préparait à porter secours au chef de la Basse-Vendée.

Mais, tandis que d'Elbée, Lescure et Bonchamps se dirigeaient vers Torfou, le chevalier Duhoux fut envoyé tenir tête aux troupes de son oncle, le général Duhoux, qui, venant d'Angers, campaient au Pont-Barré, et Piron, avec deux mille hommes, alla surveiller Santerre qui menaçait Coron.

C'est là que se devait dérouler la première phase de cette lutte suprême.

Coron est un gros bourg situé entre Vezins et Vihiers, sur la grande route des Sables-d'Olonne à Saumur. La flèche aiguë de son clocher se lève au flanc du coteau de la Salle ; ses maisons s'alignent au bord d'une longue rue,

Digitized by Google

défilé plus d'une fois funeste aux armées de la République.

« Coron, dit Mme de la Bouëre, est célèbre par les avan-
« tages que les Vendéens y ont toujours remportés. La
« bonté des soldats de cette paroisse y contribuait
« beaucoup[1]. »

Nous savons déjà qu'au début de la guerre, les paysans y prirent Marie-Jeanne, que, la veille du « grand choc » de Vihiers, une première victoire y fut gagnée qui préparait l'immense succès du lendemain.

A l'heure tragique où la Vendée envahie lutte avec l'énergie du désespoir, Coron va encore être le théâtre d'une bataille inégale dont l'héroïsme vendéen doit faire un éclatant triomphe.

Piron, « le héros de Vihiers », va se trouver de nouveau en face de Santerre. De Chanteloup, il a entendu la canonnade qui gronde au loin, annonçant le combat du Pont-Barré. Il veut porter secours à ses frères d'armes. Il gagne Vezins et se dirige vers Chemillé lorsqu'un éclaireur lui annonce que l'avant-garde de l'armée de Santerre, arrivant du Coudray-Montbault, est tout près. Il revient sur ses pas et retourne contre cet ennemi inattendu. Avec une extraordinaire vigueur il l'attaque de front, le refoule dans Coron. La longue rue du bourg est bientôt obstruée. Les soldats de Santerre s'étouffent dans ce passage étroit. Les caissons d'artillerie se renversent et éclatent. Les canonniers s'empêtrent dans leurs attelages et, incapables de se mouvoir, renoncent à pointer leurs pièces. C'est un désordre inexprimable, avant-coureur de la défaite.

Piron sait en profiter. Avec ses hommes d'élite il harcèle sans relâche les Républicains bloqués dans le village. Une poignée de braves leur tient tête. Les autres paysans, enveloppant Coron, ferment toutes les issues.

[1] *Mémoires de la comtesse de la Bouëre*, p. 69.

Digitized by Google

« Rembarre! Rembarre! »

Ce cri de guerre terrible éclate aujourd'hui comme un chant de victoire. Santerre s'enfuit et, de même qu'à Vihiers, échappe aux Vendéens grâce à l'élan vigoureux de son cheval. L'infanterie se débande. La cavalerie recule. L'artillerie est prise. Une vingtaine de canons, soixante barils de poudre, trois mille fusils tombent aux mains des vainqueurs. « C'est le chaos et la mort, une déroute, enfin, qui n'eut jamais d'égale[1]. »

On était au 18 septembre. Le lendemain, un combat plus sanglant encore s'engageait au Pont-Barré.

Frontière naturelle du Bocage, le Layon coule vers la Loire entre deux rives bien différentes. L'une, verdoyante, coupée de haies nombreuses, s'élève par degrés jusqu'au bourg de Saint-Lambert. L'autre offre aux regards une paroi de roches calcaires que les vignes couronnent. A l'endroit où elle est traversée par la route d'Angers à Cholet, la vallée est large et profonde. Des hauteurs qui la dominent on découvre presque toutes les Mauges. A l'horizon, se dessine nettement le coteau des Gardes et jusque-là le Bocage s'étale, ressemblant à une plaine, tant les ondulations de son sol se confondent, disparaissent dans cette vue d'ensemble.

En revenant d'Angers, je descends la route qui s'accroche au flanc de la colline. A gauche, l'église de Beaulieu se dresse parmi les vignes et, plus loin, les meilleurs crus d'Anjou s'étagent et se suivent. Démantelés, les fours à chaux s'effondrent, mettant une note féodale dans ce décor.

Puis j'atteinds le fond de la vallée. Je traverse une voie ferrée dont les méandres sont tracés d'après ceux de la rivière. Je laisse de côté la petite gare et sa trop moderne silhouette pour mieux voir le Layon capricieux, indolent,

[1] Grille.

Digitized by Google

ses rives tourmentées ralentissant son cours, ses eaux vertes que vient de grossir l'Hyrôme, que rien n'agite pourtant, sinon le battoir des lavandières installées à l'abri du pont.

Ce pont est maintenant large, commode, solide mais nos pères ont connu l'ancien, dont les piles sont encore debout, dont le tablier de bois était si étroit que deux voitures ne s'y pouvaient croiser.

Le Pont-Barré! Je ne sais d'où vient ce nom. Il évoque tout naturellement une idée de frontière et de défense. Et c'est là que commence la Vendée. Deux peuples, deux pays, sont vraiment séparés par cette vallée profonde. D'un côté c'est l'Anjou, l'Anjou connu pour ses riants horizons, ses habitants aimables, un peu insouciants et légers. De l'autre, ce sont les Mauges, et cette Vendée-là se flatte aussi d'être angevine. Mais le caractère des choses. celui des hommes, se transforment ici brusquement. Les paysages, les physionomies, les costumes mêmes ne se ressemblent pas. Les maisons, au lieu d'ardoises, vont se couvrir de tuiles, les vallons se resserrer, les haies pousser plus touffues, les croix se faire plus fréquentes à la rencontre des chemins. Les fermes s'élèveront plus rares et plus grandes. Au labour les bœufs remplaceront les chevaux. Les femmes auront une coiffe plus austère, les hommes un visage plus grave. C'est encore l'Anjou, mais c'est déjà la Vendée. Le Pont-Barré est l'une de ces limites auxquelles les distinctions administratives ou géographiques ne changent rien.

Une pareille frontière était tout indiquée pour servir de champ de bataille. C'était ce passage que les assaillants devaient vouloir forcer, que les assiégés devaient vouloir défendre.

Piron ne s'était pas trompé en croyant entendre tonner le canon du côté du Pont-Barré. Au moment même où il battait Santerre à Coron, vingt mille Républicains, sous les ordres du général Duhoux, s'avançaient jusqu'au bord du

Digitized by Google

Layon. La rivière était défendue par trois mille vendéens que commandaient le chevalier Duhoux — neveu du général ennemi, — Cady et le chevalier de la Sorinière. C'était ce que l'on appelait la division de Chemillé. Cette petite armée n'était pas en mesure d'attaquer les Bleus fortement retranchés sur les coteaux de la rive droite, et six ou sept fois plus nombreux. Elle résolut seulement de s'opposer à leur passage, en attendant les renforts que lui amènerait Piron. Héroïquement gardé, le Pont-Barré, pourtant, fut emporté d'assaut; le pont des Planches et celui de Bésigon, l'un en amont, l'autre en aval, subirent le même sort. Le 17 au soir, l'avant-garde républicaine poussait une reconnaissance jusqu'à Saint-Lambert; le 18, la troupe vendéenne, vraiment trop inférieure en nombre, se repliait sur Chemillé.

Les Bleus saccagèrent Saint-Lambert et, brûlant les fermes, se rendirent à La Jumellière pour y commettre froidement, dans un pré voisin du bourg, un massacre de vieillards, de femmes et d'enfants.

Mais, le 19, entendant parler de la défaite de Santerre à Coron, ils se crurent trahis, se jugèrent perdus et, saisis de panique, coururent vers le Pont-Barré afin de se retrancher dans une position plus sûre.

Les Vendéens revenaient à la charge, grossis maintenant des soldats que Piron n'avait pas laissé se reposer après leur victoire. Le chevalier Duhoux pouvait aujourd'hui opposer neuf mille hommes à l'armée de son oncle. Il n'hésita pas à prendre l'offensive. A onze heures, il traversait le bourg de Saint-Lambert, puis allait échelonner ses troupes sur les coteaux de la rive gauche, face à l'ennemi.

La canonnade s'engagea, longtemps inutile, jusqu'à l'heure où quelques braves se décidèrent enfin à tenter le passage du Layon. Les uns coururent au pont de Bésigon que les Républicains avaient oublié de garder; les autres, sous un feu meurtrier, passèrent le pont des Planches.

Digitized by Google

Les Bleus, massés au Pont-Barré, se trouvèrent attaqués sur leurs ailes. Ils remontèrent le coteau, ne laissant près de la rivière que le bataillon de Jemmapes et quelques gardes nationaux, avec deux pièces de canon.

Les chefs vendéens surent mettre à profit ce mouvement de recul. Duhoux rapprocha ses lignes et redoubla son feu. Cady et la Sorinière, avec une intrépide bravoure, s'avancèrent sur le pont, le traversèrent à plat ventre, malgré la mitraille qui pleuvait sur eux, et vinrent assommer les canonniers jusque sur leurs pièces. Retournant alors l'artillerie républicaine contre ceux qui la soutenaient, ils réussirent à refouler l'ennemi.

Ce haut fait décide la victoire. Toute l'armée vendéenne a passé le Layon. Elle s'élance dans les vignes, gravit les pentes, emporte les positions les plus redoutables. Les Bleus fuient. Mais beaucoup d'entre eux, acculés dans la vallée, doivent périr. Les paysans se rappellent le sac de Saint-Lambert, le massacre de la Jumellière, et le sang de leurs ennemis coule par ruisseaux jusqu'au Layon. Point de quartier pour les fuyards. Les uns sont poursuivis jusqu'au village de Claye, les autres jusqu'à Rochefort. Renée Bordereau, dite l'Angevin, farouche amazone vendéenne, brise son sabre sur la tête d'un ennemi dans la ville même des Ponts-de-Cé, à quatre lieues du champ de bataille. Plus de cinq cents angevines sont veuves. Plus de deux mille hommes sont morts. On allait en trouver parmi eux plusieurs que la peur avait tués, car leurs cadavres ne portaient pas une égratignure.

Une pareille victoire, au lendemain de celle de Coron, eût suffi à rétablir les destins chancelants de la Vendée. Et, pourtant, elle était moins glorieuse encore que le triomphe remporté le même jour à Torfou.

Pierre GOURDON.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

CHEZ LES ÉTUDIANTS

LES FOULES FÉMININES[1]

MESDAMES
MESSIEURS

Je pourrais presque dire Mesdames tout court, car ce que j'ai voulu dans ce modeste travail c'est étudier un coin, un tout petit coin, de la vie féminine : la femme dans la foule. C'est seulement dans ces temps derniers qu'on a cherché à analyser, à disséquer scientifiquement cette âme de la foule dont nous avons à parler. Il n'y a guère en effet qu'une cinquantaine d'années que Scipio Sighele a expliqué comment il peut se faire « qu'un signe, un mot, un cri, provenant d'un seul individu entraînent inconsciemment toute une multitude jusqu'aux plus horribles excès ».

Le rôle des femmes dans ces aggregats a été généralement négligé. J'ai pensé qu'il serait intéressant de rechercher pourquoi « une femme cesse d'être une femme pour faire partie d'une foule, pourquoi sa volonté individuelle se perd dans la volonté commune, comme une goutte d'eau se perd dans un fleuve ».

[1] Causerie faite à la soirée du 28 février 1908, donnée par l'Association des Étudiants d'Angers.

Digitized by Google

Mais, avant d'étudier ces déformations collectives d'âmes, il nous faut faire une rapide esquisse de la psychologie individuelle de la femme, connaître les caractères qui lui sont propres et qu'elle apportera dans la foule. « Les métaphysiciens qui ont écrit sur elle, disait Herzechy, sont des philosophes qui contemplent, des hommes qui désirent ou des amants qui rêvent. »

Devant cet anathème formel, je me bornerai simplement à un rapide parallèle psychologique entre l'homme et la femme.

« Il y a deux espèces de raison, dit M. Paul Janet, la raison virile et la raison féminine » : chez l'homme, la raison et la passion se distinguent, ont des sphères d'action différentes ; chez la femme tout est passion. Ses impressions sont plus vives et plus changeantes, elle ne voit souvent qu'un côté de la question, et surtout celui qui lui convient.

En général, l'homme juge plus par l'esprit et la femme par le cœur. La raison de la femme est plus vive et plus fine, mais trop mobile et trop prévenue ; à un argument que vous croyez d'une logique irrésistible elle répondra par un trait d'imagination ou de passion. Le raisonnement l'impatiente ou l'ennuie, et il est aussi facile dans l'occasion de la tromper par un sophisme qu'il est difficile dans d'autres cas de la convaincre par un raisonnement droit.

Le système nerveux de la femme, plus irritable que celui de l'homme, ses actions réflexes, plus intenses, entraînent fatalement une sensibilité plus vive.

Elle connaît davantage, en particulier, et l'intensité et la variété de la souffrance ; il y a des types de suprême douleur que les peuples ont toujours incarnés dans une femme. Il y a donc chez la femme prédominance de la vie intégrative et sensitive. Les sentiments de la femme vont généralement vers autrui. Riche de sentiments complexes et organisés, elle reste plutôt « sensitive qu'énergiquement active et motrice ».

Digitized by Google

Du côté de l'intelligence, le cerveau féminin est moins susceptible d'efforts prolongés et intenses; son rôle de la vie implique un développement de la vie du cœur et de la force morale plutôt qu'un développement de la vie intellectuelle et de la force cérébrale.

« Mais l'intelligence, dit Fouillée, se manifeste sous deux formes : elle a d'abord un caractère impersonnel et universel qui la rend indépendante des individus et des sexes; il n'y a donc aucune raison pour que les femmes soient incapables d'apprendre, de comprendre et de retenir les résultats acquis à la science. Mais il y a dans l'intelligence un côté personnel: l'intensité, la durée et la direction de l'effort. Toute cette partie motrice et dynamique de l'intelligence, tout ce qui est affaire de quantité domine donc le sexe masculin, dont l'énergie est plus considérable, plus portée à la défense. »

Tout ce qui exige adresse, délicatesse, finesse, tact, tout ce qui est sentiment intellectuel, tout ce qui dérive d'une sensibilité plus impressionnable et plus spontanée est particulièrement à la portée de la femme. L'abstraction, la comparaison, le raisonnement exigent l'attention du cerveau; tout cela convient à l'intelligence virile; il faut faire des voyages intérieurs, courir des aventures à travers les idées.

En résumé, « sensible et imaginative, la femme se laisse guider par ses sentiments plutôt que par ses idées abstraites et générales. Elle arrive à l'idée par la voie de la passion. Chez elle, l'emporteront « ces raisons du cœur que la raison elle-même ne connaît pas ».

Je vous demande pardon de cette longue et fastidieuse randonnée dans le domaine philosophique; mais il était indispensable d'avoir une idée de l'âme féminine, telle que la conçoivent les philosophes, pour en comprendre les transformations, les entorses, en présence de l'âme de la foule.

Digitized by Google

Par ses caractères psychologiques, par sa sensibilité exagérée, la femme obéira facilement à toutes les suggestions. Dans la foule, du moins, elle sera facilement menée ; dans la vie domestique il en sera souvent autrement.

Mais, le plus souvent, la femme ne bornera pas là son rôle. Sa personnalité s'effacera devant celle du meneur, elle amplifiera, elle exagérera ses actes. Hypnotisée par l'idée première, elle la suivra jusqu'au bout sans en apprécier les conséquencss, sans en voir les mauvais côtés, elle dépassera la mesure et deviendra meneur à son tour.

Balzac classait en deux groupes les pantins humains qui s'agitent dans ses œuvres : les chênes et les arbustes. Les chênes ce sont les fortes personnalités, les volontés impérieuses qui éclipsent et étiolent tout ce qui croît autour d'elles ; les arbustes les personnalités faibles, qui, ne pouvant contraindre le milieu à s'adapter à elles, s'adaptent elles-mêmes au milieu. Les femmes, disait-il sans aucun souci de galanterie française, « rentrent presque exclusivement dans cette deuxième catégorie. »

Or, si cette adaptation au milieu se produit dans la vie intime, régulière et normale, elle se produira à plus forte raison dans la foule, où fermente et se dégage cette griserie qui s'appelle la suggestion collective, force telle, dit Scipio Sighele, « qu'il n'en existe aucune pareille en aucun cas ».

Il est des insectes qui, pour échapper aux poursuites de leurs ennemis, pour se dérober à leurs yeux, se fondent, s'incorporent avec le milieu où ils vivent. Certains, les phyllias, par exemple, qui vivent sur le saule, ont leurs ailes poudrées de gris cendré, leurs nervures verdâtres comme les feuilles de cet arbre. La ressemblance est telle que ces insectes, distraits, sans doute, rongent les ailes de leurs congénères, pensant ronger des feuilles.

Ce phénomène d'adaptation s'appelle le mimétisme.

Un phénomène analogue se produira dans la foule ; ce sera un mimétisme d'âmes. Les femmes sensibles, possé-

Digitized by Google

dant une grande réceptivité aux suggestions extérieures, prendront ainsi facilement la teinte morale de ceux qui les entourent.

Ainsi, dans une foule en délire, agitée de passions violentes, les femmes subiront toute la gamme des sentiments divers qui viendront successivement remuer l'âme de la foule. Ces secousses, ces impressions violentes, les femmes ne les laisseront pas séjourner dans leur pensée, y déposer leur lie; aussitôt reçues, elles les extérioriseront d'une façon violente par des gestes, des cris, des mouvements variés. Cette poussée en avant, cette impulsion qu'elle aura reçue, la femme la rendra aussitôt à la foule, multipliée et agrandie.

Dans un passage de *Germinal*, Zola nous dépeint une scène de ce genre, avec l'intensité de vie et de couleur dont il a le secret. C'est le soir, à la brume; on annonce au coron qu'un coup de grisou a eu lieu : il y a des morts.

« Des femmes sortaient follement sur le trottoir, trois ou quatre galopaient, d'angoisse, sans bonnet. Bientôt, elles furent trente, puis cinquante, toutes étranglées de la même terreur. Ce n'était pas un homme qui avait péri, c'était dix. Sur les portes, les femmes, muettes de saisissement, allongeaient le cou, tandis que d'autres suivaient, tremblantes à l'idée de savoir devant quelle maison s'arrêterait le funèbre cortège. Elles avaient galopé ainsi ; elles se mirent à sangloter et à hurler d'épouvante, au milieu de l'effrayant désordre que les ténèbres augmentaient encore. On voulait les faire taire. Elles s'affolaient, hurlant plus fort à chaque râle ».

Si, dans cet état d'âme instable, dans cette déroute de la volonté devant la sensibilité, survient un incident, un événement quelconque, il pourra provoquer une explosion immédiate et spontanée de désespoirs ou de fureurs.

Une volonté forte et énergique, intervenant brusquement,

Digitized by Google

pourra provoquer ce déclanchement, faire converger toutes ces volontés éparses vers un but unique.

Nous avons un bel exemple historique de ce fait dans la foule, presque exclusivement composée de femmes, qui, le 6 octobre, marcha sur Versailles en criant : « Le roi à Paris ». Elle ne savait ni où aller, ni que faire, incapable de prendre une décision. Tout à coup, survint un homme de haute taille, l'air froid, la parole austère. C'était l'huissier Maillard. Il se mit en tête de la foule, et *les femmes le suivirent*. Le château fut saccagé, les gardes du corps massacrés, tout cela parce qu'un homme avait su parler à une foule affamée et indécise.

Cette facile réceptivité à la suggestion s'exercera en des sens différents; suivant la nature de l'impulsion première, elle enfantera aussi bien les crimes les plus atroces que les actions les plus héroïques. Voilà pourquoi les femmes plus que les hommes seront capables de grands dévouements, d'actions sublimes et de résignations touchantes. C'est avec un peu d'inconscience, ajoutent les mauvaises langues, qu'elles remplissent ces vertus, mais elles sont parmi les plus belles pages de notre histoire.

« Sous la Révolution, dit H. Martin, au moment le plus dangereux de la guerre civile et étrangère, les femmes, les jeunes filles apportèrent leurs bijoux d'or sur les bureaux de l'Assemblée Nationale. »

Jusqu'ici nous n'avons étudié la femme que comme menée, comme subissant les influences qui se dégagent autour d'elle. Ce n'est là qu'un côté de son rôle, et généralement le moindre. Nous allons étudier maintenant le phénomène inverse, rechercher pourquoi les foules prennent souvent une femme comme chef et se laissent guider par elle.

L'idée qui, sous l'influence de la suggestion, s'est implantée dans l'esprit l'imprègne profondément et dirige toute son activité vers un but unique, en supprimant toute autre

Digitized by Google

pensée parasite. Elle tend à se transformer en obsession, en hallucination. Un homme conduira une foule par une volonté forte et impérieuse, la femme par cette volonté plus forte qui s'appelle une idée fixe.

C'est par là que le meneur femme exercera sur les foules une action irrésistible, quand à son caractère propre viendra s'ajouter le sentiment religieux. C'est le secret de l'influence des Pythies et des Sibylles que nous trouvons au berceau de toute humanité. Ces manifestations d'énergie peuvent être durables, ou affecter simplement la forme d'une crise passagère mais intense. Écoutez Zola nous dépeignant une de ses héroïnes qui défend son amant comme un tigre défend ses petits.

« Brusquement elle s'élança, le souffleta de ses deux mains de femme, lui cria sous le nez, étranglée de rage : « Lâche, lâche ». Elle se tourna vers son père et sa mère, elle se tourna vers les autres : « Vous êtes tous des lâches. Tuez-moi donc avec lui ; je vous saute à la figure si vous me touchez ». La foule fut saisie et les regarda disparaître au cours de la route. »

Là, ce qui surprend, c'est l'intensité de ce sursaut d'énergie agressive et sauvage dans une constitution frêle et chétive. Cet antagonisme de la faiblesse et de la force, étonne et subjugue la foule. Mais ce n'est là qu'un moyen d'action du meneur femme; elle agira plus souvent par la douceur, la faiblesse, la résignation avec laquelle elle commettra un acte.

Dans *Notre-Dame de Paris*, V. Hugo nous montre Quasimodo sur le pilori, s'agitant comme un fauve enchaîné, hurlant de soif. « La Esmeralda monta rapidement l'échelle. Elle s'approcha sans dire un mot du patient, qui se tordait vainement pour lui échapper, et, détachant une gourde de sa ceinture, elle la porta aux lèvres arides du misérable. C'était un spectacle touchant que cette belle fille, fraîche, pure, charmante et si faible en même temps,

Digitized by Google

ainsi pieusement accourue au secours de tant de difformité et de méchanceté. Sur le pilori, le spectacle était sublime. Tout le peuple lui-même en fut saisi et se mit à battre des mains en criant : « Noël, Noël. »

Lamartine dans son *Histoire des Girondins* rapporte l'anectode suivante :

« Sombreuil paraît, il est condamné ; la porte s'ouvre ; les baïonnettes brillent. Sa fille s'élance, se suspend au cou du viellard, le couvre de son corps, conjure les assassins d'épargner son père ou de la frapper du même coup. Son geste, son sexe, sa jeunesse, sa beauté accrue par l'émotion de son âme, attendrissent les sicaires. On accorde à la fille la vie de son père, mais à un horrible prix : on veut qu'elle trempe ses lèvres dans un verre rempli de sang des aristocrates. Mademoiselle de Sombreuil saisit le verre d'une main intrépide et boit au salut de son père. On s'associe à sa joie, les larmes des assassins se mêlent aux siennes, et des monstres, les mains teintes de sang, la portent en triomphe. »

Dans cet exemple saisissant, nous voyons la femme agir sur la foule par sa faiblesse et sa beauté. Les monstres qui ont porté au bout d'une pique la tête de Mme de Lamballe et qui se sont partagé son cœur portent en triomphe une jeune fille seule et désarmée, parce que sa beauté et sa douceur ont su réveiller chez eux un peu de pitié et d'idéal.

Cette influence séductrice de la beauté féminine s'exercera même sur des gens que la profession et l'habitude ont blasés sur la souffrance humaine. M. le professeur Jame, dans un article de la *Revue*, sur l'âme du chirurgien, nous montre que l'opérateur a, lui aussi, ses heures de tristesse et de désespoir ; que sa tristesse est la plus grande, sa pitié la plus profonde quand c'est en vain qu'il essaie de sauver une femme frappée en plein épanouissement de

Digitized by Google

sa beauté et qui s'en va implacablement vers la tombe, alors que tout lui chante et lui promet les bonheurs de la vie.

C'est ce même cri d'impuissance qu'exhale le docteur Bouchereau dans *Numa Roumestan* : « Nous autres médecins, on croit que nous ne sentons rien, que nous ne soignons dans la malade que la maladie, jamais l'être humain et souffrant. Grande erreur. J'ai vu mon maître Dupuytren, qui passait pourtant pour un dur à cuire, pleurer à chaudes larmes devant une petite diphtérique qui disait doucement que ça l'ennuyait de mourir. Et ces appels déchirants des angoisses maternelles, ces mains passionnées qui vous pétrissent les bras : « Mon enfant, sauvez mon enfant ! » Et les pères qui se raidissent pour vous dire d'une voix bien mâle, avec de grosses larmes le long des joues : « Vous le tirerez de là, n'est-ce pas monsieur le docteur ».

« On a beau s'aguerrir, ces désespoirs vous poignent le cœur, et c'est ça qui est bon, quand on a le cœur atteint, quarante ans de pratique à devenir chaque jour plus vibrant, plus sensible. Ce sont mes malades qui m'ont tué. Je meurs de la souffrance des autres ».

« La beauté, dit Fouillée, est pour la femme un don naturel, une fonction, presque un devoir », et ce grave philosophe ajoute malicieusement : « un devoir bien facile à remplir ! »

Cette influence apaisante de la beauté féminine se manifestera ordinairement aux époques troublées, alors que le tourbillon des passions et des appétits déchaînés aura balayé toute notion d'idéal, toute rêverie artistique. Henri Martin nous peint aussi l'impression profonde produite par la mort de Charlotte Corday :

« Le soir même, par un temps d'orage, elle fut conduite à l'échafaud. La chemise rouge, dont on revêtait alors les assassins, donnait un aspect étrange à cette radieuse figure.

Digitized by Google

Parmi les hurlements et les imprécations des tricoteuses, ces furies de la guillotine, Charlotte resta impassible. Les cris cessèrent, la foule, qu'on s'efforçait d'exciter contre elle, se tut saisie d'une émotion profonde. Tous ceux qui avaient assisté à cette mort en emportèrent une impression ineffaçable. » L'impression fut telle quelle contribua à amener le 9 thermidor, la chute de Robespierre, et aida puissamment la cause de la contre Révolution.

La mort de Lucile Desmoulins, la femme du bon Camille, l'ami du peuple, si belle et si énergique, souleva la réprobation générale.

« Chaque homme souffrit et pâlit, dit Michelet. Une voix fut dans tout le peuple, sans distinction de parti, une de ces voix qui portent malheur et qui criait: « Oh ! ceci est de trop. »

Et il ajoute plus loin : « Ces morts de femmes étaient terribles. La plus simple politique eut dû supprimer l'échafaud pour les femmes ; *cela tuait la République*. La mort de Charlotte Corday, sublime, intrépide et calme, commença une religion. Celle de la du Barry, tout horripilée de peur, pauvre fille de chair, qui, d'avance, sentant la mort, reculait de toutes ses forces, criait et se faisait traîner, remua toutes les fibres de la pitié animale. »

Le couteau, disait-on, n'entrait pas dans son cou trop gras.

La beauté constitue donc pour la femme un moyen d'action, un levier d'une force considérable. Mais, si à la beauté vient s'ajouter la faiblesse qui remue les fibres des cœurs les plus endurcis, la puissance d'action du meneur féminin sera encore augmentée. Zola, ce peintre merveilleux de l'âme des foules, l'avait bien saisi. Quand il veut nous dépeindre l'effet produit sur une foule par un miracle éclatant que choisira-t-il comme héroïne ? Une jeune fille malade, ravagée de souffrance, mais belle encore, Marie de Guersaint.

Digitized by Google

« Les gens s'attendrissaient devant ce maigre visage de douleur, qui resplendissait dans l'auréole de ses cheveux blonds. Elle était toujours restée enfantine, repliée sur elle-même. De là cette pureté et cet enfantillage, cette adorable fille de souffrance, grandie dans sa triste chair, tout en ne gardant au cœur que l'éveil lointain, l'amour ignoré de ses treize ans. Son cri de guérison venait de retentir avec une telle ivresse, que la foule entière en restait éperdue.

« Au milieu des exclamations, des louanges, un frénétique enthousiasme gagnait de proche en proche. Son chariot fut oublié, tandis que balbutiante, hésitante, avec une maladresse adorable, elle, qui depuis sept ans ne se servait plus de ses jambes, s'avançait de l'air inquiet et ravi de l'enfant qui fait ses premiers pas. Elle était admirable, faite pour convertir et entraîner les foules. En pantoufles, la tête couverte d'une dentelle, elle marcha ainsi, la poitrine frémissante, la face haute, illuminée et superbe, traînant toujours le chariot de misère, le cercueil roulant où elle avait agonisé. Et la foule qui l'acclamait, la foule frénétique la suivit ».

C'est là le secret des meneurs féminins célèbres. Si Jeanne d'Arc et Bernardette de Lourdes ont fasciné les foules, les ont traînées à leur suite, ce n'est pas parce qu'elles étaient puissantes, ou commandaient au nom de la force, mais parce qu'elles étaient effacées, petites et chétives. Elles parlaient, promettaient au nom de Dieu, et les foules les croyaient parce qu'elles les sentaient candides et véridiques.

Ce qu'il faut aux vaincus de la vie, comme aux peuples qui meurent ce n'est pas un prophète à la volonté forte qui leur dira : « Lève-toi, marche et combat, la victoire est au bout. » Ils resteront à croupir dans leur mortelle torpeur, parce qu'ils n'ont plus foi en leur force. Il leur faut un idéal

Digitized by Google

plus simple, plus rapidement atteint un idéal de charité et de douceur. Voilà ce qui explique que, pendant la guerre de cent ans, la France, lasse de combats infructueux, repliée sur elle-même comme une bête blessée ne s'éveilla de sa longue torpeur qu'au rêve de Jeanne d'Arc, la Pucelle d'Orléans.

Sensible et imaginative, la femme ne saura pas toujours arrêter à temps l'obsession de l'idée. Elle la suivra dans ses extrêmes conséquences et dépassera le but que la raison eût dû lui assigner. De l'excès de courage, elle passera sans transition à l'excès de cruauté, parce que courage et cruauté ont la même origine et beaucoup de points de contact.

Cet excès dans la passion constitue souvent un des plus beaux côtés du caractère féminin. Sous la Révolution, alors qu'il fallut traîner des centaines d'hommes à l'échafaud, paquets informes et suant la peur, il n'y eut qu'un exemple de lâcheté féminine, Mme du Barry. Dans toutes les insurrections, les femmes tinrent derrière les barricades plus longtemps que les hommes. Cette exaltation que la femme apporte dans l'héroïsme elle l'apportera également dans le crime. Presque toujours elle poussera l'homme au mal, le surpassera en hardiesse et cruauté et cinglera les hésitants en les traitant de lâches ou en portant le premier coup. Maxime du Camp, dans les *Convulsions de Paris*, nous précise bien cet état d'âme. C'était sous la Commune.

« Les sentinelles aperçurent un homme qui marchait d'un bon pas. Halte-là. On le fouille, on l'interroge, il avait des moustaches. Donc c'est un gendarme. La foule criait : « Un gendarme, faut en manger. Dans cette bande, une femme se distinguait par ses vociférations. Elle avait un fusil, une cartouchière au côté; elle s'appelait Marcelline Epilly. Il est superflu de dire que l'homme fut condamné

Digitized by Google

à mort, à l'unanimité. Il fut conduit rue de la Vacquerie et collé à un mur. Il était énergique, se jeta sur ses meurtriers, en renversa plusieurs à coups de tête. D'un croc en jambe, on le jeta à bas et on tira sur lui. Sanglant, ayant le bras gauche fracassé, il se releva. Marcelline cria : « Laissez-moi faire. » Elle appliqua son fusil sur la poitrine du pauvre homme et fit feu. Il tomba et, comme il remuait encore, elle lui donna le coup de grâce ».

Sous la Révolution française, les femmes furent à l'avant-garde de tous les massacres et de toutes les folies. Certaines mêmes, comme Théroigne de Méricourt, cette virago étrange, acquirent un haut degré de célébrité.

La femme, il est vrai, a une excuse à ce vilain côté de son caractère, excuse qui lui est propre. La cause première du désordre et du crime est généralement la misère; la femme, avec son organisme plus délicat, sa sensibilité plus vive, souffrira davantage que l'homme du rude choc des calamités. Si elle est mère, sa souffrance s'augmentera de celle de ses enfants. Si nous trouvons souvent la femme à l'avant-garde des désordres et des révolutions, il faut l'en excuser : c'est qu'elle en souffre davantage.

En résumé, les foules conduites par les femmes n'obéissent pas toujours à des penchants criminels, mais le plus souvent à un idéal de beauté, de chasteté et de douceur.

Nous voyons ensuite que le caractère dominant d'une foule féminine est d'être essentiellement instable, de passer, sans transition appréciable, du crime le plus affreux à l'acte d'héroïsme le plus sublime. Ces foules sont particulièrement sensibles à une manifestation de calme et d'énergie; un beau geste, une action héroïque pourra dévier les actes de la multitude et transformer une ivresse de sang en une ivresse de joie.

Digitized by Google

C'est là qu'apparaît le rôle élevé et moralisateur du meneur femme. Ce ne sont pas les ardents défenseurs de Lutèce qui arrêtèrent les barbares normands, mais une douce et sainte fille qui s'appelait Geneviève. De même, ce qui arrêtera la ruée sauvage d'une foule, ce qui changera la brutalité de ses instincts, ce sera, non pas la volonté d'un homme, mais la faiblesse d'une femme.

A. Ducellier.
Licencié es sciences.

Digitized by Google

Le Refus de l'Impôt et l'Anarchie financière

PENDANT LA RÉVOLUTION

Lorsque l'Assemblée constituante, portant la pioche dans l'antique édifice des avantages pécuniaires dont jouissaient les deux Ordres privilégiés, eut, conformément au vœu unanime de la Nation, voté l'égalité devant l'impôt, il sembla à tous que la Révolution était faite. La loi du 26 septembre 1789, en disposant « qu'il n'y aurait plus qu'un seul et même rôle d'imposition pour tous les contribuables, sans aucune distinction ni pour les personnes ni pour les biens », avait, au dire de tous les citoyens, non seulement proclamé l'égalité, mais décrété la justice. On entrait dans l'âge d'or rêvé par les philosophes, puisque l'incidence de l'impôt ne se faisait plus sentir que sur le revenu net de la propriété foncière et que, d'après eux, ce revenu net de la terre constituait alors le seul revenu effectif des différentes classes de la société. Les artisans et les cultivateurs, disaient les physiocrates, ne trouvant dans leur travail que des salaires ou des moyens d'existence, ne devaient rien à la Société ; seuls les propriétaires, tirant de la puissance créatrice de la terre un revenu réel, étaient tenus de payer l'impôt.

Le principe paraissait si beau qu'il fut accueilli et voté avec enthousiasme. Il ne s'agissait plus que de le réaliser. Ce fut l'œuvre de la loi du 1er décembre 1790 et Dieu sait

Digitized by Google

comment elle fut accomplie! Le législateur avait tout prévu, sauf les difficultés de toutes sortes qui rendirent l'exécution impossible et firent presque de la loi fiscale une œuvre mort-née.

Dire, comme le fit le législateur de 1790, que « la contribution foncière serait toujours d'une somme fixe et déterminée annuellement par chaque législature » c'était bien; mais ce n'était pas tout.

Un principe ne vaut que par sa mise en pratique; voter l'impôt, c'est-à-dire en fixer le contingent annuel, c'est créer le titre de créance de l'État sur la Nation; mais la créance ne se traduit en espèces sonnantes dans le Trésor public que lorsque l'assiette de l'impôt a été déterminée, c'est-à-dire lorsque la part contributive de chaque citoyen a été liquidée, et surtout lorsque les deniers dus par chacun d'eux ont été recouvrés et perçus. C'est ici que commence, à vrai dire, la réalisation pratique du principe simplement proclamé.

Or, pour assurer l'exécution de la loi fiscale, la Constituante accumule fautes sur fautes. Au lieu de confier à des préposés officiels, fonctionnaires dépendant du gouvernement, le soin d'établir les rôles de la contribution, comme l'avaient essayé avec succès les Assemblées provinciales de 1787, l'Assemblée nationale impose à des commissions d'habitants de la commune, officiers municipaux et autres contribuables, la charge de former les états indicatifs de toutes les propriétés et d'y inscrire l'évaluation du revenu de chacune d'elles.

Ce sont encore les officiers municipaux qui sont chargés de la confection des rôles sous la surveillance des Directoires de districts. Quant à la perception, elle est confiée par voie d'adjudication dans chaque municipalité, au soumissionnaire qui offrira de l'opérer au plus bas prix.

Il est impossible d'imaginer un procédé plus irréalisable, puisqu'il avait pour effet d'enlever toute autorité au

Digitized by Google

pouvoir central et d'investir les pouvoirs locaux de tous les droits, celui de former les matrices, celui de dresser les rôles, celui de procéder à leur expédition, et enfin celui d'organiser la perception par voie d'adjudication.

C'était pour tout dire le débiteur à qui la loi de 1790 laissait le soin de fixer sa dette et de la recouvrer pour le compte de son créancier.

On peut bien croire qu'entre de pareilles mains les rentrées se trouvèrent compromises de la manière la plus grave. Les électeurs apportaient à la confection des rôles la plus grande mauvaise volonté; leurs élus opposaient la force d'inertie et le gouvernement était impuissant à vaincre l'une et l'autre.

Dès la première année les illusions sont dissipées. En 1791, plus de la moitié des départements, restant sourds aux objurgations du gouvernement, refusent de dresser les rôles; à défaut de répartition le recouvrement reste en suspens et, rien que de ce chef, 135 millions sur 300 millions échappent à l'impôt. En février 1792, sur 40.911 municipalités, 2.560 rôles seulement sont définitifs. Et le déficit ne fait que s'accoître sous la Législative et sous la Convention.

En l'an IV, le 31 janvier 1796, Ramel, parlant au nom de la Commission des Finances, le proclame sans ambages : « On aurait, dit-il, de la peine à le croire; les propriétaires fonciers doivent aujourd'hui au Trésor public plus de 13 milliards. »

Entendons bien qu'il s'agit là de 13 milliards en assignats, lesquels, vu la dépréciation du papier monnaie ne représentent guère que 300 millions. Mais le vice de la législation fiscale va se perpétuer sous le Directoire, de telle sorte qu'en 1798 Ramel, devenu ministre des finances, accuse pour les restes antérieurs à l'an VI et pour les contributions de l'an VII un déficit de près de 790 millions. Tout le régime fiscal de la période révolutionnaire se

Digitized by Google

résume dans cet aveu d'un législateur de l'an VI : « On ne peut se dissimuler que depuis quelques années on a voulu s'habituer à ne plus payer d'impôts ». Dans nombre de départements on ne trouvait même plus de soumissionnaires pour requérir l'adjudication de la perception de l'impôt. Le désordre était non moins grand en l'an VIII à la veille du 18 brumaire. A cette époque les rapports officiels révélaient encore un déficit annuel et permanent de plus de 200 millions de francs. Et cette anarchie ne prit fin que sous le Consulat, lorsque Bonaparte, de sa main vigoureuse, remit debout l'édifice fiscal en lui donnant une base solide, c'est-à-dire en confiant à un corps de fonctionnaires nommés par le pouvoir central l'assiette et le recouvrement de l'impôt et en enlevant aux corps élus la mission que pendant dix ans ils s'étaient montrés incapables ou indignes de remplir.

Reste à dire comment, pendant ces dix ans d'effroyable anarchie, la France put résister à la pénurie du Trésor et à la révolte du contribuable, alors qu'il n'existait au point de vue fiscal aucune ressource régulière. D'une part, les impôts indirects abolis sous la Constituante ne furent rétablis que sous le Consulat. Le timbre et l'enregistrement ne rapportaient presque rien. D'autre part, l'impôt des portes et fenêtres et la contribution de la patente n'étaient pas encore entrés dans la législation. Pour remplir à demi la caisse aux trois quarts vide, le gouvernement ne put donc qu'employer à tour de rôle trois procédés révolutionnaires : la confiscation, la planche aux assignats et l'emprunt forcé.

La confiscation des biens du clergé et de la couronne avait été la grande pensée financière de la Constituante et la panacée à tous les maux. En mettant à la disposition de la Nation une propriété immobilière évaluée à 3 milliards 500 millions, il semblait au législateur que le Trésor public s'était enrichi d'une fortune dont on ne verrait

Digitized by Google

jamais la fin. Bientôt à ces biens nationaux de première origine viennent s'ajouter les domaines des émigrés, confisqués par décret du 12 février 1792, puis ceux des condamnés confisqués par la loi du 12 mars 1793 Plus de 2 milliards 500 millions de biens immobiliers tombèrent, de ce chef, dans ce tonneau des Danaïdes qui se vidait plus vite encore qu'il ne s'emplissait.

C'est qu'en effet la liquidation des biens nationaux de toute origine réservait au régime révolutionnaire la plus cruelle désillusion. Aux 400 millions d'assignats votés le 19 décembre 1789 et gagés sur les biens nationaux de première origine, l'Assemblée Nationale a, par son décret du 17 avril 1790, attribué cours forcé dans tout le royaume. Le papier monnaie est créé ; rien ne peut plus arrêter son extension indéfinie. A mesure que le Trésor s'épuise par le non recouvrement de l'impôt, le pouvoir législatif s'efforce de le remplir par de nouvelles émissions d'assignats. Le 12 octobre 1790, la circulation du papier monnaie est portée de 400 millions à 1.200 millions. Le 19 juin 1791, l'Assemblée vote une nouvelle émission de 600 millions. L'assemblée législative ajoute à ce total 900 nouveaux millions, puis la Convention 9 milliards 978 millions. Dans les derniers temps de cette Assemblée ce n'était même plus le pouvoir législatif qui créait de nouvelles émissions ; les comités des finances et de salut public les décrétaient seuls dans le secret de leurs réunions. Le Directoire aggrava encore de 33 milliards 603 millions la circulation fiduciaire. De telle sorte qu'à la fin de l'année 1795 le total des émissions s'élevait à plus de 45 milliards d'assignats. On peut imaginer de quelle dépréciation fut promptement atteinte une monnaie offrant aussi peu de garanties. L'échelle des cours pratiqués sur les assignats est plus éloquente que tous les exposés. De 96 livres, taux de l'assignat de 100 livres en janvier 1790, le papier monnaie tombe successivement à 72 francs en janvier 1792,

Digitized by Google

51 francs en janvier 1793, 18 francs en janvier 1795, 0 fr. 54 en janvier 1796 et 0 fr. 29 le 22 février 1796. Un assignat sur lequel le gouvernement inscrivait le chiffre de cent livres n'était plus accepté dans les transactions commerciales que pour six sous. Et cependant l'État continuait à payer avec ses cent livres au pair ses rentiers, ses fournisseurs et ses fonctionnaires. La Convention eut beau employer tous les moyens pour maintenir, même par la terreur, le crédit de son papier, rien n'y fit. En vain la loi frappa de 6 ans de fer ceux qui refuseraient de recevoir dans les contrats privés ces assignats pour un taux inférieur à leur valeur nominale (1er août 1793); en vain la peine de mort fut décrétée contre ceux qui tiendraient des propos de nature à discréditer le papier monnaie (loi du 5 septembre 1793). Dans les heures sombres l'intérêt est plus fort que la crainte. « L'assignat ou la mort! » disait Dubois-Crancé. Les Français préférèrent la mort. Et ce fut l'assignat qui périt.

Le 23 décembre 1795 un premier décret du Directoire ordonna que la planche aux assignats serait brisée. Le 18 mars 1796, l'Etat, déterminant le taux de sa faillite, admit les porteurs d'assignats à 1 % du montant du libellé de leur titre. Le 4 février 1799, une seconde faillite proclamait la démonétisation des mandats territoriaux, créés en remplacement des assignats, nantis du même gage et qui en moins d'un an étaient tombés eux aussi à 1 % de leur valeur nominale. La banqueroute était complète. Près de 50 milliards avaient fondu dans le creuset révolutionnaire.

Le troisième expédient de la Révolution fut l'emprunt forcé. Les travaux préparatoires de la loi du 20 mai 1793, qui décréta « l'emprunt forcé d'un milliard sur les citoyens riches », ne laissent aucun doute sur le caractère politique et social de cette mesure. C'était, dans la pensée des législateurs, une confiscation presque totale du revenu des adversaires du gouvernement. « L'emprunt forcé, disait

Digitized by Google

Marat, ne doit porter que sur les ennemis de la République. » Mais que devait-on entendre par le mot riche? Ce fut le décret du 22 juin 1793 qui essaya de le définir, par une distinction théorique entre le nécessaire, les revenus abondants et le superflu. « Le nécessaire disait Réal, est affranchi de l'emprunt. Les revenus abondants le supportent d'une manière progressive jusqu'au maximum. Au delà du maximum le superflu est requis en entier pour l'emprunt ». Où s'arrêteront le nécessaire et les revenus abondants? Les Jacobins eurent vite fait de transformer le nouvel emprunt en instrument de spoliation. Le décret du 3 septembre 1793 limite à 1.000 livres le maximum du revenu nécessaire pour un célibataire ; il fixe à 9.000 livres les revenus abondants, lesquels sont frappés d'un impôt progressif qui peut atteindre jusqu'à 50 %, c'est à dire 4.500 livres. Tout l'excédent est du superflu que l'État emprunte de force au citoyen sans lui en payer l'intérêt. De telle sorte que personne ne peut plus avoir de revenu libre supérieur à 5.500 livres, le surplus étant à la disposition de la Nation.

Le Directoire suivit l'exemple de la Convention et, par la loi du 19 décembre 1795, décréta un appel de fonds sous forme d'emprunt sur les citoyens aisés. Les riches ayant disparu, il fallait trouver une définition des " citoyens aisés ". Ils se composaient, d'après la loi « du quart le plus imposé ou le plus imposable de chaque département ». C'était un quart de la Nation à qui était dévolue la charge de payer pour les trois autres quarts.

Le résultat fut décisif. L'argent se cacha, l'or s'enfouit, les transactions cessèrent, le commerce s'arrêta, la terre resta en friche, les bras devinrent oisifs. Et le Trésor public resta vide malgré les lois et les menaces. Un troisième emprunt forcé et progressif de 100 millions fut décrété par le Directoire en juin 1799, peu de mois avant sa chûte. La classe aisée des citoyens était seule appelée à remplir l'emprunt. C'étaient des citoyens de l'arrondissement non atteints

Digitized by Google

par l'impôt qui, sous le nom du jury d'équité, avaient la mission d'évaluer le revenu de chacun des membres de la classe aisée. Le pouvoir de ce jury est presque illimité. Il peut porter jusqu'au maximum des trois quarts du revenu la progression applicable aux citoyens payant une cote de contribution foncière supérieure à 4.000 livres et même prendre la totalité de leur revenu aux anciens nobles. Bien entendu, il était alloué à ces jurés pauvres et patriotes des traitements et frais de déplacement. N'est-ce pas suivant l'énergique expression de R. Stourm[1], l'idéal de l'impôt démagogique, « les pauvres constitués en assemblée et payés pour taxer les riches ».

Ainsi, dix ans après l'éclosion des procédés révolutionnaires qui avaient ruiné et discrédité la France, les jacobins, n'ayant rien appris, rien compris et ne voulant rien abdiquer de leurs détestables expédients, en étaient encore à leur programme initial : papier monnaie, emprunt forcé et spoliation. Il semble que leur esprit violent et borné ne peut concevoir d'autre système financier que celui qui consiste à exploiter le pays jusqu'à complet épuisement. Et toute critique contre leur politique fiscale est un crime de lèse-République. « Écoutez les jacobins sur les finances, disait en 1799 le journal l'*Ami des Lois*. Depuis qu'ils s'en mêlent, les impôts ne sont plus payés, les caisses sont vides, les rentrées impossibles, les terres dépréciées et sans valeur. On leur répète qu'il faut nécesssairement varier et diviser les contributions au lieu de charger exclusivement les terres et de rendre par là les propriétaires insolvables. Ils sont sourds à ces vérités si simples. Ceux qui les énoncent sont des chouans, des amis des rois !

Malheur au pays où la bêtise est triomphante !

H. Faye.

R. Stourm, *Les finances de l'ancien régime et de la Révolution.*

Digitized by Google

ÉCOLES LIBRES LAIQUES A ANGERS

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

(Suite)

Les Dames de Montgremier

L'Institution des Dames de Montgremier remonte à la fin de 1816. Elle fonctionne rue Saint-Blaise, aujourd'hui rue Grandet, dans un local joignant le vieil hôtel de Contades, dont le portail servait d'entrée au pensionnat.

D'une noble famille du Languedoc, totalement ruinée par la Révolution, Mesdemoiselles Déan Athénaïs et Athalie-Marguerite-Hélène d'Albenas de Montgremier viennent avec leur mère habiter l'Anjou. Instruites et fort distinguées, les deux jeunes personnes ouvrirent une Maison d'éducation. L'aînée, âgée d'environ 26 ans, avait le titre de « chanoinesse », elle se fit appeler *Madame Victorine*; la jeune, moins âgée de dix ans, prit le nom de *Mademoiselle Louise.*

La Maison ne tarda pas à être très avantageusement connue; elle fut fréquentée par les enfants de la noblesse et de riches familles.

Vers 1822, le pensionnat, trop à l'étroit rue Saint-Blaise, vient prendre place, rue Flore, n° 7, dans l'un des beaux hôtels qui décorent cette voie entre les rues des Cordeliers et du Mail[1].

[1] Dans son *Bulletin historique*, année 1868, M. Aimé de Soland dit : « L'élite de la jeunesse angevine vint suivre les cours de ces

Digitized by Google

Au milieu de l'année 1829, les Dames de Montgremier cèdent leur établissement à Mademoiselle Prévost de la Chauvellière, avec cette clause que les précédentes maîtresses resteront pendant un an avec la nouvelle, afin de l'initier aux difficultés de la direction. Mais un labeur excessif avait ruiné la santé de Madame Victoire, qui, appelée dans le Midi pour des affaires de famille, profita de ces circonstances pour quitter Mlle de la Chauvellière (11 mai 1829), toutefois en lui laissant sa sœur comme collaboratrice. Ce départ fut très sensible à la nouvelle directrice, qui témoignait à Madame Victoire la plus vive affection.

Madame Léger-Duval

La maison d'éducation de Mme *Léger-Duval* se trouvait à la Porte-Lionnaise. Elle est signalée dans les annuaires publiés de 1818 à 1830.

L'état des écoles établi en mai 1807 indique qu'une demoiselle *Duval*, associée à Madame Michelle *David*, tenait un pensionnat ; il s'agit sans doute de Mme Léger-Duval.

savantes institutrices. L'éducation solide et brillante donnée dans cet établissement, dont le souvenir est encore vivant à Angers, fi des femmes aussi aptes à diriger leurs ménages qu'à comprendre les grandes questions littéraires qui agitaient alors la France et si le Bonhomme Chrysale eût vécu de nos jours, en voyant cette pléïade de jeunes personnes instruites et distinguées, il n'eût jamais dit :

Il n'est pas bien honnête, et pour beaucoup de causes,
Qu'une femme étudie et sache tant de choses.
Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés
Qui disaient qu'une femme en sait toujours assez
Quand la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'un haut de chausse.

MOLIÈRE, *Femmes savantes*, acte II, scène VIII.

Digitized by Google

Mesdames Malinas

Dans sa partie consacrée à l'enseignement, l'Annuaire départemental de 1819 annonce que M. Malinas ouvre à Angers un cours supérieur de grammaire générale. Ce professeur ajoute que « le même cours préparé pour les dames se donne dans l'institution dirigée par Mademoiselle *Malinas*, assistée de Madame sa mère, impasse Saint-Julien, n° 44, où se trouvent réunies, pour les demoiselles qu'on y admet comme pensionnaires, toutes les autres branches d'instruction. »

Vers 1822 ou 1823, le siège du pensionnat est transféré rue du Château, n° 13. En 1833, on le retrouve « cul-de-sac Saint-Julien ».

En 1840, lors d'une inspection officielle des pensionnats de jeunes filles demandée par le Préfet — la première de ce genre, — Mlle Malinas refusa non seulement l'entrée de sa maison à l'Inspecteur mais encore de donner à celui-ci les renseignements qu'il est chargé de prendre [1].

De ce fait, l'établissement de Mlle Malinas fut sans doute fermé, car l'annuaire de 1841 ne mentionne pas son existence, mais une autre maison d'éducation tenue au même endroit par Mlle Hélène Blondel.

Remarquons toutefois que la même publication pour les années 1842 et suivantes, jusqu'en 1857, inscrit séparément Mlle Malinas puis Mlle Blondel comme tenant pensionnat de jeunes filles « cul-de-sac Saint-Julien ».

Madame Le Hardelay

Madame veuve Le Hardelay dirigeait depuis 1819 « un pensionnat du premier degré pour les jeunes demoiselles », lorsque, le 29 juin 1828, à la suite de nouvelles ordonnances

[1] Voir le rapport de M. Névo-Degouis.

Digitized by Google

elle dut solliciter de l'autorité compétente la permission de continuer ses fonctions ; à sa demande est joint l'original d'un brevet de capacité délivré à Angers le 14 décembre 1819, au nom de « Dame Henriette Ruquoy, femme Le Hardelay. »

Au dos du parchemin on lit : « A Madame veuve Le Hardelay, maîtresse de pension, rue des Filles-Dieu. »

Et plus bas : « Numéro 78... L'école de Madame Le Hardelay étant dans la classe de celles du degré supérieur, elle n'entre pas dans les attributions de l'Académie et reste, comme elle l'a été jusqu'ici, sous la direction et la surveillance de Mgr l'Évêque et de M. le Préfet. — Le Recteur, signé P. Morice, chan. hon. »

Les annuaires statistiques du département pour 1820 et exercices suivants mentionnent « Mesdames Anthony et Le Hardelay comme tenant une institution de jeunes filles, montée Saint-Maurice, maison de l'ancienne cure. » La même publication pour 1823 dit : « rue des Filles-Dieu, dans la Cité ». Et celle de 1827 ne cite plus le nom de Mme Antony[1].

Les fiches d'attestations jointes aux volumes donnés comme prix, le 12 septembre 1833, contiennent ces renseignements :

« Maison d'éducation de Mesdames Le Hardelay, rue des Filles-Dieu, n° 6.

« Prix d'arithmétique mérité dans la 1re classe par Mlle Maria Neveu. — Signé, Blordier-Langlois[2].

« Dessin-esquisse. Prix mérité par Mlle Marie Neveu. — Signé Blordier-Langlois.

[1] Vers 1832 ou 1833, une demoiselle » Antonie « apparaît comme institutrice-adjointe chez Madame Gellerat, cour des Cordeliers ; elle y est probablement depuis la réouverture des écoles d'enseignement mutuel.

[2] Voir une note sur ce professeur à la notice Cade.

Digitized by Google

« Prix de paysage décerné à Mlle Maria Neveu. — Signé Similien[1]. »

Les fiches pour les prix donnés le 3 septembre 1834 ont pour souscription : « Institution de Mesdames Prin et Le Hardelay ». L'attestation du prix de style accordé à Mlle Maria Neveu est signée « Eugénie Prin[2]. »

L'annuaire départemental pour 1836 met le siège du pensionnat Place des Halles et celui de l'année suivante ne cite plus que Madame Prin, comme directrice.

Les registres d'inscription des institutrices déposés aux archives municipales indiquent comme maîtresses-adjointes ayant exercé dans ce pensionnat :

Mlles Anglada Honorine, née le 16 juin 1809, brevetée le 7 septembre 1836;

— Guibert, Clémence-Marie-Julie, née le 1er septembre 1815, diplômée le 31 mai 1836;

— Dupont, Marie-Anne-Mélanie, née le 29 juin 1810, brevetée le 29 avril 1836;

— Faciot, Julie-Marie, née le 24 septembre 1813, brevetée le 29 avril 1836.

Madame Prin

L'Institution de Mesdames *Prin* Eugénie, et *Le Hardelay*[3] avait son siège rue des Filles-Dieu, n° 6, dans la Cité.

C'est vers 1834 que ces institutrices transfèrent leur maison d'éducation Place des Halles.

L'annuaire du département, pour 1839, ne mentionne plus que Madame Prin à la tête du pensionnat de la Place des Halles et, dès l'année suivante, l'Institution disparaît.

(*A suivre.*) L.-F. La Bessière.

[1] M. Similien était professeur à l'École d'Arts et Métiers.

[2] Il était d'usage alors pour chaque faculté, que les prix accordés portent la signature du professeur chargé du cours.

[3] Mme Prin était née Le Hardelay, voir précédemment.

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mars 1908

Moyenne barométrique : 758^{mm},60 ; minimum le 6, à 11 h. du matin, 746^{mm},80 ; maximum le 29, à 7 h. du matin, 766^{mm},44 ; écart extrême, 19^{mm},64.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l abri), 2°,57 ; des minima (sans abri), 1°,96 ; des minima (sur le sol gazonné), 1°,06 ; des maxima (sous l'abri), 9°,97 ; des maxima (sans abri), 11°,43 ; des maxima (boule noire, sans abri), 14°,24 ; des maxima (sur le sol gazonné), 15°,80 ; d'une eau de source, 6°,27 ; du mois, 6°,43.

Minimum absolu (sous l'abri), le 3, — 1°,7 ; minimum absolu (sans abri), le 3, — 2°,8 ; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 16, — 3°,7 ; maximum absolu (sous l'abri), le 24, 15°,4 ; maximum absolu (sans abri), le 24, 18°,7 ; maximum absolu (boule noire sans abri), le 24, 23°,7 ; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 24, 25°,6.

Humidité relative moyenne du mois, 76 ; minimum, 44, le 19 à 4 h. du soir ; maximum, 100 les 18, 24, à 7 h. et 10 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,72 ; moyenne diurne la plus faible, 2,2 le 20 ; la plus forte, 10,0 les 4, 8. Nombre de jours de soleil, 25 ; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 225 h. 50 m. environ ; fraction d'insolation, 0,46.

Pluie totale du mois, 43^{mm},9, en 15 jours appréciable au pluviomètre et 5 jours appréciable au pluvioscope ; la plus forte 11^{mm},0 le 6. Evaporation, 68^{mm},50.

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N ; 3 jours du N-E ; 3 jours de l'E N-E ; 1 jour de l'E S-E ; 1 jour

Digitized by Google

du S S-E; 2 jours du S; 3 jours du S-W; 6 jours de l'W S-W; 3 jours de l'W; 3 jours de l'W N-W; 3 jours du N-W; 1 jour du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, 6m,1. Vitesse maximum du vent le 6, à 11 h. 28 m. du matin, 24m,2 par seconde (vent du S-W).

Gelée les 3, 15, 16, 21 ; gelées blanches les 1, 2, 3, 4, 5, 13, 14, 15, 16, 18, 20, 21, 22, 24, 26, 29 ; rosée les 5, 12, 14, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 29 ; brouillards les 18, 24 au matin ; grésil les 1, 2 ; grêle le 9 ; halos solaires les 3, 11, 29 ; éclairs vifs le 9 au soir.

Apparition du papillon Vanessa polychloras le 13 ; arrivée de la Fauvette à tête noire le 20.

Avril 1908

Moyenne barométrique : 757mm,50; minimum le 24, à 4 h. 30 du matin, 744mm,40; maximum le 30, à 10 heures du matin, 765mm,59 ; écart extrême, 21mm,19.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 4°,75; des minima (sans abri), 4°,07; des minima (sur le sol gazonné), 4°,00; des maxima (sous l'abri), 13°,06; des maxima (sans abri), 14°,99; des maxima (boule noire, sans abri),18°,57 ; des maxima (sur le sol gazonné), 20°,87; d'une eau de source, 7°,92; du mois, 9°,39.

Minimum absolu (sous l'abri), le 21, — 0°,9; minimum absolu (sans abri), le 21, — 1°,2; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 21, — 3°,0; maximum absolu (sous l'abri), le 30, 23°,0; maximum absolu (sans abri), le 30, 28°,6; maximum absolu (boule noire sans abri), le 30, 34°,3; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 30, 37°,2.

Humidité relative moyenne du mois, 71; minimum, 28, le 15 à 4 h. du soir; maximum, 100, le 10, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 7,04; moyenne diurne la plus faible, 0,2, le 9; la plus forte, 10,0 le 11. Nombre de jours de soleil, 26; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 131 h. 60 environ; fraction d'insolation, 0,27.

Pluie totale du mois, 37mm,3, en 15 jours appréciable au pluviomètre et 3 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte 6mm,8, le 5. Evaporation, 96mm,20.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 3 jours du N ; 3 jours du NN-E ; 6 jours du N-E ; 1 jour de l'E ; 1 jour du SS-W ; 2 jours du S-W ; 3 jours de l'W S-W ; 3 jours de l'W ; 2 jours de l'W N-W ; 3 jours du N-W ; 3 jours du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $6^m,8$. Vitesse maximum du vent le 25, à 2 h. 58 m. du soir, $21^m,0$, par seconde (vent de l'W).

Gelée le 21 ; gelée blanche les 9, 14, 20, 21, 26; rosée les 4, 6, 9, 13, 14, 16, 18, 21, 23, 29; brouillards les 10, 11, le matin; halos solaires les 23, 24; grêle, les 4, 5, 6; grésil le 24; neige les 20, 25 (le 25, forte ondée en gros flocons, de 7 h. à 7 h. 38 du matin donnant une hauteur d'eau de $3^m,5$); éclairs vifs au S-W, le 16.

Arrivée des hirondelles, le 14; du rossignol et de la huppe, le 22; des martinets, le 27.

Début de la feuillaison de la vigne, le 26.

A. Cheux.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHRONIQUE

Voici la liste complète des Exposants angevins aux deux salons de la *Société Nationale des Beaux-Arts* et de la *Société des Artistes français*, avec le titre de leurs œuvres :

Société des Artistes français

PEINTURE

ALLEAUME (Ludovic). — Portrait de M. Ogier, directeur du Laboratoire de Toxicologie ; Vision nocturne.

ARC-VALLETTE (Mme Louise). — Au Printemps ; En Été.

ARIDAS (Auguste). — Fruits et raisin.

ASSIRE (Gustave). — Fleurs et fruits.

CESBRON (Achille). — Bouquet de pavots ; Fleurs de printemps.

CHAYLLERY (Eugène-Louis). — Nature morte.

DUCHEMIN (Daniel). — Temps pluvieux. — Le lac d'Annecy à Menton.

FONTANES (Raymond de). — Intérieur d'atelier.

FOURNIER (Hippolyte). — La lettre au fiancé ; Paysans angevins.

GRASSET (Frédéric). — La galerie d'Apollon au Musée du Louvre.

LUZEAU-BROCHARD (Fernand). — Intérieur de teinturerie.

MORIN (Vital). — Un soir d'été à Concarneau.

TESSIER (Louis-Adolphe). — Par le bout de l'aile ; Les poissons rouges.

DESSINS

CESBRON (Achille). — Pavots (*gouache*) ; Le coin des petits enfants ; Cimetière d'Yport (*gouache*).

CHAYLLERY (Mlle Gabrielle). — Pivoines claires (*aquarelle*).

L'HERMITE (Mlle Amélie). — Pendant le repos (*pastel*).

Digitized by Google

SCULPTURE

ASTRUC (Zacharie). — Perce-neige *(marbre)*.

AUBÈRT (Paul). — Portrait de Mlle G. A *(buste plâtre)*.

BENON (Alfred). — Tête de fillette *(plâtre)*.

BRICARD (Mlle Gertrude). — Les belles images *(statuette plâtre)*.

CAYRON (Louis-Maurice). — Portrait M. F. P. *(buste plâtre)* ; Portrait de M. L. Finance *(médaillon plâtre)*.

GRÉGOIRE (René). — Joueurs de boules de fort *(statuette plâtre)*.

L'HOEST (Eugène-Léon). — Monument pour la sépulture de la famille S..., à Alexandrie *(haut-relief plâtre)* ; Portrait du jeune littérateur feu Jacques-Robert Glétron, lauréat de l'Institut *(buste plâtre patiné)*.

MANNEVILLE (André de). — Fruit défendu *(statuette terre cuite)* ; Trois chiens (sur socle en bois).

MORICE (Léon). — Étude de jeune femme *(buste chêne)*.

PERROTTE (Philippe). — Joueur d'orgue *(statuette plâtre)*.

PICAUD (Georges-Pierre). — Portrait de M. Malka *(buste plâtre)*.

PORCHER (Eugène). — Paquerette *(statue plâtre)* ; Auguste Picard *(buste plâtre)*.

QUÉNARD. — Flore *(buste plâtre)* ; Chez le bijoutier *(statuette bronze doré)*.

RUILLÉ (comte Geffroy de Ruillé). — Cheval au repos *(statuette bronze)*.

SAULO (Georges). — Triomphe de Vénus, projet de Fontaine *(plâtre)* ; Portrait de Mme S..., *(buste plâtre)*.

GRAVURE

CASTEX (Louis). — Portrait de M. C... *(médaillon plâtre)*.

GRÉGOIRE (René). — Médailles et plaquettes cuivre.

MATTÉI (Louis-Octave). — Dix plaquettes et médailles *(argent, bronze et plâtre)*.

ARCHITECTURE

BANS (Henri). — Angers ; Souvenirs de Voyages ; Église de Savennières.

BERNIER (Maurice). — Angers ; Larmor *(aquarelles)*.

CESBRON (Charles). — Relevé d'ensemble et détails des clôtures des chapelles de l'abbaye de Fécamp.

Digitized by Google

DUBOS (Adrien). — Relevé du château de Pignerolles.

LAURENTIN (Maurice). — A travers les ruines de Bretagne et de Vendée (*dessins à la plume*).

VILAIN (Marcel). — En Bretagne (*aquarelles*).

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

ALLEAUME (Ludovic). — Portrait de M. J. Ogier; tête *(lithographie)*.

HUAULT-DUPUY. — Quatre gravures originales (*eau-forte*).

LIQUOIS (Auguste). — Deux gravures *(eau-forte)*.

ART DÉCORATIF

ACÉZAT (Michel). — Un vitrail : Vue du lac des Quatre-Cantons, route de l'Axen (Suisse).

ALLEAUME (Ludovic). — Projet de vitrail pour plafond de paquebot. Détail grandeur d'exécution de ce projet.

CHAYLLERY (Mlle Gabrielle). — Les roses ; projet d'un col en dentelle.

Société Nationale des Beaux-Arts

PEINTURE

DESBORDES-JOUAS (Mlle Louise-Alexandra). — Fleurs ; Le Soir.

LEBASQUE (Henri). — Portraits : Village du Vieux-Moulin ; Le Diabolo ; Brodeuse ; Gardeuse de chèvres.

MIGNON (Lucien). — La rue Clovis ; Liseuse.

DESSINS

JUNGBLUTH (Alfred). — Au pesage.

SCULPTURE

DESBOIS (Jules). — L'Hiver *(statue marbre)* ; Masque de femme (*bronze cire perdue*).

JUNGBLUTH (Alfred). — Silhouette de Parisienne ; Silhouette de sportmann.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

GOBÔ (Georges). — Deux gravures *(eau-forte)*.

MUSIQUE

HURÉ (Jean). — Audition le mardi 9 juin. Sonate en *fa* majeur pour piano et violoncelle, en trois parties.)

LAMOTTE (Daniel). — Audition du vendredi 19 juin. (Chansons naïves.)

***

Digitized by Google

C'est un public nombreux et varié qui se presse, le soir du 20 mars, à l'entrée de la Salle des Fêtes de la Mairie. M. Gazel doit parler, à la Ligue de l'Enseignement, du poète Mistral et de son chef-d'œuvre : le poème de Mireille. L'assistance est formée de fonctionnaires, professeurs, instituteurs, médecins ; de beaucoup de dames, de nombreux élèves du Lycée et d'autres établissements ; enfin de travailleurs, d'ouvriers même.

M. Gazel, en guise d'introduction, nous raconte comment, durant une excusion en Camargue, le cocher qui devait le conduire chez Mistral, au lieu de s'arrêter devant la vieille maison du poète, s'arrêta devant une minoterie, dont le propriétaire est l'homonyme du poète. « Ainsi, nous dit-il, nous, gens cultivés, gens des villes, nous parlons de Mistral, nous lisons ses œuvres, nous les admirons; mais le paysan de Provence qui est le héros du poème de Mireille et dont la terre fut si chère à Mistral oublie, avant qu'il ne soit mort, son poète national ».

Mistral a toujours goûté et chanté la poésie de la campagne, c'est un poète paysan; mais, entre toutes les campagnes, celle qu'il connaît et qu'il aime le mieux, c'est la campagne du Midi avec son soleil, ses fleurs étincelantes, ses mûriers, ses oliviers, ses magnanarelles vêtues de couleurs voyantes et à la voix chaude.

Après avoir parlé brièvement du poète, M. Gazel ouvre le poème et le parcourt rapidement, trop vite, pense l'auditoire ; mais c'est qu'il y a douze chants et, malgré toute son habileté, le commentateur ne pourra nous en faire goûter le détail. — Mistral a voulu faire une épopée; nous allons voir, par quelques exemples, qu'il a bien réussi. Il est certes des passages qui ne sont pas d'un caractère épique; mais ce sont des églogues et elles sont charmantes. Le poète s'appelle, lui-même, « humble écolier du grand Homère ». Il nous semble bien plus comparable au doux Virgile, aussi bien dans l'épopée que dans les bucoliques.

La première strophe de Miréio : « Je chante une jeune fille de Provence », etc., est, évidemment, imitée du début de l'*Énéide*. Les récits et chansons du vieux vannier sont dignes d'une épopée; la course de Nîmes, où courut Vincent, n'est-elle pas une reproduction des courses de l'Arène antique.

Digitized by Google

Le deuxième chant est une églogue remplie de douceur virgilienne :

« Chantez, chantez, Magnanarelles, car la récolte aime les chants. »

Pendant la cueillette, Vincent et Mireille prennent une nichée de mésanges ; c'est l'occasion de tendres aveux.

Dans le troisième chant, qui est long, nous ne trouvons que les marques d'un reste de paganisme et le grand amour de Mistral pour son pays de Crau. Puis viennent les chants quatrième et cinquième, partie vraiment épique ; les trois prétendants sont éconduits par Mireille. La lutte est homérique entre Aurias et Vincent : comme les héros d'Homère, ils s'insultent grossièrement avant le combat ; comme un héros d'Homère, Aurias s'abat, tel une haute tour qui s'écroule. — Mireille soigne Vincent, traîtreusement frappé, puis, au lieu de descendre aux enfers, il va se faire guérir par Taven, la sorcière, tapie au fond de ses cavernes peuplées d'esprits infernaux. — Le pèlerinage de Mireille aux Saintes est encore héroïque ; toujours interviennent de vieilles légendes d'une mythologie sauvage. Maître Ramon, avant de chercher sa fille, consulte les augures en interrogeant tous ses travailleurs. Mireille poursuit sa course fantastique ; comme Énée fuyant Troie, elle est infatigable ; enfin, elle s'abîme en prières devant les Saintes Maries de la mer.

Le chant onzième est peut-être un peu long ; c'est que pour faire une épopée il faut absolument douze chants ; ce n'est encore qu'un récit de mythologie chrétienne. — Le dernier chant est l'apothéose héroïque de Mireille. Conversant encore avec les Saintes, elle voit tout ouverts les champs élyséens, elle y entre radieuse, laissant son cadavre palpitant entre les bras de ses parents éplorés et abandonnant le malheureux Vincent au comble du désespoir. Il va se tuer ; il veut être enseveli près de Mireille, dans les sables humides du Vaccarès.

M. Gazel passe très vite sur les derniers chants ; nous le regrettons autant que lui. Il termine en faisant la louange de l'harmonie des vers de Mistral ; si c'est un Virgile par le goût de la bucolique et de l'épopée nationale, c'en est un aussi par la pureté incontestée de sa lyre. Il a su, paraît-il, nous ne pouvons malheureusement le goûter que fort peu par nous-mêmes, redonner à la langue provençale

Digitized by Google

tout son éclat, toutes ses qualités musicales si négligées avant lui.

Dix heures sont sonnées depuis bien longtemps ; seule la fatigue de la voix de Monsieur Gazel nous permet de nous rendre compte de la longueur de cette causerie qui, faite sur un sujet spécial au Midi, n'a pas manqué, par là-même, pour nous autres Angevins, d'un grand intérêt. — Nous sommes convaincus que beaucoup de gens sont sortis de l'Hôtel de Ville, ce soir-là, en se disant, pleins de reconnaissance pour celui qui venait de les y engager : nous lirons Mireille, nous nous donnerons la jouissance d'admirer, même dans une traduction française, les qualités du poète, de goûter l'harmonie de sa langue et la beauté éclatante de la province la plus ensoleillée de France; ce pays de Maillane, pays du Mas des Micocoules, pays de Mistral et de Mireille.

***

Deuxième concert extraordinaire (8 mars 1908).

Avec le concours de M. Gabriel Fauré, Mlle Le Senne, de l'Opéra, M. de la Cruz Frolich, la Société de Sainte-Cécile et chœurs d'amateurs.

Ouverture d'*Obéron* (Weber). *L'an Mil*, poème symphonique avec chœurs (G. Pierné). *Marguerite au Rouet* (Schubert). *Sous les étoiles* (Von Hausseger). Air de la *Passion* (Haendel). Adagietto (Bizet). Fragments des *Béatitudes* (César Franck). Introduction du 3e acte de *Lohengrin* (Wagner).

La Société des Concerts a fait aujourd'hui un bel effort. Elle en a été payée par une fructueuse recette, ce qui est bien, et par l'attention religieuse, la joie reconnaissante du public, ce qui est mieux.

Pour monter, à Angers, des œuvres comme l'*An Mil* et les *Béatitudes*, et pour réussir l'entreprise, il faut la vaillance et le bonheur que les Dieux accordent à la jeunesse et la patience inlassable dont les années ont armé le cœur des vétérans. De pareilles auditions, improvisées, pour autant dire, avec des éléments disparates, plus riches en bonne volonté qu'en solidité, représentent une somme de travail colossale, et notre gratitude restera toujours au-dessous du mérite des promoteurs et des exécutants.

Il y a bien des années déjà, nous avions eu la chance

Digitized by Google

d'entendre l'*An Mil* au Trocadéro, avec la multitude de musiciens et de chanteurs que comportent l'œuvre et la salle où on la donnait. Nous y avions pris grand plaisir, et le souvenir de cette émotion artistique était resté très précis dans notre esprit. Sous la masse des impressions qui se tassent en nous sous le poids des années, il flotte ainsi des images brillantes dont nous percevons encore l'éclat, quand déjà nous ne savons plus assez les raisons qui nous les ont fait aimer. Chez nous, avec nos pauvres moyens, l'effet a été le même que lors de l'exécution d'il y a quinze ou vingt ans. Il se dégage de cette œuvre une grandeur simple et émouvante qui tient peut-être au sujet, à cette terreur panique, à cette peur de l'anéantissement dont nos âmes sont toujours un peu malades, mais qui vient surtout de l'art magistral avec lequel M. G. Pierné sait évoquer la voix des peuples et manier la polyphonie des foules. Car c'est vraiment la foule qui vit, qui crie devant nous, la foule angoissée dans l'horreur de la fin, tremblante et prosternée ; puis la foule grossière et blasphématrice, en proie au rire énorme qui tint longtemps lieu de toute critique et dont Rabelais s'armait encore cinq cents ans plus tard ; enfin, la foule reconnaissante et fidèle des matins clairs, qu'un éternel espoir entraîne parce qu'il est dans l'ordre des choses que nous recommencions sans cesse les joies et les peines qui sont les aliments de notre vie.

Ces idées générales, très simples et très éclatantes, sortent du drame musical comme elles apparaîtraient dans une large fresque, et elles émeuvent profondément.

M. G. Pierné a paru satisfait d'une exécution qu'il a, d'ailleurs, portée d'un bout à l'autre, et le public a confondu dans la même acclamation l'auteur et les exécutants.

Les *Béatitudes*, de César Franck, sont moins exclusivement humaines. A la façon des drames antiques, elles mêlent aux chœurs la voix des dieux. Le thème de la « Justice éternelle » hante l'œuvre tout entière, comme l'idée hante la conscience des hommes depuis Prométhée. L'expression que Franck en a donnée est une des plus belles qui soit dans le monde des sons. Elle a, dans sa sérénité, l'accent de cette impuissance qui pèse sur toutes nos conceptions de l'au-delà et que les anciens nommaient la fatalité. Et la réponse est admirable. M. Frolich l'a dite avec une autorité, un éclat,

Digitized by Google

une conviction, qui semblent ouvrir les horizons. « Venez, les élus de mon Père ! » C'est un des plus beaux actes de foi que l'impuissance du Verbe ait demandés à la musique.

Les manifestations qui ont accueilli ces deux œuvres sont un gage assuré de la reconnaissance du public, et celle par laquelle il a associé M. d'Ollone au succès, avec une discrète délicatesse, a dû toucher celui qui en a été l'objet. L'intention était bonne, et la manière a été parfaite.

M. Frölich est toujours l'artiste solide comme le roc. Avec lui, la phrase, toujours sûre et expressive, satisfait l'oreille et l'esprit. Il a chanté, en allemand, la mélodie de Von Hausseger, au désespoir de ceux qui n'ont pas encore accepté que la musique domine et soumette les mots, et qui ont besoin de savoir, comme on dit, les paroles pour comprendre l'air.

Mlle Le Senne a chanté la *Marguerite au rouet*, de Schubert, avec une aimable correction, mais sans faire assez comprendre le poignant abandon de cette plainte célèbre.

Le programme de symphonie pure, un peu à l'étroit dans la solennité du jour, a passé en manière de remplissage, et c'est un peu dommage d'entendre, dans ce rôle sacrifié, des pages comme l'ouverture d'*Obéron*, l'adagietto de *L'Arlésienne* et l'introduction du 3e acte de *Lohengrin*.

Dixième Concert populaire (22 mars 1908) avec le concours de M. Durand harpiste.

Symphonie en *Sol* mineur (Lalo). *Lamento* (Max d'Ollone). *Concerto* pour harpe et orchestre (G. Pierné). Le *Songe d'une nuit d'été* (Mendelsshon).

Programme de clôture fait de souvenirs et de mélancolie dont l'intérêt était dans le *Lamento* de M. d'Ollone. De cette œuvre nouvelle il est impossible de mieux parler que ne l'a fait M. de Romain. « Elle nous laisse, dit-il, dans le domaine « que, de Bach à Wagner, les maîtres ont illustré, s'offre « sans prétention symbolique, n'a rien de commun avec les « fabrications géométriques dont les thèmes quelconques « s'égarent dans le labyrinthe des complications rythmiques « ou disparaissent dans l'océan glacé des divagations contra- « pontistes.... et puis, elle chante. »

Il ne nous déplaît pas de voir le maître de notre critique faire ainsi le procès de toute une école dont nous avons eu quelquefois l'occasion de parler ici, et nous admirons l'habileté

Digitized by Google

et l'élégance du tour qui savent faire tenir de telles sévérités dans un éloge d'ailleurs mérité.

Des deux thèmes du *Lamento*, la phrase rythmée à trois temps nous a paru la maîtresse de l'œuvre et la vraie confidente de la pensée de M. d'Ollone. C'est là qu'il a mis la « mauvaise chanson » que certaines heures lourdes sonnent à nos oreilles. Et, comme le dit excellemment M. de Romain, ces chants-là ne se bâtissent pas par « les mathématiques »; ils sont simplement la plainte d'un cœur qui a souffert ou qui a rêvé d'une souffrance.

M. Max d'Ollone a été accueilli avec une chaleur dont nous ne sommes guère prodigues. Le public a entendu lui témoigner le plaisir qu'il prend à cette musique claire, émue et sincère, et lui dire aussi toute sa gratitude pour les bonnes heures que nous lui devons cette année et pour avoir si complètement répondu aux espoirs que nous fondions sur son talent et sur son caractère.

Le *Concerto* pour harpe et orchestre de M. Pierné a trahi le talent de M. Durand et nous nous demandons, d'ailleurs, où est l'œuvre qui peut servir un harpiste. Nos oreilles sont déshabituées de ces résonnances incomplètes; il serait temps de laisser la harpe dans l'orchestre où elle a tant de charme et tant de sûrs effets, ou dans l'intimité pour bercer les rêves.

La symphonie de Lalo, plutôt suite d'orchestre peut-être que symphonie, n'offre plus de surprise ni à l'oreille ni à l'esprit. Elle plaît encore et ne passionne plus.

Le *Songe d'une nuit d'été* nous a ramenés par le souvenir aux premiers jours de l'Association artistique, alors qu'on nous acheminait vers l'art musical sous les auspices de Mendelsshon. Sans parler de la marche nuptiale qui a marié les trois quarts d'entre nous, l'avons-nous assez entendu le scherzo du songe! Et pourquoi ne pas avouer que cette musique est agréable? Sans doute elle ne porte pas l'esprit aux spéculations, elle émeut bien légèrement; mais pour ceux qui cherchent au Concert un délassement aimable, une mousse spirituelle, des œuvres de cette nature resteront parce qu'il n'est pas dans l'école actuelle de les refaire. Mépris ou insuffisance? Mettons simplement que le talent a « évolué » et ne contristons personne.

***

Digitized by Google

Concert de l'Association professionnelle des artistes musiciens avec le concours de : Mlle Louise Granjean, de l'Opéra, et Mme Caponsacchi, violoncelliste.

Ouverture de *Léonore* (Beethoven). Concerto pour violoncelle (Dvorak). Air du *Freyschütz* (Weber). Fragments de *Bacchus et Silène*, ballet (Max d'Ollone). Morceau symphonique de *Rédemption* (C. Franck). Sonate pour violoncelle et piano (Haydn). *Prélude de Tristan et Mort d'Yseult* (Wagner). *Marche héroïque* (Saint-Saëns).

Le concert donné le 25 mars 1908, au profit de la Caisse de secours de nos musiciens, a pleinement réussi. Nos artistes sont presque tous attachés à notre société depuis longtemps; ils nous sont connus et nous savons les risques que court ce petit peuple de cigales. La caisse de secours est une bonne œuvre et cette raison-là eût suffi pour emplir la salle. On a eu la coquetterie d'y ajouter quelque chose : un superbe programme où brillent les noms de Mlle Granjean et de Mme Caponsacchi.

L'exécution a été l'une des plus parfaites de la saison; nous aimons toujours mieux ce qui s'en va et les roses de l'automne sont les plus belles. Jamais l'orchestre n'avait donné pareille interprétation de l'ouverture de Léonore.

Mme Granjean a dit la terrible mort d'Yseult avec la grandeur tragique qu'elle donne à cette musique où sa belle voix semble à l'aise.

Mais, à notre sens, le succès de la soirée a été pour Mme Caponsacchi. Nous avons dit cet hiver ce que nous pensions de son talent; une seconde audition nous a confirmé dans cette idée qu'elle égale les plus grands violoncellistes. Nous avons beaucoup aimé son concerto de Dvorak. Nous savons qu'il a été discuté. Les œuvres de Dvorak nous sont peu familières et c'est grand dommage. Dans quelques partitions de musique de chambre que nous connaissons, il y a une fougue, une fantaisie extraordinaires; la joie et les larmes s'y mêlent comme dans la vie, et l'idée musicale y est toujours claire si l'expression n'y est pas toujours facile. Nous avons entendu Mme Caponsacchi avec une respectueuse admiration.

Après quoi, nous avons regretté qu'un changement de programme nous fît perdre la sonate d'Haydn dont nous espérions grand plaisir.

Digitized by Google

M. d'Ollone a voulu nous offrir, pour prendre congé, des fragments de son ballet de Bacchus et Silène. Nous n'aimons ni les ballets ni la musique de ballet et cette infirmité que nous confessons nous interdit de parler d'une œuvre pour laquelle nous ne serions sans doute pas juste. On voudra bien nous en excuser, M. d'Ollone tout le premier, parce que nous avons assez dit le charme que nous trouvons par ailleurs à sa musique.

* *

La musique de chambre de la salle des Amis des Arts a continué cette année de réjouir ses fidèles. Nous avons le regret de ne pas pouvoir en être et nous n'en savons que les programmes. Ils suffisent à nous dire la bonne besogne qui s'est faite à ces séances. Il y a là une flamme d'art qu'il importe de ne pas laisser éteindre, une des plus pures qui soient. Nous croyons savoir que l'œuvre porte ses fruits et que de petits groupes de musique de chambre s'organisent et cherchent à vivre. Il faut se souvenir que notre Association est sortie de l'un de ces groupements imparfaits et que le meilleur hommage qu'on puisse faire à la musique c'est d'en faire, et j'ajoute bravement même de la mauvaise.

Là encore, M. d'Ollone a apporté l'appui de son talent et la bonne grâce de son concours aux promoteurs de l'entreprise que nous ne louerons jamais assez de leur courage et de leur désintéressement.

***

La *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche* célébrera, en juin prochain, son cinquantenaire. A cette occasion elle a invité toutes les Sociétés savantes de notre région à assister à un Congrès, qui se tiendra à La Flèche, les 1er et 2 juin, sous la présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, le distingué directeur de la *Société Française d'Archéologie*, professeur à l'École des Chartes. Ce Congrès durera deux jours et comprendra des séances diverses et plusieurs excursions intéressantes, en particulier à Durtal et au Lude.

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers sera représentée à ce Congrès, pour le succès duquel nous formons les vœux les plus sincères.

***

Digitized by Google

Notre éminent collaborateur, M. Joseph Denais, a présenté un très remarquable rapport à la dernière assemblée générale de l'Association générale des journalistes parisiens dont il est le secrétaire. M. Alfred Mézières, de l'Académie française, présidait l'assemblée.

Du rapport de M. Joseph Denais nous extrayons ce parallèle entre le journaliste et l'avocat, à propos de la mort de M. Ozun, qui appartint à la fois au barreau et à la presse :

« C'est rendre à la profession de journaliste, c'est rendre à la presse, l'honneur qui lui est dû que de reconnaître et de proclamer hautement la responsabilité de celui qui tient une plume, pour la divulgation et la propagation de ses idées.

« Et si, devant un tel auditoire, ce publiciste, pour le moins, paradoxal du siècle dernier, prétendait que le journaliste n'est pas autre chose qu'un avocat plaidant pour son client, il est bien certain qu'il serait accueilli, chez nous, par d'unanimes protestations.

« Avec un orateur dont on faisait récemment l'éloge à l'Académie, et parce qu'il fut une des gloires du barreau, ne peut être suspect en ce jugement, il n'est pas un de nous qui ne répondît : non, la comparaison n'est pas juste, nous ne pouvons l'admettre : « L'écrivain n'a besoin que de son cerveau pour créer. Entre sa pensée et sa plume, il n'y a point d'intermédiaire. L'orateur au contraire, et surtout l'avocat, a besoin d'un sujet, d'un patient, d'un « client » ; il représente des intérêts qui ne sont pas les siens : s'échauffe pour des passions qui ne lui sont pas personnelles ; c'est donc, pour ainsi dire, de l'Art de seconde main ». Au barreau, il est tentant de penser, avec Cicéron, que l'avocat, somme toute, n'est que l'interprète du client et son porte-parole, qu'il doit moins s'occuper de rechercher la bonté de la cause, que de procurer son succès.... »

« La presse a un bien autre rôle ; le journaliste d'autres devoirs, dans les contreverses et les conflits d'opinions. »

***

A la dernière séance des Sociétés des Beaux-Arts des départements, M. le chanoine Urseau a fait une communication que les journaux ont résumée en ces termes :

« L'ancien couvent de la Baumette, à Angers, possède de très curieuses peintures murales, sur lesquelles M. le chanoine

Digitized by Google

Ch. Urseau a attiré l'attention du Comité des Beaux-Arts, dans un mémoire dont il a donné lecture.

« Ces peintures, qui représentent Moyse, saint Jean l'Évangéliste, saint Jean-Baptiste, saint Bonaventure, saint Bernardin de Sienne et saint Louis de Toulonse, datent du premier quart du seizième siècle. Elles peuvent être attribuées à Gilbert II Vandellant, fils d'un de ces artistes que le roi René avait attirés et fixés en Anjou.

« Il fut enterré à la Baumette.

« Les peintures de cet ancien couvent sont un des plus curieux spécimens de l'art de la peinture dans l'ouest de la France, à l'époque de la Renaissance.

« Il est à désirer qu'elles soient conservées avec soin et préservées de la destruction. »

A l'occasion de cette réunion, M. le chanoine Urseau a été nommé, par arrêté ministériel, membre non résidant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts.

***

Le musée de Saint-Germain-en-Laye vient de recevoir un portrait en médaillon de l'abbesse de Fontevraud, sœur de Mme de Montespan, lequel ornait jadis le parloir de l'hôpital fondé à Saint-Germain par Mme de Montespan et dont l'abbesse de Fontevraud s'était vu confier la direction.

***

Dans l'une de ses dernières chroniques : *En Flânant*, du *Journal des Débats*, M. André Hallays reproduit la curieuse épitaphe d'un janséniste d'origine angevine, Jean Besson, curé de Magny (Seine-et-Oise). Elle est écrite, dit M. André Hallays, dans une langue si pure, si solide, si concise et si harmonieuse qu'on la pourrait donner comme un modèle de prose française :

« Sous l'égout de cette église a voulu être enterré M. Jean Besson, prêtre du diocèse d'Angers, curé de cette paroisse pendant trente-deux ans. L'attrait qu'il eut pour la pénitence lui en fit embrasser les plus grandes austérités. Quoique d'un tempérament délicat, il ne buvait que de l'eau, portait le cilice, couchait sur une planche, se levait la nuit pour prier, jeûnait presque continuellement, et selon l'ancienne

Digitized by Google

discipline, pratiquait les mortifications avec une joie qui se répandait jusqu'au dehors. Ardent amateur de la sainte antiquité, il tâcha de s'en approcher en tout le plus qu'il était possible. Tout son temps était partagé entre la prière, l'étude et particulièrement de l'Écriture sainte et le soin des âmes que Dieu avait confiées à sa conduite. Également attentif à leurs besoins spirituels et corporels, après leur avoir rompu le pain de la parole, il distribuait celui du corps aux indigents avec une tendresse paternelle. Ses soins et ses libéralités n'ont pas trouvé leur fin dans celle de sa vie : il continue de les instruire après sa mort dans les écoles de charité qu'il a fondées à la nomination du curé et des marguilliers de cette paroisse, auxquels il a joint l'abbesse de Port-Royal des Champs, par un effet de son affection et de son estime pour cette célèbre abbaye. Il a fondé aussi quatre messes par an. Enfin, par son testament, il donne entièrement aux pauvres ce que son amour pour eux lui avait laissé de reste. Il sortit de l'autel le dimanche des Rameaux avec la maladie qui consomma son sacrifice le Samedi Saint septième jour d'avril, l'an de J. Ch. 1703, le 60e de son âge. »

***

Tout récemment les journaux d'Angers ont publié, sous le titre d'*Avril angevin*, la délicieuse poésie de M. Dupouy, professeur au Lycée David d'Angers, que nous sommes heureux de reproduire :

AVRIL ANGEVIN

Le soleil a tendu ses nappes
De lumière neuve aux murs noirs ;
Des fleurs encombrent les trottoirs,
Houles de thyrses, flots de grappes :

Moires, satins, brocarts, velours,
Des lilas, des blanches, des bleues,
Ame secrète des banlieues,
Revanche des lépreux faubourgs ;

Roses, jacinthes, et jonquilles
Qui détrônent depuis hier
Les plantes vertes de l'hiver
Aux fenêtres des vieilles filles.

Digitized by Google

Parfums troublants, subtils et forts,
Dont les bons pots de terre brune
Vont embaumer les clairs de lune
Dans l'enclos où dorment les morts...

Avez-vous vu les giroflées
Grimper aux murs du vieux château
Et fleuronner de renouveau
Les hautes tours démantelées ?

Belles dames du temps enfui,
Venez à vos balcons de pierre
Contempler dans cette lumière
Les belles dames d'aujourd'hui.

De nonchalantes promeneuses
Font, au rythme de leurs jupons,
Voler des odeurs de flacons
Parmi l'arome des bulbeuses

Fleurs jeunes de l'humain verger,
Fleurs vivantes !... au-dessus d'elles
Le vol nouveau des hirondelles
Plane et romance l'air léger.

Et sur l'air des vieilles romances
Dans le vieux langage des fleurs,
A l'évent des souffles frôleurs
Qui nous dissolvent nos prudences.

Strophe par strophe, un chant vermeil
Femme par femme, se compose
A la louange de la Rose
A la victoire du Soleil !

***

Nous lisons dans l'*Éclair* :

« Le docteur Jules Voisin a fait ces jours-ci, à la Salpêtrière, d'intéressantes expériences. Grâce à la bienveillance des instituteurs de cet établissement et notamment de Mme Mercier, Mlle Mulot, directrice de l'École des aveugles d'Angers, qui consacre sa vie à l'éducation intellectuelle et morale des aveugles, et dont les patients et remarquables travaux ont été si souvent exposés dans l'*Éclair*, a été invitée à prendre part à ces expériences.

Digitized by Google

« Les aveugles lui doivent un guide stylographique au moyen duquel ils peuvent entrer directement en communication avec les voyants. On dit déjà que ses élèves avaient pu subir concurremment avec les voyants les épreuves du certificat d'études, de brevet, du baccalauréat, de la licence ès lettres, « sans besoin de faire intervenir aucun mode de traduction ».

« Le grand principe de Mlle Mulot et de ses méthodes étant de rapprocher le plus possible les aveugles des voyants, tous les moyens créés par elle pour ses aveugles sont accessibles aux voyants, par conséquent applicables aux arriérés. Il y a d'ailleurs chez elle des arriérés aveugles.

« Depuis assez longtemps, le Dr J. Voisin, avec les éminentes capacités de psychologue qui s'attachent à son nom, a suivi les efforts de Mlle Mulot et distingué dans ses procédés un fonds de pédagogie qu'il se proposait d'appliquer à ses pupilles. Le moment lui a semblé favorable et il vient de faire l'essai de la sphère Mulot dans la classe.

« La sphère dont il s'agit est tout simplement la sphère géographique ordinaire, divisée en douze faisceaux, et sur laquelle l'aveugle promène le doigt : au contact, il rencontre des dessins, des contours. Il a appris que ce sont des terres, des pays, et par un phénomène psychologique fort curieux, « l'emmuré » qu'il est éprouve à s'évader, par la pensée, dans ces contrées que son doigt parcourt, une joie réfléchie, intense et salutaire. C'est un fait que Mlle Mulot a constaté, à son école : l'aveugle apprend mieux avec plus de passion, plus de goût la géographie que le voyant. Elle est pour lui autre chose qu'une nomenclature de noms propres, elle est la révélation du monde. Il conçoit à son insu la géographie comme l'histoire universelle de l'humanité. Pour lui qui ne connaît pas plus le proche horizon et le sol natal que les terres vierges et les pôles inaccessibles, tout est au même plan et tout pays est aussi loin et aussi près, puisque l'image est celle qu'il s'en fait et que le voyage s'accomplit dans la nuit illuminée de son imagination.

« Mlle Mulot en a conclu que pour cette classe de déshérités, la géographie est la base de l'enseignement ; elle est la clef de l'histoire et des connaissances générales. C'est sans doute le secret de l'intérêt que l'aveugle porte à la sphère.

« M. Jules Voisin, qui a, dans son service, à la Salpêtrière,

Digitized by Google

non des aveugles, mais des arriérées, des anormaux, a pensé que ce qui captivait les uns pouvait peut-être captiver les autres.

« A des enfants qui ne sont point capables de fixer leur pensée, de l'arrêter, on a donné à remplir des pages où étaient tracés des contours géographiques ; on leur a demandé de mettre en bleu les eaux. Chose bizarre, ils y sont parvenu, sans effort, inconsciemment ; ils ont apporté à ce travail une attention considérable pour leurs pauvres ressources intellectuelles, et par là même salutaire, thérapeutique si l'on peut dire.

« La preuve est donc faite que Mlle Mulot voit juste, quand de tâtonnements en tâtonnements — ne procédons-nous pas, en toutes choses, à la manière des aveugles — elle en arrive à démontrer que la sphère est la base de l'enseignement des « emmurés » ; qu'elle est la matière la plus susceptible d'enfanter des idées générales et de captiver, de soutenir, d'ordonner l'attention. »

***

On lit dans le *Patriote de l'Ouest*, sous la signature du « petit bourgeois d'Angers » :

« Une nouvelle société sportive a été dernièrement créée à Angers ; c'est dans les airs que ses hardis membres se sont promis d'évoluer, bien résolus à prouver, une fois de plus, la fausseté de la qualification — combien banale — « Andecavi molles » attribuée sans preuve aucune à César.

« Le 29 mars, l' « Aéro-Club » angevin a présenté au public son premier ballon, l' « Ouest » n° 1.

« L' « Ouest » jauge 800 mètres cubes ; il a coûté 800 francs, mais revient à 1.100, tous agrès compris ; son capitaine, M. P..., est un ex-aérostier de Meudon et enfin les frais de gaz ont atteint le chiffre de 114 francs.

« Succès oblige, et il faut espérer qu'à l'avenir nos fêtes publiques seront agrémentées d'un attrait de plus, toujours goûté à Angers, l'ascension d'un ballon, exercice auquel s'était livré, il y a plus d'un siècle, un pharmacien-chimiste distingué, célèbre par la part qu'il prit, avant la Révolution, aux premiers essais aérostatiques en France.

« Proust (Joseph-Louis), frère du fameux pharmacien de la place Sainte-Croix, dont la verve agressive se faisait un

Digitized by Google

forum de chacune de nos rues et une tribune de la première borne à sa portée, né à Angers, le 26 septembre 1754, était destiné, restant seul dans sa famille, à succéder à son père. Il alla se perfectionner à Paris, s'attachant aux frères Rouelle puis au service des hôpitaux, et Lavoisier le remarqua, le jour, où, sans même s'être fait inscrire, Proust obtenait le premier rang au concours pour la place de pharmacien en chef à la Salpêtrière. Il entra alors en relations suivies avec le célèbre physicien Charler, travailla aux apprêts de la fameuse ascension du 2 août 1783 et la même année, en décembre, essaya de la renouveler à Angers ; M. d'Auti offrit l'enceinte du château et un appel fut lancé pour couvrir les frais de l'expérience à des souscripteurs qui, d'abord peu nombreux, furent invités à doubler leurs cotisations. Pendant les préparatifs de cette entreprise, où tout était alors à créer, et pour faire prendre patience, le jeune savant lançait des ballons perdus et professait un cours dans la chapelle du château sur la théorie des gaz. En fin de compte il dut abandonner sa tentative, mais, le 23 mai suivant, il montait avec Pilastre de Rosier une montgolfière qui s'enleva à Versailles, sous les yeux de la cour, pour aller descendre à Chantilly.

« Proust, renonçant aux ascensions en ballon, se rendit en Espagne, où le roi lui créa un riche laboratoire. Il y découvrit le sucre de raisin (1779), rentra en France ruiné (1808) et fut admis à l'Académie des sciences en 1816 ; veuf en 1817, il chercha le repos au Chemineau, route des Ponts-de-Cé ; décoré de la Légion d'honneur (1819), il prêta son nom et mit son diplôme de pharmacien au service de la veuve de son frère Joachim et, pour se rapprocher de son officine, vint habiter dans la Cité l'ancien prieuré Saint-Aignan, où il mourut le 5 juillet 1825.

« L'aérostation, appliquée à la guerre, fut proposée par un député montagnard, Guyton de Morveau, chimiste distingué, au Comité de Salut Public dans le but d'observer les mouvements de l'ennemi. On décida alors la création d'une compagnie d'aérostiers, dont un jeune physicien, Jean Coutelle, fut nommé capitaine. Né au Mans, le 3 janvier 1748, Jean-Joseph Coutelle était le fils d'anciens amis de Yves Besnard, qui avaient quitté cette ville pour venir habiter près de lui à Paris et, pour le même motif, s'étaient décidés à

Digitized by Google

acheter une propriété à Fontevrault. Son père fut élevé aux fonctions de maire de cette ville, le 9 nivôse, an XIV.

« Coutelle mourut à Paris, le 20 mars 1835 ; son beau-frère périt le 23 vendémiaire, an VIII, massacré rue des Minimes, au Mans, par une bande de Chouans qui le sommaient de se rendre ; il était employé au bureau du service militaire du département.

« Le ballon que Coutelle avait fait construire mesurait 30 mètres de circonférence et était retenu captif par des cordes que manœuvraient les aérostiers. Il faisait partie de l'armée de Sambre-et-Meuse qui assiégeait Charleroi, dont la reddition eut lieu le 7 messidor an II.

« Le lendemain, les Français gagnaient la bataille de Fleurus, pendant laquelle notre demi-compatriote Coutelle resta neuf heures en observation dans son aérostat.

« Certainement, ce n'est pas l'aérostat, dit-il, qui nous a fait gagner la bataille ; cependant je dois avouer qu'il gênait beaucoup les Autrichiens qui ne pouvaient faire un pas sans être aperçus, et que de notre côté l'armée voyait avec plaisir cette arme inconnue qui lui donnait confiance et gaieté. »

« D'autres ascensions devant Mannheim et Mayence rendirent de grands services à l'armée du Rhin.

« L'auteur des « Souvenirs d'un Nonagénaire » qualifie d' « ami intime » le colonel d'aérostiers Coutelle et paraît l'avoir bien fréquenté à Fontevrault ; un biographe nous apprend qu'il suivit Bonaparte en Egypte avec deux compagnies d'aérostiers et que tout l'équipage périt à la bataille d'Aboukir, dans l'incendie de l' « Orient ».

« Coutelle ne s'occupa plus alors que de sciences avec la commission des arts dont il faisait partie, remonta jusqu'aux cataractes du Nil et visita Memphis, ses pyramides, Thèbes, Luxor et ses obélisques.

« L'application des ballons à la défense nationale subit un long arrêt ; près de 80 ans après l'essai du chimiste Proust, Paris investi lançait dans les airs, seule route libre, d'intrépides aéronautes que les Prussiens menaçaient de mort s'ils les faisaient prisonniers. Aujourd'hui, la science a trouvé les « aéroplanes » et déjà « Patrie », entraîné dans quelque abîme insondable, semble défier ceux pour qui la conquête de l'air paraît certaine. Le problème est étudié dans toute la

Digitized by Google

France : ici même, l'Aéro-Club angevin a commencé les traversées dans l'océan aérien et un de ses passagers est un constructeur expérimenté de canots automobiles. De là viendra peut-être quelque géniale idée pour la navigation nouvelle ».

Ajoutons que deux angevins, MM. René et Pierre Gasnier, se sont placés depuis déjà plusieurs années au premier rang des pilotes de l'Aéro-club de France.

Comme nous l'annoncions dans le numéro de septembre-octobre dernier de la *Revue de l'Anjou*, M. René Gasnier fut un des champions désignés pour représenter la France à la course internationale pour la coupe Gordon-Bennet, à Saint-Louis (États-Unis). L'*Anjou*, que montait notre compatriote, a atterri en Virginie, faisant un raid de 1200 milles (1930 kilomètres).

***

Dans une des dernières réunions de la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, M. le docteur Labesse a donné lecture d'une note succincte, mais très précise, sur un nouveau champignon qu'il a trouvé en Anjou, en 1905 et 1906, et qui vient d'être définitivement classé comme nouvelle espèce de champignon discomycète sous l'appellation d' « Aleuria Labessiana ».

M. le Président et l'assistance ont félicité bien sincèrement M. le docteur Labesse de cette nouvelle découverte.

***

Le ténor Jourdain, professeur à l'École de Musique d'Angers, vient de recevoir les palmes académiques.

***

Le dernier *dîner du Vin d'Anjou* a eu lieu le 2 avril, au café Cardinal, boulevard des Italiens à Paris, sous la présidence de M. Plaçais. Les 60 convives présents ont fait honneur à l'excellent menu où figuraient les meilleurs vins de nos coteaux.

Des toasts très applaudis ont été portés par M. Plaçais et M. le docteur Gauchas.

Un concert suivit le banquet.

Digitized by Google

Mlle Suzanne Cesbron et M. Gauthier de l'Opéra, M. Petrucci, le distingué violoniste, recueillirent la moisson de bravos que mérite leur talent. M. Coutant, directeur de l'*Angevin de Paris*, et Paul Decard, de l'Opéra, dirent d'excellente façon de jolis monologues.

Une pantomime avec chant termina la soirée.

***

Nous avons appris avec regret la mort de notre compatriote Mgr Dénécheau, évêque de Tulle.

Mgr Dénécheau, était né, le 19 décembre 1832, à Trémentines. Son père était fabricant de mouchoirs de Cholet et occupait une quarantaine d'ouvriers. Il laissait en mourant 9 enfants, dont l'aîné n'avait pas 18 ans. Sa veuve avait sept frères prêtres, l'un qui devint curé de la cathédrale d'Angers et mourut en 1870, un autre qui fut plus de 40 ans curé de Montrevault, enfin Mgr Fruchaud, qui mourut archevêque de Tours.

Élève du collège de Mongazon, que dirigeait alors l'abbé Bompois, le futur évêque de Tulle, y devint professeur de seconde, après son ordination (1856). Vicaire à la Trinité d'Angers (1858), il quittait ce poste 18 mois après, pour occuper celui de secrétaire particulier de l'évêque de Limoges, son oncle, qui l'emmène à l'archevêché de Tours, en 1871. A la mort de celui-ci, l'abbé Dénécheau, chanoine titulaire de Saint-Gatien, rêvait de rentrer en Anjou ; on prononçait même son nom pour la cure de St-Joseph d'Angers, lorsque Mgr Collet, le nouvel archevêque de Tours, le fit agréer en 1875 comme vicaire général. Le 15 octobre 1878, il était nommé à l'évêché de Tulle et sacré le 1er avril 1879.

Il était chanoine d'honneur de la cathédrale d'Angers.

Z***.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1190-8

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES MOIS

57e Année

NOUVELLE SÉRIE

5e Livraison — Mai 1908

TOME LVI

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1908

Digitized by Google

SOMMAIRE

MAI

Pages

L'Hôtel des Mutualistes 373

Comment il advint que M. Boreau de la Besnardière ne fut pas Consul d'Angers. Dialogue entre trois morts. — **Georges Jagot**. 377

A travers l'Afrique centrale, conférence faite à la Société de géographie commerciale d'Angers, le lundi 11 mai 1908. — **Commandant Lenfant** 385

Un Aquafortiste angevin : Georges Gobô. — **A. Dupouy** 407

Le Clergé et le Culte en Touraine pendant la Révolution (1789-1801) (suite). — **H. Faye** 413

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Mai 1908). — **A. Cheux** 429

Chronique 431

La *Revue de l'Anjou* devient mensuelle. — Le *Livre noir* de Saint-Florent de Saumur et le *Cartulaire* de Fontevraud rachetés par la Bibliothèque Nationale. — L'Exposition des Artistes angevins. — Conférence du Commandant Lenfant sur le Congo, à la Société de Géographie commerciale. — Conférence de M. René Bazin, à l'Université catholique, sur les femmes et la lecture. — Conférences faites à l'Université populaire pendant l'année 1907-1908. — M. Cuénot, lauréat de l'Académie des Sciences. — Nécrologie : M. le Lieutenant du Boucheron. — **Z*****.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs
Le fascicule 1 fr. 25

Digitized by Google

L'HOTEL DES MUTUALISTES

L'éditeur de la Revue d'Anjou *a reçu d'une personnalité, qu'il regrette de ne pouvoir nommer à raison de sa situation spéciale, la lettre suivante :*

. . . . . .

Dans son dernier numéro, votre *Revue* a publié, sous une forme originale et pittoresque, une protestation contre le projet d'édilité qui tend à l'absorption de *l'ancien Hôtel de la Ville d'Angers* par la construction de *l'Hôtel des Mutualistes.*

L'article de votre collaborateur paraît avoir eu le mérite de correspondre manifestement aux préoccupations et réclamations de l'élite de nos concitoyens: il me revient, en effet, des points les plus divers, que son intéressante discussion a été plus que favorablement accueillie; deux feuilles quotidiennes, vivant aux pôles politiques opposés — et, au fait, la politique n'a rien à débattre en la question soumise à l'Opinion — en ont reproduit sympathiquement de notables fragments, ce en quoi elles méritent des éloges et remerciements. Il y a donc unanimité d'acquiescement aux regrets et « desiderata » dont vous avez donné l'écho.

Cependant, ici ou là, une réserve a été formulée, d'ailleurs prévue ainsi par l'auteur de votre *Causerie* : « *Sans* « *faire échec à l'excellente œuvre de la Mutualité, ils* « *sauront lui trouver, pour l'abri et les convenances de* « *ses réunions, un emplacement moins dommageable,*

Digitized by Google

« *c'est-à-dire moins éclipsant que l'ensemble du projet* « *adopté, et dont on ne puisse dire : « Ceci a tué* « *cela !...* »

Aussi, et naturellement, une objection devait-elle se révéler : — « Oui, Angers perd un curieux et attachant souvenir historique; mais versons un pleur et passons outre; il importe, avant tout, que les Mutualistes voient s'élever leur maison et, comme la ville n'a pas un autre emplacement disponible, *all right !...* »

Cette résignation passive et mélancolique pourrait, d'une façon générale et comme principe, entraîner bien loin : jusqu'au sacrifice, pour terrains à bâtir, des jardins publics, de la Cathédrale ou du Château. Il y a une limite nécessaire aux concessions de la collectivité à un intérêt de groupes même s'ils sont copieusement armés de bulletins de vote : elle se trouve dans la nature des choses, qui, d'ordre public et général, doivent être tenue pour hors des emprises particulières, étant à tous, « *res nullius et omnium* ». Sinon, pourquoi l'État et la Ville de Paris ne donneraient-ils pas le Louvre à la « Confédération générale du Travail », la merveilleuse « Sainte-Chapelle » au club des « Féministes » et « Notre-Dame » au Métropolitain pour sa gare centrale ?...

. . . . . .

Votre *Revue* demeure fermée aux discussions d'ordre politique ou administratif, mais la question de l'ancien Hôtel de Ville se trouve dans son domaine d'art et d'histoire, et j'estime qu'elle est en droit d'intervenir « *pro domo suâ et nostrâ* ».

M'excuserez-vous de compléter sa protestation, au point de vue pratique, en indiquant, pour l'emplacement de l'Hôtel des Mutualistes — hors de celui qui menace les intérêts qu'elle voudrait sauvegarder — un sol libre, au centre de la ville ?

Digitized by Google

Il y a déjà longues années, en velléité d'un projet de voirie, indéfiniment ajourné, même vraisemblablement abandonné, la Municipalité, après avoir acquis, à l'angle de la *Place du Pilori*, la curieuse « maison Michel », l'a rasée : de là un terrain vague, improductif ou peu s'en faut, très laid, et attristant pour les alentours.

La superficie en serait-elle insuffisante ? Si oui, observons qu'elle n'est bornée à l'arrière que par une ou deux misérables maisons s'ouvrant, honteusement, dans une ruelle qui déshonore le quartier, qu'assainirait, à tous égards, leur disparition. Ces immeubles ne semblent pas avoir une bien appréciable valeur vénale : quoi qu'il en soit, même avec expropriations, le coût de l'Hôtel des Mutualistes serait sensiblement moindre que là où sa construction difficultueuse a été déplorablement projetée.

Ainsi, la *place du Pilori* serait régularisée et décorée d'un monument de facile accès, bien indépendant, qui la rajeunirait, lui donnant vie et honneur : elle deviendrait la « *Place de la Mutualité* ». . . . . .
. . . . . [1].

[1] Sont indiqués, par ailleurs, divers emplacements acceptables, y compris les terrains provenant de la disparition de la Caserne de la *Visitation*, qui appartiennent à la Ville ; elle a trouvé acquéreurs pour les parties en bordure de la rue de la Gare, mais le surplus paraît devoir être d'une réalisation longue et difficile : les économistes affirment, en effet, qu'à Angers, eu égard à la population, il y a eu, depuis quelques années, surproduction de constructions.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMMENT IL ADVINT

QUE

M. BOREAU DE LA BESNARDIÈRE

ne fut pas Consul d'Angers

DIALOGUE ENTRE TROIS MORTS

Personnages : M. Boreau de la Besnardière[1].
M. Sénéchrone, ancien juge[2], vers 1660.
M. Philotrade, ancien Consul, contemporain de M. Boreau, très enflé de son ancienne qualité de Consul, caractère grognon.

La scène se passe aux Champs-Élysées.

Les ombres de M. Sénéchrone et de M. Philotrade se promènent en conversant.

M. Philotrade. — Oui, Monsieur le Juge, j'ai vu ce fait inouï se produire lorsque j'étais sur la terre ; un négociant choisi par la Juridiction consulaire et élu consul par les

[1] Boreau de la Besnardière (Lezin-Urbain) 1760-1823, maire d'Angers de 1808 à 1813. Port. *Dict. de M.-et-L.*

[2] Jusqu'en 1790, le Président du tribunal consulaire s'appelait Juge. On dénommait Consuls ceux qui aujourd'hui portent le nom de Juges.

Digitized by Google

Marchands a décliné cet honneur insigne et refusé de venir siéger au Palais.

M. Sénéchrone. — Vous m'en voyez tout décontenancé et même scandalisé. Comment pareille chose a-t-elle pu avoir lieu, quand je songe aux compétitions qui existaient de mon temps, aux ruses de toutes sortes qui étaient employées par quelques-uns pour parvenir au Consulat, aux batailles, je puis bien le dire entre nous, qui se livraient parfois au moment des élections. Il faut vraiment que ce soit vous qui m'affirmiez ce fait pour que je puisse y ajouter foi.

Mais expliquez-moi donc, je vous en prie, comment cette affaire s'est passée ; je suis désireux d'en être instruit.

(A ce moment une troisième ombre s'est avancée ; c'est celle de M. Boreau de la Besnardière).

M. B. de la B. — Bonjour Messieurs ; en approchant de vous, j'ai entendu, malgré moi, le sujet de votre conversation et, comme j'ai beaucoup d'estime et d'amitié pour M. Sénéchrone, je me ferai un plaisir de satisfaire sa curiosité.

M. Philotrade (*avec froideur*). — Comme il vous plaira Monsieur, mais je me réserve de rectifier vos inexactitudes.

M. B. de la B. (*avec bonhomie*). — A votre aise, cher Monsieur. — Voici donc ce qui arriva : Les Juges-Consuls me firent en effet l'honneur de me choisir comme consul, sans d'ailleurs s'être assurés de mon consentement et je fus élu le 4 juin 1788.

Je leur écrivis d'abord qu'il ne m'était pas possible d'accepter cette fonction parce que j'avais une aversion décidée pour le commerce, que je ne possédais ni l'intelligence, ni les lumières du négociant ; que le choix qu'ils avaient fait ne saurait leur donner satisfaction.

M. Philotrade (*aigrement*). — C'étaient de très mauvaises raisons, vous le savez bien et vous l'avez reconnu vous-même un peu plus tard.

Digitized by Google

M. B. DE LA B. — Mon Dieu, mon cher Monsieur, on donne les raisons que l'on peut quand il s'agit de se tirer d'un guêpier où l'on pense n'avoir que faire.

M. PHILOTRADE. — Comment, d'un guêpier! vous pourriez au moins être poli, il me semble.

M. SÉNÉCHRONE (*d'un ton conciliant*). — Messieurs, je vous en prie...

M. B. DE LA B. — Vous avez raison ; excusez cette expression malsonnante qui d'ailleurs dépasse ma pensée ; je veux dire par là que j'essayais d'échapper à un honneur que je préférais voir attribuer à quelque autre.

Je reconnaîtrai donc volontiers que mes premières raisons n'étaient pas très bonnes. Un peu après, le Procureur général au Parlement de Paris, M. Joly de Fleury, reçut une lettre de plainte des Juges-Consuls d'Angers; il me fit appeler et je lui fournis des arguments plus sérieux. J'invoquai d'abord mon titre de secrétaire du Roi; je lui dis aussi que je ne faisais pas de commerce, que je ne demeurais pas à Angers, que j'étais forcé de rester à Paris pour remplir la charge que le Gouvernement m'avait confiée, savoir, la fourniture des bois de la marine pour le Roi; cette fonction, à n'en pas douter, ne constitue pas un commerce. M. de Fleury transmit ces objections au Procureur du Roi à Angers, en le priant d'engager les Juges-Consuls à élire un autre consul à ma place.

Quelqu'un de bien renseigné m'a appris que, lorsque la lettre leur fut parvenue, ils inscrivirent au bas : « Il faut faire un mémoire indiquant la fausseté de ce qu'avance M. de la Besnardière et l'envoyer au Garde des Sceaux, au Procureur Général, à M. de Brienne, aux Juges-Consuls de Paris; il ne faut pas procéder à une nouvelle élection, car il ne serait pas de la dignité du Corps de rester en arrière et d'avoir un dessous [1]. »

[1] Archives départ. de M.-et-L. Juridiction consulaire, Liasse 9.

Digitized by Google

M. PHILOTRADE (*plein de feu*). — Oui, cette note a été ajoutée et je m'en vante.

M. B. DE LA B. (*avec ironie*). — M. Philotrade, je suis heureux de voir que mes renseignements sont reconnus exacts par vous-même. Messieurs les Juges-Consuls le firent comme ils le disaient, malgré les sages conseils de M. de Fleury. Ils saisirent le Parlement de Paris de cette affaire et les deux parties durent fournir leur moyens.

Les miens, si je me souviens bien, furent les suivants :

Je ne fais pas le commerce;

Quand je réside à Angers, je ne séjourne pas dans la ville, mais dans un lieu où l'on paie la taille; donc je ne suis pas marchand;

J'ai renoncé aux entreprises et aux sociétés contractées par mon père; j'ai cédé mes droits dans l'exploitation de la forêt de Brissac.

De leur côté, les Juges-Consuls soutinrent : que le faubourg Saint-Samson, où je demeurais, faisait partie d'Angers, car les habitants en payaient les mêmes impôts et charges;

Que, du vivant de mon père, j'étais son associé et que les lettres de change étaient signées : Besnardière père et fils; — que je faisais le commerce des bois, puisque j'en achetais et les revendais au Roi; — que c'était moi qui signais les marchés et non pas ma mère; — que j'habitais en ville puisque j'étais commandé à la patrouille; — enfin, et ils insistèrent beaucoup sur ce moyen, que, si les Consuls élus refusaient cette fonction et y étaient autorisés, le même fait, se reproduisant, aurait pour résultat d'entraver et de désorganiser la justice consulaire, contrairement au désir formel de nos Rois.

L'affaire dura fort longtemps, plus d'une année. Enfin il faut bien croire que mes raisons furent trouvées les meilleures, puisqu'un arrêt contradictoire et définitif du

Digitized by Google

Parlement, du 14 mars 1789 [1], me donna gain de cause. Les Juges-Consuls furent déboutés de leurs demandes et condamnés aux dépens. Et voilà, cher Monsieur, comment il se fait que je ne suis pas devenu Consul.

M. Philotrade. — Vous oubliez de dire qu'il vous a fallu multiplier les intrigues et les visites, sans compter les démarches de toutes sortes, pour arriver à gagner une si mauvaise cause.

Si nous avions été soutenus à Paris; si, comme vous, nous y avions trouvé de puissants protecteurs.....

M. B. de la B. — Ah! M. Philotrade, vous m'étonnez; vous, soupçonner l'intégrité d'une juridiction aussi haute que celle du Parlement! Vous, un ancien Consul, qui devriez montrer le bon exemple et vous soumettre sans récriminations aux arrêts de la justice! Je vous en prie, ne vous laissez pas aller à votre mauvaise humeur. D'ailleurs, voyez-vous, vous n'auriez pas été satisfaits de mes services; les juges de bonne volonté ne furent déjà pas toujours irréprochables, mais certainement un juge malgré lui ne valut jamais rien.

Je terminerai cette histoire, M. Sénéchrone, en vous disant que les Juges-Consuls avaient pris cette affaire tellement à cœur et furent si contrariés de la perte de leur procès, qu'ils ne firent pas mention de l'Arrêt du Parlement sur leur registre de délibérations, et cependant ils n'avaient pas manqué d'y consigner assez longuement leurs discussions sur ce sujet, leurs requêtes, leurs lettres au Procureur Général, etc., etc.

M. Philotrade. — Comment le savez-vous? Qui a pu vous révéler une chose aussi secrète?

M. B. de la B. — Je n'ai su ce détail que ce matin par

[1] Archives Nationales. X1b Parlement Civil, Minutes, Plaidoiries, 8815.

Digitized by Google

un Angevin qui venait précisément de consulter vos registres.

M. PHILOTRADE. — Je ne félicite pas votre Angevin ; c'est une trahison qu'il a commise là. Il doit sans doute appartenir à cette race infernale, si nombreuse aujourd'hui, paraît-il, qui ne respecte rien des temps anciens, fouille sans répit vieux parchemins et papiers jaunis et soulève ainsi sans scrupule tous les voiles du passé.

M. B. DE LA B. — Il n'est pas, je vous l'assure, un aussi grand criminel que vous le supposez ; c'est simplement un honnête marchand qui se distrait de ses occupations professionnelles par l'étude de votre histoire. — Mais, Messieurs, il faut que je vous quitte ; je suis attendu ; au revoir M. Sénéchrone ; je suis heureux de vous avoir rencontré et d'avoir pu vous renseigner sur une matière qui vous intéresse. Adieu M. Philotrade, ne m'en veuillez plus, tout cela est si loin de nous ! et sachez que vous avez toute mon estime malgré que je n'aie pas voulu être votre collègue au Palais des Marchands *(il s'éloigne)*.

M. PHILOTRADE (*ironiquement et avec emphase*). — Au revoir Monsieur le Secrétaire du Roi. *(Entre les dents)* Peste soit de l'orgueilleux insolent ; ma patience était à bout et je n'aurais pu contenir ma colère plus longtemps.

M. SÉNÉCHRONE *(avec un peu de mélancolie)*. – Maîtrisez-vous un peu, cher ami ; oubliez ce lointain passé ; nous sommes ici, vous le savez, pour couler désormais nos jours dans une sérénité parfaite, délivrés des bruits de la terre, exempts des passions misérables qui agitent et tourmentent incessamment les hommes. Ne troublons pas nous-mêmes notre propre bonheur ; je le sais, il faut un certain temps pour acquérir ce calme d'esprit et vous n'êtes en ce séjour que depuis un peu plus de cent ans ; je n'y habite moi-même que depuis deux cent cinquante années environ ; ce n'est pas encore assez pour échapper à toute nervosité ; aussi, je l'avoue entre nous, il m'a fallu toute

Digitized by Google

ma volonté d'être courtois, pour écouter jusqu'au bout M. de la Besnardière sans rien répliquer, car je ne pouvais m'empêcher d'être de cœur avec vous et, à votre place, j'aurais agi tout de même.

(S'animant) Refuser le Consulat! on n'a pas idée d'une pareille audace, d'un semblable manque d'égards pour notre Compagnie; même aujourd'hui, après tant d'années écoulées depuis ces événements et bien que je n'y aie pas été mêlé en personnne, je sens le rouge me monter au front.

M. PHILOTRADE. — Que je suis heureux, cher collègue, de vous entendre parler ainsi! j'avais véritablement cru, pendant cet entretien, que vous épousiez la cause de ce Besnardière, et j'en étais tout humilié pour la Juridiction consulaire.

Mais je lui revaudrai cela; j'ai été informé, il y a quelque temps, que les Angevins avaient donné son nom à l'une de leurs voies publiques. Puisse-t-il l'ignorer encore, et je saurai bien manœuvrer de façon à ce qu'il ne l'apprenne pas de si tôt; son orgueil en serait trop satisfait; il mépriserait davantage encore notre ancien Corps, dont aucun membre n'a jamais obtenu, que je sache, pareil honneur. Au revoir, M. Sénéchrone, j'y vais travailler de ce pas.

M. SÉNÉCHRONE. — Adieu, cher ami, mais vous m'affligez un peu; vous vous passionnez trop pour cette affaire; je crains vraiment qu'il ne vous faille passer encore ici plusieurs siècles avant d'avoir conquis cette sérénité d'âme qui convient à des ombres telles que nous.

Je ferai mes efforts pour vous y aider.

(Les ombres de M. Sénéchrone et de M. Philotrade s'éloignent lentement.)

Georges JAGOT,
Ancien juge au Tribunal de Commerce.

Janvier 1908.

Digitized by Google

Digitized by Google

A TRAVERS L'AFRIQUE CENTRALE

CONFÉRENCE

faite à la Société de Géographie commerciale d'Angers le lundi 11 mai 1908[1]

La mission du Haut-Logone, patronnée par M. le Ministre des Colonies et placée sous l'égide de la Société de Géographie, avait pour but d'étudier la Sangha supérieure et le réseau fluvial du centre africain.

Sa zone d'action se trouvait comprise entre les parallèles 3° 30' et 10° de latitude Nord, d'une part, entre les méridiens 13° et 17° de longitude Est, d'autre part.

De la sorte définie, cette zone d'action nous permit de porter nos efforts et nos travaux sur des régions où ils ne devaient pas faire double emploi avec ceux de nos camarades. Elle nous offrait, en outre, l'occasion de compléter ou de lier entre eux, pour en faire un tout, les beaux voyages de toute une remarquable pléïade d'Africains.

La mission de délimitation Congo-Kameroun, si habilement dirigée par M. le commandant Moll, terminait ses opérations à l'heure même où nous prenions pied dans la Sangha. Elle y avait relevé tout le territoire voisin de la frontière allemande. En outre, elle venait d'explorer en

[1] Extrait du *Bulletin mensuel du Groupe parisien des anciens élèves de l'École polytechnique*, mai 1908.

Digitized by Google

détail toute la zone comprise entre le Kameroun nord et le Logone.

Il était donc évident que, si nous portions nos efforts à l'est de la zone d'action du Commandant Moll, la mission se trouvait en mesure d'éclairer quelque peu les idées sur des régions encore mal définies du centre de l'Afrique.

C'est ainsi que je décidai l'étude de deux blocs de terrain intimement liés. Le premier bloc se trouve compris entre le nœud orographique des monts Di à l'ouest, entre les rivières Logone et Ouame ou Bahr-Sara, au nord et à l'est.

Le second bloc, soudé au premier par le versant méridional de la vallée de l'Ouame, avait la forme d'un polygone irrégulier passant par les points de Nola, N'goukou, Gaza, vers la Kadéi, par Baboua sur la Mambéré, par Bouala sur l'Ouame et se complétait par le nœud orographique de Bouar, la haute Lobay et la haute M'baéré jusqu'à Makaudjia.

Plusieurs voyageurs, hommes du plus grand mérite et de la plus haute conscience, avaient déjà parcouru certains itinéraires étendus, certains fragments de routes sur ces beaux territoires. Ce sont Gentil, Mizon, Clozel, Ponel. Huot, Bernard, Bruel, Rousset, Perdrizet, le capitaine Faure, qui secondèrent et suivirent le premier effort de M. de Brazza, tandis que des serviteurs non moins dévoués du pays, les capitaines Loffler et Méchet, le lieutenant Lancrenon apportaient leur concours précieux à la cause du Congo.

A la même époque, des dévouements qu'on ne saurait laisser dans l'ombre sans ingratitude, je veux parler des fonctionnaires de la Sangha et de quelques agents des sociétés concessionnaires, apportaient leur contingent de lumière à ces pays si rétifs du continent noir.

Ce que le grand Stanley nommait « la plus ténébreuse Afrique » s'irradie peu à peu d'un faisceau de lumières. S'il a trouvé des ténèbres très épaisses tout le long de son

Digitized by Google

passage, nous pouvons assurer qu'il n'a pas été, qu'il ne sera pas le seul, car tout voyageur, quels que soient sa science et son mérite, laisse derrière lui des horizons immenses où l'activité de ses successeurs trouve de vastes champs d'action.

Jules César n'a pas eu la prétention de faire l'intégrale révélation des Gaules en rendant compte de sa campagne au Sénat romain. Et, sans aller aussi loin, nous voyons chaque jour nos camarades d'Algérie et de Tunisie soulever le voile de contrées mal connues d'un pays cependant parcouru, sans que leur mérite en soit le moins du monde atténué.

C'est pourquoi nous estimons que nos premières paroles, au sein de cette patriotique assistance, doivent rendre le plus large et le plus cordial hommage à nos devanciers, en même temps que notre devoir est d'affirmer aux jeunes qu'ils trouveront encore beaucoup à faire derrière nous.

Les bonnes volontés ne manquent jamais en France lorsqu'il s'agit d'exposer ses jours sur la terre des tropiques. La Société de Géographie, organisatrice de cette mission, n'eut aucune difficulté pour trouver des collaborateurs à son œuvre. Les dévouements se trouvèrent prompts et dispos, dès qu'il fut question de constituer notre personnel.

Mes compagnons de route étaient : le capitaine Périquet, le docteur Kérandel, le capitaine Joannard, que la maladie faisait rentrer en France au début de la colonne, M. Bastet, jeune ingénieur des Mines et quatre sous-officiers de notre armée, Delacroix, Bougon, de Montmort et Psichari, dont vous saurez bientôt l'admirable énergie.

Nous fûmes unis dès le début et notre solidarité se resserra tous les jours. C'est elle qui nous permit de supporter les dures épreuves et le deuil le plus cruel qu'ait ressenti mon cœur de vieil africain.

Car une tombe s'est ouverte devant nous. Le sergent de Montmort a trouvé la mort à Bouala, succombant à la

Digitized by Google

fatigue après avoir accompli une tâche scientifique et géographique admirable comme son dévouement. Je ne saurais exprimer l'indicible douleur de nous tous à la perte de notre ami si cher et l'immense regret que nous avons ressenti en songeant que sa belle intelligence et la flamme si pure de son regard s'étaient envolés dans l'espace infini.

Au Congo, tout est lutte et difficulté. Il faut s'organiser solidement pour le pénétrer. Nous disposions d'un outillage scientifique des plus complets et d'un bagage matériel approprié en vivres ainsi qu'en marchandises à tous nos besoins.

Nous avions ordre de ne faire usage de nos armes que pour nous défendre. C'est ce que nous avons fait. Notre escorte se composait de neuf sénégalais et de 26 miliciens non instruits, beaucoup plus utiles par leur faible effectif que par leur valeur personnelle.

En dehors de l'étude géographique, économique et coloniale des régions où nous avons opéré, divers problèmes nous avaient été posés. Les plus importants s'adressaient à la possibilité de l'élevage du bétail dans la Sangha, au transfert d'animaux porteurs, bœufs et chevaux de bât, pour supprimer le portage dans ces contrées et réduire l'anthropophagie.

Le capitaine Périquet fut chargé de la rédaction de la Carte et des travaux astronomiques, secondé par le sergent de Montmort. Le docteur Kérandel eut la tâche périlleuse d'étudier la maladie du sommeil et les trypanosomiases de toutes sortes. M. Bastet fit avec soin les études géologiques. Nos sous-officiers contribuèrent à faire de nos travaux un tout aussi sérieux et aussi complet que le permirent les difficultés, les privations et les fatigues de la route.

Partis de Bordeaux le 25 août 1906, nous arrivions le 10 octobre dans la Sangha. Le 10 décembre, nos travaux s'étaient déjà portés sur la vallée de la Mambéré, ainsi que sur les territoires de la Haute-Sangha.

Digitized by Google

Au milieu de décembre, nos colonnes quittaient Carnot. L'une d'elles devait rejoindre le Moyen-Logone avec un lourd bagage. Elle comprenait 230 porteurs bayas.

La seconde passa sur la rive gauche de la Nana, pour étudier cette rivière jusqu'à sa source, ainsi que le pays situé entre elle et la Mambéré. Le capitaine Périquet, les sous-officiers de Montmort et Psichari accompagnaient le chef de mission. Cette colonne emmenait 160 porteurs bayas.

Nous trouvâmes jusqu'à Bougouta un pays peuplé; mais les indigènes, qui semblent s'être réfugiés là dans les replis des vallées, à l'abri des hautes montagnes, sont la plupart du temps prêts à l'hostilité. Ils ont mis un soin jaloux à nous cacher la Nana, probablement à cause de leurs luttes intestines, et c'est presque toujours contre leur gré que nous avons pu suivre le cours de cette rivière. A partir de Bougouta, sur plus de 100^{km} d'étendue, la région devient déserte, stérile, inhabitée, cependant qu'on s'élève graduellement jusqu'à 1.200^{m}, sur ce plateau que le mont Gaou domine de ses 1.300^{m} d'altitude. C'est ainsi qu'on parvient, après 8 jours de marche en plein désert, jusqu'aux sources de la Nana qui se trouvent par 1.180^{m} d'altitude. Il est difficile de voir un pays mieux irrigué, plus abondamment coupé de rivières torrentueuses, à l'onde limpide et mugissante.

La Nana, large de 40^{cm} à sa source, a déjà 2^{m} de largeur à 2^{km} de celle-ci. De notre étude, il semble résulter que cette rivière est bien la branche maîtresse de la Sangha. Jusqu'à 6^{km} de Carnot, elle est chutes et rapides. Grossie de la Mambéré, elle serait navigable jusqu'à Nola où elle reçoit la Kadéi, sans les seuils rocheux de Likaya et de Mokélo. En aval de Nola, on ne rencontre plus que de faibles obstacles à la navigation jusqu'à la jonction de la Sangha et du majestueux Congo.

Après la reconnaissance des sources de la Sangha, nous revenions sur le parallèle de Bougouta et repartions vers

Digitized by Google

les sources de l'Ouame que nous trouvâmes par 1.100^{m} d'altitude, après une marche de 18^{km} à travers les hautes herbes que nos pieds devaient abaisser pour gagner du terrain.

Pendant ce temps, de Montmort et Psichari allaient nous attendre à Bouala avec la colonne et relevaient sur la rive droite le cours supérieur de cette importante rivière, tandis que nous les rejoignions par la rive gauche.

Le 6 janvier, nous trouvions à Bouala la colonne lourde qui s'y trouvait sans porteurs aux prises avec les difficultés du pays. J'appris alors que les maréchaux-des-logis Bougon et Delacroix avaient été envoyés tous deux en mission spéciale pour étudier l'Ouame jusqu'en aval du massif du Karé, la région du Gouikora et tout le pays situé entre cette dernière et le massif des monts Di, par un itinéraire nouveau. On leur avait donné rendez-vous à Yadé vers le 15 janvier ; ils reçurent donc des vivres et de la pacotille pour 10 jours, ainsi qu'une escorte de quatre fusils et de douze porteurs.

A Bouala, je formai un détachement qui devait marcher sur Léré par un itinéraire bien défini. Le docteur Kérandel poursuivit ses recherches de géographie médicale tandis que j'envoyais chercher les bagages restés sans porteurs.

Le 11 janvier, nous arrivions à Yadé. Ce pays présente un intérêt particulier. La région se trouve à l'altitude moyenne de 1.200^{m}. Des masses plus élevées la dominent de 200^{m} environ. On se trouve ici en présence d'un superbe mouvement orographique qui domine sur une vaste étendue la contrée la plus sauvage qui soit.

Toutes les rivières du centre africain y prennent naissance. Ce sont le Lom qui descend à l'Atlantique à travers le Kameroun ; la Sangha (Nana et Mambéré), le plus gros affluent de droite du Congo après l'Oubanghi ; l'Ouame, appelé Bahr-Sara dans son cours supérieur et qui se trouve être le bras principal du Chari ; la M'béré ou Logone qui

Digitized by Google

passe devant Laï et va se jeter dans le Chari à Kousseri ; le Penndé, l'une des plus importantes rivières de ce pays, autrefois appelée le Logone oriental et que la mission va vous révéler ; le Lim affluent du Logone ; la Barya, ainsi qu'une série prodigieuse de cours d'eau, affluents des rivières principales. Vingt races, et peut-être les plus belles et les plus robustes du continent noir, puisent la vie à cet immense réservoir des monts Di, dont elles habitent les bordures et qui leur prodigue en abondance ses ondes pures et la circulation sur les rivières. Il est difficile de voir un pays plus irrigué, plus sauvage, plus captivant et plus singulier.

Une forêt claire, de hautes futaies parfois, recouvrent ce plateau salubre et cependant inhabité. On se demande quelles agitations extérieures ont empêché les noirs de s'y propager et de le cultiver, car la roche cède la plupart du temps la place à de la terre cultivable.

C'est à Yadé, après quatre jours d'entière solitude, qu'on rencontre les premiers habitants. Depuis deux mois que nous montions progressivement de Bania vers cette région, la seule race, aux multiples familles, aux diverses tribus, que nous ayons rencontrée, est la race baya. Les indigènes sont plus robustes, plus forts et peut-être plus riches dans le nord que dans la région sud. Les Bayas de Yadé sont des troglodytes. Ils habitent des villages perchés sur des amas de roches énormes, bouleversées, dénudées. Tous les cols, toutes les routes sont gardés. On circule parfois dans des gorges étroites, surplombées de rocs que dominent des guerriers armés de sagaies et de flèches. C'est un véritable coupe-gorge. Des blocs énormes ont glissé sur des monolithes qui les ont retenus pour former les Di, étroites et longues cavernes sous lesquelles habitent les indigènes. Une multitude de sources mélodieuses sortent des parois de granit. A la moindre alerte tout le monde se tapit sous les Di, les fuyards trouvent toutes sortes d'issues souter-

Digitized by Google

raines pour s'échapper de leurs antres. De petits villages, véritables postes avancés, surveillent les abords du pays, perchés sur des pics, tandis qu'au sein de la masse bouleversée, dénudée, érosée, s'élèvent des montagnes roses de grès ou de granit qui donnent abri à une population que nous estimons dense, impulsive, guerrière et robuste.

Le 25 janvier, 20 jours après leur départ, Delacroix et Bougon ne nous avaient pas rejoints. Des détachements, avec le capitaine Périquet et de Montmort, avaient sondé le massif montagneux. Les indigènes eux-mêmes étaient partis à la recherche. Aucun indice ne nous révéla leur présence. L'inquiétude nous gagnait de plus en plus. Qu'étaient-ils devenus ? Le 26 janvier, les indigènes nous annoncèrent que les villages yangkérés de l'Est signalaient le passage de deux Européens. Ils affirmaient que ceux-ci se dirigeaient vers le Nord, probablement pour atteindre le Lim et Baïbokoun. Notre colonne, à laquelle étaient venus se joindre le docteur Kérandel et M. Bastet, se mit en route sur l'heure. Les indigènes, avec qui nous étions en bonnes relations, se chargèrent des colis que nous traînions avec nous sans porteurs attitrés et nous conduisirent jusqu'à Ya-Koundé, village qui s'élève sur un bloc de roches et domine la route de toutes parts.

En ce point, il fallut nous scinder. Périquet et de Montmort, n'emportant que trois jours de vivres et le plus léger bagage, se rendaient à Basaï, près du Logone, par un itinéraire nouveau. Le convoi lourd prit une route différente par le massif de Pana, où se trouvent de belles populations, afin d'assurer le transport de notre matériel.

Le 30 janvier, Périquet et de Montmort étaient sans ressources à Basaï, nous nous trouvions à 60^{km} d'eux. Les indigènes avaient déposé nos bagages dans un défilé rocheux et s'étaient réfugiés sur leurs nids d'aigle au sommet desquels ils regardaient avec convoitise nos bœufs et nos marchandises. Pendant ce temps, Périquet et de

Digitized by Google

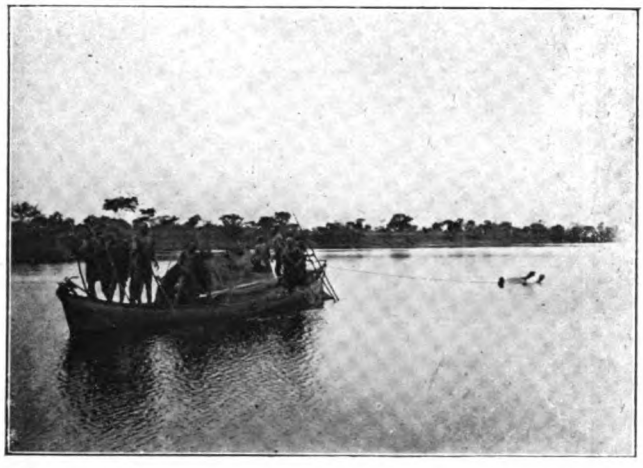

Baleinière remorquant un hippopotame sur le Bahr-Sara.

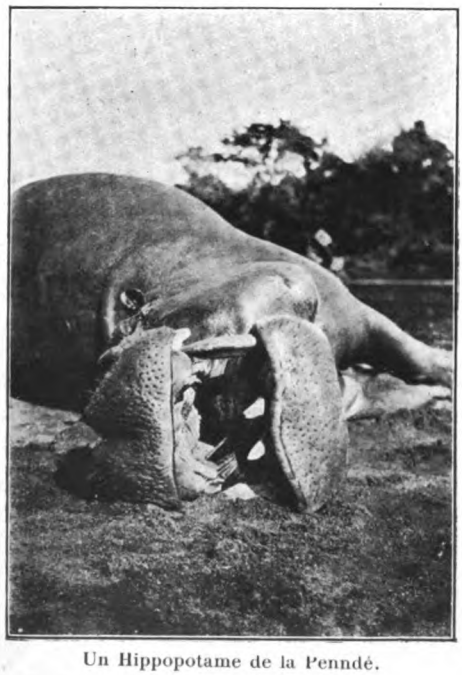

Un Hippopotame de la Penndé.

Digitized by Google

Digitized by Google

Montmort allaient manquer de vivres. Le 31, à 7 heures du soir, après une marche forcée, suivi de quelques porteurs, je rejoignais nos amis à Basaï. Ils étaient attablés tous deux devant leur photophore dont je distinguais de fort loin la lumière et se demandaient avec calme si ce pays montagneux et aride ne renfermait pas des cailloux comestibles, les indigènes leur ayant refusé toute nourriture.

Après cinq jours d'inquiétude mortelle, Delacroix et Bougon ne nous ayant pas rejoints et les indigènes ayant cherché à nous tromper par de fausses indications, nous partîmes tous à leur recherche, en poursuivant les travaux de la mission.

Le capitaine Périquet et de Montmort, formant deux colonnes, retournaient vers la bordure septentrionale des monts Di, puis, surveillant les routes, se rabattaient vers la région de Béloum. Ils exploraient la belle rivière Penndé jusqu'à sa confluence avec le Logone. D'autre part, dans le cas où nos deux compagnons se seraient aventurés à notre insu vers Laï, je décidai de gagner ce poste avec M. Bastet pour les y rejoindre. De son côté, le docteur Kérandel, devait descendre le Logone en pirogue et se rendre à Laï dans la région du bétail, pour y continuer ses intéressantes études sur la trypanosomiase bovine.

C'est donc à Baïbokoun que nous dûmes nous séparer de Périquet et de Montmort, sans nous douter que nous adressions à ce dernier un suprême adieu.

Parti de Baïbokoun, le 8 février, avec M. Bastet, nous prononcions un détour dans l'intérieur et rejoignions, pour la suivre, la rive gauche du Logone. Le 14, nous arrivions à Laï, après avoir effectué en 9 jours un trajet de 330^{km} avec six miliciens. Nous fûmes attaqués à Kao-Ghieun, en arrivant à l'étape. Dans plusieurs villages, l'accueil fut assez menaçant et l'hospitalité des plus froides.

L'espérance de trouver Bougon et Delacroix fut déçue en arrivant à Laï. Cette déception fut atténuée par le charmant

Digitized by Google

accueil que nous fit le chef de la région, le capitaine Faure, lequel s'empressa de mettre à notre disposition toute sa pacifique influence et toute sa camaraderie pour calmer nos angoisses et dissiper nos fatigues.

Le docteur nous rejoignait soixante heures plus tard. Lui non plus n'avait pas trouvé trace de nos deux sous-officiers. Sa descente s'était bien effectuée ; cependant il avait dû pagayer lui-même et naviguer dans un esquif aussi vermoulu que fragile.

A peine avions-nous pris quelques jours de repos que nous nous trouvâmes dans l'obligation d'aller jusqu'à Sullkando à la rencontre de la colonne de Léré. Nos porteurs avaient énormément souffert. Les Bayas, accoutumés à l'ombrage et à l'humidité de la grande forêt, se desséchaient dans la vallée du Logone, comme leurs arbres géants se fussent réduits dans le Sahara. La mission marchait à cette époque par des chaleurs torrides. Presque tous les jours le thermomètre marquait 42 et 44° à l'ombre. Le soleil chauffait la terre au point de rendre la marche douloureuse. Un vent brûlant régnait dès 9 heures du matin. Je fus particulièrement heureux de revoir, à quatre années de distance, l'intéressante région du Toubouri, dont les habitants se trouvaient fort en progrès. Ce pays présentera plus tard, je le crois, un certain intérêt, car l'élevage du bétail peut y donner de bons résultats. Les indigènes sont de beaux hommes, très bons cultivateurs et bien plus prompts à se rapprocher de nous que ceux de la Sangha.

Le 14 mars, nous avions effectué un long itinéraire dans le Toubouri et revenions à Laï.

Au même moment, une satisfaction sans égale nous attendait au retour. Bougon et Delacroix s'étaient rendus à Laï pendant notre absence. C'est le capitaine Faure qui les reçut le premier. La grande quiétude et le magnifique sang-froid de ces deux sous-officiers l'avaient enthousiasmé. Il est facile de comprendre que nous écoutâmes le récit de

Digitized by Google

leur voyage avec un intérêt passionné. Leur odyssée vaut la peine d'être contée.

Partis, comme on le sait, le 5 janvier de Bouala, ils furent abandonnés par les porteurs à 150^{km} de ce point, non loin de l'Ouame, au village de Zonkora. Leur marche avait été déjà fort lente et la route plus longue et plus difficile qu'on ne l'avait supposé. Des tribus hostiles les entouraient. Ils durent, faute de porteurs, stationner plusieurs jours avant de gagner Gouikora. Mais cependant, sans s'émouvoir le moins du monde, ils poursuivirent leurs travaux. La petite colonne se trouvait encerclée dans une population hostile, amie des M'bakas, contre lesquels la mission eut plus tard à se défendre durant une semaine. Progressivement, la petite troupe gagna les monts Karé, puis le contrefort méridional du mont Chirkoum, pays de troglodytes et de tribus cannibales. Ils ne se doutaient pas que, dans un rayon de 12^{km}, nous avions laissé pour eux des lettres leur disant notre inquiétude et le point où ils pouvaient nous rejoindre. Les indigènes du Chikoum les conduisirent à Yadé. Ils y trouvèrent une lettre du chef de mission et le meilleur accueil des Bayas, que j'avais dédommagés d'avance des vivres qu'ils auraient à fournir à nos deux compagnons. Ceux-ci n'avaient plus rien à manger, plus rien à donner, plus rien pour payer. Après avoir partagé des couvertures en huit pour solder leurs porteurs, ils en étaient arrivés à donner des morceaux de leurs vêtements pour récompenser les bonnes volontés. Ils se nourrissaient de manioc et d'arachides qu'ils grillaient pour se donner l'illusion du café.

Le 12 février, ils atteignaient Baïbokoun, quatre jours après le départ de Périquet et de Montmort, partis à leur recherche et qu'ils croisèrent à moins d'une journée de marche sans les rencontrer. Le camp était vide ainsi que le village. De porteurs, point ; de vivres, point. Ils fouillèrent les herbes de la berge du Logone et découvrirent

Digitized by Google

trois pirogues vermoulues qui leur permirent de descendre à Laï. Mais personne ne savait pagayer ; il fallut apprendre chemin faisant. A quelque temps de là, des Lakkas s'offrirent pour diriger les frêles embarcations. Mais personne ne savait converser avec eux. Comme interprète, Bougon et Delacroix avaient un boy qui, sans hésitation, entrait en conciliabule avec les natifs, bien qu'il ne comprît rien à leur langage.

A force d'énergie, la petite expédition descendit le Logone. Malheureusement, un jour, à l'un des tournants du fleuve, une pirogue, contenant un de nos meilleurs miliciens avec armes et bagages, resta en arrière. Elle fut probablement engagée dans un bras sans issue de la rivière. On n'en revit plus trace; le lakka pagayeur, les bagages et surtout, à notre plus grand regret, le milicien, tout avait disparu. Les recherches durèrent deux jours ; elles furent vaines et nous pensâmes avec tristesse au sort affreux que dut subir notre Sénégalais.

Cette exploration se terminait à Laï. Elle a été fructueuse autant que remarquable. Bougon et Delacroix en rapportèrent une carte excellente et nouvelle.

Le 3 mars, Kérandel quittait Laï avec eux pour gagner Fort-Archambault. La mission devait partir de la confluence du Chari avec le Bahr Sara, pour remonter intégralement en baleinière le cours inférieur de cette rivière, complétant ainsi et rassemblant les belles explorations et les magnifiques travaux de M. l'administrateur Perdrizet.

Le 5 avril, tandis que le sergent de Montmort se dirigeait sur Bangoul pour couper la route de Laï à Fort-Archambault, le capitaine Périquet nous faisait l'agréable surprise de nous rejoindre à Laï. Depuis longtemps il était rassuré au sujet de nos camarades. Après les avoir vainement cherchés dans les contreforts septentrionaux des monts Di, Périquet et de Montmort avaient exploré ces montagnes et rejoint la rivière que les Bayas appellent Nioye et qui, vers Béloum,

Digitized by Google

prend le nom de Penndé, pour la suivre jusqu'au point où elle se jette dans le Logone. Cette exploration nous révèle un cours d'eau presque tout entier. Elle démontre, ainsi que l'a supposé M. Lancrenon, que le Logone oriental des anciennes cartes n'est autre que le Penndé, qui prend le nom de Ba Ndoul vers Doba. Il suffit de connaître les routes et les pays relevés par Périquet et Montmort pour se bien pénétrer du travail effectué.

La route qu'ils ont suivie est certes la meilleure pour aller de Laï à Carnot, dans la Sangha. La mission a pris à tâche d'éprouver ce chemin et de le mettre en pratique. Nous allons dire ce qu'il faut penser de cette découverte.

Périquet nous quittait le 12 avril. Nous avions rendez-vous le 23 à Bangoul. Le 16 avril, le maréchal-des-logis Psichari partait de Laï. Ce sous-officier commandait une colonne de 150 hommes. Cette colonne était suivie de 500 animaux et devait mettre en pratique la route et la belle vallée de la Penndé. Je lui avais donné rendez-vous à Goré le 1er mai, sur le bord de cette rivière. Durant cet intervalle de temps, le chef de mission rejoignait Bangoul par l'itinéraire Bruel, accompagné du capitaine Faure qui profitait de l'occasion pour visiter l'une des régions encore inconnues de son territoire.

Nous quittions Bangoul, le 25 avril, pour suivre la mi-distance entre la Penndé et la Nana Barya, un itinéraire nouveau qui nous révéla chez les M'baïs d'immenses villages, de belles populations et de riches cultures. C'est ainsi que nous traversâmes le superbe village de Bédeu. Les indigènes de ce pays ne connaissent point les métaux et par conséquent le fer. Les armes sont des bâtons, des sagaies et des flèches en bois dont la pointe est durcie au feu. Ces colosses, pour cent morceaux de fer gros comme des allumettes, donnent une femme. Après quelque repos sous un tamarinier, car ce pays offre, surtout en saison sèche, des ombrages admirables et des perspectives

Digitized by Google

charmantes, nous nous remîmes en route, escortés par des centaines de nègres armés de bâtons. Deux heures après, nous atteignions un grand village dont les habitants s'étaient réfugiés sur la lisière, non point par crainte de nous, mais par frayeur des drôles qui nous accompagnaient et qui profitèrent de notre passage pour se jeter sur cabris et poulets. Il en résulta une bagarre que nous nous efforçâmes de dissiper.

Arrivés au village de Bikobo, nous trouvâmes une population plus farouche, armée de sagaies en fer, cette fois. Notre temps étant compté, nous dûmes abandonner la route sud pour rebrousser à l'ouest et regagner la Penndé en traversant un pays où grouillait une population très nombreuse. Les noirs nous suivaient en silence, nous dévisageant comme des bêtes curieuses ; puis, à l'approche d'un nouveau village, se retiraient dans les taillis, tandis qu'une foule nouvelle accourait pour nous regarder et nous suivre.

Tout ce pays situé entre Ouame et Logone (et le capitaine Périquet l'a relaté de la même façon en parlant des régions du Sud-Est) est un plan indéfini qui s'étend jusqu'aux premiers contreforts du nœud orographique de Yadé. Tout le terrain se trouve à peu près à 20^{m} au dessus du thalweg de la Penndé et des autres rivières. L'eau pénètre sous la berge et se répand, pure et filtrée, en nappe souterraine qui court en dessous de toute la région. Il en résulte que les puits du pays M'Baï sont presque tous uniformément profonds de 20^{m} à 25^{m}. Les arbres, il y en a de fort beaux, sont espacés, mais à racines pivotantes. Les tornades ne les renversent point. Ils constituent avec les cases des villages un décor caractéristique empreint d'une pittoresque beauté. Le spectacle de ce pays, de ces habitants, de ces cultures, de ces habitations est, à coup sûr, un des plus beaux qu'offre le continent noir. Je ne parlerai point des troupeaux de buffles, d'éléphants, dont les traces

Digitized by Google

rendent le terrain impraticable parfois, des variétés étonnantes d'antilopes et de bovidés. Il suffit de dire que le pays est fort giboyeux. L'indigène élève des cabris et des chevaux, dits chevaux Saras, de petite taille, mais très robustes. Les richesses naturelles sont le caoutchouc, le karité, de l'ivoire. Pour tout vêtement, les M'Baïs portent sur les reins une peau de cabri nouée à la ceinture. Ils cultivent mil, maïs, arachides, soundou. Le manioc commence à se propager par le sud. La cire, le miel, le nété, les haricots, les fèves, les pois chiches sont également abondants.

Le 1er mai, jour encore très calme dans ces régions, nous retrouvions Psichari sur la Penndé. Il avançait lentement mais sûrement. Nous reprîmes tous deux la marche vers Carnot, après avoir remercié le capitaine Faure d'un accueil affectueux qui nous a laissé des souvenirs d'amitié.

La route de la Penndé, découverte par Périquet et de Montmort, est la meilleure entre toutes celles qui conduisent de Laï à la Sangha. En effet, elle monte en pente douce depuis la cote 400m, jusqu'à Yadé (cote 1.200m), qui en est le point culminant, pour redescendre de même à Carnot, sans qu'on ait à franchir des montagnes ou des pentes très sensibles. En un point seulement, à Yakoundé, les roches sont resserrées. La colonne dut y passer à la file indienne, sous les sagaies des Bayas. Partout ailleurs, on trouve en abondance des pâturages et de l'eau, surtout en cette saison de l'année où les pluies débutaient.

C'est à l'entrée des montagnes que les difficultés nous guettaient. Elles sont de deux sortes. Les premières résident dans les populations de Lakas, de M'boums, de M'boros, de Yanghérés et de Bayas que nous rencontrâmes. C'est surtout à Béloum et à Bougarnga que nous fûmes sur le point de nous battre avec ces anthropophages. C'eût été la perte intégrale de nos efforts et le désastre de la colonne.

Digitized by Google

Nous sentions que le troupeau était d'un attrait irrésistible pour ces brutes. Nous voyions les guerriers perchés par centaines sur les roches, la sagaie au poing. Les secondes difficultés étaient afférentes au troupeau. Il ne faut pas oublier que nos 500 animaux étaient à demi sauvages. Parfois le frissonnement d'une herbe agitée par le vent leur faisait effectuer, d'un seul bloc, un demi-tour suivi d'un farouche galop, à la suite duquel on les retrouvait frémissants, l'œil hagard. Si les indigènes nous eussent attaqués, il est certain que la poudre eût parlé. Alors ç'eût été le désarroi général. Toute la masse se fût dispersée dans les rochers, affolée, criblée de coups de lance. Le fait ne s'est point produit, parce que nous avons pu nous faire craindre.

C'est ainsi que les territoires de la Sangha recevaient 80 animaux de bât et plus de 400 bêtes pour l'élevage, adoucissement au portage, indiscutable réconfort pour ces pays où l'anthropophagie règne en souveraine.

En somme, de toutes les routes reliant Carnot au Logone, celle de la Penndé s'est manifestement montrée à nos yeux comme la plus facile [1]. Toutes les autres présentent des escalades et des aspérités rocheuses, néfastes pour les transports et pour les mouvements d'animaux. Aussi pensons-nous fermement que ce chemin nouveau sera fort utile pour pénétrer de la Sangha dans le bassin du Tchad, car il faut ajouter que cette jolie rivière devient très pratiquement navigable à Dimbaya, village situé à 300^{km} en amont de Laï. Il en résulte que sur près de 900^{km} de parcours on peut aller en chaloupe des premiers rapides de la Penndé à l'ex-grand lac du centre africain par le Logone et le Chari.

[1] Au moment où paraissent ces lignes, un convoi de 1.400 têtes de bétail descend lentement de Laï vers Carnot par la route de la Penndé, réalisant la mise en pratique définitive de cette voie économique et couronnant les efforts de la mission.

Digitized by Google

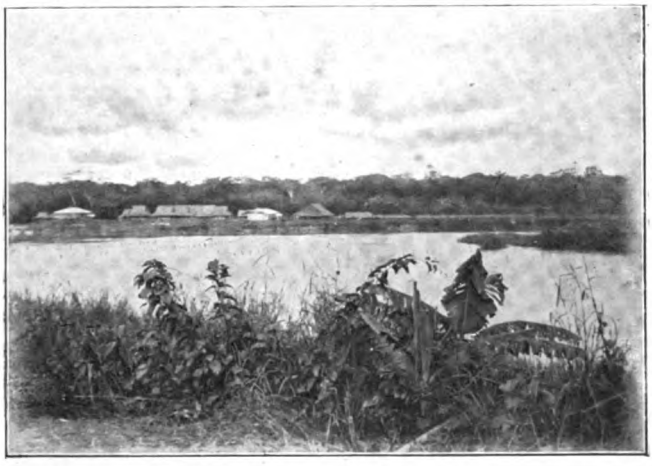

Vue de la Mambéré à Nola.

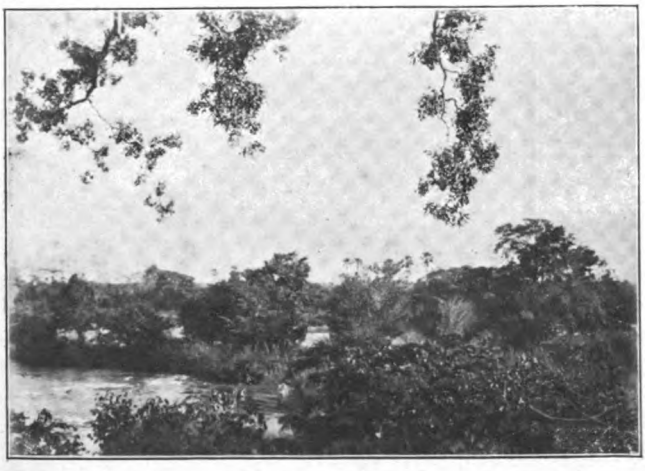

Paysage et vue du Mayea Ouame.

Digitized by Google

Digitized by Google

Nous arrivions à Carnot le 14 juin. Quelques jours après, je me rendais à Baboua avec une escorte au-devant de la colonne Périquet, laquelle devait traverser des pays en ébullition. Elle pouvait avoir besoin de secours. En outre, je lui convoyais des vivres dont elle allait manquer.

A la même époque, Psichari partait seul en reconnaissance dans le pays yanghéré. Il en a rapporté des enseignements utiles et des documents précieux sur ces peuplades intéressantes à divers points de vue.

Tandis que nous mettions en pratique la route de la Penndé, le Dr Kérandel et Bougon remontaient l'Ouame en baleinière, dépassaient la confluence de la Fafa et se trouvaient, à quelques kilomètres en amont, en face de 23 rapides. De Montmort leur avait porté l'ordre de se rassembler vers le village disparu de Beuguez au capitaine Périquet. Ce dernier, après avoir relevé le point où la route de Baugoul coupe le Bahr Sara, formait, avec de Montmort et Delacroix, deux colonnes qui devaient longer la Nana Barya sur ces deux versants, en se dirigeant vers la source pour se rabattre ensuite au Sud-Est vers l'Ouame. Ces deux colonnes furent heureuses au début ; mais lorsqu'elles entrèrent dans le pays des Mandjias M'bakas, ces cannibales leur tendirent des guet-apens qui fort heureusement échouèrent. A partir de ce moment, la fureur des M'bakas ne connut plus de limites. Tout le pays se mit en état de guerre. Nos camarades furent attaqués 11 fois en 5 jours. Coiffés de plumes, le corps bariolé de couleurs, le nez et les lèvres percés de longs bois effilés, ces sauvages les assaillirent, surtout de nuit, généralement 2 heures avant le coucher de la lune. Formés sur deux rangs, le premier à genoux, le second debout, ils entouraient le camp par centaines, poussaient des hurlements de guerre, des cris stridents qu'accompagnait le son des trompes et faisaient pleuvoir sur la colonne une grêle de flèches et de sagaies. Malgré cet état de guerre, les observations et les études

Digitized by Google

furent constamment poursuivies. Tous les chevaux furent tués. Les blessés furent sauvés, grâce au dévouement des Européens. A peu de distance, de Montmort subissait le même sort. Il avait dû transporter un de ses morts 2 jours enveloppé dans une étoffe et l'inhumer au cours de l'étape, pour donner le change aux M'bakas. Ceux-ci n'eussent point manqué de se partager le cadavre.

Il a montré dans ces circonstances toute sa grandeur d'âme. Dans son rapport de colonne, je trouve cette phrase qu'il a écrite au moment où, passant pacifique dans un village, un de ses hommes vient d'être blessé d'un coup de sagaie : « J'ai hésité longtemps, écrit-il, à me faire justice moi-même. Je n'ai pas voulu commencer mon exploration par une répression dans un pays où venaient de séjourner pacifiquement le commandant et ses compagnons. Maintenant, je regrette presque ce procédé conciliant, car durant les 2 mois que je viens de passer en pays laka et baya, je me suis rendu compte à mes dépens qu'un acte de bonté passe pour un acte de faiblesse aux yeux des gens qui considèrent la force comme la condition suprême de l'homme libre et puissant. »

Vers le 10 mai, tout le monde avait pu gagner la rive droite de l'Ouame et se reposer au poste du même nom, commandé par le sergent Molinier qui fit à la mission un accueil des plus dévoués. Le 15 mai, le Dr Kérandel, déjà très fatigué, rejoignait directement Carnot avec les éclopés. Delacroix et de Montmort, en pleine santé tous deux, retraversaient l'Ouame, longeaient à l'Ouest les confins du pays m'baka et se dirigeaient sur Bonala.

Ils devaient ensuite, pour terminer cette première partie de la mission, rejoindre le capitaine Périquet à Baboua sur la Mambéré. Le 13 juillet, je me rencontrais à Bira avec Périquet. De Montmort, toujours exact aux rendez-vous, avait cette fois trois jours de retard. Pas un instant nous

Digitized by Google

ne supposâmes que, si bien portant de coutume, il pût être malade. Nous avions craint une attaque et nous nous disposions à marcher à sa rencontre lorsqu'un émissaire vint nous apporter un mot de Delacroix. Son ami se trouvait atteint de fièvre à Bouala. Périquet, en toute hâte, partit à sa rencontre. Il trouva sur la route Delacroix désolé, qui ramenait la dépouille mortelle de son ami, qu'un accès foudroyant avait fauché au moment où il revenait heureux et couronné de succès près du but.

Deux mois après, le 29 septembre, Périquet et Delacroix relevaient la carte forestière de la Sangha, lorsqu'ils furent attaqués et blessés, au moment où ils négociaient pacifiquement avec les Bayas, dans un pays que tout le monde croyait tranquillisé par les leçons que les indigènes avaient reçues. A la même époque, nous parcourions des régions différentes, sans nous douter le moins du monde de ces événements fâcheux.

Les difficultés de la route n'ont point empêché la mission de terminer ses travaux. Le capitaine Périquet, second de la mission, a rédigé une carte d'ensemble appuyée sur un réseau de 164 positions astronomiques observées et calculées, dont 50 d'une manière absolue. Je suis heureux de dire que l'on peut considérer ce travail comme un document établi avec autant de conscience que de savoir éclairé.

Mes collaborateurs se sont montrés au-dessus de tout éloge. Serviteurs dévoués, ils ont bien mérité du pays.

Je ne saurais omettre de remercier M. Gentil, commissaire général du Congo, qui nous a montré une si cordiale bienveillance, et ses collaborateurs, pour l'appui que l'administration locale a si largement offert à la mission.

Je n'ai pas eu le bonheur de revenir avec tous mes compagnons. Deux des nôtres ont été frappés en se dévouant pour la science et la civilisation.

Digitized by Google

Comme on le voit par cet exposé, tout est pénible, tout est difficile au Congo. C'est, sans aucun doute, la plus riche de nos colonies d'Afrique. Sa région forestière est à peu près cinq fois égale en superficie à celle de la Côte d'Ivoire et du Dahomey réunis, les seules contrées véritablement riches de notre Afrique occidentale française. L'indigène est souvent hostile. C'est un être qui vit dans un état de misère physique absolue, dans un état de médiocrité mentale désolant. Nous avons le devoir de le conquérir, avec humanité, sans oublier que ces anthropophages ne reconnaissent que la force. Nous n'obtiendrons ni soumission, ni progrès de leur part, si nous ne sommes pas appuyés par la force, latente, il est vrai, mais prête à frapper s'il le faut.

Pour arracher le noir à ses maladies, à sa médiocrité, à sa paresse, il nous faut produire un effort constant. Pour lui donner le goût du travail, il faut l'en récompenser et lui faire entrevoir qu'il peut, grâce à lui, devenir un homme plus heureux, de condition plus élevée. Je ne saurais m'étendre ici sur un sujet que nous avons développé plus en détail autre part. Mais il est à souhaiter que la métropole donne bientôt à sa belle colonie l'organisation nécessaire, grâce à laquelle on pourra délivrer l'indigène de ses souffrances physiques pour améliorer sa façon de vivre, pour l'instruire, pour créer des voies de pénétration, pour porter vers lui, en un mot, tous les bienfaits de la civilisation.

La France aime à remplir de semblables tâches envers l'humanité, comme elle aime à précéder le monde dans la voie de la justice et de l'équité. Cette affection, cet intérêt bienveillant, la colonie du Congo le lui demande. Elle sollicite de toute sa richesse un regard attentif. Elle demande à la mère patrie la sollicitude qui lui revient de droit, ainsi qu'un effort progressif, calculé, méthodique pour sa mise

Digitized by Google

en valeur. Elle demande que sa forêt soit protégée et revivifiée, que ses peuples soient apaisés et calmés, que ses chemins soient améliorés et tracés.

L'organisation de tous ces moyens de pénétration et de tous ces auxiliaires du progrès est nécessaire : c'est en l'appliquant à ce beau pays que le Congo deviendra une source de richesses et de satisfaction pour la France.

Commandant LENFANT.

Digitized by Google

Digitized by Google

UN AQUAFORTISTE ANGEVIN

GEORGES GOBÔ

En qualifiant d'angevin M. Georges Gobeau, ou, pour respecter la signature que ses œuvres ont fait connaître, Gobô, il se peut bien que je commette un abus de langage, puisque c'est à la lumière de San-Francisco (U. S A.) que le sympathique artiste ouvrit pour la première fois les yeux et qu'avant de venir se fixer à Angers il habita assez longtemps Bordeaux et les Charentes. Mais, après tout, n'est-on pas du pays où l'on s'est mûri, où l'on a pris conscience de sa personnalité, et Gobô qui, depuis huit ans, travaille parmi nous, n'est-il pas devenu un fils adoptif de cette bonne ville si maternelle aux artistes?

Qu'elle revendique donc comme sien ce jeune talent qui s'affirme et à qui s'adressent, aujourd'hui, les premiers sourires de la notoriété. C'est, en effet, cette année même que Gobô, pour la première fois qu'il s'y présente, se fait accueillir au Salon de la Nationale, avec deux de ces belles eaux-fortes qu'avec sa modestie habituelle il hésitait à sortir de ses cartons pour leur faire faire le grand voyage de Paris, parce qu'il est de ces artistes de race qui doutent inlassablement, plaçant très haut leur idéal et très bas leur propre mérite — peut-être aussi parce que n'étant

Digitized by Google

sorti d'aucune école, n'ayant frôlé aucune académie, il possède imparfaitement sa mesure et n'a pas encore pris son rang.

Sans maître et sans condisciples, il n'a pas été lâché dans la vie pour cheminer, selon son pas, sur une route tracée à l'avance. Disons, si vous le voulez, qu'il est un « fils de ses œuvres », dans la mesure où se justifie cette expression devenue banale. Il fut ouvrier avant d'être artiste, dans la plus stricte et la plus noble acception du terme. C'est après un long stage dans le dessin industriel qu'il est venu au dessin tout court. Pendant des années, l'art n'a été pour lui qu'un heureux passe-temps, une récréation entre deux besognes. Son crayon, avant de s'abandonner à l'inspiration du moment, à la libre fantaisie du créateur, s'est exercé à illustrer des prospectus et des menus, des calendriers et des catalogues. Sa plume a dû compter avec les exigences des pierres lithographiques, avec les difficultés et les aléas du tirage. Excellente préparation! Ceux qui ne parlent de l'art qu'avec une majuscule dans la bouche peuvent mépriser cette laborieuse technique. Comme si la plupart des grands artistes n'étaient pas aussi des techniciens avisés! Apelle, dit-on, se réjouissait d'être de tous les peintres de son époque celui qui, du bout de son pinceau, pouvait tracer le trait le plus fin. Les quattrocentistes ont pâli sur la préparation des couleurs à l'œuf. Et nombre de peintres contemporains ont médité sur l'élimination du bitume. Il est tout à fait dans l'ordre que Gobô, après avoir été lithographe, procède lui-même — ce qui est rare — au tirage de ses eaux-fortes, aquafortiste jusqu'au bout. Allez dans son atelier : vous n'y verrez pas seulement les plaques d'acier ou de cuivre, la cuvette aux acides, les crayons, les burins, attributs ordinaires du graveur. Vous y trouverez encore la presse, généralement reléguée dans les maisons d'édition. Ouvrier

Digitized by Google

à ses débuts, Gobô reste ouvrier après être arrivé à l'art, ouvrier dans l'intérêt de son art. Cet intérêt, qui ne le voit? Plus de collaboration suspecte à craindre, plus de trahison à redouter. C'est la pensée même de l'artiste qui passe cette fois dans la machine et se réalise dans ses moindres nuances.

Voilà ce qu'il faut se dire devant les eaux-fortes que Gobô vient d'exposer à la Nationale et dans notre salon plus modeste des *Artistes Angevins*. Vous avez vu sa *Grosse Barque*, si intéressante par le jeu des lumières et des ombres, et cette *Mansarde*, qui est un si délicat poème d'intimité et de mélancolie. Dites-vous que nul manœuvre ne s'est interposé entre la volonté du graveur et l'exécution de ces épreuves. L'exemple vient de haut, et de loin : c'est la pure tradition des vieux maîtres. Mais Gobô n'oublie pas son temps et, sachant que l'eau-forte coloriée est aujourd'hui fort en vogue, il lui a plu de rehausser d'aquarelle son *Paysan Breton*. La tentative ne lui a pas mal réussi. Lui donnera-t-il une suite ? souhaitons-le. Souhaitons qu'il parvienne à se distinguer dans ce genre très moderne où le peintre La Touche, avec sa maîtrise et sa virtuosité habituelles, s'arrêta quelque temps, où les Thaulow, les de Latenay, les Jourdain, les Legoût-Gérard lui peuvent indiquer la voie à suivre. S'il n'était qu'un dessinateur, il faudrait peut-être lui conseiller de s'en tenir à la gravure en noir. Mais il est également un peintre. A ce même salon des *ArtistesAngevins*, il a exposé deux petites toiles : une *Vieille Femme dans une Porte* et une *Bigoudenn*, qui témoignent de son goût pour les physionomies caractérisées et pour les lumières intenses. Je ne crois pas qu'en ce domaine il soit parvenu au terme de ses progrès. Sa pâte est encore un peu huileuse. Il lui reste à l'assouplir, à l'alléger, tout en lui gardant sa vigueur. Mais, dès maintenant, ces recherches

Digitized by Google

du coloriste ne peuvent que profiter à ses eaux-fortes, leur assurer la justesse et la sincérité des tons, ou, tout au moins, s'il s'en tient au noir, une richesse lumineuse qui se fait apprécier déjà.

Notons que son dessin évolue aussi dans les sens de la vérité. Ses crayons sont à cet égard significatifs. Dans ces *Croquis de Bretagne et d'Anjou*, nour retrouvons toutes les qualités des *Vues de Chinon* que publia le *Monde Moderne*, de la *Rue Baudrière* que possède le Musée Saint-Jean. Mais il s'y ajoute je ne sais quoi de déterminé et de large, une simplification hardie, une volonté de voir net et vrai qui manquait peut-être aux dessins de l'ancienne manière. Il se peut bien qu'en séjournant en Bretagne, dans ce pays aéré et nu de Penmarc'h, Gobô se soit plongé dans un bain salutaire de réalisme. Il semble s'être décidé à rompre avec les menus procédés, je pourrais dire les trucs auxquels il lui arrivait de céder jadis. Vous connaissez sa jolie lithographie de la Maine, sous le Château : au premier plan, sur notre rivière angevine, il a silhouetté une chaloupe de Lorient ou de Douarnenez. Pourquoi ? Sans doute parce qu'une chaloupe, c'est moins rectiligne, moins banal, plus pittoresque surtout qu'un chaland ou qu'un canot à moteur. Voilà de ces fantaisies que le Gobô d'aujourd'hui ne se permet plus. Adieu le *chic !* Il faut travailler d'après nature et se soumettre à ses modèles, choses ou gens. C'est un progrès énorme que d'avoir senti ce devoir et, sans rien perdre de l'ancienne virtuosité, que d'acquérir une vision plus juste, plus exigeante, au contact répété du réel.

Après les jours de tâtonnements et de mécomptes, il faut à l'artiste le sentiment de ce qu'il vaut et le succès qui donne confiance. Dans la voie qu'il s'est ouverte, Gobô peut avancer sans crainte. Souhaitons-lui de ne pas s'égarer, de ne point disperser son effort, puisque « la vie est courte

Digitized by Google

et que l'art est long », dirait Gœthe. Ses excursions dans la peinture à l'huile et dans l'aquarelle ne doivent rester que des excursions, de simples digressions à droite et à gauche du but, c'est-à-dire de l'eau-forte. L'eau-forte lui assure l'emploi de ses précieuses qualités : la patience qui sied au graveur, la science des procédés techniques qu'il doit à son passé, son goût des choses ciselées et des reliefs, des arêtes lumineuses et du clair-obscur. Il est toujours un peu vain de tirer l'horoscope d'un talent et de lui dire : « Allez là ! évitez ceci ! » Mais, puisque c'est spontanément et en pleine conscience de sa personnalité que Gobô est allé à l'eau-forte, n'est-il pas légitime que les amis de son travail lui crient : « Bravo ! » et : « Tenez-vous-y » ?

A. Dupouy.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CLERGÉ ET LE CULTE EN TOURAINE

PENDANT

LA RÉVOLUTION

(1789-1801)

(Suite)

XI

Timidement, dans les derniers mois de 1794, les prêtres assermentés sortent de leurs retraites. Le culte constitutionnel qui, pendant la Terreur, a été interdit, tout comme le culte catholique, n'est pas encore autorisé, mais il est déjà toléré. Les églises mises sous séquestre depuis le mois d'octobre 1793 sont, ou fermées, ou consacrées au culte de l'Être suprême. Mais les fidèles, qui ont soif de pratiques pieuses et qui aspirent au rétablissement du culte, vont chercher leurs anciens prêtres, même ceux qui ont prêté le serment civique, et, presque de force, les obligent à célébrer dans les granges, transformées en oratoires, les cérémonies religieuses. Sans doute, ce n'est que faute de mieux qu'ils s'adressent aux assermentés, dont le titre reste suspect aux yeux des vrais catholiques ; mais pour beaucoup d'esprits simples la prévention de schisme reste incertaine et mieux vaut encore un prêtre douteux que pas de prêtre ; le clergé constitutionnel bénéficie de l'absence volontaire ou forcée des prêtres restés fidèles à Rome que les lois draconiennes ont chassés et maintiennent hors du royaume.

Digitized by Google

Le souffle de révolte qui remue tout le pays se traduit par un tel mouvement de pétitionnement que la Convention s'en émeut. Le 20 septembre 1794, cédant à un premier sentiment d'équité, elle décrète que « l'État ne salariera plus aucun culte, mais qu'un secours annuel sera accordé à tous les anciens prêtres constitutionnels, qu'ils aient abdiqué ou non ». Il va sans dire qu'il ne s'agit que des prêtres constitutionnels ; car il ne peut être question d'accorder la moindre faveur aux réfractaires qui sont toujours « les pires ennemis de l'État ». — Pour ceux-là, aucune pitié.

Beaucoup d'entre eux ayant profité de la chute de Robespierre pour rentrer en France, la Convention, par son décret du 7 janvier 1795 (18 nivôse), rappelle qu'ils restent soumis aux lois en vigueur qui les frappent de la déportation et de la peine de mort. Du coup, l'élan qui pousse les prêtres insermentés à rentrer dans leur pays se ralentit et s'arrête. Seules, les religieuses détenues sans motifs sont relâchées par ordre du Comité de sûreté générale, mais elles sont encore 104 à Tours sous les verroux au commencement de l'année 1795 et il leur faut attendre le 30 janvier pour que les portes de la prison s'ouvrent devant elles.

Petit à petit le clergé constitutionnel se reforme ; les évêques et les curés se groupent ; un embryon d'église nationale prend naissance. C'est Grégoire, l'évêque constitutionnel de Blois, qui se met à la tête du mouvement et qui, le premier, ose porter la parole à la tribune de la Convention pour réclamer la liberté des cultes. Son discours du 21 décembre 1794, véritable acte de courage civique, est accueilli par les huées et les sarcasmes de ses collègues, et l'Assemblée passe à l'ordre du jour, sans avoir voulu l'écouter. Mais, quelques semaines plus tard, une réaction libérale se produit et, le 21 février 1795, la Convention décrète qu'à l'avenir et conformément à la déclaration des Droits de l'homme « l'exercice d'aucun culte ne pourra être troublé ». Sans

Digitized by Google

doute le même décret dispose que « la République ne salarie aucun culte et ne fournit aucun local ni pour l'exercice des cultes, ni pour le logement des ministres ». Toutefois, un grand pas vient d'être fait dans la voie des réparations attendues ; ce premier rappel des principes de liberté va permettre au clergé constitutionnel de travailler avec ardeur à la restauration de son culte. — Sans plus tarder, Grégoire fait imprimer le 12 mars 1795 une lettre pastorale adressée à ses diocésains, mais destinée dans la pensée de son auteur à tous les diocèses pour les grouper autour de lui. Plusieurs évêques y ont adhéré d'avance et, le 15 mars, paraît une encyclique signée de Grégoire et de trois de ses collègues Gratien, Saurine et Royer, adressée par ces évêques à leurs frères les autres évêques et aux églises vacantes. Cette pièce, tirée à des milliers d'exemplaires et répandue à profusion dans toute la France, fit une impression profonde tant à raison des circonstances dans lesquelles cette publication se produisait qu'à raison de la forme qu'elle empruntait. Ce n'était pas une Lettre pastorale ordinaire, un mandement collectif de quelques évêques, c'était la voix de l'Église nationale de France qui se faisait entendre, et avec une réelle autorité.

L'encyclique du 15 mars 1795 débutait par une solennelle profession de foi dans laquelle les évêques signataires, tout en faisant acte de déférence envers le Souverain Pontife, ne dissimulaient pas leur intention d'opposer l'Église gallicane à l'Église romaine.

« Nous croyons, disaient-ils, que l'Église est l'assemblée des fidèles qui, sous la conduite des pasteurs légitimes, dans la profession d'une même foi et la participation aux mêmes sacrements, forment un même corps dont Jésus-Christ est le chef invisible et le Pape le chef visible.

« Nous croyons de cœur et d'esprit tout ce que croit et enseigne l'Église catholique, apostolique et romaine. »

Mais aussitôt ils ajoutaient :

Digitized by Google

« Nous adoptons l'exposition de la doctrine de l'Église catholique par Bossuet » dans la déclaration de 1682.

Et plus loin, précisant plus complètement leur pensée et « exprimant leur ardent désir d'une prompte et solide réunion entre tous les évêques de l'Église de France », ils déclaraient être prêts à « adopter toutes les voies de conciliation conformes à la charité, à la justice et aux libertés de l'Église gallicane ».

La pierre d'achoppement restait toujours cette fatale constitution de 1791 qui, en créant dans le clergé français le schisme réprouvé par Rome, avait fermé la porte à tout rapprochement possible entre les assermentés et les insermentés. — Sur ce point aucune concession n'apparaît dans le langage des signataires de l'Encyclique qui, soucieux avant tout de ne rien abondonner de leurs dignités épiscopales, déclarent « adopter la distribution qui s'est faite des arrondissements ecclésiastiques conformément aux distributions civiles » et « conserver provisoirement la distribution actuelle des paroisses ».

Pour l'avenir, les évêques réunis annoncent leur intention de présenter prochainement un mode de nomination des évêques et des curés conformément aux règles canoniques de la primitive Église, c'est-à-dire par la voie de l'élection.

C'est en résumé, sinon le maintien de la constitution civile, du moins le même esprit qui préside à l'organisation de la nouvelle Église ; c'est la persistance du personnel constitutionnel qui est issu du schisme de 1791 ; c'est l'établissement d'une Église indépendante ne conservant au regard du Saint-Siège qu'une apparence de soumission nominale, mais ayant rompu et ne voulant renouer aucun lien de subordination avec Rome.

L'encyclique du 15 mars 1795 reçut de nombreuses adhésions pendant les mois qui suivirent et, à la fin de l'année 1795, elle avait obtenu les signatures de 31 évêques consti-

Digitized by Google

tutionnels et de plusieurs presbytères des églises veuves [1]. *Suzor*, l'évêque du diocèse d'Indre-et-Loire, avait été un des premiers à y adhérer. Si l'on considère d'ailleurs l'état de l'épiscopat à cette époque, on peut affirmer avec Gazier [2] que c'était la presque unanimité des évêques insermentés restés dans les liens de l'Église constitutionnelle qui avaient adhéré à l'Encyclique. Pendant la crise révolutionnaire 12 évêques étaient morts naturellement, 3 avaient péri sur l'échafaud, 8 étaient mariés, 6 avaient abdiqué, 6 avaient renoncé à leur ministère ; au total 40. Par suite, 12 seulement demeurèrent indifférents à la tentative des évêques réunis pour réorganiser le culte constitutionnel.

XII

Deux écueils sont à redouter pour la nouvelle église gallicane qui, d'une part, doit se tenir scrupuleusement à l'écart des prêtres apostats ou renégats et qui, d'autre part, doit éviter des compromissions suspectes avec le clergé insermenté encore soumis à l'implacable rigueur des lois civiles.

Sur le premier point, les évêques réunis font preuve d'une véritable dignité et d'une implacable sévérité. Par un règlement formel contenu en l'encyclique du 15 mars 1795, ils déclarent indignes et mettent hors l'Église « tous les ecclésiastiques qui ont apostasié, ceux qui ont de leur propre mouvement livré ou promis de livrer leurs lettres d'ordre ou d'institution canonique, ceux qui ont donné leur démis-

[1] On appelait alors églises veuves celles où le siège de l'évêque était vacant. Pendant la vacance les règlements de la nouvelle église en confiaient le gouvernement au presbytère, conseil composé de 12 membres, formé par les curés de la ville épiscopale et complété par les curés les plus voisins.

[2] A Gazier, *Étude sur l'Histoire religieuse de la Révolution Française*, 1887.

Digitized by Google

sion ou déclaré renoncer à leurs fonctions sacerdotales, ceux qui ont coopéré à la persécution ou à la suspension du culte, ceux qui ont assisté et pris part aux cérémonies d'un culte impie et dérisoire, enfin ceux qui se sont mariés sous prétexte d'éviter les persécutions ou pour quelque motif que ce soit, quand même ils renonceraient au mariage ».

Pour ces derniers, Grégoire est inflexible. Dans son « Histoire du mariage des prêtres » publiée en 1826, il a raconté toutes les démarches faites auprès de lui, même par ses collègues de l'épiscopat, pour qu'on se montrât moins rigoureux. Sur la question des prêtres mariés, il ne voulut jamais céder. Tout en reconnaissant que la plupart de ces malheureux avaient cédé plutôt à la crainte qu'aux entraînements de la chair, Grégoire jugea que le bon renom de la nouvelle Église lui commandait contre eux une règle immuable. Au surplus, le nombre des prêtres qui s'étaient mariés pendant la Terreur est beaucoup moins considérable qu'on ne l'a dit. Nous avons déjà vu que Grégoire les évalue à 2.000 pour toute la France. Presque tous se résignèrent et restèrent dans le monde. Quelques-uns se révoltèrent contre la rigueur de la mesure prise contre eux. De ce nombre fut *Bruslon* qui avait repris à Vouvray le ministère du culte et qui recommença contre son évêque *Suzor* la campagne violente dont nous avons déjà parlé dans les chapitres qui précèdent. Il s'élève avec énergie contre *Suzor* qui a frappé d'interdit les prêtres mariés et, l'année suivante, nous le verrons, tendant de grouper autour de l'autel qu'il a relevé les prêtres apostats et excommuniés, s'arroger les droits d'un évêque et publier des mandements épiscopaux.

Mais ces quelques cas isolés n'apportèrent aucune entrave sérieuse à la réorganisation du culte dans la plupart des paroisses et la jeune église gallicane élevée sur les ruines de la Constitution civile du clergé se développe et grandit en quelques mois avec une surprenante rapidité.

Au surplus, la Convention, comprenant quel parti elle

Digitized by Google

peut tirer d'un accord avec le clergé républicain qui forme la nouvelle Église, s'efforce de lui faire une situation acceptable et même de le favoriser en brisant la concurrence secrète que lui font les prêtres insermentés. Ces derniers, à la faveur de la tolérance qui grandit chaque jour, sont rentrés par centaines et les campagnes sont sillonnées de prêtres catholiques qui s'attaquent aux « intrus » et contestent la validité des sacrements administrés par eux. Les villes aussi sont pleines de prêtres réfractaires, sortis de leurs cachettes depuis quelques mois, et même de prêtres déportés rendus à la liberté. On sait que tous les déportés d'Indre-et-Loire détenus à Rochefort ont été relâchés en avril 1795 et ont regagné leur diocèse d'origine. Par ailleurs, de nombreux oratoires privés sont desservis par des prêtres habitués ou des religieux qui, n'étant pas fonctionnaires publics, n'étaient pas astreints au serment de 1791 et qui, en se soumettant au serment « de liberté et d'égalité » se trouvent en règle avec la loi. Enfin, beaucoup de prêtres qui ont juré en 1791 ont, depuis lors, rétracté ce serment entre les mains des anciens évêques. De telle sorte que le clergé insermenté est en mai 1795 aussi nombreux que le clergé patriote et en mesure de lui faire une guerre redoutable. Les « évêques réunis » dénoncent à la Convention le danger qui les menace et appellent le gouvernement de la République à leur secours.

Par décret du 30 mai 1795 (11 prairial an III), la Convention, cédant à une idée libérale et pacificatrice à laquelle il convient de rendre hommage, restituait à l'exercice du culte les édifices non aliénés et qui étaient en la possession des communes avant le 21 septembre 1792. Les communes pouvaient en conférer le libre usage aux citoyens à la charge par ceux-ci de les entretenir et réparer. La seule réserve contenue en l'article 5 portait sur les ministres du culte. Pour être autorisé à remplir le ministère du culte dans ces édifices, il fallait se faire décerner acte, devant la municipalité, de sa soumission aux lois de la République. Le Comité de

Digitized by Google

législation de la Convention prit d'ailleurs soin de déclarer que la restriction ne devait pas choquer les consciences ; « que la soumission exigée du déclarant ne portait nullement sur le passé ; qu'il ne devait être question d'aucune recherche sur la conduite ou les opinions politiques du déclarant ; que la loi n'exigeait de lui qu'une seule chose : c'est qu'il demandât acte de sa soumission aux lois de la République ; qu'au surplus, la Constitution civile du clergé (abolie par la Convention) n'était plus une loi de la République ». Un grand pas venait donc d'être fait dans la voie de la pacification. Et l'on put à cette époque espérer un accord entre les prêtres insermentés de 1791, soumissionnistes de 1795, et les assermentés de 1797 rétractant formellement ou tacitement le serment constitutionnel.

Par malheur les haines politiques et religieuses étaient encore trop vivaces et l'heure de la paix n'avait pas encore sonné.

Tout d'abord la Convention, inquiète de voir les sentiments royalistes renaître sous le couvert des idées religieuses a pris, dès le 1er mai 1795, un décret contre les déportés. Tous ceux qui sont rentrés en France seront tenus d'en sortir dans le délai d'un mois ; passé ce temps, s'ils sont trouvés sur le territoire, ils seront punis de la même peine que les émigrés, c'est-à-dire de la peine capitale.

Par décret du 6 septembre 1795 (20 fructidor an III), la Convention dispose que tout ministre du culte qui, ayant refusé l'acte de soumission exigé par la loi du 30 mai ou l'ayant rétracté, exercera encore un culte dans un édifice public ou partout ailleurs, sera sur-le-champ traduit dans une maison de détention. Quant aux prêtres déportés et rentrés, ils sont bannis à perpétuité dans le délai de 15 jours et traités comme émigrés, s'ils rentrent. Par décret du 29 septembre 1795 sur la police des cultes, les prêtres qui ont présenté comme injustes ou criminelles les ventes ou acquisitions de biens nationaux sont passibles de 2 ans de prison.

Digitized by Google

Enfin par le décret rendu le 25 octobre 1795 (3 brumaire an IV), dernier jour de sa législature, la Convention réitère encore ses violences contre les prêtres catholiques et dispose que les lois de 1792 et 1793 contre les ecclésiastiques sujets à la déportation ou à la réclusion seront exécutées dans les vingt-quatre heures de la promulgation du décret et que les fonctionnaires publics convaincus d'en avoir négligé l'exécution seront condamnés à deux années de détention.

Les prêtres catholiques n'ont plus qu'à rentrer dans leurs retraites s'ils ne veulent pas reprendre le chemin de l'exil. Et le champ reste libre aux pasteurs et aux fidèles de la nouvelle église qui, n'ayant plus de concurrents à redouter, s'empressent de se faire mettre en possession des édifices du culte. Dans la plupart des paroisses rurales, les églises n'ont pas été vendues ni mêmes mises en vente, et les municipalités ne font aucune difficulté pour leur restitution au culte. Aussi, dès le mois de février 1798, l'évêque *Suzor* pourra se féliciter dans une lettre pastorale de la reprise du culte dans presque toutes les paroisses. A Tours, la situation présente certaines difficultés. Sur les quatre églises paroissiales qui subsistaient en 1792, l'église de Saint-Symphorien seule est rendue dès le 9 juin 1795 aux prêtres qui la réclament. Mais le Conseil municipal ne veut abandonner ni l'église Saint-Martin (l'édifice Martin), qui sert d'écurie aux chevaux de la régie et qui tombe en ruines, ni l'église de la Riche qui sert d'atelier de salpêtre [1], et l'Administration départementale ne cède qu'avec la plus grande mauvaise grâce en ce qui concerne la cathédrale qui est consacrée aux fêtes décadaires depuis le mois de juin 1895. Malgré les instances de l'évêque *Suzor*, l'édifice Gatien ne sera rendu au culte qu'en juin 1796, sous la condition qu'il continuera en même temps à servir de Temple décadaire pour la célébration des fêtes officielles.

[1] L'église de la Riche et l'église Saint-Saturnin furent rendues au culte en 1797.

Digitized by Google

Les pouvoirs publics se livrent encore contre les prêtres patriotes à des taquineries et à des vexations, mais il est visible qu'on hésite à rallumer la persécution et que tous, clergé républicain et administrateurs, recherchent et désirent l'apaisement.

XIII

Le moment parait favorable aux évêques de la nouvelle église gallicane et, le 13 décembre, ils publient une seconde encyclique qui affirme et précise leur doctrine. Le titre même annonce un « Règlement pour servir au rétablissement de la discipline de l'Église gallicane ». Le chapitre relatif au gouvernement général de l'Église ne reconnaît aucun lien de subordination entre le clergé de France et le Saint-Siège. Après avoir posé « qu'il y a de droit divin dans l'Église une hiérarchie composée d'évêques, de prêtres et de ministres », l'Encyclique ajoute : « L'évêque de Rome, successeur de saint Pierre, a la primauté d'honneur et de juridiction dans l'Église universelle », mais « le Pape n'est ni l'évêque universel, ni l'évêque des évêques. Les évêques ont reçu immédiatement de Jésus-Christ le pouvoir de conduire le troupeau que l'Église confie à leur sollicitude ». Dans les lignes qui suivent on trouve encore plus nettement formulées les déclarations d'absolue indépendance. « L'Église, y est-il dit, se divise en églises nationales, les églises nationales en métropoles, les métropoles en diocèses, les diocèses en archiprêtrés, les archiprêtrés en paroisses. La multitude des Églises ne préjudicie en aucune manière à l'unité de l'Église. Toutes les Églises s'unissent à l'Église Romaine dans laquelle est le centre de l'unité ; toutes ensemble, jointes à l'Église de Rome, forment la seule Église catholique et apostolique que nous faisons profession de croire. Il n'est au pouvoir d'au-

Digitized by Google

cune église, pas même de celle de Rome, de séparer de la communion universelle ni de déclarer schismatique une autre Église, à moins qu'elle n'ait déclaré se séparer elle-même ou qu'elle n'ait été citée, entendue et jugée suivant les formes canoniques. »

Par application de ces principes, l'Encyclique proclame que « l'Église gallicane liée de communion avec le siège apostolique et avec toutes les églises de la catholicité est une Église nationale ; qu'elle retient son nom, ses droits, ses coutumes et ses maximes et reste inviolablement attachée aux quatre articles arrêtés par le clergé de France dans son assemblée de 1682 ; que l'Église gallicane condamne et repousse toutes prétentions qui auraient pour objet de traiter la France comme un pays de mission et de substituer à l'autorité des évêques l'usurpation des vicaires apostoliques dont l'existence, inconnue à la primitive Église, est un scandale intolérable dans une Église constituée ; que l'Église gallicane ne reconnaît à personne le droit d'exercer, en vertu d'une commission du Pape, aucun acte de juridiction du saint ministère sans le consentement exprès de l'Ordinaire ; — que l'Église gallicane ne reconnaît comme membres du clergé français qne les évêques, curés et prêtres qui, soumis aux lois de la patrie, exercent les fonctions ecclésiastiques ». Aucun doute ne peut subsister sur le caractère d'indépendance qu'affiche l'Église gallicane, laquelle ne reconnaît au Souverain Pontife qu'une autorité consultative. « Une Église nationale, dit l'Encyclique, instruit le Pape de tout ce qui peut intéresser la foi, les mœurs, la discipline dans l'étendue de son territoire, elle reçoit ses avis et ses exhortations avec respect et une soumission conforme à l'esprit de l'Église. Une Église nationale est soumise aux décrets des Conciles généraux sur la foi, mais elle est libre de ne pas accepter leurs décisions sur la discipline. »

Il est impossible de dire plus clairement que l'Église gallicane entend se soustraire à l'autorité pontificale et vivre de

Digitized by Google

sa vie propre. Le mode adopté par l'Encyclique pour la nomination des évêques et des curés en est une preuve encore plus évidente. Après s'être élevée contre le Concordat, « ce pacte simoniaque de deux hommes qui s'attribuèrent le pouvoir de nommer et d'instituer les évêques », l'assemblée des évêques réunis reprend en son nom « les réclamations de l'Église gallicane étouffées par le despotisme » et revendique « le droit d'élection qui fait partie du droit primitif et inaliénable des paroisses et des diocèses ». Aux termes du nouveau règlement édicté par l'Encyclique il est suppléé à la vacance de tout siège épiscopal par une assemblée composée dans chaque paroisse du clergé et des fidèles âgés de 21 ans. Les procès-verbaux électoraux sont transmis au presbytère de l'église veuve qui en fait le dépouillement et proclame l'élu, lequel doit réunir les deux tiers des voix. L'institution canonique lui est conférée par le Métropolitain. Les curés sont de même élus par les paroissiens et l'archiprêtre par les curés de l'arrondissement. Il ne semble pas d'ailleurs que ces divers modes d'élection aient été mis habituellement en pratique après la promulgation de l'encyclique. Les évêques réunis avaient d'ailleurs prévu les difficultés d'exécution et disposé que, « si une persécution empêchait les prêtres et les fidèles de procéder à l'élection de l'évêque suivant les formes prescrites, les évêques de la métropole et, à leur défaut, plusieurs évêques de la même Église nationale, après avoir consulté, autant que les circonstances le permettraient, les pasteurs et les fidèles du diocèse, éliraient et consacreraient l'évêque ».

L'encyclique du 13 décembre 1795, signée par 5 évêques, reçut l'adhésion de 36 évêques et de 10 presbytères d'églises veuves. On peut la considérer comme la charte de l'Église gallicane qui se développait chaque jour. Dès le 2 avril 1796 (13 germinal an IV), les pensions ecclésiastiques sont rétablies, sous la seule réserve que les prêtres, en acquittant les mandats qu'ils touchent, déclareront ne pas avoir rétracté

Digitized by Google

le serment prêté conformément à la loi du 14 avril 1792. Pourvus de traitements, remis en possession des églises, profitant de l'esprit de tolérance qui régnait dans les Conseils du Directoire à la fin de l'année 1796, après le renouvellement du premier tiers, les prêtres gallicans travaillaient avec ardeur à la restauration du culte et on peut dire qu'ils y étaient parvenus, car, au commencement de 1797, le service religieux était assuré dans les trois quarts des communes (31.214 sur 40.000).

La paix religieuse semble imminente et le moment paraît propice aux évêques réunis pour convoquer un Concile national à Notre-Dame de Paris en vue d'élaborer un « Décret de pacification ». Tous les évêques gallicans y doivent prendre part ainsi qu'un député par diocèse. L'assemblée eut lieu le 24 septembre 1797 sous la présidence de Lecoz, évêque métropolitain de Rennes. Elle comprenait 31 évêques et 69 députés des diocèses [1] qui furent, sinon présents au Concile, du moins signataires adhérents au « Décret de pacification ».

Tout en proclamant la nécessité de la réunion entre tous les membres de l'Église de France et en appelant à eux tous leurs frères dans un but de conciliation et de paix, les membres du Concile national tiennent soigneusement à l'écart tous ceux qui sont ennemis du gouvernement ou même qui ne montrent pas « une patience invincible et une inviolable fidélité envers les puissances ». « Ceux qui pensent et agissent autrement cessent d'être chrétiens. »

Donc sont exclus du plan de réconciliation « ceux qui, étant inscrits sur la liste des émigrés, sont hors de la République ». « Les lois ecclésiastiques ne permettent de traiter qu'avec ceux des anciens pasteurs qui résident en France. » Parmi ceux-ci il faut encore distinguer les soumis et les

[1] Suzor, évêque de Tours, était un des signataires, ainsi que Dye-Gaudry, membre du Conseil épiscopal.

Digitized by Google

insoumis. « Ces derniers ne peuvent être compris dans le plan d'accommodement tant qu'ils persisteront dans le refus de se soumettre aux lois de la République. » La soumission aux lois est donc, suivant l'expression même du projet, « le premier article préliminaire. Le second article est « le maintien des maximes et libertés de l'Église gallicane ». Le troisième article est « la rédaction en commun d'un nouveau code de discipline conforme aux anciens canons et adapté à l'état actuel de l'Église gallicane ».

Sur ce point, les évêques réunis font une réelle concession « par condescendance pour leurs frères ». Ils reconnaissent que la Constitution civile du clergé, « qui a été pour plusieurs une pierre d'achoppement, n'est plus praticable dans beaucoup de ses articles et qu'il n'est pas possible de continuer à s'y conformer ». Elle ne sera donc plus regardée comme une règle de l'Église. Mais par quoi la remplacer? Le concordat aboli et personne ne songeant à le faire revivre, doit-on revenir à la pragmatique-sanction qui concentrait dans les chapitres des églises cathédrales le droit d'élection? Or, ces chapitres n'existent plus. C'est le peuple et le clergé qui doivent rester investis de ce droit. Suivant les termes du décret, « les bases fondamentales de la discipline de l'Église doivent être l'élection des évêques par le clergé et par le peuple, leur confirmation et leur institution par le métropolitain.

Sur le premier point, le « Décret de pacification » réalisait un réel progrès. En soustrayant à l'Assemblée des électeurs du Département, corps politique composé parfois d'hérétiques ou de libres-penseurs, le choix de l'évêque et en restituant le droit d'élection à tous les catholiques du diocèse, les évêques réunis rentraient dans le bon sens. D'ailleurs, pour bien prouver leur réel désir de conciliation et pour laisser la porte ouverte aux soumis, il fut admis par l'article 10 qu'au cas où un diocèse aurait deux évêques, l'un désigné et consacré avant 1791 et l'autre élu et consacré

Digitized by Google

depuis cette époque, le plus ancien serait seul reconnu ; l'autre lui succéderait de plein droit. Cette disposition serait commune aux curés. La concession était appréciable.

Mais sur le second point, confirmation et consécration de l'évêque par le métropolitain, la concession faite par l'Église gallicane était absolument insuffisante et ne pouvait servir de terrain de transaction avec Rome et avec les prêtres restés fidèles au Saint-Siège. L'article XVII se contentait, en effet, de disposer que le décret serait adressé au Pape, qui serait supplié d'employer ses soins paternels pour pacifier l'Église de France. De plus en plus le clergé gallican évitait de renouer le lien de dépendance avec Rome.

C'était donc une tentative mort-née vouée à un avortement certain. Les deux clergés, disons les deux Églises, restaient en présence. Au surplus un événement inattendu, le coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), venait, quelques semaines auparavant, de replacer le pouvoir entre les mains des jacobins dont le premier souci devait être de donner libre cours à leur haine antireligieuse et à leurs passions destructrices.

H. FAYE.

(A suivre.)

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Mai 1908

Moyenne barométrique : 761^{mm},10; minimum le 6, à 4 h. du matin, 750^{mm},02; maximum le 17, à 10 h. du matin, 773^{mm},79; écart extrême, 23^{mm},77.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 10°,59; des minima (sans abri), 10°,29; des minima (sur le sol gazonné), 9°,19; des maxima (sous l'abri), 20°85,; des maxima (sans abri), 23°,61; des maxima (boule noire sans abri), 27°,36; des maxima (sur le sol gazonné), 31°,63; d'une eau de source, 11°,80; du mois, 15°,90.

Minimum absolu (sous l'abri), le 23, 5°,3; minimum absolu (sans abri), le 23, 5°,1; minimum absolu (sur le sol gazonné), le 23, 4°,3; maximum absolu (sous l'abri), le 19, 28°,7; maximum absolu (sans abri), le 19, 33°,3; maximum absolu (boule noire sans abri), le 19, 38°,0; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 19, 43°,5.

Humidité relative moyenne du mois, 73; minimum, 37, le 2 à 4 h. du soir; maximum, 100 le 24, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,74; moyenne diurne la plus faible, 0,0, le 1er; la plus forte, 10,0 les 10, 12, 25. Nombre de jours de soleil, 27; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 185 h. 50 m. environ; fraction d'insolation, 0,30.

Pluie totale du mois, 29^{mm},3, en 16 jours appréciable au pluviomètre et 1 jour appréciable au pluvioscope; la plus forte 6^{mm},7 le 11. Evaporation, 108^{mm},70.

Nombre de jours que le vent a été : 2 jours du N; 2 jours du N N-E; 2 jours du N-E; 3 jours de l'E N-E; 1 jour

Digitized by Google

de l'E; 2 jours de l'E S-E ; 1 jour du S-E; 2 jours du S S-W ; 2 jours du S-W ; 5 jours de l'W S-W ; 6 jours de l'W ; 3 jours du N N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $6^m,1$. Vitesse maximum du vent le 6, à 12 h. du soir, $19^m,7$ par seconde (vent de l'W S-W).

Rosée les 1, 2, 4, 9, 11, 13, 15, 17, 18, 19, 20, 23, 28, 29; brouillard les 3, 24, 30 à 7 h. du matin, brouillard sur terre, le 21 au matin; halo solaire le 22; grêle le 13.

Éclairs le 20, à 1 h. du matin au N.W, le 21, à 1 h, 17 du matin, à l'E. N-E.

Arrivée du loriot et du tort-col, le 9.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

La loi du 29 avril 1908, concernant les tarifs postaux applicables aux journaux et écrits périodiques, spécifie (art. 2) que : « Ne sont considérés comme périodiques, au « point de vue de l'application de la taxe que les publications « remplissant les conditions de la loi sur la presse, parais- « sant *au moins une fois par mois* et dont la fin ne peut « être prévue d'avance ».

La *Revue de l'Anjou*, dans le but d'éviter les surtaxes relativement considérables que lui causerait le maintien du mode de publication employé jusqu'à ce jour, deviendra donc une revue *mensuelle*. Nos abonnés recevront chaque année douze fascicules au lieu de six, sans changement du prix de l'abonnement.

***

Le département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris, grâce à l'active initiative de M. Ornont, conservateur de ce département, grâce aussi à l'appui qu'il a trouvé auprès de généreux donateurs, soucieux de l'enrichissement de notre grand dépôt, vient d'entrer en possession de 272 manuscrits de la plus haute valeur pour notre histoire nationale.

Ces manuscrits faisaient partie de la bibliothèque de Sir T. Phillips, à Cheltenham, en Angleterre.

Parmi les cartulaires venant de Cheltenham, il faut citer le *Livre noir* de Saint-Florent de Saumur (treizième siècle) et le cartulaire de Fontevraud (douzième siècle), qui intéressent tout particulièrement l'Anjou. Ils avaient été volés par Libri, vers le milieu du XIXe siècle, aux archives départementales de Maine-et-Loire.

***

Digitized by Google

On lit dans l'*Angevin de Paris* :

C'est avec un vif plaisir et aussi avec quelque fierté que nous constatons le grand succès de l'exposition organisée à Angers par la Société des Artistes Angevins sous les auspices de l'*Angevin de Paris*. Mais la satisfaction personnelle que nous éprouvons de ce succès ne doit point nous rendre injuste et nous faire oublier ceux qui l'ont préparée par une collaboration active et intelligente avec les organisateurs de la première heure ; MM. Peyssonnié, le président de la Société, qui a su la représenter avec autant d'autorité que de bonne grâce ; notre cher collaborateur Marc Leclerc, trésorier aussi scrupuleux que dévoué, Duvanel, secrétaire adjoint, dont le zèle ne connaît point de limites ; les excellents camarades d'Angers, Cayron et Legendre, qui ont consacré sans compter un temps précieux à l'aménagement de la salle ; enfin le grand horticulteur angevin, M. Fargeton, qui a prodigué pour sa décoration avec une générosité sans égale les trésors de ses serres et de ses jardins. Que tous ces artisans de cette belle fête d'art reçoivent ici nos plus chaleureuses félicitations et l'hommage de notre profonde et sincère gratitude.

On jugera par le compte rendu suivant du merveilleux résultat de tant d'efforts combinés pour le triomphe de la deuxième grande manifestation de l'art angevin.

Un vernissage est un événement à la fois mondain et artistique où il entre un peu de curiosité, un peu de snobisme et aussi le désir de se retrouver, quand on appartient à une élite, pour échanger, devant les toiles et au milieu des marbres, des propos aimables sur une foule de sujets, en jetant quelques regards furtifs sur les œuvres exposées. On y vient un peu pour voir et beaucoup pour se faire voir.

C'est ainsi du moins que les choses se passent à Paris. A Angers il en va un peu différemment et, le jour de l'inauguration, des sentiments moins frivoles guidaient vers la salle des Amis des Arts les nombreux visiteurs attirés par l'exposition des Artistes Angevins. Un mouvement d'intérêt se manifestait dans cette assistance que l'on conviait à venir pour la première fois assister à une tentative de décentralisation artistique vraiment originale qui groupait dans un ensemble harmonieux les productions des artistes du terroir

Digitized by Google

angevin, et l'on sentait chez tous une impatience légitime de juger du résultat obtenu.

Disons tout de suite que l'impression fut excellente.

La cérémonie avait, en outre, un caractère d'élégance capable de donner satisfaction à ceux qui venaient avec l'intention de se retrouver comme en un salon de bonne compagnie, ouvert à des gens unis par une communauté d'idées et de sentiments. Et c'est ainsi qu'elle réalisa réellement le type du vernissage tel qu'on le conçoit d'après la mode parisienne.

Parisienne, certes elle le fut, cette heure délicieuse passée dans le cadre de l'exposition où tout Angers défila pendant trois semaines. Parisienne, mais bien angevine aussi par l'atmosphère spéciale dont on se sentait enveloppée. Rien n'y manqua : ni les discours, ni ce mélange exquis et suranné de pompe officielle et d'intimité mondaine.

Le décor d'abord était des plus séduisants, presque féerique. Par la magie de ce maître décorateur qu'est M. Fargeton, le grand horticulteur angevin dont on ne fera jamais assez d'éloge, la salle des Amis des Arts, si coquette et si claire, avait été transformée en parterre : des azalées, des camélias, des rhododendrons, des hortensias surtout, d'un bleu à rendre jaloux M. de Montesquiou-Fezensac, s'entassaient dans les quatre coins, grimpaient à tous les angles et jusqu'au plafond et couraient le long des portiques.

On était conquis dès l'entrée.

Dès quatre heures les visiteurs commencent à arriver.

Ils sont reçus par M. Henry Coutant, directeur de l'*Angevin de Paris*, à qui l'on doit en partie l'initiative de cette exposition et qui faisait les honneurs de la salle.

Nous remarquons MM. Dupeyrat, préfet de Maine-et-Loire ; Joxé, maire d'Angers ; Ferdinand Bougère et Gauvin, députés ; Joûbert, Planchenault, Dutertre, Montier, Bernier, docteur Jagot, docteur Monprofit, conseillers municipaux ; Gilles Deperrière, président de la Société des Amis des Arts ; Bessonneau, docteur Sigaud, Michel, Proust, David, Leboucher, Verrier, Alphonse Joubert, Goblot, docteur Legludic, Gardot, Girard, Vincent, conservateur des hypothèques, Vielle, Courtois, Dussauze, Luson, Berthault, Daudez.

La Société des Artistes Angevins est représentée par MM. Peyssonnié, président, Marc Leclerc, secrétaire de

Digitized by Google

rédaction de « l'Angevin de Paris », et trésorier de la Société; M. et Mme Desbordes-Jouas, M. et Mme Acézat, Launay, Duvanel, Cayron, Legendre, Berjole, Leboucher, etc., et la presse angevine, par MM. Jaham-Desrivaux, rédacteur en chef du « Patriote de l'Ouest »; J.-M. Simon, rédacteur au « Petit Courrier »; Delahaye, rédacteur au « Journal de Maine-et-Loire ».

Tandis que les visiteurs vont, viennent, circulent dans la salle, M. le préfet, guidé par les membres du bureau de la Société, fait le tour de la cimaise, s'arrête devant les toiles et les plâtres, les apprécie successivement.

Lorsque le cortège est revenu à son point de départ, on s'arrête; la foule fait le cercle autour des autorités et M. Peyssonnié prend la parole.

En une éloquente improvisation, il remercie M. le Préfet, M. le Maire, M. Gilles Deperrière, toutes les personnes qui ont bien voulu honorer ce vernissage de leur présence. La seule ambition de la Société, déclare-t-il, est de plaire à tous et de se rendre utile aux artistes; elle n'a pas été fondée dans l'intention de détruire quoi que ce soit ou d'entrer en lutte avec la Société des Amis des Arts.

M. Peyssonnié adresse un légitime éloge à cette dernière société et à son président. La Société des Amis des Arts, dit-il, organise des expositions générales, internationales, et la Société des Artistes Angevins, elle, se borne à grouper les œuvres des peintres et sculpteurs enfants du terroir. Nul n'est prophète dans son pays. C'est justement pour démontrer la réelle valeur de nos artistes que des expositions, du genre de celle-ci, ont été organisées. La question des places est pour l'artiste d'une importance capitale : la Société l'a résolue en les tirant au sort; c'est ainsi qu'elle entend toujours procéder quoi qu'il arrive et sur ce point elle se montrera toujours intransigeante.

La Société est très reconnaissante à M. le Préfet, à M. le Maire, à M. Gilles Deperrière, qui lui ont prodigué des encouragements; aussi, M. Peyssonnié remercie-t-il particulièrement la Société des Amis des Arts, qui a mis la salle gracieusement à la disposition des organisateurs, MM. Cayron et Legendre, M. Duvanel, qui se sont prodigués pour assurer l'installation, les élèves de l'école des Beaux-Arts

Digitized by Google

d'Angers, M. Fargeton, dont les plantes et les fleurs ornent la salle, et tous ceux qui ont aidé dans cette tentative artistique.

M. Deperrière remercie M. Peyssonnié de la façon aimable dont il apprécie la Société des Amis des Arts. La Société nouvelle, dit-il, est comme un essaim de la grande. Les artistes savent s'apprécier et s'estimer. Ils marcheront toujours, à Angers, la main dans la main.

M. le Préfet félicite ensuite le président et les artistes de leur belle exposition qui reflète les charmes du joli pays d'Anjou. C'est, dit-il, un hommage de tendresse envers la petite patrie et un témoignage de l'affection qu'ils éprouvent pour la grande.

M. Joxé, maire d'Angers, s'exprime ainsi :

« M. le Président,
« Messieurs,

« C'est avec un grand plaisir que j'ai appris la réussite de l'organisation de l'exposition des Artistes Angevins de Paris.

« Vos efforts, M. le Président, les efforts de tous ne pouvaient être vains puisqu'ils poursuivaient le double but de faire valoir les œuvres de nos contemporains et de maintenir la réputation artistique de la Ville d'Angers.

« Ce n'est, en effet, que par les expositions répétées des Amis des Arts, de l'Union internationale des Beaux-Arts et des Lettres et de votre exposition, Messieurs, que se maintient cette réputation créée par les Maîtres dont les œuvres font l'ornement et l'importance de nos Musées.

« On veut avec raison égaler et surpasser les devanciers, car dans la voie du progrès, mon avis est que l'on ne doit jamais s'arrêter.

« Je vous remercie très chaleureusement des paroles que vous avez bien voulu m'adresser. Elles me sont d'autant plus agréables et plus précieuses qu'elles émanent de l'éminent concitoyen que nous avons toujours si grand plaisir de revoir parmi nous. »

Peu à peu les groupes se dispersent et chacun se retire, enchanté de cette cérémonie tout à fait réussie, avec, dans l'esprit la joie d'une pure émotion d'art, et dans l'œil la vision de la plus exquise symphonie de couleurs.

Digitized by Google

Le soir, dans leur hôtel de la rue Talot, Mme et M. Gilles Deperrière offraient une charmante soirée intime aux membres de la Société des Artistes angevins et à de nombreux invités et exposants.

Des toasts furent portés par M. Peyssonnié, par M. Gilles Deperrière, par M. le Préfet, par M. le Maire.

M. Peyssonnié, ajoutant une note littéraire à la note artistique, récita des vers qui furent très applaudis.

***

Le lundi soir, 11 mai, environ deux mille personnes répondant à l'invitation de la Section angevine de la Société de Géographie commerciale, sont venues au Cirque écouter la très intéressante conférence de M. le commandant Lenfant, sur le Congo. M. le général Dodds, ancien chef du corps expéditionnaire du Dahomey, auquel nous devons la conquête de cette belle colonie, présidait, assisté de M. Paul Labbé, secrétaire général de la Société de géographie commerciale. Sur l'estrade, on remarquait MM. Girard, premier président, André, procureur général, Dupeyrat, préfet de Maine-et-Loire, le général Brochin, Rémond, inspecteur d'Académie, le Colonel du 135e, Joxé, le bureau de la Section angevine de la Société de Géographie commerciale, la Presse, etc.

Le distingué président de la section angevine, M. le Dr Motais, exprime d'abord sa reconnaissance à M. le général Dodds qui a bien voulu présider cette assemblée. L'ancien chef de l'expédition du Dahomey était, dit-il, spécialement désigné pour cet honneur, lui qui a conquis une si belle colonie à la mère patrie. Dans les combats qu'il a dû livrer, il a réduit au strict nécessaire les cruelles nécessités de la guerre ; il a épargné les femmes et les enfants et respecté les prisonniers comme nous le faisons aujourd'hui au Maroc, malgré les cruautés dont nos soldats sont victimes de la part des indigènes. Au nom de l'assemblée, M. le Dr Motais est heureux d'adresser à l'armée française, en présence d'un de ses plus glorieux chefs, un respectueux et vibrant hommage. *(Applaudissements).*

M. le Dr Motais présente ensuite en termes chaleureux et éloquents le commandant Lenfant, le soldat colonisateur par excellence, que la nombreuse assistance est impatiente

Digitized by Google

d'entendre. Il salue les autorités civiles et militaires présentes et engage les parents à diriger leurs enfants vers les études commerciales extérieures, à cause de l'encombrement des carrières libérales en France.

M. le général Dodds se lève ensuite. Il se déclare profondément touché de l'honneur qu'on lui fait et de l'accueil si sympathique de la population angevine. Il salue le préfet, les magistrats, le président et les membres de la section angevine de géographie commerciale, le général Brochin, les officiers de la garnison et leur chef le général Blanc, commandant le 9e corps. Il fait un délicat éloge du commandant Lenfant ; puis il termine en adressant un pieux souvenir à notre compatriote, au lieutenant Menou, tombé glorieusement au Dahomey, et un témoignage de condoléances à sa famille qui habite Angers.

M Paul Labbé remercie les Angevins. Il rappelle qu'il y a quatre ans il a donné dans notre ville une conférence et il est heureux de retrouver ici le même accueil sympathique. Il ajoute que l'unique but de la Société de Géographie commerciale c'est de soutenir partout — en dehors de toute question politique — le commerce et le drapeau français et de travailler avec le plus grand désintéressement à la grandeur de la Patrie.

M. le commandant Lenfant exprime sa joie de se trouver dans notre ville et devant un si bel auditoire ; il considère comme un service commandé de raconter ce qu'il a vu en Afrique.

Les fatigues ont été considérables, les étapes longues ; les vivres étaient rares et les indigènes peu accueillants. L'expédition ne s'est défendue qu'à la dernière extrémité, en faisant respecter à la fois l'humanité et sa dignité.

Devant les colons qui tiennent les cadeaux d'une main et les fusils de l'autre, les indigènes se montrent hésitants ; c'est ainsi que les hommes de la mission se sont avancés à travers le continent noir, et ils ont accompli une tâche à la fois géographique, économique et scientifique.

Nous publions *in extenso* dans ce fascicule, la conférence même de M. le commandant Lenfant, agrémentée de trois clichés simili-gravure, obtenus d'après des photographies, confiées à M. le Dr Barot par l'auteur lui-même, à l'intention de la *Revue de l'Anjou*.

Digitized by Google

Nous adressons à cette occasion nos bien sincères remerciements à l'aimable et obligeant secrétaire-général de la Section angevine de la Société de Géographie commerciale.

La conférence du Commandant Lenfant a vivement intéressé le public qui, par ses applaudissements unanimes, lui a manifesté sa sympathie et son admiration.

M. le général Dodds adresse de vives félicitations au conférencier et lui souhaite, pour un très prochain avenir, le cinquième galon.

Après la séance, un vin d'honneur a été offert au Grand-Hôtel par la Section angevine de la Société de Géographie commerciale à MM. le général Dodds, aux conférenciers et aux autorités civiles et militaires.

Nous ne saurions trop féliciter la Société géographique et son dévoué président d'avoir fait venir à Angers le général Dodds et d'avoir ajouté une très intéressante conférence à celles déjà nombreuses et intéressantes que nous lui devons.

Les efforts de la Société de Géographie méritent d'être soutenus et encouragés.

***

Le Palais de l'Université avait rouvert ses portes, le vendredi 8 mai, aux habitués des conférences de cet hiver. Un public nombreux et très élégant emplissait la salle des fêtes, et l'on sentait qu'il se préparait à savourer d'autant mieux le régal de cette soirée qu'il savait ne devoir plus en goûter de semblable avant longtemps. Et puis, M. René Bazin devait parler, et les Angevins ont cette qualité, parmi beaucoup d'autres, de savoir s'enorgueillir d'une des gloires qui les honore le plus, eux et leur patrie. « Nul n'est prophète en son pays » dit-on : mais si ! Je crois même que M. René Bazin est un « prophète » très aimé et que ses compatriotes n'applaudissent pas seulement en lui son titre, dont l'éclat rejaillit sur leur cité, mais sa personne. Et ceci est à la louange de tous.

M. René Bazin nous a parlé des femmes et de la lecture. Il faut bien, puisque c'est la règle, que je tente de résumer ce qu'il nous a dit, mais je supplie ceux qui eurent la bonne fortune d'entendre notre académicien lui-même, je les supplie, ceux-là, de ne point s'étonner s'ils ne retrouvent

Digitized by Google

ici qu'une sèche analyse, qu'un grossier schéma et, si l'harmonieuse douceur et la grâce et l'esprit qu'avaient les paroles de M. R. Bazin sur ses lèvres ont disparu sous ma plume.

L'éminent conférencier s'est d'abord élevé contre certains préjugés que l'on rencontre trop souvent parmi les amis des livres. Le plus commun peut-être est celui qui consiste à mépriser ceux qui ne lisent pas ou qui lisent peu. Quelle injustice, pourtant ! Et que de cruelles méprises peuvent naître de cet intrasigeant ostracisme ! L'absence de lecture n'est pas l'ignorance et n'estimer que les gens qui ont lu c'est se condamner à méconnaître parfois des intelligences et des âmes bien peu dignes d'un tel dédain. Que savez-vous de la vie, vous qui ne la voyez que dans des livres. Celui qui a beaucoup lu en sait moins long que celui qui a beaucoup songé. On voit des esprits de nulle culture qui sont de magnifiques intelligences et « l'enseignement de la vie » est le plus douloureux mais, pour cela, le plus vrai des livres. Certains humbles ont peut-être la vraie Science, et sont plus sages que Salomon et que la reine de Saba ; ils s'expriment mal mais raisonnent admirablement, et rien n'est plus injustifié que le mépris dans lequel les tiennent les « lettrés ». Notez, nous dit M. René Bazin, que ce mépris ne s'adresse qu'à certains illettrés et que d'autres dont la culture n'est souvent pas plus profonde, n'en sont pas victimes pourtant : ce sont les artistes peintres ou musiciens, qui vivent dans leur rêve et qui, par cela seul qu'ils regardent la vie véritable, la « vie vivante », n'ont pas besoin de celle des livres. Ne mesurons donc pas la valeur d'une âme aux connaissances de l'esprit : pour moi, nous dit l'auteur, de « l'Isolée », je mesure cette valeur, au « degré de sensibilité, au divin ». Cette sensibilité se trouve dans les plus humbles cœurs, dans ceux mêmes qui semblent le plus fermés ; et le poète qu'est M. René Bazin nous paraphrase délicieusement la divine histoire de la Samaritaine, qui, devant Jésus ne savait d'abord que mentir « étant coupable et femme », et qui, devenant une sorte d'Apôtre, en vint à faire des conquêtes en sens contraire des premières et pour l'Amour éternel ». Le romancier nous cite aussi ce « mot » d'une pauvre femme de fendeur d'ardoises à Trélazé à laquelle il exprimait son admiration de la voir emprunter 5 francs à

Digitized by Google

une voisine pour la première communion de son fils et qui répondit : « Que voulez-vous, monsieur ! on est mère, et on n'élève pas seulement que des corps ! » Non, de tels illettrés ne sont pas des « brutes » et que de dilettantes cultivés leur sont peut-être inférieurs en moralité !

Un autre préjugé, plus grave encore celui-là, c'est le rapport qu'on a tenté d'établir entre « l'art de l'alphabet et la moralité ». Victor Hugo a mis cela dans une formule antithétique, à sa façon : « Ouvrir une école, c'est fermer une prison ! » Hélas ! quel cruel démenti donne chaque jour l'expérience à ce mot sonore ! La criminalité et l'instruction semblent augmenter de concert et le rapport, officiel pourtant, de 1905 ne le cache qu'à peine. « Qu'il fallut de temps, dit M. R. Bazin, à une idée si simple avant de devenir officielle ! Il y a longtemps déjà que le journal *Le Temps* écrivait : « L'instruction n'est plus un paratonnerre contre le crime. » On a confondu, volontairement ou non, « instruction » et « éducation » et, pour en revenir à la lecture, ce ne sont pas les livres, tous les livres, qui peuvent influer sur la moralité, mais le choix que l'on fait de ces livres.

Mais ici nous sommes arrêtés par un troisième préjugé. Beaucoup de gens pour qui la question « art » prime toutes les autres, estiment qu'un livre, pourvu qu'il soit bien écrit, ne peut pas faire de mal. Quelle imprudence et quelle fatuité. Quelle assurance possédez-vous donc, quelle confiance avez-vous en vous-même, demande M. René Bazin, pour oser vous permettre de tout lire avant d'avoir vécu. Il faut pour ces expériences dangereuses des esprits cultivés, des âmes fortes, des cœurs bien mûrs. Combien, dit l'orateur, combien en ai-je vu de ces belles et jeunes intelligences perdues par des sophismes nuisibles abordés trop tôt ?

Combien en ai-je vu de ces êtres délicieux et purs, changer de sourire, de regard et d'âme, « sur qui pesaient des lectures légères, les mal nommées, puisqu'elles plient ce qui était droit ».

Il y a donc un choix à faire pour ses lectures : il n'est pas sans difficulté, cela va de soi. Étiqueter les livres en bon et en mauvais, tout court, cela ne se peut raisonnablement. Les livres mauvais absolument sont sans doute rares, et les bons absolument, plus encore peut-être hélas !

Ce qui peut nuire à l'un ne nuira pas à l'autre, et il est

Digitized by Google

presque impossible d'établir des règles fixes. M. R. Bazin nous donne pourtant celle-là, que je trouve admirable dans sa simplicité : « Il faut être supérieur au livre qu'on va lire ». Il est des jeunes filles, nous dit-il, qui ont une manière aisée et charmante de tourner la difficulté : elles font lire leur mère. (Les jeunes femmes, elles, n'ont pas cette ressource et, quant à leurs maris, explique malicieusement l'écrivain, on sait que leur goût des livres et même leur culture intellectuelle sont souvent inférieurs à ceux de leur femme). Et M. R. Bazin nous trace un délicieux portrait, à sa manière, de ces « mères liseuses »; c'est, dit-il, le plus joli rôle qui se puisse voir.

Avez-vous vu, dit ironiquement notre romancier, un homme lisant à voix haute devant sa fille et obligé « d'en sauter »? Que de grimaces! que de maladresses! que d'ironie qu'il croit « voilée », à l'approche du passage à « sauter », et qui ne sert qu'à mettre en éveil l'attention de son auditrice! Ah! que la mère est donc plus fine! Avec quelle sûreté elle glisse sur le mot dangereux! avec quelle « impertinence heureuse » elle change même ce mot, parfois, et qu'elle est enfin précieuse, cette édition maternelle et vivante »! — Lus ainsi, certains livres que les jeunes filles n'auraient peut-être jamais ouverts leur seront connus et profitables. Car, il le dit bien haut, M. R. Bazin ne veut pas pour les jeunes filles de ces « lectures estampillées ». Soyez presque, leur dit-il, des femmes savantes, comme celles dont se moquait Molière; ce qui importe, c'est d'avoir le plus grand nombre de fenêtres ouvertes sur le monde. Soyez des femmes « averties », ayant horreur de l'idée fausse, mais connaissant assez la vie pour savoir qu'on la soumet comme un royaume et qu'on y devient reine.

Il est un point sur lequel, avant de terminer, a longuement appuyé, avec combien de raison, M. R. Bazin : c'est la nécessité pour les femmes de connaître mieux qu'elles ne les connaissent les questions religieuses.

Cette demande, nous dit l'orateur, je la ferais même à des incroyantes, car je suis bien contraint de constater que l'ignorance religieuse est une marque d'infériorité intellectuelle.

Les plus beaux mots : amour, fraternité, immortalité, perdent de leur sérieux pour qui ne connaît pas ces questions,

Digitized by Google

et quelle tristesse c'est de voir combien ceux et celles qui possèdent la science des choses humaines ignorent souvent la science des choses divines !

On se demande parfois, dit pour finir M. R. Bazin, ce qui fait réussir un livre. La réclame ? la critique ? Non. Les éléments de succès sont aux mains d'une élite qui, lorsqu'un livre paraît, fût-il même ignoré du gros public, le lit et le juge. Qui donc parmi les plus jeunes ou les plus humbles auteurs n'a pas une lettre d'un de ces critiques bienveillants, justes et sensibles, qui félicitent et encouragent ? Ces âmes d'élite sont comme de grandes antennes qui frémissent au moindre vent de beauté. Mais il en est d'autres, au-dessous, qui savent juger aussi les qualités d'un livre : ce public loyal, ajoute l'orateur, cette critique littéraire, la plus vraie, la meilleure, c'est vous, Mesdames.

Et, de sa voix de poète, M. R. Bazin termine par cette véritable prière que j'ai tâché de retenir, douce comme une oraison et qui dut faire battre d'une joie tendre et fière bien des cœurs : « Chacune de vous dispose d'un peu de gloire ; ah ! placez-la bien ! N'aimez pas que les romans. Aimez aussi la philosophie et l'histoire et même les sciences. Aimez un peu les poètes aussi, bien que les « poétesses » leur fassent tort aujourd'hui, mais pas pour longtemps peut-être. Aimez les « pauvres poètes », aimez-les tous ; goûtez le style de notre France et défendez-le : ô vous qui lisez, Mesdames, veillez bien sur la littérature française... »

— Je l'ai déjà dit en commençant, rien ne peut rendre le charme dont M. R. Bazin sait envelopper les moindres choses qu'il dit. Un des plus grands attraits de sa causerie — car peut-on donner le nom de conférence à tant d'exquise simplicité ? — fut tout ce qu'elle suggéra et que, volontairement, notre grand romancier ne fit qu'effleurer. Chacun pourra faire sur elle toutes les réflexions qu'il jugera bonnes. Chaque mot presque exigerait un commentaire. La seule réflexion que je veuille me permettre ici et ce que je veux retenir surtout de cette causerie, c'est l'extraordinaire talent avec lequel M. R. Bazin parle de l'âme de la femme, mieux de celle de la jeune fille. Je sais qu'il en est qui lui en font justement le reproche, oubliant, les naïfs, qu'il n'est sans doute rien de plus infiniment fragile et complexe que l'âme des vierges. M. R. Bazin est peut-être, avec Sully-

Digitized by Google

Prudhomme le plus grand poète, car il est des poètes en prose, de l'âme de la jeune fille.

Tout ce qu'il nous a dit des livres pour jeunes filles et du choix qu'on en devrait faire, avec un charme d'une pénétrante tendresse, mes lignes ne peuvent en donner aucune idée.

Je n'ai pas su non plus marquer la grâce qu'il déploya pour nous parler des jugements littéraires des femmes. Que de choses il dit là-dessus, et je le répète, comme il fit sentir surtout les jolies choses qu'il aurait pu dire! C'est qu'il est bien vrai que les femmes, certaines du moins, ont pour juger des choses de l'esprit en littérature, et surtout des choses du cœur, ce je ne sais quoi d'inné et d'indéfinissable, d'impeccable et de sûr qui est encore quelque chose de plus que le goût. Point n'est besoin de science pour cela, ni d'avoir lu beaucoup. C'est véritablement un don : et s'il ne faut peut-être pas toujours, quoi qu'on en ait pu dire, juger parfait « le mélodrame où Margot à pleuré », je crois qu'il n'est pas de lauriers plus enviables que ceux dont nous parlait M. R. Bazin et que distribuent de petites mains, dispensatrices de gloire, et qu'il n'est pas enfin de meilleur poème que ceux où le sourire d'un cœur de femme s'est posé...

***

Voici la liste des conférences qui ont été faites pendant l'année 1907-1908 à l'Université populaire d'Angers :

La première conférence fut faite le 16 octobre dernier, par M. Olivier Couffon, secrétaire de la Société géologique de France.

Il avait choisi pour sujet *L'or à travers le monde et à travers les âges*. Non, l'or monnayé, mais l'or à l'état brut avec les moyens d'extraction employés depuis sa découverte, jusqu'aux procédés chimiques actuels. Pour conclusion, le conférencier dit que, si l'or, but de bien des convoitises, a fait beaucoup de mal, il est par contre le grand levier qui a contribué puissamment au progrès.

Le 23, *La Terre et l'Homme*, comment la variété des types sociaux peut s'expliquer par le caractère des pays. M. Charton, directeur de l'École normale, a présenté comme exemples trois types français différents comme caractère, habitudes,

Digitized by Google

mœurs, idées : différences se rattachant à la conformation du sol, montagnes et plaines. Pour unir fraternellement des êtres régis par les mêmes lois, M. Charton, en terminant, fait un appel à la bonté.

Le 6 novembre, M. Pasquier, professeur à l'École des Arts et Métiers, fit l'histoire des chemins de fer, expliqua les conventions des grandes compagnies, les garanties et la question du rachat.

Le 13 novembre, la conférence de M. Jules Gasnault étant remise au 27, M. Forget lut et commenta des passages du docteur Joch-Wal sur : l'*Éducation des sexes*.

Le 27, *Les Poisons industriels*, par M. Jules Gasnault, professeur de physique au Lycée David-d'Angers. Quand le distingué conférencier vient nous expliquer les découvertes scientifiques, notre humble salle est toujours tranformée par ses soins en laboratoire.

Le 4 décembre, M. Emile Guichard, un membre fondateur de l'Université Populaire de Maine-et-Loire, de passage à Angers, vint traiter *Du rôle du théâtre dans l'Éducation*, depuis son origine, environ 600 ans avant Jésus-Christ, prenant naissance dans les cérémonies religieuses, dégénérant en saturnales chez les peuples de l'antiquité, s'épurant avec Aristophane, passant par les légendes du moyen âge, inspirant les écrivains des différentes époques qui s'appliquèrent à faire représenter non seulement les nobles causes, mais à stigmatiser, telle l'œuvre de Molière, les ridicules, les travers, les injustices de l'humanité. Pour le conférencier, le théâtre moderne devrait mettre à la scène des pièces morales en rapport avec nos idées et nos besoins actuels.

Le 11 décembre, *Évolution des êtres vivants*, par M. Tournon, professeur de science à l'École normale.

Le 18 décembre, M. Pucelle, professeur au Lycée David-d'Angers, n'ayant pu faire la conférence annoncée sur *Le reboisement et la défense de l'arbre*, M. Bois, inspecteur primaire, voulut bien le remplacer en expliquant l'*Idée de Patrie*.

Le conférencier émit, avec une conception très nette, en prenant un juste milieu entre le chauvinisme et l'hervéisme qui en sont les deux écueils, cette idée de patrie, comprise si différemment ou même pas comprise du tout, suivant l'éducation reçue, le milieu, la situation ou l'entraînement.

Digitized by Google

Le 15 janvier, en puisant dans un ouvrage récent de M. Jules Huret, rédacteur au *Figaro*, intitulé : *En Allemagne*, M. Delage, inspecteur primaire, a montré nos voisins bien différents de ce qu'ils étaient il y a trente ans. L'Allemagne romantique et sentimentale de Werther, militariste avec le comte de Moltke, devenant commerciale et industrielle. inondant le monde de ses produits.

Le conférencier mit en évidence la supériorité des écoles allemandes sur les nôtres, formant des hommes armés pour la prospérité d'une nation.

Le 22 janvier, *La responsabilité*, par M. Gourin, directeur de l'École primaire supérieure.

Le 29 janvier, la conférence de M. le docteur Barot étant remise au mois de février, M. Guédon, de l'inspection académique, prit sa place.

Nous devons un remerciement tout particulier à M. Guédon, qui non seulement nous consacre tous les ans une de ses soirées, mais encore a remplacé plusieurs fois un conférencier manquant à la date fixée. Les auditeurs revoient toujours avec un vif plaisir le distingué et gai poète qui sait leur faire oublier les soucis journaliers, les sort un moment du terre-à-terre quotidien pour les bercer d'un peu d'idéal.

Cette fois, M. Guédon avait choisi des poètes de l'école parnassienne : Lecomte de Lisle, Léon Dick, Mendès, Verlaine, Lully, François Coppée, José Maria de Hérédia, et le plus brillant de tous, Sully Prud'homme.

5 février, *La préservation des maladies infectieuses.*

Avec M. le docteur Papin, nous revenons en pleine réalité ; réalité qui se présente sous la forme des microbes auxquels le distingué praticien a déclaré la guerre ; mais, s'il donne à ses auditeurs la crainte des affections où les bacilles se développent et se multiplient rapidement, il explique aussi les moyens pratiques de les éviter, plaçant ainsi le remède en opposition au mal.

Le 12, *La peine de mort, pourquoi elle doit être abolie.*

Traité par M. le docteur Barot, le sujet avait forcément attiré les auditeurs ; aussi les retardataires durent-ils rester à la porte. M. le docteur Barot combat la peine de mort. Si le législateur, dit-il, a voulu présenter au criminel un tableau effrayant, pouvant le retenir sur la pente au point de vue de

Digitized by Google

la morale, le résultat est négatif, car au moment du crime. l'appréhension du bourreau n'existe pas.

Le 19, l'*Empire colonial britannique*, par M. Charles Lecoutour, professeur à l'École primaire supérieure.

M. Lecoutour, qui dernièrement a visité l'Angleterre, a pu se faire une idée juste sur nos voisins d'Outre-Manche. L'opinion du conférencier est qu'en réalité le peuple anglais est fort peu connu en France, et cependant il mérite de l'être.

Le 29, M. Delage reprit la deuxième partie de sa conférence, sur le *Développement industriel de l'Allemagne :* l'industrie textile faisant concurrence à la nôtre ; l'industrie métallurgique avec le perfectionnement de son outillage. L'année 1906 a marqué l'apogée de la prospérité économique de l'Allemagne. En ce moment il y a crise ; il serait puéril d'en prévoir les conséquences.

Le 18 mars, M. le docteur Jagot a expliqué ce que l'on entendait par *Médecine nouvelle*, une désignation qui a surtout servi aux jeunes médecins qui, au fond, ne diffèrent pas beaucoup des anciens.

29 mars, M. Girard, instituteur aux Justices, en donnant la biographie de Grégoire Bordillon, fit revivre un citoyen du dix-neuvième siècle, qui soutint jusqu'à sa mort les luttes de la Démocratie. Il fut avant tout l'homme modeste du devoir.

1er avril, M. Georges Ruscher, professeur au Lycée David-d'Angers, fit à l'aide de projections une description très scientifique des anciens reptiles.

Le 8 avril, *L'Invention et le Génie*. M. Robin, professeur de philosophie au Lycée David-d'Angers, remporte non seulement des succès brillants partout où il se présente, mais il a don de captiver ses auditeurs sous le charme de sa parole, le temps fuit comme un rêve et, quand il termine. il laisse le désir de l'entendre encore.

Le 15, M. Dujardin ingénieur des arts et manufactures, expliqua la construction des ponts métalliques et rassura un peu les esprits qu'avaient émus des catastrophes récentes.

Le 22, M. Lutscher, professeur de l'École régionale des Beaux-Arts, absent d'Angers, ne put faire la conférence annoncée sur : *La Revue des Arts*.

Le 29, M. Simon, du syndicat des instituteurs, donna la soirée la plus gaie de l'année. Il chanta et détailla les vieilles

Digitized by Google

chansons populaires de l'Anjou avec une verve et un entrain qui firent fuser le rire parmi les auditeurs, qu'amusèrent beaucoup le patois de nos grands-pères et leur gauloiserie parfois si fine. La modestie de la pianiste, qui fut une accompagnatrice d'un réel talent, nous interdit de la nommer : nous nous inclinons devant sa volonté pour qu'elle revienne parmi nous quelquefois.

Enfin M. le docteur Motais a traité de : *La vue chez les animaux*.

Cette conférence a été la clôture intéressante d'une période brillante.

A partir du 16 octobre, l'Université Populaire a donné 26 soirées.

***

L'Académie des Sciences vient de décerner le prix Montyon, d'une valeur de 700 francs, à M. Cuénot, ingénieur des ponts et chaussées, pour ses études expérimentales sur les déformations des voies de chemins de fer et sur les moyens d'y remédier.

***

Parmi les dernières victimes de la guerre du Maroc figure un officier de la garnison d'Angers, dont il est juste que le souvenir soit consigné dans les annales de notre province, M. le lieutenant du Boucheron.

Né à Limoges, en 1881, élevé d'abord chez les Frères, puis au Lycée, à l'École Saint-Martial et à l'École Sainte-Geneviève à Paris, Pierre du Boucheron sortit brillamment de Saint-Cyr et fut nommé à Angers au 25e dragons. La vie de garnison lui semblait monotone. Il en redoutait les repos amolissants et les fêtes troublantes. Il s'adonnait furieusement aux sports pour réagir. « Je constate, écrivait-il, que les courses, en me forçant à maigrir et à vouloir, me donnent du caractère, de la volonté, du calme ».

Il demanda à partir pour le Maroc. « Mon cœur de housard étouffe dans la tunique du 25e dragons, disait-il à ses camarades réunis à l'occasion de son départ ; j'adore à frôler la mort dont je n'ai plus peur, car il me semble que Dieu me mène et je m'abandonne à Lui. »

Digitized by Google

Il quitta donc, « non sans pleurer », son régiment, ses hommes.

« Je ne me croyais pas aussi aimé de mon peloton, et je ne savais pas que les amitiés d'hommes fussent si fortes, qu'elles soient aussi amères à briser. »

Nous le retrouvons au Maroc, où les lettres qu'il adresse souvent à sa famille et à ses amis nous permettent de le suivre jour par jour. On ne lira pas sans intérêt cette correspondance, où l'on trouvera sur notre campagne du Maroc des détails que la presse n'a pas donnés.

« Pour t'écrire aussi longuement, lorsqu'à 8 heures tout le monde est allé se coucher, je suis resté à la popote, d'où je t'écris ; c'est une chambre voûtée ; une porte est la seule communication avec le dehors, nous l'avons enlevée pour en faire notre table ; les pieds sont deux tonneaux, nos chaises sont des caisses de macaroni, nos bougeoirs sont la bouteille à huile et celle de vinaigre sur le bouchon desquelles nous avons scellé de leur cire deux bougies ; elles m'éclairent ! Tessier couche là avec deux poules qui pondent deux œufs par jour, et qu'il ne veut pas tuer ; les murs sont couverts d'une épaisse couche de suie, déposée par tous les feux des caravanes qui, depuis trois ou quatre cents ans, ont fait là le feu et la cuisine. »

Il raconte les combats auxquels il a pris part, et nous le suivons des yeux dans ses expéditions audacieuses.

« Nous étions partis pour retrouver vers l'Est la colonne du général. De la mer, le pays s'élève d'environ trois cents mètres. Après avoir traversé la forêt sans encombre, nous atteignons le plateau et nous nous engageons dans une vallée très encaissée pour traverser une vallée plus grande et déboucher de l'autre côté ! Mais l'ennemi nous bouchait le passage ; il fallut rapidement gagner les hauteurs et, après un travail de romains et des efforts inouïs, le convoi et les deux pièces d'artillerie furent *hissés à bras d'homme*, avec les attelages doublés, sur un piton qui dominait la vallée de 150 mètres environ. La nuit tombait, l'ennemi s'était dispersé et nous pûmes dormir tranquilles. Il y avait un tirailleur tué, un cheval de mon peloton de blessé. Mais, le lendemain, il fallait partir. Les hauteurs dominent la vallée ; les pentes sont abruptes et ravinées. Dès 7 heures, on se mit en route

Digitized by Google

et le feu commençait. A 8 heures 1/2, l'escadron prenait pied sur la crête opposée. L'artillerie et le convoi étaient dans la vallée, et il y avait encore de l'infanterie sur l'emplacement du bivouac. D'une hauteur à l'autre il y a 6 kilomètres. L'infanterie, après des efforts inouïs, arriva au sommet. Il a fallu atteler 150 hommes aux pièces et aux caissons pour les monter — décharger les voitures, les monter et les recharger, etc... Pendant ce temps-là, nous étions, comme toujours, entourés par 3 ou 4.000 Marocains au moins...

« Je reprends ma lettre ; j'ai quitté ma tente où j'écrivais sur des couvertures, et maintenant je la continue à 3 kilomètres du bivouac. Nous sommes à l'eau, les chevaux boivent, les hommes lavent ; et j'ai comme pupitre le parapet d'un pont en ruines construit par les Portugais au XIIIe siècle. Un spahi sur la crête veille.

« Je reviens au combat : de 8 heures à 11 heures, l'infanterie s'était trouvée aux prises avec cavaliers et fantassins marocains. Nous-mêmes, retenus par l'ascension du convoi, ne pouvions prendre de l'avance. Au bruit du canon, l'ennemi se rassemblait de partout et, vers 10 heures, nos 1.000 hommes avaient affaire avec 3 ou 4.000 hommes au moins. Sur plusieurs points de la ligne il y eut de terribles corps à corps, des charges à la baïonnette ; grâce aux pentes, l'ennemi nous tirait à 50 mètres; aussi avons-nous eu 38 hommes hors de combat et 9 morts, dont 2 officiers.

« Nous n'avions que 2 pièces d'artillerie et, comme les munitions s'épuisaient, le colonel, à midi, donnait l'ordre de se replier sur Fedala ; nous y sommes arrivés à 7 heures du soir; l'ennemi nous avait accompagnés jusqu'à 4 heures.

« Le pays est vraiment en pleine effervescence. Dès que le canon se fait entendre, tout ce qui est capable de prendre un fusil court au canon, et c'est ainsi que des gens de Fedala même sont partis tirer sur nous. C'est vraiment navrant ! Car pour soumettre le pays, il faut soumettre les gens, et ici les indigènes n'obéissent qu'à la brutalité ; ils ne nous sont nullement reconnaissants d'épargner leurs douars et leurs troupeaux ; c'est leur richesse, leur approvisionnement et, tant que nous ne supprimerons par les ressources de la guerre, nous l'entretiendrons ».

Digitized by Google

Ce soldat nous confie la peine que doivent éprouver les ambitieux.

« Pour moi, dit-il, je suis heureux de n'être pas ambitieux, je serais bien malheureux. Je vis seul et, quand je ne suis pas pris par le service, je me promène, suivi d'un arabe silencieux, dans ce pays plus silencieux encore ; ou bien, je me terre sur la dune ou un rocher, à l'abri du vent ; je regarde le spectacle qui m'est offert et j'en jouis intérieurement. Puis je reviens et continue sous la tente mon rêve et mes souvenirs ».

Lui, il aime la bataille pour elle-même, et « parce qu'elle épure le cœur ».

« Nous partons pour l'intérieur, c'est la conquête, Vive Dieu !

« Sans doute elle sera longue, ce sera une pénétration lente, comme celle de l'Algérie ; mais nous aurons des balles à recueillir et à lancer, des coups de pointe à donner, des lauriers à recevoir.

« Ces rêves, ces fumées de guerre t'attristent sans doute, car ils éloignent mon retour, mais ils ont dissipé ma tristesse ; je renais au métier des armes, en même temps que croît mon espoir de marcher. »

Il sait pourtant l'horreur du danger et la tristesse des agonies. « Les balles qu'on entend siffler sont déjà passées quand on les entend ; celle que Dieu vous garde arrivera sans bruit et tellement vite que l'on est déjà tué ou blessé avant même de souffrir. » Il raconte les nuits horribles écoulées au chevet des camarades mourants. « J'ai fait de tristes réflexions auprès du corps du capitaine Ihler ; je songe avec émotion au bon accueil qu'il m'a fait ici, je lui ai parlé au début de l'action, ce matin, et j'envie sa belle mort. »

Le 29 janvier il écrit encore à sa famille. C'est vraiment le sentiment du devoir qui le conduit et l'anime :

« Je n'ai pas assisté aux affaires du 16 et du 24, je ne me suis pas pendu pour cela, car j'estimais que là où j'étais, je faisais aussi mon devoir, et la satisfaction de le remplir est la seule vraiment complète ici-bas, et que l'on ne doive qu'à soi. »

« Nous ne pouvons dire ici, ajoute un de ses amis, quel cœur délicat battait dans cette poitrine de soldat, ni quelle

Digitized by Google

fut son affection pour les siens et pour sa terre natale, ni avec quelle foi profonde il allait trouver, avant la bataille, son confesseur, « un bon religieux qui parlait français, dans un monastère de Franciscains espagnols » ; ni avec quelles affectueuses instances il demandait à sa mère de remercier Dieu pour lui « aux heures tristes, quand la nuit tombe, et que tu dis ton chapelet le soir ». Il nous suffit d'avoir entr'ouvert le secret de cette vie de soldat pour que nous nous inclinions devant sa tombe avec plus d'admiration, d'émotion et de fierté ».

Z***.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1531-8

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE DE L'ANJOU

PARAISSANT TOUS LES MOIS

57e Année

NOUVELLE SÉRIE

6e Livraison — Juin 1908

TOME LVI

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1908

Digitized by Google

SOMMAIRE

JUIN

Pages

La Justice révolutionnaire en Maine-et-Loire. La Commission Proust : sa création, son personnel, ses jugements, 15 frimaire-25 nivôse an II (5 décembre 1793-14 janvier 1794). — **E. Queruau-Lamerie.** 453

En souvenir d'un Angevin tué au Dahomey. Le Lieutenant Élie Menou. — **Dr Barot** 469

Non, je n'y pensais pas. — **Pierre Brodu** 491

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (*suite*) : Mademoiselle Moreau ; Mademoiselle Prévost de la Chauvellière ; Mademoiselle Fossereau ; Mademoiselle Pichot ; Mesdemoiselles Deniau ; Mesdemoiselles Blondel ; Madame Landais ; Madame Lescural, Pensionnat de Madame Gauthier-Bondy ; Madame Boilesve. — **L.-F. La Bessière** 495

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Juin 1908). — **A. Cheux** 509

Chronique 511

La saison d'été chez les étudiants d'Angers. — Excursion de la Société d'études scientifiques d'Angers. — Conférence de M. Préaubert sur la photographie en couleurs. — Le *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou.* — M. le général Desfaudais. — Lauréats des Salons de peinture de Paris : MM. V. Huault-Dupuy, Dubos et Grégoire. — M. Tendron, lauréat de la Société des architectes français. — Un dessin de David d'Angers représentant Balzac. — M. René Chudeau au Sahara. — Une lettre du roi de Portugal à M. Joseph Joubert. — L'observatoire de la Baumette. — Les lunettes à verres jaunes. — Nécrologie : M. d'Espinay. — **Z*****.

On s'abonne à la librairie Germain et G. Grassin, à Angers

Prix de l'abonnement annuel : 12 francs
Le fascicule 1 fr. 25

Digitized by Google

La Justice Révolutionnaire en Maine-et-Loire

LA COMMISSION PROUST

Sa création, son personnel, ses jugements

15 frimaire-25 nivôse an II (5 décembre 1793-14 janvier 1794)

I

L'histoire de la Commission militaire présidée par le citoyen Joachim Proust a été très complètement et très fidèlement analysée par M. H. Chardon dans son précieux ouvrage — *Les Vendéens dans la Sarthe* — aujourd'hui épuisé[1]. Mais tout le monde ne possède pas ces trois petits volumes, devenus rares et remplis de documents précieux et inédits. Peut-être aussi, à ne considérer que leur titre, ne songerait-on pas à y aller chercher le récit détaillé des actes de cette Commission militaire. Aussi avons-nous pensé qu'il pourrait être intéressant pour les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* de trouver rassemblés, dans une étude spéciale, tous les faits qui concernent la Commission Proust, et nous avons rédigé ce récit en nous efforçant de complé-

[1] Le Mans, Monnoyer, 1873.

Digitized by Google

ter, à l'aide de renseignements recueillis de divers côtés, l'analyse si exacte d'ailleurs de M. H. Chardon [1].

Le 12 frimaire an II, 2 décembre 1793, les Vendéens, au retour de leur expédition de Normandie, venaient mettre le siège devant Angers dont la possession devait leur faciliter le passage de la Loire en permettant à l'armée royale, décimée par les fatigues, les combats et les maladies, de rentrer en Vendée où elle espérait pouvoir se recruter et aussi prendre quelque repos.

Le siège durait depuis soixante-douze heures déjà, quand les chefs Vendéens apprirent par leurs espions l'approche des Républicains qui accouraient de Châteaubriand au secours de la ville. Aussitôt les assiégeants se retirent précipitamment par la route de Baugé.

L'armée de l'Ouest, rentrant à Angers, trouva les murailles de la ville couronnées de lauriers pour célébrer cet heureux événement. La cavalerie de Westermann partit aussitôt à la poursuite des Vendéens, tandis que le gros de l'armée, après une marche de douze heures, s'arrêtait un jour pour se reposer.

La plus grande indiscipline régnait parmi les troupes républicaines. Plusieurs Commissions militaires avaient été créées déjà sur la demande des généraux, mais elles étaient demeurées en Bretagne et ceux-ci obtinrent des Conventionnels réunis à Angers qu'ils en formassent une nouvelle qui devrait être attachée à leur Quartier général pour punir les délits commis par des militaires et aussi pour juger les prisonniers royalistes qui seraient arrêtés par les soldats.

Le 15 frimaire, les Représentants du peuple, Francastel et Esnue-Lavallée, auxquels s'étaient joints Bourbotte et

[1] A moins d'indications contraires, tous les documents cités dans ce travail sont extraits des archives de la Commission Proust déposées au Greffe de la Cour d'Appel.

Digitized by Google

Prieur de la Marne, arrivés à Angers avec l'armée républicaine, prenaient un arrêté ainsi conçu :

LA LIBERTÉ OU LA MORT

Angers, le quinzième jour de frimaire de l'an second de la République française une et indivisible.

Les Représentants du peuple, délégués par la Convention nationale près l'armée de l'Ouest et des côtes de Brest réunies : considérant que l'indiscipline qui existe dans les armées destinées à combattre les Brigands exige des mesures de répression aussi promptes que sévères ; qu'il est instant de livrer au glaive de la Justice tous les scélérats qui ont pris les armes contre la liberté et qui cherchent par tous les moyens possibles à la détruire ; qu'il importe au salut public que tous les ennemis du peuple, en un mot, disparaissent promptement de la société des hommes, arrêtent ce qui suit :

Article 1er. — Il sera établi à la suite de l'armée destinée à combattre les Brigands une seconde Commission militaire et révolutionnaire.

Art. 2. — Elle sera composée de trois juges, d'un président, d'un accusateur public et d'un greffier, lesquels pourront être pris parmi tous les citoyens indistinctement.

Art. 3. — Cette Commission connaîtra de tous les délits militaires et de tous ceux attentatoires à la liberté et à la sureté générale.

Art. 4. — Les coupables seront jugés d'après les lois révolutionnaires et celles contenues dans le Code pénal militaire,

Art. 5. — La Commission sera tenue de suivre l'armée partout où elle ira s'établir, près du Quartier-Général, dans les lieux où elle sera en station, à l'effet de quoi il sera

Digitized by Google

remis à chacun de ses membres un cheval pris parmi ceux du Dépôt des Remontes établi à Angers.

Art. 6. — Les citoyens Méry, attaché au bureau de l'État-Major, Morin et Vacheron, employés près l'armée, sont nommés juges de ladite Commission, qui sera présidée par le citoyen Proust, membre du Comité révolutionnaire établi à Angers ; le citoyen Hallain[1], capitaine de la section révolutionnaire d'Angers, fera les fonctions d'accusateur public et Bousquet, attaché au bureau de l'État-Major, celles de secrétaire.

Art. 7. — Il sera attribué à chacun des membres une indemnité de dix livres par jour.

Art. 8. — Il sera mis à la disposition de la Commission révolutionnaire et militaire une somme de trois mille livres pour ses frais de bureau, d'impression et de transports et pour les dépenses relatives à l'exécution des jugements. Cette somme sera délivrée par le payeur général de l'armée sur les fonds de la guerre, à l'effet de quoi copie collationnée du présent lui sera expédiée.

Art. 9. — La Commission militaire pourra décerner des mandats d'arrêt et d'amener et requérir la force publique pour leur exécution, autant que pour la sûreté et la tranquillité des séances.

Art. 10. — Elle entrera sur-le-champ en fonctions et le Président est chargé de son installation.

(*Signé*) : Bourbotte, Esnue-Lavallée,
Francastel, Prieur.

Le Président de cette Commission appartenait seul à l'Anjou. Joachim Proust exerçait la profession de phar-

[1] Allain ou Hallain était capitaine d'une compagnie de gendarmerie, cantonnée à Angers, dont faisait partie Vacheron et peut-être Morin.

Digitized by Google

macien à l'époque de la révolution. L'ardeur de ses opinions l'avait fait choisir pour présider le premier Comité révolutionnaire d'Angers (juillet 1793) ; mais il avait promptement abandonné ces fonctions à la suite de sa nomination d'agent chargé de la recherche du salpêtre et de la fabrication de la poudre dans le district d'Angers. Sa réputation de jacobin l'avait désigné au choix des Conventionnels. Ceux-ci pensaient qu'il se montrerait à la hauteur de son collègue Félix, président de la première Commission militaire d'Angers, dont la sévérité avait plusieurs fois déjà mérité les éloges et les encouragements des Représentants du peuple. Mais Joachim Proust montra au contraire une certaine humanité dans l'exercice de ses terribles fonctions. Aussi son nom a-t-il échappé à l'horrible renommée qui est restée attachée à ceux des juges de la Commission Félix. Et quand, dans des temps plus calmes, il fut rentré dans son officine, ne songea-t-on pas à lui reprocher trop sévèrement sa conduite pendant la Terreur.

Morin, Vacheron[1], Méry, Hallain et le greffier Pasquet étaient des étrangers attachés à l'armée à des titres divers. Les trois derniers n'ont laissé dans le pays aucun souvenir. Quant à Morin et Vacheron, appelés le 26 nivôse an II à faire partie de la Commission Félix, ils comptèrent bientôt parmi les plus cruels de ses membres.

Le 18 frimaire, eut lieu l'installation des membres de la Commission à la séance de la Société Populaire, à laquelle

[1] Vacheron comparait comme témoin, le 27 pluviôse an II, à la rédaction de l'acte de naissance d'un enfant Mahé, né la veille, au Refuge (prison établie dans l'ancien couvent dit des Pénitentes). Il est qualifié : Charles-Nicolas Vacheron, maréchal-des-logis de gendarmerie, compagnie Hallain, suppléant de la Commission militaire stationnée en cette ville, nommé par les Représentants du Peuple français, âgé de 30 ans, demeurant rue du Cornet. (*Registres de l'état-civil de la commune d'Angers.*)

Digitized by Google

ils s'étaient rendus pour recevoir l'institution du peuple. Joachim Proust, après avoir donné lecture de l'arrêté des Conventionnels portant création de cette Commission et la désignation des citoyens appelés à la composer, déclara à haute voix qu'il acceptait la mission qui lui était confiée et promettait de s'en acquitter en vrai républicain. Chacun des autres juges, le greffier Pasquet et le citoyen Jean Joubert, huissier de la barre, dont le nom n'est cependant pas inscrit dans l'arrêté des Représentants du peuple ci-dessus reproduit, firent la même déclaration dont il leur fut donné acte.

Le 19 frimaire, Proust contresignait avec le juge Méry le registre destiné à l'inscription des jugements rendus par la Commission qu'il allait présider. Il faisait transcrire en tête l'arrêté des Conventionnels qui avaient institué celle-ci et le procès-vérbal de l'installation de ses membres à la séance de la Société populaire qui avait eu lieu la veille.

A la suite de ces pièces est porté le premier jugement prononcé le même jour contre trois accusés :

Mme Marie de Civrac, née à la Mothe-Montruvel, ci-devant province du Périgord, âgée de 76 ans, ancienne abbesse dans la ville d'Angoulême[1], arrêtée, le 15 fri-

[1] Mme de la Rochejacquelein, née de Donnissant et veuve en premières noces de M. de Lescure, parle à diverses reprises, dans ses *Mémoires*, de sa grande tante l'abbesse d'Angoulême. Celle-ci était sœur du duc de Civrac. La Révolution la chassa du couvent des Bénédictines, situé dans le faubourg Saint-Auxonne de la ville d'Angoulême, dont elle était abbesse. Sa nièce, Mme de Donnissant, née de Civrac, et sa petite-nièce, Mme de Lescure, alors réunies au château de Clissón, lui offrirent un asile auprès d'elles. Elle accepta. Lorsque M. de Lescure et M. de Donnissant se furent réunis aux Vendéens qui avaient pris les armes, leurs femmes les suivirent et emmenèrent avec elles Mme de Civrac qui passa la Loire avec l'armée royale. Au moment où celle-ci leva le siège d'Angers, le 15 frimaire, Mme de Civrac se trouvait dans sa voiture, sur les derrières de l'armée, avec la fille de Mme de Lescure accom-

Digitized by Google

maire, avec sa femme de chambre, Marie Thomasson, au moment où les Vendéens, après avoir échoué devant Angers se retiraient sur Baugé et la Flèche, par les gardes nationaux de Saint-Barthélemy. Ces deux femmes, abandonnées par leur conducteur, s'étaient égarées. Elles furent rencontrées par les gardes nationaux qui les conduisirent devant le Comité révolutionnaire d'Angers.

Ce Comité les trouva de bonne prise. Au lieu de leur faire subir le sort des nombreux Vendéens arrêtés aux environs d'Angers qui étaient fusillés au Port-de-l'Ancre, sitôt leur arrivée, il décida, en raison de leur qualité, que les deux prisonnières seraient traduites devant la Commission militaire qui venait d'être créée par les Représentants du peuple. Mais celle-ci, ayant attendu trois jours pour se faire installer par la Société Populaire, devait tenir sa première séance seulement le 19; on en profita pour leur adjoindre un prêtre réfractaire qui venait d'être arrêté près des Ponts-de-Cé par les troupes républicaines.

L'abbé François Édelin, né à Candé, âgé de 55 ans, curé de Longray (Charente), circonstance qui l'a fait considérer par plusieurs auteurs comme étant l'aumônier de Mme de Civrac, avait été arrêté le 17 frimaire, à cinq heures du soir, aux Buttes d'Érigné, au moment sans doute où, après avoir quitté l'armée royale, il espérait pouvoir rentrer en Vendée[1]. Le lendemain matin, le général en

pagnée de sa bonne. Tout à coup, le postillon qui conduisait la voiture s'écria qu'il apercevait des hussards républicains, coupa les traits des chevaux et se sauva avec eux. La bonne de Mme de Lescure parvint à rejoindre, avec l'enfant, Mme de Donnissant. Mais Mme de Civrac, restée seule avec sa femme de chambre, s'égara et fut arrêtée par les gardes nationaux de Saint-Barthélemy.

[1] L'abbé Édelin, chassé de sa cure, était venu habiter Angers, le 13 octobre 1791. Il logea d'abord, rue Neuve, chez le citoyen Gaillard, puis, rue Saint-Blaise, n° 846. Arrêté, le 17 juin 1792, avec les autres prêtres réfractaires réunis à Angers en exécution des ordres du Département et soumis à un appel nominal, il fut

Digitized by Google

chef Rossignol, devant lequel il avait été conduit, l'adressait au Comité révolutionnaire avec la lettre suivante :

« Le nommé François Édelin, curé de Longray, près Angoulême, prêtre réfractaire, lequel nous a déclaré avoir suivi l'armée vendéenne depuis sept semaines. En conséquence avons ordonné son arrestation et conduit à la prison de cette ville pour être traduit à la Commission militaire et jugé selon les lois.

« *Le général en chef,*

« ROSSIGNOL.

« A Angers, le 18 frimaire de l'an IIme de la République une et indivisible ».

Les trois accusés furent interrogés dans la matinée du 19 frimaire par le président Proust, assisté du greffier Pasquet.

Mme Marie-Françoise de Civrac déclara qu'elle n'avait pas été astreinte à prêter le serment exigé des ecclésiastiques fonctionnaires publics par la Constitution civile du clergé, mais qu'elle avait été mise hors de son couvent et s'était retirée, depuis un an environ, à Clisson. Elle reconnut avoir suivi l'armée vendéenne avec ses deux nièces, Mesdames de Donissant et de Lescure, qui lui fournissaient tout ce dont elle avait besoin. Elle avoua avoir passé en bateau un fleuve dont elle ne connaissait pas le nom, pas plus, du reste, que celui des villes qu'elle avait traversées à la suite de l'armée, sauf La Flèche où elle a passé une nuit, sans pouvoir dire dans quelle maison.

enfermé au séminaire et transféré ensuite avec 122 de ses confrères à la Rossignolerie. Lorsque les Vendéens occupèrent Angers, le 17 juin 1793, ils rendirent la liberté aux prêtres détenus dans cette maison et l'abbé Edelin les suivit quand ils quittèrent la ville. (*Arch. mun. de la ville d'Angers.*)

Digitized by Google

Marie Thomasson[1], sa femme de chambre, âgée de 58 ans, née commune de Mourier[2], département de la Dordogne, fut interrogée ensuite et fit les mêmes réponses. Elle avait, en outre, été trouvée nantie d'une proclamation au nom de Louis XVII, portant création de neuf cent mille livres de bons remboursables à la paix sur le trésor royal et signée des principaux chefs vendéens ; mais elle prétendait avoir reçu cette pièce, à Laval, des mains d'un marchand qui s'en était servi pour envelopper du sucre qu'elle avait acheté.

L'abbé Édelin reconnut qu'il avait refusé de prêter le serment constitutionnel. Chassé de sa cure, il était venu à Angers, où il avait été longtemps détenu. Au mois de juin 1793, il avait été délivré par les vendéens et s'était retiré auprès de son frère, ancien chanoine, à Saint-Pierre-Montlimart, avec lequel il était resté quatre mois ; puis tous deux avaient passé la Loire à la suite de l'armée royale.

La commission Proust allait rendre son premier jugement, sous les yeux des Conventionnels qui l'avaient instituée, au milieu d'une population surexcitée par le siège qu'elle avait subi et pendant lequel elle avait courageusement combattu sur les remparts, enivrée par le succès et demandant la mort de tous les prisonniers que l'on pouvait saisir. Cette population avait applaudi à l'arrêté des Conventionnels ordonnant que les têtes des vendéens tués pendant le siège fussent coupées et disposées sur des piques autour des murs de la ville[3]. Elle n'eût pas compris qu'on épargnât des prisonniers qui

[1] Elle signe son interrogatoire : Mariam Thomasson.

[2] Peut-être Mouthiers, district d'Angoulême, dans la Charente, car il n'existe pas, dans la Dordogne, de commune dont le nom se rapproche de celui de Mourier.

[3] Registre des délibérations du Comité général de la commune d'Angers, t. IV, f°s 136 et 138.

Digitized by Google

avouaient avoir suivi l'armée royale. Aussi les juges n'hésitèrent-ils pas à prononcer la peine de mort contre les trois accusés. C'est, du reste, le seul jugement de la Commission Proust prononçant la peine capitale contre des femmes. Il est ainsi conçu :

« Sur la question de savoir si Marie Civrac, native de la Mothe-Moravel, en la ci-devant province de Périgord, ci-devant noble et abbesse dans la ville d'Angoulême;

« Marie Thomasson, sa femme de chambre, native de la municipalité de Dumouriez, département de la Dordogne;

« Et François Édelin, prêtre non sermenté, natif de la ville de Candé, département de Maine-et-Loire, sont coupables :

« 1° D'avoir eu des intelligences avec les Brigands de la Vendée;

« 2° D'avoir fait partie des rassemblements de ces mêmes Brigands;

« 3° D'avoir été trouvés munis de signes contre-révolutionnaires, notamment la femme Thomasson, femme de chambre de la femme Civrac, ci-devant abbesse à Angoulême, laquelle a été arrêtée avec une Proclamation au nom d'un prétendu Roy, Louis dix-sept, portant création de neuf cent mille livres en bons, remboursables à la paix sur le Trésor Royal, et signé des principaux chefs des Brigands;

« Enfin d'avoir provoqué au rétablissement de la royauté et à la destruction de la République Française ;

« Considérant qu'il est prouvé par les instructions du tribunal révolutionnaire d'Angers et les interrogatoires résultant des informations de la commission militaire :

« 1° Que Marie Civrac, ci-devant abbesse d'Angoulême, a été arrêtée par un garde national, le quinze frimaire, sur le petit chemin de la municipalité dite de Saint-Barthélemy, proche Angers, et reconnue faire partie de l'armée

Digitized by Google

des Brigands qui avaient assiégé cette place, les treize et quatorze frimaire ;

« 2° Considérant que Marie Civrac et la dite Thomasson, sa femme de chambre, ont, de leur propre aveu, constamment suivi l'armée des rebelles et venues avec Lescure, Donissant, leurs chefs, et leurs femmes, nièces de la susdite Civrac ;

« Que la femme Civrac a passé la Loire à Saint-Florent avec l'armée des rebelles; qu'elle a stationné à Laval, La Flèche, et s'est rendue à Angers avec la masse des Brigands, lors du siège de cette place ;

« Considérant que Marie Thomasson, femme de chambre de la dite Civrac, l'a suivie dans toutes ses démarches et actions, et qu'elle a été, en outre, trouvée munie d'une Proclamation au nom d'un prétendu Louis dix-sept et d'un assignat national de dix livres, endossé au nom du Roy, et signé Thomas, et par le conseil supérieur, Barré ;

« Considérant, enfin, que François Édelin, prêtre non sermenté, s'est évadé des maisons d'arrêt de cette ville lors de son invasion par les Brigands, après la prise de Saumur, et que, depuis cette époque, il a constamment suivi l'armée des rebelles et s'est porté avec elle jusqu'aux portes d'Angers, où il a été arrêté par un hussard de la République, sur les rochers d'Érigné, le 17 frimaire ;

« La commission militaire, en exécution des lois du 19 mars 1793, articles 1er et 6 ;

« Et encore en exécution des lois du 19 mars de l'an second de la République, art. 1er, etc... ;

« Ouï l'accusateur militaire dans ses conclusions, condamne à la peine de mort Marie Civrac, ci-devant abbesse d'Angoulême, Marie Thomasson, sa femme de chambre, et François Édelin, prêtre non assermenté.

« Et sera le présent jugement exécuté dans les vingt-quatre heures.

« Et enfin, en exécution de l'article 7 de la susdite loi

Digitized by Google

dudit jour 19 mars dernier, la commission militaire déclare les biens des dits Civrac, Thomasson et Édelin acquis et confisqués au profit de la République.

« Et sera le présent jugement imprimé et affiché.

« Ainsi prononcé, d'après les opinions, par Joachim Proust, président; Charles-Nicolas Vacheron, juge; Sylvain Méry, juge; Gabriel Morin, juge, et François Allain, tous membres de la commission militaire établie près les armées des côtes réunies par les Représentants du peuple français, en séance publique tenue à Angers, le 19 frimaire l'an second de la République Française.

« Joachim PROUST, VACHERON, MORIN,
MÉRY, PASQUET.

A la suite est le procès-verbal de l'exécution des trois condamnés :

« Et le dit jour, cinq heures du soir, en conséquence du jugement ci-dessus, la commission s'est transportée, maison du citoyen Léchalas, sise place de la Guillotine d'Angers, à l'effet d'être présente à l'exécution du dit jugement qui a eu lieu dans le même instant, sans qu'aucun des condamnée eût fait aucunes réclamations, déposition ou dénonciation, au moyen de quoi le présent a été rédigé pour servir ce que de raison.

« Joachim PROUST, MORIN, VACHERON,
PASQUET. »

La Commission s'occupait en même temps des délits commis par des militaires. On trouve dans ses papiers plusieurs interrogatoires subis, devant le président Joachim Proust, par des soldats inculpés de vols ou d'autres délits, mais pour lesquels celui-ci se borne à demander un supplément d'information.

Le 20 frimaire, jour de décade, il n'y eut pas de séance.

Digitized by Google

Le 21, comparaissaient devant la Commission cinq paysans du département de la Mayenne qui avaient suivi l'armée royale dans sa campagne de Normandie.

François Coquereau, né à Daon, qui acquit l'année suivante une grande célébrité comme chef de Chouans et commanda en effet un important rassemblement sur la rive gauche de la Mayenne, avait appris, au mois de juin 1793, l'occupation d'Angers par les Vendéens. Il partit aussitôt pour les rejoindre, avec une cinquantaine de jeunes gens du pays qui partageaient ses sentiments royalistes. Angers avait déjà été évacué, quand il s'y présenta ; mais il se jeta en Vendée, où il prit part à de nombreux combats, et fut nommé capitaine. Après le passage de la Loire, les généraux l'avaient envoyé en avant avec mission de soulever le pays et de leur amener des recrues. Coquereau conduisit, en effet, à Laval, un certain nombre de jeunes gens enrôlés par lui. Ceux-ci accompagnèrent les Vendéens au siège de Granville; mais, au retour de cette expédition, se trouvant à quelques lieues de leur pays, et ne sachant où allaient les conduire les hasards d'une campagne si malheureusement commencée, plusieurs de ceux-ci quittèrent l'armée pour rentrer chez eux et furent arrêtés avant d'avoir pu regagner leurs paroisses. C'est ainsi que Jacques Percher, Michel Coquereau et Pierre Lejeune, tous les trois de la paroisse de Daon, furent arrêtés par le Maire de Bierné qui les fit conduire aussitôt devant le Comité révolutionnaire de Châteaugontier, dont le Président leur fit subir, le 11 frimaire, un premier interrogatoire.

Ces jeunes jens déclarent se nommer :

Michel Coquereau, âgé de 23 ans, laboureur, demeurant aux Petites-Places, commune de Daon ;

Pierre Lejeune, âgé de 22 ans, laboureur, demeurant chez son père, aux Grandes-Places, même commune ;

Jacques Percher, âgé de 19 ans, laboureur, demeurant

Digitized by Google

chez René Breton, métayer à la Grande Jaillère, commune de Daon.

Tous les trois avouent avoir cédé aux sollicitations de quelques brigands qui s'étaient répandus dans leurs communes et avoir rejoint les Vendéens à Laval, environ huit jours avant la Toussaint. Ils ont suivi l'armée royale en Normandie et s'en revenaient chez eux lorsqu'ils ont été arrêtés à Bierné. Coquereau et Percher déclarent en outre n'avoir eu aucun dessein en suivant les Vendéens; mais Lejeune ne cache pas que, s'il a pris les armes, c'était pour rétablir la royauté et la religion.

Ces jeunes gens avaient avec eux deux chevaux qu'ils disaient avoir achetés. Ceux-ci sont saisis et mis en fourrière à Châteaugontier.

Laval ayant été évacuée, le 7 frimaire, par les Républicains qui s'étaient réfugiés à Angers à l'approche des Vendéens, le Comité révolutionnaire de Châteaugontier fit conduire les prisonniers en cette dernière ville, en même temps que deux autres paysans, arrêtés sans doute dans les mêmes circonstances, mais dont nous n'avons pas retrouvé les interrogatoires. Ce sont :

Mathurin Faucher, laboureur, domestique, âgé de 19 ans, demeurant à la Souhardière, commune de Daon ;

Pierre Blanchouin, âgé de 20 ans, domestique-laboureur chez Julien Faucheux, closier au Chiendent, commune de Châtelain.

Ces jeunes gens, amenés à Laval par Coquereau, avouaient comme les premiers avoir suivi l'armée royale depuis la Toussaint jusqu'au moment de leur arrestation et reconnaissaient avoir combattu contre les républicains.

Tous les cinq furent condamnés à mort et exécutés le lendemain [1].

[1] Morin et Méry, portés comme présents dans le texte de ce jugement, ne l'ont pas signé cependant.

Digitized by Google

Le 22 frimaire deux accusés seulement parurent devant la Commission :

André Renou, âgé de 30 ans, de Saint-Pierre de Cholet,

François Audio, âgé de 14 ans, natif de Chemillé.

Ils sont accusés d'avoir porté les armes contre la République et d'avoir suivi les Brigands depuis leur passage de la Loire, à Varades, à Avranches, à Dol, à La Flèche et à Angers, lors du siège de cette ville.

La Commission, considérant que Renou a, de sa propre volonté, porté les armes contre la République, notamment au siège d'Angers et près de Briançon [1], où il a été arrêté le 19 frimaire, après avoir laissé ses armes dans un bois, le déclare atteint et convaincu des faits qui lui sont reprochés et le condamne à mort.

En ce qui concerne Audio, prenant en considération la faiblesse de son âge et un procès-verbal constatant qu'il n'a fait que suivre l'armée et que ce n'est qu'à la sollicitation d'un nommé Tessier, de Saint-Pierre de Chemillé, tué à l'armée, qu'il s'est joint aux rebelles, ordonne qu'il gardera la prison jusqu'à ce que la Convention en ait autrement ordonné.

L'exécution de Renou eut lieu le lendemain, 23 frimaire, dans la matinée.

Ce jugement est le dernier qui ait été rendu, à Angers, par la Commission Proust.

E. Queruau-Lamerie.

[1] Briançon, village, commune de Bauné (Maine-et-Loire).

Digitized by Google

Digitized by Google

En souvenir d'un Angevin tué au Dahomey

LE LIEUTENANT ÉLIE MENOU

Au cours de la dernière conférence de la Société de Géographie commerciale, pendant le discours qu'il y prononça, le général Dodds eut la délicatesse d'évoquer le souvenir d'un de ses compagnons d'armes, tué pendant la campagne du Dahomey et qui était originaire d'Angers : c'est le lieutenant Élie Menou.

Il nous a semblé intéressant de réunir quelques notes sur ce jeune officier prématurément enlevé — il avait 26 ans — tant à l'affection des siens qu'à la fortune militaire qui s'ouvrait devant lui ; nous les devons à l'obligeance de son oncle, M. Vitré.

Le lieutenant Élie Menou est né aux Rosiers, le 14 septembre 1866 ; il fit son instruction au collège de Beaufort, où il acquit avant l'âge réglementaire de 15 ans le baccalauréat de l'Enseignement spécial.

Moins d'un an après, il subit avec succès les épreuves du baccalauréat ès sciences, puis vint au lycée d'Angers dans la classe de mathématiques spéciales et y prépara l'École polytechnique.

Ce que fut le lieutenant Menou dans sa jeunesse, une lettre écrite après sa mort à sa famille, par M. Aufray,

Digitized by Google

ancien principal du collège de Beaufort, nous en donne la notion exacte ; la voici : elle est un peu longue mais nécessaire pour bien comprendre la valeur morale et intellectuelle du lieutenant Menou.

Avranches, le 10 janvier 1894.

CHÈRE MADAME,

J'ai l'honneur de vous adresser le petit travail que vous m'avez demandé sur mon ancien élève et regretté ami.

Élie Menou m'avait précédé, comme élève, de quelques années au collège de Beaufort. Lorsque je fus appelé, en 1881, le 16 août, à prendre la direction de cet établissement, il venait de terminer avec succès ses études de l'Enseignement spécial. Cet Enseignement se composait alors de trois années et, au mois de juillet 1881, il avait obtenu son certificat de l'Enseignement spécial, n'ayant pas encore 15 ans accomplis.

Intelligence d'élite, ayant conscience de sa valeur et de ses forces, ce titre ne pouvait contenter ses espérances. Il avait des vues plus élevées, des aspirations plus hautes. C'est ce qui devait arriver et, doué comme il l'était d'une volonté tenace, c'est ce qui arriva.

Mais avant tout qu'il me soit permis de parler de mon jeune élève, sous le rapport de la vie intime, de son caractère, de son cœur plein de reconnaissance et de dévouement à l'égard de ses maîtres, toujours prêt à rendre service aux autres, ami de l'ordre, chercheur infatigable, ne se donnant aucun repos, aucun loisir avant d'avoir atteint le but proposé. Tel était Élie Menou — tel je l'ai connu — et aujourd'hui encore le souvenir que j'ai conservé de lui est celui d'un brillant élève, excellent sous tous les rapports, et d'une intelligence remarquable.

Ami de l'ordre je viens de le dire, il avait à l'excès le sentiment de la justice. Caractère bon, ferme, loyal. mais aussi fier, haut, susceptible ; autant il était sensible à une réprimande juste et raisonnable, autant il se montrait l'ennemi acharné de tout ce qui sentait l'arbitraire. Un fait insignifiant en lui-même, mais qui faillit briser l'avenir d'Élie Menou, détruire les belles espérances que sa famille avait

Digitized by Google

conçues, va nous donner la preuve de ce que je viens d'avancer. Vers le milieu de l'année scolaire 1880-1881, à l'approche des vacances de Pâques, Élie Menou était élève de troisième année de l'Enseignement spécial. Un jour, au réfectoire, survint une discussion à propos de la nourriture. Les élèves firent une réclamation. La femme du Principal intervint, se fâcha et les apostropha un peu trop sévèrement. Malheureusement, dans la colère, elle laissa échapper un mot malsonnant : le mot *voyou* fut prononcé. A qui s'adressait-il ? à tout le monde et à personne en particulier. Rouge de colère, Élie Menou, plein d'indignation, se leva et, prenant la parole au nom de tous répondit : « Madame, nous ne sommes pas des *voyous*, parce que nous faisons une réclamation juste ; aussi je vous déclare que je ne resterai pas davantage dans un établissement où l'on nous traite ainsi. » Aussitôt dit, aussitôt fait, il se lève de table, sort du réfectoire, se rend à l'étude et écrit à sa famille de venir le chercher. Son père arrive et, à force d'insistance, finit par l'amener à consentir à terminer l'année, pour passer son examen ; mais il fallut lui faire la promesse formelle qu'à la fin de l'année il rentrerait dans sa famille et qu'il serait boulanger. C'était chez lui une résolution irrévocable ; il ne fallait pas songer à l'en faire démordre. Aussi ce fut une affaire entendue, bien malgré le désir de ses parents. Sur ces entrefaites il obtint son certificat et le principal eut son changement ; je fus appelé à le remplacer. Une de mes premières visites, en apprenant ce qui s'était passé, fut pour la famille Menou. Mis en présence l'un de l'autre ce fut comme un choc électrique et, sans aucune hésitation, sur-le-champ, il déclara avec la plus entière franchise, à son père et à sa mère présents, qu'il voulait bien rentrer et continuer ses études avec le nouveau Principal, mais à la condition de préparer son baccalauréat ès-sciences. Car, comme je l'ai dit plus haut, le certificat d'Enseignement spécial, ne donnant pas accès aux carrières libérales, ne pouvait lui suffire. Il fallait quelque chose de plus à cet esprit ardent, à ce cœur généreux, plein d'une noble ambition, qui avait conscience de son mérite et qui avait le pouvoir et le devoir d'arriver.

Dès la rentrée, octobre 1881, il se met avec ardeur au travail, son but est tout trouvé : il veut obtenir son diplôme de bachelier ès-sciences à la fin de l'année. Il n'ignore pas les

Digitized by Google

difficultés. Il lui faut étudier le latin, la logique, dont il n'a aucune connaissance. Mais chez lui la volonté et l'énergie répondent au courage et au désir de vaincre. Rien ne le rebute. Chaque jour, malgré ses cours nombreux, il vient en leçon particulière au cabinet du Principal. C'est plutôt une causerie intime et instructive qu'une classe, mais dans laquelle l'élève studieux, désireux d'apprendre, ne laisse rien passer sans l'avoir bien compris, bien apprécié et sans se l'être pour ainsi dire approprié. Les heures de leçons souvent ne lui suffisent pas, et alors ce sont des conseils qu'il demande ; car à cette vie à deux il est facile de comprendre que le maître et l'élève étaient devenus amis, dans la véritable acception du mot. Bref, que dirais-je de plus, à la fin de l'année scolaire 1881-1882, Élie Menou, après avoir obtenu du ministère une dispense d'âge (il n'avait pas encore seize ans révolus) fut reçu au baccalauréat ès-sciences. De plus, chose à remarquer, il fut reçu le premier de toute la session latine, avec la note bien.

Voilà maintenant Élie Menou rassuré, le voilà confiant dans l'avenir et, dès maintenant, sa route est toute tracée ; il aspire aux grandes écoles du gouvernement et va préparer Polytechnique.

Mais il est jeune, il a du temps devant lui, il sent qu'avec son diplôme il lui manque encore bien des connaissances très importantes, sinon indispensables. C'est surtout l'étude des auteurs anciens qui l'attire. Il comprend qu'il y a une lacune dans ses études, ses connaissances scientifiques ne lui suffisent pas et les connaissances littéraires lui font défaut presque entièrement.

Rentré aux vacances dans sa famille, après avoir consulté ses parents, il prend la résolution de rentrer au collège de Beaufort, pour suivre un cours complémentaire de latin, de grec et de critique littéraire. C'est là surtout que pendant toute l'année il a vécu dans l'intimité avec le Principal. Jamais, en effet, je n'oublierai les heures passées ensemble et les questions sérieuses, parfois embarrassantes, de cet esprit chercheur, avide de vérité et qui ne voulait rien laisser à l'imprévu. Aussi le maître, obligé de se tenir sur ses gardes, était forcé de produire une somme de travail qui pût lui permettre de satisfaire son élève et seconder son entraînement infatigable. Dans le courant de l'année, Élie Menou,

Digitized by Google

eut le malheur de perdre son père. Il reporta sur sa bonne mère, qu'il adorait, toute son affection filiale et se jura, à lui-même, qu'il vaincrait toutes les difficultés pour plaire à cette mère, femme d'élite et d'une rare intelligence. Dès lors sa décision est bien prise. Il entre, de plein pied, en mathématiques spéciales au lycée d'Angers. Là, comme à Beaufort, il tient la tête de sa classe et, à la fin de l'année, il se voit admissible à l'École polytechnique. C'était un succès encourageant — mais beaucoup d'appelés et peu d'élus. — Élie Menou fut du nombre. L'année suivante, passée dans le même établissement, il eut encore la chance d'être admissible. A cette époque, il fut cruellement frappé par la perte irréparable qu'il fit. Sa mère, si dévouée, qu'il aimait tant, lui fut ravie après une longue et cruelle maladie. Le chagrin, les travers, les ennuis, les embarras de famille arrachèrent, momentanément Élie Menou à ses travaux; c'est ce qui fit que, admissible, pour la seconde fois, il arriva, à quelques numéros près, de l'admission. Je l'ai vu en ce moment — il eut un véritable instant de découragement — mais ce ne fut qu'une hésitation passagère, grâce aux conseils sages et prudents de son oncle, M. Vitré, homme d'une volonté ferme et droite qui lui remonta le moral et voulut bien partir avec lui pour Paris, où il subit, avec succès, l'examen des bourses disponibles pour entrer à l'École Monge. Inutile d'entrer dans de plus grands détails. A la fin de l'année, il fut reçu, avec le numéro 69, je pense, à Polytechnique. De là, sorti dans un bon rang, il passe à l'École d'application de Fontainebleau! Mais je n'ai pas à le suivre plus loin. Je n'ajouterai que quelques mots pour bien faire connaître Élie Menou, comme élève. Tout adonné qu'il était aux études sérieuses, malgré ses nombreuses occupations, il trouvait encore le temps de cultiver les arts d'agrément. La musique, le dessin, la gymnastique lui plaisaient et il les cultivait avec passion. Il tenait à accomplir ses devoirs en entier, sans rien négliger, suivant en cela la pensée du poète latin : « *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci* : Celui-là atteint la perfection qui a su joindre l'utile à l'agréable. »

En terminant, qu'il me soit permis de dire que jamais, dans ma carrière universitaire, je n'ai rencontré d'élève plus accompli sous tous les rapports. Il était bon et affectueux, sachant reconnaître tout ce que l'on faisait pour lui.

Digitized by Google

Toujours il a été, pour ma famille et pour moi, un ami sincère, dévoué et reconnaissant. Jamais il ne manquait, aux vacances, de venir nous voir et de passer quelques moments avec nous. Il se plaisait à me rappeler sa vie de collège et il me répétait souvent, avec un petit sourire fin et malin : « Dites donc, mon cher Principal, sans vous, aujourd'hui, je serais boulanger. »

Faut-il que tant et de si belles espérances, qu'un avenir qui promettait d'être si brillant aient été anéantis par..... la balle d'un sauvage ! Et maintenant il ne nous reste plus qu'à nous écrier douloureusement avec le poète Ovide [1] :

Soles occidere et redire possunt
Nobis quum semel occidit brevis lux
Nox est perpetua, una, dormienda.

Dédié à la famille Menou et à M. et Mme Vitré.

Leur ami dévoué,

ANFRAY.
Avranches, 14, rue de Lille.

Ce qu'il fut comme officier au Dahomey, nous en trouvons le témoignage irrécusable dans le « Journal d'un officier de spahis », écrit par l'un des vaillants officiers qui firent cette campagne et dont nous extrayons le passage suivant :

Le 17, un convoi de 167 blessés et malades escorté par l'escadron de Fitz-James, descendit à Adégon à cinq heures et demie avec les docteurs Carrière et Piedpremier et la compagnie Dessart des tirailleurs sénégalais.

Nous arrivons à Adégon dans le milieu de la journée. Miné par la fièvre depuis quelques jours, abattu par une

[1] Les jours peuvent s'écouler, mais revenir...
Lorsqu'une courte vie nous a été une fois ravie,
Il ne nous reste plus que la nuit éternelle, la nuit seule
[pour dormir.

Digitized by Google

cruelle dysenterie, je me laissai glisser ou plutôt tomber sur le sol, aux pieds de mon cheval, dans une flaque de boue.

J'étais complètement à bout de forces.

Quel fut mon sauveur ?

Ce fut le lieutenant *Menou*, de l'artillerie de marine.

Le 3 octobre je l'avais rencontré pour la première fois. Il venait de Dogba où il avait installé le fortin qui reçut le nom du commandant Faurax, tombé mortellement blessé à l'attaque de notre petit camp.

Assis sous une case, il était occupé à faire un plan pour un blockhaus à construire à Gbédé.

Je venais de recevoir l'ordre de partir avec quelques hommes pour accompagner le commandant Gonard et servir d'estafette entre l'état-major et la reconnaissance chargée de faire une route destinée à tourner les positions de Tohoué.

Avant de partir, le commandant Gonard m'envoya demander un renseignement au commandant du premier groupe.

Dans l'agglomération de cases et de tentes il ne m'était pas facile de trouver l'officier cherché. C'est alors qu'apercevant les lieutenants Amelot et Menou, j'allai droit à eux, les priant de m'indiquer où était la case de l'officier demandé.

Les lieutenants Menou et Amelot, très obligeamment et malgré la forte chaleur qu'il faisait à cette heure de la journée, sortirent de leur tente et m'amenèrent à celle que je cherchais.

Quinze jours plus tard, c'était encore lui qui devait m'être utile.

Le pauvre lieutenant Amelot avait été tué le lendemain de notre première rencontre.

Le lieutenant Menou était venu de Gbédé à Adégon pour y construire un nouveau fortin destiné à protéger un centre de ravitaillement.

Le colonel avait renoncé à celui de Gbédé, les canonnières pouvant remonter l'Ouémé jusqu'à Adégon.

Dix jours auparavant, cet endroit, déboisé maintenant, avait été le théâtre des plus beaux exploits de la colonne.

C'est là que le commandant Gonard et le capitaine Drude avaient fait merveilles, par une pluie torrentielle, sous le feu meurtrier de l'ennemi et pendant six heures successives d'un combat acharné.

Digitized by Google

Le lieutenant Menou avec une section provisoire du génie, environ vingt hommes, avait débroussaillé, abattu d'énormes palmiers, construit un véritable camp avec cases très confortables, ambulances et hangars, pour abriter hommes, vivres et munitions.

Ce petit fort était appuyé, sur ses deux faces est et sud, à l'Ouémé et les flancs nord et ouest étaient défendus par un fossé de trois mètres de largeur sur deux mètres de profondeur, placé devant les palanques faites avec d'énormes palmiers abattus.

Derrière ces palmiers, se trouvait un chemin de ronde, permettant aux hommes de faire un tir plongeant sur l'assaillant.

Les angles nord-ouest et sud-ouest possédaient un petit bastion, où une pièce d'artillerie de 80 millim. de montagne était placée.

Le lieutenant Menou exécutait ses travaux avec une rapidité et une habileté étonnantes et vraiment remarquables, mettant lui-même la main à la pâte, stimulant sa troupe par son ardeur et son zèle.

Rien ne lui était impossible ; rien ne l'arrêtait. Ce fut lui qui, me voyant étendu près de mon cheval, me fit conduire dans la case de ses hommes.

Je tremblais de fièvre et avais presque perdu connaissance. Il y avait cinq jours que je n'avais rien pris comme nourriture et, depuis le 6 octobre, c'est-à-dire neuf jours, je n'avais rien bu de chaud.

Après m'avoir installé sur un lit de camp, enroulé dans mon burnous et fait couvrir de couvertures chaudes et des manteaux de ses hommes, il sortit pour vaquer à ses travaux.

Une demi-heure plus tard, il m'apportait lui-même une tisane qu'il me dit de prendre par petites gorgées.

Je sus plus tard que cette boisson, faite par lui, se composait de vin chaud, de riz, d'orge et de sucre.

Une réaction très forte se produisit et, lorsqu'il revint le soir, j'avais un peu reposé et la fièvre était moindre.

Le lendemain, le docteur Aubry, de la marine, m'ordonna deux jours de repos. Ce fut le cœur bien gros que je vis mon peloton s'éloigner et reprendre la route d'Akpa.

Le lieutenant Menou était près de moi, lorsque mes cama-

Digitized by Google

rades vinrent me serrer la main. Mon fidèle sénégalais Baba-Ba ne voulut point me quitter sans m'avoir embrassé.

Dur pour lui, le lieutenant Menou était la bonté même pour les autres.

Officier d'avenir, au cœur droit et loyal, travailleur acharné, brillant élève de Polytechnique, il fut touché de cette marque de sympathie de la part d'un noir.

Menou nous serra la main à tous deux, disant à mon brave noir :

— Va, je le soignerai comme mon frère.

Le soir, la fièvre fut plus forte, il s'assit au pied de mon lit de camp et nous causâmes de la France et de nos familles.

Il sentait, ce cœur d'enfant sous l'enveloppe virile de l'homme de guerre, combien il est plus efficace de soigner le moral d'un malade que de lui faire absorber force dose de quinine.

Un fait qui me revient à la mémoire et qui prouve le bon cœur de ce martyr du pays noir fut le suivant :

Pendant les deux premiers jours que je restai avec lui, sa petite provision de sucre disparaissait plus rapidement que si elle fût exposée à la pluie.

— C'est drôle, disait-il, je n'en use que rarement et je n'en ai plus.

Son sous-officier prévenu mit le sucre en vue et fit bonne garde. Bientôt un tofani, qui avait su gagner la confiance du lieutenant et remplissait les fonctions de factotum dans la petite case, arriva ; ses yeux brillèrent de joie et l'eau lui vint à la bouche.

— Bonne aubaine, se disait-il.

En un clin d'œil, la provision de sucre disparut. Il avalait trois, quatre morceaux à la fois, ne pouvant en mettre dans ses poches, n'ayant qu'un costume des plus rudimentaires.

Le sous-officier, qui dormait en gendarme, un œil fermé et l'autre au guet, le prend en flagrant délit.

Le noir fut mené devant le lieutenant Menou, qui décida que cinquante coups de lanières lui seraient donnés sur les reins, comme châtiment.

Ce noir faisait pitié à voir, il roulait ses gros yeux et implorait son pardon en se jetant aux genoux du lieutenant Menou, en se tordant les bras et se roulant dans la boue.

Digitized by Google

Qui n'a vu pareille scène ne peut s'en faire une idée.

Nous fûmes tous pris d'un rire nerveux qui nous désarma.

Les juges ayant ri, la cause était gagnée. Le tofani fut gracié, mais cassé de ses importantes fonctions.

Trois jours plus tard, je quittais le lieutenant Menou qui avait été mon sauveur, mon docteur et était devenu mon ami.

En le quittant je lui donnai la petite carabine Winchester prise à l'amazone qui m'avait blessé quelques jours auparavant et que je cachais avec soin pour la rapporter en France.

Ce modeste souvenir, donné sur cette terre lointaine, ne devait pas être rapporté par le pauvre Menou.

Quelques jours après notre rencontre, blessé à la cuisse devant Cana, d'une blessure affreuse, il mourait du tétanos, après une agonie épouvantable, sans avoir revu sa patrie, sa famille, ses amis.

Enterré sous un baobab au milieu de la brousse, il repose du sommeil des braves.

De Dakar, ma pensée, s'envole vers vous, mon cher Menou, et vers vous tous, héros inconnus restés sur ce sol peu clément et qui, enroulés dans les plis du pavillon français, reposez au champ d'honneur pour votre pays et pour votre drapeau.

Tous, nous gardons, buriné au fond du cœur, votre souvenir et, quand Dieu le permettra, nous suivrons vos traces sur le chemin de l'honneur, de la gloire et du devoir.

Enfin, documents beaucoup plus précieux ; il nous a été permis de publier les lettres écrites du Dahomey par le lieutenant lui-même. Elles sont remarquable d'activité, d'intelligence, et de cette bonne gaieté qui caractérise les soldats francais en campagne : ce sont des fragments de l'histoire.

Aux éloges et au jugement flatteur que le général Dodds décernait, devant nous, à son jeune compagnon d'armes, il est piquant d'opposer les éloges et le jugement de l'officier disparu sur son ancien chef : les seconds sont à l'unisson des premiers.

Digitized by Google

Voici ces lettres écrites dans les trois mois qui précédèrent sa mort et dans l'ordre où les durs labeurs de la campagne lui permirent de les rédiger.

Porto-Novo, 1er août 1892.

Je suis arrivé à Kotonou vendredi dernier au soir, à 10 h. 1/2. Je recevais l'ordre de me rendre à Porto-Novo le lendemain matin à 5 heures. Le trajet s'effectue en pirogue et dure 7 h. 1/2. Le pays est absolument magnifique, nous sommes bien nourris, on trouve des poulets, de la viande fraîche, des œufs, pas chers ; le poulet, qui est assez petit d'ailleurs, se paye dix sous. Je suis en excellente santé et n'ai pas eu le mal de mer. J'ai visité Dakar au Sénégal où je suis resté un jour et où j'ai vu M. P. de Saint-Mathurin. J'ai passé un dimanche à Sierra-Leone, colonie anglaise très belle. Maintenant me voilà en fonctions ; j'ai un travail énorme de 6 heures du matin à 6 heures du soir; je n'ai guère le temps de m'ennuyer, je n'ai même pas pu encore défaire mes malles ; enfin je m'en tirerai comme je pourrai.

Bivouac de Katagon, 26 août 1892, 7 heures du soir.

Enfin je trouve le moment de vous écrire quelques lignes. Depuis dix jours nous sommes en campagne dans le Décamé et je n'ai guère le temps de me livrer aux douceurs de la correspondance. Je crois vous avoir dit que je commandais une section du génie. J'ai fort à faire n'ayant que huit européens avec moi et une quarantaine de noirs. Pour commencer j'ai dû faire sauter des tas de troncs d'arbres qui barraient la lagune d'Adjac ; aussi est-ce avec une véritable joie que j'ai usé des tas de kilos de mélinite, c'était un superbe coup d'œil ; j'ai fait construire des radeaux pour passer l'artillerie et faire un chemin dans les marais. Quand tout le monde a été passé (ce qui a duré deux jours), j'ai pu moi-même traverser la lagune. Il était 6 h. 1/2 du soir, la nuit tombait; nous marchions dans la vase jusqu'au ventre et nous avons dû coucher en route près de notre matériel, n'ayant comme souper qu'un morceau de biscuit dur comme une pierre ! Et dire qu'en France je ne pouvais manger que du pain frais !

Digitized by Google

Le lendemain à 4 heures, obligé de transporter le matériel au camp. Ensuite départ pour Kuti où je comptais bien me reposer. Va te faire fiche ! à peine installé auprès d'un bon déjeuner il a fallu tout lâcher pour partir faire une reconnaissance vers le village de Takon où on signalait l'ennemi. J'y ai passé mon après-midi, et le soir de 8 heures à minuit je suis allé avec huit hommes en pleine brousse mettre le feu de tous côtés avec mes pompes à pétrole. Ça me rappelait la Commune et l'incendie des Tuileries. Le lendemain matin nous marchons sur Takon ; je vais avec ma section mettre le feu aux premières maisons, l'artillerie bombarde et nous prenons possession du village où nous commençons à établir notre camp ; à peine installés nous recevons une dégelée de coups de fusils qui nous blessent deux commandants ; j'étais à la première ligne, c'est là que j'ai reçu le baptême du feu à midi ; mais c'est très amusant d'entendre siffler les balles ; je n'ai pas salué du tout, cela m'étonne. La nuit s'est passée en alertes, nous avons été sur pied tout le temps. Pas de sommeil, et moi qui dormais douze heures ! Depuis je cours le pays toute la journée, je fais des routes pour la colonne. J'ai là le meilleur poste de toute la colonne, très en vue, le colonel me cote d'une façon remarquable, je le sais de bonne source, aussi suis-je sans crainte pour mes notes d'inspection générale du mois de novembre : tout va très bien. Je mange sans pouvoir me rassasier, le pays est superbe, une végétation dont vous n'avez pas idée ; nous mangeons des quantités de poulets ; aussi quand je reviendrai en France ne m'en faites pas trop manger. Nous économisons surtout le vin et l'eau, le vin surtout, je n'en bois qu'une demi-bouteille par jour ; vous voyez cela d'ici vous autres sybarytes ! Enfin je suis en excellente santé, heureux comme un dieu et ne demandant qu'à continuer.

Je termine en vous embrassant tous.

E. Menou.

Porto-Novo, 6 septembre 1892.

Après dix-sept jours de campagne dans le Décamé, me voici rentré à Porto-Novo en attendant mon départ pour une autre campagne avec une impatience que vous pourriez comprendre

Digitized by Google

si vous pouviez comparer la vie à Porto-Novo et celle que l'on mène en colonne. Je ne veux pas dire que la vie à Porto-Novo soit désagréable, mais quand on a goûté à cette existence des grands bois, à la vie de bivouac, il est bien difficile de rentrer dans la vie civilisée. Mon existence pendant ces dix-sept jours a été tellement mouvementée, tellement occupée que je n'ai même pas pu fournir à l'état-major les pièces journalières que j'avais à libeller. J'ai été chargé de former à Porto-Novo une section du génie comme vous le savez déjà, si j'ai bonne mémoire ; cela m'a coûté pas mal de démarches et de recherches dans les ateliers de la Direction d'artillerie. Puis, le jour où nous nous sommes mis en route, le travail a commencé pour continuer sans interruption pendant quinze grands jours. Tout d'abord, j'ai dû faire passer la lagune d'Adjac à toute la colonne expéditionnaire, cela a duré deux jours. J'ai dû faire sauter à la mélinite des quantités de troncs de palmiers qui obstruaient le passage ; l'eau ayant baissé de 40 centimètres dans la journée, nous avons dû construire sur le marais un chemin en madriers pour amener à 150 mètres du bord les mulets et les pièces d'artillerie ; c'était un travail du diable, que nous avons mené à bonne fin à la grande satisfaction du colonel Dodds qui ne nous a pas ménagé ses éloges. Le lendemain soir, à 6 h. 1/4, j'ai reçu l'ordre de faire passer mon matériel en pirogues et d'aller avec mes hommes de l'autre côté par un chemin qu'on avait trouvé dans le marais. La nuit tombait, nous sommes entrés dans l'eau jusqu'aux épaules presque, et nous avons dû travailler jusqu'à 9 heures pour débarquer notre matériel ; mes hommes ont couché avec les crapauds au bord de la lagune ; quant à moi je suis allé au camp parler au colonel. Je n'avais pas encore dîné, l'extinction des feux a sonné et, ne connaissant pas mon emplacement de bivouac, je me suis couché tout plein de vase à l'endroit où je me trouvais et j'ai dîné d'un morceau de biscuit que j'avais dans ma poche ; j'ai eu la chance de me trouver couché auprès d'un artilleur qui avait un bidon à moitié plein d'eau, ce qui m'a permis de ne pas faire un repas de lapin. Le lendemain, il a fallu, à 4 heures, m'occuper de mon matériel, car le départ avait lieu à 5 h. 1/2. Nous allions à Kuti ; là, j'ai déjeuné comme je ne l'avais peut-être jamais fait de ma vie ; en route, j'avais vu le roi de Sakété qui m'avait donné

Digitized by Google

deux poulets et six œufs en échange d'une grande poignée de main, ce n'était pas cher; aussi nous étions-nous régalés d'œufs à la coque, d'un poulet sauté, d'une boîte de petits pois et d'un poulet rôti et nous prenions un excellent café arrosé d'un rhum non moins excellent, quand un capitaine de l'état-major est venu au grand galop me chercher pour aller faire une reconnaissance sur la route de Takon, à 8 kilomètres et faire un lever de la route. Illico je prends ma boussole, mon revolver et nous partons en observant naturellement le plus grand silence, car l'ennemi était signalé tout près. C'est très drôle de faire de la topographie dans ces conditions : on tient dans la main gauche sa boussole et son revolver, sans compter le carnet, et on dessine avec la main droite; de temps en temps, on entend remuer dans la brousse, on remplace alors son crayon par le revolver et on va voir ce qui se passe. Enfin, je suis rentré à Kuti, à 6 heures, j'ai montré mon travail au colonel qui m'a donné l'ordre de filer, à 8 heures, à la nuit noire, avec une escorte de 10 hommes mettre le feu à tous les champs de maïs sur la route. Notre expédition a duré jusqu'à minuit et c'est pendant ce temps que j'ai compris le bonheur qu'on éprouve à pétroler. Si jamais il y a une nouvelle commune, je m'enrôle parmi les pétroleurs pour détruire de fond en comble Les Rosiers, et je vous prie de croire que maintenant je m'y connais. Le lendemain matin, nous avons marché sur Takon où se trouvait une bande de Dahoméens pillards; au moment précis où 10 heures sonnaient à l'horloge des Rosiers, je mettais le feu au village pour permettre à l'artillerie de faire un bombardement sérieux. Le bombardement a duré deux heures sans que nous ayons reçu le moindre coup de fusil; mais à peine établis au bivouac au milieu du village en flammes, nous avons été attaqués et avons reçu des coups de fusil à bout portant, car le pays broussailleux et extrêmement boisé rend une surprise facile et met nos troupes dans des conditions très défavorables à un déploiement. Des feux de salve répétés ont permis de dégager le terrain afin de débroussailler pour faire un bon champ de tir et de démolir les murs en terre formant la carcasse des habitations du village. Cette terre dure comme de la brique m'a donné bien du mal, car j'ai été obligé de saper le bas des murs à la pioche et de les faire renverser à grands coups de béliers. Enfin, le soir, le bivouac

Digitized by Google

a été établi d'une façon très sûre ; nous avons eu deux commandants de blessés, plusieurs hommes (noirs). C'est là que j'ai entendu les balles siffler pour la première fois presque à bout portant, c'est très amusant. Pendant deux nuits, nous n'avons guère dormi, le camp étant attaqué ; moi qui n'aime pas à être dérangé dans mon sommeil, je grognais comme un sanglier à chaque alerte ; depuis, je m'y suis habitué ; quand j'entends des coups de fusil la nuit, je change de côté et je me rendors sur-le-champ. Tout cela c'est affaire d'habitude. Il est vrai que lorsque je me couchais au bivouac, j'avais à peu près 25 kilomètres dans les pattes, car j'étais chargé de faire des routes en pleine forêt vierge pour permettre aux troupes et à l'artillerie de marcher en avant. J'en ai fait ainsi 18 kilomètres et tout cela avec dix européens et cinq cents noirs abrutis et plus bêtes que la lune. J'ai eu vraiment du mal. J'ai trimé ainsi jusqu'à ce que la route soit faite jusqu'à Késénou sur l'Ouémé ; à ce moment une section du génie arrivée de France est venue nous embêter ; j'ai refusé énergiquement de servir avec eux ; aussi suis-je rentré avec mes hommes à Porto-Novo. Là, *nous avons été reçus tous, et moi en particulier, par le colonel Dodds d'une façon qui fait oublier fatigues et ennuis.* Le colonel a ordonné que la section organisée par moi ne serait pas dissoute et irait opérer indépendamment du génie de France dans une colonne qui va être formée. Il m'a dit aussi qu'il était trop content de mes services pour s'en priver en me gardant à Porto-Novo, que je ne lui avais fait que d'excellente besogne, qu'il était heureux de me féliciter en présence de tout l'état-major et qu'il ne m'oublierait pas dans la distribution des récompenses. Le tout arrosé d'un excellent bitter qui m'a fait réellement du bien, car je venais, en quatre heures, d'avaler 22 kilomètres par une chaleur peu ordinaire. Depuis, je suis à Porto-Novo où je travaille ferme encore. Je suis détaché aux constructions, je fais des magasins et en plus j'ai quatre-vingts mulets à dresser à la voiture et à la selle ; comme je n'ai qu'une dizaine d'hommes, cela me donne beaucoup de tracas. Je ne puis faire convenablement mon dressage n'ayant ni le temps, ni les éléments nécessaires pour travailler comme je le devrais.

Je n'ai pas le temps de m'ennuyer, mais j'attends avec impatience le moment où je repartirai en colonne. Je suis

Digitized by Google

dans une période de santé qui, je l'espère, continuera fort longtemps. Si dans un an je me porte aussi bien, ne comptez pas me revoir en France, je resterai ici où il y aura beaucoup à gagner. C'est au moment où se forment les colonies qu'il est avantageux de s'y trouver; aussi ne manquerai-je pas l'occasion qui m'est offerte. Il y aura une mission chargée de reconnaître l'intérieur du pays; j'ai beaucoup de chances pour en faire partie; de plus, ne soyez pas étonnés si un jour vous apprenez que je pars en exploration pour aller rejoindre le haut Niger, et de là le Sénégal. On m'a déjà fait des propositions à ce sujet pour faire la topographie dans cette mission qui a beaucoup de chances de réussir. J'ai accepté avec enthousiasme et j'espère que les démarches faites pour la constituer ne pourront qu'aboutir à un bon résultat. Mais pour cela il faut avant tout que nous ayons terminé les opérations au Dahomey, ce qui demande encore un certain temps. Enfin, nous verrons plus tard; pour l'instant je suis plus terre-à-terre.

J'ai reçu par le courrier une lettre d'Élia et Estelle et une de petite Tante, c'est tout mon bagage, j'en attendais beaucoup d'autres qui ne sont pas venues, mais qui arriveront, je l'espère, par le courrier du 15. Ne négligez pas surtout de m'écrire un petit mot dès que vous le pourrez; vous ne sauriez croire combien cela fait plaisir de recevoir des nouvelles quand on est loin. Vous voyez que je ne vous ménage ni mon temps ni mon papier; faites-en autant lorsque vous le pourrez; je ne manquerai pas de vous écrire à tous les courriers. Quand je serai en colonne vous n'aurez qu'un simple mot, mais vous l'aurez.

Au revoir, je vous embrasse tous mille fois; s'il y a du nouveau avant le départ du courrier, qui a lieu le 10, j'ajouterai un mot à ma lettre.

E. Menou.

Bivouac de Dogba, 24 septembre 92.

Vous n'en aurez pas long aujourd'hui, je viens d'être prévenu à l'instant que le courrier partait dans une demi-heure pour Kotonou.

Nous sommes en ce moment à Dogba, au Dahomey, où je suis chargé de construire un fort. Me voilà parti de Porto-

Digitized by Google

Novo. Vous avez vu par les journaux quelle pile nous avons flanquée à l'ami Behanzin, à Dogba même. Nous avons brûlé plus de 200 cadavres à 100 mètres du camp, sans compter ceux qui sont dans la brousse et qu'une nuée de vautours est en train de déguster. Cette matinée du 19 coûte au moins 1.500 hommes à Messieurs les Dahoméens. Nos troupes ont été admirables de sang-froid, il n'y a pas eu le moindre emballement, le feu s'exécutait absolument comme au tir à la cible, bien qu'il y eût plus de 3.000 ennemis. Un sous-lieutenant d'infanterie, que Léon a vu avec moi à Bordeaux, a été tué d'une balle dans le front au moment où il se levait lors de l'alerte. Pas un artilleur de tué ni de blessé, c'est presque incroyable. Je suis toujours d'une santé de fer ; mais, comme je vous l'ai dit, je dois couver une maladie car je mange trop et ne puis me rassasier.

J'ai vu, à Porto-Novo, l'aumônier de Port-Louis ; il envoie le bonjour à MM. les curés de Distré, Souzay et l'aumônier de Saumur ; j'habite, au bivouac, près de l'aumônier de la colonne ; je ne l'ai encore jamais vu en soutane ; nous prenons ensemble, avec les médecins, notre absinthe et notre café et nous ne nous faisons pas de bile.

Bientôt je vous en dirai plus long. Je suis dans la misère la plus profonde, j'ai déjà emprunté 100 francs et il ne m'en reste plus que 8. Je n'ai pas touché mes deux mois de solde d'août et de septembre ; ça sera pour plus tard.

Écrivez-moi sans y manquer et envoyez-moi les journaux.

Abonnez-vous au *Monde illustré* qui publie tous les dessins relatifs au Dahomey ; son dessinateur habite près de moi au bivouac et je puis vous certifier l'authenticité absolue de tout ce qu'il envoie ; il est venu souvent avec moi en reconnaissance pour prendre des croquis. Je tiens à avoir la collection complète, que vous me réserverez pour mon retour. Prenez bien tous les numéros depuis le 1er août.

Je vous embrasse tous mille fois.

E. Menou.

Adégon, 15 octobre 1892.

Je commence par vous adresser les plus sanglants reproches, car je n'ai pas reçu de lettres de vous depuis le 1er septembre, tandis que je vous en ai écrit cinq ou six ;

Digitized by Google

tâchez donc d'être moins paresseux, vous qui avez le temps et les moyens d'écrire, pendant que moi, qui travaille comme un cheval et ai à peine le temps de manger, je vous écris sur mes genoux, dans la boue jusqu'à mi-jambes. La saison des pluies est commencée, il pleut à torrent chaque jour, ça n'est guère amusant. Nous nous sommes battus pendant trois jours sur le bord de l'Ouémé et nous avons tué des tas de Dahoméens et d'Amazones. Ces dames ne sont pas d'une beauté éblouissante ; elles sont en général petites et boulottes, mais enragées comme des diablesses ; pendant le combat, les Dahoméens sont fort braves, résistent avec acharnement et sont bien armés. J'ai ramassé trois fusils, dont un chassepot pris à Metz, en 1870, par les Prussiens, un fusil anglais superbe et un fusil à pierre. J'expédie cela à Porto-Novo et je rapporterai cela comme souvenir. Les Amazones sont armées de la carabine Winchester, qui vaut nos armes. Le colonel nous fait mettre de côté toutes ces carabines, quand on en trouve sur les champs de bataille, et en donnera une à chaque officier, après la campagne. J'aurai donc augmenté ma collection.

En ce moment je suis resté, à 20 kilomètres en arrière de la colonne, à construire un fort sur le bord de l'Ouémé, près de Tohué, où se trouve le passage le plus facile du fleuve. C'est un travail épouvantable, d'autant que mes fossés sont toujours pleins d'eau, qu'il faut travailler dans la vase et, le matin, être à son poste de combat à 4 h. 1/4, car les Dahoméens attaquent, en général, à la pointe du jour. J'ai trois pièces d'artillerie et des tas de munitions. J'espère bien être attaqué un de ces matins, quand les troupes de Béhanzin seront tout à fait dispersées. Il a déjà subi de rudes échecs à Dogba et dernièrement, ici, près de Poguessa ; en ce moment il doit être bien bas, car nous entendions, avant-hier, le canon dans la direction d'Abomey.

Aujourd'hui, je vais me reposer un peu ; je vais aller de l'autre côté du fleuve examiner un bois de palmiers à faire abattre ; j'en profiterai pour dîner à bord des canonnières qui sont là et varier un peu le menu, car je vous avoue que je suis rebuté, depuis un mois, de ne manger absolument que du bœuf.

Au revoir, je vous embrasse tous, mille fois.

E. Menou.

Digitized by Google

Bivouac de Koussoupa, le 25 octobre 1892.

Encore cette fois je serai bref, car plus nous avançons plus j'ai de travail. C'est à ce point que je ne puis jamais terminer mon ouvrage ; j'en suis à construire mon quatrième fort depuis cinq semaines et, à peine ai-je à moitié fini, que je vais ailleurs en construire un autre. En ce moment, je suis à 10 kilomètres du camp du colonel ; cela m'embête de ne plus être avec la troupe, car on se bat beaucoup depuis trois jours. Au moment où je vous écris Béhanzin vient de demander la paix, je ne sais ce qui en résultera ; dans tous les cas, quand vous recevrez cette lettre, la campagne sera terminée depuis une quinzaine. Les officiers ont fort pâti, car, sur soixante-quatre que nous étions à la colonne, il y en a eu vingt-trois tués ou blessés. Un de mes camarades de l'artillerie a été tué d'une balle dans la tête, il y cinq jours, au moment où il commençait à bombarder le camp dahoméen. Quant à moi, je suis toujours en excellente santé, bien que nous ne soyons pas gâtés sous le rapport de la nourriture. Nous avons quelquefois du pain mais il date d'au moins huit jours, il est à moitié moisi et pour le manger nous le faisons griller ; heureusement que le biscuit est excellent. L'eau a manqué pendant trois jours à la colonne ; en ce moment cela va mieux, mais, pendant quatre jours, il fallait que la cavalerie aille à huit kilomètres du camp chercher de l'eau qui était mesurée parcimonieusement comme vous pouvez le croire.

Enfin, malgré tout, nous sommes gais et plein d'entrain ; sans la pluie qui maintenant tombe chaque jour cela m'irait assez de demeurer par ici ; mais quel chemin ! quand il s'agit de marcher on a de l'eau jusqu'au ventre, puis on fait dix kilomètres sans rencontrer la moindre mare ; c'est un drôle de pays, il n'y a aucun puits, les Dahoméens espérant ainsi qu'on ne pourrait jamais envahir leur pays ; ils ont maintenant la preuve du contraire.

A bientôt une nouvelle lettre, je pense que pour celle-là je serai moins occupé et pourrai vous raconter tout au long la campagne.

Je vous embrasse de tout cœur.

E. Menou.

Digitized by Google

C'est le 25 octobre que le lieutenant Menou écrivait cette dernière lettre : le même jour, le colonel Dodds faisait paraître l'ordre suivant :

« Demain, la colonne expéditionnaire se portera en avant pour refouler les dernières bandes dahoméennes, déjà profondément ébranlées par les échecs nombreux et les pertes énormes que nous leur avons infligés précédemment et surtout dans les journées des 20 et 21 octobre. La ligne de la rivière de Coto, occupée par l'ennemi, constitue le dernier des remparts élevés sur notre route par Béhanzin, pour défendre sa capitale. Ce roi, sentant sa ruine prochaine, essaie vainement de retarder notre marche par des pouparlers qui prouvent seulement qu'il a acquis le sentiment de sa faiblesse et celui de notre force.

« Ces manœuvres astucieuses ne sauraient retarder notre marche victorieuse, pas plus que n'ont pu le faire les efforts des guerriers.

« Le Colonel sait qu'il peut compter sur le courage et la ténacité de tous pour porter le dernier coup à la puissance dahoméenne et, par une vigoureuse marche en avant, terminer rapidement cette campagne du Dahomey, si brillamment commencée. »

Bivouac d'Akpa, le 25 octobre 1892.

Signé : Dodds.

Le 26 octobre, la colonne expéditionnaire franchissait le coteau et avançait à travers la forêt en combattant tous les jours. Les 1er, 2, 3 et 4 novembre, le colonel Dodds attaqua les forts de Kotopa, de Muako et le grand village de Dioxoué, constituant la suprême défense de la ville sainte de Kana. Ces quatre journées de bataille furent extrêmement meurtrières. Avec une bravoure admirable, les Dahoméens changèrent de tactique et prirent l'offensive la plus audacieuse, venant se jeter eux-mêmes sur les baïonnettes des carrés français.

Le dernier jour de cette bataille, au moment où tout semblait terminé, le lieutenant Menou reçut d'un chasseur

Digitized by Google

dahoméen un coup de feu traîtreusement tiré par derrière : il eut une cuisse traversée. Il fut aussitôt évacué sur l'hôpital-ambulance de Porto-Novo où il arriva le 8 novembre en apparente bonne santé. Le 9, les premiers symptômes tétaniques apparurent et, le 10 au soir, il mourait en pleine lucidité d'esprit, au moment même où Behanzin adressait au colonel Dodds ses premières propositions de soumission et où le gouvernement de la République élevait le chef du corps expéditionnaire au grade de général.

Nous avons tenu à respecter le texte et le style des lettres du lieutenant Menou : ceux qui ont connu des heures de vie aventureuse en comprendront toute la saveur énergique et toute la couleur locale; mais chacun pourra y saisir sur le vif l'étendue des fatigues, des dangers, des privations, que supportent dans nos lointaines possessions les officiers de notre armée coloniale ; et à la lecture de ces pages vécues il sera plus aisé de discerner qu'à côté de quelques errements individuels, de quelques actes morbides de cruauté, qui excitent une juste réprobation, il existe une somme de dévouement, de courage et d'abnégation dépensée par les coloniaux français qui est vraiment digne de tout notre respect et de toute notre reconnaissance.

Le lieutenant Menou fut un héros et un martyr de la cause française et humaine : il a droit au souvenir ému de ses compatriotes.

Dr Barot.

Nota. — Les anciens élèves du collège de Beaufort ont, à l'instigation du Dr Henri Grimoux, érigé à la mémoire du lieutenant Menou un souvenir funéraire dans les locaux de ce Collège.

Digitized by Google

Digitized by Google

Non, je n'y pensais pas

J'avais trente-cinq ans. Mon état-civil pouvait — et peut encore — tenir en quatre mots : Célibataire endurci, bouquineur enragé. D'une timidité inguérissable, je tremble à l'idée du mariage. Pour moi, comme la mort pour V. Hugo, c'est « le roi des épouvantements ». Une douce moitié régnerait par la terreur dans mon ménage et porterait la culotte ! Ah ! pourtant !... Mais n'y rêvons plus. — De là, je pense, puisqu'il faut aimer quelqu'un ou quelque chose ici-bas, naquit et se développa, au point de devenir ma vie tout entière, mon goût pour les vieux livres, les incunables et les éditions princeps.

Non loin de moi bouquinait, de son côté, « l'âme sœur » : Mlle Ernestine, — cinquante cinq ans au moins, ridée, parcheminée, habillée à la mode des beaux jours de l'impératrice Eugénie. Nous fîmes connaissance au feu des enchères. Si vous aviez vu quelle ardeur nous animait un soir, place Falloux, sur les *Essais de Michel, Seigneur de Montaigne*, « achevés d'imprimer, disait une page, le dernier jour d'aoust mil six cens dix-neuf ! » Les enchères montaient, montaient .. Mais ni l'un ni l'autre nous ne voulions démordre. Enfin elle l'emporta... par fraude : elle était au mieux avec le commissaire-priseur. Oh ! ces commissaires et leurs acolytes ! qui nous en donnera la psychologie ? Sa bouche édentée eut un sourire moqueur à mon adresse. — « Bah ! murmurai-je, pour ne pas rester sous

Digitized by Google

le coup de ma défaite, il est trop récent ce Montaigne, j'ai de plus vieilles éditions. » D'où cette réplique : « Oui ! toujours le renard et les raisins.» Décidément, j'étais vaincu.

Nos relations commençaient donc sous de fâcheux auspices. Mais les mêmes goûts rapprochent. Bientôt l'amitié la plus sincère s'établit entre nous, toute parfumée de l'odeur des vieux livres. Je n'insiste pas : vous ne sauriez comprendre la mentalité de deux bouquineurs, les charmes de leurs rapports. Une chose, sans plus, nous empêchait de nous confondre l'un dans l'autre, au point de ne faire qu'une seule et même âme : la gloriole de posséder l'ouvrage le plus rare, le plus ancien, le plus voisin des presses de Jean Gutemberg.

Or, un jour, je lui montrai une plaquette intitulée : *Les Tombeaux des Ivrongnes*, par un gentilhomme angevin, et lui dis, sûr de mon fait : « Hein ! vous ne l'avez pas ! Il n'en existe que deux exemplaires : le mien et un autre que j'ai vu dans la bibliothèque de M. de... » Ses petits yeux s'allumèrent de convoitise, ses doigts maigres s'allongèrent vers le livre et elle soupira : « Je sais que cette plaquette est introuvable ; vous seriez bien aimable de me la prêter, pour la copier. » — Voyez comme elle était ferrée sur la bibliographie angevine ! — J'eus un mouvement d'hésitation, bien connu de tous les collectionneurs. — « Oh ! je la traiterai avec le plus grand soin, s'empressa-t-elle de dire ; vous savez ma dévotion pour les livres. » Je lui proposai de la copier moi-même. Mais elle ne se laissa nullement prendre à mon hypocrite complaisance ; elle fut choquée au contraire et gronda : « Vous n'avez pas confiance en moi, c'est bon, monsieur, je me le rappellerai ! » Ses lèvres rentrées dans la bouche, faute de leur support naturel, esquissaient la moue d'un enfant à qui l'on refuse une friandise. Ma timidité céda devant cette petite colère de femme ; je lui donnai le livre, non toutefois sans lui faire des recommandations. « Pas

Digitized by Google

de taches d'encre, surtout, répétai-je, pas de taches d'encre ! » Puis, avec un toupet que je ne me connaissais pas, j'ajoutai : « L'épilogue du roman de M. René Bazin, *Une tache d'encre*, ne serait pas de saison. » Son regard m'interrogea. « Vous savez bien, lui expliquai-je, la tache d'encre amène un mariage. » — « Oh ! oh ! ricana-t-elle, vous faites de l'esprit, mais vous n'êtes guère galant. »

Huit jours, quinze jours passèrent, puis trois semaines, puis un mois. *Les Tombeaux des Ivrongnes* ne revenaient pas ; ma vieille amie non plus. Je ne la rencontrais nulle part. Même elle avait laissé passer deux ventes sensationnelles qui, de vingt lieues à la ronde, attirèrent les amateurs. Une inquiétude bien légitime me prit ; et, jugez de mon égoïsme, je ne songeai pas un instant qu'elle pût être malade ; non, une idée fixe, hallucinante, me hantait : un accident était arrivé à mon livre, elle n'osait pas me le rendre !

Une après-midi je me donnais du courage pour aller la relancer jusqu'à son quatrième. Ma résolution était prise. Tout à coup on frappe à ma porte ; une dame entre. Timidement, comme toujours devant le beau sexe, je me lève et la prie de s'asseoir. Or, quelle fut ma surprise ! Je reconnus Mlle Ernestine ; mais combien différente d'elle-même ! Une robe de soie, un corsage à la mode ! Ses cheveux moins blancs s'emprisonnaient avec peine sous un toquet de velours. Ses lèvres entr'ouvertes montraient deux rangées de dents d'un blanc mat ; une légère teinte rosée couvrait le safran de ses joues. Je m'exclamai : « Quoi, c'est vous ! pourquoi cette coquetterie ? » — tant il est vrai que je resterai toujours béotien envers les femmes ! — Sans répondre à ma question, inconvenante, je l'avoue, elle dit, baissant les yeux : « Il est arrivé un malheur. — Un malheur ! à mon livre, je parie ? » Elle eut un « oui » étouffé. « Qu'est-ce ? une tache d'encre ? — Non... une tache d'huile... en faisant ma lampe... » Elle s'arrêta ; puis :

Digitized by Google

« Il faut réparer. » Elle disait cela, minaudant, avait des grâces de jeune chatte, roulait vers moi des regards langoureux. Exaspéré, je m'écriai : « Réparer ? Comment ? avez-vous une recette, vous, pour enlever les taches d'huile ? » Alors, avec une pudeur toute virginale : « Non... mais il y a le mariage !!! »

Le remède eût été pire que le mal.

Pierre Brodu.

Digitized by Google

ÉCOLES LIBRES LAIQUES A ANGERS

PENDANT LE XIXe SIÈCLE

(Suite)

Mademoiselle Moreau

Afin de donner une idée du degré d'instruction, à cette époque, de quelques institutrices exerçant dans les faubourgs, nous donnons le texte, avec son orthographe, de la lettre que l'une d'elles adresse à l'Administration centrale.

1823, 29 juillet. — « A Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire Louise Moreau reçu institutrice displome pour le faux bourg Saint Jacques dite ville D'angers.

« A l'honneur de vous exposer que ne trouvant pas de maison propice pour exercer sa profession D'institutrice dans le faux bourg St Jacques

« Elle désirerait qu'il vous plût de lui accorder Dans la sy devant Abbaye dite Saint Nicolas un logement pour y monter son Institution et y faire sa Résidence aussitôt qu'il vous plaira.

« Osant espérer de vous Monsieur le Préfet La grâce de ce que ladite exposante se fait l'honneur de vous solliciter, elle vous en fait par avance ses remerciemens avec toute la Reconnaissance dont elle ne cesserait d'adresser des vœux aux ciel pour votre conservation et pour celle de sa Majesté, égallement que pour toute L'illustre famille des Bourbons.

« Ferez justice. « Louise MOREAU[1]. »

[1] L'original de cette demande présente, à n'en pas douter, une écriture tracée avec une plume métallique ; c'est la date la plus reculée que nous ayons rencontrée.

Digitized by Google

Cette requête avait été précédée de plaintes portées contre des collègues. Le Préfet, au vu des deux missives fait au Maire d'Angers, le 28 juillet 1823, les réponses suivantes :

« J'ai l'honneur de vous transmettre une réclamation qui m'a été adressée par la demoiselle Louise Moreau, institutrice demeurant faubourg Saint-Jacques en cette ville, par laquelle elle se plaint de ce que les demoiselles Marie et Faucheux enseignent la jeunesse sans y avoir été légalement autorisées, ce qui fait tort à son institution.

« Je vous prie de vouloir bien faire vérifier l'exactitude de ces faits et, dans le cas de l'affirmative, de faire signifier aux demoiselles Marie et Faucheux de cesser leur enseignement jusqu'au moment où elles y auront été autorisées par moi, conformément aux dispositions de l'arrêté de mon prédécesseur du 23 septembre 1809, inséré au n° 36 de sa correspondance.

« J'ai l'honneur, etc. »

En même temps — 31 juillet 1823 — le Préfet adresse à Mlle Moreau, la lettre suivante :

« J'ai transmis à M. le Maire d'Angers la pétition que vous m'aviez adressée pour vous plaindre de ce que des personnes enseignaient sans autorisation dans le quartier que vous habitez. J'ai prié ce fonctionnaire de faire défendre à ces personnes de continuer leur enseignement jusqu'au moment où elles auront été autorisées légalement.

« Par une nouvelle requête, en date du 29 de ce mois, vous me demandez un logement dans l'ancienne abbaye de Saint-Nicolas, motivée sur ce que vous ne pouvez trouver une maison.

« Cependant, Mademoiselle, d'après votre première réclamation, on voit que votre établissement est formé et vous paraissez en contradiction avec vous-même sous ce rapport.

Digitized by Google

« Au surplus, je ne puis vous accorder l'objet de votre seconde demande, attendu que c'est un édifice départemental et que le Conseil général a refusé, dans sa dernière session, d'en mettre même une partie à la disposition d'un établissement public, celui de l'Institution des Sourds-Muets; à plus forte raison, on ne peut en disposer pour une entreprise particulière. »

Mademoiselle Prévost de la Chauvellière

C'est à partir du mois d'août 1831 qu'incombe à Mlle Prévost de la Chauvellière toute la charge de l'établissement laissé par les dames de Montgremier. A cette date convenue, Mlle Louise va rejoindre sa sœur aînée à Toulouse.

Au mois d'octobre suivant, à la rentrée des élèves, l'institution prend le titre de « Maison d'éducation des Dames de l Oratoire ».

La directrice, Mlle Cécile Prévost de la Chauvellière, naquit à Angers le 22 novembre 1804, d'une famille de très honorables magistrats. Elle n'avait donc guère que vingt-cinq ans lorsqu'elle. prit la maison. Sa vocation première, assure-t-on, la poussait vers les malades, en qualité de sœur à l'hospice Saint-Charles, dit « Petite Pension ». Mais de hautes influences la détournèrent de cette résolution et lui firent embrasser la carrière de l'enseignement[1].

Des besoins d'agrandissement se firent sentir; Mlle Prévost parvint à acquérir tout le couvent des anciens Oratoriens. La nouvelle demeure porta les associées, déjà demi-congréganistes, à prendre le titre de « Religieuses oratoriennes de Saint-Philippe de Néri ».

[1] Voir l'ouvrage de M. l'abbé Rondeau, *Histoire de la R. M. Marie Sainte Cécile*, d'où sont tirés la plupart de ces renseignements.

Digitized by Google

Ses auxiliaires sont d'abord deux élèves, devenues maîtresses-adjointes de la première directrice, savoir : Mlle Marie-Félicité Pocquet de Livonnière et Mlle Elisabeth Puysségur; puis successivement Mlle Adelaïs Huard, de Vannes, fille d'un officier de marine, et Mlle Marie Mortier.

A l'exemple de leurs devancières, ces institutrices abandonnent leur nom paternel pour n'être désignées par les élèves et leurs parents que sous ceux de « Madame Cécile » (Mlle Prévost), « Madame Félicité » (Mlle de Livonnière), « Madame Elisabeth » (Mlle Puysségur), « Madame Laurence » (Mlle Huard), « Madame Louis de Gonzague » (Mlle Mortier).

La première de ces quatre maîtresses, reconnue comme *Supérieure de l'établissement des Dames de l'Oratoire,* continue, comme elle le faisait sous ses devancières, à enseigner le catéchiser et à s'occuper des malades; à la seconde, très instruite et titrée de « préfète des études », incomba le cours d'histoire profane[1]; la troisième professe la grammaire et le calcul; la quatrième faisait les cours de littérature et de dessin; enfin Mlle Martins 'occupait spécialement des enfants en âge de faire leurs premières communions.

Mlles Puysségur et de Livonnière meurent jeunes encore, l'une à 34 ans et l'autre à 35. Cette perte fut très sensible à la directrice et au pensionnat.

Sous ce personnel de choix, la maison se maintint dans un bon état de prospérité[2] et, quoiqu'elle soit considérée comme un établissement laïque, l'intérieur de celui-ci offre toutes les allures d'une « communauté ». Un aumônier y est attaché; c'est l'austère abbé Mocher, en même temps

[1] Mlle de Livonnière, sœur de l'auteur *Petits et Grands*, avait elle-même composé, pour l'usage de la pension, une histoire universelle en trois volumes et un abrégé d'histoire de France

[2] Voir le rapport de M. Névo-Degoux et le tableau qui l'accompagne.

Digitized by Google

curé de la paroisse Notre-Dame, dont le sanctuaire n'est autre que l'ancienne chapelle des Oratoriens.

L'annuaire statistique du département pour 1852 ne spécifie plus Mlle Prévost et ses compagnes comme institutrices, mais les « *Dames religieuses de l'Oratoire* ». L'association privée, formée depuis longtemps entre ces maîtresses, se constitue alors en congrégation. « Madame « Cécile, sera « La Révérende Mère Marie Sainte-Cécile » ; « Madame Huard, « Mère Marie Saint-Augustin[1] » et Mlle « Mortier, « Mère Marie Saint-Louis de Gonzague. »

A propos de cette transformation, M. C. Port écrit dans son *Dictionnaire historique :*

« Les Oratoriennes de Saint-Philippe de Néri, autorisées à Angers par ordonnance du 1er août 1852, avaient formé, dans les bâtiments des anciens Oratoriens, un second établissement, créé en avril 1837 et réuni depuis 1857 à la communauté des *Dames de la Trinité* ou *Maison Rouge.* »

Dans son *Histoire de la R. M. Cécile de la Chauvellière*, M. l'abbé Rondeau parle de la sortie regrettable de la communauté de l'Oratoire de Dame Saint-Augustin. Nous présumons que cette institutrice n'est autre que celle qui lance, vers 1856, l'intéressant prospectus dont le texte suit.

Ce document détaille le programme des facultés enseignées dans les pensionnats; il permet de la sorte d'établir une comparaison entre l'enseignement donné au commencement, au milieu et à la fin du XIXe siècle[2].

« Maison d'éducation de Madame Saint-Augustin, rue du Bœuf-Gorgé, près l'église Saint-Laud, à Angers

« Former les jeunes personnes à l'amour de la vertu et de la religion, orner leur esprit de connaissances utiles et leur procurer les talents qui contribuent à l'agrément de

[1] Je l'ai connue particulièrement.

[2] Voir le programme du pensionnat Cade et celui du pensionnat Poineau.

Digitized by Google

la société, tel doit être le but de toute éducation soignée. C'est aussi celui que se propose la directrice de cette maison,... Livrée depuis dix-huit ans à l'important emploi de diriger les enfants qui lui sont confiées, Madame Saint-Augustin a eu la consolation d'obtenir des familles et des autorités, les témoignage de bienveillance les plus flatteurs. Elle espère, par ses soins et par son zèle, en obtenir de nouveaux ici.

« Le cours des études sera ainsi suivi :

« *Première classe.* — Instruction religieuse, lecture, écriture, arithmétique, langue française, littérature, histoire universelle, géographie physique, historique et politique, cosmographie, notions géométriques pour l'intelligence de la géographie astronomique, sphère, langue anglaise, langue italienne, mythologie, notions de physique générale, tenue des livres de ménage, économie domestique, ouvrages manuels, entre autres les travaux en cheveux.

« *Seconde classe.* — Instruction religieuse, lecture, écriture, arithmétique, langue française, histoire universelle, géographie physique, politique et historique, langue anglaise, langue italienne, mythologie, tenue des livres de ménage, ouvrages manuels.

« *Troisième classe.* — Instruction religieuse, lecture, écriture, orthographe par épellation, éléments de la langue française, géographie physique, récitée et cherchée en forme de jeu, chronologie des rois de France, arithmétique, lecture de quelques lignes d'anglais et d'italien (trois petites phrases de l'une de ces langues seront apprises chaque semaine).

« Afin d'éviter le malheur si commun de nos jours aux jeunes personnes qui avec une complexion délicate se servent continuellemént de la main droite, Madame Saint-Augustin exige que ses élèves écrivent la moitié de leurs

Digitized by Google

devoirs de la main gauche. Les heureux résultats de cette simple précaution lui ont fourni plus d'une fois la satisfaction de rendre à des parents désolés de la taille de leurs enfants des demoiselles parfaitement redressées[1].

« Le puissant ressort de l'émulation est employé avec discernement; tous les mois il y a un concours sur chacun des points de l'enseignement. Les élèves occupent pendant le mois les places que leur aptitude ou leur application leur a méritées. Elles portent pendant le même espace des marques de distinction qui leur sont décernées comme récompenses.

« NOTA. — On reçoit les dames en chambre dans cette maison.

« Aucune élève ne doit venir à la pension sans être accompagnée. »

Mademoiselle Fossereau

Mlle Fossereau, il est à croire, a succédé aux Ponts-de-Cé à Mme Keller, mais sans réussir toutefois, ainsi que le témoigne la lettre suivante adressée au Préfet de Maine-et-Loire, le 8 octobre 1827 :

« N'ayant pu obtenir de la municipalité des Ponts-de-Cé les deux cents francs dont nous étions convenu, je me suis vue forcée de quitter, vu le peu de revenu qu'il me restait pour ma subsistance! Permettez-moi de ne ne pas vous en faire le détail, il seroit disgatieux *(sic)* pour moi et votre sensibilité..... Ayant heureusement trouvé à qui céder la maison que j'occupais, je suis venue à Angers où j'abite *(sic)* maintenant, rue Saint-Lod, n° 6. Il me reste donc d'obtenir de vous, Monsieur, la permission d'exercer comme institutrice, en vertu des diplômes que vous avez

[1] Cette tentative pour éviter toute déviation dans les épaules a-t-elle eu l'efficacité signalée ici? Dans tous les cas, nous doutons que a méthode ait été employée ailleurs.

Digitized by Google

bien voulu m'accorder... Le souvenir de vos bontés sera pour moi, Monsieur, le gage d'une éternelle reconnaissance...

« Votre soumise servante, Félicité-Mathieu FOSSEREAU. »

Le Préfet, ayant transmis la demande de l'intéressée au Maire d'Angers, reçut de celui-ci une réponse assez peu engageante :

« M. le Préfet, répondant à la lettre que vous m'avez écrite le 22 novembre dernier, j'ai l'honneur de vous informer que je ne vois aucun inconvénient à ce que la demoiselle Fossereau. institutrice sortant des Ponts-de-Cé, vienne s'établir à Angers, ainsi qu'elle en a fait la demande.

« Elle ne pourra prétendre à aucun traitement sur les revenus de la ville. Au reste, je doute qu'elle puisse avoir beaucoup d'élèves, notre ville ayant déjà un assez grand nombre d'institutrices et le seul quartier où il y en ait le moins (le faubourg Saint-Michel) étant très pauvre. — Le Maire, Cte DE VILLEMORGE. »

Le dénuement obligea-t il Mlle Fossereau à persister malgré cet avertissement? J'en doute, car aucune trace d'exercice de ses fonctions n'apparaît ni sur les annuaires, ni aux archives communales. A moins qu'elle soit passée inaperçue?

Mademoiselle Pichot

Mademoiselle Pichot, Anne-Alexandrine, née en 1791, apparaît vers 1830 comme tenant une maison d'éducation rue Chaperonnière. En 1835, on la trouve installée dans la cité « Cul de sac des Jacobins[1] ».

[1] Dans cette impasse, l'Annuaire de Maine-et-Loire signale la « Maison de la Providence » comme y ayant été établie à la fin de la Mission de 1816 par les dames patronnesses de l'Association.

Digitized by Google

Le diplôme de capacité obtenu par cette institutrice date du 8 janvier 1839.

Le rapport de l'Inspecteur de l'enseignement primaire, fait le 20 juillet 1840, constate que l'institution de Mademoiselle Pichot renferme 4 pensionnaires, 10 demi-pensionnaires et 26 externes, avec une institutrice adjointe, Mademoiselle Renée Desray, brevetée comme la directrice le 8 janvier 1839.

A la rentrée des élèves, au commencement de septembre 1840, Mademoiselle Pichot cède son établissement à Mademoiselle Caroline Blondel.

Mesdemoiselles Deniau

En 1830, Mesdemoiselles Deniau dirigent un important pensionnat de jeunes filles, rue du Château ; vers 1834, leur établissement est transféré « sur le Ralliement », suivant l'expression usitée en ce temps, dans l'un des immeubles qui ont fait place au Grand-Hôtel actuel.

Le registre d'inscription officiel des maîtresses de pension à Angers relate ces deux noms :

« Mademoiselle Deniau, Aglaé, née le 12 nivôse an III (1er janvier 1795), maîtresse de pension à Angers, ayant obtenu son diplôme de capacité le 31 mai 1836, reçoit le même jour l'autorisation de continuer ses fonctions de directrice de pensionnat.

« Mademoiselle Deniau, Coralie, née le 12 germinal an IX (2 avril 1801), sous-maîtresse à Angers, est brevetée également le 31 mai 1836. »

Les examens subis par ces deux personnes n'étaient en somme qu'une simple formalité en vue de régulariser leur position.

Leur institution était très florissante.

Le rapport de l'Inspecteur des écoles, en date du 20 juillet 1840, attribue à l'établissement de Mesdemoiselles

Digitized by Google

Deniau 40 pensionnaires, 30 demi-pensionnaires et 70 externes.

A ce moment, la directrice avait pour auxiliaires quatre maîtresses, toutes pourvues d'un brevet de capacité : Mesdemoiselles Deniau, Coralie ; Launay, Aurélie ; Ternant, Marie-Madeleine ; Deniau, Athalie.

Vers 1843, l'une des demoiselles Deniau, ayant pris la fuite avec le professeur de dessin de la maison, occasionna la défection de l'établissement dans son personnel enseignant.

L'annuaire statistique départemental pour 1844 cite Mademoiselle Blondel comme tenant le pensionnat de la « Place du Ralliement. »

Les élèves de Mademoiselle Pichot se trouvent ainsi réunies aux élèves de Mesdemoiselles Deniau.

Mesdemoiselles Blondel

Mademoiselle Blondel, Caroline-Héloïse, née le 29 février 1812, est élève, puis maîtresse-adjointe, au pensionnat de Mademoiselle Le Bailleul.

Mademoiselle Blondel reçoit son diplôme le 23 mars 1837. Elle prend à son compte l'institution de Mademoiselle Deniau, établi dans la Cité, « Cul-de-sac des Jacobins ». L'arrêté municipal, l'autorisant à cet effet est daté du 2 septembre 1840.

Peu après, la maison d'éducation des « demoiselles Blondel — ainsi disait-on communément[1] — était installée « Cul-de-sac Saint-Julien ».

L'annuaire statistique départemental, pour 1844, mentionne Mesdemoiselles Blondel comme tenant pensionnat place du Ralliement. L'établissement est prospère pendant

[1] La directrice avait avec elle sa sœur comme aide.

Digitized by Google

toute la gestion de ces institutrices, qui cèdent leur maison en 1851 à Madame Breton, née Constance Caron, originaire de Saumur.

Madame Landais

Madame Landais, désignée dans les statistiques de 1831 comme institutrice brevetée du premier degré, exerçait ses fonctions Porte Lionnaise. Elle succédait probablement à Madame Léger-Duval, dont le nom disparaît à cette date. Mais l'école est alors réduite à un simple externat pour l'enseignement primaire.

Il n'est plus question de Madame Landais en 1845.

Madame Lescural

L'institution de Madame Lescural, notée comme brevetée du premier degré, était située Cour des Tourelles [1].

Ouverte après 1830, sa durée fut à peine de quelques années, puisque l'annuaire départemental de 1833 n'enregistre déjà plus le nom de Madame Lescural.

Pensionnat de Madame Gauthier-Bondy

L'institution de Madame Gauthier-Bondy, située rue des Deux-Haies, fonctionne sous cette maîtresse de 1831 à 1837. A cette dernière date, Madame Gauthier est remplacée par Madame Journée dont l'école est inscrite pour la dernière fois dans l'annuaire départemental de 1844. Cependant le tableau des pensionnats dressé en 1840 par l'Inspecteur des écoles ne comporte pas le nom de Madame Journée. Son établissement ne devait être qu'un externat primaire.

[1] Dans la Doutre, joignant l'hôtel renfermant les bureaux du Mont-de-Piété.

Digitized by Google

Madame Boilesve

Madame Boislève, née Sophie Guillon, veuve d'un négociant établi à Saumur, vient avec ses enfants s'installer à Angers, éprouvée par de grands revers de fortune. Intelligente et instruite, elle forme le projet d'ouvrir un pensionnat. Le 22 juin 1831, elle adressa au maire une demande en conséquence ; née le 22 octobre 1798, la postulante est alors dans sa quarante-troisième année.

« Madame Boilesve a l'honneur de vous exposer qu'elle a l'intention d'élever dans cette ville une maison d'éducation où des jeunes demoiselles recevront une instruction complète et puiseront les principes propres à former le cœur et l'esprit à diriger leur conduite dans le monde.

« Elle a choisi, à cet effet, dans la rue Hanneloup, à proximité du boulevard et d'un quartier populeux privé de ce genre d'établissement[1], une maison parfaitement aérée, jouissant d'une vue agréable, composée de treize pièces de toutes grandeurs et de servitudes et pourvue d'une salle de bains. Un grand jardin anglais servira de lieu de récréation aux pensionnaires. Madame Boilesve a tâché de rassembler dans ce local tous les avantages que la sollicitude des parents peut désirer.

« L'instruction aura lieu sous sa surveillance immédiate, par ses soins et ceux de deux de ses demoiselles dont l'une enseigne depuis plusieurs années dans une pension de cette ville et l'autre vient de terminer son éducation dans la capitale. D'ailleurs, ainsi qu'il est annoncé dans le prospectus, ces dames s'adjoindront des maîtres en réputation, réunissant toutes les conditions exigées par les lois et ordonnances.

[1] Cependant une demoiselle Androuin, Louise, née le 23 octobre 1809, brevetée le 9 avril 1836, est citée comme « maîtresse » exerçant vers cette époque, rue Hanneloup.

Digitized by Google

« La moralité et la bonne conduite de Madame Boilesve et de toute sa famille vous sont attestées par les certificats les plus honorables. Les malheurs qu'elle a éprouvés sont un titre de plus à votre bienveillance; elle a l'espoir que vous voudrez bien prendre ses démarches en considération et appuyer auprès de M. le Préfet la demande qu'elle vous adresse à l'effet d'obtenir l'autorisation nécessaire pour former son établissement.

« Veuillez, etc.

« Signé : femme BOILESVE. »

L'autorisation fut accordée et la mère et ses deux filles régularisèrent leur position au point de vue de la capacité; Madame Boilesve obtenait le brevet le 25 mai 1836; Sophie, sa fille aînée, le recevait cinq ou six jours plus tard. La cadette, Louise-Virginie, née en 1821, était diplômée le 28 juin 1838.

L'établissement eut du succès; le rapport de l'inspecteur des écoles, du 20 juillet 1840, constate que l'institution de Madame Boilesve comporte treize pensionnaires, dix demi-pensionnaires et trente externes avec trois maîtresses adjointes : Mesdemoiselles Boilesve Louise, Chassin Honorine et Bunout Emilie[1].

En 1841, la directrice cède sa maison à Mademoiselle Chabert et va de nouveau habiter la ville de Saumur.

(*A suivre.*) L.-F. LA BESSIÈRE.

[1] Voir le rapport Névo-Degouy.

Digitized by Google

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques

faites à la Baumette (près Angers)

(Altitude : 30 mètres 52)

Juin 1908

Moyenne barométrique : 760^{mm},88; minimum le 16, à 8 h. du soir, 751^{mm},80; maximum le 10, à 8 h. 30^{m} du matin, 769^{mm},45; écart extrême, 17^{mm},65.

Moyennes thermométriques : des minima (sous l'abri), 12°,43; des minima (sans abri), 12°,23; des minima (sur le sol gazonné), 11°,11; des maxima (sous l'abri), 23°,07; des maxima (sans abri), 26°,22; des maxima (boule noire, sans abri), 30°,25; des maxima (sur le sol gazonné), 35°,22; d'une eau de source, 14°,13; du mois, 18°,58.

Minimum absolu (sous l'abri), le 7, 6°,3; minimum absolu (sans abri), le 7, 6°,1; minimum absolu (sur le sol gazonné) le 7, 5°,2; maximum absolu (sous l'abri), le 7, 32°,6; maximum absolu (sans abri), le 4, 36°,6; maximum absolu (boule noire, sans abri), le 4, 41°,4; maximum absolu (sur le sol gazonné), le 12, 49°,7.

Humidité relative moyenne du mois, 71; minimum, 35, le 12, à 2 h. du soir; maximum, 100, le 2, à 7 h. du matin.

Nébulosité moyenne du mois, 6,81; moyenne diurne la plus faible, 2,6, le 26; la plus forte, 10,0, les 16, 18, 19, 20, 21. Nombre de jours de soleil, 23; nombre d'heures de soleil ayant brûlé le carton de l'héliographe, 209 h. 30^{m} environ; fraction d'insolation, 0,43.

Pluie totale du mois, 56^{mm},2, en 9 jours appréciable au pluviomètre et 2 jours appréciable au pluvioscope; la plus forte, 18^{mm},3, le 20. Evaporation, 104^{mm},40.

Digitized by Google

Nombre de jours que le vent a été : 3 jours du N ; 8 jours du N N-E ; 5 jours du N-E ; 2 jours de l'E N-E ; 2 jours de l'E S-E ; 1 jour du S S-E ; 3 jours de l'W S-W ; 3 jours de l'W ; 3 jours du N-W.

Vitesse du vent en mètres par seconde, moyenne du mois, $4^{m},8$. Vitesse maximum du vent le 6, à 5 h. 45^{m} du soir, $14^{m},2$, par seconde (vent du N N-E).

Rosée, les 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 15, 26, 27, 28, 29, 30 ; brouillard, le 2, le matin ; halos solaires, les 12, 13 ; colonne lumineuse d'un jaune vif au-dessus du soleil, se joignant avec un halo solaire de 22° faible, le sommet étant seulement très irisé, cirrus épais à l'E, de 4 h. 10^{m} à 4 h. 55^{m} du matin.

Orage, le 30, de l'E S-E au N N-E, de 2 h. 35^{m} à 3 h. 30^{m} du matin.

Début de la floraison de la vigne (chasselas), le 13 ; milieu de la floraison, le 17 ; fin de la floraison, le 21.

A. Cheux.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Dans le numéro de mars-avril, la *Revue d'Anjou* avait publié le compte-rendu de la Saison d'Hiver chez les jeunes étudiants de l'A. E. A. L'Association y donna surtout des soirées artistiques. La Saison d'Été, au contraire, fut presque exclusivement remplie par des promenades sportives. On y remarque seulement une soirée donnée par M. Duvalet, l'illusionniste, et la soirée d'adieu au Président de l'Association, M. Jourdin.

La première sortie sportive, un rallie-paper, eut lieu dans les propriétés de M. de Farcy, à Roc-Épine. Le 28 mars, à une heure et demie, les étudiants, rassemblés sur la place du Ralliement, partent à Roc-Épine. A l'arrivée, M. Lamerie, président du Comité sportif, donne le signal de la course. Le vainqueur, fut M. Rouquette; après lui se classent MM. Ménard et Foare. Après le rallie, collation au restaurant de l'endroit, égayée par de nombreuses chansons. Le retour fut plein d'entrain, un peu bruyant même, à la grande stupéfaction des paisibles gens d'Outre-Maine.

La réussite de la première promenade encouragea le Comité sportif qui organisa une journée sportive où chacun pouvait montrer sa force dans son sport favori. Ce fut la journée des trois sports. Cette course devait être courue par équipe; elle comprenait un trajet divisé en trois parties : la première, parcourue en canot. La deuxième, à pied; la troisième, en byciclette; le lieu d'arrivée était Épinard. Le départ des canots eut lieu à 8 heures, le dimanche 10 mai, au matin. Voici le résultat de la course :

1° Équipe : MM. Mareau (bicyclette), Launay (course à pied), Archambault (canot) avec M. Geslin comme barreur.

2° Équipe : MM. Delage, Foare, Marsault et Martin.

Digitized by Google

3° Équipe : MM. Jourdin, Grassy, Lecoq et Robin.

4° Équipe : MM. Bigot, Ménard, Bousseau et Toubon.

A onze heures et demie, un grand défilé des Étudiants, avec leur drapeau en tête, parcourut les rues d'Épinard. A midi, Banquet toujours plein de gaieté, avec speech, chansons et monologues. Un retour calme contrasta avec le déjeuner bruyant.

Le mercredi 20 mai, M. Duvalet, célèbre illusionniste, que toute la population angevine a pu applaudir, soit au Café du Grand-Hôtel, soit au Café de France, donna une soirée aux étudiants de l'Association. Une cinquantaine d'étudiants, présents à cette soirée, ne lui ménagèrent pas leurs bravos.

Le 24 mai, dans l'après-midi, la paisible vallée de la Sarthe était pleine des rires sonores et des chansons joyeuses des Étudiants. L'Association, sous la direction de M. Jourdin, était allée donner un Concert à Sablé. Après un grand dîner, les Étudiants reviennent, de nuit, sans trop de péripéties, à Angers.

La grande journée sportive de la saison eut lieu le jeudi 11 juin, entre Angers et Écouflant. Elle comprenait des courses de bicyclettes (demi-fond et vitesse), à pied (100 mètres et 1.500 mètres), en canot, à 2 rameurs et barreur, enfin une course à trois jambes. Le départ des canots fut donné à 7 heures et demie, par M. Lamerie, président du Comité sportif. En même temps, M. Chaumet donnait le départ des 46 kilomètres, à bicyclette, route de Paris. Les résultats sont :

Pour les canots : 1° Lecoq, Bonnet, Robin; 2° Archambault, Foare, Geslin; 3° Lallemand, Marillier, Bousseau.

Course de bicyclettes (46 kilomètres) : 1° Thuau, 2° Bigot, 3° Allûsse, 4° Delage, 5° Mareau, 6° Papin.

Course de bicyclettes (1.000 mètres) : 1° Bigot, 2° Delage, 3° Papin, 4° Allusse.

Courses à pied (100 mètres). Finale : 1° Mareau; 2° Lecoq; 3° Bonnet; 4° Foare.

Courses à pied (1.500 mètres) : 1° Lecoq; 2° Ducellier; 3° Leroy; 4° Launay; 5° Rouquette; 6° Foare.

Courses à trois jambes : 1° Bonnet et Lecoq; 2° Ducellier et Foare; 3° Mâreau et Robin.

A midi, un déjeuner réconfortant fut servi aux jeunes sportsmen. Le speech du président M. Jourdin, les chansons

Digitized by Google

gaies, les monologues donnèrent de l'entrain à la fête. Un soleil resplendissant ayant lui toute la matinée pendant les courses, les jeunes sportsmen fatigués s'en retournèrent paisiblement chez eux.

Le dimanche 28 juin, une vingtaine d'étudiants allèrent visiter Saint-Florent-le-Vieil et Ingrandes. La journée fut gaie. Au dîner deux médecins du pays, anciens élèves de l'École de Médecine d'Angers, prirent place au milieu de leurs jeunes confrères en leur souhaitant la bienvenue. Après quelques péripéties, la bruyante caravane regagna nuitamment Angers.

Le jeudi 25 juin, dans la salle du café Gasnault, les étudiants d'Angers, membres de l'A. E. A., offraient à leur excellent camarade et président, M. Jourdin, une touchante soirée d'adieu. Quatre-vingts étudiants environ se trouvent réunis. A la table d'honneur prennent place les membres du Comité de l'A. E. A. et les représentants de la Presse. Au milieu des fleurs qui ornent la table, se dresse un buste, *Nymphe des eaux*. Sur son socle, on peut lire : « A son président, Gustave Jourdin, l'Association des Étudiants d'Angers, 1905-1908. »

La partie artistique se compose d'un concert avec le concours de MM. Besnard, Sesbouë, Lacroix, Closier, Jousse, Foare. M. Buffard chanta *Neiges éternelles*, M. Sesbouë *Nuits persanes* de Saint-Saëns, M. Closier *La coupe d'or*. Des monologues furent récités par MM. Moutet, Gouraud, Leroy, Bourtaut, Robin, Papin. Nos jeunes artistes furent chaleureusement applaudis.

Puis quelques discours d'adieu furent prononcés. M. Moutet en qualité de vice-président prend le premier la parole : il parle de la vie d'étudiant de M. Jourdin, de la naissance de l'Association, de ses succès, de sa prospérité grâce à son excellent président qui va la quitter dans quelques jours, ses études terminées, mais dont le souvenir sera éternel à l'Association.

M. Robin, puis M. Buffard font tour à tour l'éloge du cher « Toto », ce président paternel, bienveillant, gai et tout dévoué à l'A. E. A.

Des « bans », des « hourrah ! » saluent ces discours empreints d'une vive émotion.

M. Jourdin, ému, prend à son tour la parole pour remercier ses collaborateurs qui l'ont aidé dans sa tâche difficile de

Digitized by Google

président, M. le Préfet de Maine-et-Loire, M. Joxé, l'ancien maire, M. Monprofit, nouveau maire, qui se montrèrent toujours bienveillants pour l'Association. Enfin il remercie les membres honoraires de leurs dons et de leur appui, ainsi que la Presse, qui fut toujours prête à seconder les jeunes étudiants.

M. Simon, rédacteur au *Petit Courrier*, prend la parole au nom de la Presse. Puis M. Le Prado, avocat, termine la série des discours par une allocution très spirituelle et fort applaudie.

Après avoir parcouru les rues de la ville, les étudiants donnent un concert improvisé chez M. Sancinena, le sympathique propriétaire du café du Ralliement. Enfin un cortège se forme, on installe le président dans une voiture et on le reconduit à l'Hôtel-Dieu où ses fonctions l'appellent.

Ce fut la dernière soirée de l'Association pour l'année 1907-1908. Toujours pleine d'entrain et de gaieté, elle marque le lien de camaraderie qui unit les membres de l'A. E. A. à leur Comité et les étudiants entre eux.

Que l'an prochain, l'Association des étudiants donne de pareilles fêtes ! Que la prospérité règne chez ces « Joyeux et fols Escholiers ». C'est là notre dernier vœu.

H. L.

***

La Société d'études scientifiques avait organisé, le 22 juin, sous la conduite de M. Préaubert, son président, une excursion à Gennes.

Cette excursion avait pour but la visite de la tour de Trêves, des ruines du prieuré de Saint-Macé, de l'église de Cunault, des ruines de Saint-Maxentiol, de Saint-Eusèbe, des bains et du cirque romain, du dolmen de la Madeleine.

Les excursions organisées par M. Préaubert sont toujours très suivies par les membres de la Société qui savent que, dans son programme, le savant professeur ne laisse rien à l'imprévu et qu'il établit toujours son itinéraire de façon à le rendre aussi complet et aussi intéressant que possible.

Aussi, malgré l'incertitude du temps, une vingtaine de voyageurs se trouvaient-ils réunis, le matin, à la gare. Des dames, vêtues de toilettes claires, regardaient avec inquiétude les « nimbus, nebulus et cirrus » qui sillonnaient le

Digitized by Google

ciel de façon menaçante. Mais M. Préaubert veillait au grain; en sa qualité de membre du bureau météorologique, il commanda quelque peu aux éléments. Il prit un arrêté contre les nuages, et chacun se rassura. M. le chanoine Urseau, dont la haute compétence en matière archéologique n'est égalée que par une complaisance sans borne, avait bien voulu interrompre un instant ses travaux pour guider les excursionnistes dans l'étude de ces monuments qui n'ont plus de secrets pour lui.

Les touristes s'engouffrent joyeusement dans le train, et, à 8 heures, la vapeur, esclave docile, les dépose à Saumur.

Là, une surprise les attend. Le programme, déjà chargé, vient encore s'allonger.

M. le docteur Peton, maire de Saumur, dont on ne saurait assez louer la complaisance, les attend à la gare, avec M. Valotaire, conservateur du musée, et tient à leur faire lui-même les honneurs de l'Hôtel de Ville.

Après avoir contemplé la façade et la cour intérieure de ce bel édifice, ils admirent les richesses archéologiques classées avec un soin qui fait le plus grand honneur au goût et à l'érudition du savant conservateur.

Grâce à lui, les dames peuvent examiner en connaisseuses de curieuses bagues d'abbesses, trouvées en de moyenâgeux tombeaux, et chacun peut s'extasier devant la fameuse tuba, unique en France, croyons-nous, et l'un des plus rares spécimens de l'occupation romaine.

M. le Dr Peton invite la Société à revenir bientôt pour visiter, sous sa conduite, le château, l'école de cavalerie, les églises, chapelles et édifices qui font de Saumur une ville particulièrement intéressante.

Mais le temps passe : les touristes s'entassent dans un vaste omnibus qui, au trot rapide de ses trois chevaux, les emmènent vers Trèves-Cunault.

Le paysage est merveilleux : à gauche, s'élèvent des coteaux boisés, à droite s'étend la Loire avec ses îlots sablonneux couverts de saules. Précédés d'une harka de cyclistes, ils font une entrée triomphale à Trèves et, sous la conduite de M. le chanoine Urseau, visitent ce curieux spécimen de la féodalité.

Puis on passe à la visite du prieuré de Saint-Macé, si joli, si pittoresque dans son cadre de verdure. La nature, qui,

Digitized by Google

toujours, finit par reprendre ses droits, y a semé des graines qui ont disjoint les pierres et les ont noyées d'une couronne de fleurs. L'incarnat des œillets et des adonis se mire au mauve des cymbolaires, au jaune éclatant de la rue et des sedum.

Pendant que le docte M. Urseau nous montre avec quelle adresse ces anciens moines savaient pasticher et contrefaire les constructions romaines, en intercalant dans leurs murs des stratifications de briques, pendant que, dans l'abside, il nous fait admirer un Christ en majesté entouré des quatre figures symboliques, il me semble voir dans leur chœur, somnolant sur leurs miséricordes, les anciens maîtres du prieuré, ces bons moines au teint fleuri, au bedon joyeux, qui ont condensé les principes de leur douce philosophie dans ces vers qui contiennent pour leurs successeurs l'indication de la voie qu'ils doivent suivre :

..... fuimusque quod estis;
Viximus, edimus, bibimus; bene, non sed inique
Lusimus... et sic mutavimus ædes...
Vos quoque nunc editis, bibitis...

L'église de Cunault forme la troisième étape.

A remarquer, la curieuse litre funéraire, un droit du seigneur généralement ignoré.

Mais rien ne creuse l'estomac comme l'archéologie et la lecture des vers des moines de Saint-Macé. Chacun se précipite vers l'hôtel de la Loire, où attendaient déjà une quinzaine de sociétaires venus par Les Rosiers.

M. Préaubert préside le repas champêtre, servi sous des tilleuls, et chacun cause d'archéologie et... de *quibusdam aliis*.

Après une harangue du président, M. Cauville braque son objectif sur le groupe et les sociétaires se divisent en quatre sections : botanique sous la direction de M. Bouvet; archéologie sous celle de M. le chanoine Urseau; géologique du capitaine Domin ; entomologique de M. Abak.

Les archéologues vont visiter Saint-Eusèbe, les bains romains et le dolmen de la Madeleine.

Le soir, les voyageurs, harassés, regagnaient Angers, avec la satisfaction d'avoir bien rempli leur journée et avec le désir de recommencer.

Digitized by Google

Remarqué dans l'assistance : MM. Bouvet, le savant directeur du Jardin des Plantes ; Bellanger, l'aimable directeur de l'école de l'impasse des Cordelliers ; Dumas, Ballu, M. et Mme Gasnault, M. et Mme Dupouy, le docteur et Mme Launay, M. et Mme Tourneux, M. et Mlle Abot, le docteur Papin, MM. Humbert, Mesfray, Pavis, Lorin, Cauville, l'excellent photographe du boulevard de Saumur, capitaines Domin et Pyat, Valotaire, Verchaly, David, Rousseau, etc.

H. H.

***

Le 24 juin, la Ligue de l'Enseignement avait convié ses adhérents à venir entendre, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville d'Angers, une conférence de M. Préaubert, vice-président du Cercle Angevin, sur la question très actuelle de la photographie des couleurs.

Le public avait répondu avec un entrain digne d'être remarqué, et c'est devant une salle trop pleine vraiment, puisque nombreux ont été ceux qui n'ont pu y prendre place, que la conférence a eu lieu.

M. Préaubert a expliqué comment il avait pu, grâce à la bienveillance de la maison Lumière, de Lyon, se procurer de nombreux clichés de photographies en couleur, procédé tout nouveau dû à l'intelligente initiative et à la ténacité sagace de MM. Lumière. Il a dit également avec quelle bonne volonté MM. Ponsolle, de Farcy et Cauville s'étaient employés pour lui faciliter la tâche ardue d'organiser une conférence de ce genre. Une lumière d'une intensité inaccoutumée est, en effet, indispensable. L'installation doit être appropriée à ce que l'on veut obtenir. Puis, avec la haute compétence qu'on lui connaît, le très aimable vice-président de la Ligue a donné à l'assemblée toutes les explications que comporte un pareil sujet.

Tour à tour ont défilé devant les yeux émerveillés des assistants des clichés d'une fraîcheur de coloris et d'une netteté parfaites. Aussi, nombreux ont été les applaudissements partis de la salle, prouvant la vive curiosité émaillée par ces merveilleux clichés. Les fleurs, les tentures, les produits de la céramique, les insectes, les minéraux et les paysages les plus varié sont donné le maximum d'intérêt à cette conférence.

Digitized by Google

Disons enfin que, pour terminer, nous avons eu sous les yeux de nombreux clichés de paysages angevins, dus à M. de Farcy, qui s'était fait très obligeamment un grand plaisir de les prêter pour la circonstance.

***

Le 1er volume du *Glossaire étymologique et historique des patois et des parlers de l'Anjou*, par MM. A.-J. Verrier et R. Onillon vient de paraître. Nous consacrerons plus tard un compte-rendu particulier à cette œuvre considérable ; pour aujourd'hui, nous nous contentons de détacher du *Petit Courrier* l'article qui suit :

« Lorsque je reçus, il y a environ un an, le « Prospectus-spécimen » dans lequel les auteurs annonçaient qu'ils se proposaient d'éditer cette œuvre, mise en souscription, si le nombre des souscripteurs leur en facilitait les moyens, j'eus bien l'idée d'un travail considérable et consciencieux. Huit cents pages, in-8°, sur deux colonnes de 65 lignes en moyenne, cela représente du « texte ».

« Mais voici que les prévisions des auteurs ont été dépassées de moitié : 1.200 pages, 2.400 colonnes, 156.000 lignes, — la valeur de 12 volumes in-16 à 350 pages !

« Il a fallu scinder l'œuvre. Le tome premier vient de paraître ; je l'ai parcouru, et mes prévisions comme celles des auteurs, ont été dépassées et de plus de moitié.

« C'est véritablement un travail colossal de recherches et d'érudition. M. R. Onillon a consacré trente années de sa vie à réunir la majeure partie de ces vocables, obtenus *directement* de personnes parlant le patois. M. Verrier, de son côté, par des centaines de correspondants, a recueilli personnellement près de dix mille fiches. De plus, il a contrôlé chacun des vingt mille mots du Glossaire dans vingt-cinq ouvrages, dictionnaires, glossaires similaires des provinces voisines, chrestomathies de l'ancien français. Il a lu, la plume en main, les quatre volumes de *Littré*, les deux volumes du *Dictionnaire général*, les dix volumes de Du Cange, les dix volumes de La Curne de Sainte-Palaye, etc., etc... Ceci pour l'étymologie.

« Je ne parle pas de toutes les œuvres où les auteurs ont cherché des exemples pour la partie historique, qui est vraiment une illustration de leur travail.

Digitized by Google

« Et la lecture de ce Glossaire est facile ; un lourd pédantisme ne le rend pas indigeste ; si le fond est sérieux, la forme est aimable, souvent spirituelle ; cela n'est pas pour nous surprendre.

« Le tome second, qui paraîtra dans *un mois*, sera plus intéressant encore, puisqu'il comprendra, outre la fin du Glossaire, environ soixante Récits, Contes et Nouvelles en patois et le Folk-Lore de l'Anjou : Chansons, Coutumes, Costumes, Croyances, Préjugés, Superstitions, Remèdes Populaires, etc., etc...

« MM. Germain et G. Grassin ont apporté tous leurs soins à l'édition de cet ouvrage qui présentait de grandes complications de composition ; la plupart des articles, en effet, ont nécessité *sept* espèces de caractères. Aussi les frais sont-ils considérables et le prix du Glossaire assez élevé.

« Actuellement, la souscription aux deux volumes est de vingt francs ; le prix définitif sera de 25 francs. Les auteurs espèrent rentrer dans leurs frais ; c'est tout ce qu'ils demandent pour ce travail colossal, qui mérite vraiment d'être encouragé et soutenu par tous ceux qui ont le culte de leur petite patrie. »

***

M. le colonel Desfaudais, commandant le 25e régiment de dragons, à Angers, vient d'être promu général de brigade, en remplacement de M. de la Selle, précédemment promu général de division.

Cette nomination a été favorablement accueillie à Angers, où le commandant du 25e dragons compte de nombreuses sympathies, non seulement dans le monde militaire, mais aussi dans la population tout entière.

Cette promotion, dont est l'objet l'honorable officier, honore en même temps le 25e régiment de dragons.

Nous adressons à M. le général Desfaudais nos bien respectueuses félicitations.

***

Nous sommes heureux d'apprendre que notre concitoyen, M. Valentin Huault-Dupuy, vient d'obtenir au Salon des Artistes français (section de la gravure) une troisième médaille pour les eaux-fortes qu'il a exposées.

Digitized by Google

Une troisième médaille, de la section de l'architecture, a également été attribuée à M. Dubos.

Nous apprenons aussi avec plaisir que M. Grégoire, le graveur bien connu, vient de se voir décerner une deuxième médaille par la Société des Artistes français.

Nos bien sincères félicitations aux trois lauréats.

***

Dans la liste des récompenses décernées, cette année, par la Société des Architectes français, nous relevons la suivante :

Jurisprudence. — Médaille d'argent : M. Tendron, architecte à Angers.

***

M. Surville de Balzac, neveu de l'illustre auteur de la *Comédie Humaine*, vient de faire don au musée Balzac, institué rue Raynouard, à Passy, d'une fort belle reproduction d'un dessin de David d'Angers représentant Balzac et dédié par le grand statuaire à Mme Laure Surville, sœur aînée de Balzac.

***

Notre distingué compatriote, M. René Chudeau, sorti le premier de l'Ecole normale supérieure, a fait, l'année dernière, une longue exploration dans le Sahara avec M. Gautier, dont le récit s'édite à Paris, chez Colin. Le premier volume, écrit par M. Gautier, vient de paraître ; le second, écrit par M. Chudeau, va paraître prochainement.

Nous empruntons à la *Petite Gironde* ces intéressants détails sur la mission dont fut chargé notre compatriote.

Au commencement de cette année s'embarquaient à Paulliac MM. Gruvet et René Chudeau, qui allaient en mission officielle étudier la partie de notre littoral africain de l'Atlantique, constituant la côte de Mauritanie. De Dakar, les deux explorateurs gagnaient Saint-Louis par voie ferrée, et, le 21 janvier, MM. Gruvel et René Chudeau, ayant formé leur escorte, se mettaient en route vers le nord. Le 18 mars, ils atteignaient Port-Etienne, terme de leur voyage.

Le 12 avril, M. Gruvel repartait par eau pour Dakar, où il s'est embarqué la semaine dernière pour la France. M. René

Digitized by Google

Chudeau allait visiter l'île d'Arguin, puis s'embarquait le 23 avril pour Las Palmas, d'où il regagnait le Continent par l'Angleterre. C'est ainsi que nous l'avons joint à Paris au saut du train qui l'amenait de Liverpool.

Le même explorateur, qui accomplit sans fracas ce raid audacieux de 10.000 kilomètres de la Méditerranée à l'Atlantique en 1905-1906, en traversant le Sahara, m'a narré à grands traits l'histoire de l'expédition des côtes de Mauritanie.

« Qu'était votre expédition, et qu'elle a été votre marche ?

« — Outre Grevel et moi, l'expédition comprenait MM. Mèrl et Vandel, du service des affaires indigènes ; Mthust, un ancien patron de pêche de Terre-Neuve ; l'adjudant Larmoyer, une escorte de trente sénégalais, puis des porteurs et des conducteurs maures de chameaux et de bœufs. A Nouakchott, à 250 kilomètres environ au nord de Saint-Louis, le capitaine Berger et le sergent Laporte, venant de l'intérieur, nous ont rejoints avec trente Sénégalais méharistes. Nos Maures étaient sous les ordres d'un des fils de Saad-Bou, un des chefs religieux les plus influents du Sahara, un ami, tandis que son frère Maï-el-Amin, le fameux « sorcier bleu », est un de nos pires adversaires, qui fait de l'agitation contre nous au Maroc.

« Les étapes se faisaient sur le même type de marche : un jour de repos tous les quatre ou cinq jours. Gruvel s'occupait plus spécialement de la zoologie, moi de la géologie. Mais, en réalité, on faisait un peu de tout, de manière à réunir le plus grand nombre possible d'éléments de documentation sur cette contrée.

« Jusqu'à Nouakchott, où vient nous ravitailler l'aviso « Goéland », l'itinéraire était suffisamment exact ; mais au delà, en allant vers le cap, Blanc, on n'avait plus que le vieux relevé que le capitaine Vincent établit en 1860 et d'une manière assez rapide, par suite, quelque peu sommaire.

« Ainsi que nous nous y attendions, nous avons trouvé tout le long de la côte, dont nous ne nous sommes pour ainsi dire pas écartés, des salines très abondantes, renfermant de grandes quantités de sel. Dans quelle mesure pourra-t-on tirer parti de ces salines ? La côte est mauvaise à aborder. Certaines salines sont distantes de 5 à 6 kilomètres de la mer. La question est à étudier. Ce qui est certain, c'est qu'il y a beaucoup, beaucoup de sel.

Digitized by Google

« Notre exploration nous a confirmé également que le banc d'Arguin, sur lequel périt tragiquement la « Méduse » en 1816, et qui va sensiblement, sur 200 kilomètres de longueur, du cap Méric au cap Blanc, n'est pas abordable pour des navires. On ne peut y accéder qu'en pirogue. Je dois dire, entre parenthèses, que cela n'est point fait pour gêner les Maures, puisqu'ils pêchent... sans bateau...

« — Comment? Des pêcheurs sans bateau ?

« — Parfaitement. De la côte, ils voient très bien les bancs de poissons, qui sont très épais. Alors, ils partent à la nage et, soit à la main simplement, soit avec une espèce de senne, ils vont puiser au milieu du banc. Quand un Maure a seulement deux poissons pour sa journée cela suffit largement à son bonheur.

« — Vous ont-ils inquiétés ?

« Aucunement. Ils sont éparpillés sur la côte. Ils n'ont pour ainsi dire pas d'agglomérations fixes. Ils s'installent dans des huttes de branchages et de graminées ; puis, un beau jour, ils s'en vont plus loin. Ils ne constituent pas de bandes comme celles qui viennent d'attaquer et de massacrer deux de nos détachements.

M. René Chudeau parla ensuite de Port-Etienne, placé sur la baie du Levrier, au cap Blanc :

« Il y a dix-huit mois, il n'y avait rien que le sable et le roc. Aujourd'hui, il y a un poste militaire pratiquement imprenable. Une soixantaine de soldats indigènes y résident, sous le commandement d'un lieutenant et de deux sous-officiers européens. Un autre officier, le lieutenant Chadébeck, dirige les travaux de construction d'un wharf avec deux officiers d'administration du génie. Point qui mérite d'être signalé : on installe un poste de télégraphie sans fil pour correspondre avec Dakar d'un côté, et de l'autre, espère-t-on, avec l'Europe par le Maroc, pour suppléer le câble Dakar-Brest. Un lieutenant d'artillerie dirige l'installation des quatre pilots de 70 mètres de haut, qui doivent reposer sur des bases maçonnées. Pour les divers travaux, on emploie des nègres, qu'il faut faire venir de Dakar, ce qui est très onéreux. Des ouvriers européens, le climat étant supportable, donneraient un rendement bien plus avantageux.

« Il y a aussi à Port-Étienne : un bâtiment pour le résident civil (qui va arriver incessamment) ; un bureau de poste,

Digitized by Google

dont le receveur est un caporal ; des bâtiments de Compagnies pêcheries, dont quelques-uns travaillent déjà. Un appareil distillatoire établi aux frais de l'État va fonctionner sous peu. Enfin, fait très important, un phare, dont le feu sera à une cinquantaine de mètres au-dessus de la mer, a été érigé au cap Blanc. Entre Dakar et les Canaries, sur une distance d'environ 1.400 kilomètres, il n'y a pas de feu sérieux. C'est vous dire quels services le phare du cap Blanc, qui permettra d'éviter le banc d'Arguin, va rendre aux navigateurs. On installe la lanterne et le phare pourra sans doute entrer en service le mois prochain.

« — Quel peut-être l'avenir de Port-Étienne ?

« — Je ne puis vous répondre que ceci : c'est que deux points sont complètement acquis : 1° le poisson est en extraordinaire abondance dans les parages ; 2° on peut le sécher très bien, dans de très bonnes conditions. On avait craint que le sable apporté par les coups de vent de la zone désertique fût un obstacle. Il n'en est rien.

« Ce qui donne le plus abondamment, c'est le mulet, la courbine et autres gros poissons. Il y a également du poisson fin, comme la sole. Il y en a d'énormes. Celui-ci mériterait de n'être point salé, mais transporté en bateau frigorifique sur le Continent. On trouve aussi de la langouste. Des pêcheurs de Bretagne commencent à venir. L'un d'eux compte rentrer prochainement en Bretagne avec 7 à 8.000 langoustes dans un bateau vivier.

« Si à ce qui précède vous ajoutez que la situation géographique de Port-Étienne est des plus favorables, on peut dire que Port-Étienne est appelé à devenir un centre de pêche intéressant.

« — En définitive, vous êtes satisfaits ?

« — Très satisfaits. Toutes les constatations que nous avons faites, tous les renseignements que nous avons recueillis d'ordre scientifique, économique ou politique ont été notés au jour le jour. Il reste à les collationner, à les ordonner et à les mettre au point. C'est la tâche à laquelle nous allons nous employer dans des rapports qui seront transmis au gouverneur général de l'Afrique occidentale française. »

L. D.

***

Digitized by Google

Nous lisons, dit l'*Angevin de Paris*, dans *O Seculo*, de Lisbonne :

« Le marquis de Lavradio, au nom du roi dom Manuel, a écrit une lettre de remerciements très aimable à M. Joseph Joûbert, à l'occasion du livre qu'il a publié sur Sa Majesté dom Carlos Ier. »

***

Tous les habitants d'Angers connaissent le rocher de la Baumette, ou du moins ont aperçu la tour qui le surmonte; mais beaucoup peut-être ignorent ce que renferme maintenant l'ancienne abbaye qui a donné son nom au rocher; pour les souvenirs historiques et archéologiques qui s'y rattachent, nous renvoyons aux revues artistiques et littéraires de l'Anjou qui ont publié de nombreuses études à ce sujet; nous ne parlerons que de son affectation actuelle à la météorologie.

Un observatoire a été fondé dans cette propriété, par M. A. Cheux, vers fin 1869; les observations furent promptement interrompues, le fondateur ayant dû partir remplir son devoir militaire pendant l'année terrible, et elles ne furent reprises qu'en avril 1871. Depuis cette époque, il les a continuées sans interruption avec une régularité et une ponctualité inlassables. Un simple détail suffira a dépeindre le véritable fanatisme avec lequel M. Cheux poursuit la mission qu'il s'est assignée; pendant tout l'hiver il quitte Angers chaque matin pour se rendre à la Baumette, relever ses observations de 7 heures, et c'est surtout, lorsque la neige, la pluie ou le vent font rage, que son zèle est le plus stimulé, qu'il éprouve le plus d'impatience à consulter ses instruments et à noter leurs indications.

Les observations sont répétées cinq fois par jour jusqu'à 7 heures du soir.

Nous ne venons point faire valoir les avantages de l'étude de la météorologie, M. Préaubert et M. Surrault, dans leurs leçons aux cours municipaux, ont compris cette science dans le programme de leur enseignement et exposent tout l'intérêt qu'elle présente; nous désirons simplement énumérer la très complète collection d'appareils qui composent l'observatoire.

Sur la tour on aperçoit deux moulinets, l'un mesure la vitesse, l'autre indique la direction du vent; l'électricité

Digitized by Google

transmet ces indications au rez-de-chaussée, où elles viennent s'inscrire sur un papier. La Maine, très large en cet endroit, et le terrain découvert placent ce point dans les meilleures conditions pour l'étude du vent qui n'y subit pas de remous comme dans un grand nombre de localités.

Dans les diverses pièces de l'ancienne abbaye on trouve un baromètre-étalon, un baromètre enregistreur, un théodolitre pour mesurer les diamètres apparents des halos et des couronnes solaires et lunaires et quantité d'appareils de précision.

Dans les jardins, les thermomètres se rencontrent à chaque pas : l'un est suspendu sous un abri, l'autre est en plein soleil, un autre repose sur le sol; l'un est à boule verte, un autre à boule noire; on en trouve un plongé dans l'eau vive d'une source; ils sont disposés pour fournir la température dans toutes les conditions possibles et diverses.

Un récipient sert à mesurer la quantité de pluie tombée; un autre appareil enregistre les petites pluies qui ne fournissent que quelques gouttes. Une boule de verre exposée au soleil forme lentille et, brûlant un carton qui l'entoure, elle indique pendant combien de temps le soleil a brillé dans la journée. L'humidité de l'air est mesurée directement et enregistrée sur un papier.

Ces observations sont publiées chaque mois dans le bulletin du bureau central et dans l'annuaire de la Société Météorologique de France.

Les Angevins connaissent bien les divers instruments de l'observatoire municipal, installé au Jardin des Plantes; il est transporté actuellement dans le Jardin des cours municipaux et à la Tour Saint-Aubin; ce monument élevé a permis d'installer, au sommet, des appareils pour l'étude du vent. La Commission de l'Observatoire complète, peu à peu, cette installation avec le concours de la Commission Météorologique de Maine-et-Loire.

Angers n'a rien à envier aux autres chefs-lieux de départements généralement moins favorisés; non seulement il possède un observatoire au centre de la ville, mais encore il profite des résultats de celui de la Baumette; ce dernier, tout proche de la ville, se trouve placé dans des conditions exceptionnelles comme situation. Les habitants doivent donc formuler l'ardent souhait que M. Cheux puisse, pendant de

Digitized by Google

longues années encore, continuer ses observations et qu'ensuite un successeur digne de lui s'en acquitte avec autant de persévérance et d'habileté.

Albert JAGOT,
Correspondant du Bureau central Météorologique de France au Mans.

***

On lit dans le *Petit Médecin :*

« Voici bientôt le moment de partir de Paris. Sur les routes blanches, sur les plages, en face des glaciers des Alpes, la réverbération solaire éblouit la vue des citadins. Aussi voit-on chevaucher sur les nez des besicles ou binocles de formes variées.

« Mais maintenant ce ne sont plus seulement les formes qui varient; c'est encore la couleur des verres. Autrefois les verres bleus pour les personnes âgées et tranquilles, les verres fumés pour les coureurs de plein air : à ces deux teintes se réduisait tout l'arsenal de la lunetterie.

« Depuis quelques années on voit apparaître une nouvelle teinte : le jaune orangé avec une gamme de nuances assez étendue. Quels avantages trouve-t-on à ces nouveaux verres ? C'est ce que nous voudrions exposer en quelques mots,

« C'est depuis deux ans environ que cette mode tend à se répandre. Le Dr Motais, d'Angers, est un de ceux qui y ont contribué. Après une série d'expériences, il est arrivé à établir que sur tous les yeux, malades ou non, ces verres jaunes produisent deux effets bien distincts, quoique simultanés. Ils renforcent considérablement la sensation de lumière, d'éclairage ; et, en second lieu, ils donnent au voyant une grande impression de calme. Suivant les malades, ils sont très doux à l'œil ».

« Cette impression de douceur qu'ils procurent les rend précieux dans un grand nombre de cas. Pour un voyage ou un séjour au pays du soleil, en Afrique, par exemple, ils permettent de jouir, sans fatigue, du véritable aspect de la région. Cela d'autant plus que c'est dans ces cas de lumière extraordinairement intense qu'ils produisent leur plein effet.

« Si encore à la suite d'une cause quelconque on a gardé une très grande sensibilité de la rétine, c'est aux verres jaunes qu'il faut recourir.

Digitized by Google

« Mais leur triomphe, c'est lorsqu'à la suite d'une lésion, l'œil, tout en demandant à être protégé par des conserves, a perdu une partie de son activité visuelle. Avec les verres jaunes, le malade est efficacement protégé et, grâce à leur puissance d'éclairement, il compense en partie la diminution de sa vision. Avec les verres bleus ou fumés, au contraire, il devait consentir à n'y presque rien voir, ou risquer d'exposer sa rétine à l'action nocive de la lumière.

« Alors les nouveaux verres réalisent l'absolue perfection et il n'y a plus qu'à faire voler, par la fenêtre, les anciennes conserves.

« Non, soyons justes, les verres jaunes ne conviennent pas tout à fait dans tous les cas. Il est à leur emploi quelques restrictions, mais des restrictions bien rares. Il faut s'abstenir d'en user avec la lumière du pétrole, de l'huile et des lampes à incandescence. Ainsi, jeunes gens, renoncez à aller vous exhiber en frac avec ces lentilles dorées à vos binocles.

« Ces exceptions, vont du reste, nous faire deviner bien vite la cause de la bienfaisance des verres de la nouvelle mode.

« La lumière du pétrole renferme beaucoup de rayons jaunes. Il y aurait donc excès de jaune en ce cas. Mais, si leur emploi est fâcheux quand il y a excès de certains rayons, leur salutaire effet dans le cas de lumière solaire, par exemple, ne proviendrait-il pas de ce qu'ils atténuent ou interceptent certains rayons plus excitants que d'autres.

« C'est ce qu'on a recherché. Et on est arrivé à trouver qu'avec des verres jaunes suffisamment foncés les rayons bleus et violets, rayons chimiques, sont complètement supprimés. Nous apprenons ainsi deux choses : Que les rayons chimiques sont particulièrement irritants et que c'est précisément parce qu'ils les interceptent que les nouveaux verres sont dignes de mériter la vogue qu'on semble leur attribuer.

« Dr Dupont. »

***

Le 9 juin ont eu lieu, en l'église Saint-Laud, les obsèques de M. Gustave d'Espinay, ancien conseiller à la Cour d'appel d'Angers.

M. d'Espinay a été, pendant de longues années, président de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de notre ville.

Digitized by Google

Personne ne connaissait mieux que lui les monuments de notre province, qu'il a décrits dans une série de *Notices archéologiques*, auxquelles l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres accorda, en 1876, la deuxième médaille du Concours des antiquités nationales. Ses études sur le droit public de l'Anjou au moyen âge et sur les comtes d'Anjou n'ont pas vieilli, bien que les premières remontent à plus de quarante ans.

La *Revue de l'Anjou* s'honore d'avoir compté M. d'Espinay au nombre de ses collaborateurs les plus assidus et de ses amis les plus fidèles.

Z***.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUANTE-CINQUIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

Pages

Devis et marchés pour la construction d'une chapelle à Saint-Pierre de Chemillé en 1501. — **Ch. Urseau** 5

Un manuscrit anonyme de la bibliothèque d'Angers restitué à son auteur. — **L. Hogu**..... 11

Le portefeuille d'un curieux. Notes et documents sur l'histoire, la littérature et l'archéologie angevine : Une laïcisation d'hôpital sous la Révolution 1698. La corporation des Marchands de Beaufort Liste des prêtres angevins déportés en Espagne en 1792 comme réfractaires (suite). — **Joseph Denais** 15

Sur les chemins de Vendée (suite). — **Pierre Gourdon** 35

Chez les étudiants. — **Maurice Robin**..... 45

Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution (suite). — **P. Armel** 53

Le clergé et le culte en Touraine pendant la Révolution (1789-1801) (suite). — **H. Faye**..... 101

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle : Institutions de jeunes filles. Institutions civiles autres que les écoles primaires, état dressé pour la ville d'Angers (5 mai 1807) Ecoles primaires subventionnées existant à Angers en 1809. Tableau général des maisons d'instruction existant à Angers au commencement de 1811. (Suite). — **L.-F. La Bessière**..... 117

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (janvier-février 1908). — **A. Cheux** 133

Chronique 135

Sixième et septième Concerts populaires. — Conférences de M. Yann Morvran-Goblet, à l'École des Hautes-Etudes, sur la Renaissance celtique contemporaine. — Conférence de M. Privat-Deschanel à la Société de Géographie commerciale. — Conférence de M. Lucy au Comité de défense industrielle et commerciale de Maine-et-Loire. — Conférences de l'Université catholique. — Une conférence sur David d'Angers, à Metz. — Rentrée du Tribunal de Commerce d'Angers. — Chronique de l'Association des Etudiants d'Angers. — Trois nouveautés angevines : *La Sentence* de M. le Dr Barot ; *Le Serment* de Mlle Alanic ; *Coq et Charbon* de M. J.-M. Simon. — Résultats du Concours des Amis des Arts d'Angers. — La Société des Artistes angevins et l'Exposition d'Angers. — Les peintures de MM. Achille Cesbron et Le Fournis au Cercle artistique de la rue Volney, à Paris. — Un article de M. Eugène Gilbert sur M. René Bazin. — M. Brassard, directeur de l'Ecole des Arts et Métiers d'Angers. — M. Guédon, lauréat du concours d'affiches organisé par la Fédération des Patronages de France. — Don d'une collection malacologique au Musée d'Angers. — La Foire aux vins, à Angers. — La Foire aux vins, à Saumur. — Le compte rendu de la *Séance solennelle du Centenaire de l'Ecole de Médecine d'Angers*. — Légion d'honneur. — Palmes académiques. — Nécrologie : M. Alexandre Fairé, — M. le général de Bouligny. — **Z*****.

Digitized by Google

MARS-AVRIL

Le Duc de Plaisance, Louis de Maillé de la Tour Landry (1860-1907). — **René de Fougerolle** 197
Au boulevard Carnot : Causerie avec le 28me Maire d'Angers. — **Eug. Gasté** 223
Le Poète des Vieilles Choses : Francis Jammes. — **Théodore Cotelle.** 241
Au Musée d'Angers : Un envoi d'œuvre d'art. — **Henry Jouin** 267
Nouvelles Bluettes (inédites). — **Charles Brunetière** 293
Des carrières commerciales pour les jeunes français en Angleterre et dans les pays Anglo-Saxons. — **M. Motais** 299
Sur les chemins de Vendée *(suite)*. — **Pierre Gourdon** 311
Chez les Étudiants : Les foules féminines. — **A. Ducellier** 319
Le refus de l'impôt et l'anarchie financière pendant la Révolution. — **H. Faye** 333
Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle *(suite)* : Les Dames de Montgremier ; Madame Léger-Duval ; Mesdames Malinas ; Madame Le Hardelay ; Madame Prin. — **L.-F. Labessière** 341
Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Mars-Avril 1908). — **A. Cheux** 347
Chronique 351
Les Angevins aux deux Salons de Paris. — Conférence de M. Gazel sur le poème de Mireille. — Aux Concerts populaires d'Angers : Deuxième concert extraordinaire ; Dixième concert populaire. — Concert de l'Association professionnelle des Artistes Musiciens. — La musique de chambre aux Amis des Arts. — Le cinquantenaire de la Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de la Flèche. — M. Joseph Denais et son rapport à l'Assemblée générale des journalistes Parisiens. — Communication de M. le chanoine Urseau à la dernière réunion du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, sur les peintures murales de la Baumette. — Un portrait d'abbesse de Fontevraud au musée de Saint-Germain-en-Laye. — Épitaphe d'un journaliste angevin. — *Avril angevin* de M. Dupouy. — Les aveugles et la géographie. — A propos de l'ascension du ballon « l'Ouest N° 1 » : les Angevins et l'aérostation. — Un nouveau champignon découvert en Anjou. — Le ténor Jourdain officier d'Académie. — Le dîner du vin d'Anjou à Paris. — Nécrologie : Mgr Dénécheau, évêque de Tulle. — **Z*****

GRAVURE : Ancien Hôtel de Ville d'Angers (de 1529 à 1823), construit sous le mairat de Jean Cadu (1529). (Dessin de G. Gobô.)

MAI

L'Hôtel des Mutualistes 373
Comment il advint que M. Boreau de la Besnardière ne fut pas Consul d'Angers. Dialogue entre trois morts. — **Georges Jagot.** 377
A travers l'Afrique centrale, conférence faite à la Société de géographie commerciale d'Angers, le lundi 11 mai 1908. — **Commandant Lenfant** 385
Un Aquafortiste angevin : Georges Gobô. — **A. Dupouy** 407
Le Clergé et le Culte en Touraine pendant la Révolution (1789-1801) (suite). — **H. Faye** 413

Digitized by Google

Résumé des observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Mai 1908). — **A. Cheux** 429

Chronique 431

La *Revue de l'Anjou* devient mensuelle. — Le *Livre noir* de Saint-Florent de Saumur et le *Cartulaire* de Fontevraud rachetés par la Bibliothèque Nationale. — L'Exposition des Artistes angevins. — Conférence du Commandant Lenfant sur le Congo, à la Société de Géographie commerciale. — Conférence de M. René Bazin, à l'Université catholique, sur les femmes et la lecture. — Conférences faites à l'Université populaire pendant l'année 1907-1908. — M. Cuénot, lauréat de l'Académie des Sciences. — Nécrologie : M. le Lieutenant du Boucheron. — **Z*****.

GRAVURE : Baleinière remorquant un hippopotame sur le Bar-Sara. — Un hippopotame de la Penndé. — Vue de la Mambéré à Nola. — Paysage et vue du Mayea Ouame.

JUIN

La Justice révolutionnaire en Maine-et-Loire. La Commission Proust : sa création, son personnel, ses jugements, 15 frimaire-25 nivôse an II (5 décembre 1793-14 janvier 1794). — **E. Queruau-Lamerie.** 453

En souvenir d'un Angevin tué au Dahomey. Le Lieutenant Élie Menou. — **Dr Barot** 469

Non, je n'y pensais pas. — **Pierre Brodu** 491

Écoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle (*suite*) : Mademoiselle Moreau ; Mademoiselle Prévost de la Chauvellière ; Mademoiselle Fossereau ; Mademoiselle Pichot ; Mesdemoiselles Deniau ; Mesdemoiselles Blondel ; Madame Landais ; Madame Lescural, Pensionnat de Madame Gauthier-Bondy ; Madame Boilesve. — **L.-F. La Bessière** 495

Résumé des Observations météorologiques faites à la Baumette, près Angers (Juin 1908). — **A. Cheux** 509

Chronique 511

La saison d'été chez les étudiants d'Angers. — Excursion de la Société d'études scientifiques d'Angers. — Conférence de M. Préaubert sur la photographie en couleurs. — Le *Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou*. — M. le général Desfaudais. — Lauréats des Salons de peinture de Paris : MM. V. Huault-Dupuy, Dubos et Grégoire. — M. Tendron, lauréat de la Société des architectes français. — Un dessin de David d'Angers représentant Balzac. — M. René Chudeau au Sahara. — Une lettre du roi de Portugal à M. Joseph Joûbert. — L'observatoire de la Baumette. — Les lunettes à verres jaunes. — Nécrologie : M. d'Espinay. — **Z*****.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1797-8

Digitized by Google

A.

33

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 017 940 974

Digitized by Google

Digitized by Google